

Bulletin mensuel des postes et télégraphes

France. Ministère des postes. Auteur du texte. Bulletin mensuel des postes et télégraphes. 1887-12.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

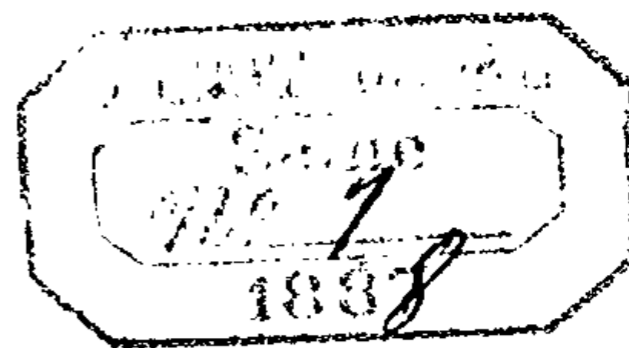
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.



BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

DÉCEMBRE 1887.

PREMIÈRE PARTIE.

Pages.

EXTRAIT du rapport à M. le Président de la République, sur les opérations de la Caisse nationale d'épargne pendant l'année 1886.....	504
ARRÊTÉ créant des bibliothèques postales et télégraphiques dans les chefs-lieux de préfecture qui n'en sont pas encore pourvus.....	521
INSTRUCTION n° 360 y relative.....	521
ARRÊTÉ déterminant les conditions des congés accordés pour cause de maladie.....	523
ARRÊTÉ portant autorisation d'installation de boîtes aux lettres supplémentaires, aux frais de la municipalité de Limoges, chez les débitants de tabacs de cette ville.....	524
INSTRUCTION n° 361 concernant les dispositions relatives à l'application d'une circulaire du Ministre des finances en date du 12 septembre 1887, qui modifie l'instruction n° 244.....	524
INSTRUCTION n° 56. — Caisse nationale d'épargne.....	525

DEUXIÈME PARTIE.

RÉSULTATS de l'examen du second degré en 1887.....	526
CANDIDATS aux recettes de début.....	526
NOTE relative aux enquêtes effectuées à l'occasion de télégrammes retardés, perdus ou altérés.....	527
NOTE relative aux cessions ou réparations de matériel télégraphique à effectuer pour le compte du service de l'artillerie.....	527
NOTE concernant les dépenses de la télégraphie militaire.....	527
SÉRIE des prix du matériel de poste télégraphique d'usage courant.....	528
NOTE-CIRCULAIRE sur les états d'avances.....	528
DEMANDES d'avis de réception, etc.....	528
NOTE-CIRCULAIRE relatives aux timbres-poste détachés des correspondances.....	529
CARTES postales pour l'étranger.....	529
MODIFICATIONS à l'Instruction générale.....	530
DEMANDES de retrait de correspondances ou de rectification d'adresses transmises à l'étranger. Libellé de l'adresse.....	530
TARIF télégraphique. Note.....	531
ANNOTATIONS au bulletin mensuel.....	531
SUPPRESSION de la formule n° 1277.....	532
NOUVEAU rappel des prescriptions réglementaires concernant l'émission des mandats internationaux et la transmission des avis d'émission.....	532
DEMANDE de fonds de subvention.....	532
NOUVEAUX bureaux ouverts au service des mandats-cartes.....	533
TABLEAU des opérations effectuées par le service de la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de novembre 1887.....	533

PREMIÈRE PARTIE.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

EXTRAIT DU RAPPORT À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SUR LES OPÉRATIONS DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE PENDANT L'ANNÉE 1886.

(*Journal officiel* du 21 décembre 1887.)

Paris, le 25 novembre 1887.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La Caisse nationale d'épargne, dont mon prédécesseur vous faisait connaître l'an dernier le rapide développement, a vu s'accroître encore sa prospérité en 1886.

D'une part, le nombre de ses opérations et le montant de ses dépôts se sont élevés dans une proportion considérable et, d'autre part, des créations et des améliorations nouvelles ont été réalisées en France, en Algérie, même à l'étranger.

Sans doute les charges qui sont imposées à la Caisse sont devenues plus lourdes, mais il faut se rendre compte que le but principal d'une caisse d'épargne, surtout lorsqu'elle est gérée par l'État, n'est pas tant de réaliser des bénéfices comme une banque ordinaire, que de se rendre utile au pays et de donner au public toutes les facilités avec toutes les garanties désirables.

D'ailleurs, malgré l'accroissement des dépenses, le fonds de dotation, qui se compose uniquement jusqu'ici des bénéfices réalisés par la Caisse, s'est notablement accru pendant l'année 1886. Une partie de ce fonds a déjà été employée avec l'approbation du Parlement, à l'achat d'un hôtel destiné à l'installation de la Caisse nationale d'épargne, à la fin de 1888, lorsque les travaux nécessaires y auront été exécutés.

Les tableaux suivants vous permettront d'apprécier les résultats obtenus en 1886.

OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 1886.

COMPTÉ GÉNÉRAL DES DÉPOSANTS.

Recettes.

Il a été effectué, dans le cours de 1886, 1,196,600 versements, dont le montant total s'est élevé à 133,257,987^f 67^c

Ces chiffres se décomposent ainsi :

1°	239,502 premiers versements représentant une somme de.....	58,522,168 ^f 38 ^c
2°	956,846 versements ultérieurs pour une somme de.....	74,710,132 09
3°	49 comptes transférés de la Caisse générale d'épargne et de retraite belge.....	24,194 70
4°	203 parties d'arrérages perçus sur les inscriptions de rentes laissées en dépôt.....	1,492 50
<u>Soit. 1,196,600 opérations formant un total de..</u>		<u>133,257,987 67</u>

Dépenses.

D'autre part, il a été opéré 380,945 remboursements dont le total a été de..... 101,814,380^f 21^c

Savoir :

1°	290,582 remboursements partiels.....	66,867,534 ^f 84 ^c
2°	87,031 remboursements intégraux.....	30,981,461 50
3°	3,196 achats de rentes pour lesquels il a été employé une somme de....	3,933,787 75
4°	22 comptes transférés à la Caisse générale d'épargne et de retraite belge.....	6,051 79
5°	105 remboursements effectués en Belgique sur livrets de la Caisse nationale d'épargne.....	25,542 25
6°	9 parties d'intérêts réduits pour remboursement anticipé de comptes belges transférés en France.....	2 08
<u>Soit. 380,945 opérations formant un total de..</u>		<u>101,814,380 21</u>

Excédent des recettes.

L'excédent net des versements sur les remboursements a été, pendant l'année 1886, de..... 31,443,607 46

TOTAL ÉGAL au montant des recettes..... 133,257,987 67

Avoir des déposants.

Au 31 décembre 1885, le compte général des déposants était créditeur de..... 154,155,572^f 47^c

Pour connaître le montant des sommes dues aux déposants au 31 décembre 1886, il convient d'ajouter :

1° L'excédent des recettes en capital au 31 décembre 1886..... 31,443,607^f 46^c

2° Les intérêts capitalisés au profit des déposants, savoir :

a) Pendant le cours de l'année 1886..... 377,758^f 81^c

b) Au 31 décembre 1886..... 4,697,006 51

c) Régularisation d'intérêts sur exercices antérieurs..... 85 84

TOTAL des intérêts bonifiés..... 5,074,851 16 5,074,851 16

Accroissement du compte général des déposants, en 1886..... 36,518,458 62 36,518,458 62

L'avoir des déposants au 31 décembre 1886, est de..... 190,674,031 09

Placement des fonds.

L'actif de la Caisse nationale d'épargne, au 31 décembre 1886, est représenté par les valeurs de l'État français qui lui appartiennent; par le solde, à cette date, de son compte courant à intérêts avec la Caisse des dépôts et consignations, et enfin par le montant des opérations réglées avec le Trésor public dans les premiers jours de l'année 1887, bien que se rapportant à l'année 1886.

1° Valeurs de l'État français appartenant à la Caisse nationale d'épargne.

Au 31 décembre 1886, la Caisse nationale d'épargne possédait, en valeurs de l'État français, un capital de..... 155,187,981^f 30^c représenté par :

a) 333,099 francs de rentes 3 p. o/o perpétuelles ayant coûté..... 9,156,313^f 15^c

b) 5,319,885 francs de rentes 3 p. o/o amortissables pour l'acquisition desquelles il a été employé..... 145,031,668 15

c) 40,000 francs de rentes en bons du Trésor achetés pour..... 1,000,000 00

TOTAL ÉGAL..... 155,187,981 30

2° Solde du compte courant à intérêts avec la Caisse des dépôts.

Le solde du compte courant avec la Caisse des dépôts et consignations s'élevait, au 31 décembre 1886, à..... 35,775,653 14

A reporter..... 190,963,634 44

Report..... 190,963,634^f 44^e*3° Opérations réglées en 1887.*

Les arrérages de rentes appartenant à la Caisse, qui ont été perçus à l'échéance de janvier 1887, se sont élevés à..... 1,413,246 00

TOTAL..... 192,376,880 44

Les opérations effectuées dans les bureaux de poste en décembre 1886, et qui ont été réglées avec le Trésor en 1887, représentent un excédent de dépenses de..... 502,333^f 64^e

Les frais d'administration imputables sur l'exercice 1886, et qui ont été acquittés en 1887, ont atteint la somme de..... 339,441 94

Ces deux chiffres réunis forment un total de, ... 841,775 58 841,775 58

qui, retranché du total précédent, ramène l'actif de la Caisse, au 31 décembre 1886, à..... 191,535,104 86

SITUATION FINANCIÈRE.

Revenus de la caisse.

Les revenus de la Caisse nationale d'épargne, pour l'année 1886, se sont élevés à..... 6,620,206^f 65^e

Savoir :

1° Intérêts servis par la Caisse des dépôts et consignations sur les capitaux placés en compte courant..... 1,063,339^f 42^e

2° Arrérages des rentes achetées pour le compte de la Caisse nationale d'épargne (coupons d'avril, juillet, octobre 1886, janvier 1887)..... 5,396,385 50

3° Primes d'amortissement sur le 3 p. o/o..... 160,079 57

4° Divers (vente de documents, etc.)..... 402 16

TOTAL ÉGAL..... 6,620,206 65

Il convient d'en déduire les intérêts capitalisés au profit des déposants en 1886, soit..... 5,074,851 16

RESTE comme revenus applicables aux frais d'administration. 1,545,355 49

Frais d'administration.

Les frais d'administration, pour l'année 1886, se sont élevés à..... 1,162,387^f 35^e

Savoir :

Dépenses de personnel..... 924,119^f 30^e

Dépenses de matériel..... 235,689 64

Dépenses accidentelles..... 2,578 41

TOTAL ÉGAL..... 1,162,387 35

Et comme les revenus applicables aux frais d'administration ont été arrêtés à..... 1,545,355 49

il en résulte que le boni réalisé pendant l'année 1886 s'élève à..... 382,968 14

Conformément aux prescriptions de l'article 16 de la loi du 9 avril 1881, ce boni a été porté au crédit du compte de la dotation.

Compte de la dotation.

Le compte de la dotation est créditeur, à ce jour, en capitaux, d'une somme de 859,902 fr. 19 cent. provenant, savoir :

Bénéfices de l'exercice 1884.....	64,836 ^f 54 ^c
Bénéfices de l'exercice 1885.....	412,097 51
Bénéfices de l'exercice 1886.....	382,968 14
<hr/>	
TOTAL.....	859,902 19
<hr/>	

Modifications et améliorations apportées dans le fonctionnement de la Caisse nationale d'épargne.

La loi organique du 9 avril 1881 a doté la Caisse nationale d'épargne de puissants éléments de prospérité :

En plaçant l'institution sous la garantie immédiate et absolue de l'État, elle l'a investie de la confiance qu'inspire le crédit même de la France ;

Les déposants ont trouvé à leur portée, dans plus de 6,500 bureaux de poste, des agences ouvertes toute la journée et toujours prêtes à recevoir les épargnes ;

Enfin les personnes qui changent de résidence n'ont plus été exposées à subir les lenteurs qu'entraînent inévitablement les transferts : munies d'un livret national, elles ont pu désormais effectuer, d'un point à l'autre de la France, leurs opérations de versement ou de retrait de fonds, par l'intermédiaire de l'un quelconque des bureaux de poste.

Cependant il a paru à l'Administration que d'autres avantages pourraient être encore offerts au public : pour répondre aux besoins variés de l'épargne, la Caisse nationale d'épargne s'est préoccupée d'améliorer et d'étendre à des branches nouvelles son mode de fonctionnement, en faisant profiter plus complètement ses déposants de l'organisation du double service des Postes et des Télégraphes.

C'est ainsi qu'elle a été conduite à organiser successivement : un service de *remboursement à vue*, à Paris ; un *service international* entre la France et la Belgique ; à créer le *bulletin d'épargne*, les *timbres-épargne*, les *remboursements par la voie télégraphique*, les *remboursements par mandats-poste*, les *remboursements par versements à la Caisse des retraites* ; des *succursales navales*, des *succursales algériennes* et des *succursales étrangères à Alexandrie (Égypte) et à Tanger (Maroc)*, etc.

L'exposé qui suit permettra d'apprécier la nature et l'importance de chacune des innovations réalisées dans la dernière période quinquennale.

Remboursements à vue.

Aux termes du décret du 31 août 1881, portant règlement d'administration publique sur le contrôle de la Caisse, toute demande de remboursement, avant d'être autorisée, doit être rapprochée, pour examen de la signature, de la demande de livret conservée à Paris par la Direction centrale.

Dès le 16 janvier 1882, un service de remboursement à vue était organisé dans le bureau de poste établi rue de Grenelle, n° 103, dans les bâtiments de la Direction centrale.

Les remboursements opérés dans ces conditions sont devenus de jour en jour plus nombreux.

Remboursements par la voie des tubes pneumatiques dans Paris.

Mais il a semblé que cet avantage du remboursement à vue pouvait être étendu en dehors du seul bureau de la rue de Grenelle. C'est dans cet ordre d'idées qu'utilisant le réseau des tubes pneumatiques, l'Administration a mis en vente, dans tous les bureaux des postes et télégraphes de Paris, des cartes-télégrammes spéciales, du prix de 60 centimes, sur lesquelles les déposants peuvent rédiger leurs demandes de retrait de fonds.

Sans déplacement de leur part, le jour même et dans un délai qui n'excède pas en moyenne deux heures, les déposants reçoivent l'autorisation qui leur permet de toucher, au bureau de leur quartier, les fonds dont ils ont demandé le remboursement.

Le nombre de remboursements par cartes-télégrammes a été de 5,684 en 1885 et de 8,748 en 1886.

Les résultats connus de l'année 1887 n'ont fait que confirmer la faveur accordée par le public à ce mode de remboursement peu coûteux, extrêmement rapide et sans aucun danger pour la Caisse nationale, puisque la signature du déposant y est vérifiée comme pour les remboursements ordinaires, et avec les mêmes garanties.

Service international.

En vertu d'un arrangement conclu, le 31 mai 1882, entre la Belgique et la France, les déposants à la Caisse nationale d'épargne qui viennent à fixer leur résidence en Belgique peuvent obtenir, sans frais, le transfert de leur compte à la Caisse générale d'épargne et de retraite belge.

Ils ont encore la faculté, en prévision de leur retour en France, de conserver leur livret français et de se faire rembourser, pendant leur séjour en Belgique, tout ou partie de leurs économies par l'intermédiaire des bureaux de poste belges.

Les mêmes avantages sont assurés, en France, aux titulaires de livrets émis par la Caisse générale d'épargne et de retraite de Belgique.

Le service international d'épargne a été inauguré le 1^{er} août 1882. Au 31 décembre 1886, 976 opérations, représentant un mouvement de fonds de 441,087 fr. 55 cent., avaient été réalisées.

Remboursements par mandats-poste.

Tout titulaire d'un livret émis par la Caisse nationale d'épargne peut demander le remboursement d'une somme, à valoir sur son compte, à son profit ou au profit d'une autre personne, au moyen d'un mandat-poste dont il acquitte les frais d'envoi.

Les déposants qui voyagent dans un pays étranger avec lequel la France a conclu une convention pour l'échange des mandats-poste peuvent ainsi disposer constamment du crédit de leur compte, soit qu'ils se fassent délivrer à leur nom même un mandat, soit que le mandat soit émis au profit de toute autre personne par eux désignée.

Depuis le 1^{er} juin 1884, date à laquelle ce nouveau service a commencé à fonctionner, jusqu'au 31 décembre 1886, 463 remboursements, représentant une somme de 79,839 fr. 22 cent., avaient eu lieu par mandats-poste, savoir :

Année 1884. 63 remboursements montant ensemble à.....	14,741 ^f 06 ^c
Année 1885. 136	20,594 41
Année 1886. 264	44,503 75
<hr/>	<hr/>
TOTAL..... 463	TOTAL... .. 79,839 22
<hr/>	<hr/>

On voit, par l'examen des chiffres ci-dessus, que les remboursements sous forme de mandats-poste ont pris un certain développement en 1886; les résultats connus de l'année 1887 sont encore plus importants.

**Transmission par la voie télégraphique des demandes
et des autorisations de remboursement.**

Depuis le mois de mai 1884, les déposants ont la faculté de retirer leurs fonds dans les vingt-quatre heures; à cet effet, leur demande de remboursement et l'autorisation délivrée par la Direction centrale de la Caisse nationale d'épargne sont transmises au moyen de télégrammes dont la taxe est acquittée par les déposants.

Jusqu'à nouvel ordre, les remboursements autorisés par la voie télégraphique ne peuvent dépasser 300 francs; mais une somme supérieure peut être demandée par télégramme, l'autorisation correspondante continuant à être expédiée par la poste.

Les autorisations délivrées par la voie télégraphique depuis l'inauguration de ce service ont été de 12,038, représentant une somme de 1,479,662 francs, savoir :

En 1884. 1,384 autorisations télégraphiques délivrées pour..	168,111 ^f 00 ^c
En 1885. 4,199	528,519 00
En 1886. 6,455	783,032 00
<hr/>	<hr/>
TOTAL.. 12,038	TOTAL..... 1,479,662 00
<hr/>	<hr/>

On voit que l'année 1886 surpasse sa devancière dans la proportion de 53, 72 cent. p. o/o, comme nombre d'autorisations télégraphiques, et de 32, 50 cent. p. o/o quant à l'importance des sommes ainsi remboursées.

L'Algérie et la Tunisie entrent dans ces chiffres pour un cinquième environ, savoir :

En 1884. 215 autorisations télégraphiques délivrées pour...	29,077 ^f 00 ^c
En 1885. 890	118,888 00
En 1886. 1,237	169,654 00
<hr/>	<hr/>
TOTAL.. 2,342	TOTAL..... 317,619 00
<hr/>	<hr/>

Dans la même période de temps, 638 autorisations ont été envoyées par la poste, à la suite de demandes télégraphiques.

Elles représentaient une somme de 1,137,738 francs, savoir :

En 1884. 115 autorisations délivrées pour.....	57,742 ^f 00 ^c
En 1885. 223 —————	145,261 00
En 1886. 300 —————	934,735 00
<hr/> TOTAL... 638	<hr/> TOTAL..... 1,137,738 00

Versements à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

En vertu d'une instruction préparée en 1884 et dont les dispositions ont été appliquées au début de 1885, la Caisse nationale d'épargne, à l'exemple des caisses privées, sert d'intermédiaire entre ses déposants et la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, soit pour opérer des versements, soit pour la transmission des pièces relatives à la liquidation des rentes viagères, soit, enfin, pour la remise aux titulaires des inscriptions de rentes de cette nature qui leur sont délivrées.

Pendant l'année 1886, 94 versements, s'élevant à 61,262 francs, ont été effectués à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse pour le compte des déposants à la Caisse nationale d'épargne.

Depuis la mise à exécution du décret du 28 décembre 1886, les receveurs des postes sont constitués correspondants directs de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse; il en est résulté une certaine simplification pour les opérations intérieures de la Caisse nationale d'épargne. Désormais, le déposant qui désire convertir, en versements à la Caisse nationale des retraites, ses fonds d'épargne, se borne à formuler une demande de remboursement ordinaire. Le montant de l'autorisation correspondante, au lieu d'être payé à la partie, est reversé pour son compte à la Caisse nationale des retraites en lui évitant tout dérangement et toutes autres formalités.

Succursales navales.

Un décret du 18 mars 1885 a institué des succursales de la Caisse nationale d'épargne à bord des bâtiments de l'État et dans la division des équipages de la flotte.

Il est bon de rappeler ici brièvement les principes généraux du fonctionnement de ces caisses.

Au moment du paiement de la solde, le marin embarqué, quel que soit son grade, peut mettre à la Caisse d'épargne établie à bord de son bâtiment une partie de la somme qu'il touche, retirer tout ou partie de celle qui est inscrite à son crédit, faire parvenir de l'argent à sa famille, acheter des rentes ou opérer des versements à la Caisse des retraites pour la vieillesse. Il peut encore recevoir de l'argent de France, car des mesures sont prises pour que toute personne puisse verser dans un bureau de poste, au compte d'un marin titulaire d'un livret de série marine, une somme quelconque qui sera portée à son crédit. (Décret du 27 avril 1885.)

Malgré les facilités de toute nature mises ainsi à la portée des marins, les succursales navales ont réalisé un nombre très restreint d'opérations en 1885 et en 1886. Sur 152 succursales constituées, on en compte 105 qui n'ont fait

aucune opération. Par contre, un certain nombre de succursales navales ont tiré un parti avantageux pour les marins des dispositions contenues dans le décret organique.

Afin de mieux approprier l'organisation des succursales navales aux besoins qu'il s'agit de satisfaire, le décret du 22 novembre 1886 avait édicté que ces succursales fonctionneraient dorénavant tous les jours, les dimanches exceptés, et que tout marin pourrait, sous forme de délégation, faire payer trimestriellément certaines sommes à sa famille, par l'intermédiaire des bureaux de poste sur toute la surface du territoire.

Mais les dispositions de ce décret n'ont pas été appliquées jusqu'ici par le Ministère de la marine et les succursales navales ont continué à être régies en 1887 par le décret du 18 mars 1885.

Aussi leurs opérations, bien que plus nombreuses que pendant les années précédentes, ne sont pas encore en rapport avec l'importance des effectifs de notre armée de mer. Le succès des succursales navales ne sera décisif que le jour où, le service des délégations venant se joindre au service de la Caisse d'épargne proprement dit, les avantages de l'institution deviendront pour ainsi dire palpables pour toutes nos populations maritimes.

Bulletins d'épargne.

La loi du 9 avril 1881 a fixé à 1 franc le minimum des dépôts à la Caisse nationale d'épargne (1).

Pour faciliter à tous la pratique journalière de l'épargne, le décret du 30 novembre 1882 a créé le « *bulletin d'épargne* ». C'est une formule que le public peut se procurer gratuitement dans tous les bureaux de poste et sur laquelle les économies les plus minimes sont représentées, à mesure qu'elles sont réalisées, par des timbres-poste. Lorsque la valeur des timbres-poste apposés sur un bulletin atteint la somme de un franc, le bulletin est reçu dans les agences de la Caisse nationale d'épargne comme un versement en numéraire.

Le nombre de bulletins d'épargne déposés pendant les quatre dernières années a été de 70,249 en 1883, 112,593 en 1884, 98,528 en 1885 et 98,800 en 1886 : soit au total pour une somme de 380,170 bulletins.

Les départements où cette innovation a rencontré le plus de faveur sont : la Seine, les Vosges, la Charente-Inférieure et le Nord.

C'est aussi dans ces départements qu'il existe un nombre particulièrement important de caisses d'épargne scolaires.

Cependant, on doit constater, dans l'ensemble, une légère diminution sur les premières années, diminution déjà relevée l'année précédente, et qui paraît s'accomplir encore en 1887.

Timbres-épargne.

Dès les premiers jours du fonctionnement de la Caisse nationale d'épargne, des réclamations nombreuses étaient parvenues au Ministère des postes et des télégraphes, soit directement, soit par la voie de la presse, contre l'obligation imposée aux déposants de se dessaisir, pendant plusieurs jours, de leur livret, à la suite de chaque versement.

Pour assurer la constatation exacte de ces versements, le Conseil d'État et le

(1) Le décret du 27 avril 1885 abolit toute condition de minimum pour les versements faits dans les bureaux de poste en faveur des marins, titulaires de livrets de série marine.

Ministère des finances avaient, en effet, jugé indispensable de les faire inscrire sur les livrets, non par le receveur qui encaissait les fonds, mais par le receveur principal des Postes du département.

Cette situation a disparu depuis l'application de la loi du 3 août 1882 qui a créé les timbres-épargne.

Cette amélioration importante, inaugurée depuis le 1^{er} avril 1883, outre qu'elle laisse aux titulaires la disposition constante de leurs livrets, les dispense de se rendre deux fois au bureau de poste à l'occasion de chaque versement.

Elle a eu pour effet d'attirer à la Caisse nationale d'épargne un grand nombre de clients que les formalités imposées jusque-là avaient pu en écarter.

Néanmoins, on doit reconnaître que les timbres-épargne, sous la forme actuelle, font peser une responsabilité sérieuse sur les receveurs des Postes, soit que ceux-ci appliquent sur le livret d'un déposant des figurines pour une valeur supérieure au versement en numéraire, soit qu'ils en égarent; dans tous les cas, les receveurs sont comptables des timbres-épargne qu'ils ont pris en charge et dont l'emploi n'est pas justifié par une recette correspondante.

Pour obvier à ces inconvénients, l'Administration a eu la pensée de modifier le type des timbres-épargne et de les réunir en carnets à souche.

L'essai qui vient d'être tenté pour la succursale d'Alexandrie (Égypte) a donné jusqu'ici des résultats satisfaisants.

Un projet tendant à appliquer le même système en France et en Algérie est en préparation.

Il est probable qu'il pourra être appliqué dans le courant de l'année 1888 ou au plus tard en 1889.

Conservation, sur la demande des déposants, des titres de rentes achetés pour leur compte.

Pour répondre à un désir fréquemment exprimé, la Caisse nationale d'épargne se charge de conserver, à titre gratuit, les inscriptions de rentes achetées en leur nom par ceux des déposants qui en font la demande.

La garde de ces inscriptions est confiée à la Caisse des dépôts et consignations, qui en perçoit les arrérages et les reverse au crédit du compte courant ouvert aux titulaires par la Caisse nationale d'épargne.

C'est une facilité très appréciable pour un certain nombre de personnes dont les occupations ne sont pas sédentaires et qui se transportent souvent d'un lieu à un autre. Elles sont heureuses de mettre en sûreté les valeurs d'État qu'elles possèdent, alors surtout que la Caisse d'épargne en reçoit régulièrement les arrérages et les fait fructifier immédiatement.

Il y a lieu de penser que cette branche de service se développera à mesure que les déposants en connaîtront mieux l'existence.

A cette occasion, nous reviendrons cette année encore, sur une demande formulée fréquemment dans la presse et par le public: c'est la faculté pour la Caisse d'épargne de vendre pour le compte de ses déposants les titres dont elle a la conservation.

Cet avantage leur est accordé en Belgique, en Angleterre, en Autriche, et il est réclamé en Italie par l'Administration elle-même dans ses rapports officiels.

Les capitaux réalisés par la vente des inscriptions de rentes seraient portés à

titre de versements sur les livrets des titulaires, exactement dans les mêmes conditions que sont inscrits actuellement sur ces livrets les intérêts des titres déposés.

Il n'y aurait donc là, en réalité, que l'extension parfaitement justifiée d'un service effectué déjà par la Caisse nationale d'épargne.

Succursales algériennes.

Les receveurs des postes de l'Algérie et de la Tunisie étaient, depuis le 1^{er} avril 1884, correspondants de la Caisse nationale d'épargne, au même titre que les receveurs de la France continentale. Le nombre des livrets ouverts aux habitants de ces provinces avait tout de suite été considérable : les opérations y étaient plus importantes qu'en France, eu égard au chiffre de la population.

Mais les comptes des déposants de l'Algérie et de la Tunisie étaient tenus par la Direction centrale à Paris, comme les comptes de tous les autres déposants. Par suite, les remboursements sur livrets algériens ou tunisiens ne pouvaient être autorisés qu'à Paris. Il avait donc fallu, dans le décret qui étendait le service de la Caisse à ces provinces, allonger les délais fixés par les lois et décrets organiques de 1881. De là des retards de paiement dont le public avait sujet de se plaindre.

Pour obvier à cet inconvénient, un décret du 16 mars 1886 a institué des succursales de plein exercice à Alger, Constantine, Oran et Tunis, à partir du 1^{er} juillet suivant. Chacune de ces succursales, gérée par le receveur principal sous le contrôle du directeur des postes et des télégraphes, tient les comptes des déposants du département, autorise les remboursements et accomplit, en résumé, toutes les opérations de comptabilité intérieure que le décret de 1881 réservait à la Direction centrale.

Les résultats obtenus en 1886 et 1887 nous permettent d'affirmer que le succès de la nouvelle institution a été complet et que les habitants de l'Algérie et de la Tunisie y trouvent la satisfaction des vœux qu'ils avaient exprimés.

On s'est demandé si cette décentralisation des écritures de la Caisse doit se limiter aux possessions d'outre-mer. En France, la nécessité de transmettre à Paris une demande de remboursement n'entraîne jamais un long retard ; le plus souvent l'autorisation de paiement parvient au déposant le second ou le troisième jour au plus tard. Cependant le développement considérable du service des remboursements à vue dans Paris semble indiquer que le public attache beaucoup d'importance à rentrer en possession de ses fonds sans être assujéti à en faire la demande quelques jours à l'avance.

Le remboursement à vue ne peut se faire avec toute sécurité que par le bureau qui tient le compte du déposant. C'est ainsi qu'il n'est possible de l'opérer en France qu'au siège de la direction centrale de la Caisse, rue de Grenelle, n° 103, à Paris. Les villes d'Alger, Constantine, Oran et Tunis, sièges des succursales d'Algérie et de Tunisie, jouissent du même privilège. Y aurait-il lieu de l'étendre à d'autres villes des départements français ? On ne doit pas se dissimuler que cette décentralisation des comptes exigerait, au début du moins, des créations d'emplois nouveaux qui seraient une lourde charge pour le budget de la Caisse. C'est là néanmoins une question qui présente un vif intérêt, et cette réforme serait évidemment favorable aux déposants sédentaires qui forment la plus grande partie de la clientèle de la Caisse nationale. D'autre part, elle ne saurait nuire aux personnes que leurs occupations appellent à de fréquents déplacements et qui conserveraient tous les avantages du livret national, qu'en aucun cas il ne peut être question de faire disparaître.

Succursales étrangères.

Un décret, en date du 29 octobre 1885, a disposé que des succursales de la Caisse nationale d'épargne pourraient être ouvertes, par arrêté du Ministre des postes et des télégraphes, sur l'avis conforme du Ministre des affaires étrangères et du Ministre des finances, dans les villes, à l'étranger, où fonctionne un bureau de poste français.

Aux termes de ce décret, les succursales étrangères sont placées sous la surveillance du consul de France; elles tiennent, en capitaux seulement, le compte courant de leurs déposants; elles délivrent des livrets d'une série spéciale et autorisent les remboursements partiels.

La Direction centrale est chargée de l'examen des autorisations de remboursement intégral et des demandes ayant pour objet la conversion d'un livret de série étrangère en un livret d'une autre série.

Les succursales étrangères sont ouvertes aux déposants de toute nationalité.

Le bureau d'Alexandrie (Égypte) a été érigé, le 1^{er} juillet 1886, en succursale de la Caisse, et l'établissement de poste français de Port-Saïd a été appelé à participer au nouveau service.

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 1886, la succursale d'Alexandrie a effectué :

27 premiers versements représentant une somme de.....	11,750 ^f 00 ^c
21 versements ultérieurs.....	1,715 47
<hr/>	
Soit 48 versements de toute nature ayant produit une recette de.	13,465 47
8 remboursements s'élevant à.....	2,510 47
<hr/>	
L'EXCÉDENT des recettes sur les dépenses est de....	10,955 00
<hr/>	

Les résultats connus de l'année 1887 sont en progrès marqué sur ceux de l'année 1886 en ce qui touche Alexandrie; mais l'établissement secondaire de Port-Saïd a pris une part insignifiante dans les opérations.

Lorsque Port-Saïd sera doté d'une recette des postes françaises de plein exercice, il y sera créé une succursale, jouissant d'une certaine autonomie, qui devra recruter sa clientèle parmi les nombreux Européens en résidence dans cette ville.

En outre, depuis le 1^{er} juin 1887, une succursale de la Caisse nationale d'épargne est installée dans le bureau de poste français de Tanger (Maroc) et a déjà émis un certain nombre de livrets.

En résumé, Monsieur le Président, le succès de la Caisse d'épargne postale est aujourd'hui consacré par la faveur publique. En peu de temps — elle ne date que de 1882 — elle a su recruter une nombreuse clientèle qui en apprécie les bienfaits et en utilise les services. A la fin de l'année courante, elle comptera un million de déposants, et 220 millions de dépôts en font, à l'heure actuelle, une des institutions financières les plus prospères et les plus solides de notre pays.

C'est une création qui fait honneur au Gouvernement de la République.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le Président du Conseil, Ministre des Finances,

ROUVIER.

Résumé, par mois, par semestre et par nature

RÉSULTATS GÉNÉRAUX COMPARÉS D'ANNÉE

PÉRIODES COMPARÉES.	DÉPÔTS REÇUS.						REMBOURSEMENTS partiels.		
	PREMIERS VERSEMENTS.		VERSEMENTS ULTÉRIEURS.		TOTAL.		Nombre.	Montant. fr. c.	
	Nombre.	Montant. fr. c.	Nombre.	Montant. fr. c.	Nombre.	Montant. fr. c.			
TOTAUX									
De l'année 1882.	227,438	47,606,879 75	215,717	17,027,502 06	473,155	64,634,381 81	36,682	9,591,522 74	
1883.	207,827	40,440,833 07	489,606	32,594,938 13	697,433	73,035,771 20	102,305	24,773,575 44	
1884.	222,159	46,780,639 82	604,972	47,316,475 00	917,131	94,097,114 82	156,556	35,609,619 30	
1885.	221,107	52,185,749 17	818,600	60,742,740 78	1,039,707	112,923,489 95	218,936	50,345,996 87	
1886.	239,502	58,522,168 38	956,846	74,710,132 09	1,196,348	133,232,300 47	290,582	66,867,534 84	
TOTAUX GÉNÉRAUX depuis le 1 ^{er} jan- vier 1882.....	1,118,033	245,536,270 19	3,205,741	232,391,788 06	4,323,774	477,923,058 25	805,121	187,188,249 19	
COMPARAISONS.									
1883 comparé à 1882.	En plus..	"	243,889	15,567,436 07	224,278	3,401,389 39	65,683	15,182,052 40	
	En moins	19,611	7,166,046 68	"	"	"	"	"	
1884 comparé à 1883.	En plus..	14,332	6,339,806 75	205,366	14,721,536 87	219,698	21,061,343 62	54,191	10,836,043 86
	En moins	"	"	"	"	"	"	"	
1885 comparé à 1884.	En plus..	"	5,405,109 35	123,628	13,426,065 78	122,576	18,831,375 13	62,380	14,736,377 57
	En moins	1,052	"	"	"	"	"	"	
1886 comparé à 1885.	En plus..	18,395	6,336,419 21	138,246	13,967,391 31	156,641	20,303,810 52	71,616	16,521,537 97
	En moins	"	"	"	"	"	"	"	
1886 comparé à 1882.	En plus..	12,064	10,915,288 63	711,129	57,682,630 03	723,193	68,597,918 06	233,900	57,276,011 80
	En moins	"	"	"	"	"	"	"	

Résumé général des opérations effectuées pendant

ANNÉES.	NOMBRE DE BUREAUX DE POSTE correspondants de la Caisse nationale d'épargne.	MOYENNE DES DÉPÔTS.	INTÉRÊTS CRÉDITÉS SUR déposants.		ARRÉRAGES PERÇUS sur les inscriptions de rentes en dépôt.	MOYENNE des remboursements.	FRAIS D'ADMINIS- TRATION.		CÔÛT MOYEN de chaque opération.	NOMBRE de comptes ouverts.	NOMBRE de comptes soldés.	NOMBRE de comptes restant ouverts au 31 dé- cembre.	MOYENNE PAR BUREAU du nombre des comptes restant ouverts au 31 décembre.
			fr. c.	fr. c.			fr. c.	fr. c.					
1882.....	6,024	136 60	775,949 68	12 50	330 10	364,245 22	0 69	227,438	15,858	211,580	35		
1883.....	6,193	104 72	1,831,120 44	230 00	302 69	481,036 50	0 58	207,827	13,569	375,838	60		
1884.....	6,478	102 59	2,810,053 46	476 25	273 07	679,454 00	0 59	222,159	56,673	341,323	83		
1885.....	6,620	108 61	3,985,256 90	1,178 25	267 91	869,437 19	0 65	221,107	69,848	692,582	104		
1886.....	6,649	111 36	5,074,851 16	1,492 50	293 46	1,162,387 35	0 73	239,502	87,031	845,053	127		
TOTAUX et moyennes gé- nérales.....	110 54	11,477,231 64	3,389 50	276 54	3,556,560 26	0 65	1,118,033	272,980		

d'opérations, des résultats de l'année 1886.

EN ANNÉE (DE 1882 À 1886).

DÉPÔTS REMBOURSÉS.						EXCÉDENT des VERSEMENTS sur les rembour- sements.	OPÉRATIONS DE TOUTE NATURE. (Versements et remboursements.)		
REMBOURSEMENTS intégraux.		ACHATS DE RENTES.		TOTAL.			Nombre.	Montant. fr. c.	
Nombre.	Montant. fr. c.	Nombre.	Montant. fr. c.	Nombre.	Montant. fr. c.				
15,858	6,819,295 16	1,416	1,399,622 25	53,956	17,810,440 15	46,823,941 66	527,111	82,444,821 96	
43,569	17,381,408 21	2,877	2,889,452 10	148,811	45,044,435 75	27,991,335 45	846,244	118,080,206 95	
56,674	20,410,372 56	2,661	2,927,258 25	215,891	58,953,250 11	35,143,864 71	1,133,022	153,050,364 93	
69,848	24,406,312 51	2,856	3,391,726 10	291,640	78,144,035 48	34,784,454 47	1,331,347	191,072,525 43	
87,031	30,981,461 50	3,196	3,933,787 75	380,899	101,782,784 09	31,449,516 38	1,577,157	235,015,084 56	
TOTAUX	272,980	100,004,849 94	13,066	14,511,846 45	1,091,107	301,734,945 58	176,193,112 67	5,414,881	779,663,003 83
27,711	10,562,113 35	1,461	1,489,829 85	94,855	27,233,995 60	18,832,105 96	319,133	35,635,384 99	
13,105	3,034,964 35	"	37,806 15	67,080	13,908,814 36	7,152,529 26	286,778	34,970,157 93	
13,174	3,989,939 95	216	"	75,749	19,190,785 37	"	198,325	38,022,160 50	
17,183	6,575,148 99	340	542,061 65	89,169	23,638,748 61	3,334,938 09	245,810	43,942,550 13	
71,173	24,162,166 64	1,780	2,531,165 50	326,853	83,972,343 94	"	1,050,046	152,570,202 60	
"	"	"	"	"	"	15,374,425 28	"	"	

la première période quinquennale (1882-1886).

SOMMES DURS aux déposants au 31 décembre. (Intérêts compris.)	MOYENNE DU CRÉDIT DE CHAQUE COMPTE au 31 décembre.	RAPPORT P. 100 DES FRAIS D'ADMINISTRATION au montant des sommes dues aux déposants au 31 décembre.	SOLDE au 31 DÉCEMBRE des capitaux placés en compte courant à la Caisse des dépôts et consignations.	INTÉRÊTS SERVIS à la Caisse d'épargne sur le capital placé en compte courant.	CAPITAL EMPLOYÉ à l'acquisition de rentes ou de bons du Trésor pour le compte de la Caisse d'épargne.	ARRÉRAGES PERÇUS sur les inscriptions appartenant à la Caisse nationale d'épargne.	PRIMES D'AMORTIS- SEMENT.	SOMMES au CRÉDIT du compte de dotation.
47,601,638 91	234 97	0 76	9,547,768 13	179,337 00	37,393,057 90	943,495 75	517 30	"
77,431,414 91	205 03	0 62	15,197,311 90	409,159 69	24,667,412 16	1,982,662 00	47,511 41	"
115,402,034 14	213 21	0 58	22,385,673 97	612,240 16	29,928,228 95	3,042,997 00	28,489 45	64,836 54
154,155,572 47	222 59	0 56	29,461,055 11	818,390 81	31,762,836 72	4,252,552 00	165,801 22	412,097 51
190,674,031 09	225 63	0 61	35,775,653 14	1,063,339 42	31,436,415 57	5,396,385 50	160,079 57	382,968 14
TOTAUX	1,118,033	0 65	100,004,849 94	3,112,458 02	155,187,981 30	15,618,092 25	402,398 05	859,902 19

Bilan de la Caisse nationale d'épargne au 31 décembre 1886.

ACTIF.

Valeurs françaises appartenant à la Caisse nationale d'épargne..	155,187,981 ^f 30°
Caisse des Dépôts et Consignations, <i>S/C</i> courant à intérêts.....	35,775,653 14
Receveurs des Postes, <i>L/C</i> de versements.....	10,184,616 20
Frais d'administration. Exercice 1886.....	871,448 93
Envois au Caissier du Trésor.....	6,091,119 24
Envois aux Receveurs des Postes.....	132,856,898 10
Divers.....	245,091 05
TOTAL.....	341,212,807 96

PASSIF.

Compte général des déposants.....	185,976,938 ^f 74°
Receveurs des Postes, <i>L/C</i> de remboursements.....	9,212,839 57
Intérêts en compte courant. Exercice 1886.....	4,813,337 36
Remises du Caissier du Trésor.....	41,319,900 00
Remises des Receveurs des Postes.....	96,676,354 65
Trésor, <i>S/C</i> de fonds.....	2,596,529 84
Divers.....	124,473 37
Dotation.....	492,434 43
TOTAL.....	341,212,807 96

*Résultats obtenus par les Caisses d'épargne postales européennes et du Canada, pendant l'année 1885.
Situation du compte des déposants au 31 décembre de la même année.*

NOMS DES PAYS et ANNÉE DE FONDATION des Caisses d'épargne postales.	NOMBRE de DÉPOSANTS au 31 dé- cembre 1885.	DÉPÔTS.			REMBOURSEMENTS.			MONTANT des SOMMES DUES aux déposants	MOYENNE par chaque DÉPOSANT	NOMBRE de DÉPOSANTS par 1,000 habitants	MONTANT des SOMMES DUES par 1,000 habitants
		NOMBRE	MONTANT	MON- TANT moyen	NOMBRE	MONTANT	MON- TANT moyen				
			francs.	fr. c.		francs.	fr. c.	francs.	fr. c.		fr. c.
Autriche (1883).	Épargne. 487,390	1,187,959	35,393,207	29 79	299,868	29,273,720	97 60	21,264,488	43 61	22. 0	960 40
		Chèques. 6,877	1,255,130	656,441,535	515 03	594,667	618,037,205	1,049 29	40,994,652	5,946 59	0. 3
Belgique (1869)....	261,908	590,038	41,929,950	71 06	124,225	24,803,145	199 66	83,130,525	317 40	45. 0	14,202 39
Canada (1868).....	73,322	116,576	179,023,135	1,535 67	59,714	146,100,241	2,446 66	380,583,418	5,190 52	16. 9	88,616 51
France (1882), y com- pris l'Algérie et la Tunisie	692,582	1,039,707	112,928,489	108 61	291,640	78,144,035	267 91	151,155,420	222 59	16. 3	3,644 04
Italie (1876).....	1,206,101	1,744,109	142,655,716	81 79	883,670	119,663,636	83 88	176,909,186	146 68	42. 0	6,216 28
Pays-Bas (1881)....	112,398	300,502	10,333,660	34 37	72,219	7,018,112	97 16	13,372,836	119 07	20. 6	2,415 37
Royaume-Uni (1861).	3,535,650	6,474,484	379,174,982	58 56	2,280,062	332,973,153	146 03	1,202,939,474	340 23	97. 0	32,987 70
Suède.....	112,724	223,243	1,782,895	7 99	25,831	964,944	37 36	2,022,735	17 94	24. 0	431 95

*Résultats obtenus par les Caisses d'épargne postales européennes et du Canada, pendant l'année 1886.
Situation du compte des déposants au 31 décembre de la même année.*

NOMS DES PAYS et ANNÉE DE FONDATION des Caisses d'épargne postales.	NOMBRE de DÉPOSANTS au 31 dé- cembre 1886.	DÉPÔTS.			REMBOURSEMENTS.			MONTANT des SOMMES DUES aux déposants	MOYENNE par chaque DÉPOSANT	NOMBRE de DÉPOSANTS par 1,000 habitants	MONTANT des SOMMES DUES par 1,000 habitants	
		NOMBRE	MONTANT	MON- TANT MOYEN	NOMBRE	MONTANT	MON- TANT MOYEN.					
												pendant l'année 1886.
			francs.	fr. c.		francs.	fr. c.	francs.	fr. c.		fr. c.	
Autriche (1883) {	544,931	Épargne.	1,171,926	37,874,674	32 31	322,509	33,403,373	103 56	25,735,789	47 21	24. 0	1,161 30
		Chèques.	10,553	2,700,568	1,171,567,001	433 84	994,096	1,143,677,877	1,150 74	68,783,774	6,517 93	0. 5
Belgique (1869).....	294,961	693,918	49,909,555	82 62	144,964	31,936,746	220 23	101,634,133	345 62	50. 0	17,197 05	
Canada (1868).....	80,870	126,322	192,812,624	1,526 31	62,205	155,947,113	2,596 86	432,759,361	5,351 17	18. 7	100,083 34	
France (1882), y com- pris l'Algérie et la Tunisie.....	815,053	1,196,348	133,232,300	111 76	380,869	131,782,781	293 46	190,674,031	225 63	19. 2	4,349 71	
Hongrie (1 ^{er} février 1886).....	85,517	472,928	6,692,745	14 18	67,036	3 143,830	46 89	3,548,915	41 50	5. 0	207 50	
Italie (1876).....	1,306,624	1,877,223	163,418,123	87 05	986,123	128,479,965	130 28	(1) 219,886,880	(1) 157 44	(1) 48. 0	(1) 7,727 09	
Pays-Bas (1881).....	139,989	346,479	13,892,880	40 69	88,282	9,052,350	102 54	18,617,849	132 99	27. 0	3,247 21	
Royaume-Uni (1861).	3,531,421	6,562,395	395,874,607	60 32	2,399,655	345,260,362	144 42	1,283,059,804	343 85	101. 0	34,803 60	
Suède.....	134,769	263,987	2,095,169	19 22	33,540	1,254,148	37 39	2,945,959	21 86	29. 0	624 54	

(1) Chiffres provisoires.

SERVICE CENTRAL. — 1^{er} BUREAU.

Arrêté créant des bibliothèques postales et télégraphiques dans les chefs-lieux de préfecture qui n'en sont pas encore pourvus.

LE CONSEILLER D'ÉTAT, Directeur général des Postes et des Télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. Une bibliothèque postale et télégraphique sera établie, sous la surveillance du Directeur, dans les chefs-lieux de département qui n'en sont pas encore pourvus.

Le Directeur choisira le local où la bibliothèque pourra être le plus convenablement installée et désignera également l'agent qu'il croira le plus apte à veiller à sa conservation.

ART. 2. La bibliothèque sera alimentée :

1^o Par les livres qui seront envoyés par l'Administration ;

2^o Par ceux qui, avec l'autorisation du Directeur, seront donnés par les départements, les communes et les particuliers.

ART. 3. La bibliothèque sera à la disposition de tous les agents du département. Tout agent sera responsable des livres rendus en mauvais état.

ART. 4. Tous les ans, avant le premier décembre, le Directeur départemental adressera à la Direction générale (secrétariat), un inventaire des livres composant la bibliothèque avec ses propositions pour son renouvellement, son complément et son bon entretien.

ART. 5. Le présent arrêté sera déposé au bureau du personnel pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 9 décembre 1887.

G. COULON.

SERVICE CENTRAL. — 1^{er} BUREAU. — SECRETARIAT.

INSTRUCTION N° 360

destinée à régler le service des bibliothèques départementales.

§ 1. Par un arrêté en date du 9 décembre 1887, des bibliothèques analogues à celles qui fonctionnent déjà dans les villes où se trouvent des écoles élémentaires ont été créées dans tous les chefs-lieux de département.

L'Administration a lieu d'espérer que cette mesure libérale, prise exclusivement dans l'intérêt des agents désireux de s'instruire, sera accueillie avec satisfaction, puisqu'elle leur permettra de se préparer, dans des conditions moins défavorables que par le passé, aux examens qu'ils pourront avoir à subir dans le cours de leur carrière.

§ 2. L'article premier de l'arrêté précité, qui porte la création d'une bibliothèque postale et télégraphique dans les chefs-lieux de préfecture qui en sont jusqu'ici dépourvus, indique qu'elle sera installée dans un local désigné par le Directeur.

Ce local pourra être choisi soit à la Direction, soit à la Recette principale, ou

même, à défaut de place dans ces bâtiments, dans un local qui pourrait être, le cas échéant, fourni gracieusement par la commune ou le département.

Les Directeurs devront à ce sujet s'inspirer des intentions bienveillantes de l'Administration à l'égard de son personnel, pour user de toute leur influence auprès des préfets et des municipalités en faveur de l'œuvre des bibliothèques postales et télégraphiques et provoquer de leur part toute mesure de libéralité à l'égard de cette nouvelle institution.

Le Directeur aura également, aux termes du même article 1^{er}, à choisir l'agent qui sera chargé du classement des livres et veillera à leur conservation. Cet agent sera, autant que possible, un commis principal de la Direction ou de la Recette principale; mais cette recommandation ne saurait avoir un caractère absolu et le service de bibliothécaire pourra être confié à tel agent qui semblera le plus apte à cet emploi.

§ 3. En vue d'assurer la conservation des livres qui seront adressés à MM. les Directeurs et qui seront destinés à passer entre les mains de nombreux lecteurs, il est important que des mesures d'ordre uniformes dans tous les bureaux, applicables aux bibliothèques dites de région, aussi bien qu'aux bibliothèques plus élémentaires et dites départementales, soient observées.

Les livres constituant le fonds de la bibliothèque seront renfermés dans un meuble qui sera installé dans le local choisi par le Directeur, à l'exception des bibliothèques existant déjà dans les villes sièges d'une école élémentaire du premier ou du second degré, qui resteront établies au bureau central.

Après avoir été préalablement pris en charge par le Directeur, les ouvrages seront confiés, sur reçu, à l'agent qui sera chargé du service des prêts et des rentrées, pendant une période déterminée.

La première obligation qui incombera à cet agent sera de dresser un catalogue aussi simple que possible de la bibliothèque. Pour cela, il lui suffira, vu le petit nombre de volumes dont il aura la garde, d'établir un registre d'entrée-inventaire sur lequel les volumes seront inscrits avec un numéro d'ordre, les uns à la suite des autres sans considération des matières qui y sont traitées. Le numéro d'ordre sera reporté à la première page du volume correspondant, au milieu du timbre de la Direction qui doit toujours y être apposé, et cette mesure de garantie sera encore complétée par l'inscription du même numéro en haut de l'une des pages déterminée du volume, la 10^e ou la dernière, par exemple. Les livres seront ensuite classés dans la bibliothèque, dans l'ordre indiqué par les numéros d'inscription du journal d'entrée et dont la clef restera toujours entre les mains de la personne qui remplira les fonctions de bibliothécaire.

Quant aux prêts et aux restitutions de ces prêts, ils donneront lieu aux inscriptions suivantes sur un registre spécial qui sera fourni par l'Administration: titre de l'ouvrage, nom de l'auteur, date du prêt et de la restitution, nom de l'emprunteur, signature. Chaque prêt ne nécessitera qu'une ligne d'inscription et toutes les indications devront être mentionnées avec le plus grand soin sur le registre, car elles constituent la garantie de la bonne tenue de la bibliothèque.

La durée des prêts sera fixée à 15 jours; toutefois la Direction pourra modérer ou augmenter cette durée, suivant les circonstances.

§ 4. L'article 2 de l'arrêté indique que les livres constituant le fonds de la bibliothèque seront envoyés par l'Administration; mais il est admis qu'elle pourra être alimentée par des dons de la part des départements, des communes et même des particuliers. A ce sujet, l'Administration laisse aux Directeurs la plus grande initiative, persuadée que leur concours le plus actif ne lui fera pas défaut en cette occasion.

§ 5. Lors de la restitution des volumes, il importe que le bibliothécaire s'assure de leur état de propreté et de conservation, qu'il examine si le nombre

des pages est au complet, avant de les prêter à un nouveau lecteur. Dans le cas où il serait constaté qu'à plusieurs reprises les volumes prêtés à un agent auraient été mal soignés et rendus dans un état de détérioration marquée, le Directeur devra en être avisé et il lui appartiendra de décider s'il y a lieu de refuser, dans la suite, des prêts à l'agent convaincu de manque de soin.

Si un volume ne peut, pour un motif quelconque, être restitué par l'emprunteur, il devra être établi un procès-verbal relatant brièvement la cause de la disparition.

Dans le cas de perte par force majeure, le procès-verbal servira de bulletin de décharge pour le bibliothécaire; au contraire, l'agent sera tenu, aux termes du 2° paragraphe de l'article 3 de l'arrêté, de remplacer, à ses frais, un livre perdu, si sa négligence est dûment constatée; mais dans ce cas, il en sera référé au Directeur général, sous le timbre du Secrétariat (Bibliothèques).

§ 6. Tous les ans, avant le premier décembre, ainsi que le prescrit l'article 4, il sera fait un inventaire des livres de la bibliothèque, et un procès-verbal relatant l'état des volumes qui la composent sera adressé à l'Administration centrale. Ce procès-verbal sera accompagné des observations que les Directeurs croiront devoir émettre sur le service de la bibliothèque pendant l'année, et de leurs propositions en vue de son renouvellement, son complètement et son bon entretien.

§ 7. Les ouvrages seront fournis par le service du Secrétariat (Bibliothèques) sur les indications du service de l'Enseignement.

MM. les Directeurs devront veiller à ce que ces prescriptions soient mises en pratique avec la plus grande ponctualité pour la confection du catalogue et le service des prêts, de manière à assurer aussi longtemps que possible la conservation des livres mis à la disposition du personnel placé sous leurs ordres.

§ 8. Un meuble spécial, en chêne, mesurant un mètre de largeur et deux mètres de hauteur, sera fourni par l'Administration; les Directeurs seront informés de l'époque prochaine de son expédition.

Ce meuble sera suffisant quant à présent.

Si, par la suite, le nombre des ouvrages envoyés à divers titres aux bibliothèques exigeait un emplacement plus considérable, les Directeurs auraient à en aviser la Direction générale.

Paris, le 13 décembre 1887.

Le Conseiller d'État,
Directeur général des Postes et des Télégraphes,
G. COULON.

SERVICE CENTRAL. — BUREAU DU PERSONNEL.

Arrêté déterminant les conditions des congés accordés pour cause de maladie.

LE CONSEILLER D'ÉTAT, Directeur général des Postes et Télégraphes,

Vu le paragraphe 7 de l'article 16 du décret du 9 novembre 1853, lequel est ainsi conçu: «En cas d'absence pour cause de maladie dûment constatée, le fonctionnaire ou l'employé peut être autorisé à conserver l'intégralité de son traitement pendant un temps qui ne peut excéder trois mois. Pendant les trois mois suivants, il peut obtenir un congé avec la retenue de la moitié au moins et des deux tiers au plus de son traitement».

Le Conseil d'Administration entendu,

Considérant que, si le paragraphe 7 de l'article 16 du décret du 9 novembre 1853 est appliqué aux employés des Postes et Télégraphes, l'usage s'est établi de n'accorder aux dames employées, en cas de maladie, qu'un congé de deux mois avec traitement intégral et de les mettre en disponibilité lorsqu'à l'expiration de ce délai l'état de leur santé ne leur permet pas de reprendre leur service;

Considérant qu'il y a lieu de mettre fin à cette inégalité en recourant à l'application pure et simple de la disposition susvisée qui concerne tous les employés dont les traitements sont sujets à retenue, sans distinction de sexe;

Considérant en outre qu'il convient, dans une pensée d'équité, d'assimiler jusqu'à nouvel ordre à cette catégorie d'employés tous ceux, à quelque sexe qu'ils appartiennent, qui ayant le caractère d'auxiliaire n'ont pas droit à pension.

Mais considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour que ces dispositions bienveillantes ne donnent pas lieu à des abus,

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. Les congés pour cause de maladie seront à l'avenir accordés aux fonctionnaires et aux employés des deux sexes dans les conditions déterminées par le paragraphe 7 de l'article 16 du décret du 9 novembre 1853.

ART. 2. Les employés auxiliaires des deux sexes seront provisoirement soumis, quant à l'obtention de leurs congés, aux mêmes règles que les employés dont le traitement est sujet à retenue.

ART. 3. La maladie ne sera dûment constatée que par l'attestation qui en sera gratuitement donnée par un médecin assermenté, attaché à l'Administration.

ART. 4. Le fait d'avoir simulé une maladie dans le but d'obtenir un congé sera considéré comme une faute très grave qui pourra, suivant le cas, entraîner la mise en disponibilité ou la radiation des cadres.

ART. 5. Le présent arrêté sera déposé au bureau du Personnel pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 8 décembre 1887.

G. COULON.

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 1^{er} BUREAU. — ORGANISATION
DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

Boîtes aux lettres supplémentaires. — Arrêté portant autorisation d'installation de ces boîtes aux frais de la municipalité de Limoges, chez les débitants de tabacs de cette ville.

Un arrêté du Président du Conseil, Ministre des finances, en date du 29 novembre 1887, autorise le maire de Limoges à faire installer, aux frais du budget municipal, les boîtes aux lettres supplémentaires concédées actuellement ou qui pourront être concédées ultérieurement à cette ville, dans les débits de tabacs y existants.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 1^{er} BUREAU. — ORDONNANCEMENT.

INSTRUCTION N° 361.

Dispositions relatives à l'application d'une circulaire, en date du 12 septembre 1887, émanée du Ministère des finances. (Cabinet du Ministre. — Bureau de l'ordonnancement.)

Une circulaire du Ministère des finances (cabinet du Ministre, bureau de l'ordonnancement), adressée à MM. les Directeurs départementaux des postes et des

télégraphes, le 12 septembre dernier, modifié, en ce qui concerne les reversements, les dispositions de l'Instruction n° 244, insérée au Bulletin mensuel n° 7 de juillet 1882.

Contrairement au mode de procéder suivi jusqu'ici, par application de l'Instruction précitée, la nouvelle circulaire prescrit aux ordonnateurs secondaires de porter désormais sur leurs situations n° 1196 (ancien 800) le *net* des droits constatés, des mandats délivrés et des paiements effectués, c'est-à-dire le montant des opérations tel qu'il ressortira après qu'auront été faites les rectifications provenant de changement d'imputation affectant même une gestion précédente et les déductions résultant de reversement.

Il y aura donc lieu pour eux, à l'avenir, de faire figurer ces sortes d'opérations tant sur leurs livres d'ordonnancement que sur leurs situations mensuelles n° 1196, aux comptes des droits constatés, des mandats délivrés et des paiements effectués.

Les receveurs principaux, de leur côté, ne tiendront compte dans leurs écritures que des changements d'imputation afférents à leur gestion de l'année courante et des rectifications d'erreurs dans le chiffre de leurs paiements.

Dans tous les autres cas, notamment pour les reversements de fonds sur les dépenses des Ministères, qui ont lieu aux caisses des finances, les écritures de l'ordonnateur secondaire seront seules modifiées.

Il résultera de ce mode de procéder que les écritures des receveurs principaux présenteront un chiffre de paiement supérieur à celui des situations des ordonnateurs secondaires.

Afin d'être en mesure d'expliquer, le cas échéant, les causes de ces différences, et comme moyen de contrôle, les directeurs départementaux devront établir un relevé auxiliaire sur lequel ils inscriront exclusivement les reversements et changements d'imputation dont le comptable n'a pas eu à tenir compte.

Les situations n° 1196 devront toujours être accompagnées des certificats de réimputation et des récépissés de versement qui auront modifié les écritures du mois courant.

En ce qui concerne les changements d'imputation il est bien entendu qu'il ne peut être procédé à ces sortes d'opérations qu'à la condition qu'il existe un crédit suffisant sur la nouvelle ligne où la dépense est reportée.

Tous les crédits qui deviendront disponibles par suite de reversements ou de changements d'imputation devront figurer, précédés d'une mention explicative, à la colonne 11 du plus prochain état n° 1195 adressé à l'Administration.

Quant aux reversements prescrits par les services de l'Administration centrale, notamment les sommes mises à la charge d'agents pour perte de chargements, valeurs d'effets d'habillement non rendus (circulaire du 26 septembre 1882), emploi abusif de sacs à dépêches (décision ministérielle du 19 mars 1885), les récépissés délivrés à cette occasion continueront à être adressés à l'Administration centrale, sous le timbre de la Division de la Comptabilité (1^{er} bureau), accompagnés de la copie des ordres de reversement dressés par les Directeurs.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

INSTRUCTION N° 56.

Création d'un compte courant « Intérêts divers. Exercice 188... ».

1° Il est ouvert à la Direction centrale de la Caisse nationale d'épargne, pour chaque année, un compte courant qui est compris dans la série O (Agent comp-

table) sous le titre « Intérêts divers, Exercice 188 ». Au crédit et au débit de ce nouveau compte sont inscrits les intérêts servis par ladite Caisse qui, pour une cause quelconque, ne doivent pas être attribués à l'un des comptes courants.

2° Le compte « Agent comptable-Intérêts divers-Exercice 188 » reçoit notamment les opérations concernant :

(a) La suppression des intérêts au compte d'un déposant, par application des articles 6 et 21 de la loi du 9 avril 1881 (titulaire ayant à son nom plusieurs livrets de Caisse nationale d'épargne ou possédant un livret de Caisse nationale d'épargne et un livret de caisse d'épargne privée).

(b) La régularisation des intérêts calculés à la suite de déclarations tardives ou inexacts de versements ou de remboursements par les receveurs des postes.

3° Ce compte ne porte pas de numéro. Il est désigné par la mention : « Agent comptable-Intérêts divers-Exercice 188 » sur tous les documents, registres, bordereaux et relevés où il figure.

4° Les opérations que les receveurs des postes doivent imputer au compte : « Agent comptable-Intérêts divers-Exercice 188 » sont notifiés à ces comptables par la Direction centrale de la Caisse nationale d'épargne ; elles sont passées en écritures sur les registres n° 10 ou 99 suivant le cas.

5° Les arrêtés spéciaux ordonnant l'imputation sont annexés aux bordereaux n°s 11 ou 17 qui accusent les opérations prescrites ; les timbres-épargne représentant la somme inscrite au carnet n° 10 sont collés sur le bordereau n° 11 déclaratif et annulés par les receveurs.

6° La présente Instruction entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1888.

Paris, le 17 décembre 1887.

Le Conseiller d'État, Directeur général,

G. COULON.

DEUXIÈME PARTIE.

SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL.

Résultats de l'examen du second degré en 1887.

Les agents dont les noms suivent ont subi avec succès l'examen complet du second degré :

MM. GLÉNIN, commis à la Division du matériel et de la construction 3^e bureau ;

WEYNAND, chef de brigade, ligne Nord-Ouest ;

LOISEAU, commis à Paris, bureau 4 ;

IZART, commis principal de direction à Constantine ;

CABANON, commis de Direction à Tours.

En exécution des dispositions de l'arrêté du 21 novembre 1879 et de l'article 23 du décret du 23 avril 1883, un avancement hors tour a été accordé à chacun de ces agents.

SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL.

Candidats aux recettes de début.

Les prescriptions de l'article 1215 de l'Instruction générale et de la circulaire ministérielle du 28 février 1883 sont rappelées à MM. les directeurs.

Les postulantes, dont la candidature a été autorisée par l'Administration, doivent *seules* être admises à subir les examens réglementaires.

Tout changement dans le stage, les notes ou la situation des postulantes doit être porté sans retard, par feuille 300 bis, à la connaissance de l'Administration.

SERVICE CENTRAL. — 3^e BUREAU. — RÉCLAMATIONS.*Enquêtes effectuées à l'occasion de télégrammes retardés, perdus ou altérés.*

Les explications fournies par les agents en cause au sujet de télégrammes retardés, perdus ou altérés sont, la plupart du temps, recueillies sur des feuilles volantes. Il en résulte que les dossiers d'enquête ne présentent aucun ordre ni aucune suite, et ne peuvent être étudiés facilement.

MM. les chefs de service sont priés de faire répondre, désormais, ces agents sur procès-verbal n° 532. Il y aura lieu, en outre, de disposer les diverses pièces constituant le dossier de telle façon que l'Administration puisse se rendre compte facilement de la voie suivie par les télégrammes et qu'elle trouve à la suite les unes des autres les explications fournies par les agents des différents bureaux par lesquels ces dépêches auront transité.

MATÉRIEL ET CONSTRUCTION. — 1^{er} BUREAU.*NOTE relative aux cessions ou réparations de matériel télégraphique à effectuer pour le compte du service de l'artillerie.*

Après entente avec le Ministère de la guerre, il a été décidé qu'à l'avenir des cessions ou réparations de matériel télégraphique pourront être effectuées, par les Directeurs Ingénieurs et Directeurs départementaux, sur la demande et pour le compte des établissements de l'artillerie, sans qu'il soit nécessaire que ce Département fasse connaître préalablement qu'il a réservé, sur son budget, la somme destinée au remboursement des dépenses.

Comme par le passé, les états modèles n°s 1064 et 1067 concernant les avances faites seront adressés à l'Administration (Matériel et Construction) en fin de trimestre, dans la forme ordinaire, après avoir été signés pour acceptation par les Directeurs des établissements dont il s'agit.

Ces dispositions ne s'appliquant qu'au service de l'artillerie, la circulaire du 5 mai 1883 n° 12229, insérée au Bulletin mensuel n° 5 de la même année et relative aux avances à faire au Ministère de la guerre, reste en vigueur pour les autres services de ce Département.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE LA CONSTRUCTION. — 2^e BUREAU.*NOTE concernant les dépenses du service de la télégraphie militaire.*

En vue de permettre d'établir avec régularité le décompte des sommes dues par le Ministère de la guerre pour avances en main-d'œuvre et en matériel faites au service de la télégraphie militaire, un bordereau trimestriel n° 1069 spécial, accompagné des états n°s 1064 et 1067 correspondants, devra, à l'avenir, être adressé à l'Administration centrale sous le timbre de la présente note.

Un bordereau négatif sera fourni, le cas échéant.

MM. les directeurs sont priés de veiller avec soin à l'application rigoureuse des instructions contenues dans les circulaires des 9 février et 5 mai 1887, n°s 7 et 18 (1^{er} bureau T. M.), relatives à l'établissement des états n°s 1064 et 1067.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE LA CONSTRUCTION. — 2^o BUREAU.*Série des prix du matériel de poste télégraphique d'usage courant (exercice 1888).*

La série de 1887 est applicable à l'exercice 1888, sauf en ce qui concerne les articles ci-dessous, dont les prix devront être modifiés comme il suit :

240. — 4. Boîtes pour postes divers, montées.....	250 ^f 00 ^c
371. — 8. Câble vert à 7 conducteurs, pour appareil Baudot...	0 90

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE LA CONSTRUCTION. — 2^o BUREAU.*NOTE-CIRCULAIRE sur les états d'avances.*

Les états d'avance 1064 et 1067 (frais de main-d'œuvre et cession de matériel) dont le montant aura été remboursé au Trésor, par les concessionnaires, au moment de l'envoi à l'Administration des bordereaux trimestriels n^o 1069, devront, à l'avenir, porter en tête la mention suivante :

Versement effectué le..... 188 .
Déclaration envoyée à l'Administration, le..... 188 .

EXPLOITATION. — 1^{er} ET 3^e BUREAU.

INSPECTION GÉNÉRALE DU CONTRÔLE. — RÉCLAMATIONS.

Demandes d'avis de réception se rapportant à des objets adressés primitivement à l'intérieur, puis réexpédiés à l'étranger.

Il y aura lieu de se conformer, à l'avenir, aux dispositions ci-après pour le traitement des demandes d'avis de réception établies sur formules n^o 514 et accompagnant des objets recommandés ou des lettres de valeurs déclarées, primitivement adressés à l'intérieur de la France, lorsque ces envois doivent, par suite du changement de résidence des destinataires, être réexpédiés aux colonies ou à l'étranger.

La formule n^o 514 appartient exclusivement à l'exploitation intérieure et ne doit pas être transmise aux services étrangers pour lesquels elle est sans signification. Quand une formule de l'espèce accompagne un objet recommandé ou avec valeur déclarée à réexpédier sur l'extérieur, le bureau réexpéditeur doit la conserver et lui substituer une formule n^o 287, sur laquelle il biffe en croix l'emplacement du timbre-poste, applique son timbre à date à la place *ad hoc* et remplit de la manière suivante la mention manuscrite relative à la suscription: « Enregistré à (bureau d'origine) sous le n^o... adressé primitivement à M. (nom du destinataire) à (lieu de la réexpédition) et réexpédié à (nouvelle destination), le (date de la réexpédition) 188.... »

La formule n^o 287 ainsi rédigée, est jointe à l'objet à réexpédier sur l'étranger.

Quand cette formule fait retour au bureau français réexpéditeur, celui-ci indique, dans les termes suivants, la date de distribution, au tableau n^o 2 de la formule primitive n^o 514 qui est restée entre ses mains: « A été délivré le..... » au destinataire qui en a donné reçu. La formule n^o 514 est ensuite transmise au bureau d'origine pour être remise à l'expéditeur.

On doit s'abstenir de mentionner sur cette formule le lieu ou le pays de distribution et de fournir à cet égard aucun renseignement verbal à l'intéressé. Si

l'expéditeur se plaignait de la longueur du délai écoulé entre le dépôt et la distribution, il en serait référé à l'Administration (Bureau des réclamations) qui répondrait au réclamant.

Les règles qui précèdent sont également applicables aux demandes d'avis de réception accompagnant des objets réexpédiés sur une ville étrangère où existe un bureau français.

On croit bon de rappeler ici qu'il n'est pas donné cours, dans les relations internationales, aux demandes d'avis de réception établies postérieurement au dépôt d'un objet recommandé ou d'une lettre avec valeur déclarée. Si une demande de l'espèce se rapportant à un objet primitivement adressé à l'intérieur, puis réexpédié à l'étranger, parvient au bureau de la première adresse, alors que ledit objet est déjà parti pour sa nouvelle destination, la formule n° 514 est annotée « parti à (adresse à l'étranger) » puis transmise au Bureau des réclamations.

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 3^e BUREAU. — DIVISION DE LA COMPTABILITÉ.
4^e BUREAU.

Timbres-poste détachés des correspondances.

L'article 379 de l'Instruction générale prescrit de coller sur un procès verbal n° 479 (ancien n° 1054), qui doit être transmis à l'Administration, les timbres-poste trouvés isolément dans les boîtes ou dans les dépêches, lorsque ces figurines n'ont pu être appliquées de nouveau sur les correspondances dont elles devaient opérer l'affranchissement.

L'examen des demandes de détaxe ressortissant à des bureaux différents, suivant qu'il s'agit de correspondances circulant à l'intérieur ou de correspondances d'origine étrangère, il y a lieu de coller sur des procès-verbaux n° 479 distincts les timbres-poste français (métropolitains) et les timbres-poste coloniaux et étrangers trouvés isolément dans le service.

Les figurines françaises doivent être transmises à la Division de la comptabilité (Bureau des tarifs, franchises et contraventions), et les figurines coloniales et étrangères à la Division de l'exploitation (Bureau de la correspondance postale étrangère). Dans le second cas, le nom du bureau destinataire du procès-verbal n° 479 doit être inscrit à la main au bas de cette formule.

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 3^e BUREAU. — CORRESPONDANCE POSTALE
ÉTRANGÈRE.

Cartes postales pour l'étranger.

A partir du 12 janvier 1888, il sera permis de coller au recto des cartes postales, à destination de l'étranger, une petite étiquette indiquant le nom et l'adresse du *destinataire*. Les dimensions de cette étiquette ne devront pas dépasser 5 centimètres sur 2 centimètres.

Les modifications à introduire de ce chef dans le texte de l'article XV du Règlement de détail pouvant être complétées prochainement, aucune rectification n'est prescrite dès aujourd'hui au service français.

Mais, à partir du 12 janvier, il y aura lieu de laisser circuler librement les cartes postales de la France pour l'extérieur, et *vice versa*, sur lesquelles aura été collée une petite étiquette fournissant le nom et l'adresse du *destinataire*.

L'application d'une étiquette donnant le nom et l'adresse de l'*expéditeur* demeure interdite, jusqu'à nouvel ordre, dans les relations internationales. Ce renseignement ne peut être fourni qu'au moyen d'un timbre, d'une griffe ou de tout autre procédé typographique.

EXPLOITATION. — 1^{er} ET 3^e BUREAU,
ET SERVICE CENTRAL. — RÉCLAMATIONS.

Annotations et corrections à l'Instruction générale.

ART. 296. Ajouter le 4^e alinéa suivant :

« Les demandes d'avis de réception de valeurs déclarées à destination de l'étranger et des colonies, formées par les envoyeurs postérieurement à l'expédition de ces valeurs, doivent être traitées comme les réclamations d'objets de correspondance, selon les dispositions des articles 779 et suivants ».

ART. 299. 1^{er} alinéa, ajouter : « Sauf toutefois qu'elles sont rédigées sur formule n^o 287. »

Même article, 2^e alinéa, 5^e et 6^e ligne, biffer les mots : « après l'avoir fait revêtir du récépissé du destinataire » ; inscrire en place : « après l'avoir timbré à la date de la distribution et signée. »

ART. 301 nouveau. « La formule n^o 287, établie au moment du dépôt d'un chargement à destination de l'étranger ou des colonies, est affranchie et transmise avec ce chargement dans les conditions en vigueur pour la transmission d'avis n^o 514 du service intérieur.

« Le préposé qui reçoit en retour cette formule la met sous enveloppe à l'adresse de l'expéditeur du chargement et la comprend dans la plus prochaine distribution.

« Si un chargement de valeurs déclarées adressé à l'intérieur et accompagné d'une demande d'avis de réception n^o 514, doit être réexpédié à l'étranger ou aux colonies, le bureau réexpéditeur conserve la formule n^o 514, lui substitue une formule n^o 287, sur laquelle il biffe en croix l'emplacement du timbre-poste. Il applique son timbre à la place *ad hoc* et remplit de la manière suivante la mention manuscrite de la suscription : *Enregistré à (bureau d'origine), sous le n^o . . . adressé primitivement à M. (nom du destinataire), le (date de la réception).*

« La formule n^o 287 ainsi rédigée est jointe à la valeur déclarée à expédier à l'extérieur.

« Quand cette formule fait retour au bureau français réexpéditeur, le préposé de ce bureau remplit, d'après ses indications, le tableau n^o 2 de la formule n^o 514 qui est restée entre ses mains et la transmet ensuite au bureau d'origine pour y être traitée selon les prescriptions de l'article 300, dernier alinéa.

« Si une demande d'avis de réception n^o 514 se rapportant à un objet primitivement adressé à l'intérieur, puis réexpédié à l'étranger et aux colonies parvient au bureau réexpéditeur alors que ledit objet est déjà parti pour sa nouvelle destination, la formule n^o 514 est annotée : « parti à (adresse à l'étranger) » puis transmise au bureau des réclamations. »

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 3^e BUREAU. — CORRESPONDANCE
POSTALE ÉTRANGÈRE.

Demandes de retrait de correspondances ou de rectification d'adresses transmises à l'étranger. Libellé de l'adresse.

Suivant les distinctions établies par les paragraphes 70 et 71 des observations préliminaires du Tarif international, les demandes de retrait ou de rectification d'adresses de correspondances pour l'étranger ayant déjà quitté le bureau d'origine doivent être transmises au bureau de poste de destination ou à l'administration étrangère dont ce bureau relève, quand elles n'ont pas à emprunter l'intermédiaire de l'Administration française (Division de l'exploitation. — Correspondance étrangère).

Si la demande doit suivre la voie télégraphique, le télégramme est rédigé, d'après le modèle donné au verso de la formule n° 288, sur un imprimé en usage dans le service télégraphique pour la rédaction des dépêches privées. Le texte réglementaire à transmettre doit toujours être précédé d'une adresse désignant le service auquel la communication est destinée. Cette adresse est libellée comme suit : *Bureau Poste* (*lieu de destination*), si la demande est directement adressée au bureau de poste destinataire (1); *Administration Postes* (*capitale du pays de destination*) si la demande est adressée à l'Administration centrale étrangère dont relève le bureau de poste destinataire.

Quand la demande doit être transmise par la voie postale, il y a lieu de rédiger d'une façon analogue la suscription de l'enveloppe n° 289 qui renferme la demande établie sur formule n° 288.

En marge du paragraphe 71 des observations préliminaires du tarif international, inscrire : V. Bul. mens. de décembre 1887, page 412.

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 4° BUREAU. — CORRESPONDANCES
TÉLÉGRAPHIQUES.

Tarif télégraphique. — NOTE.

Le tarif actuellement en usage dans les bureaux télégraphiques va être incessamment remplacé par une nouvelle édition de ce document comprenant toutes les modifications de taxe qui se sont produites jusqu'au 1^{er} janvier 1888.

C'est à ce tarif que se rapporteront désormais toutes les notifications relatives au tarif télégraphique qui paraîtront au Bulletin mensuel.

L'Administration attache un intérêt tout particulier à ce que ce document soit constamment tenu au courant. MM. les Directeurs devront veiller à l'observation rigoureuse de cette recommandation et signaler les agents qui ne s'y conformeraient pas.

ANNOTATIONS AU BULLETIN MENSUEL.

Instruction n° 244 Bulletin mensuel n° 7 de juillet 1882.

Modifier ainsi qu'il suit le 4^e alinéa de la page 310 : « Le récépissé original de chaque versement est annexé à la situation n° 1196 adressée, le 10 de chaque mois, au Ministère des Finances. (Cabinet du Ministre. — Bureau de l'ordonnement. — Instruction n°) »

Même page, supprimer les 8^e et 9^e alinéas; ajouter l'alinéa suivant : « En ce qui concerne les versements prescrits spécialement par les services de la Direction générale des postes et des télégraphes, voir l'Instruction n° »

*Le Conseiller d'État,
Directeur général des Postes et des Télégraphes,*

G. COULON.

(1) S'il s'agit d'un nom commun à plusieurs localités, le nom du lieu de destination doit être suivi de la désignation de la province ou du pays.

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — 1^{er} BUREAU. — ORDONNANCEMENT
DES DÉPENSES.

Suppression de la formule n° 1277.

Une notification insérée au Bulletin mensuel n° 10 d'octobre dernier a informé les agents de la suppression des avis n°s 1277 et 1278 concernant les recettes des quinze premiers jours de chaque mois.

La suppression dont il s'agit ne concerne que la partie de la formule n° 1277 afférente à la situation des recettes : le bordereau des valeurs existant en caisse le 15 de chaque mois, lequel figure au verso de ladite formule, continuera à être fourni le 16 à la direction départementale.

A cet effet, lorsque l'approvisionnement actuel des avis n° 1277 sera épuisé, il sera procédé à un nouveau tirage de cet imprimé qui ne présentera plus que le bordereau susvisé.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3^e BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

Nouveau rappel des prescriptions réglementaires concernant l'émission des mandats internationaux et la transmission des avis d'émission.

L'Administration a adressé, à diverses reprises, au service, des recommandations concernant l'attention qui doit être apportée dans l'établissement des mandats internationaux n° 1404 (ancien 16 *quater*) et des avis d'émission se rapportant à ces titres. (Voir notamment le bulletin mensuel n° 11, de novembre 1883.)

Il est rappelé, une dernière fois, qu'aucun mandat international ne doit être établi sans que l'agent ait, au préalable, consulté le tableau synoptique qui résume, pour chaque office, les principales dispositions des conventions internationales (Bulletin n° 7, juillet 1883, page 432).

Des mesures de rigueur seraient prises contre les agents qui, par leur négligence, auraient retardé le paiement des mandats internationaux.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3^e BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

Demandes de fonds de subvention.

Au cours des vérifications qu'elle a exercées, cette année, sur le service des postes, l'Inspection générale des finances a constaté que, pour se procurer les fonds de subvention dont ils avaient besoin, certains receveurs s'adressaient directement aux percepteur, receveur des finances ou trésorier général de leur résidence.

Cette manière de procéder est préjudiciable aux intérêts du Trésor, puisque l'État paye des remises pour les fonds avancés par les comptables directs, tandis qu'il ne supporte aucun frais quand les fonds sont fournis par les comptables des régies financières (*enregistrement, contributions indirectes, etc.*).

Si, en vue de prévenir tout retard dans le paiement des articles d'argent, l'Administration a cru devoir donner dans la circulaire insérée au Bulletin mensuel n° 42, 2^e supplément d'octobre 1881, une interprétation large aux dispositions de l'article n° 1073 de l'Instruction générale, elle n'a pas, pour cela, entendu autoriser une application abusive dudit article. Il reste donc bien entendu que, pour prendre leurs fonds de subvention, les receveurs doivent s'adresser d'abord aux comptables des régies financières de leur résidence, et

que ce n'est qu'en cas d'insuffisance reconnue des fonds disponibles dans la caisse de ces derniers, qu'ils peuvent avoir recours aux comptables directs du Trésor.

Il est démontré que les comptables des régies financières sont presque toujours en mesure de satisfaire aux demandes de fonds de subvention qui leur sont adressées ou que, du moins, ils peuvent y satisfaire en grande partie.

Il suffit, lorsque la somme nécessaire est importante et ne peut être fournie par une seule caisse, de diviser les demandes et de prendre chez les divers comptables de la résidence, les fonds dont ils peuvent disposer.

Les agents sont invités à ne pas perdre de vue ces instructions et à en faire à l'avenir une ponctuelle application.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3° BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

Participation de cinq nouveaux bureaux au service des mandats-cartes n° 1406 (ancien 16 octies).

Les bureaux de :

Wassy (Haute-Marne),
Bergues (Nord),
Landrecies (Nord),
Lille-Saint-Maurice (Nord),
Loos (Nord),

sont admis à participer au service des mandats-cartes n° 1406 (ancien 16 octies), à partir du 1^{er} janvier 1888.

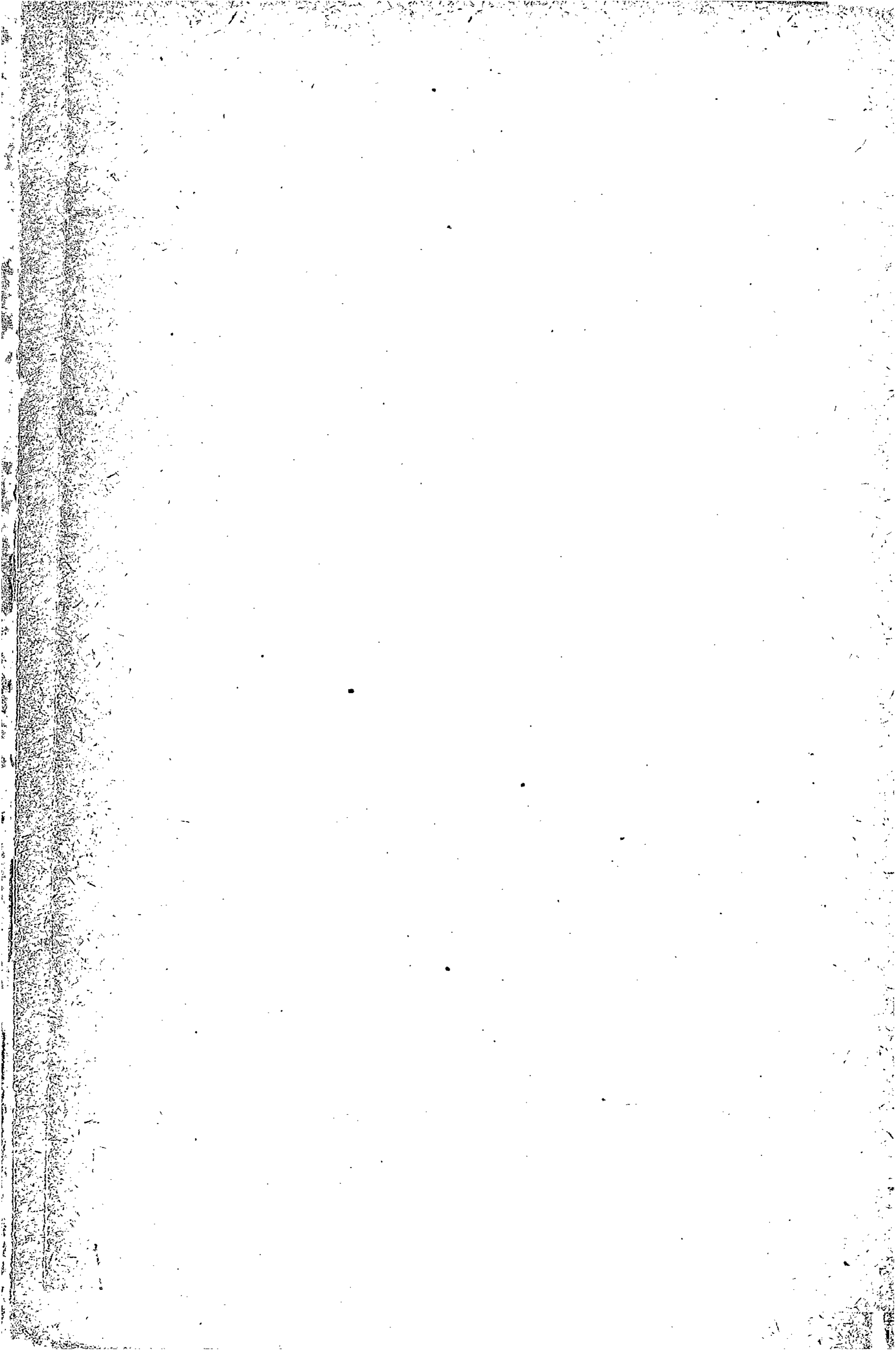
Ces bureaux devront être ajoutés à la liste de ceux qui sont déjà autorisés à délivrer des mandats-cartes pour l'intérieur.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.

Tableau des opérations effectuées pendant le mois de novembre 1887.

Versements reçus de 100,691 déposants, dont 18,604 nouveaux.....		11,800,370 ^f 93 ^c
Remboursements à 36,906 déposants, dont 8,171 pour solde.....	9,863,628 ^f 66 ^a	} 10,264,076 01
Rentes achetées à 327 déposants pour un capital de.....	400,447 35	
	Excédent de recettes.....	<u>1,536,294 92</u>

Nombre de comptes existant au 30 novembre 1887 : 968,617.





TABLES
DU BULLETIN MENSUEL.

MAI 1878 À DÉCEMBRE 1887.

8^e Le 83 (4)

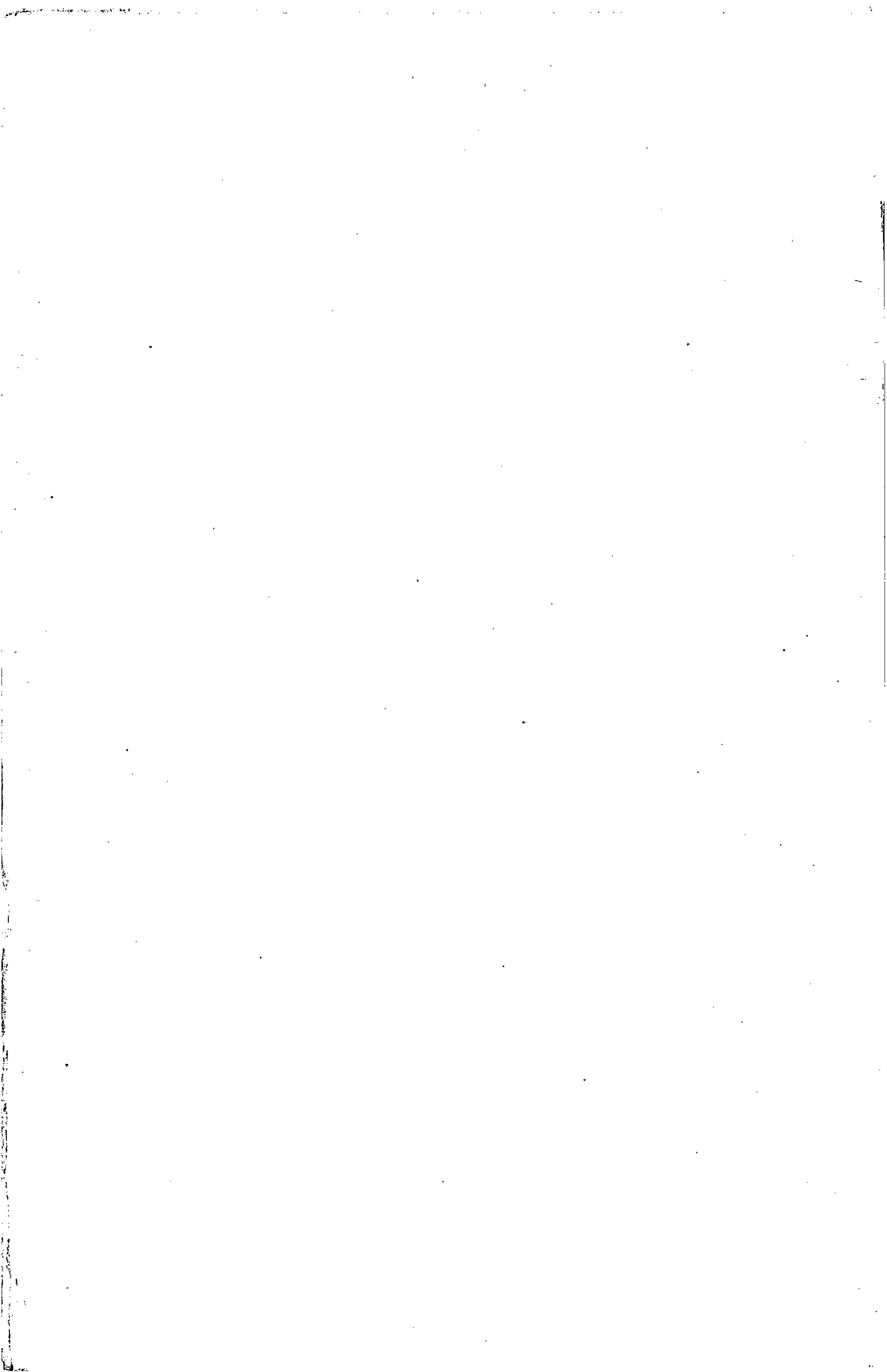


TABLE CHRONOLOGIQUE DES BULLETINS.

ANNÉE.	MOIS.	NUMÉRO de LA SÉRIE annuelle.	NUMÉRO DE LA SÉRIE générale.	PAGES.	VOLUME
1878	Mai	1	1	1 à 48..	1 ^e
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2	1 supplémentaire ..	49 à 94..	
<i>Idem.</i>	Juin	3	2	95 à 132..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	4	2 supplémentaire ..	133 à 140..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	5	2, 2 ^e supplément ..	141 à 148..	
<i>Idem.</i>	Juillet	6	3	149 à 180..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	7	3 supplémentaire ..	181 à 188..	
<i>Idem.</i>	Août	8	4	189 à 236..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	9	4 supplémentaire ..	237 à 260..	
<i>Idem.</i>	Septembre	10	5	261 à 288..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	11	5 supplémentaire ..	289 à 306..	
<i>Idem.</i>	Octobre	12	6	307 à 364..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	13	6 supplémentaire ..	365 à 376..	
<i>Idem.</i>	Novembre	14	7	377 à 408..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	15	7 supplémentaire ..	409 à 420..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	16	7, 2 ^e supplément ..	421 à 432..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	17	7, 3 ^e supplément ..	433 à 444..	
<i>Idem.</i>	Décembre	18	8	445 à 474..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	19	8 supplémentaire ..	475 à 478..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	20	8, 2 ^e supplément ..	479 à 543..	
1879	Janvier	1	9	1 à 38..	2 ^e
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2	9 supplémentaire ..	39 à 60..	
<i>Idem.</i>	Février	3	10	61 à 92..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	4	10 supplémentaire ..	93 à 100..	
<i>Idem.</i>	Mars	5	11	101 à 128..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	6	11 supplémentaire ..	129 à 264..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	7	11, 2 ^e supplément ..	265 à 274..	
<i>Idem.</i>	Avril	8	12	275 à 318..	
<i>Idem.</i>	Mai	9	13	319 à 366..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	10	13 supplémentaire ..	367 à 408..	
<i>Idem.</i>	Juin	11	14	409 à 460..	

ANNÉE.	MOIS.	NUMÉRO de LA SÉRIE annuelle.	NUMÉRO DE LA SÉRIE générale.	PAGES.	VOLUME.
(Suite.)					
1879.....	Juin.....	12	14 supplémentaire...	461 à 470..	2°
Idem.....	Idem.....	13	14, 2° supplément...	471 à 492..	
Idem.....	Idem.....	14	14, 3° supplément...	493 à 496..	
Idem.....	Juillet.....	15	15.....	497 à 528..	
Idem.....	Idem.....	16	15 supplémentaire...	529 à 540..	
Idem.....	Août.....	17	16.....	541 à 582..	
Idem.....	Septembre.....	18	17.....	583 à 620..	
Idem.....	Idem.....	19	17 supplémentaire...	621 à 636..	
Idem.....	Octobre.....	20	18.....	637 à 666..	
Idem.....	Novembre.....	21	19.....	667 à 714..	
Idem.....	Idem.....	22	19 supplémentaire...	715 à 728..	
Idem.....	Idem.....	23	19, 2° supplément...	729 à 760..	
Idem.....	Décembre.....	24	20.....	761 à 790..	
Idem.....	Idem.....	25	20 supplémentaire...	791 à 792..	
Idem.....	Idem.....	26	20, 2° supplément...	793 à 804..	
Idem.....	Idem.....	27	20, 3° supplément...	805 à 814..	
1880.....	Janvier.....	1	21.....	1 à 40..	
Idem.....	Idem.....	2	21 supplémentaire...	41 à 56..	
Idem.....	Février.....	3	22.....	57 à 96..	
Idem.....	Idem.....	4	22 supplémentaire...	97 à 108..	
Idem.....	Mars.....	5	23.....	109 à 220..	
Idem.....	Idem.....	6	23 supplémentaire...	221 à 268..	
Idem.....	Idem.....	7	23, 2° supplément...	269 à 282..	
Idem.....	Avril.....	8	24.....	283 à 386..	
Idem.....	Mai.....	9	25.....	387 à 430..	
Idem.....	Idem.....	10	25 supplémentaire...	431 à 438..	
Idem.....	Juin.....	11	26.....	439 à 492..	
Idem.....	Idem.....	12	26 supplémentaire...	493 à 536..	
Idem.....	Idem.....	13	26, 2° supplément...	537 à 664..	
Idem.....	Juillet.....	14	27.....	665 à 724..	
Idem.....	Idem.....	15	27 supplémentaire...	725 à 732..	
Idem.....	Août.....	16	28.....	733 à 760..	
Idem.....	Septembre.....	17	29.....	761 à 808..	
Idem.....	Octobre.....	18	30.....	809 à 836..	
Idem.....	Idem.....	19	30 supplémentaire...	837 à 848..	
Idem.....	Novembre.....	20	31.....	849 à 894..	
Idem.....	Idem.....	21	31 supplémentaire...	895 à 904..	
Idem.....	Idem.....	22	31, 2° supplément...	905 à 982..	
Idem.....	Décembre.....	23	32.....	983 à 1040..	

ANNÉE.	MOIS.	NUMÉRO de LA SÉRIE annuelle.	NUMÉRO DE LA SÉRIE générale.	PAGES.	VOLUME.
1881	Janvier.....	1	33	1 à 48.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2	33 supplémentaire...	49 à 92.	
<i>Idem</i>	Février.....	3	34	93 à 128.	
<i>Idem</i>	Mars.....	4	35	129 à 186.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	5	35 supplémentaire...	187 à 208.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	6	35, 2 ^e supplément...	209 à 210.	
<i>Idem</i>	Avril.....	7	36	211 à 284.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	8	36 supplémentaire...	285 à 358.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	9	36, 2 ^e supplément...	359 à 442.	
<i>Idem</i>	Mai.....	10	37	443 à 496.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	11	37 supplémentaire...	497 à 544.	
<i>Idem</i>	Juin.....	12	38	545 à 612.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	13	38 supplémentaire...	613 à 626.	
<i>Idem</i>	Juillet.....	14	39	627 à 682.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	15	39 supplémentaire...	683 à 744.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	16	39, 2 ^e supplément...	745 à 770.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	17	39, 3 ^e supplément...	771 à 778.	4 ^e
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	18	39, 4 ^e supplément...	779 à 780.	
<i>Idem</i>	Août.....	19	40	781 à 882.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	20	40 supplémentaire...	883 à 906.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	21	40, 2 ^e supplément...	907 à 938.	
<i>Idem</i>	Septembre.....	22	41	939 à 982.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	23	41 supplémentaire...	983 à 1062.	
<i>Idem</i>	Octobre.....	24	42	1063 à 1120.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	25	42 supplémentaire ..	1121 à 1412.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	26	42, 2 ^e supplément...	1413 à 1452.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	27	42, 3 ^e supplément...	1453 à 1470.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	28	42, 4 ^e supplément...	1471 à 1472.	
<i>Idem</i>	Novembre.....	29	43	1473 à 1510.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	30	43 supplémentaire...	1511 à 1524.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	31	43, 2 ^e supplément...	1525 à 1530.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	32	43, 3 ^e supplément...	1531 à 1534.	
<i>Idem</i>	Décembre.....	33	44	1535 à 1630.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	34	44 supplémentaire ..	1631 à 1664.	
1882	Janvier.....	1	1	1 à 52.	
<i>Idem</i>	Février.....	2	2	53 à 82.	
<i>Idem</i>	Mars.....	3	3	83 à 166.	
<i>Idem</i>	Avril.....	4	4	167 à 212.	
<i>Idem</i>	Mai.....	5	5	213 à 246.	
<i>Idem</i>	Juin.....	6	6	247 à 302.	
<i>Idem</i>	Juillet.....	7	7	303 à 318.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	7 sup.	7 supplémentaire...	319 à 426.	5 ^e
<i>Idem</i>	Août.....	8	8	427 à 534.	
<i>Idem</i>	Septembre.....	9	9	535 à 570.	
<i>Idem</i>	Octobre.....	10	10	571 à 596.	
<i>Idem</i>	Novembre.....	11	11	597 à 680.	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	11 sup.	11 supplémentaire...	681 à 718.	
<i>Idem</i>	Décembre.....	12	12	719 à 798.	

ANNÉE.	MOIS.	NUMÉRO de LA SÉRIE annuelle.	NUMÉRO DE LA SÉRIE générale.	PAGES.	VOLUME.
1883	Janvier	1	1	1 à 60	6°
Idem	Février	2	2	61 à 152	
Idem	Mars	3	3	153 à 296	
Idem	Avril	4	4	297 à 326	
Idem	Mai	5	5	327 à 364	
Idem	Juin	6	6	365 à 396	
Idem	Juillet	7	7	397 à 434	
Idem	Août	8	8	435 à 496	
Idem	Septembre	9	9	491 à 504	
Idem	Octobre	10	10	505 à 536	
Idem	Novembre	11	11	537 à 564	
Idem	Décembre	12	12	565 à 594	
1884	Janvier	13	13	595 à 646	7°
Idem	Février	14	14	647 à 696	
Idem	Mars	15	15	667 à 698	
Idem	Avril	16	16	699 à 722	
Idem	Mai	17	17	723 à 756	
Idem	Juin	18	18	757 à 786	
Idem	Juillet	19	19	787 à 828	
Idem	Août	20	20	829 à 868	
Idem	Septembre	21	21	869 à 900	
Idem	Octobre	22	22	901 à 940	
Idem	Novembre	23	23	941 à 992	
Idem	Décembre	24	24	993 à 1015	
1885	Janvier	1	1	1 à 76	8°
Idem	Février	2	2	77 à 130	
Idem	Mars	3	3	131 à 150	
Idem	Avril	4	4	151 à 162	
Idem	Mai	5	5	165 à 184	
Idem	Juin	6	6	185 à 234	
Idem	Juillet	7	7	235 à 266	
Idem	Août	8	8	267 à 284	
Idem	Septembre	9	9	285 à 308	
Idem	Octobre	10	10	309 à 329	
Idem	Novembre	11	11	331 à 344	
Idem	Décembre	12	12	345 à 375	
1886	Janvier	1	1	1 à 14	9°
Idem	Février	2	2	15 à 52	
Idem	Mars	3	3	53 à 206	
Idem	Avril	4	4	207 à 230	
Idem	Mai	5	5	231 à 302	
Idem	Juin	6	6	302 à 370	
Idem	Juillet	7	7	371 à 399	
Idem	Août	8	8	399 à 426	
Idem	Septembre	9	9	427 à 434	
Idem	Octobre	10	10	435 à 444	
Idem	Novembre	11	11	445 à 490	
Idem	Décembre	12	12	491 à 534	

ANNÉE.	MOIS.	NUMÉRO de LA SÉRIE annuelle.	NUMÉRO DE LA SÉRIE générale.	PAGES.	VOLUME.
1887.....	Janvier.....	1	1.....	1 à 38	10 ^e
<i>Idem.</i>	Février.....	2	2.....	39 à 78	
<i>Idem.</i>	Mars.....	3	3.....	79 à 92	
<i>Idem.</i>	Avril.....	4	4.....	93 à 118	
<i>Idem.</i>	Mai.....	5	5.....	119 à 136	
<i>Idem.</i>	Juin.....	6	6.....	137 à 150	
<i>Idem.</i>	Juillet.....	7	7.....	151 à 220	
<i>Idem.</i>	Août.....	8	8.....	221 à 228	
<i>Idem.</i>	Septembre.....	9	9.....	229 à 282	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	9 sup.	9 supplémentaire...	283 à 370	
<i>Idem.</i>	Octobre.....	10	10.....	371 à 390	
<i>Idem.</i>	Novembre.....	11	11.....	391 à 402	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	11 sup.	11 supplémentaire...	403 à 486	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	11 sup.	Annexe.....	487 à 502	
<i>Idem.</i>	Décembre.....	12	12.....	503 à 533	

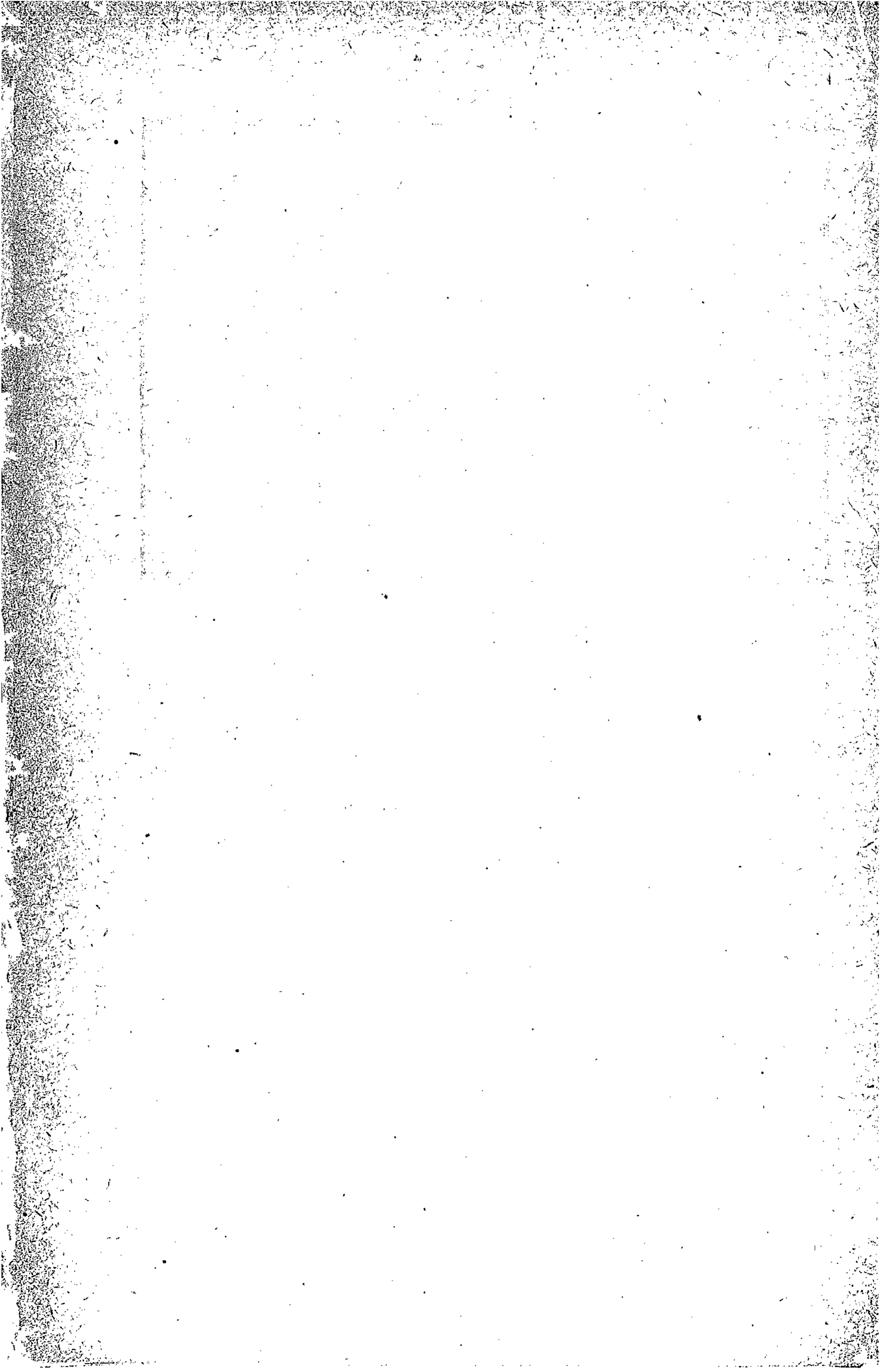


TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e ET 10^e VOLUMES

DU

BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

(De mai 1878 à décembre 1887 inclusivement.)

Les documents parus dans le Bulletin des Postes, pendant les quatre premiers mois de l'année 1878, ont été introduits dans la table générale qui résume toutes les matières de ce Bulletin, de juillet 1868 à avril 1878 inclusivement.

Abonnements.

Réception dans les bureaux de poste des abonnements aux journaux, revues, recueils périodiques.....
 Décret et instruction à ce sujet.....
 Réception dans les bureaux de poste des demandes de primes formées par les abonnés aux journaux, revues et recueils périodiques.....
 Interdiction aux receveurs d'accepter pour les abonnements aux journaux aucune remise en dehors du droit de 3 p. o/o établi par la loi.....
 Bandes de journaux à joindre aux mandats d'abonnement.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
13	"	320	2°
13	57	321 à 323	2°
3 sup.	60	380	2°
14	"	435	2°
14, 2° sup.	"	484	2°

Abonnements. (Suite.)

Interprétation des dispositions de l'instruction n° 57 concernant les abonnements aux journaux. — Le droit de 3 p. o/o ne doit être perçu que sur les mandats d'abonnement exclusivement.

Rédaction des mandats d'abonnement. — Indication du nom et du domicile de l'abonné.

Extension à l'Algérie du service des abonnements aux journaux par la poste. — Participation à ce service des distributeurs et des facteurs-boîtiers en Algérie et des facteurs-boîtiers en France. — Décret et instruction à ce sujet.

Participation des agents embarqués sur les paquebots à l'émission des mandats d'abonnement pour la France et l'Algérie.

Invitation aux directeurs de signaler à l'Administration les agents qui apporteraient une négligence persistante dans le service des abonnements aux journaux.

Recommandation aux directeurs pour la prompte transmission de la statistique des mandats d'abonnement.

Irrégularités commises dans le service des abonnements aux journaux.

Participation des bureaux français du Levant au service des mandats d'abonnement.

Statistique des abonnements.

Erreurs commises dans la perception du droit de 3 p. o/o sur le montant des abonnements au *Journal officiel* et au *Bulletin français*.

Abonnements au *Bulletin des lois* et au *Bulletin mensuel des Postes et des Télégraphes*.

Réduction du droit d'abonnement aux journaux par l'intermédiaire de la poste.

Transmission irrégulière de mandats d'abonnement pour les journaux italiens.

Abonnements aux journaux. (Service international.)

Belgique.

Suisse.

Pays-Bas.

Danemark.

Italie.

Suède.

Norvège.

Portugal.

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
14, 2 ^e sup.	"	484	2 ^e
14, 2 ^e sup.	"	484	2 ^e
15	69	499 à 501	2 ^e
16	73	546 et 547	2 ^e
17	74	589	2 ^e
19	"	688	2 ^e
19	"	689	2 ^e
19, 2 ^e sup.	"	759	2 ^e
19, 2 ^e sup.	"	760	2 ^e
22	"	75 et 76	3 ^e
25	"	404 et 405	3 ^e
34	"	103 et 104	4 ^e
44	"	1574	4 ^e
27 sup.	121	728 à 730	3 ^e
31	"	873	3 ^e
20, 2 ^e sup.	86	793 à 802	2 ^e
24	104	313 à 320	3 ^e
25	108	390 à 397	3 ^e
29	122	762 à 771	3 ^e
29	123	771 à 778	3 ^e
31	127	850 à 857	3 ^e
35	149	143 à 149	4 ^e
40	185	807 à 813	4 ^e

Abonnements. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction	de la page.	du volume.	
Service des abonnements. — Mandats à délivrer au profit des journaux qui ne figurent pas au carnet 217...	33	"	20	4°
Application sur les mandats d'abonnement des timbres horizontaux indiquant le nom du bureau et celui du département.....	33	"	20 et 21	4°
Avis de ne plus délivrer de mandats au profit du <i>Bulletin français</i> , ce journal ayant cessé sa publication...	37	"	466	4°
Recommandations de faire figurer les mandats d'abonnement, à la fin de chaque quinzaine, sur l'état n° 1421 (ancien 662).....	22	"	929	7°
Abonnements internationaux. — Instruction résumant toutes les instructions antérieures sur cette matière....	39, 2° sup.	177	765 à 770	4°
Modifications apportées aux statistiques des abonnements aux journaux.....	44	"	1574 et 1576	4°
Service des abonnements aux journaux.....	6	"	297	5°
Liste d'abonnements aux journaux belges.....	23 sup.	"	255 à 260	3°
	30	"	827	3°
	34	"	114	4°
	37	"	466	4°
Rappel des dispositions de l'instruction n° 187.....	1	"	41	9°
	12	"	780	5°
	32	"	1029	3°
	34	"	114	4°
	36	"	244 à 249	4°
	37	"	466 et 467	4°
_____ aux journaux suisses.....	38	"	593	4°
	38 sup.	"	622	4°
	40	"	850	4°
	41	"	963	4°
	42	"	1084	4°
	43	"	1486	4°
_____ aux journaux suédois.....	33	"	34	4°
Réimpression de la liste des journaux suisses.....	4	"	110	10°
_____ belges.....	5	"	134	10°
Abus de franchise.				
Dispositions relatives aux abus de franchise télégraphique.....	3 sup.	21	183 et 184	1 ^{er}
	6	"	311	1 ^{er}
Avis concernant les abus de franchise télégraphique..	1	"	38	5°
	2	"	65	5°
Abus de franchise postale.....	4	"	160	8°
Accidents sur les voies ferrées.				
Les avis à donner par le télégraphe, relativement aux accidents survenus sur les voies ferrées, sont limités aux cas où le service télégraphique est intéressé.	6	"	311	1 ^{er}
Adjudications et marchés.....	3	"	279	6°
Administration centrale.				
Attributions des différents services de l'Administration centrale. (Arrêté du 15 avril 1878.).....	1	"	5 à 15	1 ^{er}

	INDICATION			
	du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Administration centrale. (Suite.)				
Arrêté modifiant l'organisation des services de l'Administration centrale.....	17 sup.	" "	621	2°
Arrêté déterminant la répartition des bureaux de l'Administration centrale et leurs attributions.....	35 sup.	" "	189 à 198	4°
Décret portant suppression de la division de la statistique, de l'enseignement et des réclamations, à l'Administration centrale du Ministère des postes et des télégraphes.....	43, 3° sup.	" "	1532	4°
Arrêté déterminant la répartition des services de la division supprimée.....	43, 3° sup.	" "	1533	4°
Réunion au service de l'agent comptable de la fabrication des timbres-poste, du magasin central des timbres-poste et du magasin général des formules de mandats d'articles d'argent.....	2	" "	129	8 ¹
Décret portant suppression du service central et de la direction du personnel et répartissant les attributions de ces deux directions entre les autres services du ministère.	3	" "	58	9°
Décret portant réorganisation de l'Administration centrale de la Direction générale des postes et télégraphes.....	7	" "	152	10°
Attributions des bureaux.....	7	" "	155	10°
Admission.				
Conditions d'admission à l'École supérieure de télégraphie et aux cours préparatoires.....	2, 2° sup.	" "	145	1 ^{er}
Conditions d'âge pour l'admission à l'École supérieure.	3 6	" "	158 310	1 ^{er} 1 ^{er}
Publication d'un arrêté rapportant celui du 23 octobre 1878 et déterminant les conditions d'admission : 1° à l'emploi de surnuméraire; 2° à l'emploi de commis titulaire; 3° à divers emplois supérieurs.....	19 sup.	" "	715 à 721	2°
Arrêté modifiant les conditions d'admission à certains emplois du Ministère des postes et des télégraphes....	43	" "	1474 et 1475	4°
Arrêté fixant les conditions d'admission des contrôleurs aux fonctions de sous-ingénieur.....	44 sup.	" "	1654 et 1655	4
Arrêté modifiant les conditions d'admission des ouvriers stagiaires et des ouvriers d'équipe de 1 ^{re} et de 2 ^e classe..	3	" "	104	5°
Arrêté constituant un programme d'admission à l'emploi de commis auxiliaire.....	4	" "	174	5°
Arrêté déterminant les conditions d'admission aux emplois de sous-agents.....	6	" "	257	5°
Arrêté déterminant les conditions d'admission aux emplois de contrôleurs du service technique.....	7	" "	304	5°
Arrêté déterminant les conditions d'admission : 1° à l'emploi de surnuméraire des postes et des télégraphes; 2° à l'emploi de commis des postes et des télégraphes..	9	" "	538	5°
Arrêté modifiant les conditions d'admission à une recette de début.....	12	" "	769	5°
Arrêté modifiant les conditions d'admission au surnumérariat.....	12	" "	771	5°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Adresses convenues ou abrégées.			
Abonnement applicable à la remise des télégrammes internationaux avec adresse convenue ou abrégée.....			
31	"	326	8°
Avis concernant les adresses de télégrammes abrégées ou convenues.....			
1	"	866	3°
Rectification des adresses ou retrait des correspondances confiées à la poste. — Recommandations à ce sujet.			
10	"	30	5°
Rectifications d'adresses des correspondances transmises à l'étranger. — Libellé de l'adresse.....			
12	"	530	10°
Affranchissement.			
Insuffisance d'affranchissement pour des lettres provenant de pays qui appliquent la progression par demi-once.			
2 sup.	"	136	1 ^{er}
Affranchissement des journaux déposés en dernière limite d'heure.....			
4	"	215	1 ^{er}
Avis relatif à l'affranchissement des lettres pour l'étranger.....			
6	"	315	1 ^{er}
Conditions d'admission au tarif réduit des circulaires et avis obtenus par la chromographie, la polygraphie, etc.			
22	"	91 et 102	3°
Interdiction d'admettre à l'affranchissement à prix réduit les « Relevés de facture » portant l'indication d'une date de paiement.....			
26	115	454 à 456	3°
Généralisation de l'emploi des chiffres-taxes pour la taxation des objets de correspondance non affranchis ou insuffisamment affranchis de toute origine.....			
3	229	121	5°
Fixation au 1 ^{er} octobre de la date à partir de laquelle la taxe applicable aux objets de correspondance de toute origine, non affranchis ou insuffisamment affranchis, devra être exclusivement représentée par des chiffres-taxes.			
9	"	552	5°
Affranchissement en numéraire. — Fusion en une seule formule des trois formules n° 29, 46 et 262, et du registre n° 26 D servant à la constatation des perceptions.			
11	"	260 à 624	5°
Communications faites aux agents par des industriels, en vue de les intéresser aux placements de leurs produits.....			
5	"	362	6°
Affranchissement des journaux à expédier en dernière limite d'heure.....			
19	"	823	7°
Arrêté relatif aux conditions d'admission des objets affranchis à prix réduit.....			
1	"	3	8°
Affranchissement des correspondances pour l'Australie			
2	"	122	8°
Timbres-poste spéciaux pour les bureaux français en Turquie.....			
7	"	256	8°
Affranchissement des correspondances pour la côte occidentale d'Afrique.....			
4	"	106	10°
Affranchissement des lettres pour l'étranger.....			
6	"	146	10°
Agent judiciaire du Trésor.			
Contrôle des créances et débits dont le recouvrement est poursuivi par l'agent judiciaire du Trésor.....			
9	253	548	5°
Agents secondaires.			
Création d'emplois d'agents secondaires des postes et télégraphes. (Arrêté du 29 juin 1878.).....			
2, } 2 ^e sup. }	16	141 à 143	1 ^{er}

Allocations. (Voir INDEMNITÉS.)

Appareils télégraphiques.

Emploi des appareils à transmission rapide.....
Remplacement, réparation des appareils, augmentation du nombre des appareils dans un bureau.....
La manœuvre des appareils télégraphiques ne doit pas être abandonnée par des receveurs à des personnes inexpérimentées.....
Allocations de primes aux employés qui font le service des appareils à miroir.....
Soins à apporter à l'entretien des appareils télégraphiques.....

Archives.

Classement, délais de conservation et destruction...
Notification faisant suite à l'instruction n° 222.....
Extrait d'une circulaire relative à la remise aux domaines de divers documents.....

Arrangements. (Voir CONVENTIONS.)

Arrêtés.

Arrêté relatif aux lettres expédiées après les levées générales.....
Arrêté portant allocation d'une indemnité aux directeurs départementaux pour le service de la Caisse nationale d'épargne.....
Arrêtés fixant les conditions auxquelles les compagnies de chemins de fer sont autorisées à établir et à utiliser les communications télégraphiques et téléphoniques nécessaires à leur exploitation.....
Arrêté relatif à la réduction des taxes de dépêches de presse destinées à être publiées en Algérie et en Tunisie.....
Arrêté concernant la vente à prix réduit ou la livraison gratuite au public de cartes-lettres-annonces, des cartes postales et enveloppes-annonces.....
Arrêté concernant les échantillons.....
Arrêté érigeant le bureau de poste français de Tanger en succursale de la Caisse nationale d'épargne.....
Arrêté concernant les échantillons de produits industriels. — Marques de fabrique, de propriété.....
Arrêté déterminant les conditions de fonctionnement des bureaux auxiliaires de poste.....
Arrêté instituant un conseil d'administration.....
Arrêté relatif au tableau d'avancement des agents des services extérieurs.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
1	2	21	1 ^{er}
5 sup.	30	298 et 299	1 ^{er}
6	31	308	1 ^{er}
25	"	397 et 398	3 ^e
25	"	406 et 407	3 ^e
35	148	133	4 ^e
1	222	8	5 ^e
3	"	137	5 ^e
4	"	202	5 ^e
3	"	79	10 ^e
3	"	82	10 ^e
4	"	94	10 ^e
5	"	119	10 ^e
5	"	121	10 ^e
5	"	122	10 ^e
5	"	123	10 ^e
5	"	134	10 ^e
7	"	164	10 ^e
9 sup.	"	290	10 ^e
9 sup.	"	290	10 ^e

INDICATION

Arrêtés. (Suite.)

Arrêté instituant une commission consultative des postes et télégraphes.....

Arrêté nommant les membres de cette commission..

Arrêté créant des bibliothèques départementales des postes et télégraphes.....

Arrêté déterminant les conditions des congés pour cause de maladie.....

Arrêté portant autorisation d'installation de boîtes aux lettres supplémentaires, aux frais de la municipalité de Limoges, chez les débitants de tabac de cette ville..

Articles d'argent.

Attributions du bureau des articles d'argent (3^e bureau de la direction de la comptabilité).....

Articles d'argent. — Mandats français.

Délai de validité des mandats de poste.....

Rectification des erreurs relevées dans la constatation du droit perçu pour les mandats.....

Réorganisation du service des mandats coloniaux. — Modification des règlements antérieurs.....

Emploi simultané, pour les envois d'argent à l'intérieur de la France, des mandats actuels expédiés par l'expéditeur au destinataire et de mandats-cartes transmis à découvert par le bureau d'origine à celui de destination.

Liste des bureaux choisis pour participer au service simultané (mandats-cartes et mandats ordinaires pour l'intérieur de la France).....

Service des mandats coloniaux, minimum du droit proportionnel.....

Délivrance et paiement des mandats de poste aux particuliers dans les bureaux français du Levant.....

Suppression du droit de timbre sur les mandats de poste français. — (Loi et instruction à ce sujet.).....

du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
9 sup.	"	295	10 ^e
9 sup.	"	296	10 ^e
12	"	521	10 ^e
12	"	523	10 ^e
12	"	524	10 ^e
1	"	14 et 15	1 ^{er}
2	"	122	1 ^{er}
3	"	169	1 ^{er}
4	26	208 et 209	1 ^{er}
9	48	2 à 6	2 ^e
9	"	6 à 12	2 ^e
10 sup.	"	94	2 ^e
16	73	546 à 547	2 ^e
17	"	593	2 ^e
17	"	593	2 ^e
19	"	689	2 ^e
22 sup.	"	105	3 ^e
23 sup.	"	250	3 ^e
24	"	359	3 ^e
26	"	477	3 ^e
28	"	740	3 ^e
31	"	873	3 ^e
32	"	1018	3 ^e
42	"	1074	4 ^e
4	"	202	5 ^e
11 sup.	"	713	5 ^e
6	"	369	9 ^e
9	"	24	2 ^e
10	50	64	2 ^e
11,			
2 ^e sup.	"	265 à 269	2 ^e

Articles d'argent. — Mandats français. (Suite.)

Avis de paiement à donner, moyennant une taxe spéciale, aux expéditeurs de mandats de poste. — (Loi, arrêté et instruction à ce sujet.).....

Avis de paiement, mention à porter au compte n° 662. |

Modifications apportées aux formules de mandats-
cartes employées pour les envois d'argent à l'intérieur
de la France et de l'Algérie.....

Usage à faire de la nomenclature n° 453 *ter* pour la
direction des avis d'émission de mandats supérieurs
à 300 francs à destination de Paris.....

Précautions à prendre dans la délivrance des mandats
bleus.....

Participation des agents embarqués sur les paquebots
à l'émission des mandats-cartes pour la France et
l'Algérie.....

Annotations manuscrites portées irrégulièrement sur
les mandats-cartes pour l'intérieur de la France.....

Mandats de poste à destination des bureaux français
de l'Égypte. — Formule n° 16.....

Participation du bureau de Galata, à Constantinople,
au service des articles d'argent.....

Application de la formalité de la recommandation
aux mandats-cartes pour l'intérieur. — Renseignements
statistiques à fournir à ce sujet. — Avis d'émission à
fournir pour les mandats-cartes au-dessus de 300 francs.

Statistique des mandats-cartes recommandés.....

Oblitération des chiffres latéraux des mandats roses
n° 16 par l'application du timbre à date.....

Émission des mandats de pécule à délivrer aux con-
damnés libérés de l'établissement pénitentiaire de
l'Harrach.....

Addition à la nomenclature des comptables coloniaux
chargés du service des mandats.....

Les bordereaux comparatifs de l'émission des man-
dats-cartes et des mandats ordinaires devront dorénavant
être conservés dans les archives des directions.....

Le bureau de distribution de la Goulette (Tunisie)
est autorisé à émettre et à payer des mandats sans limi-
tation de somme.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
11, 2° sup.	"	266 à 269	2°
13	"	347	2°
13 sup.	59	386 à 388	2°
14	"	435	2°
14, 3° sup.	"	495	2°
16	73	546 et 547	2°
17	"	593	2°
19	"	697	2°
19, 2° sup.	"	759	2°
24	"	370	3°
21	91	6 et 7	3°
25	"	405	3°
22 sup.	"	105	3°
23 sup.	"	249	3°
25	"	405 et 406	3°
28	"	739 et 740	3°
31	"	873	3°

Articles d'argent. — Mandats français. (Suite.)

Payement des mandats supérieurs à 300 francs, pour lesquels l'avis de versement n'a pas été reçu.....

Mandats-cartes français et internationaux.....

Précautions à prendre dans l'émission des mandats d'articles d'argent.....

Attribution aux établissements de facteurs-boîtiers de la faculté d'émettre et de payer des mandats d'articles d'argent sans limitation de somme.....

Modifications apportées dans les conditions de paiement des mandats d'articles d'argent destinés aux officiers de marine en service à terre et résidant dans l'un des cinq arrondissements maritimes.....

Les bordereaux statistiques n° 15 et 15 bis, ainsi que le relevé des avis de paiement de mandats fournis jusqu'à présent chaque quinzaine, ne seront plus établis désormais que chaque mois.....

Emploi exclusif des mandats roses n° 16 portant un numéro de série en outre du numéro de mandat. — Rappel des dispositions des articles 1032 et 887 de l'Instruction générale.....

Le bureau de Lambesc est substitué à celui de Batna pour l'émission des mandats de pécule au profit des condamnés sortant, par libération, de la maison centrale de Lambesc.....

Précautions à prendre pour empêcher les vols de formules de mandats. — Obligation d'apposer immédiatement les timbres horizontaux du bureau sur chaque formule reçue en approvisionnement.....

Interdiction de modifier les mandats et de rattacher les chiffres latéraux.....

Substitution du bureau de Berroughia à celui de Médéah pour l'émission de mandats de pécule.....

Modification apportée aux formules n° 16 (mandats roses).....

Participation de nouveaux bureaux au service des mandats-cartes n° 16 octies.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volu me.
33	"	19 et 20	4°
39, 3° sup.	179	773 et 774	4°
44	"	1577	4°
1	220	2	5°
5	"	228	5°
9	"	554	5°
2	"	115	
2	"	121	
4	277	308	
6	287	388	6°
6	"	394	
5	"	362	
6	"	395	
9	"	505	
13	"	607	
14	"	663	
16	"	713	
17	"	748	
18	"	782	
20	"	861	
21	"	396	
1	"	74	
2	"	124	
4	"	162	8°
9	"	296	
11	"	341	

Articles d'argent. — Mandats français. (Suite.)

Instruction n° 305. — Suppression du minimum de 50 centimes fixé pour l'émission des mandats d'articles d'argent. — Droits à percevoir pour les mandats inférieurs à 1 franc ou composés de francs et de centimes.

Instruction n° 306. — Suppression des comptes sommaires 51, 52, 51 bis et 52 bis des articles d'argent.

Instruction n° 308. — Envoi de fonds, sous forme d'articles d'argent, par le personnel embarqué sur les bâtiments de l'État.....

Instruction n° 320. — Avis de versement concernant les mandats-cartes français de 50 francs et au-dessus. — Obligation de mettre en lieu sûr les avis de versement n° 1413 ancien 736, ainsi que les avis d'émission n° 1452 et 1452 bis.....

Participation du bureau de distribution de Tripoli de Barbarie au service des articles d'argent.....

Admission des cartes d'identité photographiques au nombre des pièces justificatives d'identité requises pour le paiement des mandats d'articles d'argent.....

Instruction n° 332. — Envoi de fonds au moyen des formules n° 1401, 1401 bis et 1402 aux marins et militaires du corps expéditionnaire de Madagascar. — Extension à ces marins et militaires opérant à Madagascar du système d'envoi de fonds, sous forme d'articles d'argent, actuellement employé par le personnel embarqué sur les bâtiments de l'État. — Exemption du droit de 1 p. o/o sur les mandats ne dépassant pas 50 francs adressés aux marins et militaires faisant partie du corps expéditionnaire de Madagascar.....

Délais de prescription de mandats d'articles d'argent, fixés par la loi du 15 juillet 1882.....

Paiement, par les agents embarqués de mandats ordinaires de 50 francs et au-dessous.....

Interdiction de payer les mandats d'articles d'argent établis sur des formules de l'ancien modèle.....

Articles d'argent. — Mandats internationaux.

Additions, suppressions ou modifications opérées sur la nomenclature des bureaux autorisés à échanger des mandats internationaux :

Bureaux allemands.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
14	305	671	6°
14	306	672	
17	308	725	7°
22	"	919	
2	"	129	
7	"	258	8°
8	"	270 et 328	
11	"	340	
5	352	124	
9	"	272	
3	"	164 à 166	1°
6	"	317 à 320	1°
9	"	20 à 22	2°
16	"	558 à 561	2°
19	"	700 à 703	2°
21 sup.	"	53 et 54	3°
25	"	415 à 417	3°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Articles d'argent.— Mandats internationaux. (Suite.)			
	28	749 à 752	3°
	31	883 à 887	3°
Bureaux allemands. (Suite.).....	33 sup.	73 et 74	4°
	36	236 et 237	4°
	40	840 à 847	4°
	6	316	1 ^{er}
	7, } 3° sup. }	434	1 ^{er}
	10	72 et 73	2°
	12	292 et 293	2°
	15	511	2°
Bureaux austro-hongrois.....	19	703 et 704	2°
	21	28	3°
	24	371 et 372	3°
	29	795 à 797	3°
	33	31 à 33	4°
	38	591 et 592	4°
	44	1591 à 1594	4°
	3	146	5°
	2	119	1 ^{er}
	3	163	1 ^{er}
	5	270	1 ^{er}
	7, } 2° sup. }	385	1 ^{er}
	7, } 2° sup. }	426	1 ^{er}
	14	447 et 448	2°
	15	511	2°
Bureaux belges.....	17	599	2°
	20	779	2°
	21	28	3°
	24	371 et 372	3°
	26	478	3°
	28	752 et 753	3°
	33	33 et 34	4°
	37	467 et 468	4°
	42	1082 et 1083	4°
	6	294	5°
	32	1029	5°
	36	238 à 244	3°
38	592 et 593	4°	
41	959 à 962	4°	
Bureaux britanniques.....	1	32	5°
	3	143	5°
	4	202	5°
	5	236	5°
	6	292	5°
	12	792	5°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Articles d'argent. — Mandats internationaux. (Suite.)			
Instruction n° 328. — Échange des mandats avec la Bulgarie.	5 8	328 " 202 " 281	} 8 ^e
	2 4 6	" 119 " 219 " 322	
Bureaux danois.	11 13 14 sup.	" 109 " 340 " 470	1 ^{er} 1 ^{er} 1 ^{er} 2 ^e
Mandats-poste pour l'Égypte.	16 7 1 2 3 4 6 sup.	" 562 " 259 " 30 " 119 " 163 et 164 " 220 " 372	2 ^e 8 ^e 10 ^e 1 ^{er} 1 ^{er} 1 ^{er} 1 ^{er}
Bureaux italiens.	7, 2 ^e sup. 8 10 12 13 17	" 426 et 427 " 456 et 457 " 73 " 294 " 340 " 599 et 600	1 ^{er} 1 ^{er} 2 ^e 2 ^e 2 ^e 2 ^e
Mandats avec le Japon.	5 7 9	" 182 " 259 " 297	} 8 ^e
Mandats avec Malte.	1 4 6 8	" 30 " 220 " 322 " 456	
Bureaux néerlandais.	12 14, 2 ^e sup. 16 2	" 295 " 486 " 562 " 66	2 ^e 2 ^e 2 ^e 5 ^e
Mandats pour la République argentine.	2	" 72	10 ^e
Bureaux roumains.	20	" 779	2 ^e
Bureaux suédois.	9 sup.	" 44	2 ^e
Bureaux suisses.	3	" 166	1 ^{er}
Bureaux norvégiens.	27 sup. 8	" 732 " 522	3 ^e 5 ^e

Articles d'argent. — Mandats internationaux. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
	25	" 417 à 420	3 ^e	
	27	" 715	3 ^e	
Bureaux américains	2	" 66	5 ^e	
	5	" 240	5 ^e	
Bureaux luxembourgeois.....	33	" 34	4 ^e	
Émission et paiement des mandats internationaux. —	2	133 à 135	1 ^{er}	
Mise au courant des instructions n ^{os} 244 et 253	sup.			
Emploi simultané, pour les envois à l'étranger, de mandats internationaux expédiés dans une lettre par l'envoyeur au destinataire, et de mandats directement transmis à découvert par le bureau d'origine au bureau de destination. — Modèle du mandat-carte international. — Modèle du bordereau des mandats internationaux ..	3	19 150 à 157	1 ^{er}	
Avis concernant l'adresse des destinataires de mandats-cartes internationaux circulant à découvert.....	4 sup.	" 245	1 ^{er}	
	6	" 315 et 316	1 ^{er}	
	7	" 385	1 ^{er}	
Direction à donner aux avis d'émission des mandats à destination de l'Autriche-Hongrie.....	33 42	" 18 " 1074	4 ^e 4 ^e	
Extension à tous les bureaux de recette de l'usage simultané, pour le service international, des mandats-cartes expédiés à découvert par le bureau d'origine au bureau de destination et des mandats expédiés dans une lettre par l'envoyeur au destinataire.....	8, 2 ^e sup.	47 484 et 485	1 ^{er}	
Publication de l'Arrangement concernant l'échange international des mandats de poste. — Notification de la loi portant approbation et du décret d'exécution. — Instructions à ce sujet	11 sup.	54 223 à 263	2 ^e	
Recommandation d'éviter tout ce qui pourrait susciter des plaintes fondées de la part du public à l'occasion du paiement des mandats internationaux.....	12	56 282	2 ^e	
Régularisation des mandats internationaux : envoi direct du titre par le bureau payeur au bureau d'émission.	12	2 ^e 289	2 ^e	
Irrégularités dans la rédaction des mandats internationaux à destination	13	2 ^e 397 et 398	2 ^e	
	sup. de la Grande-Bretagne			
	12 du Luxembourg.....	3 ^e	625	3 ^e
	sup. des États-Unis	4 ^e	228 et 229	4 ^e
	36			

Articles d'argent. — Mandats internationaux. (Suite.)

Transmission des mandats-cartes internationaux à découvert comme des correspondances ordinaires.....

Avis relatif au service des amendes (France et Belgique) à convertir en mandats internationaux.....

Rappel aux règlements concernant les mandats internationaux à destination de la Grande-Bretagne. — Envoyer sans exception au bureau de Londres tous les avis d'émission.....

Publication d'une Convention concernant l'échange des mandats de poste entre la France et les États-Unis, et du règlement de détail et d'ordre pour l'exécution de cette convention. — Notification de la loi approbative et du décret d'exécution. — Instructions à ce sujet....

Indications à porter sur les avis d'émission n° 16 quater des mandats internationaux français.....

Annotations aux tables de conversion des monnaies pour l'établissement des mandats sur l'Égypte.....

Statistique des mandats-cartes recommandés.....

Conditions d'émission aux États-Unis des mandats pour la France.....

Transmission des mandats-cartes et des avis d'émission de mandats clos à destination de l'Autriche-Hongrie.

Réclamations d'avis d'émission de mandats dans les rapports avec les États-Unis.....

Délai de prescription indéfini pour les mandats de poste créés aux États-Unis.....

Mandats sur Alexandrie, Port-Saïd, Suez, payables par les bureaux français.....

Les avis d'émission relatifs à des mandats tirés sur les États-Unis doivent porter le nom de l'État dans lequel est situé le bureau destinataire.....

Mandats internationaux irrégulièrement libellés....

Taxe des mandats internationaux dans le grand-duché de Luxembourg.....

Mandats allemands. — Taux de conversion des monnaies.....

Mandats sur les États-Unis. — Modification du taux de conversion des monnaies.....

Mandats portugais. — Taux de conversion des monnaies.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
14	62	425 à 427	2°
15 sup.	"	530	2°
17	"	592	2°
23 sup.	99	222 à 246	3°
23 sup.	"	249	3°
24	"	377	3°
25	"	405	3°
26	"	477	3°
29	"	786	3°
29	"	786 et 787	3°
29	"	787	3°
31	"	873 et 874	3°
31	"	874	3°
32	"	1018	3°
33	"	17	4°
33 sup.	"	71	4°
38	"	566	4°
38 sup.	168	621	4°
8	"	519	5°

Articles d'argent. — Mandats internationaux. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Mandats-cartes français et internationaux	39, 3 ^e sup.	179	773 et 774	4 ^e
Echange de mandats avec les colonies danoises des Antilles. — Décret y relatif.....	44	210	1538 à 1541	4 ^e
Rappel des prescriptions de l'instruction n° 54 sur l'Arrangement concernant l'échange international des mandats de poste.....	4	"	1577	4 ^e
Rappel des prescriptions réglementaires concernant l'émission et le paiement des mandats français et internationaux.....	4	"	199	5 ^e
Prescription des mandats de poste norvégiens.....	8	"	522	5 ^e
Délivrance des mandats d'articles d'argent jusqu'à la somme de 500 francs au bureau de Port-Saïd (Égypte).	8	"	529	5 ^e
Inscription sur les mandats ou avis d'émission de mandats à destination de divers pays étrangers, du nom de l'État ou province dans lequel se trouve le lieu de destination du bureau payeur.....	10	"	595	5 ^e
Admission des bureaux français de Tunisie à l'émission et au paiement des mandats.....	11	"	641	5 ^e
Instruction n° 267, relative à l'échange des mandats-poste, entre la France et l'Angleterre.....	12	267	729	5 ^e
Somme à porter sur les mandats tirés de France et d'Algérie sur la Roumanie.....	3	"	276	
Rappel aux règlements concernant les mandats internationaux à destination des Indes orientales néerlandaises.....	4	"	325	
Note relative au tableau synoptique résumant les principales règles du service des mandats internationaux.....	7	"	432	
Recommandation au sujet de l'indication de la date manuscrite d'émission de mandats d'articles d'argent..	10	"	524	6 ^e
Participation du bureau de distribution de Tanger (Maroc) au service des articles d'argent.....	10	"	527	
Rappel des prescriptions réglementaires concernant l'émission des mandats internationaux et la transmission des avis d'émission n° 16 <i>quater</i>	11	"	553	
Mandats de l'Égypte pour la France.....	14	"	663	
Rappel des dispositions de la circulaire insérée au bulletin mensuel n° 11 de novembre 1883, page 553, concernant la transmission des avis d'émission n° 16 <i>quater</i>	14	"	663	
Loi portant approbation de la Convention relative à l'échange des mandats de poste entre la France et le Canada. — Convention, Règlement de détail et d'ordre et Instruction n° 321 y relatifs.....	22	321	902	7 ^e

Articles d'argent. — Mandats internationaux. (Suite.)

Mandats de poste échangés entre la France et l'Inde britannique.....

Loi portant approbation d'une Convention pour l'échange des mandats de poste entre la France et le Japon. — Convention, Règlement et Instruction y relatifs.....

Loi, Convention, Règlement et Instruction concernant l'échange des mandats de poste entre la France et la Perse.....

Droits perçus aux États-Unis sur les mandats.....

Échange de mandats avec la République Argentine.....

Échange de mandats avec l'île de Malte.....

Mandats avec la République argentine.....

Mandats avec certains bureaux austro-hongrois du Levant.....

Mandats d'origine étrangère spoliés de leurs timbres-poste.....

Nouveau rappel des prescriptions concernant l'émission des mandats internationaux et la transmission des avis d'émission.....

Articles d'argent. — Mandats télégraphiques.

Émission de mandats télégraphiques sans signature de l'expéditeur.....

Avis aux receveurs concernant les mandats télégraphiques adressés à Paris.....

Avis au sujet de la taxe applicable aux mandats télégraphiques expédiés par la poste ou déposés poste restante.....

Modification et extension du service des mandats télégraphiques.....

Modifications apportées dans le service des mandats télégraphiques.....

Mandats télégraphiques destinés aux militaires et marins faisant partie du corps expéditionnaire de Tunisie.....

Mandats télégraphiques. — Avis d'émission n° 736 sexiès. — Rappel des prescriptions de l'instruction n° 158.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
23	"	989	7°
2	327	77	8°
5	328	163	8°
1	"	9	7°
11	"	445 et 486	9°
1	"	2	
2	"	72	
3	"	87	
11	"	395	10°
12	"	332	
6	"	322 et 323	1 ^{er}
9	"	13	2°
14	"	442	2°
19, 2° sup.	81	222 à 224	2°
36	158	3 à 76	4°
37	"	454	4°
38	"	583	4°

Articles d'argent. — Mandats télégraphiques. (Suite.)

Précautions à prendre pour les distributions *au guichet* des avis d'arrivée de mandats télégraphiques. (Mod. D.) — Justification d'identité à exiger pour le paiement des mandats télégraphiques adressés à des personnes qui ne sont pas connues des agents payeurs.....

Emission de mandats télégraphiques au profit des militaires appelés à prendre part aux grandes manœuvres des 7^e, 8^e et 15^e corps d'armée.....

Avis, par dépêche télégraphique, d'une procuration déposée permettant de payer les mandats d'articles d'argent à un fondé de pouvoirs.....

La statistique des mandats télégraphiques ne sera plus fournie que trimestriellement.....

Mandats télégraphiques délivrés au profit des militaires appelés à prendre part aux grandes manœuvres de 1884.....

Loi portant approbation de l'Arrangement concernant l'échange des mandats de poste, par la voie télégraphique, entre la France et le Grand-Duché de Luxembourg. — Décret, Arrangement, Règlement de détail et d'ordre et Instruction y relatifs.....

Loi portant approbation d'un Arrangement concernant l'échange des mandats de poste, par la voie télégraphique, entre la France et la Suisse. — Décret, Arrangement, Règlement de détail et d'ordre et Instruction y relatifs.....

Instruction n° 319. — Emission des mandats internationaux. — Établissement et transmission des avis d'émission concernant ces mandats.....

Modifications à l'instruction n° 317 sur le service des mandats télégraphiques internationaux.....

Instruction n° 325. — Délai de validité de mandats télégraphiques adressés aux militaires en Algérie et en Tunisie.....

Admission des cartes d'identité photographiques au nombre des pièces justificatives d'identité requises pour le paiement des mandats télégraphiques.....

Instruction n° 344. — Mandats télégraphique internationaux. — Commission particulière à l'adresse du bénéficiaire.....

Instruction n° 345. — Remboursement des mandats télégraphiques internationaux.....

Mandats télégraphiques délivrés au profit des militaires appelés à prendre part aux grandes manœuvres de 1886.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
9	255	549	6 ^e
8	"	455	
14	"	661	
14	"	662	7 ^e
20	"	858	
21	317	870	
21	318	882	
21	319	889	7 ^e
22	317	925	
24	325	1001	
7	"	258	
4	344	210	
7	"	382	9 ^e
8	"	399	

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction	de la page.	du volume.
Articles d'argent. — Mandats télégraphiques. (Suite.)			
Rédaction des mandats télégraphiques internationaux.	11	488	9°
Note-circulaire n° 48, relative à l'échange des mandats télégraphiques	2	46	
Mandats télégraphiques délivrés au profit des militaires appelés à prendre part aux grandes manœuvres de 1887.....	8	225	10°
Instruction n° 359. — Modifications au service des mandats télégraphiques.....	11	391	
Attributions.			
Définition des attributions respectives des fonctionnaires de l'exploitation et du service technique....	5 sup.	30	289 à 306 1 ^{er}
Avances.			
Remboursement, par les services publics ou les compagnies, des avances faites à ces services pour cession de matériel télégraphique ou pour exécution de travaux.....	4	23	1 ^{er}
<i>Idem</i>	5 sup.	30	
Suppression du certificat n° 253 des avances à charge de régularisation faites par les receveurs des bureaux télégraphiques.....	33 sup.	70	4°
Recommandations relatives à la régularisation des avances autorisées.....	3	142	
Avis au public.			
Réimpression.....	3	146	8°.
Bandes. (Voir JOURNAUX.)			
Bandes timbrées. (Voir ENVELOPPES TIMBRÉES.)			
Baux.			
Les baux entrent dans les attributions du service central, 2 ^e section	1	6	1 ^{er}
Règles à suivre pour l'instruction des demandes en passation ou renouvellement de bail. — Modèle de bail de location sous seing privé.....	30 sup.	842 à 846	3°
Études à faire pour l'installation des bureaux dont les baux expirent en 1881.....	33	15	4°
Circulaire relative aux baux des bureaux secondaires.	7	338	9°
Renouvellement des baux.....	2	73	10°
Bibliothèques postales et télégraphiques.			
Arrêté portant création	12	521	10°
Instruction n° 360 y relative.....	12	360	

INDICATION					
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.		
Boîtes aux lettres.					
Arrêtés autorisant l'installation de boîtes aux lettres supplémentaires chez les débitants de tabac, aux frais des municipalités.....	1 1 sup. 2 3 4 6	" " " " " "	44 58 116 160 216 303		
Boîte aux lettres des bureaux de poste. — Appareil indicateur des levées.....	33 sup.	143	53 à 85 4°		
Portes de boîtes aux lettres rurales et supplémentaires. — Addition d'un 3° cadran indicateur du nombre de levées quotidiennes.....	3	"	141 5°		
Clefs de boîtes aux lettres.....	8	"	533 5°		
Constatation de la levée des boîtes rurales par les courriers à pied.....	4	"	326 6°		
Recommandations au sujet de l'encaissement du prix des boîtes supplémentaires concédées aux communes..	3	"	150 8°		
Boîtes aux lettres mobiles.....	9	"	429 9°		
Boîtes mobiles de gare.....	11	"	486 9°		
Cartons indicateurs des levées pour boîtes aux lettres de l'ancien système.....	11	"	393 10°		
Autorisation de boîtes supplémentaires chez les débitants de tabac, à Limoges.....	12	"	524 10°		
Boîtes chargées.					
Réduction de 50 à 25 centimes du droit applicable aux boîtes chargées, avec déclaration de valeurs.....	8, 2° sup.	44	80 1°		
Modification des dimensions des boîtes de valeurs déclarées.....	4	"	94 10°		
Boîtes mobiles.					
Fonctionnement des boîtes mobiles transportées par les courriers en voitures.....	38 11° sup.	" "	581 et 582 714 4° 5°		
Bons de caisse.					
Affranchissement de réponses payées dans la correspondance internationale par bons de caisse.....	23 sup.	100	269 à 282 3°		
Bons de poste.					
Loi relative à la création des bons de poste de somme fixe.....	8	"	436 5°		
Création du service des bons de poste.....	11	257	601 5°		
Décret relatif aux bons de poste de somme fixe.....	11 sup.	"	682 5°		
Décret portant émission de bons de poste.....	{	de 20 francs.....	12	"	732 5°
		de 1 franc et de 10 francs.	1	"	5 6°
		de 2 francs.....	1	"	5 6°
Mise à la disposition du public de bons de poste de 20 francs.....	12	"	778 5°		
Modification apportée à l'emploi du registre n° 1538 (service des bons de poste).....	23	"	988 7°		

Bons de poste. (Suite.)

Bons de poste sans nom de destinataire. — Insertion dans des lettres non recommandées. — Contravention à la loi du 4 juin 1859

Recommandation au service, concernant l'émission et le paiement des bons de poste

Émission de carnets de 25 bons.....

Recommandations relatives au service des bons de poste.....

Paiement des bons de poste de sommes fixes par les payeurs du corps d'occupation de Tunisie.....

Instruction n° 298. — Avis de paiement à donner, moyennant un droit de 10 centimes, aux expéditeurs de bons de poste de sommes fixes.....

Suppression de la deuxième expédition des certificats de recette et de dépense des bons de poste. (Formules 68 et 69.) — Modifications aux paragraphes 47, 48 et 50 de l'instruction 257.....

Relevé n° 1521 des bons émis.....

Bons de poste irréguliers.....

Budget.

Préparation des budgets des dépenses fixes.....

Avis concernant les renseignements à fournir sur la situation des crédits de la ligne 75 du budget (Entretien des lignes aériennes).....

Opérations de comptabilité applicables aux budgets sur ressources extraordinaires et sur ressources spéciales.....

Bulletin des lois.

Abonnements au Bulletin des lois. — Opérations de trésorerie

Bulletin mensuel.

Création d'un Bulletin mensuel unique des postes et télégraphes, et suppression du Bulletin mensuel des postes.....

Abonnements au Bulletin mensuel. — Opérations de trésorerie

Documents, extraits des Bulletins mensuels de 1858 à 1868 et devenus sans intérêt, à traiter comme imprimés hors d'usage.....

Abonnements à l'Extrait du Bulletin mensuel des postes et des télégraphes.....

Abonnements au Bulletin mensuel souscrit par des particuliers.....

Annotations et corrections au Bulletin mensuel :

N° 14 (ancien).....

29.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
2	"	115	6 ^e
2	"	116	
2	"	117	
4	"	311	6 ^e
6	"	394	
11	298	544	
11	"	552	10 ^e
9	"	273	
9	"	273	
5 sup.	30	303	1 ^{er}
20	101	772	2 ^e
24	"	287 à 303	3 ^e
25	"	404 et 405	3 ^e
1	"	1	1 ^{er}
25	"	404 et 405	3 ^e
34	"	103 et 104	4 ^e
44	"	1574	3 ^e
26 sup.	"	501	4 ^e
7	"	311	5 ^e
11	"	641	5 ^e
11, 2 ^e sup.	"	270	2 ^e
8, 2 ^e sup.	"	480 et 481	1 ^{er}

Bulletin mensuel. (Suite.)

Annotations et corrections au Bulletin mensuel :

N^o 45.....
 46 supplémentaire.....
 59.....
 60 supplémentaire.....
 72.....
 72 supplémentaire.....
 78 supplémentaire.....
 79 supplémentaire.....
 86.....
 92.....
 100.....
 101 supplémentaire.....
 103.....
 105.....
 109.....
 1 (nouveau).....
 2.....
 4.....
 5.....
 5 supplémentaire.....
 6.....
 7, 3^e supplément.....
 8, 2^e supplément.....
 9.....
 11.....
 11 supplémentaire.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
11, 2 ^e sup.	"	270	2 ^e
8, 2 ^e sup.	"	481	1 ^{er}
12	"	289	2 ^e
4	"	211	1 ^{er}
25	"	405	3 ^e
2	"	122	1 ^{er}
8	"	451	1 ^{er}
20	"	773	1 ^{er}
8 sup.	"	478	1 ^{er}
38	"	548	4 ^e
6	"	315	1 ^{er}
9	"	20	2 ^e
2	"	111	1 ^{er}
4	"	194 et 195	1 ^{er}
38	"	548	4 ^e
4	"	195	1 ^{er}
13	"	340	2 ^e
13	"	340	2 ^e
1 sup.	"	57	1 ^{er}
3	"	169	1 ^{er}
11	"	110	2 ^e
5	"	270	1 ^{er}
6	"	316	1 ^{er}
6	"	314	1 ^{er}
7	"	385	1 ^{er}
8 sup.	"	476	1 ^{er}
6	"	314	1 ^{er}
20	"	773	2 ^e
7	"	387	1 ^{er}
33	"	18	4 ^e
8	"	457	1 ^{er}
9	"	19 et 30	2 ^e
11	"	111	2 ^e
13	"	388	2 ^e
sup.	"		
26 sup.	"	500	3 ^e
12	"	289, 290 et 292	2 ^e
13	"	340	2 ^e
14	"	426 et 427	2 ^e
16	"	554	2 ^e
32	"	1002	3 ^e
39	"	645	4 ^e

Bulletin mensuel. (Suite.)

Annotations et corrections au Bulletin mensuel :

N° 13.....

13 supplémentaire.....

14.....

14 supplémentaire.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
13	"	396	2°
sup.	"		
14	"	442	2°
15	"	507	2°
16	"	552	2°
17	"	598	2°
19	"	598	2°
22	"	688 et 695	2°
sup.	"		
24	"	107	3°
44	"	369	3°
14	"	1575 et 157	4°
14	"	442	2°
15	"	477 et 486	2°
16	"	507	2°
17	"	552	2°
17	"	598	2°
17	"	626	2°
sup.	"		
18	"	643	2°
19	"	683, 688	2°
2° sup.	"	et 696	2°
21	"	758	2°
22	"	25	3°
sup.	"		
24	"	107	3°
28	"	310, 311	3°
29	"	et 368	3°
29	"	747	3°
30	"	793	3°
31	"	826	3°
31	"	872 et 882	3°
32	"	1009 et 1010	3°
36	"	221 et 222	4°
40	"	937	4°
2° sup.	"		
44	"	1575 et 1567	4°
14,	"	486	2°
2° sup.	"		
15 sup.	"	532	2°
16	"	552	2°
17	"	598	2°
18	"	648	2°
21 sup.	"	52	3°
24	"	368	3°
24	"	368 et 369	3°
28	"	747	3°
16	"	552 et 562	2°
32	"	1010	3°

Bulletin mensuel. (Suite.)

Annotations et corrections au Bulletin mensuel :

N^o 31.....

31 supplémentaire.....

31, 2^e supplément.....

32.....

33.....

33 supplémentaire.....

34.....

35.....

35 supplémentaire.....

36.....

36, 2^e supplément.....

37.....

37 supplémentaire.....

37 supplémentaire.....

39.....

39, 2^e supplément.....

40, 2^e supplément.....

42 supplémentaire.....

44.....

43.....

3.....

44 supplémentaire.....

3.....

3.....

5.....

6.....

6.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
32	"	1017 et 1029	3 ^e
37	"	469	4 ^e
32	"	1014 et 1015	3 ^e
33	"	14	4 ^e
32	"	1013	3 ^e
33	"	18	4 ^e
34	"	110	
36	"	230	
33	"	26	
43	"	1484	
34	"	110 et 111	
35	"	164	
38	"	581	
38	"	589	
39	"	646	
35	"	170	
38	"	589	
39	"	653	
36	"	227 et 232	
37	"	452	
38	"	589	
36	"	224	
37	"	452	
37	"	461	4 ^e
38	"	589 et 590	
41	"	948	
44	"	1576	
39	"	641	
38	"	581	
38	"	590	
38	"	581	
40	"	817	
"	"	"	
44	"	1576	
41	"	952	
44	"	1571	
44	"	1659	
sup. 44	"	1663	
sup. 4	"	188	5 ^e
4	"	188	5 ^e
3	"	148	5 ^e
5	"	224	5 ^e
5	"	225	5 ^e
6	"	281	5 ^e
7	"	314	5 ^e

Bulletin mensuel. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
10	"	587 à 588	5°	
12	"	36		
2	"	113	6°	
3	"	277		
4	"	317		
6	"	391		
4	268	321		
7	"	425		
8	"	453		
10	"	516		
12	"	582		
13	"	654		
17	257	743		
18	"	773 et 776		
20	"	857		7°
21	"	891		
22	"	922	8°	
24	"	1005 et 1006		
2	"	115		
4	"	155		
5	"	179		
8	"	278		
10	"	321		
11	"	337		
12	"	362		
2	"	20		
3	"	191 et 192		
4	"	217		
5	"	297		9°
10	"	437		
11	"	468 et 481		
12	"	526 et 529		
1	"	12	10°	
2	"	60 et 63		
3	"	85		
4	"	98		
5	"	127		
6	"	143		
9	"	269 et 273		
10	"	386 et 390		
11	"	396 et 397		
12	"	531		
Bureaux ambulants.				
Modifications apportées dans le service des bureaux ambulants sur les lignes de Lyon et de l'Ouest.....				
2	"	115	1 ^{er}	

Bureaux ambulants. (Suite.)

Création d'un nouveau service de bureau ambulant entre Paris et Tours.....

Création d'un nouveau service de bureau ambulant entre Tarascon et Cette.....

Modifications dans l'organisation du service des bureaux ambulants.....

Création d'un nouveau service de bureau ambulant de Mâcon à Marseille.....

Modifications dans le service des bureaux ambulants sur la ligne de Lyon.....

Modifications dans le service des bureaux ambulants sur les lignes de Lyon et de la Méditerranée..

Modifications apportées dans le service des bureaux ambulants.

Arrêté élevant de 3,600 francs à 4,000 francs le maximum du traitement des chefs de brigade des bureaux ambulants.

Création et suppression de services de bureaux ambulants.

Création de nouveaux services de bureaux ambulants. 31 sup.

Création sur la ligne de Lyon de trois nouveaux services de bureaux ambulants.

Création de quatre nouveaux services ambulants.

Création, sur les lignes des Pyrénées et du Sud-Ouest, de nouveaux services de bureaux ambulants

Création d'un service de bureaux ambulants entre Paris et Dunkerque.

Prolongement jusqu'à Clermont-Ferrand du parcours du bureau ambulant de Paris à Moulins.

Dispositions exceptionnelles à l'occasion du renouvellement de l'année.

Création d'un nouveau service ambulant.

Suppression d'un service de bureau ambulant.

Parcours du bureau ambulant de Paris au Creusot.

Création de nouveaux services de bureau ambulant.

Rétablissement du bureau ambulant de Paris à Troyes.

Création d'un nouveau service de bureaux ambulants de Bordeaux à Irun.

Bureaux auxiliaires de poste.

Création de bureaux auxiliaires de poste.

Rapport au Président la République.

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
2 sup.	"	133	1 ^{er}
3	"	159	1 ^{er}
6	"	312	1 ^{er}
7	"	381	1 ^{er}
8, 2 ^e sup.	"	486	1 ^{re}
14	"	443	2 ^e
19	"	690	2 ^e
24	"	354	3 ^e
24	"	359	3 ^e
31 sup.	"	899	3 ^e
33	"	23	4 ^e
34	"	106 et 107	4 ^e
38	"	590	4 ^e
44	"	1573	4 ^e
44	"	1574	4 ^e
7, 3 ^e sup.	"	437	1 ^{er}
20	"	772	2 ^e
32	"	1015	3 ^e
44	"	1573	4 ^e
8	"	533	5 ^e
10	"	596	5 ^e
2	"	122	8 ^e
6	"	369	9 ^e
7	"	371	9 ^e
2	"	70	10 ^e
4	"	105	10 ^e
7	"	164	10 ^e
7	"	163	10 ^e

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Bureaux auxiliaires de poste. (Suite.)				
Conditions de fonctionnement.....	7	"	164	10°
Étude des demandes. — Concession des bureaux. — Organisation du service.....	7	354	165	10°
Bureau central météorologique.				
Note circulaire sur le service des avertissements agri- coles.....	44 sup.	"	1646	4°
Bureaux d'échange.				
Corrections à faire sur les documents spéciaux à l'u- sage des bureaux d'échange.....	20 sup. 21	"	792 27	2° 3°
Bureau international.				
Publications du bureau international des postes....	15 10 12 11	"	687 327 364 396	7° 8° 8° 10°
Bureaux télégraphiques.				
Rappel de nuit des bureaux télégraphiques. — Cir- culaire y relative.....	28	"	735 et 736	3°
Fournitures à mettre à la disposition du public dans les salles d'attente des bureaux télégraphiques.....	31 sup.	"	898	3°
Conditions auxquelles doit rester subordonné tout changement essentiel dans l'installation des bureaux télégraphiques.....	35	148	134	4°
Avis concernant les suspensions ou modifications de service dans les bureaux télégraphiques municipaux... Introduction et mode d'emploi dans les bureaux mu- nicipaux des imprimés pour procès-verbaux du nouveau modèle n° 305 concurremment avec les rôles B et C d'arrivée et de départ.....	38 38 38	"	578 580 et 581	4° 4°
Changements d'indicatifs des bureaux télégraphiques de Paris.....	38 sup.	"	613 à 616	4°
Dénominations nouvelles à donner aux bureaux télé- graphiques.....	42, 2° sup.	"	1444	4°
Arrêté fixant les conditions auxquelles les bureaux télégraphiques municipaux peuvent être raccordés avec les gares correspondantes.....	42, 3° sup.	"	1461 à 1466	4°
Clôture et bureaux gardés pour télégrammes déposés à l'approche de l'heure de la clôture.....	44 sup.	217	1636 à 1638	4°
Instruction résumant les règles à suivre à l'occasion de l'établissement des bureaux télégraphiques munici- paux.....	1	268	19	6°
Additions et corrections à l'instruction n° 268.....	2	268	107	6°

Cabinet du Ministre.

Fusion des deux services des postes et des télégraphes.....

Demande de propositions aux directeurs départementaux, en vue de la fusion des services des postes et des télégraphes.....

Recommandation aux chefs de service de n'user du télégraphe que pour les communications présentant un caractère d'urgence absolue.....

Réorganisation de l'enseignement supérieur de la télégraphie.....

Rappel des prescriptions relatives aux abus de franchise télégraphique.....

Frais attribués aux agents des postes et des télégraphes pour frais de missions spéciales effectuées à l'intérieur, en dehors des limites de leurs circonscriptions. (Arrêté du 31 juillet 1878.).....

Attributions des fonctionnaires de l'Administration des postes et des télégraphes.....

Circulaire relative aux vérifications de l'inspection générale des finances et à celles des inspecteurs du contrôle.....

Circulaire aux préfets touchant la concession de recettes simples des postes aux communes qui s'engageront à subvenir temporairement à la dépense.....

Cahier des charges.

Modifications au cahier des charges des entrepreneurs de transport des dépêches.....

Circulaire aux préfets concernant les avantages à stipuler pour le service des postes et des télégraphes dans les cahiers des charges pour concession de chemins de fer d'intérêt local ou de tramways.....

Recommandation relatives aux dispositions additionnelles à introduire dans les cahiers des charges des chemins de fer d'intérêt local et des tramways.....

Addition à l'article 6 du cahier des charges des services par entreprise.....

Caisses d'assurances.

Circulaire adressée par le conseiller d'État, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, aux directeurs départementaux.....

Tableaux concernant les caisses d'assurances.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
1	1	15 à 20	1 ^{er}
1	5	28 et 29	1 ^{er}
1 sup.	8	53	1 ^{er}
2, 2 ^e sup.	"	143 à 146	1 ^{er}
3 sup.	21	183 et 184	1 ^{er}
4 sup.	"	237 à 239	1 ^{er}
5 sup.	30	289 à 306	1 ^{er}
13	"	329 et 330	2 ^e
14, 2 ^e sup.	"	482 et 483	2 ^e
1	6	34 et 35	1 ^{er}
40, 2 ^e sup.	"	926 à 933	4 ^e
42	"	1070	4 ^e
7 sup.	"	4119	5 ^e
1	"	58	6 ^e
3	"	288 à 290	6 ^e

Caisse nationale d'épargne.

Loi portant création d'une caisse d'épargne postale..

Décret portant règlement d'administration publique sur le contrôle de la caisse d'épargne.....

Instruction n° 1 pour l'exécution de la loi et du décret concernant la création et le contrôle de la caisse d'épargne postale (avec une table des matières et une table des modèles).....

Décret fixant l'ouverture du service de la caisse d'épargne postale.....

Avis d'une décision ajournant, en ce qui concerne les établissements des facteurs-boîtiers, l'ouverture du service de la caisse d'épargne postale.....

Arrêté portant attribution de remises aux receveurs chargés des opérations de la caisse d'épargne postale...

Correspondance relative au service de la caisse d'épargne postale. — Précautions à prendre pour en assurer la transmission régulière. — Additions à l'instruction n° 1 et à l'instruction générale.....

Circulaire aux préfets concernant l'organisation et le fonctionnement de la caisse d'épargne postale.....

Instruction n° 2. Numéros d'ordre à porter en tête des formules 1, 2, 3, 4, 5, 10, 11 et 17. Création d'un carnet et d'un bulletin d'envoi de pièces (modèles n° 76 et 77). Suppression des bordereaux journaliers négatifs.

Modifications à l'instruction n° 1 concernant le service de la caisse d'épargne postale.....

Additions à la liste des bureaux de poste ouverts au service de la caisse d'épargne postale.....

Instruction n° 3. Transferts. — États mensuels 23 et 24. — Récapitulation des opérations sur l'avis n° 9....

Circulaire explicative concernant le but et les avantages de la caisse d'épargne postale.....

Circulaire concernant le renvoi des pièces justificatives aux receveurs pour régularisation.....

Circulaire concernant la publicité à donner aux notions générales sur le service de la caisse d'épargne postale.

Instruction n° 4. Versements faits par un tiers pour le compte des mineurs. — Concours des instituteurs. — Caisses d'épargne scolaires. — Remboursements aux mineurs. — Donation à un mineur. — Transferts de livrets à remboursement déferé.....

Achats de rente pour le compte des déposants à la caisse d'épargne postale.....

Modification à apporter à l'Instruction n° 1.....

Demandes de formules imprimées pour le service de la caisse d'épargne.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
42 sup.	"	1121 à 1126	4°
42 sup.	"	1126 à 1138	4°
42 sup.	1 ^{er}	1138 à 1411	
43, 3° sup.	"	1531 et 1532	
43, 3° sup.	"	1533	
44	"	1569 et 1570	
44	"	1570 et 1571	4°
44	"	1571 et 1572	
44 sup.	2 ^{em}	1646 à 1653	
44 sup.	"	1648 et 1649	
44 sup.	"	1659	
1	3	5 à 7	
1	"	24 et 25	
1	"	25 et 26	
1	"	26 à 28	
2	4 ^{em}	56 à 59	5°
2	"	59	
2	"	59	
2	"	64	

Caisse nationale d'épargne. (Suite.)

Décret déclarant les bureaux de poste de la Corse ouverts au service de la caisse d'épargne postale.....

Décret déclarant des bureaux de poste de France ouverts au service de la caisse d'épargne postale.....

Arrêté fixant la rémunération accordée aux facteurs pour la participation au service de la caisse d'épargne postale.....

Instruction n° 5. — Comptabilité et mode de paiement de l'indemnité accordée aux facteurs pour les livrets ouverts par leur intermédiaire.....

Instruction n° 6. — Concours des facteurs au service de la caisse d'épargne.....

Instruction n° 7. — Transferts. — Renvoi des bordereaux n° 17. — Donations par un bienfaiteur inconnu. — Modifications à l'instruction n° 1.....

Instruction n° 8. — Arrêtés de vérification pour rectifier les erreurs reconnues dans les comptes de recette et de dépense.....

Notification de décisions diverses concernant le service de la caisse nationale d'épargne.....

Errata au bulletin n° 44 supplémentaire.....

Errata au bulletin n° 2 de 1882.....

Instruction n° 9. — Premiers versements faits à la caisse d'épargne postale pour le compte de personnes majeures. — Dispense accordée à la partie versante de présenter l'autorisation de l'intéressé.....

Modifications apportées aux instructions n° 3 et 7 sur le service de la caisse d'épargne postale et à l'envoi de pièces relatives aux transferts.....

Note relative aux remboursements de fonds déposés à la caisse d'épargne postale.....

Instruction n° 10. — Indication du nombre et du montant des premiers versements opérés par l'intermédiaire des facteurs à fournir à la Direction centrale de la caisse d'épargne.....

Instruction n° 11. — Faculté donnée aux receveurs de déléguer un agent pour toucher les fonds transférés à la caisse d'épargne postale.....

Modifications et additions aux instructions sur le service de la caisse d'épargne postale. — Modifications dans l'envoi des pièces relatives aux transferts.....

Dispositions d'ordre concernant l'envoi à la comptabilité publique des avis n° 38 et 38 bis et des bulletins n° 37.....

Rappel à l'exécution de l'article 79 de l'instruction n° 1 sur le service de la caisse d'épargne postale.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
	"	93 et 94	
	"	94 et 95	
	"	104 et 105	
	5 ^{en}	105 à 110	
	6 ^{en}	111 et 112	
	7 ^{en}	112 à 116	
3	8 ^{en}	116 et 119	
3	"	140 et 141	
3	"	148	
3	"	148	
			5°
4	9 ^{en}	176 et 177	
4	"	182 et 183	
4	"	196	
5	10 ^{en}	222	
5	11 ^{en}	223	
5	"	226 et 227	
5	"	235 et 236	
6	"	283	

Caisse nationale d'épargne. (Suite.)

Addition à l'article 16 de l'instruction n° 15 (*Bull. mens. n° 12*), concernant le service des versements en timbres-poste.....

Envois par les directeurs départementaux de relevés n° 96 négatifs à la Direction centrale.....

Demandes de versement à la Caisse nationale d'épargne présentées par des cercles ou réunions d'officiers

Avis relatif à la rédaction des demandes d'achat de rente.....

Décret fixant la date de mise à exécution de la loi du 3 août 1882. — Instruction n° 16 y relative.....

Tableaux présentant les tarifs détaillés de la caisse d'assurances en cas de décès et de la caisse d'assurances en cas d'accidents.....

Irrégularités commises dans la constatation des versements ultérieurs. — Rappel à l'exécution des dispositions de l'instruction n° 16 relative à l'emploi des timbres-épargne.....

Avis divers concernant le service des remboursements de fonds déposés à la Caisse d'épargne postale. — Remboursements après décès.....

Instruction n° 17. — Mode de justification dans les écritures des receveurs principaux, de certaines opérations relatives à la caisse nationale d'épargne.....

Modifications à des instructions concernant la Caisse nationale d'épargne.....

Erratum au modèle 119 dont l'emploi est prescrit par l'instruction n° 16.....

Livrets entièrement remplis à remplacer. — Remise au titulaire d'un bulletin de dépôt n° 21.....

Additions à l'Instruction n° 16.....

Instruction n° 18 : Pièces à fournir par les sociétés de secours mutuels, de coopération, de bienfaisance, etc., qui déposent leurs fonds à la Caisse nationale d'épargne.....

Rapport à M. le Président de la République sur les opérations de la Caisse nationale d'épargne en 1882.....

Instruction n° 19 concernant l'échange entre la France et la Belgique des livrets de caisse d'épargne à régler.

Avis relatif à l'établissement des demandes d'achat de rentes.....

Instruction n° 20 : Pièces à fournir par les sociétés commerciales qui déposent des fonds à la Caisse nationale d'épargne.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
2	"	146	
2	"	146	
2	"	147	
2	"	147	
3	16 ^{en}	154	
3	"	288	
4	"	318	
4	"	319	
5	17 ^{en}	337	6 ^e
5	"	341	
5	"	348	
5	"	352	
5	"	352	
6	18 ^{en}	390	
7	"	398	
7	19 ^{en}	423	
7	"	434	
8	20 ^{en}	451	

INDICATION

Caisse nationale d'épargne. (Suite.)

	du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
<i>Erratum</i> relatif aux demandes de timbres-épargne..	8	"	454	6°
Suppression d'une des trois expéditions du bordereau n° 11 des versements ultérieurs	9	"	504	
Instruction n° 21 concernant le mode de constatation des opérations d'épargne sur le nouveau modèle de livret.	10	21 ^{co}	507	
Demandes de livret faites par des femmes mariées. — Exécution des articles 21, 23, 24, 78 et 79 de l'instruction n° 1.....	11	"	554	
Instruction n° 22. — Remboursement, en Algérie, du montant des livrets de la Caisse nationale d'épargne.	12	22 ^{co}	571	
Instruction n° 23. — Création d'un registre des remboursements (modèle n° 99) à l'usage des receveurs. — Mode d'emploi de ce registre.....	12	23 ^{co}	572	
Modifications apportées au carnet d'ordre n° 7. — Envoi à la Direction centrale de la deuxième expédition du bordereau n° 17.....	12	"	579	
Addition à l'article 19 de l'instruction n° 16.....	12	"	582	
Griffe indiquant le nom du département à apposer sur les livrets de la Caisse nationale d'épargne. — Numérotage des bordereaux n° 5, 11 et 17.....	12	"	590	
Modifications apportées aux états mensuels 23, 24, 25 et 27.....	12	"	591	
Envoi à la Direction centrale des états n° 81.....	12	"	592	
Modifications à l'instruction n° 5.....	12	"	592	
Rappel aux dispositions de l'article 57 de l'instruction n° 16. — Griffes à apposer par les receveurs principaux sur les timbres-épargne.....	13	"	608	
Communication aux journaux du résultat mensuel des opérations.....	13	"	609	
Désignation, sur les bordereaux 11, des nom et prénoms des receveurs forcés en recette.....	13	"	610	
Décret étendant aux bureaux de plein exercice de l'Algérie et de la Tunisie le service de la Caisse nationale d'épargne.....	14	"	648	7°
Arrêté portant attribution de remises aux receveurs des postes pour les opérations effectuées pendant l'année 1883, pour le compte de la Caisse nationale d'épargne.	14	"	653	
Modification à l'instruction n° 1 sur la Caisse nationale d'épargne.....	14	"	654	
Le carnet des versements ultérieurs n° 10 bis sera dorénavant désigné sous le n° 10.....	14	"	654	
Instruction n° 25. — Inscriptions de rentes déposées à la Caisse nationale d'épargne.	15	25 ^{co}	674	

Caisse nationale d'épargne. (Suite.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Distribution des plis émanant de la Caisse nationale d'épargne, service des remboursements.	15	" 675	
Conservation par les receveurs des registres 4 et 10. — Mode de renvoi des avis d'émission périmés. — Signature des femmes mariées.	15	" 676	
Remboursement direct aux militaires des fonds déposés à la Caisse nationale d'épargne.	15	" 696	
Remplacement des objets employés pour griffer les timbres-épargne.	15	" 697	
Instruction n° 26. — Réduction du nombre des timbres-épargne employés à la constatation des versements ultérieurs.	16	26 700	
Instruction n° 27. — Transmission, par télégraphe, des demandes et autorisations de remboursement.	16	27 701	
Tableaux comparatifs des opérations de la Caisse nationale d'épargne faites dans chaque département pendant les années 1882 et 1883.	16	" 717	
Instruction n° 28. — Remboursements par mandats-poste.	17	28° 727	
Instruction n° 29. — Création d'une formule (modèle n° 91) relative aux réclamations ou renvoi de certaines pièces concernant le service de la Caisse nationale d'épargne.	17	29° 733	7°
Publication d'une instruction n° 24 sur le service de la Caisse nationale d'épargne.	17	24 738	
Modifications et annotations à l'instruction n° 24.	17	24 743	
	18	24 777	
	12	526 12	
Publicité à donner aux résultats obtenus chaque mois par la Caisse nationale d'épargne	18	" 783	
Opérations effectuées pendant les quatre premiers mois de l'année 1884.	18	" 784	
Suppression de l'une des expéditions des bordereaux nominatifs des premiers versements (modèle n° 5)	18	" 784	
Dédoublément des bordereaux n° 5, 11 et 17	18	" 785	
Suppression du certificat spécial des timbres d'épargne (modèle n° 123).	18	" 785	
Suppression de l'envoi mensuel de l'état récapitulatif (modèle n° 37).	18	" 786	
Instruction n° 30. — Transmission par télégraphe des demandes et autorisations de remboursements.	19	30° 810	
Instruction n° 31. — Constatation par les receveurs de l'identité des personnes dont la signature n'est pas connue à la Direction centrale.	19	31° 813	

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Caisse nationale d'épargne. (Suite.)			
Additions et modifications à l'instruction n° 24.....	19	"	818
Modifications à l'instruction n° 27.....	19	"	819
Recommandations aux agents d'inviter les déposants à ne pas demander, autant que possible, le remboursement intégral de leur compte.....	19	"	824
Caisse nationale d'épargne. — Opérations effectuées pendant les mois de mai et de juin 1884..	19	"	824
Conditions de vente de l'instruction n° 24 sur le service de la Caisse nationale d'épargne.....	19	"	824
Légalisation gratuite, en Tunisie, de la signature des déposants par le consul de France à Tunis.....	20	"	858
Opérations effectuées pendant le mois de juillet 1884.	20	"	861
Mode d'envoi des mandats-poste délivrés pour acquisition d'exemplaires de l'instruction n° 24.....	21	"	896
Erratum au bulletin mensuel n° 18 de juin 1884...	21	"	896
Opérations effectuées pendant le mois d'août 1884..	21	"	897
Instruction n° 32. — Remplacement des livrets de la Caisse nationale d'épargne déclarés perdus.....	22	32°	921
Modifications à l'instruction n° 24.....	22	"	923
Opérations effectuées pendant le mois de septembre 1884.....	22	"	932
Rapport au Président de la République sur les opérations de la Caisse nationale d'épargne. Année 1883..	23	"	942
Instruction n° 33. — Création d'un compte divers pour les opérations en suspens.....	23	33°	974
Instruction n° 34. — Renvoi des livrets à régler....	23	34°	975
Instruction n° 35. — Transmission par la voie des tubes pneumatiques des demandes et autorisations de remboursement à Paris.....	23	35°	979
Additions à l'instruction n° 24.....	23	"	984
Imprimés du service de la Caisse nationale d'épargne. — Approvisionnement des directions.....	23	"	989
Opérations effectuées pendant le mois d'octobre 1884.	23	"	989
Instruction n° 36. — Mode d'inscription des autorisations de remboursement sur le bordereau n° 17.....	24	36°	1002
Instruction n° 37. — Constatation, avant paiement, de l'identité des personnes qui réclament un remboursement de fonds déposés à la Caisse nationale d'épargne.....	24	37°	1003
Suppression de la mention: <i>service des remboursements</i> sur les enveloppes destinées aux déposants....	24	"	1004
Opérations effectuées pendant le mois de novembre 1884.....	24	"	1015

7°

Caisse nationale d'épargne. (Suite.)

Instruction n° 38. — Versements effectués à la Caisse des retraites pour la vieillesse, pour le compte des déposants à la Caisse nationale d'épargne.....

Opérations effectuées pendant le mois de décembre 1884.....

Instruction n° 39. — Assimilation des syndicats ou associations professionnelles aux sociétés de secours mutuels.....

Arrêté fixant les remises accordées aux receveurs pour les opérations effectuées pendant l'année 1884.....

Modifications à l'instruction n° 32 relatives aux livrets perdus.....

Instruction n° 40. — Modifications apportées au journal des premiers versements (modèle n° 4) et aux bordereaux nominatifs (modèle n° 5). — Suppression de la fiche de renvoi (modèle n° 8).....

Instruction n° 41. — Renvoi des livrets de caisse d'épargne à régler.....

Modifications à l'instruction n° 24.....

Tableau comparatif des opérations de la Caisse nationale d'épargne faites, dans chaque département, pendant l'année 1884.....

————— 1885.....

————— 1886.....

Arrêté élevant le taux des remises allouées aux receveurs des postes pour participation au service de la Caisse nationale d'épargne.....

Instruction n° 42. — Retrait des timbres-épargne à 3, 4, 30, 40, 400 et 1,000 francs.....

Modifications à l'instruction n° 24.....

Instruction n° 43. — Liquidation des remises accordées aux agents des postes pour participation au service de la Caisse nationale d'épargne.....

Instruction n° 44. — Création d'une formule 13 *sexies* pour l'établissement des demandes et des autorisations de virement.....

Décret instituant des succursales navales de la Caisse nationale d'épargne dans chacune des divisions des équipages de la flotte et à bord de chacun des bâtiments de l'État.....

Décret qui autorise les bureaux de poste à recevoir en faveur des déposants marins des versements sans condition de minimum.....

Instruction n° 45 concernant l'institution de succursales navales et les opérations effectuées dans les bureaux de poste sur des livrets de séries marines.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
1	38 ^{en}	12	
1	"	76	
2	39	113	
2	"	113	
2	"	116	8 ^e
3	40 ^{en}	136	
3	41	137	
3	"	138	
3	"	147	
3	"	197	9 ^e
4	"	115	10 ^e
4	"	154	
4	42 ^e	154	
4	"	156	
5	43 ^{en}	171	
5	44 ^{en}	176	8 ^e
6	"	198	
6	"	201	
6	45 ^{en}	214	

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
6	"	223	
8	46	275	
8	"	279	
8	"	283	
9	47	291	
9	"	293	
11	"	344	
12	"	346	8 ^c
12	"	347	
12	48	359	
12	49	359	
12	"	361	
12	"	361	
12	"	362	
12	"	372	
12	"	375	

Caisse nationale d'épargne. (Suite.)

Additions à l'instruction n° 24.....
 Instruction n° 46. — Modification des formules n° 13 et 14. — Suppression de l'avis d'émission. — Conditions de validité d'une autorisation de remboursement.....
 Additions et modifications à l'instruction n° 24.....
 Suppression de l'une des expéditions du relevé des timbres-épargne à expédier par les receveurs principaux (modèle n° 112). — Suppression de l'avis n° 114 des quantités de timbres-épargne expédiées par les receveurs principaux.....
 Instruction n° 47. — Versements à la Caisse nationale d'épargne des retenues exercées sur les salaires des cantonniers.....
 Additions et modifications aux articles 379 à 384 de l'instruction n° 24 relatifs aux forcenents pour perte de timbres-épargne.....
 Approvisionnement en fin d'année et comptabilité des timbres-épargne.....
 Arrêté élevant le taux des remises allouées aux receveurs des postes pour participation au service de la Caisse nationale d'épargne.....
 Extrait du rapport à Monsieur le Président de la République sur les opérations de la Caisse nationale d'épargne (Caisse d'épargne postale) pendant l'année 1884
 Instruction n° 48. — Comptabilité des timbres-épargne. — Suppression des formules modèles n° 106, 116 et 120.....
 Instruction n° 49. — Inscription au carnet n° 10 de sommes comprenant des centimes. — Inscription au carnet n° 4 d'un premier versement en numéraire accompagnant une demande de transfert (art. 308 de l'instruction n° 24).....
 Modifications et annotations à l'instruction n° 24...
 Modifications à l'instruction n° 33, insérée au Bulletin mensuel n° 23 de novembre 1884.....
 Modifications à l'instruction n° 44, insérée au Bulletin mensuel n° 5 de mai 1885.....
 Notification d'un arrêté élevant le taux des remises allouées aux receveurs des postes.....
 Vérification de l'entrepôt départemental des timbres-épargne. — Rapport à établir sur formule n° 915. — Suppression du certificat modèle n° 122.....

Caisse nationale d'épargne. (Suite.)

Comptabilité des timbres-épargne. — Relevé n° 105 (nouveau modèle)

Rappel aux prescriptions des instructions 34 et 41

Rapport à Monsieur le Président de la République française sur la création de succursales de la Caisse nationale d'épargne dans les villes, à l'étranger, où il existe un bureau français. — Décret et instruction y relatifs

Rapport à Monsieur le Ministre des postes et des télégraphes concernant la création de succursales de la Caisse nationale d'épargne en Algérie et en Tunisie. — Décret et instruction y relatifs

Arrêté érigeant le bureau de poste français d'Alexandrie (Égypte) en succursale de la Caisse nationale d'épargne

Transmission des livrets de caisse d'épargne

Liquidation des remises accordées aux agents des postes

Vente au public et aux agents de différentes instructions relatives au service de la Caisse nationale d'épargne

Mode d'inscription des sommes en chiffres sur l'ancien modèle de livret de caisse d'épargne

Extrait du rapport à Monsieur le Président de la République sur les opérations de la Caisse nationale d'épargne pendant l'année 1885

Loi pour l'acquisition d'un hôtel par la Caisse nationale d'épargne

Instruction n° 52. — Paiement des autorisations de remboursement de fonds déposés à la Caisse nationale d'épargne. — Nouveau mode de constatation d'identité

Instruction n° 53. — Interprétation par le conseil d'État du paragraphe 6 de l'article 6 de la loi du 9 avril 1881 sur la caisse d'épargne postale. — Avis du conseil d'État

Additions aux articles 132, 197 et 272 de l'instruction n° 24

Modifications et additions aux instructions n° 24, 27 et 31

Modification à l'instruction n° 24

Arrêté portant allocation d'une indemnité aux directeurs départementaux pour le service de la Caisse nationale d'épargne

Extrait de la loi du 26 février 1887 portant fixation du budget sur ressources extraordinaires de l'exercice 1887

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
1	"	11	
1	"	12	
5	50	232	
5	51	237	
5	"	247	
5	"	300	
5	"	300	
7	"	396	9°
7	"	396	
11	"	446	
12	"	491	
12	52	523	
12	53	524 et 525	
12	"	524	
12	"	526 et 527	
2	"	78	10°
3	"	82	10°
3	"	91	10°

Caisse nationale d'épargne. (Suite.)

Addition à l'instruction n° 24.....

Arrêté érigeant le bureau de poste français de Tanger en succursale de la Caisse nationale d'épargne.....

Emploi de fonds déposés à la Caisse nationale d'épargne en versements à opérer à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.....

Instruction n° 54. — Modifications à l'instruction n° 24 sur le service de la Caisse nationale d'épargne..

Notification concernant le service.....

Erratum à l'instruction n° 54.....

Modification à l'instruction n° 24.....

Instruction n° 55. — Régularisation des déclarations de versement ou de remboursement tardives ou inexactes.....

Erratum à l'instruction n° 55.....

Extrait du rapport au Président de la République sur les opérations de la Caisse nationale d'épargne pendant l'année 1886.....

Instruction n° 56. — Création d'un compte courant «Intérêts divers. Exercice 188...».....

Caisses publiques.

Décision portant désignation des caisses sur lesquelles doivent être acquittés les paiements.....

Créances assignées sur les caisses des trésoriers-payeurs des départements et dont le paiement est demandé à la Caisse centrale du Trésor à Paris.....

Candidatures. (Voir ADMISSION.)

Carnets à souche.

Carnets à souche des mouvements de matériel et de mobilier.....

Carnets à souche des bons pour réponse internationale payée.....

Cartes d'état-major.

Les cartes d'état-major provenant des bureaux administratifs des anciens fonctionnaires des télégraphes doivent rester aux mains du service technique.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction	de la page.	du volume.
	4	101	10°
	5	123	10°
	5	135	10°
	7	209	10°
	7	216	10°
	8	228	10°
	9	282	10°
	10	380	10°
	11	402	10°
	12	504	10°
	12	525	10°
	12	574 et 575	9°
	9	553	5°
	5	302	1°
	23,	271	3°
	2° sup.		
	4	214	1 ^{er}

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.	
Cartes-lettres. — Admission au timbrage.....	15	"	670 et 689	7°
Arrêté portant création de cartes-lettres.....	5	345	247	9°
Échange de cartes-lettres hors d'usage.....	7	"	391	
Émission de cartes-lettres non gommées.....	9	"	430	
Émission de cartes-lettres de Monaco.....	9	"	431	
Défaut d'approvisionnement des cartes-lettres.....	10	"	438	10°
Cartes-lettres <i>annonces</i>	5	"	121	
Cartes postales et télégraphiques.				
Émission de cartes postales timbrées à 10 et à 15 centimes.....	4	"	221	
Fabrication des cartes postales par l'industrie privée. — Conditions qu'elles devront remplir pour être admises à circuler à découvert et à prix réduit.....	2	11	96 et 97	1 ^{er}
Émission de cartes postales à 10 et à 15 centimes... Conditions d'affranchissement des cartes postales circulant dans le territoire de l'Union.....	4	"	221	1 ^{er}
Établissement du service des cartes postales avec réponse payée. — Arrêté et instruction à ce sujet.....	14	"	434	2°
Suppression du relevé spécial du nombre des cartes postales débitées.....	14	65	461 à 465	2°
Vente de cartes postales au guichet des bureaux télégraphiques.....	18	"	644	2°
Règlement sur la comptabilité des cartes postales et télégraphiques fabriquées dans les ateliers du Ministère des postes et des télégraphes.....	24	107	351 et 352	3°
les colonies néerlandaises.....	26	"	456 et 457	2°
l'Autriche-Hongrie.....	16	"	542 et 543	3°
la Turquie.....	29	"	780	4°
la Serbie.....	33	"	17	4°
Libéria.....	39	"	644	4°
l'Uruguay.....	40	"	819	4°
les États-Unis de Colombie.....	42	"	1064 et 106	5°
le Honduras.....	4	"	195	5°
la République dominicaine.....	5	"	235	5°
la Barbade.....	6	"	297	5°
le Danemark, les Antilles danoises et Costa-Rica.....	5	"	328	
la Grèce et la colonie britannique de Lagos.....	6	"	382	
divers pays étrangers.....	8	"	466	6°
la Guyane anglaise et Tabago.....	9	"	501	
le Canada.....	10	"	525	
l'Inde britannique.....	11	"	551	
	12	"	586	

Cartes postales
avec réponse payée
échangées avec :

INDICATION					
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.		
Cartes postales et télégraphiques. (Suite.)					
Cartes postales avec réponse payée échangées avec :	le Brésil et Haïti.....	13	"	597	7°
	la Bulgarie.....	14	"	649	
	le Pérou.....	15	"	670 et 692	
	la République du Nicaragua.....	16	"	711	
	le Japon et l'Équateur.....	18	"	780	
	l'Égypte.....	21	"	894	
	l'Égypte.....	21	"	889 et 894	8°
	les colonies françaises.....	9	"	296	
	Siam.....	10	"	319 et 237	8°
	Arrêté concernant les conditions d'envoi et de circu- lation des cartes postales.....	11	"	540	6°
	Extension de l'échange des cartes postales avec ré- ponse payée. — Arrêté à ce sujet.....	34	"	101 et 102	4°
Extension de l'échange des cartes postales avec ré- ponse payée.....	5	"	328 à 341	6°	
Retrait des cartes postales à 15 et 30 centimes.....	34	"	170	4°	
Timbrage des cartes postales.....	9	"	296	8°	
Échange de cartes postales hors d'usage.....	42	193	1065 à 1068	4°	
Échange contre de nouvelles cartes-télégrammes des cartes-télégrammes hors d'usage avant emploi.....	42	"	1074	4°	
Instruction n° 324. — Admission pour les départe- ments, l'Algérie, la Tunisie et l'étranger des cartes- télégrammes et des télégrammes fermés qui ne pou- vaient circuler que dans l'intérieur de Paris.....	12	265	772	5°	
Echange de cartes-télégrammes hors d'usage.....	5	281	336	6°	
Cartes-postales-annonces.....	23	324	971	7°	
Approvisionnement de cartes-télégrammes.....	7	"	391	9°	
Cartes postales pour l'étranger.....	5	"	121	10°	
	5	"	128	10°	
	12	"	529	10°	
Cartes de visite.					
Portant la mention P. P. C. (Décision du 9 avril 1886).	4	"	228	9°	
Mentions non autorisées.....	4	"	325	6°	
Vœux de bonne année. — Bandes timbrées.....	8	"	554	6°	
	12	"	528	9°	
Cautionnements.					
Cautionnements des receveurs des postes en Algérie. (Décret du 25 novembre 1878.).....	8	"	446	1°	
Décret fixant les cautionnements des receveurs.....	17	"	584 et 585	2°	
Décret modifiant les règles établies par le décret du 13 septembre 1879 pour la revision du cautionnement des receveurs des postes et des télégraphes.....	33	"	2 et 3	4°	
Instruction n° 342. — Certificats de réalisation de cautionnement. — Application des articles 12 et 16 de la loi du 13 brumaire an VII.....	3	342	190	9°	

Chargements de toute nature.

Droits à percevoir sur les valeurs déclarées à destination de l'étranger.....

Réduction du droit fixe à percevoir pour les lettres et boîtes chargées avec déclarations de valeurs et pour les lettres recommandées. — Loi du 26 décembre 1878. — Instructions à ce sujet.....

Réduction du droit fixe applicable aux lettres recommandées et aux valeurs déclarées pour l'extérieur. — Instruction et décret y relatifs.....

Lettres recommandées non affranchies réexpédiées d'Allemagne en France.....

Publication de l'Arrangement pour l'échange des lettres de valeurs déclarées entre un certain nombre de pays compris dans l'Union postale universelle. — Règlement de détail et d'ordre. — Loi portant approbation et décret d'exécution. — Instructions à ce sujet.....

Vérification du poids et de l'état extérieur des lettres et des boîtes contenant des valeurs déclarées.....

Espacement des timbres-poste sur les valeurs déclarées à destination de l'étranger.....

Formalité de la recommandation applicable à l'enveloppe n° 212 bis pour l'envoi des valeurs à recouvrer..

Formalité du chargement en franchise, applicable à l'enveloppe n° 214 bis pour la transmission du montant des recouvrements.....

Retour à l'expéditeur des objets recommandés qui n'ont pu être distribués.....

Formalité de la recommandation applicable à la carte postale double et à la carte postale simple (réponse)..

Rectification au règlement de détail concernant l'échange des valeurs déclarées dans l'Union postale.....

Avis au sujet des lettres de valeurs déclarées pour le Portugal, les colonies françaises, etc.....

Obligation d'indiquer au recto le poids des lettres de valeurs déclarées pour l'étranger.....

Application de la formalité de la recommandation aux mandats-cartes pour l'intérieur. — Renseignements statistiques à fournir à ce sujet.....

Traitement des objets recommandés circulant dans l'Union insuffisamment affranchis ou ne remplissant pas les conditions requises.....

Statistique des mandats-cartes recommandés.....

Lettres de valeurs déclarées pour le Portugal.....

Indemnités en cas de perte d'objets recommandés dans l'Union.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
6	"	315	1 ^{er}
8, 2 ^e sup.	44	480 et 481	1 ^{er}
8, 2 ^e sup.	45	481	1 ^{er}
9	"	19	2 ^e
11 sup.	53	194 à 222	2 ^e
13	"	332 et 333	2 ^e
13	"	339	2 ^e
13 sup.	"	368	2 ^e
13 sup.	58	382	2 ^e
13 sup.	"	397	2 ^e
14 sup.	15	463 et 464	2 ^e
16	"	554	2 ^e
19	"	697	2 ^e
20, 2 ^e sup.	"	803	2 ^e
21	91	6 et 7	3 ^e
25	"	403	3 ^e
25	"	405	3 ^e
29	"	785 et 786	3 ^e
31	"	874 à 875	3 ^e

Chargements. (Suite.)

Suppression de l'indication du poids des objets de correspondance recommandés à destination de l'étranger.....

Distribution des chargements ou des lettres recommandées adressées aux personnes illettrées habitant les communes rurales.....

Demandes d'avis de réception des chargements formulées postérieurement à leur dépôt.....

Publication de la Convention conclue entre la France et l'Espagne concernant l'échange des lettres avec valeurs déclarées, et du règlement de détail et d'ordre y faisant suite. — Loi portant approbation et décret d'exécution de la Convention.....

Lettres de valeurs déclarées pour l'Italie.....

Lettres de valeurs déclarées pour l'Espagne.....

Objets chargés ou recommandés adressés à des destinataires momentanément absents et mis en instance en vertu des dispositions de l'article 622 de l'instruction générale. — Avis de l'existence de ces objets à déposer au domicile des destinataires.....

Avis de réception à renvoyer à l'étranger.....

Valeurs déclarées pour l'Espagne et le Portugal....

Espacement des timbres-poste sur les valeurs déclarées pour l'étranger.....

Avis de réception des envois de valeurs déclarées...

Signe de recommandation en Belgique.....

Suppression du registre n° 19.....

Décret fixant les conditions d'échange des lettres de valeurs déclarées avec la Nouvelle-Calédonie.....

Décret portant extension du service des valeurs déclarées aux bureaux français établis en Tunisie. — Instruction n° 264 y relative.....

Adoption d'un timbre de recommandation uniforme dans tout le territoire de l'Union.....

Indemnités en cas de perte d'objets recommandés...

Valeurs déclarées pour l'Italie.....

Valeurs déclarées de la Tunisie et *vice versa*.....

Mise en usage du système polygraphique pour la réception des chargements au guichet et pour l'inscription des mêmes objets sur les feuilles n° 105 dans les bureaux composés.....

Production des pièces pour obtenir la livraison de lettres ou des objets chargés ou recommandés adressés «Poste restante».....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
33	"	19	4°
33 sup.	142	52	4°
37	"	448 à 450	4°
38	166	549 à 563	4°
38	"	582	4°
38 sup.	"	616 à 620	4°
4		184	5°
3	230	125	5°
3	"	143	5°
6	239	264	5°
6	"	295	5°
6	"	296	5°
8	"	523	5°
9	"	545	5°
16	"	707	5°
11 sup.			
12	264	734	5°
12	"	777	5°
2	"	119	6°
2	"	120	6°
2	"	120	6°
3	"	283	6°
3	"	286	6°

Chargements. (Suite.)

Lettres ou objets recommandés ou chargés adressés poste restante.....

Carnets d'expédition n° 18 *quater* à remettre à certains expéditeurs.....

Inscription au registre n° 18 *bis* des lettres de convocation pour le règlement des ordres.....

Soins à donner aux valeurs déclarées boîtes.....

Avis de réception d'objets recommandés et de valeurs déclarées pour l'étranger.....

Établissement des feuilles de chargement n° 105... Décret concernant les lettres de valeurs déclarées à destination ou provenant du Tonkin. — Instruction n° 304 y relative.....

Instruction n° 309. — Réexpédition des effets de commerce envoyés en fausse direction.....

Décret concernant les valeurs déclarées pour la Turquie, instruction n° 313 y relative.....

Espacement des timbres-poste sur les valeurs déclarées pour la France.....

Décret concernant les valeurs déclarées des colonies pour la Turquie.....

Participation des bureaux turcs à l'échange des lettres avec valeurs déclarées.....

Valeurs déclarées pour la Turquie.....

Tenue du carnet des chargements n° 19.....

Indemnités en cas de perte d'objets recommandés... Rappel des prescriptions destinées à assurer la sécurité des valeurs confiées à la poste.....

Nomenclature des bureaux espagnols admis à l'échange des valeurs déclarées.....

Modification des avis de réception n° 514 (ancien 103). — Indemnités en cas de perte d'objets recommandés..

Lettres avec valeur déclarée pour la Turquie.....

Valeurs à protester venant de Belgique.....

Avis 514. — Doivent être frappés à l'avance des timbres horizontaux du bureau d'origine.....

Suspension de l'échange des valeurs déclarées avec la Roumanie.....

Transmission des avis de réception à renvoyer à l'étranger.....

Suppression du système polygraphique pour l'inscription des chargements.....

Valeurs déclarées pour la Turquie.....

Lettres avec valeur déclarée à destination de l'Autriche-Hongrie.....

Lettres chargées ou recommandées adressées en France à un souverain ou à un prince étranger.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
6	"	394	6°
7	290	420	6°
8	"	465	6°
8	"	466	6°
9	"	502	6°
10	"	529	6°
14	304	650	
18	309	758	
19	313	801	
19	"	821	
20	"	844	7°
21	"	895	
22	"	925	
23	"	987	
22	"	990	
24	"	1013	
8	"	281	8°
11	"	340	8°
5	"	298	
11	"	487	9°
2	"	46	
3	"	88	10°
3	"	88	10°
4	"	105	10°
6	"	149	10°
7	"	211	10°
7	"	212	10°

Chargements. (Suite.)

Chargements en franchise relatifs à la notification des arrêts de la Cour des comptes ou des conseils de préfecture.....

Demandes d'avis de réception se rapportant à des objets adressés primitivement à l'intérieur, puis réexpédiés à l'étranger.....

Chiffres-taxes.

Emploi abusif.....
 Modification de la couleur des chiffres-taxes à 1 franc, 2 francs et 5 francs.....
 Suppression du chiffre-taxe de 20 centimes.....
 Suppression du chiffre-taxe de 40 centimes.....

Circulaires du Directeur général.

Circulaires aux directeurs et chefs de service de l'Administration.....

Circulaire relative à l'application des dispositions de l'arrêté concernant les tableaux d'avancement des agents des services extérieurs.....

Circulaire relative à la publication des tableaux d'avancement.....

Colis postaux.....

Règlement concernant l'exécution par les chemins de fer de l'État, de l'Est, du Midi, du Nord, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée, du service des colis postaux.....

Décrets, arrangements, lois et conventions concernant les colis postaux, et règlement de détail et d'ordre et annexes.....

Extension du service des colis postaux à la Corse, à l'Algérie, à la Tunisie et aux colonies et établissements français desservis par les paquebots-poste français.....

Suppression des limites de volume et de dimension imposées aux colis postaux et application aux mêmes colis du régime de l'envoi contre remboursement.....

Règlement concernant la suppression des limites de dimension et de volume imposées aux colis postaux, et l'application aux mêmes colis du régime de l'envoi contre remboursement, sur les chemins de fer de l'État, de l'Est, du Midi, du Nord, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée.....

Annexe n° 1. — Avis d'arrivée d'un colis postal.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
11	"	393	10°
12	"	528	10°
2	"	121	6°
4	"	313	6°
4	"	105	10°
6	"	149	10°
8	"	221	10°
9 sup.	"	293	10°
11 sup.	"	405	10°
36 sup.	159	285 à 293	4°
36 sup.	"	293 à 309	4°
36 sup.	"	310 à 357	4°
39 sup.	"	683 à 744	4°
39 sup.	"	683 à 688	4°
40 sup.	186	884 à 887	4°
40 sup.	"	888 à 892	4°
40 sup.	"	893 et 894	4°

Colls postaux. (Suite.)

Annexe n° 2. — Loi du 25 juillet 1881.....

Annexe n° 3. — Convention concernant l'application aux colis postaux du régime de l'envoi contre remboursement et la suppression des limites de volume et de dimension imposées aux mêmes colis sur les réseaux des compagnies de chemins de fer signataires de la Convention du 2 novembre 1880.....

Annexe n° 4. — Décret portant suppression, dans le service intérieur continental, des limites de volume et de dimension imposées aux colis postaux, et application aux mêmes colis du régime de l'envoi contre remboursement.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux originaires ou à destination des colonies françaises desservies par les paquebots-poste français.....

Extension du service des colis postaux à l'intérieur de la Corse et à divers pays étrangers.....

Convention, arrangements et décrets relatifs à l'extension du service des colis postaux. (Voir les mots CONVENTIONS et DÉCRETS.).....

Tableau indiquant les taxes à percevoir sur les colis postaux de ou pour l'intérieur de la Corse.....

Tableau indiquant les taxes à percevoir en France, en Corse, en Algérie, en Tunisie et aux colonies françaises pour l'affranchissement des colis postaux à destination des pays étrangers.....

Ouverture du service des colis postaux à l'intérieur de Paris. — Règlement, convention et décret à ce sujet ..

Livraison à domicile, dans les ports de la France continentale, de l'Algérie et de la Tunisie, des colis postaux transportés par les paquebots-poste français (avec décrets et tableau annexes).....

Décret portant extension du service des colis postaux dans les rapports de la France (y compris la Corse et l'Algérie) et de la Tunisie avec les Pays-Bas.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux à destination des Pays-Bas.....

Traitement des colis postaux franco-allemands renfermant des lettres ou notes ayant le caractère de correspondance.....

Extension du service des colis postaux dans les relations avec les Pays-Bas. — Tableau indiquant les taxes à percevoir en France, en Corse, en Algérie, en Tunisie et aux colonies françaises, pour l'affranchissement des colis postaux à destination des Pays-Bas. — Annexe au tableau A inséré au Bulletin n° 43 supplémentaire de novembre 1881, page 1517.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
40 sup.	"	895 et 896	4°
40 sup.	"	896 à 898	4°
40 sup.	"	898 à 900	4°
40 sup.	"	901 et 906	4°
41 sup.	192	983 à 986	4°
41 sup.	"	"	4°
41 sup.	192	989 à 993	4°
41 sup.	192	995 à 1035	4°
42, 2° sup.	197	1127 à 1142	4°
43 sup.	"	1511 à 1522	4°
3	"	95	5°
3	"	96	5°
3	228	120	5°
3	223	130	5°

Colis postaux. (Suite.)

Expédition et dimensions des colis postaux dans les relations internationales.....

Instruction relative à l'ouverture du service des colis postaux entre la France et le Portugal.....

Instruction fixant la date d'ouverture du service des colis postaux entre la France et le Portugal.....

Instruction et décret relatifs à l'extension du service des colis postaux à la Nouvelle-Calédonie.....

Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec les îles Açores et de Madère. — Instruction y relative.....

Traitement des colis postaux renfermant des lettres ou notes ayant le caractère de correspondance.....

Décret portant fixation des taxes applicables, dans le service colonial, aux colis postaux provenant ou à destination de la Nouvelle-Calédonie.....

Décret fixant les taxes applicables, dans le service colonial, aux colis postaux à destination des îles Açores et de Madère.....

Décret étendant le service des colis postaux aux colonies françaises de Sainte-Marie de Madagascar, de Mayotte et de Nossi-Bé.....

Décret fixant les taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux provenant ou à destination des colonies de Sainte-Marie de Madagascar, de Mayotte et de Nossi-Bé. — Instruction n° 269 y relative.

Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec les Antilles danoises.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux à destination des Antilles danoises. — Instruction y relative.

Décret étendant la suppression des limites de volume et de dimension aux colis postaux provenant ou à destination des ports de la Corse.....

Décret étendant le régime de l'envoi contre remboursement aux colis postaux circulant à l'intérieur de la Corse ou échangés entre la France et la Corse. — Convention et instruction y relatives.....

Décret portant modification de la taxe des colis postaux expédiés de certaines colonies françaises à Alexandrie d'Égypte par la voie d'Italie.....

Décret portant modification de la taxe des colis postaux expédiés à Alexandrie d'Égypte par la voie d'Italie.

Décret étendant le service des colis postaux aux relations avec le Tonkin.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables, dans le service colonial, aux colis postaux provenant ou à destination du Tonkin.....

Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec Massouah.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
6	238	259	5°
8	247	446	5°
9	"	536	5°
10	255	572	5°
11 sup.	261	683	5°
11 sup.	262	700	5°
12	266	773	5°
12	"	762	5°
12	"	767	6°
2	"	67	6°
2	269	68	6°
4	"	298	6°
4	275	300 à 304	6°
8	292	437	6°
8	293	438	6°
13	"	597	7°
13	"	598	
21	"	888	
21	"	896	
22	"	916	
4	"	151	

Colis postaux. (Suite.)

Extension du service des colis postaux aux relations avec Massouah.....

Décret étendant le service des colis postaux aux relations avec l'Annam.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux provenant ou à destination de l'Annam.....

Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec l'Espagne.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux provenant ou à destination de l'Espagne.....

Instruction n° 329. — Extension du service des colis postaux aux relations avec l'Espagne.....

Extension du service des colis postaux aux relations avec l'Annam.....

Circulaire relative au transport des colis postaux par les courriers d'entreprise.....

Instruction n° 341. — Convention des colis postaux. Décret d'exécution (France). Décret d'exécution (colonies)

Circulaire relative à la responsabilité des entrepreneurs chargés du transport des colis postaux.....

Suspension de l'échange des colis postaux avec la Roumanie.....

Ouverture de la voie d'Espagne au transit des colis postaux à destination du Portugal, des Açores et de Madère.....

Colis postaux avec la République argentine.....

Idem.....

Colis postaux avec le bureau français de Shang-Haï..

Idem.....

Décret relatif à l'échange des colis postaux sans déclaration de valeur entre la France et la Grande-Bretagne. — Convention et règlement.....

Décret portant extension du service des colis postaux aux relations avec le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial, dans les bureaux français établis en Turquie et à Shang-Haï ainsi qu'à l'agence maritime de Tripoli, de Barbarie, aux colis postaux échangés avec la Grande-Bretagne.....

Instruction n° 355. — Service des colis postaux entre la France continentale, la Corse, l'Algérie, la Tunisie, les bureaux français et les colonies ou établissements français d'une part et le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande d'autre part.....

Tableaux des taxes à percevoir pour l'affranchissement des colis postaux à destination de la Grande-Bretagne.

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction	de la page.	du volume.
	4	160	
	6	187	
	6	188	
	6	193	8°
	7	235	
	6	329	
	6	228	
	1	4	
	3	158	9°
	8	400	
	3	88	10°
	4	97	10°
	6	141	10°
	7	205	10°
	7	189	10°
	7	204	10°
	9	230	10°
	9	248	10°
	9	249	10°
	9	250	10°
	9	252	10°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Colis postaux. (Suite.)			
Taxes et conditions applicables aux colis postaux pour la Turquie (voie de Trieste), Diego-Suarez, Massouah, Cameroun, le Congo, la Grèce et l'île de Malte:.....			
9	"	257	10 ^e
9	356	260	10 ^e
9	"	261	10 ^e
Tableau des taxes y relatives.....			
Modification des conditions et taxes applicables aux colis postaux pour la Grande-Bretagne et la Grèce....			
10	"	373	10 ^e
10	358	374	10 ^e
Instruction n° 358 y relative.....			
Commission consultative des postes et des télégraphes.			
Arrêté instituant une commission consultative des postes et des télégraphes.....			
9	"	295	10 ^e
sup.	"		
Arrêté nommant les membres de la commission consultative.....			
9	"	296	10 ^e
sup.	"		
Communes. (Voir MUNICIPALITÉS.)			
Communications postales. (Voir aussi LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.)			
Communications télégraphiques. (Voir aussi LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.)			
Moyens de remédier à l'insuffisance des communications télégraphiques.....			
1	2	21	1 ^{er}
Décision ministérielle fixant le droit à percevoir pour l'usage des communications télégraphiques d'intérêt privé destinées à la transmission de l'heure à des horloges publiques.....			
36	"	225	4 ^e
42,	201	1455 à 1466	4 ^e
3 ^e sup.			
Conditions d'établissement de communications électriques entre les bureaux secondaires municipaux et les gares.....			
Conditions auxquelles les compagnies de chemins de fer sont autorisées à établir et à utiliser les communications télégraphiques et téléphoniques nécessaires à leur exploitation.....			
4	"	94	10 ^e
Communications télégraphiques internationales.			
33	"	14 et 15	4 ^e
34	"	99	4 ^e
35	"	165	4 ^e
36	"	226 et 227	4 ^e
37	"	452	4 ^e
38	"	577	4 ^e
39	"	642 et 643	4 ^e
40	"	818	4 ^e
Rétablissements et interruptions des lignes télégraphiques internationales.....			
41	"	949	4 ^e
42	"	1072 et 1073	4 ^e
43	"	1478	4 ^e
44	"	1556	4 ^e
3	"	135 à 137	5 ^e
5	"	235	5 ^e
6	"	281	5 ^e
Communications téléphoniques.			
Avis relatif aux autorisations d'établissement de communications téléphoniques.....			
17	"	585 à 588	4 ^e

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Communications téléphoniques. (Suite.)				
Décision ministérielle relative aux droits d'usage des communications téléphoniques établies par les compagnies de chemins de fer.....	42	"	1071	4°
Conditions auxquelles les compagnies de chemins de fer sont autorisées à établir et à utiliser les communications télégraphiques et téléphoniques nécessaires à leur exploitation.....	4	"	94	10°
Comptabilité. (Voir CRÉDITS, DÉPENSES et EXERCICES.)				
Constitution et attributions de la division de la comptabilité.....	1	"	13 à 15	1 ^{er}
Recommandations relatives à la rédaction et à la transmission des documents de comptabilité.....	19	79	677 et 678	2°
Rappel aux dispositions de l'article 1455 de l'Instruction générale concernant la confection des paquets de pièces de comptabilité.....	20	"	775	2°
Recommandation au sujet de l'envoi des pièces de comptabilité mensuelle.....	10	256	583	5°
Comptabilité-deniers.				
Pièces de comptabilité des dépenses du service télégraphique à transmettre mensuellement.....	3	"	168 et 169	1 ^{er}
Budgets, devis, liquidation et mandatement des dépenses, avances aux services publics.....	5 sup.	30	303	1 ^{er}
Réformes apportées à la comptabilité télégraphique.....	7, 2° sup.	39	424 à 426	1 ^{er}
Date d'envoi des comptes mensuels du produit des dépêches télégraphiques.....	9	"	24	2°
Modifications à la tenue du livre-journal de caisse et des sommiers de recettes et de dépenses.....	19 31, 2° sup.	78 "	668 à 676 978 et 979	2° 3°
Modifications apportées à la comptabilité mensuelle. — Nouvelle classification des recettes. — Budgets sur ressources extraordinaires et sur ressources spéciales. — Prolongation des délais pour l'envoi de la comptabilité. — Création et suppression de formules.....	24	101	287 à 303	3°
Mise à exécution du règlement en date du 15 octobre 1880, sur la comptabilité des dépenses du Ministère des postes et des télégraphes.....	31, 2° sup.	129	906 à 914	3°
Mode de contrôle, de liquidation, d'ordonnement et de paiement des indemnités allouées pour travaux supplémentaires et de nuit dans les diverses catégories de bureaux télégraphiques.....	31, 2° sup.	130	915 à 950	3°
Mode de contrôle, de liquidation, d'ordonnement et de paiement des dépenses de la télégraphie privée, avec annexes.....	31, 2° sup.	131	951 à 976	3°
Application du règlement sur la comptabilité du Ministère des postes et des télégraphes. — Dépenses du service technique.....	32	132	992 à 998	3°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Comptabilité-deniers. (Suite.)			
Établissement des situations n° 800 B.....	35	152	4°
Comptes télégraphiques internationaux. — Parti- cipation des stations en relation directe avec l'étranger à l'établissement de ces comptes.....	1	225	5°
Généralisation de l'emploi des chiffres-taxes. Modifi- cation dans les écritures de caisse.....	3	229	5°
Dispositions relatives à l'application des articles 59, 60, 127 et 130 du règlement du 15 octobre 1880....	7	244	5°
Suppression du bordereau C bis (316 bis) relatif à la comptabilité et au mouvement des télégrammes taxés.	9	"	5°
Règlement concernant les comptes ouverts dans les bureaux télégraphiques.....	6	286	6°
Contrôle des mouvements de fonds.....	10	"	6°
Annotations au Bulletin mensuel n° 11 de no- vembre 1882. — Instruction n° 257.....	11	"	6°
Création d'un bordereau des valeurs existant en caisse et d'une situation des écritures à la date du 15 de chaque mois, au soir.....	20	"	859
Instruction n° 322. — Réduction du format des jour- naux A ¹ . — Création d'un carnet de récépissés A ^{iv} . — Modifications apportées aux états D, O et O bis et au registre D.....	23	322	966
Modification des sommiers de recettes et de dépenses.	23	"	988
Décision ministérielle relative aux remises sur les re- cettes télégraphiques.....	1	"	11
Justifications à donner sur le livre-journal de caisse des réserves de numéraire excédant le maximum régle- mentaire.....	5	"	183
Obligation d'appliquer les timbres horizontaux sur les formules n°s 1114 et 1118 dès leur arrivée au bu- reau.....	5	"	183
Recommandation aux chefs de service de contrôler les avis de recettes des comptables et de transmettre les avis récapitulatifs dans les délais réglementaires.....	10	"	594
Instruction n° 347. — Comptabilité des avances de frais de poursuites et d'instances.....	11	347	466
Comptabilité des frais de poursuites et d'instances. — Exécution de l'instruction n° 347.....	12	"	529
Comptabilité des frais de poursuites et d'instances. — Exécution de l'instruction n° 347.....	1	"	36
Modifications apportées aux avis de recettes de mois et de quinzaine.....	7	"	217
Circulaire relative au recouvrement des suppléments de droits d'enregistrement.....	7	"	223
Suppression des avis n°s 1277 et 1278 concernant les recettes des quinze premiers jours de chaque mois.....	10	"	385
Suppression de la formule n° 1277.....	12	"	532
Demandes de fonds de subvention.....	12	"	532
Comptabilité-matières.			
Avis au sujet de la production des comptes régionaux et départementaux.....	37	"	453

Comptabilité-matières. (Suite.)

Le service de l'exploitation est responsable de son matériel. — Inventaires généraux, mouvements, carnets. — Compte rendu annuel.....
 Circulaire relative à la comptabilité-matières.....
 Suppression de formules relatives à la comptabilité-matières des timbres-poste.....
 Instruction n° 346. — Comptabilité-matières des formules de mandats.....
 Note circulaire sur les états d'avances.....

Comptabilité publique.

Extrait du règlement sur la comptabilité publique du 26 décembre 1866, à l'usage des receveurs principaux.
 Prolongation des délais accordés pour l'envoi au Ministère des finances (Direction générale de la comptabilité publique) du bordereau n° 12 bis.....
 Circulaire de la Direction générale de la comptabilité publique sur une nouvelle classification des produits des postes et des produits des télégraphes.....
 Paiement de dépenses publiques par les receveurs des postes pour le compte des trésoriers-payeurs généraux et par délégation de ces comptables, dans les localités où il n'existe pas de percepteur.....
 Encaissement par les comptables des droits de poste recouverts pour le compte du Ministère par les agents des diverses régies financières.....
 Remplacement, dans les pièces à produire à l'appui de la comptabilité départementale, du certificat n° 253 par un exemplaire de l'état F-G des avances à charge de régularisation faites par les receveurs des bureaux télégraphiques.....
 Création d'un bordereau mensuel n° 12 *quater*; suppression de l'avis de recette n° 24 *ter*.....
 Disposition d'ordre concernant l'envoi à la comptabilité publique des avis n° 38 et 38 *bis* et des bulletins n° 37.....
 Exécution du décret du 5 août 1882 concernant les créances et débits dont le recouvrement est poursuivi par l'agent judiciaire du Trésor.....
 Créances assignées sur les caisses des trésoriers-payeurs des départements et dont le paiement est demandé à la caisse centrale du Trésor à Paris.....
 Circulaire adressée par le conseiller d'État, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, aux directeurs.....
 Modifications apportées à l'article 42 du règlement du 15 octobre 1880 sur la comptabilité des dépenses du Ministère des postes et des télégraphes concernant les adjudications et marchés passés au nom du Gouvernement.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
5 sup.	30	301 et 302	1 ^{er}
11 sup.	"	712	5 ^e
1	"	9	9 ^e
11	346	462	9 ^e
12	"	528	10 ^e
1	"	29 à 33	1 ^{er}
7.	101	437 288	1 ^{er} 3 ^e
3 ^e sup. 24			
24	"	293 à 303	3 ^e
31, 2 ^e sup.	"	980 et 981	3 ^e
32	135	1002 à 1005	3 ^e
36	"	229 et 230	4 ^e
3	232	128	5 ^e
5	"	235	5 ^e
9	253	548	5 ^e
9	"	553	5 ^e
1	"	58	6 ^e
3	"	279	6 ^e

Comptabilité publique. (Suite.)

Instruction n° 300. — Délai d'envoi de la comptabilité mensuelle au Ministère des finances.....

Circulaire de la Direction générale de la comptabilité publique au sujet des débits des comptables, de l'établissement et de la transmission de certaines pièces de comptabilité.....

Extrait d'une circulaire de la Direction générale de la comptabilité publique relative aux versements de sommes retenues à tort pour le service des pensions civiles.....

Concours. (Voir ADMISSION.)

Conducteurs spéciaux. (Voir FILS.)

Conférence.

Documents relatifs à la conférence télégraphique internationale de Londres.....

Conférences.

Ouverture de conférences entre les directeurs-ingénieurs et ingénieurs, d'une part, et les directeurs départementaux, d'autre part, pour délibérer en commun sur les affaires intéressant à la fois le service technique et le service de l'exploitation.....

Congés avec retenue. — Rappel aux dispositions de l'article 1365 de l'Instruction générale.....

Demandes de congé.—Obligation de se conformer au paragraphe 4 de l'article 95 de l'Instruction générale.....

Arrêté déterminant les conditions des congés accordés pour cause de maladie.....

Congrès.

Rapport au Président de la République concernant l'ouverture d'un congrès international des électriciens et d'une exposition internationale d'électricité. — Décrets y annexés.....

Circulaire relative à la statistique des coups de foudre.....

Instruction n° 340. — Mise à exécution des actes du Congrès postal de Lisbonne. — Loi. — Convention principale de l'Union. — Décret d'exécution. — Arrangement pour les mandats. — Décret d'exécution. — Arrangement particulier avec l'Allemagne. — Arrangement particulier avec la Belgique.....

Mise à exécution des Actes du Congrès de Lisbonne. — Renseignements complémentaires.....

Conseil d'administration.

Constitution des conseils d'administration de la poste et du télégraphe. (Décret du 20 mars 1878.).....

Arrêté instituant un Conseil d'administration.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'Instruction	de la page.	du volume.
12	366	570	6°
12	"	574 à 578	6°
2	"	128	8°
23	98	109 à 220	3°
5 sup.	30	290, 291, 292 et 304	1 ^{er} "
5	"	181	8°
2	"	45	9°
12	"	523	10°
30 sup.	"	837 à 841	3°
2	"	102	6°
3	340	58 à 158	9°
4	"	211	9°
1	"	15 et 16	1 ^{er}
9 sup.	"	290	10°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
Contraventions postales.			
Recommandations relatives à l'expédition sous étiquette 118 d'objets présentant des contraventions.....	33 sup.	70	4°
Objets présumés expédiés en contravention aux lois de timbre, de douane ou d'octroi. — Précautions à prendre pour le signalement de ces objets.....	36	154 216 et 217	4°
Rappel aux dispositions concernant l'avance des frais de justice et le recouvrement des amendes pour contraventions postales.....	39, 3° sup.	777	4°
Rappel à l'observation des règlements sur les contraventions.....	42	194 1069 et 1070	4°
Mode de communication des dossiers à l'administration centrale.....	1	221 3	5°
Mode de perception de la double taxe prévue par le décret du 2 messidor an XII.....	2	271 100	
Taxation des paquets de service suspectés de fraude.	2	271 100	
Signalement et constatation des contraventions.....	2	" 127	
Cartes de visite. — Mentions imprimées ayant le caractère de correspondance. — Rappel aux dispositions de l'article 9 de la loi du 25 juin 1856.....	4	" 325	6°
Suppression du chargement d'office pour certains envois de procès-verbaux de contravention.....	5	280 335	
Contraventions à la loi du 25 juin 1856. — Constatation.....	8	294 450	
Contraventions à la loi du 25 juin 1856. — Exécution de l'instruction n° 294.....	11	" 551	
Contraventions. — Factures d'avoir.....	12	" 588	
Billets de loterie.....	14	" 661	
Cartes circulaires expédiées sans bandes et portant l'adresse au verso.....	17	" 748	7°
Instruction n° 311. — Transactions sur procès-verbaux. — Suppression et modification de formules.....	18	311 763	
Pièces saisies pour contraventions à l'arrêté du 27 prairial an IX et à la loi du 25 juin 1856.....	1	" 11	9°
Objets assimilés à la correspondance de service.....	3	" 90	10°
Contrôle.			
Organisation du service du contrôle.....	12	" 283	2°
Rapports à fournir au service du contrôle.....	22	95 58 à 62	3°
Contrôle à exercer sur les dépêches télégraphiques de chemins de fer par les agents détachés dans les gares.	29	" 781	3°
Vérifications de l'inspection générale du contrôle. — Constatation de divers faits ou irrégularités de service. — Recommandations y relatives.....	33 sup.	141 50 à 52	4°
Contrôle rigoureux à exercer par les centres de dépôt sur les télégrammes déposés dans les gares et sur les avis de service abusifs.....	42, 3° sup.	202 1467 et 1468	4°
Contrôleurs.			
Les contrôleurs des postes attachés aux directions départementales prennent le titre d'inspecteurs ou de sous-inspecteurs de l'exploitation.....	2, 2° sup.	" 146	1°

Contrôleurs. (Suite.)

Les chefs de transmission des télégraphes attachés au service technique prennent le titre de contrôleurs des lignes.....

Attribution des contrôleurs.....

Conventions et Arrangements.

Les conventions internationales concernant les télégraphes ressortissent au service central (3^e section). (Arrêté du 15 avril 1878.).....

Convention pour l'échange de mandats de poste entre la France et

la Norvège.....
l'Autriche-Hongrie.....

Convention de Paris pour l'Union postale universelle.....

Arrangement concernant l'échange des lettres de valeurs déclarées entre un certain nombre de pays de l'Union postale.....

Arrangement concernant l'échange des mandats de poste entre un certain nombre de pays de l'Union postale.....

Convention entre l'État et la ville de Paris pour la reconstruction de l'Hôtel des postes et l'exécution de diverses opérations de voirie aux abords.....

Arrangement entre la France et divers pays étrangers concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques. (Voir ABONNEMENTS.).....

Arrangement concernant le poids et les dimensions des échantillons échangés par la poste entre

la France et l'Angleterre.....
les États-Unis d'Amérique.....

la Belgique.....

la Grèce.....

Convention de Saint-Petersbourg. — Annexes à la Convention. — Revision de Londres.....

l'Espagne.....

l'Italie.....

Convention télégraphique entre la France et

la Grande-Bretagne.....

le grand-duché de Luxembourg.....

la Belgique.....

la Suisse.....

l'Espagne et le Portugal.....

Convention pour l'échange des mandats de poste entre la France et les États-Unis.....

Arrangement entre la France et divers pays étrangers concernant le recouvrement par la poste des effets de commerce, factures, valeurs commerciales, etc. (Voir RECouvreMENTS.).....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
2, 2 ^o sup.	"	146	1 ^{er}
35	148	133 et 134	4 ^o
1	"	6	1 ^{er}
2	14	101 à 112	1 ^{er}
4	24	195 à 197	1 ^{er}
11 sup.	"	158 à 168	2 ^o
11 sup.	"	206 à 210	2 ^o
11 sup.	"	242 à 245	2 ^o
19, 2 ^o sup.	"	731 à 733	2 ^o
"	"	"	"
21 sup.	"	42	3 ^o
32	"	1000	3 ^o
43	"	1523	4 ^o
44 sup.	"	et 1524	4 ^o
44 sup.	"	1637	4 ^o
23	"	129 à 204	3 ^o
23	"	206 et 207	3 ^o
23	"	208 et 209	3 ^o
23	"	210 et 211	3 ^o
23	"	212 et 213	3 ^o
23	"	214 et 215	3 ^o
23	"	216 à 218	3 ^o
23	"	218 à 220	3 ^o
23 sup.	"	232 à 234	3 ^o
"	"	"	"

Conventions et Arrangements. (Suite.)

Convention télégraphique entre la France, la Belgique et les Pays-Bas pour la fixation des tarifs télégraphiques entre la France et les Pays-Bas.....

Arrangement entre la France et le grand-duché de Luxembourg concernant les échantillons échangés par la poste.....

Arrangement entre la France et la principauté de Monaco concernant l'intervention de la poste dans le recouvrement des effets de commerce.....

Convention télégraphique entre la France et l'Espagne pour les correspondances échangées par le câble de Marseille et de Barcelone.....

Arrangement entre la France, l'Espagne et la Grande-Bretagne pour les correspondances échangées entre la France et Gibraltar.....

Arrangement entre la France, l'Allemagne et la Belgique concernant les colis postaux.....

Arrangement entre la France et le Luxembourg concernant les colis postaux.....

Convention concernant le transport des colis postaux conclue entre l'État, d'une part, les compagnies de chemins de fer et les compagnies maritimes subventionnées, d'autre part.....

Convention concernant l'échange des colis postaux sans déclaration de valeur, conclue entre les divers États composant l'Union postale.....

Arrangement entre la France et le Portugal concernant l'échange des échantillons.....

Convention concernant le transport des colis postaux conclue entre le Ministre des postes et des télégraphes d'une part, les Compagnies de chemins de fer algériens et la Compagnie générale transatlantique d'autre part.....

Convention concernant l'application aux colis postaux du régime de l'envoi contre remboursement et la suppression des limites de volume et de dimension imposées aux mêmes colis.....

Convention concernant le service des colis postaux à l'intérieur de la Corse.....

Arrangement sur le service des colis postaux signé entre la France, l'Allemagne, la Belgique et le Danemark.....

Arrangement sur le service des colis postaux signé entre la France, l'Allemagne, la Belgique, le Danemark et la Norvège.....

Arrangement sur le service des colis postaux signé entre la France, l'Allemagne, la Belgique, le Danemark et la Suède.....

Convention concernant le transport des colis postaux dans Paris, conclue entre le Ministre des postes et des télégraphes et la Compagnie des messageries nationales.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
25 sup.	"	432 à 434	3°
25 sup.	110	435	3°
32	"	1008	3°
36	"	213 et 214	4°
36	"	215	4°
36 sup.	"	323 et 324	4°
36 sup.	"	324 et 325	4°
36 sup.	"	327 à 330	4°
36 sup.	"	331 à 338	4°
38	"	567 et 568	4°
39 sup.	"	730 à 733	4°
40 sup.	"	896 à 898	4°
41 sup.	192	986 à 988	4°
41 sup.	"	1036 et 1037	4°
41 sup.	"	1037 à 1039	4°
41 sup.	"	1039 et 1040	4°
42 sup.	"	1435 à 1439	4°

Conventions. (Suite.)

Arrangement concernant les échantillons échangés par la poste entre la France et

}	la Suisse.....
	le grand-duché de Luxembourg.....
	le Portugal.....

Convention, règlement de détail et d'ordre relatifs à l'échange des mandats de poste entre la France et l'Angleterre.....

Convention, règlement et instruction concernant l'échange des mandats de poste entre la France et le Japon.

Convention, règlement et instruction concernant l'échange des mandats de poste entre la France et la Perse.

Convention relative au prolongement du câble du Sénégal et loi d'approbation y relative.....

Arrangements concernant les valeurs déclarées, les mandats, les recouvrements à la suite du Congrès postal de Lisbonne. — Convention principale de l'Union.....

Arrangement particulier avec l'Allemagne.....

Arrangement particulier avec la Belgique.....

Convention télégraphique internationale et règlement de service. — Revision de Berlin.....

Convention et règlement concernant l'échange des mandats de poste entre la France et l'île de Malte....

Convention et règlement concernant l'échange des colis postaux, sans déclaration de valeur, entre la France et la Grande-Bretagne.....

Correspondances.

Avis relatifs aux correspondances administratives....

Circulaire ayant pour objet de simplifier et d'unifier les écritures et la correspondance administrative (Matériel et construction).....

Observations sur la fermeture des enveloppes de service.

Lettres fourvoyées dans les enveloppes d'objets affranchis à prix réduit.....

Correspondances signalées par l'autorité judiciaire comme présentant de l'intérêt. — Avis à donner à l'Administration.....

Saisies de correspondance par l'autorité judiciaire..

Mise en liasse des correspondances. — Précautions à prendre pour prévenir toute détérioration de lettres...

Délai de garde de correspondances adressées à des destinataires décédés.....

Correspondances adressées sous des initiales.....

Recommandations concernant la fermeture des dépêches.....

Surveillance à exercer sur le service de la distribution et sur le personnel des facteurs.....

Fermeture des coffres à dépêches et mesures relatives aux boîtes mobiles des courriers en voiture.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
5	267	217	5 ^e
1	223	12	5 ^e
1	226	20	5 ^e
12	267	721	5 ^e
2	327	77	8 ^e
5	328	163	8 ^e
9	"	285	8 ^e
3	340	58 à 158	9 ^e
6	"	304	9 ^e
1	"	2	10 ^e
9	"	230	10 ^e
1 sup.	30	55	1 ^{er}
5 sup.		305	1 ^{er}
2	"	46	10 ^e
2	"	125	8 ^e
12	"	307	8 ^e
8	41	449 et 450	1 ^{er}
10	357	371	10 ^e
20	83	762 et 763	2 ^e
3	231	126	5 ^e
7	"	312	5 ^e
8	"	532	5 ^e
11	"	250	5 ^e
11 sup.	"	714	5 ^e

INDICATION					
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.		
Correspondances. (Suite.)					
Mesures à prendre pour assurer la complète sécurité des dépêches dans les entrepôts des gares.....	11 sup.	"	715	5 ^e	
Billets de loterie.....	14	"	661	7 ^e	
Cartes-circulaires expédiées sans bandes et portant l'adresse au verso.....	17	"	748	7 ^e	
Instruction n° 314. — Rectification des adresses ou retrait des correspondances confiées à la poste.....	18 10	314 "	803 326	7 ^e 8 ^e	
Précautions à prendre pour conserver intacts les objets de correspondances et notamment les plis de service.	1	"	9	9 ^e	
Correspondances étrangères.					
Entrée dans l'Union générale des postes	{ du Canada..... du Pérou..... de diverses colonies anglaises.....	2 5 7 sup	13 29 38	98 à 101 263 et 264 413 et 414	1 ^{er}
Communications avec Constantinople.....	2	"	121		
Correspondances adressées à une personne aux soins d'une autre personne.....	8	"	438	9 ^e	
Dispositions au sujet des lettres insuffisamment affranchies provenant des pays qui appliquent la progression par demi-once.....	2 sup.	"	136		
Dénomination nouvelle d'un bureau britannique en Chine.....	2 sup.	"	136		
Conditions nouvelles de la correspondance avec l'île Saint-Barthélemy, par suite de la rétrocession de cette île à la France.....	3	"	163		
Relations avec Cuba.....	3	"	167		
Réduction des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant de la Bolivie, du Chili, de l'Équateur, du Pérou et des États de l'Amérique du Centre (voie de Panama). — Instruction et décret y relatifs. — Modifications au tarif général n° 1185.....	3 sup.	22	184 à 186		
Réunion en un seul bureau du bureau de la correspondance étrangère et de celui des services maritimes. (Arrêté du 18 juillet 1878.).....	3 sup.	"	187		
Relations avec Curaçao par voie française.....	4	"	220	1 ^{er}	
Relations avec Chypre.....	4	"	221		
Compléments et rectifications au tableau D des taxes étrangères annexé au tarif général n° 1185.....	4	"	221		
Taxes adoptées par l'Office canadien pour les correspondances à destination ou provenant de la France....	5	"	271 et 272		
Taxe applicable aux journaux du service interne suisse réexpédiés en France.....	6	"	314 et 315		
Droits à percevoir sur les valeurs déclarées à destination de l'étranger.....	6	"	315		
Voie d'Espagne fermée aux lettres recommandées pour le Mexique.....	6 sup.	"	372		
Communications avec Constantinople.....	7	"	387		
Décret rendu au sujet de l'entrée de diverses colonies anglaises dans l'Union postale.....	7, 2 ^e sup.	"	421 à 423		
Statistique des correspondances internationales.....	7, 2 ^e sup	"	427		
Correspondances pour Siam.....	7, 2 ^e sup.	"	427		

Correspondances étrangères. (Suite.)

Correspondances pour le Brésil et la Plata. — Ligne de Southampton au Brésil et à la Plata. — Ligne de Hambourg à Buenos-Ayres.

Lettres recommandées et lettres de valeurs déclarées pour le Luxembourg.

Taxes adoptées dans les colonies anglaises de Terre-Neuve, de la côte occidentale d'Afrique, des îles Falkland et du Honduras britannique.

Ajournement de l'entrée du Pérou dans l'Union postale.

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Pérou.

Chypre assimilé, au point de vue postal, à Gibraltar et à Malte.

Valeurs déclarées pour l'extérieur. — Réduction du droit fixe applicable à ces valeurs.

Décret portant réduction du droit fixe perçu sur les lettres recommandées et sur les lettres de valeurs déclarées à destination de l'extérieur.

Lettres recommandées, non affranchies, réexpédiées d'Allemagne en France.

Modification dans la correspondance avec Halifax et Terre-Neuve.

Réduction des taxes par rapport aux colonies françaises et aux différents pays de l'Amérique du Nord.

Décret portant réduction des taxes perçues sur les correspondances à destination ou provenant de l'Amérique du Nord et des colonies françaises.

Spoliation des timbres-poste servant à l'affranchissement des correspondances originaires de l'étranger.

Transmission, pendant la saison de pêche, des correspondances de ou pour les pêcheurs français en station sur les côtes de Terre-Neuve.

Publication de la Convention de l'Union postale universelle, ainsi que du règlement de détail et d'ordre pour l'exécution de cette Convention. — Notification de la loi d'approbation et du décret d'exécution. — Instructions à ce sujet.

Publication de l'Arrangement pour l'échange des lettres de valeurs déclarées entre un certain nombre de pays compris dans l'Union postale, ainsi que du règlement de détail et d'ordre pour l'exécution de l'Arrangement. — Notification de la loi d'approbation et du décret d'exécution. — Instructions à ce sujet.

Dimensions des échantillons pour l'étranger.

Correspondance avec les îles Philippines.

Suppression de distributions de postes françaises à l'étranger.

Espacement des timbres-poste sur les valeurs déclarées.

Livres et imprimés de toute nature à destination des États-Unis.

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'Instruction.	de la page.	du volume.
7, 3 ^o sup.	"	436	
8	42	451	
8	"	456	
8 sup.	43	475 et 476	1 ^{er}
8 sup.	"	477	
8 sup.	"	478	
8, 2 ^o sup.	45	481	
8, 2 ^o sup.	"	482 et 483	
9	"	19	2 ^o
9	"	20	2 ^o
9 sup.	49	40 et 41	2 ^o
9 sup.	"	42 et 43	2 ^o
9 sup.	"	44	2 ^o
12	"	292	2 ^o
11	"	115	2 ^o
11 sup.	52	131 à 193	2 ^o
11 sup.	53	194 à 222	2 ^o
12	"	291	2 ^o
12	"	295	2 ^o
12	"	295	2 ^o
13	"	339	2 ^o
13	"	339 et 340	2 ^o

	INDICATION			
	du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Correspondances étrangères. (Suite.)				
Correspondances pour le Vénézuéla.....	13	"	344	2°
Correspondances pour Terre-Neuve et Saint-Pierre et Miquelon.....	13	"	344	2°
Création d'un bureau annexe à Constantinople, quar- tier de Galata.....	13 sup.	"	398	2°
Relations avec Constantinople.....	13 sup.	"	398 et 399	2°
Publication d'un décret fixant les taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant des pays étrangers non compris dans l'Union postale ou non assi- milés aux pays de l'Union. — Instructions à ce sujet et tarifs.....	14	61	410 à 424	2°
Conditions d'affranchissement des cartes postales circulant dans le territoire de l'Union.....	14	"	434	2°
Établissement du service des cartes postales avec ré- ponse payée.....	14 sup.	65	461 à 464	2°
Entrée dans l'Union de plusieurs colonies anglaises, et décret fixant les taxes à percevoir sur les correspon- dances à destination ou provenant de ces colonies.....	14, 2° sup.	"	472 et 473	2°
Adhésion de la Bulgarie à la Convention de Paris....	15	"	510	2°
Arrêté relatif à l'échange des cartes postales avec ré- ponse payée entre la France et l'Algérie, d'une part, et les colonies néerlandaises des Indes orientales, de la Guyane et de Curaçao, d'autre part.....	16	"	542	2°
Rectification au règlement de détail concernant l'échange des valeurs déclarées dans l'Union.....	16	"	554	2°
Échantillon de liquides ou corps gras admis par les postes étrangères.....	16	"	554	2°
Notification de taxes étrangères à inscrire sur les do- cuments de service.....	16	"	554 à 556	2°
Tarif appliqué en Bulgarie.....	16	"	557	2°
Correspondances pour les îles Samoa.....	16	"	557	2°
Communication de l'Office anglais concernant la situa- tion du port d'Addah (côte occidentale d'Afrique)....	17	"	599	2°
Échantillons dépareillés.....	18	77	639	2°
Avis au sujet des lettres de valeurs déclarées pour le Portugal, les colonies françaises, etc.....	19	"	697	2°
Mandats de poste à destination de l'Égypte.....	19	"	697 et 698	2°
Tarif appliqué à l'île Maurice.....	19	"	698	2°
Correspondance avec la Réunion et Maurice par la voie du Cap.....	19	"	705	2°
Entrée des États-Unis du Vénézuéla dans l'Union postale. — Décret et instructions.....	19 sup.	80	721 à 723	2°
Relations avec les régences de Tunis et de Tripoli..	20	"	791 et 792	2°
Obligation d'indiquer le poids des lettres de valeurs déclarées pour l'étranger.....	20, 2° sup.	"	803	2°
Relations avec le Gabon.....	20, 2° sup.	"	803	2°
Correspondance avec l'Australie et la Nouvelle-Calé- donie.....	21	"	26 et 27	3

Correspondances étrangères. (Suite.)

Correspondances pour le Transwaal et l'État d'Orange.
 Correspondances pour Massouah, possession égyptienne en Abyssinie.....
 Correspondance avec l'Arabie.....
 Consolidation des paquets d'imprimés pour les pays d'outre-mer.....
 Suppression du bureau de poste français de Yokohama.....
 Application et oblitération des timbres mobiles sur les effets venant de l'étranger et recouverts par la poste en France.....
 Emballage des échantillons de liquides, etc.....
 Relations avec Constantinople.....
 Saison de pêche sur les côtes de Terre-Neuve.....
 Correspondance avec Saint-Pierre et Miquelon.....
 Publication de l'Arrangement entre la France et le grand-duché de Luxembourg concernant l'échange des échantillons de marchandises par la poste. — Instructions à ce sujet.....
 Entrée de l'Équateur, de l'Uruguay et des îles Bahama dans l'Union postale. — Publication de deux décrets fixant les taxes applicables : 1° aux correspondances à destination ou provenant de l'Équateur et de l'Uruguay ; 2° aux correspondances à destination ou provenant des îles de Bahama.....
 Correspondances pour Assinie et Grand-Bassam.....
 Taxes des correspondances adressées de colonie à colonie.....
 Entrée de la République dominicaine dans l'Union postale. — Décret et instructions.....
 Cartes postales avec réponse payée pour l'Autriche-Hongrie. — Arrêté y relatif.....
 Lettres de valeurs déclarées pour le Portugal.....
 Conditionnement des paquets d'échantillons pour les pays d'outre-mer.....
 Indemnités en cas de perte d'objets recommandés.....
 Interdiction d'admettre les échantillons de liquides, matières grasses et poudres colorantes dans les relations avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les États-Unis et la Russie.....
 Arrangement entre la République française et les États-Unis d'Amérique concernant les poids et dimensions des paquets d'échantillons de marchandises échangés par la poste entre les deux pays.....
 Mentions non manuscrites autorisées sur les imprimés de ou pour l'étranger.....
 Nouvelle nomenclature des bureaux britanniques.....
 Suspension de l'emploi des timbres d'entrée sur les correspondances venant de l'étranger.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
21	"	27	3 ^e
21	"	28	3 ^e
22	"	85 et 86	3 ^e
23	"	250	3 ^e
sup.	"		
23	"	260	3 ^e
sup.	"		
24	"	333 et 334	3 ^e
24	"	356	3 ^e
24	"	372	3 ^e
24	"	376	3 ^e
25	"	420 et 421	3 ^e
25	110	435 et 436	3 ^e
sup.			
26	111	440 à 443	3 ^e
26	"	478	3 ^e
26	"	499 et 500	3 ^e
sup.			
29	124	778 à 780	3 ^e
29	"	780	3 ^e
29	"	785 et 786	3 ^e
30	"	819	3 ^e
31	"	874	3 ^e
31	"	875	3 ^e
32	"	1000	3 ^e
32	134	1001 et 1002	3 ^e
32	"	1029	3 ^e
33	"	16	4 ^e

Correspondances étrangères. (Suite.)

Cartes postales avec réponse payée pour la Turquie.
 — Arrêté y relatif

Suppression de l'indication du poids des objets de correspondance recommandés à destination de l'étranger.

Entrée de plusieurs colonies anglaises des Antilles dans l'Union postale

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant des colonies anglaises de la Grenade, de Sainte-Lucie, de Tabago et des îles turques

Extension de l'échange des cartes postales avec réponse payée

Arrêté portant introduction de cartes postales avec réponse payée dans les relations avec la Perse, le Honduras, le Salvador et les colonies portugaises

Arrêté portant introduction des cartes postales avec réponse payée dans les relations avec les colonies espagnoles de Cuba et de Porto-Rico

Entrée du Chili dans l'Union postale

Correspondances avec les côtes de Terre-Neuve pendant la saison de pêche

Expéditions pour l'Australie

Règlement, avec annexes, de détail et d'ordre pour l'exécution de la convention concernant l'échange des colis postaux sans déclaration de valeur, conclue entre les pays de l'Union postale

Publication de la convention conclue entre la France et l'Espagne concernant l'échange des lettres avec valeurs déclarées et du règlement de détail et d'ordre y faisant suite. — Notification de la loi approbative et du décret d'exécution. — Instructions à ce sujet

Entrée des États-Unis de Colombie, d'Haïti et du Paraguay dans l'Union postale. — Notification d'un décret y relatif

Échantillons échangés avec le Portugal

Lettres de valeurs déclarées pour l'Italie

Relations avec le Tonkin

Lettres de valeurs déclarées pour l'Espagne

Entrée du Guatemala dans l'Union postale

Tableau des taxes applicables aux télégrammes échangés entre la France et l'Amérique

Communications du bureau télégraphique international de Berne

Extension à la Serbie de l'échange des cartes postales avec réponse payée. — Arrêté y relatif

Indemnités admises par Ceylan et Terre-Neuve pour la perte d'objets recommandés

Échanges avec l'Espagne par bâtiments de commerce

Relations avec Mayotte et Nossi-Bé

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
33	"	17	4°
33	"	19	4°
33 sup.	146	61 et 62	4°
33 sup.	"	62 et 63	4°
34	"	101	4°
34	1	102	4°
35	"	170 et 171	4°
35 sup.	"	199 et 200	4°
36	"	250	4°
36	"	250 et 251	4°
36 sup.	"	339 à 357	4°
38	166	549 à 563	4°
38	167	563 à 565	4°
38	169	566 et 567	4°
38	"	582	4°
38	"	594	4°
38 sup.	"	616 à 620	4°
39	"	628 et 629	4°
39	"	636 à 640	4°
39	"	641 et 642	4°
39	"	644	4°
39	"	645	4°
39	"	645	4°
39	"	652 et 653	4°

Correspondances étrangères. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.	
Entrée de la Barbade et Saint-Vincent dans l'Union postale. — Décret y relatif.	40	183	798 et 799	4°
Extension à la République de Libéria de l'échange des cartes postales avec réponse payée.	40	"	819	4°
Acheminement des télégrammes à destination de l'Amérique du Sud, voie du Sud.	41	"	948	4°
Manière de compter le nom du bureau de destination dans l'adresse des télégrammes pour l'Amérique du Sud, voie du Sud.	41	"	948 et 949	4°
Echantillons de liquides et corps gras pour l'étranger.	41	"	959	4°
Suppression des surtaxes maritimes.	41	"	43	4°
Admission pour l'Uruguay des cartes postales avec réponse payée. — Arrêté y relatif.	42	"	1064 et 1065	4°
Complément à la note relative à l'acheminement des télégrammes à destination de l'Amérique du Sud, voie du Sud, insérée dans le Bulletin mensuel n° 41.	42	"	1072	4°
Établissement d'une nouvelle communication avec l'état libre d'Orange-River.	42	"	1073	4°
Tarif applicable aux factures adressées de France à l'étranger.	42	"	1075	4°
Transport de dépêches par bâtiments français ou étrangers du commerce.	42, 2° sup.	196	1414 à 1426	4°
Poids et dimensions des échantillons à destination de la Belgique, de l'Angleterre et des États-Unis. — Arrangement.	43 sup.	206	1522 à 1524	4°
Entrée du royaume de Hawaï (îles Sandwich) dans l'Union postale. — Décret y relatif.	44	200	1536 à 1538	4°
Communications du bureau télégraphique international de Berne.	44	"	1554 et 1555	4°
Objets réintégrés dans le service après rectification ou complément d'adresse.	44	"	1590 et 1591	4°
Poids et dimensions des échantillons à destination de la Grèce. — Arrangement.	44 sup.	214	1632 et 1633	4°
Mode d'échange des avis de réception de ou pour l'étranger.	44 sup.	215	1634 et 1635	4°
Echantillons de marchandises échangés avec le grand-duché de Luxembourg.	1	223	12	5°
Echantillons de marchandises échangés avec le Portugal	1	226	20	5°
Arrêté portant introduction des cartes postales avec réponse payée dans les relations avec le Paraguay et la République Dominicaine.	1	"	22	5°
Avis de réception à renvoyer à l'étranger.	3	"	143	5°
Entrée de la République de Nicaragua dans l'Union postale universelle.	4	235	171	5°
Arrêté portant introduction de cartes postales avec réponse payée à destination des États-Unis de Colombie.	4	"	176 et 195	5°
Lettres de valeurs déclarées pour l'Espagne.	4	"	184	5°
Direction à donner aux correspondances pendant la saison de pêche sur les côtes d'Islande.	4	"	205	5°
Communications avec Saint-Pierre et Miquelon, le Canada et Terre-Neuve.	4	"	206	5°

Correspondances étrangères. (Suite.)

Poids et dimensions des échantillons échangés par la poste entre la France et la Suisse.....

Cartes réponses originaires de Honduras.....

Valeurs déclarées pour l'Espagne et le Portugal....

Cartes-réponses de la République dominicaine.....

Correspondances adressées sous des initiales.....

Emploi de la voie de Lisbonne pour les expéditions sur le Sénégal et l'Amérique du Sud.....

Cartes-réponses originaires de la colonie néerlandaise de Curaçao.....

Arrêté portant introduction des cartes postales avec réponse payée dans les relations avec le Chili.....

Correspondance avec le Brésil et la Plata par les paquebots anglais partant de Southampton.....

Décret portant fixation des taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande ou de la Tasmanie.....

Correspondance pour Maurice, la Réunion, Mayotte, Nossi-Bé, Madagascar, l'Australie et la Nouvelle Calédonie.....

Décret portant extension du service des valeurs déclarées aux bureaux français établis en Tunisie.....

Entrée de la République de Costa-Rica dans l'Union.

Envoi supplémentaire par voie française, pour Maurice, la Réunion, l'Australie et la Nouvelle-Calédonie..

Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de la République de Costa-Rica.....

Cartes postales avec réponse payée dans les relations avec le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne. — Notification y relative.....

Emploi de la voie de Lisbonne pour les expéditions sur l'Amérique par paquebots anglais.....

Cartes postales avec réponse payée pour Malte et Gibraltar.....

Correspondance pour Pékin et Tien-Tsin.....

Cartes postales avec réponse payée à destination de la Suède.....

Journaux et imprimés pour l'étranger.....

Décret fixant les taxes à acquitter sur les correspondances à destination ou provenant de Madagascar. — Instruction n° 276 y relative.....

Cartes postales avec réponse payée dans les relations avec la Suède.....

Cartes postales avec réponse payée a destination de la Barbade.....

Publication de l'arrangement réglant les échanges avec l'Australie.....

Cartes postales avec réponse payée à destination du Danemark, des Antilles danoises et de Costa-Rica.....

Relations par la voie de terre avec Constantinople..

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
5	"	217 et 218	5°
5	"	235	5°
6	"	264	5°
6	"	297	5°
7	"	312	5°
7	"	316	5°
7 sup.	"	421	5°
8	"	449	5°
10	"	595	5°
11 sup.	"	699	5°
11 sup.	"	709	5°
12	"	733	5°
12	"	777	5°
12	"	782	5°
1	"	4	6°
1	"	18	6°
2	"	117	6°
2	"	118	6°
3	"	276	6°
3	"	282	6°
3	"	282	6°
4	276	305	6°
4	"	307	6°
5	"	328 et 341	6°
5	"	329	6°
6	"	382 et 393	6°
7	"	393	6°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Correspondance pour l'Australie occidentale.....	7	"	429
Cartes postales avec réponse payée dans les relations avec la Grèce et la colonie britannique de Lagos.....	8	"	436 et 466
Correspondances originaires de Cuba.....	8	"	464
Lettres des ou pour les ouvriers employés dans les arsenaux aux colonies.....	8	"	466
Certificat à délivrer à l'arrivée des bâtiments de com- merce.....	10	"	530
Cartes postales avec réponse payée échangées avec le Canada.....	11	"	539 et 551
Cartes postales avec réponse payée dans les relations avec plusieurs pays étrangers.....	9	"	494 et 501
Correspondances pour le Maroc.....	9	"	502
Avis de réception d'objets recommandés et de valeurs déclarées pour l'étranger.....	9	"	502
Cartes postales avec réponse payée échangées avec la Guyane britannique et Tabago.....	10	"	506 et 525
Correspondances pour Mozambique.....	10	"	526
Relations postales par la voie de terre avec Constan- tinople.....	10	"	529
Correspondances pour la Réunion, Madagascar, Mayotte, Nossi-Bé, Maurice, l'Australie et la Nouvelle- Calédonie.....	11	"	555
Cartes postales avec réponse payée échangées avec l'Inde britannique.....	12	"	566 à 586
Cartes postales avec réponse payée échangées avec le Brésil et Haïti.....	13	"	597 et 611
Correspondances pour le Sénégal et la Plata; Maurice et Madagascar par la voie du cap de Bonne-Espérance, et pour Punto-Arenas.....	13	"	611
Cartes postales avec réponse payée échangées avec la Bulgarie.....	14	"	649
Lettres de valeurs déclarées de ou pour le Tonkin. — Instruction y relative.....	14	304	650
Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspon- dances échangées avec différents pays étrangers. — No- tification y relative.....	15	313	668 et 689
Cartes postales avec réponse payée échangées avec le Pérou.....	15	"	670 et 692
Saison de pêche sur les côtes de Terre-Neuve. — Composition de la division navale de Terre-Neuve....	15	"	691
Saison de pêche sur les côtes d'Islande.....	15	"	691
Cartes postales avec réponse payée échangées avec la République de Nicaragua.....	16	"	700 et 711
Courriers pour la Nouvelle-Zélande.....	16	"	711
Correspondances pour Sarawak.....	16	"	712
Objets recommandés pour l'Australie.....	16	"	712
Expéditions pour la Guyane.....	16	"	712

Correspondances étrangères. (Suite.)

6°.

7°

6°

Correspondances étrangères. (Suite.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Correspondances pour Assab.....	17	"	749
Valeurs à recouvrer en Roumanie.....	18	"	780
Taxe des lettres en Perse.....	17	"	749
Cartes postales avec réponse payée échangées avec le Japon et l'Équateur.....	17	"	750
Correspondances pour la Corée.....	18	"	758 et 780
Dates de départ pour Saint-Hélène et Saint-Maurice par la voie du Cap.....	18	"	780
Transport de correspondances par bâtiments de commerce. — Paquebots anglais desservant la côte occidentale d'Afrique.....	18	"	780
Décret concernant les valeurs déclarées pour la Turquie. — Instruction n° 313 y relative.....	18	"	781
Correspondances pour Obock.....	19	313	800
Rectification des adresses ou retrait des correspondances confiées à la poste.....	19	"	822
Valeurs déclarées des colonies pour la Turquie.....	19	"	803
Envoi d'échantillons pour la République Argentine. — Instruction y relative.....	20	"	844
Cartes postales avec réponse payée échangées avec l'Égypte.....	20	315	853
Échange des mandats de poste } le Luxembourg....	21	"	889 et 894
par la voie télégraphique avec... } la Suisse.....	21	317	870
Envoi de modèles de dessins en relief pour l'étranger.	21	318	882
Correspondances pour la Patagonie.....	21	"	894
Participations de bureaux turcs à l'échange des lettres avec valeurs déclarées.....	21	"	895
Valeurs déclarées pour la Turquie.....	21	"	895
Courriers pour la côte occidentale d'Afrique.....	22	"	925
Affranchissement obligatoire.....	22	"	928
Mandats de poste échangés avec l'Inde britannique..	22	"	930
Clichés à destination de l'étranger.....	23	"	989
Affranchissement des correspondances pour l'Australie.....	10	"	326
Correspondances pour le corps expéditionnaire du Tonkin.....	2	"	122
Correspondance pour la Nouvelle-Zélande.....	2	"	123
Saison de pêche sur les côtes d'Islande et de Terre-Neuve.....	2	"	124
Correspondances pour Pernambuco et le Japon....	3	"	145
Manque de timbres-poste à Colon et à Panama.....	3	"	145
Correspondances de ou pour Massouah.....	4	"	160
Correspondances pour le Transvaal.....	4	"	161
Dates des départs pour Mozambique.....	4	"	161
	4	"	162
	5	"	182
Mandat avec le Japon.....	7	"	259
	9	"	297
Échange de mandats avec la Bulgarie.....	6	"	202

7°

8°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Entrée du royaume de Siam dans l'Union.....	6	"	224
Courriers pour les Antilles et l'Amérique centrale..	6	"	225
Journaux et imprimés pour les pays d'outremer....	8	"	281
Acheminement de correspond ^{tes} p ^r la Guyane franç ^{se} ..	8	"	282
Bureau de poste anglais à Tanger.....	9	"	297
Distinction à faire entre «Buenos-Ayres» et «la Plata».....	9	"	297
Imprimés à destination des États-Unis.....	9	"	297
Relations avec l'Extrême Orient par la voie des États- Unis.....	9	"	298
Glichés à destination de l'étranger.....	10	"	326
Correspondances pour Bahia par voie d'Angleterre..	10	"	327
Paquebots-poste français. — Suppression temporaire de l'escale de Rio-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois.....	10	"	327
Cartes postales avec réponse payée pour Siam.....	10	"	327
Entrée dans l'Union de l'État indépendant du Congo.	12	"	365
Taxes applicables aux correspondances primitivement adressées dans un pays de l'Union et réexpédiées en France.....	12	"	366
Omission du timbre T dans les rapports avec l'étranger.	12	"	366
Correspondances originaires de Monaco.....	12	"	366
Instruction n ^o 340. — Mise à exécution des actes du Congrès postal de Lisbonne. — Loi. — Convention principale de l'Union. — Décret d'exécution. — Arran- gement pour les valeurs déclarées. — Décret d'exé- cution. — Arrangement pour les mandats. — Décret d'exécution. — Arrangement pour les recouvrements. — Décret d'exécution. — Arrangement particulier avec l'Allemagne. — Arrangement particulier avec la Bel- gique.....	3	340	58
Emission de cartes postales, d'enveloppes et de bandes timbrées à l'effigie du prince de Monaco.....	3	"	195
Saison de la pêche sur les côtes d'Islande.....	3	"	195
Saison de la pêche sur les côtes de Terre-Neuve et composition de la division navale de Terre-Neuve.....	3	"	196
Expéditions pour l'Amérique du Sud par voie de Lisbonne.....	3	"	196
Mise à exécution des actes du Congrès de Lisbonne. — Renseignements complémentaires.....	4	"	210
Adresse des correspondances à destination des États- Unis.....	4	"	225
Correspondances pour le Haut-Sénégal.....	5	"	298
Lettres avec valeurs déclarées pour la Turquie.....	5	"	298
Expéditions pour le Japon par la voie des États-Unis.	6	"	363
Correspondances pour Constantinople.....	6	"	368
Affranchissement pour l'Australie.....	6	"	368
Correspondances pour le Sénégal et pour le Salvador.	9	"	431

Correspondances étrangères. (Suite.)

Entrée du royaume de Siam dans l'Union.....

Courriers pour les Antilles et l'Amérique centrale..

Journaux et imprimés pour les pays d'outremer....

Acheminement de correspond^{tes} p^r la Guyane franç^{se}..

Bureau de poste anglais à Tanger.....

Distinction à faire entre «Buenos-Ayres» et «la
Plata».....

Imprimés à destination des États-Unis.....

Relations avec l'Extrême Orient par la voie des États-
Unis.....

Glichés à destination de l'étranger.....

Correspondances pour Bahia par voie d'Angleterre..

Paquebots-poste français. — Suppression temporaire
de l'escale de Rio-Janeiro aux traversées d'aller de la
ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de
chaque mois.....

Cartes postales avec réponse payée pour Siam.....

Entrée dans l'Union de l'État indépendant du Congo.

Taxes applicables aux correspondances primitivement
adressées dans un pays de l'Union et réexpédiées en
France.....

Omission du timbre T dans les rapports avec l'étranger.

Correspondances originaires de Monaco.....

Instruction n^o 340. — Mise à exécution des actes du
Congrès postal de Lisbonne. — Loi. — Convention
principale de l'Union. — Décret d'exécution. — Arran-
gement pour les valeurs déclarées. — Décret d'exé-
cution. — Arrangement pour les mandats. — Décret
d'exécution. — Arrangement pour les recouvrements. —
Décret d'exécution. — Arrangement particulier avec
l'Allemagne. — Arrangement particulier avec la Bel-
gique.....

Emission de cartes postales, d'enveloppes et de
bandes timbrées à l'effigie du prince de Monaco.....

Saison de la pêche sur les côtes d'Islande.....

Saison de la pêche sur les côtes de Terre-Neuve et
composition de la division navale de Terre-Neuve.....

Expéditions pour l'Amérique du Sud par voie de
Lisbonne.....

Mise à exécution des actes du Congrès de Lisbonne.
— Renseignements complémentaires.....

Adresse des correspondances à destination des États-
Unis.....

Correspondances pour le Haut-Sénégal.....

Lettres avec valeurs déclarées pour la Turquie.....

Expéditions pour le Japon par la voie des États-Unis.

Correspondances pour Constantinople.....

Affranchissement pour l'Australie.....

Correspondances pour le Sénégal et pour le Salvador.

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de Pins- truction.	de la page.	du volume.	
Correspondances étrangères. (Suite.)				
Admission de l'Annam dans l'Union postale.....	10	"	436	9°
Échantillons pour l'Allemagne.....	10	"	438	9°
Timbres-poste de l'Office de Siam.....	10	"	488	9°
Correspondances pour l'Andorre.....	2	"	72	
Relations avec les États-Unis d'Amérique.....	3	"	89	
Saison de pêche sur les côtes d'Islande.....	3	"	90	
Affranchissement des correspondances pour la côte occidentale d'Afrique.....	4	"	106	
Saison de pêche sur les côtes de Terre-Neuve et composition de la division navale de Terre-Neuve.....	4	"	109	
Taxes à acquitter pour les correspondances à destination ou en provenance du territoire de Kameroun.....	7	"	210	10°
Rectifications d'adresses de lettres avec valeur déclarée à destination de l'Autriche-Hongrie.....	7	"	211	
Imprimés pour la Russie.....	8	"	224	
Inconvénients de la cire pour la fermeture des lettres à destination des pays d'outre-mer.....	11	"	394	
Demandes de retrait de correspondances ou de rectification d'adresses transmises à l'étranger. Libellé de l'adresse.....	12	"	530	
Correspondances télégraphiques.				
Règles de service concernant la correspondance télégraphique.....	30, 2° sup.	160	371 à 441	4°
Corrections à faire à l'instruction n° 160 sur les règles de service concernant la correspondance télégraphique..	44	"	1557 à 1569	4°
Instruction résumant les règles à suivre à l'occasion de l'établissement des bureaux télégraphiques municipaux.....	1	268	19	
Conventions relatives au câble du Sénégal.....	19	"	788	
Loi portant approbation du tarif télégraphique établi par l'arrangement conclu, le 13 novembre 1884, entre la France et la Grèce. — Arrangement et décret y relatifs.....	24	"	998	7°
Décret portant fixation des taxes à percevoir en France, en Algérie, en Tunisie et au Sénégal pour les télégrammes en provenance ou à destination du Sénégal.....	24	"	1000	
Mesures à prendre pour assurer la transmission rapide des dépêches.....	3	"	158	8°
Correspondances télégraphiques internationales.				
Application des tarifs et du règlement de service arrêtés par la conférence de Londres, ainsi que des arrangements particuliers conclus entre la France et la Belgique, l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Luxembourg, le Portugal et la Suisse.....	23	"	"	3°
Affranchissement de réponses payées dans la correspondance internationale, par bons de caisse.....	23 sup.	100	269 à 282	3°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Correspondances télégraphiques internat. (Suite.)			
Taxes à percevoir en Algérie et Tunisie pour les correspondances télégraphiques internationales.....	24	285	3°
Réduction de la taxe sous-marine à percevoir en Algérie pour les télégrammes à destination de la Belgique, de l'Espagne, du grand-duché de Luxembourg, du Portugal, de la Suisse et de la Grande-Bretagne.....	24	286 et 287	3°
Publication d'une Convention fixant les tarifs télégraphiques entre la France et les Pays-Bas. — Loi portant approbation desdits tarifs. — Décret d'exécution.....	25 sup.	431 à 434	3°
Règles de service et tarifs concernant la correspondance télégraphique internationale.....	26, 2° sup.	537 à 664	3°
Réduction de la taxe à percevoir sur les télégrammes à destination de l'Italie.....	5	230	5°
Taxes à percevoir sur les télégrammes à destination de l'Amérique.....	5	231	5°
Décret portant réduction de taxe pour les télégrammes à destination de l'Espagne.....	7	304	5°
Réduction de la taxe à percevoir sur les télégrammes à destination de l'Espagne.....	7	314	5°
Communication avec l'Égypte.....	8	525	5°
Rectifications à la nomenclature des bureaux télégraphiques.....	9	564	5°
Décret portant fixation des taxes télégraphiques internationales.....	27	666 et 667	3°
	30	815 à 817	3°
	31	871 et 872	3°
	31 sup.	895 à 897	3°
	32	1014 et 1015	3°
	33	14	4°
	34	98 et 99	4°
	35	161 et 164	4°
	36	225 et 226	4°
	40	392	4°
	41	656	4°
	3	684	5°
	8	523	6°
	2	113	6°
	4	321	6°
	6	818	6°
	14	948	
	15	135	
	16	709	
	17	746	
	18	779	
	19	820	7°
	20	860	
	21	892	
	22	924	
	23	984	
	24	1007	

Modifications aux règles de service et aux tarifs concernant la correspondance télégraphique internationale

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
Correspondances télégraphiques internat. (Suite).			
2	"	116	8°
3	"	144	8°
1	"	14	
2	"	65	
3	"	86	
4	"	101	
6	"	144	10°
7	"	213	
8	"	225	
9	"	270	
10	"	385	
11	"	401	
Modifications aux règles de service et aux tarifs concernant la correspondance télégraphique internationale.			
3	"	131	8°
3	"	133	8°
Cours.			
Cours préparatoires pour l'entrée à l'École supérieure de télégraphie. — Conditions pour y être admis.			
2, 2° sup.	"	144 à 145	1 ^{er}
Cours d'instruction. — Marche à suivre pour organiser en province un cours d'instruction théorique et pratique.			
5 sup.	30	303 à 304	1 ^{er}
Avis concernant l'examen pour les cours préparatoires de l'École supérieure de télégraphie.			
6	"	310	1 ^{er}
Avis concernant le concours pour l'admission aux cours préparatoires.			
16	"	548	2°
Cours de la Bourse.			
Arrêté relatif à la transmission des cours de la Bourse, moyennant un prix d'abonnement.			
10 sup.	"	93 et 94	2°
Cours et tribunaux. (Voir JURISPRUDENCE.)			
Crédits.			
Crédit extraordinaire de 600,000 francs sur l'exercice 1878 ouvert au Ministère des finances pour la pose d'un câble télégraphique direct entre la France continentale et la Corse. (Loi du 9 avril 1878.)			
1 sup.	"	50	1 ^{er}
Annulation, au chapitre 41 du budget du Ministère des finances, d'un crédit de 427,500 francs rattaché au chapitre 86 bis.			
1 sup.	"	51	1 ^{er}
Recommandations concernant les demandes et la vérification des crédits de délégation.			
21	89	4 et 5	3°
Ouverture des crédits sur les lignes 69, 75, 76 et 77 de la nomenclature des dépenses de l'exercice 1880.			
29	"	782 et 783	3°
Ouverture d'un crédit supplémentaire par décret pendant la prorogation des Chambres.			
30 sup.	"	841	3°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Crédits. (Suite.)			
Recommandations relatives à la rédaction de l'état 732 des crédits réservés ou disponibles sur les ordonnances ministérielles de délégation.....	44	212 1549 et 1550	4°
Décrets.			
Décrets des 20 mars et 13 avril 1878, nommant un administrateur des postes et des télégraphes et un administrateur des télégraphes.....	1	" 35	1 ^{er}
Décret portant annulation, au budget du Ministère des finances, d'un crédit inscrit au chapitre 41 et le rattachant au chapitre 86 bis; instituant les directeurs départementaux des postes et des télégraphes ordonnateurs secondaires du Ministère des finances.....	1 sup.	" 51 et 52	1 ^{er}
Décret portant création d'un Ministère des postes et des télégraphes.....	10	" 62	2°
Décret nommant le Ministre des postes et des télégraphes.....	10	" 62	2°
Décret fixant les cautionnements des receveurs.....	17	" 584 et 585	2°
Décret modifiant les règles établies par le décret du 13 septembre 1879 pour la revision du cautionnement des receveurs des postes et des télégraphes.....	33	" 2 et 3	4°
Décret portant ouverture d'un crédit supplémentaire au budget du Ministère des postes et des télégraphes..	30 sup.	" 841	3°
Décret concernant les ordonnateurs secondaires du Ministère des postes et des télégraphes.....	31, 2° sup.	" 905	3°
Décret modifiant l'organisation de l'Administration centrale du Ministère des postes et des télégraphes....	35 sup.	" 188	4°
Décret portant règlement d'administration publique pour l'exécution de l'article 24 de la loi du 23 août 1871 relatif aux timbres des quittances, en ce qui concerne : 1° l'établissement d'un nouveau modèle de timbre mobile de 10 centimes; 2° le droit de timbre auquel sont soumis les états d'emargement.....	38	" 570 et 571	4°
Décret portant règlement d'administration publique concernant la perception du droit de timbre de 10 centimes. (19 avril 1881.).....	39 sup.	" 722 à 724	4°
Décret portant suppression de la division de la statistique de l'enseignement et des réclamations à l'Administration centrale du Ministère des postes et des télégraphes.....	43, 3° sup.	" 1532	4°
Décrets sur les taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars 1878.....	1	" 3	1 ^{er}
Décret sur la délivrance de récépissés de télégrammes et sur le remboursement de la taxe des télégrammes collationnés ou recommandés.....	1	" 4	1 ^{er}
Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Dominion du Canada.....	2	" 99 à 101	1 ^{er}

Décrets. (Suite.)

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant de la Bolivie, du Chili, de l'Équateur, du Pérou et des États de l'Amérique du Centre (voie de Panama).....

Décret relatif au service des mandats coloniaux.....

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Pérou....

Décret rendu au sujet de l'entrée de diverses colonies anglaises dans l'Union postale.....

Décret concernant les cautionnements des receveurs des postes en Algérie.

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Pérou....

Décret portant réduction du droit fixe perçu sur les lettres recommandées et sur les lettres de valeurs déclarées à destination de l'étranger.....

Décret portant réduction des taxes perçues sur les correspondances à destination ou provenant de l'Amérique du Nord et des colonies françaises.....

Décret réglant l'exécution de la Convention de l'Union postale universelle.....

Décret réglant l'exécution de l'Arrangement concernant l'échange international des lettres avec valeurs déclarées.....

Décrets réglant l'exécution de l'Arrangement concernant l'échange international des mandats de poste....

Décrets concernant la réception dans les bureaux de poste des abonnements aux journaux, revues et recueils périodiques.....

Décrets concernant le recouvrement des effets de commerce par la poste.....

Décret, avec tableau annexe, portant fixation des taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant des pays étrangers non compris dans l'Union postale ou non assimilés aux pays de l'Union.....

Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de diverses colonies anglaises.....

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Vénézuéla.

Décret concernant les abonnements aux journaux entre la France et la Belgique.....

Décret élevant de 500 à 1,000 francs le maximum des valeurs commerciales qui peuvent être recouvrées par la poste.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins-truction.	de la page.	du volume.
3 sup.	"	186	1 ^{er}
4	"	211 et 212	1 ^{er}
5	"	263 et 264	1 ^{er}
7, 2 ^o sup.	"	421 à 423	1 ^{er}
8	"	446	1 ^{er}
8 sup.	"	477	1 ^{er}
8, 2 ^o sup.	"	482 et 483	1 ^{er}
9 sup.	"	42 et 43	2 ^o
11 sup.	"	189 à 191	2 ^o
11 sup.	"	218 à 222	2 ^o
11 sup.	"	261 à 263	2 ^o
13	"	320	2 ^o
15	"	499	2 ^o
13 sup.	"	369 et 370	2 ^o
14, 2 ^o sup.	"	473 et 474	2 ^o
15	"	498	2 ^o
14	"	411 à 424	2 ^o
14, 2 ^o sup.	"	472 et 473	3 ^o
19 sup.	"	721 et 722	3 ^o
20, 2 ^o sup.	"	801 et 802	3 ^o
21	"	8	3 ^o

Décrets. (Suite.)

Décret pour l'exécution d'une Convention concernant l'échange des mandats de poste entre la France et les États-Unis.....

Décret étendant à l'Algérie le service des recouvrements des effets de commerce par la poste.....

Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et la Suisse..

Décret relatif à l'apposition et à l'oblitération des timbres mobiles sur les effets venant de l'étranger et recouverts par la poste en France.....

Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et les Pays-Bas.....

Décret fixant les taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant de l'Équateur et de l'Uruguay.....

Décret fixant les taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant des îles Bahama....

Décret étendant les dispositions du décret du 10 mai 1879 concernant le recouvrement des valeurs commerciales par la poste.....

Décret concernant les taxes des correspondances de colonie française à colonie française.....

Décret rendu pour l'exécution des dispositions de la loi du 12 juillet 1880 modifiant les droits de recouvrement des effets de commerce et d'abonnement aux journaux par la poste.....

Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et le Danemark.

Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et l'Italie....

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant de la République Dominicaine.....

Décret instituant une commission chargée des études relatives à l'établissement d'une ligne maritime postale entre la France et la Nouvelle-Calédonie passant par l'Australie.....

Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et la Suède.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
23 sup.	"	240 et 241	
24	"	311	
24	"	319 et 320	
24	"	333 et 334	
25	"	396	
26	"	442	
26	"	442	
26 sup.	"	494 et 495	
26 sup.	"	500	3 ^e
27 sup.	"	727	
29	"	770 et 771	
29	"	777 et 778	
29	"	779 et 780	
30 sup.	"	841 et 842	
31	"	856 et 857	

Décrets. (Suite.)

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant des colonies anglaises de la Grenade, de Sainte-Lucie, de Tabago et des îles turques.....

Décret concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux entre la France et la Norvège.....

Décret relatif au service postal en Algérie.....

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Chili.....

Décret portant règlement d'administration publique pour l'exécution de l'article 5 de la loi du 3 mars 1881 (service des colis postaux).....

Décret portant exécution à l'intérieur de la loi du 3 mars 1881 concernant les colis postaux.....

Décret portant exécution, dans les rapports de la France avec l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse, de la loi du 3 mars 1881 concernant les colis postaux.....

Décret d'exécution de la Convention conclue entre la France, l'Angleterre et l'Espagne pour les correspondances échangées entre la France et Gibraltar.....

Décret relatif au recouvrement des valeurs commerciales soumises au protêt.....

Décret fixant la date d'exécution du service des protêts.....

Décret réglant l'échange des lettres de valeurs déclarées avec l'Espagne.....

Décret relatif à l'entrée dans l'Union postale des États-Unis de Colombie, d'Haïti et du Paraguay.....

Décret relatif à l'entrée dans l'Union postale de la République de Guatemala.....

Décret portant extension du service des colis postaux à la Corse, à l'Algérie et à la Tunisie.....

Décret portant extension du service des colis postaux aux colonies françaises.....

Décret concernant l'entrée de la Barbade et de Saint-Vincent-de-Paul dans l'Union postale.....

Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et le Portugal.....

Décret portant suppression, dans le service intérieur continental, des limites de volume et de dimension imposées aux colis postaux, et application aux mêmes colis du régime de l'envoi contre remboursement.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction	de la page.	du volume.
33 sup.	"	62 et 63	3 ^e
35	"	148 et 149	
35	"	158 et 159	
35 sup.	"	200 et 201	
36 sup.	"	310 à 316	
36 sup.	"	317 à 319	
36 sup.	"	319 à 323	
37	"	416	
37	"	499 à 503	
37 sup.	"	503 et 504	4 ^e
37 sup.	"	561 à 563	
38	"	565	
39	"	620	
39 sup.	"	734 à 739	
39 sup.	"	740 à 744	
40	"	798 et 799	
40	"	812 et 813	
40 sup.	"	898 à 900	

Décrets. (Suite.)

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables, dans le service colonial, aux colis postaux originaires ou à destination des colonies françaises desservies par les paquebots-poste français.....

Décret supprimant les surtaxes maritimes.....

Décret portant extension du service des colis postaux à l'intérieur de la Corse.....

Décret portant extension du service des colis postaux dans les rapports de la France (y compris la Corse et l'Algérie) et de la Tunisie avec divers pays étrangers..

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux pour divers pays.....

Décret portant règlement d'administration publique sur le contrôle de la Caisse d'épargne postale.....

Décret portant exécution du service des colis postaux à l'intérieur de Paris.....

Décret portant fixation des taxes applicables aux colis postaux distribuables à domicile, au port de débarquement, en France continentale, en Algérie et en Tunisie.

Décret portant fixation des taxes applicables, dans le service colonial, aux colis postaux distribuables à domicile, au port de débarquement, en France continentale, en Algérie et en Tunisie, où existe un service de factage.....

Tableau A indiquant les conditions auxquelles peuvent être transmis à découvert, à l'office des postes de France, par les pays signataires de la Convention du 3 novembre 1880, les colis postaux sans déclaration de valeur, à destination de ceux des pays participant à cette convention par rapport auxquels l'office français est à même de servir d'intermédiaire.....

Décret fixant l'ouverture du service de la caisse d'épargne postale.....

Décret relatif à l'entrée du royaume de Hawaï (îles Sandwich) dans l'Union postale.....

Décret relatif à l'échange de mandats avec les colonies danoises des Antilles.....

Décret portant entrée de la République de Nicaragua dans l'Union postale universelle.....

Décret relatif à la taxe des dépêches destinées à circuler exclusivement par les tubes dans Paris.....

Décret relatif aux concessions de lignes télégraphiques d'intérêt privé.....

Décret portant réduction de taxe pour les dépêches échangées entre l'Algérie-Tunisie et la France.....

Décret portant : 1° exécution du règlement de service international arrêté à Londres et de conventions télégraphiques conclues entre la France et divers pays; 2° fixation des taxes télégraphiques internationales. ...

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
40 sup.	"	901 à 906	
41	"	243	
42 sup.	"	1041 à 1043	
41 sup.	"	1044 à 1053	
41 sup.	"	1055 à 1062	
42 sup.	"	1126 à 1138	
42, 2° sup.	"	1440 à 1442	
43 sup.	"	1513 et 1514	4°
43 sup.	"	1515 et 1516	
43 sup.	"	1517 à 1521	
43, 3° sup.	"	1531 et 1532	
44	"	1537 et 1538	
44	"	1541	
4	"	170	5°
10	"	63	2°
13 sup.	"	371 et 372	2°
18	"	638	2°
23	"	111 à 114	3°

Décrets. (Suite.)

Décret fixant les taxes à percevoir en Algérie et Tunisie pour les correspondances télégraphiques internationales.

Décret réduisant la taxe sous-marine à percevoir en Algérie pour les télégrammes à destination de la Belgique, de l'Espagne, du grand-duché de Luxembourg, du Portugal et de la Suisse, acheminés par la voie normale.

Décret réduisant la taxe sous-marine à percevoir en Algérie pour les télégrammes à destination de la Grande-Bretagne, acheminés par la voie normale.

Décret portant réduction du prix des dépêches télégraphiques circulant par la voie des tubes pneumatiques

Décret réglant l'exécution de la Convention conclue entre la France, la Belgique et les Pays-Bas pour la fixation des tarifs télégraphiques.

Décret portant fixation de taxes télégraphiques internationales.

Décret portant fixation de taxes télégraphiques internationales.

Décret relatif à l'ouverture d'un Congrès international d'électriciens.

Décret instituant sous la présidence du Ministre des postes et des télégraphes une commission consultative qui sera appelée à délibérer sur les questions concernant l'Exposition internationale d'électricité; règlement y annexé.

Décret constituant en entrepôt réel des douanes les locaux du palais de l'Industrie affectés à l'Exposition internationale.

Décret déterminant les règles applicables à la correspondance télégraphique intérieure.

Décret d'exécution de la Convention conclue entre la France et l'Espagne pour les correspondances échangées par le câble de Marseille.

Décret concernant l'extension du service des dépêches télégraphiques circulant par le réseau pneumatique.

Décret relatif à l'établissement, à Paris, d'un laboratoire central d'électricité.

Décret relatif à la part contributive des communes, dans l'établissement des lignes reliant les bureaux télégraphiques municipaux au réseau télégraphique.

Décret déclarant des bureaux de poste de France ouverts au service de la Caisse d'épargne postale.

Décret portant extension du service des colis postaux dans les rapports de la France (y compris la Corse et l'Algérie) et la Tunisie avec les Pays-Bas.

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
24	"	285	3°
24	"	286	3°
24	"	287	3°
25	"	434	3°
26 sup.	"	666 et 667	3°
27	"	666 et 667	3°
28	"	734 et 735	3°
30 sup.	"	840	3°
32	"	984 à 992	3°
36	"	216	4°
36, 2° sup.	"	360 à 370	4°
37	"	445	4°
44 sup.	35	1654	4°
3	"	87	5°
3	"	88	5°
3	"	94	5°
3	"	95	5°

Décrets. (Suite.)

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables, dans le service colonial, aux colis postaux à destination des Pays-Bas.

Décret déclarant les bureaux de poste de la Corse ouverts au service de la Caisse d'épargne postale.

Décret portant entrée de la République du Nicaragua dans l'Union postale universelle.

Décret concernant les médailles d'honneur décernées par le Ministre des postes et des télégraphes. — Arrêté y relatif.

Décret portant réduction de la taxe à percevoir par mot, en France, en Algérie et en Tunisie pour les télégrammes à destination de l'Italie.

Décret concernant les lettres-valeurs déclarées à destination de l'Espagne et des colonies portugaises.

Décret portant suppression, dans les rapports de la France continentale avec la Belgique, le Luxembourg et la Suisse, des limites de volume et de dimension imposées aux colis postaux.

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables aux colis postaux échangés, au moyen des paquebots français, entre la Tunisie d'une part, l'Italie et les pays auxquels l'Italie peut servir d'intermédiaire d'autre part.

Décret élevant le maximum des valeurs dont le recouvrement peut être effectué par la poste.

Décret portant réduction de taxe pour les télégrammes à destination de l'Espagne.

Décret portant exécution du service des colis postaux par les bureaux français établis dans les ports ottomans.

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables, dans le service colonial, aux colis postaux échangés avec les bureaux français établis dans les ports ottomans.

Extension du service des colis postaux aux bureaux de poste français établis dans les ports ottomans.

Décret réglant la situation des agents des postes et des télégraphes détachés aux colonies. — Arrêté y relatif.

Décret relatif au prix des enveloppes et bandes timbrées et au timbrage des enveloppes et bandes présentées par le public.

Décret étendant au Portugal le service des colis postaux avec les colonies françaises.

Décret fixant au 1^{er} septembre 1882, l'ouverture du service des colis postaux entre la France et le Portugal. — Instruction y relative.

Décret ajournant l'échange des colis postaux dans les relations de la France avec le Portugal.

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	de numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
3	"	96	5°
3	"	96	5°
4	"	170	5°
4	"	172	5°
5	"	214	5°
6	"	248	5°
6	"	249	5°
6	"	250	
6	"	253	
7	"	304	
7 sup.	"	371	
7 sup.	"	376	
7 sup.	247	378	5°
8	"	437	
8	"	442	
8	"	442	
8	247	446	
9	"	536	

Décrets. (Suite.)

Décret fixant la date d'ouverture du service des colis postaux entre la France et le Portugal. — Instruction y relative.

Décret fixant les taxes applicables aux télégrammes à destination de Tripoli.

Décret fixant le prix de vente des enveloppes revêtues d'un timbre d'affranchissement de 5 centimes.

Décret relatif aux bons de poste de sommes fixes.

Décret portant extension du service des colis postaux à la Nouvelle-Calédonie. — Instruction y relative.

Décret portant fixation des taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de la Tasmanie.

Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec les îles Açores et de Madère. — Instruction y relative.

Décret fixant les conditions d'échange des lettres de valeurs déclarées avec la Nouvelle-Calédonie.

Décret portant émission de bons de poste de 20 francs à partir du 12 décembre 1882.

Décret portant extension du service des valeurs déclarées aux bureaux français établis en Tunisie. — Instruction n° 264 y relative.

Décret portant autorisation de faire à la Caisse nationale d'épargne des versements en timbres-poste. — Instruction n° 15 y relative.

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux provenant ou à destination de la Nouvelle-Calédonie.

Décret fixant les taxes applicables dans le service colonial aux colis postaux à destination des îles des Açores et de Madère.

Décret affranchissant des droits d'octroi les matériaux de toute nature en usage dans le service télégraphique et les combustibles consommés dans les ateliers et usines de l'Administration.

Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de la République de Costa-Rica.

Décret portant émission de bons de poste de 1 franc et de 20 francs à partir du 8 janvier 1883.

Décret portant émission de bons de poste de 2 francs à partir du 22 janvier 1883.

Décret portant abaissement des taxes à percevoir en France et en Algérie pour les télégrammes à destination de l'Autriche et la Roumanie. — Déclarations y relatives.

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
10	255	572	
11	"	598	
11	"	599	
11 sup.	"	682	
11 sup.	261	3	
11 sup.	"	699	
11 sup.	262	700	
11 sup.	11	707	
12	"	732	
12	264	733	5°
12	15	735	
12	"	761	
12	"	767	
12	"	768	
1	"	4	
1	"	5	
1	"	6	
2	"	62	

Décrets. (Suite.)

Décret étendant le service des colis postaux aux colonies françaises de Sainte-Marie de Madagascar, de Mayotte et de Nossi-Bé.....

Décret fixant les taxes et conditions applicables dans le service colonial, aux colis postaux provenant ou à destination des colonies de Sainte-Marie de Madagascar, de Mayotte et de Nossi-Bé. — Instruction n° 269 y relative.....

Décret portant extension du service des protêts à certaines îles du littoral. — Instruction n° 270 y relative..

Décret relatif aux adjudications et aux marchés passés au nom de l'État. — Circulaire y relative.....

Décret fixant la date de mise à exécution de la loi du 3 août 1882. — Instruction n° 16 y relative.....

Décret portant extension du service des protêts à la Corse et à l'île d'Yeu (Vendée). — Instruction y relative.

Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec les Antilles danoises.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables, dans le service colonial, aux colis postaux à destination des Antilles danoises.....

Décret fixant les taxes à acquitter sur les correspondances à destination ou provenant de Madagascar.....

Décret concernant l'extension du service des dépêches télégraphiques circulant par le réseau pneumatique...

Décret concernant la suppression de la franchise postale du corps d'occupation de Tunisie. — Instruction n° 283 y relative.....

Décret concernant la franchise postale du corps expéditionnaire du Tonkin. — Instruction n° 284 y relative.

Décret étendant à la Tunisie le service du recouvrement des effets de commerce.

Décret portant admission des cartes postales avec réponse payée à destination du Danemark, des Antilles danoises et de Costa-Rica.....

Décret portant introduction des cartes postales avec réponse payée, dans les relations avec la Grèce et la colonie britannique de Lagos.....

Décret étendant la suppression des limites de volume et de dimension aux colis postaux, provenant ou à destination de la Corse.....

Décret étendant le régime de l'envoi contre remboursement aux colis postaux circulant à l'intérieur de la Corse ou échangés entre la France et la Corse. — Conventions et instructions y relatives.....

Décret portant fixation des taxes télégraphiques à percevoir en France, en Algérie et en Tunisie pour les correspondances à destination des bureaux de la Tripolitaine autres que Tripoli.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'Instruction.	de la page.	du volume.
	2	" 67	5°
	2	269 68	
	2	270 85	
	2	" 89	
	2	16 154	
	3	273 269	
	4	" 298	
	4	275 300	
	4	" 305	
	4	" 306	
	6	283 378	6°
	6	284 380	
	6	" 381	
	6	" 382	
	8	" 436	
	8	292 437	
	8	293 450	
	11	" 538	

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
Décrets. (Suite.)			
Décret autorisant l'expédition de cartes postales avec réponse payée de France pour le Canada.....	11	"	539
Décret concernant les valeurs déclarées pour la Bulgarie. — Instruction n° 296 y relative.....	9	296	492
Décret portant introduction des cartes postales avec réponse payée dans les relations avec plusieurs pays étrangers	9	"	494
Décret portant introduction des cartes postales avec réponse payée dans les relations avec la Guyane britannique et Tabago.....	10	"	506
Décret portant admission des cartes postales avec réponse payée à destination de l'Inde britannique.....	12	"	506
Décret portant extension du service des protêts à l'Algérie.....	12	"	567
Décret relatif à l'extension du service des dépêches télégraphiques circulant par le réseau pneumatique de Paris.....	13	"	596
Décret autorisant l'expédition des cartes postales avec réponse payée de France pour le Brésil et Haïti.....	13	"	597
Décret portant modification de la taxe des colis postaux expédiés de certaines colonies françaises à Alexandrie d'Égypte par la voie d'Italie.....	13	"	597
Décret portant modification de la taxe des colis postaux expédiés à Alexandrie d'Égypte par la voie d'Italie....	13	"	598
Décret étendant aux bureaux de plein exercice de l'Algérie le service de la Caisse nationale d'épargne....	14	"	648
Décret autorisant l'expédition de cartes postales avec réponse payée de France pour la Bulgarie.....	14	"	649
Décret concernant les lettres de valeurs déclarées à destination ou provenant du Tonkin. — Instruction y relative.....	14	304	650
Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances échangées avec différents pays étrangers.....	15	"	668
Décret autorisant l'expédition de cartes postales avec réponse payée de la France pour le Pérou.....	15	"	670
Décret autorisant l'admission au timbrage de cartes-lettres non pliées.....	15	"	670
Décret autorisant l'expédition de cartes postales avec réponse payée de la France pour la République de Nicaragua.....	16	"	700
Décret autorisant l'expédition de cartes postales avec réponse payée de la France pour le Japon et l'Équateur.	18	"	758
Décret concernant les valeurs déclarées pour la Turquie. — Instruction y relative.....	19	313	800
Décret sur l'organisation du service de la télégraphie militaire.....	20	"	830
Décret concernant les valeurs déclarées des colonies pour la Turquie.....	20	"	844
Décret portant organisation du service de la télégraphie militaire.....	20	"	831

6°

7°

Décrets. (Suite.)

Décret étendant le service des colis postaux aux relations avec le Tonkin.....

Décret autorisant l'expédition de cartes postales avec réponse payée de la France pour l'Égypte.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables, dans le service colonial, aux colis postaux provenant ou à destination du Tonkin.....

Décret relatif aux taxes à percevoir pour les correspondances publiques et pour les communications téléphoniques.....

Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec Massouah.....

Décret relatif aux taxes des correspondances pour le Transvaal.....

Décret fixant les taxes applicables aux correspondances de ou pour le royaume de Siam.....

Décret concernant les mandats de poste échangés avec la Bulgarie.....

Décret étendant le service des colis postaux aux relations avec l'Annam.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux provenant ou à destination de l'Annam.....

Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec l'Espagne.....

Décret instituant des succursales navales de la Caisse nationale d'épargne dans chacune des divisions des équipages de la flotte et à bord de chacun des bâtiments de l'État.....

Décret qui autorise les bureaux de poste à recevoir en faveur des déposants marins des versements sans condition de minimum.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux provenant ou à destination de l'Espagne.....

Décret créant un abonnement annuel pour communications échangées par l'intermédiaire des cabines téléphoniques publiques.....

Décret fixant les conditions auxquelles les cercles et les établissements publics peuvent mettre leurs téléphones à la disposition de leurs membres ou clients...

Décret autorisant l'expédition de cartes postales avec réponse payée dans les rapports avec les colonies françaises

Décret portant introduction de cartes postales avec réponse payée à destination de Siam.....

Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de l'État indépendant du Congo.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume
21	"	888	7°
21	"	889	
22	"	916	
1	"	1	
4	"	151	
4	"	153	
6	"	186	
6	"	186	
6	"	187	
6	"	188	
6	"	193	8°
6	"	198	
6	"	201	
7	"	235	
8	"	267	
8	"	268	
9	"	291	
10	"	319	
12	"	345	

Décrets. (Suite.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction	de la page.	du volume.
Décret portant nomination du Ministre des Postes et des Télégraphes.....	1	1	
Décret réunissant le service technique à celui de l'exploitation et instituant un comité des travaux. — Rapport y relatif.....	3	54	9 ^e
Décret d'exécution concernant la convention principale de l'Union. — Décret d'exécution concernant l'arrangement pour les valeurs déclarées. — Décret d'exécution concernant l'arrangement des mandats. — Décret d'exécution concernant l'arrangement pour les recouvrements.....	3	58 à 158	
Décret, arrêté et règlement relatifs à la correspondance télégraphique de la presse.....	7	373	9 ^e
Décret concernant l'échange de mandats avec la République Argentine.....	"	445	
Décret relatif à l'admission dans le service des télégrammes échangés à l'intérieur de Paris par les tubes pneumatiques.....	1	8	10 ^e
Décret concernant les traitements des inspecteurs, ingénieurs.....	1	10	10 ^e
Décret relatif aux lettres expédiées après les levées générales.....	3	79	10 ^e
Décret relatif à la réduction des taxes de dépêches de presse, destinées à être publiées en Algérie et en Tunisie.....	5	119	10 ^e
Décret portant suppression du Ministère des postes et des télégraphes.....	6	138	10 ^e
Décret portant nomination du Directeur général des postes et télégraphes.....	6	138	10 ^e
Décrets rattachant au Ministère des finances les crédits ouverts en 1886 et en 1887 au Ministère des postes et des télégraphes.....	6	138	10 ^e
Décret portant extension du service des colis postaux aux relations avec la République argentine.....	6	141	10 ^e
Décret portant réorganisation de l'Administration centrale de la Direction générale des postes et des télégraphes.....	7	152	10 ^e
Décret désignant les emplois dans la Direction générale auxquels il devra être pourvu par le président de la République, par le Ministre des Finances et par le Directeur général.....	7	161	10 ^e
Décret autorisant la création de bureaux auxiliaires de poste.....	7	164	10 ^e
Décret relatif aux lettres expédiées après les levées générales.....	7	188	10 ^e
Décrets portant extension du service des colis postaux aux relations avec le bureau de poste français de Shanghai.....	7	189 et 204	10 ^e

INDICATION				
da numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction	de la page.	du volume.	
Décrets. (Suite.)				
Décret portant extension du service des colis postaux aux relations des colonies ou établissements français avec la République Argentine.....	7	"	205	10°
Décret fixant les taxes à acquitter pour les correspondances à destination ou en provenance du territoire de Cameroun.....	7	"	210	10°
Décrets relatifs au service des colis postaux entre la France et le Royaume-Uni d'Angleterre et d'Irlande. . .	9	"	230 et 248	10°
Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial, dans les bureaux français établis en Turquie et à Shang-Haï, ainsi qu'à l'agence maritime de Tripoli de Barbarie, aux colis postaux échangés avec la Grande-Bretagne.	9	"	249	10°
Décret portant fixation des taxes et conditions applicables aux colis postaux pour la Turquie (voie de Trieste), Diego-Suarez, Massouah, Cameroun, le Congo, la Grèce et l'île de Malte.....	9	"	257	10°
Décret organisant les services extérieurs de la régie des postes et des télégraphes. — Modifications apportées par les décrets ultérieurs.....	9 sup.	"	283	10°
Décret portant modification des taxes et conditions applicables aux colis postaux pour la Grande-Bretagne et la Grèce.....	10	"	373	10°
Délégués sénatoriaux.				
Journaux et objets de correspondance adressés aux délégués sénatoriaux sans indication de nom propre. . . .	6 sup.	"	371	3°
Demande.				
Instruction des demandes d'emploi formées par d'anciens militaires.....	43	"	1477	4°
Dépêches télégraphiques. (Voir TÉLÉGRAMMES.)				
Dépenses. (Voir COMPTABILITÉ.)				
Établissement des bordereaux de dépenses remboursables.....	21 sup.	94	5 et 6	3°
Liquidation de dépenses sur le chapitre <i>Matériel</i> par le service de l'exploitation télégraphique.	21 sup.	"	43 à 47	3°
Payement des dépenses publiques. — Échange des pièces de dépenses acquittées par les percepteurs contre les fonds en numéraire dont peuvent disposer les receveurs des régies financières.....	22	"	48 à 50	3°
Mandats de dépenses publiques non recouvrables par la poste.....	27	"	74	3°
Payement de dépenses publiques par les receveurs des postes.....	31, 2° sup.	"	980 et 981	3
Liquidation des dépenses afférentes au service de la réparation des dérangements.....	35	148	132	3°

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.	
Dépenses. (Suite.)				
Liquidation des dépenses d'installation et d'entretien des bureaux.....	37	161	447 et 448	4 ^e
Dépôts régionaux.				
Les dépôts régionaux sont dans les attributions des directeurs-ingénieurs.....	1	4	26	1 ^{er}
Dérangements.				
Constatacion, recherche et réparation des dérangements.....	1	2	22	1 ^{er}
Dérangements sur les lignes et dans les postes.....	5 sup.	30	296 à 298	1 ^{er}
Expériences et avis de service relatifs aux dérangements. — Réparation de dérangements. — Surveillants de garde. Rapports de tournées. — Liquidation des dépenses. — Registre des dérangements et rapports sur la marche du service.....	35	148	130 à 132	4 ^e
Relèvement de dérangement.....	1	"	65	8 ^e
Recherche des dérangements.....	5	330	203	8 ^e
Généralisation du dictionnaire des postes et des télégraphes.....	2	"	47	9 ^e
Circulaire relative aux dérangements de ligne.....	6	"	352	9 ^e
Devis.				
Devis des dépenses en matière de travaux à exécuter.....	5 sup.	30	291 } 295 et 303 }	1 ^{er}
Note circulaire relative aux renseignements à porter à la 4 ^e page des devis.....	1	"	27	10 ^e
Dictionnaire des postes et des télégraphes.				
Instruction n ^o 323. — Publication d'un nouveau dictionnaire des postes et des télégraphes.....	23	323	969	7 ^e
Annotations à faire au dictionnaire des postes et des télégraphes.....	24	"	1006	7 ^e
Directeurs départementaux des postes et télégraphes.				
Dénomination nouvelle des chefs de l'exploitation dans les départements.....	1	1	15 à 20	1 ^{er}
Attributions de ces fonctionnaires en ce qui concerne le service des télégraphes.....	1	2	20 à 22	1 ^{er}
Attributions de ces fonctionnaires en ce qui concerne le service des postes.....	1	3	23	1 ^{er}
Indication des points qui font l'objet de leur service. Création d'une direction des postes et des télégraphes de la Seine (hors Paris).....	5 sup.	30	289 à 306	1 ^{er}
Arrêté supprimant la direction de la Seine (hors Paris).	32	"	1011	3 ^e
Rappel aux prescriptions de la circulaire du 28 février 1883.....	3	"	136	8 ^e
	10	"	383	10 ^e

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Directeurs-ingénieurs de région.				
Dénomination nouvelle des chefs de région technique.	1	15 à 20	1 ^{er}	
Attributions de ces fonctionnaires.....	1	25 à 28	1 ^{er}	
<i>Idem</i>	5 sup.	289 à 306	1 ^{er}	
Direction générale des postes et des télégraphes.				
Décret portant nomination du Directeur général des postes et des télégraphes.....	6	138	10 ^e	
Constitution des services des postes et des télégraphes en Direction générale assimilée aux autres régies.....	6	140	10 ^e	
Notification du décret organisant les services extérieurs de la régie des postes et télégraphes.....	9 sup.	283	10 ^e	
Direction technique.				
Création et attributions de la direction technique de lignes télégraphiques. (Arrêté du 15 avril 1878.).....	1	6 et 7	1 ^{er}	
Nouvelles attributions des directeurs-ingénieurs.....	1	25 à 28	1 ^{er}	
Décision qui attribue aux directeurs-ingénieurs et à leurs adjoints le mobilier des bureaux administratifs des anciens directeurs de région et des anciens inspecteurs départementaux des télégraphes.....	2	114	1 ^{er}	
Remboursement des avances faites aux services publics et aux compagnies.....	4	191	1 ^{er}	
Règlement des frais de tournée des fonctionnaires du service technique.....	6	309	1 ^{er}	
Télégraphie militaire : application de l'instruction n° 30. — Envoi des renseignements pour la tenue des contrôles du personnel de l'exploitation.....	8	447 à 449	1 ^{er}	
Circulaire modifiant la division du territoire en régions télégraphiques.....	21	10 et 11	3 ^e	
Arrêté transférant de Paris à Lille le siège de la direction régionale de Paris-Nord.....	1	22	5 ^e	
Départements compris dans la direction régionale de Paris.....	5	295	9 ^e	
Discipline. (Voir PUNITIONS.)				
Distribution.				
Service extraordinaire de la distribution à domicile des correspondances circulant par la poste et des télégrammes, et de la levée des boîtes supplémentaires dans les localités où se produit temporairement une grande affluence de visiteurs.....	1	224	13	5 ^e
Surveillance du service de la distribution.....	11	259	623	5 ^e
Commissions de vagues-mestres militaires.....	3	"	288	6 ^e
Distribution du Bulletin des communes.....	16	"	716	6 ^e
Instruction n° 26. — Renvoi aux expéditeurs des objets de correspondance dont la livraison n'a pas été opérée pour une cause quelconque.....	1	326	12	8 ^e
Suppression du Bulletin des communes et création du «Journal officiel, édition des communes».....	1	"	74	8 ^e

INDICATION						
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.			
Distribution. (Suite.)						
Boîtes à distribution.....	6	233	8°			
Instruction n° 333. — Dispositions réglementaire concernant l'affranchissement, l'expédition et la distri- bution des publications relatives aux élections.....	8	272	8°			
Échantillons.						
Dimensions des échantillons pour l'étranger.....	12	291	2°			
Avis concernant les échantillons de liquides ou corps gras.....	16	554	2°			
Admission, à titre d'échantillons, d'objets dépareillés à destination de l'étranger.....	18	639	2°			
Poids et dimensions des échantillons échangés avec l'Angleterre.....	21 sup.	42	3°			
Emballage des échantillons de liquides à destination de l'étranger.....	24	356	3°			
Échantillons échangés avec le grand-duché de Luxem- bourg.....	25 sup.	435 et 436	3°			
Soins à prendre pour éviter la détérioration des échantillons et autres objets de correspondance.....	30	818	3°			
Conditionnement des paquets d'échantillons pour les pays d'outre-mer.....	30	819	3°			
Interdiction d'admettre les échantillons de liquides, matières grasses et poudres colorantes dans les relations avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les États-Unis et la Russie.....	31	875	3°			
Poids et dimensions des échantillons échangés entre la France et les États-Unis de l'Amérique du Nord....	32	999 et 1000	3°			
Échantillons échangés avec le Portugal.....	38	566	4°			
Échantillons de matières liquides colorantes, etc. — Modification des conditions d'envoi spécifiées pour ces objets.....	39, 3° sup.	180	4°			
Échantillons de liquides et corps gras pour l'exté- rieur.....	41	959	4°			
Arrêté déterminant le maximum du poids et de la di- mension des échantillons circulant par la poste à l'inté- rieur de la France et de l'Algérie.....	42, 2° sup.	198	4°			
Poids et dimensions des échantillons à destination de la Belgique, de l'Angleterre et des États-Unis. — Ar- rangement.....	43 sup.	206	4°			
Échantillons pour les colonies françaises.....	44	1590	4°			
Poids et dimensions des échantillons à destination de la Grèce. — Arrangement.....	44 sup.	214	4°			
Échantillons de marchandises } échangés avec.....	le Grand-Duché de Luxembourg....	1	223	12	5°	
		le Portugal.....	1	226	20	5°
			5	"	217	5°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Échantillons. (Suite.)			
Échantillons réintégrés dans le service après distribution et sans affranchissement.....	1	35	5°
Instruction concernant le poids et les dimensions des échantillons échangés par la poste entre la France et l'Espagne. — Arrangement y relatif.....	8	450	5°
Échantillons de liquides, etc., pour l'étranger.....	8	532	5°
Arrangement concernant l'envoi des échantillons pour la République Argentine.....	20	852	7°
Instruction n° 315. — Échantillons pour la République Argentine.....	20	853	7°
Conditions d'admission (arrêté du 20 janvier 1885). Échantillons avec l'étranger.....	1	3 à 11	8°
Échantillons pour l'Allemagne.....	2	48	9°
Échantillons de soie pour l'étranger.....	10	438	9°
Annotations autorisées sur les échantillons.....	1	32	10°
Arrêté concernant les échantillons.....	2	73	10°
Échantillons de produits industriels. — Marques de fabrique ou de propriété.....	5	122	10°
Échantillons de liquides pour les États-Unis.....	5	134	10°
	6	149	10°
Écoles.			
Création de l'École supérieure de télégraphie.....	2, 2° sup.	17	143 et 144
Conditions exigées pour l'admission aux places d'élève de l'École supérieure de télégraphie.....	2°, 2° sup.	"	145 et 146
Désignation de fonctionnaires chargés de cours ou de conférences à l'École supérieure de télégraphie.....	19	"	681
Arrêté relatif à l'organisation de l'enseignement dans les écoles de télégraphie.....	2	"	84
Élections.			
Élections générales de 1881 à la Chambre des députés.....	39, 2° sup.	178	771 à 773
Relevés statistiques à produire à l'occasion des élections générales à la Chambre des députés.....	39, 3° sup.	"	777
Élections générales de 1881 à la Chambre des députés.....	39, 4° sup.	178 bis	779 et 780
Circulaire concernant la neutralité à observer dans les élections par les agents des postes et des télégraphes.....	40	"	814
Dispositions réglementaires concernant l'affranchissement, l'expédition et la distribution des publications relatives aux élections.....	8	"	270
Suppression des congés pendant la période électorale.....	8	"	272
	8	"	280
	9	"	293
Arrêté abrogeant la décision du 9 novembre 1858, relative aux échantillons expédiés de l'Asile de la Teppe (Drôme).....	3	"	188

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Emoluments. (Voir TRAITEMENTS.)			
Encres.			
Obligation pour les receveurs des postes de se pour- voir, chez les fournisseurs indiqués par l'Administration, des encres grasses nécessaires à leur service.....	25 26	" " 407 et 408 465	5° 5°
Encres oblitérantes.....	9	" 564	5°
Encres à oblitérer. — Oblitération des timbres- poste.....	4 12	278 " 312 538	6° 6°
Enquêtes. (Voir STATISTIQUE.)			
Enseignement. (Voir aussi ÉCOLES.)			
Arrêté attachant le service de l'enseignement à la Direction du personnel.....	43 sup.	" 1533	4°
Arrêté relatif à l'organisation de l'enseignement dans les écoles de télégraphie.....	2	" 184	8°
L'enseignement fait partie des attributions de la 1 ^{re} division mixte de l'Administration centrale des postes et des télégraphes. (Arrêté du 15 avril 1878.)..	1	" 12 et 13	1 ^{er}
Entrepreneurs de transport de dépêches. (Voir TRANSPORT DES DÉPÊCHES.)			
Enveloppes et bandes timbrées.			
Loi concernant la création d'enveloppes et de bandes timbrées.....	4	" 169	5°
Décret relatif au prix des enveloppes et bandes tim- brées et au timbrage des enveloppes et bandes présentées par le public.....	8	" 412	5°
Arrêté ministériel concernant les enveloppes et bandes timbrées.....	9	" 540	5°
Instruction relative aux enveloppes et bandes tim- brées.....	9	251 542	5°
Décret fixant le prix de vente des enveloppes re- vétues d'un timbre d'affranchissement de 5 centimes...	11	" 599	5°
Arrêté et instruction relatifs à la vente des enveloppes revêtues d'un timbre d'affranchissement de 5 centimes.	11	258 599	5°
Echange contre des timbres-poste, des enveloppes et cartes postales mises hors d'usage avant emploi.....	12	265 772	5°
Émission de bandes timbrées à 3 centimes.....	3	" 283	6°
	4	" 307	6°
Erratum au Bulletin mensuel n° 12 du mois de dé- cembre 1882.....	1	" 36	6°
Émission d'enveloppes blanches à 5 centimes.....	17	" 748	7°
Bandes timbrées; leur emploi.....	2	" 50	9°
Enveloppes-annonces.....	5	" 121	0
Erreurs.			
Rectification des erreurs relevées dans la constatation du droit perçu pour les mandats.....	1	" 169	1 ^{er}

Etablissements de poste ou de télégraphe.

Arrêté portant admission des communes non situées sur le passage des courriers, ou n'ayant pas une gare de chemin de fer, à concourir à la concession d'établissements de facteur-boîtier.—Modèle de convention avec les communes et circulaire aux préfets.....

Arrêté concernant la concession de recettes [simples] aux communes. — Modèle de convention avec les communes, et circulaire aux préfets.....

Circulaire relative à l'aménagement et à l'entretien des salles d'attente dans les bureaux de poste et de télégraphe.....

Circulaire relative aux fournitures à mettre à la disposition du public dans les salles d'attente des bureaux télégraphiques.....

Interdiction de l'emploi de lampes à pétrole ou à essence minérale dans les bureaux de poste.....

Avis concernant les fournitures à mettre à la disposition du public dans les salles d'attente des bureaux télégraphiques.....

Aménagement des salles d'attente réservées au public dans les bureaux.....

Avis concernant l'inscription à placer sur la devanture des bureaux mixtes.....

Attribution aux établissements de facteurs-boîtiers de la faculté d'émettre et de payer des mandats d'articles d'argent sans limitation de somme.....

Décision concernant la suppression des bureaux de distribution en Algérie et la conversion de ces établissements en recettes de plein exercice de 4^e classe.....

Attributions des bureaux français de Tunisie.....

Double vérification annuelle du service dans tous les établissements de poste et de télégraphe; vérification mensuelle de la caisse dans les recettes principales et dans les autres bureaux situés aux chefs-lieux du département.....

Appellation nouvelle des bureaux de Paris.....

Conversion en recette de la distribution de poste française de Tanger.....

Suppression de la distribution de Rhodes (Turquie).....

Classement des recettes de poste et de télégraphe de France et d'Algérie.....

États. (Voir FORMULES.)

Examens.

Examens d'admission aux cours préparatoires à l'École supérieure de télégraphie.....

Examens d'admission à l'École supérieure de télégraphie.....

Programme de l'examen pour le surnumérariat des postes et des télégraphes. (Arrêté du 23 octobre 1878.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
	12	" 276 à 281	2 ^e
	14, 2 ^e sup.	" 479 à 482	2 ^e
	19 sup.	" 724 et 725	2 ^e
	20	" 767 et 768	2 ^e
	23 sup.	" 248 et 249	3 ^e
	31 sup.	" 898	3 ^e
	38	" 579	4 ^e
	44	" 1572	4 ^e
	1	220 2	5 ^e
	10	" 576	5 ^e
	11	" 641	5 ^e
	13	302 600 à 601	7 ^e
	1	" 66	8 ^e
	4	" 108	10 ^e
	8	" 226	10 ^e
	9 sup.	" 297	10 ^e
	2,	" 145	1 ^{re}
	2,	" 146	1 ^{re}
	6 sup.	" 366 et 367	1 ^{re}

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Examens. (Suite.)			
Programme modifié de l'examen dit <i>supérieur</i> , pour l'admission aux emplois supérieurs. (Arrêté du 23 octobre 1878.).....	00 sup.	" 368 à 370	1 ^{er}
Programmes des examens à subir pour le surnuméraire des postes et des télégraphes et arrêté y relatif..	19 sup.	" 716	2 ^e
Programme des examens dits « du second degré » pour l'admission aux emplois supérieurs.....	19 sup.	" 717 et 718	2 ^e
Résultats des examens du second degré en 1880....	24 32	" 354 1013	3 ^e 3 ^e
Énumération des matières qui constituent la partie scientifique, géographique et administrative du programme pour les examens du second degré.....	26	" 459 à 464	3 ^e
Attribution d'une indemnité mensuelle aux commis qui satisfont à un examen déterminé sur une langue étrangère utilisée dans le service.....	38	" 576	4 ^e
Examen des candidats à l'emploi de commis auxiliaire.	38	" 577 et 578	4 ^e
Résultats des examens du second degré.....	43, 2 ^e sup.	" 1527	4 ^e
en 1881.....	12	" 793	5 ^e
en 1882.....	12	" 593	6 ^e
en 1883.....	1	" 75	8 ^e
en 1884.....	1	" 12	9 ^e
en 1885.....	12	" 534	9 ^e
en 1886.....	12	" 526	10 ^e
en 1887.....	12	"	
Résultats des examens d'aptitude aux fonctions de contrôleur.....	8	" 488	6 ^e
Rappel aux prescriptions de l'article 1214 de l'Instruction générale.....	15	" 687	
Examens d'aptitude aux recettes de début.....	17 20	" 746 861	7 ^e
Examen du second degré pour l'admission aux emplois supérieurs.....	8 9	" 269 429	8 ^e 9 ^e
Obligation d'écrire lisiblement.....	3	" 122	8 ^e
Examen du second degré pour l'admission aux emplois supérieurs.....	8	" 224	10 ^e
Exercices.			
Mandatement de termes de loyer imputables sur deux exercices ou de créances imputables sur deux lignes de la même nomenclature.....	26	113 452	3 ^e
Dispositions relatives à la clôture de l'exercice.....	1879.....	26 114	3 ^e
	1880.....	38 172	4 ^e
	1881.....	6 242	5 ^e
	1882.....	5 "	6 ^e
	1883.....	18 312	7 ^e
1884.....	7 231	8 ^e	
Dispositions nouvelles concernant les comptes de gestion et les procès-verbaux de situation de caisse au 31 décembre.....	6	242 276	5 ^e

Exploitation.

Attributions de la division de l'exploitation télégraphique. (Arrêté du 15 avril 1878.).....

Divisions et bureaux de l'exploitation postale. (Arrêté du 15 avril 1878.).....

Réunion des services de l'exploitation de la poste et du télégraphe sous l'autorité d'un chef unique dans chaque département.....

Attributions des directeurs départementaux de l'exploitation.....

Partage d'attributions et relations à établir entre le service de l'exploitation et le service technique.....

Relations du service de l'exploitation avec le service technique.....

Circulaire relative à la nécessité de faire un emploi complet et judicieux de toutes les ressources du réseau télégraphique.....

Exposition.

Rapport et décrets concernant l'ouverture d'une exposition internationale d'électricité.....

Nomination, par décret, de la commission consultative appelée à délibérer sur les questions concernant l'exposition internationale d'électricité.....

Exprès.

Paiement de frais d'exprès avancés par les receveurs. Demandes de distance pour le transport de télégrammes par exprès.....

Retards à éviter dans la liquidation des frais d'exprès.....

Frais d'exprès.....

Taxe d'exprès pour la remise d'un télégramme.....

Exprès, recommandations diverses.....

Facteurs.

Modification à la coiffure des facteurs de la poste.....

Participation des facteurs du télégraphe à la réparation des dérangements.....

Avis relatif aux mutations de facteurs : article 1222 de l'Instruction générale à modifier.....

Interdiction aux facteurs d'opérer aucune espèce de recouvrement en dehors de ceux dont ils sont régulièrement chargés par les receveurs.....

Liquidation des frais de remplacement des surveillants-facteurs et facteurs des télégraphes.....

Réunion sous un même émargement de la haute paye et du traitement des facteurs.....

Élévation du maximum de traitement des facteurs-chefs dans les départements.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'Instruction.	de la page.	du volume.
1	"	8 et 9	1 ^{er}
1	"	9 à 12	1 ^{er}
1	1	15 à 20	1 ^{er}
1	2 et 3	20 à 24	1 ^{er}
5 sup.	30	289 à 306	1 ^{er}
21	"	15 à 17	3 ^e
31	"	867 et 868	3 ^e
30 sup.	"	837 à 840	3 ^e
32	"	984 à 987	3 ^e
4	"	222 et 223	1 ^{er}
29	"	784	3 ^e
31 sup.	"	898	3 ^e
44 sup.	219	1643 et 1644	4 ^e
7	"	316	5 ^e
8	"	520	5 ^e
2	"	115	1 ^{er}
5 sup.	30	296	1 ^{er}
11	"	103 et 104	1 ^{er}
13 sup.	"	381	2 ^e
15	70	501	2 ^e
19	"	682	2 ^e
23 sup.	"	248	3 ^e

Facteurs. (Suite.)

Modifications dans le costume obligatoire des facteurs locaux et ruraux.....

Création d'emplois de sous-chefs facteurs dans les départements.....

Frais de remplacement de facteurs. — Création d'une formule de mandats n° 316 *quinquiès*.....

Mode de liquidation des remises allouées à certains facteurs et calculées d'après des dépêches portées à domicile.....

Allocation de frais de séjour à tous les facteurs des postes, à Paris, sans distinction.....

Surveillance du service des facteurs.....

Avis à donner par les directeurs départementaux :
1° des changements survenus dans le personnel des facteurs locaux et ruraux, lorsque ces changements sont de nature à entraîner des modifications dans la fixation des traitements; 2° des réductions à opérer sur les traitements des facteurs titulaires d'une tournée à traitement réductible, lorsque ces sous-agents préfèrent subir la réduction sur place, plutôt que d'être appelés à une autre tournée à traitement égal ou supérieur.....

Instruction au sujet des candidats facteurs.....

Facteurs-boîtiers. (Voir ÉTABLISSEMENTS de poste.)

Factures.

Relevés de factures portant l'indication d'une date de payement.....

Factures avec correspondance.....

Fils télégraphiques.

Nombre de fils nécessaires pour assurer les communications.....

Pose ou suppression de fils.....

Affectation d'un fil spécial à la transmission des dépêches officielles entre deux bureaux reliés par plusieurs conducteurs.....

Fils d'intérêt privé destinés à l'éclairage électrique.....

Arrêté fixant les conditions auxquelles pourront être autorisées l'installation et l'exploitation, dans l'intérieur de Paris, des fils destinés à la transmission des cours de la Bourse et des marchés, ainsi que du résumé des débats parlementaires.....

Mesures électriques des fils et des piles.....

Décret instituant une Commission chargée de préparer un règlement spécial pour l'installation des conducteurs affectés à la transmission de la lumière ou au transport de la force par l'électricité.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
24	"	355	3°
7	"	313	5°
25	"	401 et 402	3°
25	"	405	3°
34	147	94 à 96	4°
40	"	816	4°
11	259	623	5°
12	"	579	6°
8	"	223	10°
26	115	454 à 456	3°
7	"	261	8°
7	"	261	8°
1	2	21	1°
5 sup.	30	291 et 292	1°
31	"	869	3°
32	"	1010 et 1011	3°
33 sup.	"	65 à 69	4°
35	148	132 et 133	4°
23	11	964	7°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Fils. (Suite.)			
Mesures de précaution à prendre pour l'installation des appareils d'éclairage au gaz dans le voisinage des conducteurs électriques.....	23	11	897
Installation des fils de sonnerie pour le service des bureaux principaux.....	24	"	1011
Fonds de concours.			
Versement des sommes souscrites par les communes à titre de participation aux frais du service postal et télégraphique.....	14	64	429 et 430
Versement dans les caisses des receveurs des finances des sommes provenant de sous-locations.....	17 sup.	76	624
Mesures à prendre pour assurer la rentrée régulière des fonds de concours.....	25	"	404
Recouvrement du montant des remises de transit des dépêches sur les concessionnaires de bureaux d'intérêt privé.....	26	"	464 et 465
Changements apportés dans le mode de recouvrement des fonds de concours.....	42, 3 ^e sup.	200	1453 à 1455
Fonds de concours pour dépenses du service télégraphique. — Envoi direct des déclarations de versement au Ministère.....	43	"	1477
Recommandations au sujet du recouvrement des fonds de concours.....	2	227	54
Fonds de concours. — Modifications à l'Instruction n ^o 200 et rappel aux dispositions de l'Instruction n ^o 227.....	4	236	179
Fonds de subvention.			
Modification de l'article 1070 de l'Instruction générale.....	26	"	737 et 738
Visa des demandes de fonds pour les dépenses du service technique.....	31, 2 ^e sup.	129	912
Extension des dispositions de l'article 1070 de l'Instruction générale relatives aux demandes de subvention.	33	"	19
Demandes de fonds de subvention pour le paiement sans retard des mandats.....	40, 2 ^e sup.	"	935
Demandes de fonds de subvention. — Modification des articles 1070 et 1073 de l'Instruction générale....	42, 2 ^e sup.	"	1445 et 1446
Bordereau détaillé des valeurs à joindre aux envois de fonds de subvention.....	13	"	607
Demandes de fonds de subvention.....	12	"	532
Formules, états, registres, etc.			
La formule de salutation est supprimée, à la fin des lettres, dans le service des postes aussi bien que dans celui des télégraphes.....	1	"	44

Formules, états, registres, etc. (Suite.)

Formules, modèles 31 et 32, du règlement de la comptabilité publique.....

Les indications de la formule de secours n° 573 doivent être remplies avec soin et précision.....

L'état statistique n° 62 du service rural est supprimé.....

Modification ou création de divers états, registres et formules pour les opérations de la comptabilité télégraphique : — État n° 303 bis (D). — Bordereau n° 316 (C). — Bordereau n° 316 bis (C bis). — Tableau n° 255 bis. — Registre n° 255 ter. — Registre n° 248. — Lettre d'envoi n° 237 bis. — État modifié n° 321, remplaçant l'ancien état n° 321 (J). — Formule spéciale n° 214.....

État n° 15 à intercaler entre les pages 804 et 805 du Manuel des franchises.....

Modification du registre n° 717 bis (2^e partie).....

Suppression du registre n° 195, tenu dans les directions départementales.....

Mandat-carte modèle n° 16 octiès; registre n° 16 octiès et enveloppe n° 16 noniès. — Avis n° 126 relatif au paiement d'un mandat-carte; formule n° 36 bis pour régularisation d'un mandat-carte. — Certificat n° 81 en échange d'un mandat-carte déposé.....

Suppression des formules 247 et 247 bis.....

État remplaçant l'état n° 37, à intercaler entre les pages 870 et 872 du Manuel des franchises.....

Avis de paiement modèle n° 101 (mandats français).....

Suppression de l'emploi de la feuille d'avis n° 694 pour la correspondance directe des facteurs-boitiers avec les recettes dont ils ne relèvent pas.....

Modification apportée à la formule n° 80 bis.....

Carnet n° 217—destiné à indiquer les conditions d'abonnement aux journaux et recueils. — Registre n° 16 déciès affecté à la délivrance des mandats ayant pour objet une demande d'abonnement. — Enveloppe spéciale n° 16 undéciès pour le mandat n° 16 déciès.....

Tenue du registre n° 135 des changements de résidence.....

Enveloppe spéciale n° 12 bis et bordereau n° 212 concernant les valeurs à recouvrer. — Enveloppe 214 bis et bordereau 214 relatifs aux valeurs recouvrées.....

Registre n° 215 affecté à la description des opérations de recouvrement. — État n° 215 bis contenant le relevé des opérations de recouvrement effectuées pendant la quinzaine. — État 215 ter pour le résumé général des opérations de recouvrement effectuées dans le département.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
1	"	33	1 ^{er}
1 sup.	10	55	1 ^{er}
7	36	378	1 ^{er}
7, 2 ^e sup.	39	424 à 426	1 ^{er}
7, 3 ^e sup.	"	443	1 ^{er}
8	"	458	1 ^{er}
8, 2 ^e sup.	46	483	1 ^{er}
9	48	2, 3 et 4	2 ^e
11	"	109	2 ^e
11	"	124	2 ^e
11, 2 ^e sup.	"	207 et 208	2 ^e
12	"	285	2 ^e
12	"	290	2 ^e
13	57	321 et 322	2 ^e
13	"	331 et 332	2 ^e
13 sup.	58	337, 338 et 382	2 ^e
13 sup.	"	385 et 386	2 ^e

Formules, états, registres, etc. (Suite.)

Modifications apportées aux formules de mandats-cartes employées pour les envois d'argent à l'intérieur de la France et de l'Algérie.

Modifications à apporter aux divers registres et états relatifs à la comptabilité des timbres-poste.

Modèle de convention avec les communes relativement à la concession de recettes simples des postes.

Modèle de quittance pour les frais de remplacement des surveillants-facteurs et facteurs des télégraphes.

Modèle de relevé pour les frais de remplacement des mêmes agents.

Registres de mandats n° 16 (blanc et bleu) réunis en un seul registre imprimé sur papier rose.

Modifications apportées, à partir du 1^{er} janvier 1880, à la tenue du livre-journal de caisse (n° 28-797) et des sommiers de recettes (7-11) et de dépenses (8-11 bis).

Spécimen des sommiers de dépouillement des recettes et des dépenses, ainsi que du livre-journal de caisse du comptable.

Formule nouvelle n° 1006 *ter* pour traitement et haute paye des facteurs.

Registres n° 16 *ter* (départ) et n° 150 (arrivée) pour mandats télégraphiques. — Page modèle de ces registres.

État 662 *ter*, imprimés n° 736 *septiès*, n° 736 *sexiès* et n° 16 *quiniès* (mandats télégraphiques).

Formule modèle C et formule modèle D (mandats télégraphiques).

Formule n° 216 *bis* (remises sur les valeurs commerciales).

Suppression des extraits de relevés de fonds de subvention (n° 80 *quater*) destinés à l'Administration centrale.

Écritures à tenir dans les bureaux télégraphiques. — Modèle A, procès-verbaux; modèle B, rôle de départ; modèles C et D, rôles d'arrivée; modèle E, état hebdomadaire des retards.

État des sommes dues pour indemnités de guêtres et de chaussures allouées aux facteurs des télégraphes.

État de décompte des sommes dues pour frais de déplacement aux agents et sous-agents de l'exploitation pour recherche de dérangements ou pour l'instruction des receveurs.

Tableaux n° 1 et n° 2 concernant les tarifs applicables aux agents ou sous-agents de l'exploitation chargés de l'instruction télégraphique des receveurs ou envoyés à la recherche des dérangements.

Relevé, modèle F, des irrégularités et incidents survenus dans le service postal.

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
13 sup.	59	386 à 388	2°
14, 2° sup.	67	477 et 478	2°
14, 2° sup.	"	479 à 482	2°
15	"	502	2°
15	"	503	2°
17	"	592 et 593	2°
19	78	668 à 671	2°
19	78	672 à 676	2°
19	"	682	2°
19, 2° sup.	81	734 et 735 754 à 756	2°
19, 2° sup.	81	750 à 753	2°
19, 2° sup.	81	754	2°
19, 2° sup.	82	757 et 758	2°
20	"	773	2°
20, 3° sup.	"	805 à 814	2°
21 sup.	94	45	3°
21 sup.	94	46	3°
21 sup.	94	47	3°
22	95	61	3°

Formules, états, registres, etc. (Suite.)

Compte rendu, modèle G, des opérations de vérification des bureaux

État relatif aux avis de recettes.....

Formules 428 bis, 428 ter, 428 quater, 558 bis et 558 ter, 331 bis, 334, 226 bis (adjudication des services de transport de dépêches).....

Formule 1122 pour le paiement des frais de missions spéciales et extraordinaires.....

Rappel d'un avis antérieur relatif à la suppression de la formule de salutation.....

Formules à employer pour les mandats à destination des États-Unis

Modèles du mandat et de l'avis d'émission américains.....

Carnet des bons pour réponse internationale payée et modèle de ce carnet.....

États O et O bis pour le relevé des bons internationaux délivrés ou reçus en paiement. — Modèles de ces états.....

Création du bordereau n° 12 ter, de l'extrait du bordereau n° 12 bis et d'un état, modèle n° 68, résumant divers certificats de recette et de dépense qui ne seront plus joints à la comptabilité; suppression du bordereau n° 80 quater.....

Modifications à faire sur diverses pages des bordereaux mensuels n° 12 bis.....

États, modèles A et B, pour la liquidation et le paiement des frais de route et d'intérim.....

Registre n° 215 supplémentaire, imprimé sur papier jaune, pour les recouvrements de valeurs d'origine étrangère. — État spécial n° 215 ter pour le résumé général des recouvrements d'origine étrangère

Création d'une formule de mandat n° 316 quinquies pour avances de frais de remplacement de facteurs....

Comptes sommaires n° 51 bis et 52 bis.....

Formules pour la liquidation des indemnités de services supplémentaires et de nuit.....

Formules pour la liquidation des dépenses de la télégraphie privée

Tenue du livre-journal de caisse et des sommiers de recettes et de dépenses.....

Création d'une formule portant le n° 346 ter, destinée à justifier les remboursements de taxes télégraphiques effectués d'office.....

Formules pour la liquidation mensuelle des frais de service de nuit aux receveurs des bureaux simples, aux facteurs-boîtiers et aux entreposeurs.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
22	95	62	3°
22	"	65 à 70	3°
22 sup.	96	98 à 100	3°
22 sup.	"	103 et 104	3°
22 sup.	"	105	3°
23 sup.	"	230 et 231	3°
23 sup.	"	243 à 246	3°
23, 2° sup.	100	271, 277	3°
23, 2° sup.	100	272 et 273, 279 à 282	3°
24	101	290	3°
24	"	298 à 303	3°
24	"	305 à 308	3°
24	105	326 et 327	3°
25	"	405	3°
27	"	706	3°
31, 2° sup.	130	923 à 950	3°
31, 2° sup.	131	959 à 976	3°
31, 2° sup.	"	978 et 979	3°
32	"	1018 à 1020	3°
33	138	5 à 8	4°

Formules, états, registres, etc. (Suite.)

Suppression ou modification de divers registres et formules concernant le service des mandats français et internationaux.....

Modifications apportées à la formule n° 593.....

Modifications apportées dans le libellé des formules n°s 299 bis et 299 ter. — Établissement de ces formules en triple expédition.....

Annulation au registre n° 135 des avis de changement de résidence dont le délai est expiré.....

Registre spécial, modèle D, pour l'enregistrement des incidents de ligne.....

États, modèles A, B et C, et registre, modèle D, concernant les dérangements sur les lignes.....

État et registre, modèle E, présentant le relevé trimestriel des déviations prises sur les fils.....

Suppression des formules suivantes, concernant les recouvrements : 1° du bordereau 212, 2° partie; 2° du bordereau 214; 3° du relevé 215 bis. — Mise en service de la formule 215 quater.....

Mandats télégraphiques; suppression de l'avis de paiement n° 736 septiès. — Avis émission n° 736 sexiès adressé directement au bureau payeur sous une enveloppe nouvelle n° 736 septiès.....

Modèle d'état indiquant les sommes nécessaires pour le paiement des frais de loyer.....

Nouvelle formule n° 299 octiès concernant le nouveau mode de liquidation des frais de remplacement des facteurs des postes.....

Introduction et mode d'emploi dans les bureaux municipaux des imprimés pour procès-verbaux du nouveau modèle n° 305, concurremment avec les rôles B et C d'arrivée et de départ.....

Revision des formules de mandats de dépenses publiques en usage. — Création de nouvelles formules.....

Suppression de l'état sommaire des mandats télégraphiques, modèle n° 151.....

Création, modification et suppression de formules pour les transports de dépêches par bâtiments français ou étrangers du commerce.....

Formules pour servir à l'établissement de procurations.....

Création d'une formule spéciale n° 390 quinquies fournissant un extrait des procès-verbaux de vérification des bureaux.....

État, modèle n° 262, des retenues effectuées sur les salaires des ouvriers commissionnés.....

Notification relative à la formule n° 803.....

Réimpression d'avis au public.....

Suppression ou modification de formules.....

Modification et réduction des formules de demandes de timbres-poste, chiffres-taxes, etc.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
33	140	10	4°
33	"	18	4°
34	"	100 et 101	4°
34	"	101	4°
35	148	132	4°
35	148	135 à 141	4°
35	148	142	4°
36	157	220 et 221	4°
36	158	222 à 224	4°
37	"	457	4°
38	165	546 et 547	4°
38	"	580	4°
40, } 2° sup.	188	916 à 925	4°
42	"	1073	4°
42, } 2° sup.	196	1415 à 1422	4°
43	"	1479	4°
44	211	1544 à 1547 et 1548	4°
44	213	1551 et 1553	4°
3	"	143	8°
3	"	146	8°
2	"	121	8°
6	"	229	8°

Formules, états, registres, etc. (Suite.)

État 215 *quater* à l'usage des receveurs et d'un état 215 *quinquiés* à l'usage des directeurs, pour le résumé des opérations, de recouvrement du trimestre.....

Formule n° 776 *bis* pour les procès-verbaux des irrégularités télégraphiques.....

Carnet, modèle n° 345 *bis*, pour réponses payées intérieures.....

Création d'un carnet et d'un bulletin d'envoi de pièces (modèles n° 76 et 77) exclusivement relatives au service de la caisse d'épargne. — Suppression des bordereaux journaliers négatifs.....

Carnet de sortie et de rentrée, modèle n° 78, des registres de versements à l'usage de la caisse d'épargne..

Modifications apportées au registre n° 215, des recouvrements.....

Demandes de formules imprimées pour la caisse d'épargne postale.....

Modification à la formule n° 215 télégraphique.....

Création d'un bordereau mensuel n° 12 *quater*; suppression de l'avis de recettes n° 24 *ter*.....

Addition à la formule n° 156.....

Création de deux nouvelles formules portant les numéros 347 *bis* et 1143 *quinquiés*. — Remaniement de la formule n° 1176. — Emploi de ces formules.....

Généralisation de l'emploi des chiffres-taxes. — Création de nouvelles formules et modifications à apporter aux formules actuellement en usage jusqu'au moment de leur réimpression.....

Suppression du registre n° 19.....

Suppression des états n° 50 *bis* annexes roses, des comptes sommaires n° 51 *bis* roses et des certificats annexes n° 263 *bis* et 275 *bis* roses.....

Délai de garde dans les bureaux de poste des feuilles d'avis n° 2 et 3.....

Renvoi des feuilles d'avis n° 8 et 8 *quater* aux bureaux d'origine.....

Envoi des relevés de vérification n° 389.....

Classement des formules d'avis.....

Suppression de la formule n° 234.....

Suppression de formules relatives à la comptabilité-matière des timbres-postes.....

Parts à l'usage des services par conducteurs de train.....

Réimpression de la formule de virement n° 13 *sexiés*.....

Modifications apportées à l'étiquette n° 21.....

Modifications aux avis de recettes de mois et de quinzaines.....

Suppression des avis 1277 et 1278.....

Fournisseurs. (Voir Tarifs.) Changement apporté au tarif des fournisseurs de l'administration.

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
44	"	1575	4°
44 sup.	218	1639 à 1641	4°
44 sup.	219	1642	4°
44 sup.	2	1647, 1648, 1650, 1651 et 1652.	4°
44 sup.	2	1648 et 1653.	4°
1	"	28	5°
2	"	64	5°
2	"	149	5°
3	232	128	5°
3	"	142	5°
5	237	220	5°
7 sup.	246	366	5°
9	"	545	5°
12	"	781	5°
2	272	101	6°
3	274	271	6°
10	"	530	8°
6	"	231	8°
10	"	325	8°
1	"	8	9°
3	"	405	9°
1	"	37	10°
2	"	70	10°
7	"	217	10°
10	"	385	10°

Frais. (Voir aussi INDEMNITÉ.)

Les agents du service de l'inspection n'ont droit à des frais spéciaux pour missions extraordinaires que dans des cas déterminés.....

Paiement des frais d'express avancés par les receveurs.....

Frais de missions spéciales effectuées à l'intérieur par les agents des postes et télégraphes, en dehors des limites de leur circonscription. (Arrêté du 31 juillet 1878.) . .

Idem.....

Règlement des frais de tournée des fonctionnaires du service technique.....

Arrêté fixant les frais de mission à l'étranger.....

Frais de remplacement des surveillants-facteurs et facteurs des télégraphes.....

Mode de liquidation des indemnités pour déplacements, missions et intérim exécutés en vertu d'ordres émanés du bureau du personnel.....

Indemnités pour frais d'aide. — Obligation pour les receveurs de s'assurer, au moyen de ces indemnités, le concours effectif des auxiliaires nécessaires à la bonne exécution du service.....

Liquidation des frais de tournées ordinaires des inspecteurs et sous-inspecteurs de l'exploitation télégraphique.....

Circulaire relative à la liquidation des frais de missions spéciales et extraordinaires.....

Liquidation et paiement des frais de route et d'intérim.....

Droit des agents détachés dans les stations balnéaires à l'intégralité des frais de séjour.....

Fixation des indemnités de frais de déplacement des commis des bureaux ambulants.....

Frais de service de nuit aux receveurs des bureaux simples, aux facteurs-boîtiers et aux entreposeurs. — Liquidation mensuelle.....

Décision concernant les frais de découcher des sous-agents et ouvriers du service technique.....

Liquidation des frais de premier établissement.....

Mode de liquidation des frais de remplacement des facteurs des télégraphes et des facteurs locaux et ruraux des postes, ainsi que des indemnités pour travaux et services extraordinaires et de nuit.....

Note relative à la liquidation des frais de route et de séjour.....

Fixation des indemnités de frais de déplacement des commis des bureaux ambulants.....

Recommandations relatives à l'établissement des états d'indemnités pour frais de route et de déplacements et d'intérim.....

Circulaire relative aux frais de déplacement alloués pour travaux neufs aux ingénieurs du service technique.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins-truction.	de la page.	du volume.
4	"	215	1 ^{er}
4	"	222 et 223	1 ^{er}
4 sup.	"	237 à 239	1 ^{er}
8	"	453	1 ^{er}
6	32	309	1 ^{er}
13 sup.	"	396 et 397	2 ^e
15	"	501	2 ^e
17	"	821	7 ^e
19	"	325	8 ^e
17	"	591	2 ^e
21	88	4	3 ^e
22	"	74	3 ^e
22 sup.	"	103 et 104	3 ^e
24	102	304 à 308	3 ^e
24	"	354	3 ^e
27	"	705	3 ^e
30	"	814	3 ^e
31, 2 ^e sup.	"	977	3 ^e
33	138	4 à 8	4 ^e
35 sup.	"	202	4 ^e
36	"	227	4 ^e
38	165	546 à 548	4 ^e
3	"	152	5 ^e
1	"	64	8 ^e
7	"	315	5 ^e
9	"	295	8 ^e
10	"	325	8 ^e
5	"	182	8 ^e

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Frais de route.				
Frais de découper alloués aux surveillants-facteurs et aux facteurs-surveillants.....	11	"	485	9 ^e
Frais de premier établissement.....	2	"	107	6 ^e
	3	"	287	
Rappel des instructions relatives à la liquidation des indemnités pour frais de remplacements et d'intérim... ..	19	"	821	7 ^e
Frais de régie et de loyer.				
Modèle d'état indiquant les sommes nécessaires pour le paiement des frais de loyer.....	37	"	456 et 457	3 ^e
Franchises postales.				
Attributions du bureau des franchises, tarifs et contraventions.....	1	"	10 et 11	1 ^{er}
Concession de franchise au Ministre de la guerre pour la correspondance de service avec les archevêques et évêques. — 46 ^e supplément au Manuel des franchises.	1	"	46 et 47	1 ^{er}
Conditions mises à l'échange de publications en franchise entre les sociétés savantes.....	1 sup.	"	63	1 ^{er}
Concession de franchise à des ministres du culte réformé, pour leur correspondance de service. — 48 ^e supplément au Manuel des franchises.....	1 sup.	"	66 et 67	1 ^{er}
Concessions et suppressions de franchises relatives au service de l'Algérie. — 49 ^e supplément au Manuel des franchises.....	1 sup.	"	68 à 93	1 ^{er}
Concession de franchise pour la correspondance du Ministre des travaux publics avec divers fonctionnaires du service des bâtiments civils et palais nationaux. — 50 ^e supplément au Manuel des franchises.....	2 sup.	"	138 et 139	1 ^{er}
Concession de franchise pour la correspondance relative à la reconstitution des formalités hypothécaires du bureau de Tulle. — 51 ^e supplément au Manuel des franchises.....	2 sup.	"	138 et 139	1 ^{er}
Concession de franchise : 1 ^o pour la correspondance du service sanitaire maritime de l'Algérie; 2 ^o pour la correspondance relative à l'exécution des lignes de chemin de fer de Pau à Oloron, Puyôo à Saint-Palais et embranchements. — 52 ^e supplément au Manuel des franchises.....	7	"	402 à 405	1 ^{er}
Franchises postales accordées au sous-secrétaire d'Etat du Ministère des travaux publics. — 53 ^e supplément au Manuel des franchises.....	7 sup.	"	418 et 419	1 ^{er}
Concession de franchise postale pour la correspondance relative au service vétérinaire de l'armée. — 54 ^e supplément au Manuel des franchises.....	7, 3 ^e sup.	"	442 et 443	1 ^{er}
Franchises postales militaires. — Publication d'un relevé de ces franchises et d'un 55 ^e supplément au Manuel des franchises. — Modifications à apporter à ce document.....	8, 2 ^e sup.	"	513 à 543	1 ^{er}
Erratum au Manuel des franchises.....	9	"	36	2 ^e

Franchises postales. (Suite.)

Création d'une griffe pour la franchise postale, à l'usage du Ministre des postes et des télégraphes.....

Concession de franchise pour la correspondance de service du Ministre de l'agriculture et du commerce avec les présidents des chambres consultatives des arts et manufactures. — Publication d'un 56° supplément au Manuel des franchises.....

Extension de la circonscription dans laquelle la correspondance des intendants militaires entre eux peut circuler en franchise.....

État indiquant les circonscriptions des inspections générales des ponts et chaussées.....

Objets assimilés à la correspondance de service pendant une période déterminée pour l'exécution de la loi du 22 décembre 1878, portant réduction du droit de timbre des effets de commerce.....

Modification d'une franchise postale. — Publication d'un 57° supplément au Manuel des franchises.....

Contraventions en matière de franchise postale. — Avis d'envois de fonds transmis par les receveurs particuliers des finances aux trésoriers-payeurs généraux. — Insertion de billets de banque dans les dépêches expédiées en franchise.....

Modification au Manuel des franchises en ce qui concerne les circonscriptions des sous-inspecteurs du service des enfants assistés du département de la Seine...

Abus en matière de franchises postales. — Mesures à prendre en vue de leur répression.....

Publication d'un 58° supplément au Manuel des franchises postales. — Service des enfants assistés et des établissements de bienfaisance en Algérie.....

Rectifications à apporter au Manuel des franchises ..

Suppression et concession de franchises postales concernant le service de la marine et des colonies. — Publication d'un 59° supplément au Manuel des franchises.....

Franchise postale pour le service des enfants assistés de l'Algérie. — Publication d'un 60° supplément au Manuel des franchises.....

Franchise postale accordée au sous-secrétaire d'État des finances. — Publication d'un 61° supplément au Manuel des franchises.....

Changement de dénomination d'un fonctionnaire militaire. — Transfert de droits de franchise postale. ...

Franchises accordées aux greffiers des cours et tribunaux pour le service du recouvrement des condamnations judiciaires. — Publication d'un 62° supplément au Manuel des franchises postales.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
9 sup.	"	43	2°
10	"	88 et 89	2°
11	"	124	2°
11	"	124	2°
11, 2° sup.	"	271 et 272	2°
11, 2° sup.	"	272 et 273	2°
13	"	331	2°
15	"	523	2°
16	71	543 et 544	2°
17	"	614 et 615	2°
17	"	614 et 615	2°
18	"	662 et 663	2°
19	"	708 et 709	2°
21	"	34 et 35	3°
21 sup.	"	55 et 56	3°
22	"	92 et 93	3°

Franchises postales. (Suite.)

Franchise accordée à la correspondance de service des rapporteurs près les conseils de guerre avec les maires. — Publication d'un 63^e supplément au Manuel des franchises postales :

Modifications à apporter à l'état n° 12 figurant aux pages 796 à 801 du Manuel des franchises postales et présentant les circonscriptions des directions d'artillerie. Concession de franchise au sous-secrétaire d'État du Ministère des affaires étrangères. — Publication d'un 64^e supplément au Manuel des franchises

Franchise postale pour les lettres concernant le corps expéditionnaire de Tunisie

Avis relatif aux abus de franchise

Correspondance officielle des agents diplomatiques et consulaires de France à l'étranger

Franchises postales pour le service des enfants assistés du département de la Seine. — Publication d'un 65^e supplément au Manuel des franchises

Franchises postales pour le service des enfants assistés du département du Doubs. — 66^e supplément au Manuel des franchises

Franchise postale de l'intendante de la maison d'éducation des Loges. — Modifications au Manuel des franchises

Publication d'un 67^e supplément au Manuel des franchises postales

Arrêté complétant l'état général des franchises B.

Franchise postale de l'intendante de la maison d'Écouen. — Modifications au Manuel des franchises

Franchise postale conférée à la correspondance officielle provenant ou à destination des agents diplomatiques et consulaires de France à l'étranger

Maximum de poids des paquets circulant en exemption de port

Publication d'un 68^e supplément au Manuel des franchises

Publication d'un 69^e supplément au Manuel des franchises

Documents et publications imprimés destinés à la Bibliothèque nationale. — Publication d'un 70^e supplément au Manuel des franchises

Franchises postales du Ministre du commerce. — 71^e supplément au Manuel des franchises

Modification au Manuel des franchises

Franchises postales du Ministre de la marine et des colonies. — 72^e supplément au Manuel des franchises

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
24	"	380 et 381	3 ^e
33 sup.	"	77	4 ^e
34	"	120 et 121	4 ^e
35 sup.	"	209 et 210	4 ^e
1	"	38	6 ^e
36	"	227 et 228	4 ^e
36	"	{ 229	4 ^e
36	"	256 et 257	4 ^e
36	"	258 et 259	4 ^e
37	"	473	4 ^e
40	"	854 et 855	4 ^e
41	"	947	4 ^e
42	"	1095	4 ^e
43	204	1474	4 ^e
43, 2 ^e sup.	207	1525 et 1526	4 ^e
1	"	43	5 ^e
2	"	63	5 ^e
3	"	151	5 ^e
4	"	185	5 ^e
5	"	224	5 ^e
6	"	284	5 ^e

Franchises postales. (Suite.)

Service des enfants assistés. — Modifications au Manuel des franchises.....

Usage de la griffe à contreseing

Franchises du corps expéditionnaire de Tunisie.....

Franchises postales pour le service du contrôle de l'administration de l'armée

Publication d'un 73^e supplément au Manuel des franchises et d'un 1^{er} supplément à l'annexe du Manuel des franchises postales.....

Publication d'un 74^e supplément au Manuel des franchises postales et d'un 2^e supplément à l'annexe de ce manuel. — Établissement hippique de Suippes. — Haras en Algérie.....

Publication d'un 75^e supplément au Manuel des franchises postales. — Chèques émis en paiement de droits de douane.....

Publication d'un 76^e supplément au Manuel des franchises postales et d'un 2^e supplément à l'annexe. — Service de santé des corps d'armée.....

3^e supplément à l'annexe du Manuel des franchises postales. — Gendarmeries franco-belges.....

Publication d'un 77^e supplément au Manuel des franchises postales.....

Inspecteurs d'académie et inspecteurs des écoles primaires :

Annotations au Manuel des franchises. — Instituteurs primaires libres.....

Erratum à l'annexe du Manuel.....

Franchises postales. — Service de la justice en Tunisie. — 78^e supplément au Manuel et 4^e supplément à l'annexe.....

Erratum au Manuel des franchises postales.....

Franchises postales. — Commissaire du Gouvernement au Tonkin. — 79^e supplément au Manuel.....

Addition à l'état général des franchises.....

Franchises. — Ministre de l'Agriculture — Service hydraulique agricole. — 80^e supplément au Manuel... ..

Franchises postales. — Payeur général et préposés payeurs en Tunisie. — 81^e supplément au Manuel....

Service sanitaire et service de l'artillerie de marine. — Publication d'un 82^e et d'un 83^e suppléments au Manuel des franchises postales.....

84^e supplément au Manuel des franchises. — Inspecteurs généraux des forêts en tournée.....

Erratum au Manuel des franchises postales.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
	.		
10	"	587	5 ^e
10	"	589	5 ^e
1	"	38	
1	"	40 à 57	
1	"	42	
2	"	129	
2	"	136 à 139	
2	"	136 à 143	
3	"	291	
3	"	291	
			6 ^e
5	"	345	
5	"	345	
5	"	353	
7	"	427 et 428	
7	"	433	
8	"	455	
8	"	482	
8	"	484	
10	"	532	
16	21	714	
17	"	743	

Franchises postales. (Suite.)

Suppressions au Manuel des franchises postales. —
 Reconstitution des actes de l'état civil de Paris.

Franchises postales. — Établissements hippiques de
 la division de Constantine et de la Tunisie. — Publica-
 tion d'un 85^e supplément au Manuel des franchises
 postales et d'un 5^e supplément à l'annexe de ce Ma-
 nuel.

Franchises postales. — Trésoriers-payeurs dans les
 colonies. — Publication d'un 86^e supplément au Ma-
 nuel des franchises postales.

Concession et suppression de franchises postales. —
 Service de la marine. — 87^e supplément au Manuel des
 franchises; 6^e supplément à l'annexe de ce Manuel. . .

Nouvel état n^o 1 bis.

Franchises postales. — Corps expéditionnaire de Ma-
 dagascar.

Arrêté du 4 juillet 1885 portant suppressions et mo-
 difications de franchises.

Corrections au Manuel des franchises.

Franchises postales des agents consulaires et diplo-
 matiques de France à l'étranger.

Objets assimilés à la correspondance de service.
 (Décision du 11 juillet 1885.)

Publication d'un 88^e supplément au Manuel des
 franchises (Tunisie).

Modifications au Manuel.

Suppressions de franchises postales.

Publication d'un 89^e supplément au Manuel des
 franchises postales et d'un 7^e supplément à l'Annexe
 de ce Manuel.

Modifications au Manuel des franchises postales. —
 Correspondance officielle des Ministres pour les séna-
 teurs et les députés

Franchise postale du président de la commission de
 reconstitution des actes de l'état civil de Paris. — Pro-
 longation d'une année.

Rétablissement d'une franchise postale.

Annotation au Manuel des franchises.

Franchises postales des agents consulaires et diplo-
 matiques de France à l'étranger. — Nouvelles recom-
 mandations.

Publications d'un 90^e et d'un 91^e supplément au
 Manuel des franchises postales.

Publications des 92^e et 93^e suppléments au Manuel
 des franchises postales et d'un 8^e supplément à l'annexe
 de ce Manuel.

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
18	"	776	7 ^e
20	"	862	
21	"	898	
22	"	932	
5	"	180	
6	"	230	
7	"	237	
7	"	239	
7	"	257	
7	"	257	
7	"	259	8 ^e
8	"	278	
8	"	279	
9	"	304	
9	"	306	
9	"	306	
9	"	306	
12	"	367	
1	"	6	
1	"	10	
2	"	49	9 ^e
3	"	200	9 ^e

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Franchises postales. (Suite.)				
Annotations au Manuel des franchises postales.....	4	217	9 ^e	
Abus de franchises postales.....	4	228	9 ^e	
Franchise postale du président de la commission de reconstitution des actes de l'état civil de Paris. — Prolongation d'une année.....		228	9 ^e	
Publication d'un 94 ^e supplément au Manuel des franchises postales et d'un 9 ^e et 10 ^e suppléments à l'annexe de ce Manuel.....	8	422 et 424	9 ^e	
Franchise postale temporaire. — Service sanitaire..	8	425	9 ^e	
Publication d'un 95 ^e supplément au Manuel des franchises postales.....		432	9 ^e	
Modifications au Manuel des franchises.....		432	9 ^e	
Franchises postales pour l'Exposition universelle de 1889, à Paris. — Décision du 27 septembre 1886.....	10	439	9 ^e	
Franchises postales. — Correspondance officielle des préfets, sous-préfets, commandants de régions militaires avec les agents consulaires et diplomatiques de France à l'étranger.....		440	9 ^e	
Décision du 2 octobre 1886. — Franchise temporaire pour le service sanitaire.....	10	441	9 ^e	
96 ^e supplément au Manuel des franchises. — 1 ^o Service des ponts et chaussées en Algérie. — 2 ^o Service de protection des enfants du premier âge.....	10	442	9 ^e	
Franchise postale. — Correspondance du corps expéditionnaire du Cambodge.....	10	444	9 ^e	
Publication d'un 98 ^e supplément au Manuel des franchises. — Election au Conseil départemental de l'enseignement primaire. — Franchise postale.....	11	489	9 ^e	
Publication d'un 11 ^e supplément à l'annexe au Manuel des franchises postales.....	12	532 et 533	9 ^e	
Décision du 9 décembre 1886. — Franchise postale. — Bulletin officiel du Ministère de la guerre.....	1	529	9 ^e	
Publication d'un 99 ^e supplément. — Revision des listes électorales de Paris.....	2	73	10 ^e	
Modifications au manuel des franchises.....	4	101	10 ^e	
Service de la Caisse nationale des retraites en Algérie — Décision du 23 mars 1887.....	4	112	10 ^e	
Modifications au manuel des franchises postales.....	6	144	10 ^e	
Décision du 4 juillet 1887.....	7	215	10 ^e	
Service militaire. — Décision du 10 septembre 1887.		277	10 ^e	
Service des douanes. — Décision du 13 septembre 1887.....	9	278	10 ^e	
Décisions des 8 et 11 octobre 1887.....	10	388	10 ^e	
Décision du 26 octobre 1887.....	11	402	10 ^e	
Franchises télégraphiques.				
Dispositions propres à supprimer les abus de franchise télégraphique.....	3 sup.	21	183 et 184	1 ^{er}

Franchises télégraphiques. (Suite.)

Avis relatif aux abus de franchise télégraphique.....

Complément de l'état général des franchises télégraphiques annexé à l'arrêté du 1^{er} juillet 1875.....

Modification de l'état général des franchises annexé à l'arrêté du 1^{er} juillet 1875.....

Réglementation du droit de franchise télégraphique sur le parcours des câbles de la Compagnie française de Paris à New-York.....

Télégraphie officielle et franchises télégraphiques... 40, 2^e sup.

Concession de franchise télégraphique à l'administrateur apostolique de la Tunisie..... 44, 2^e sup.

Copie des dépêches visées signalées pour abus ou contraventions..... 1

Modifications à apporter à l'état général des franchises télégraphiques..... 4, 5

Décision déterminant les franchises des fonctionnaires de la marine en Algérie..... 5

État général des franchises télégraphiques. — Réimpression. — Approvisionnement du service..... 10, 11, sup.

Modifications à l'état des franchises télégraphiques.. 6, 7, 8, 10

Franchises télégraphiques. — Rappel des dispositions de l'Instruction n° 187. 12

Franchises télégraphiques. — Corps d'occupation de Tunisie..... 1

Franchises télégraphiques. — Guerre, finances et travaux publics..... 1

Franchises télégraphiques pour le service du contrôle de l'administration de l'armée..... 1

Franchises télégraphiques pour les opérations ou mise en marche des jeunes soldats..... 2

Franchise télégraphique pour le service des haras en Algérie..... 2

Franchises télégraphiques pour le service des gendarmeries franco-belges et pour les questions relatives à l'hygiène des troupes..... 3

Franchises télégraphiques. — Service de la justice en Tunisie..... 5

Franchise télégraphique accordée à l'inspecteur général permanent de cavalerie en Tunisie..... 6

Modifications à l'état général des franchises télégraphiques. 7

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'Instruction.	de la page.	du volume.
	"	311	1 ^{er}
	"	381	1 ^{er}
	"	13	2 ^o
	"	2 et 3	3 ^o
	187	907 à 915	4 ^o
	216	1686	4 ^o
	"	44	5 ^o
	"	185	5 ^o
	"	229 à 230	5 ^o
	"	229	5 ^o
	"	589	5 ^o
	"	713	5 ^o
	"	224	8 ^o
	"	238 et 239	8 ^o
	"	278	8 ^o
	"	324	8 ^o
	"	780	5 ^o
	"	38 et 39	
	"	40	
	"	40 et 41	
	"	128	
	"	129	6 ^o
	"	291 et 296	
	"	353	
	"	395	
	"	428	

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Franchises télégraphiques. (Suite.)			
Addition à l'état général des franchises télégra- phiques.....	8	455	6°
Franchises télégraphiques. — Limites de ces fran- chises.....	16	7077	
Erratum à l'état général des franchises télégra- phiques et à l'annexe d'un bulletin mensuel.....	8	486	7°
Télégrammes officiels. — Visa.....	10	516	
Modifications à l'état général des franchises télégra- phiques.....	11	550	
Annotations à l'état général.....	13	604	8°
	16	707	
	2	116	
Concessions de franchises télégraphiques.....	3	139	
	9	427	
	6	224	
Arrêté du 4 juillet 1885 portant suppressions et modifications de franchises.....	6	231	9°
Télégrammes officiels abusifs.....	9	307	
Franchises télégraphiques. — Décision du 15 jan- vier 1886.....	7	237	9°
Annotations à l'état général des franchises télégra- phiques (câbles étrangers).....	10	328	
Décision ministérielle du 21 janvier 1886. — Fran- chise pour les commissaires de l'inscription maritime...	1	10	9°
Décision du 1 ^{er} février 1886. — Franchise pour le service météorologique (Tunisie et Algérie).....	2	21	
Décision du 17 février 1886. — Franchise pour la gendarmerie.....	2	50	9°
Franchise télégraphique.....	2	50	
Concession de franchises télégraphiques.....	2	50	9°
Franchise télégraphique (câbles étrangers).....	6	369	
Décision ministérielle du 24 décembre 1886. — Com- missaires spéciaux de police.....	8	424	10°
Ministère des affaires étrangères.....	2	50	
Décision du 21 février 1887.....	9	427	10°
Modification à l'état général des franchises télégra- phiques. — Décision du 8 avril 1887.....	1	36	
Franchises télégraphiques militaires en Algérie.....	2	63	10°
Inspecteurs et sous-inspecteurs des forges.....	3	70	
Rectifications au manuel des franchises télégraphiques. Décision du 4 juillet 1887.....	4	100	10°
Service des Douanes. — Décision du 13 septembre 1887.....	4	111	
Décision du 29 septembre 1887.....	5	127	10°
	6	144	
	7	216	10°
	9	276	
	10	390	10°

Haute paye.

Réunion, sous un même émargement, de la haute paye et du traitement des facteurs.....
 Décision du 15 mai 1880 portant allocation de haute paye pour service de nuit à la recette principale des postes de la Seine.....
 Décision accordant une haute paye aux agents trieurs de la recette principale de la Seine.....

Hierarchie.

Indépendance du service de l'exploitation et du service technique, au point de vue de la hiérarchie.....

Hygiène.

Nomination d'une commission d'hygiène.....

Imprimés.

Transport par la poste des imprimés du service télégraphique.....
 Marche à suivre pour l'approvisionnement et la distribution des imprimés nécessaires au service de l'exploitation télégraphique.....
 Consolidation des paquets d'imprimés pour les pays d'outre-mer.....
 Mentions non manuscrites autorisées sur les imprimés de ou pour l'étranger.....
 Assimilation aux imprimés des reproductions polygraphiques.....
 Impressions polygraphiques. — Assimilation aux imprimés ordinaires.....
 Transmission par le service postal des caisses contenant les imprimés télégraphiques.....
 Impression sur papier bleu clair de la formule n° 41-887.....
 Transmission des imprimés urgents.....
 Déplacement du dépôt des imprimés télégraphiques.
 Soins à apporter à la distribution des imprimés. —
 Indication des causes de non-distribution avant renvoi de ces objets aux expéditeurs.....
 Journaux et imprimés pour l'étranger.....
 Cartes-circulaires expédiées sans bandes.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
19	"	682	2°
25	"	398	3°
5	"	224	5°
5 sup.	30	290	1 ^{er}
33	"	13	4°
3	"	168	1 ^{er}
5 sup.	30	299 et 300	1 ^{er}
23 sup.	"	250	3°
32	134	1001 à 1002	3°
36	155	217 et 218	4°
37	163	450 et 451	4°
37	"	454	4°
38	"	582 et 583	4°
38	"	591	4°
40	"	817	4°
41	191	946 et 947	4°
3	"	282	6°
5	"	351	6
17	"	748	7°

Imprimés. (Suite.)

Communications faites aux agents par des industriels en vue de les intéresser au placement de leurs produits.....

Renvoi aux expéditeurs, par les bureaux de destination, des imprimés affranchis à prix réduits, dans le corps desquels figurent le nom et l'adresse de ces expéditeurs.....

Billets de loterie non admis comme imprimés.....

Refus d'admission dans le service de prospectus ou de réclames commerciales imitant les formules de télégrammes.....

Conditions d'admission. (Arrêté du 20 janvier 1885.)

Arrêté relatif aux avertissements par les trésoriers-payeurs généraux aux parents des élèves des écoles du Gouvernement pour le recouvrement du prix de la pension de ces élèves.....

Formules de prix courants. — Annotations autorisées. — Décision du 16 novembre 1885.....

Arrêté relatif à l'admission à prix réduit des formules imprimées de lettres de convocation à une réunion...

Arrêté relatif à l'admission à prix réduit des formules imprimées d'avis de passage de voyageurs, d'annonces de mise en adjudication de fournitures, d'avis d'arrivée et de départ de navires, de catalogues, prix courants et mercuriales de marchés.....

Avertissement des associations syndicales autorisées par le Gouvernement. — Décision ministérielle du 10 mars 1886.....

Taxe des imprimés.....

Cartes de visite portant la mention «P. P. C.». — Décision du 9 avril 1886.....

Défense aux receveurs de tenir compte des imprimés à eux adressés pour les inviter à s'immiscer dans les opérations commerciales.....

Notes imprimées, à l'adresse des agents, jointes par les expéditeurs à des paquets d'échantillons.....

Dimensions des imprimés pour l'étranger.....

Circulaires ou prospectus imitant les formules de télégrammes.....

Imprimés pour la Russie.....

Indemnités. (Voir FRAIS.)

Liquidation des indemnités de chaussures et de guêtres allouées aux facteurs des télégraphes.....

Liquidation des indemnités de déplacement attribuées aux agents de l'exploitation pour la recherche des dérangements ou pour l'instruction télégraphique des receveurs.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction,	de la page.	du volume.
5	"	362	
8	295	451	6°
14	"	661	7°
5	"	181	8°
1	"	3 à 11	8°
5	"	202	8°
11	"	337	8°
1	"	2	9°
2	"	15	9°
3	"	295	9°
4	"	27	9°
4	"	228	9°
4	"	228	9°
10	"	444	9°
11	"	487	9°
12	"	528	9°
8	"	224	10°
21 sup.	94	43 à 45	3°
21 sup.	94	43 à 47	3°

Indemnités. (Suite.)

Arrêté portant allocation de primes au profit des employés qui participent à la manœuvre des appareils à miroir.....

Décision portant attribution d'une haute paye ou allocation d'indemnités à des agents chargés de certains services spéciaux à la recette principale de la Seine.

Mode de contrôle, de liquidation, d'ordonnement et de paiement des indemnités allouées pour travaux supplémentaires et de nuit effectués dans les diverses catégories de bureaux télégraphiques.....

Liquidation et contrôle des indemnités allouées aux agents et sous-agents chargés d'intérim dans Paris....

Indemnité de séjour dans le département de la Seine.

Indemnités pour travail télégraphique supplémentaire de jour.....

Arrêté attribuant une indemnité mensuelle aux commis qui satisfont à un examen déterminé sur une langue étrangère utilisée dans le service.....

Allocation d'indemnité pour frais de premier établissement aux sous-agents des postes et des télégraphes nouvellement nommés à Paris ou dans les départements.

Indemnité journalière accordée aux sous-agents des télégraphes employés à la pose des fils en égout ou sur les maisons.....

Indemnité accordée aux agents trieurs de Paris et aux agents trieurs embrigadés.....

Arrêté attribuant aux agents de l'Algérie la rétribution accordée aux agents de la métropole pour les opérations télégraphiques.....

Indemnité pour frais de premier établissement.....

Au sujet de l'application de la décision du 2 février 1883 concernant les indemnités pour travaux en égout ou sur les maisons.....

Indemnité de déplacement allouée aux agents du service ambulancier.....

Décision élevant le taux des indemnités de découcher allouées aux surveillants.....

Inspecteurs et sous-inspecteurs de l'exploitation.

Indication des fonctionnaires auxquels sont attribués le titre d'inspecteur de l'exploitation et celui de sous-inspecteur de l'exploitation.....

Inspecteurs-ingénieurs du service technique.

Attributions de ces fonctionnaires.....

Décret concernant le traitement des inspecteurs-ingénieurs.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
25	"	397 et 398	3 ^e
25	"	398 et 399	3 ^e
31, 2 ^e sup.	130	915 à 950	3 ^e
35	151	151 à 156	4 ^e
35	"	160	4 ^e
37	"	453	4 ^e
38	"	576	4 ^e
40	"	816	4 ^e
2	"	60	5 ^e
2	"	60	5 ^e
8	"	444	5 ^e
3	"	287	6 ^e
24	"	1015	
2	"		8 ^e
8	"	405	9
2, 2 ^e sup.	"	146	1 ^{er}
5 sup.	30	289 à 306	1 ^{er}
1	"	10	10 ^e

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Inspecteurs du contrôle.			
Circulaire relative aux vérifications des inspecteurs du contrôle.....	13	" 329 et 330	2°
Inspection générale du contrôle.			
Vérification de l'inspection générale du contrôle. — Constatation de divers faits ou irrégularités de service. — Recommandations y relatives.....	33 sup.	141 50 à 52	4°
Arrêtés délimitant les circonscriptions de contrôle et nommant les inspecteurs principaux chargés du contrôle.....	5	" 290	9°
Inspection générale des finances.			
Recommandations adressées aux chefs de service à l'occasion de la tournée annuelle de l'inspection générale des finances.....	1 sup.	7 52 et 53	1 ^{er}
Circulaire relative aux vérifications de l'inspection générale des finances.....	13	" 329 et 330	2°
Vérification des services des postes et télégraphes par l'inspection générale des finances.....	6	353 142	10°
Instruction générale.			
	1	" 34 et 35	1 ^{er}
	1	" 44	1 ^{er}
	2	" 110	1 ^{er}
	2	" 115	1 ^{er}
	3	" 169	1 ^{er}
	4	" 193	1 ^{er}
	4	" 210	1 ^{er}
	4	" 222	1 ^{er}
	7,	" 437	1 ^{er}
	3° sup.	" 450	1 ^{er}
	8,	" 480 et 481	1 ^{er}
	2° sup.	" 484	1 ^{er}
	8,	" 70 et 71	2°
	2° sup.	" 102	2°
	10	" 104	2°
	11	" 109	2°
	11,	" 269 et 270	2°
	2° sup.	" 285	2°
	12	" 290	2°
	12	" 429	2°
	14	" 432 à 434	2°
	14	" 547	2°
	16	" 644	2°
	18	" 671	2°
	19	78	2°
Annotations et modifications à l'Instruction générale.			

Instruction générale. (Suite.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
20	"	764	2°
20	"	765	2°
20	"	773	2°
22 sup.	"	100 et 101	3°
23 sup.	"	249	3°
24	"	290 à 292	3°
25	"	401 et 402 407	3°
27	"	713 et 714	3°
28	"	738	3°
29	"	784	3°
31	"	873 et 874	3°
31, 2° sup.	"	977 et 978 979, 980 et 981	3°
32	"	1003 à 1005, 1016 et 1017	3°
33	"	19	4°
33 sup.	"	52 et 53	4°
33 sup.	"	55 et 56	4°
33 sup.	"	59 à 61	4°
34	"	101	4°
35	"	150 et 151	4°
36	"	220	4°
36	"	236	4°
36 sup.	"	293	4°
37	"	451	4°
38	"	548	4°
38	"	571	4°
38	"	573	4°
38	"	582	4°
39	"	645	4°
39, 3° sup.	"	775	4°
40	"	816 et 817	4°
41	"	950	4°
42	"	1070	4°
42, 2° sup.	"	1422	4°
42, 2° sup.	"	1428	4°
42, 2° sup.	"	1443	4°
42, 2° sup.	"	1446	4°
43	"	1476	4°
44	"	1545 et 1546	4°
44	"	1571	4°
44 sup.	"	1635	4°

Annotations et modifications à l'Instruction générale.

Instruction générale. (Suite.)

Annotations et modifications à l'Instruction générale.

Annotations, modifications et rappel aux dispositions de l'Instruction générale. (Suite.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
5	"	224	5°
7	"	313	5°
9	"	556	5°
10	"	587	5°
10	"	586	5°
2	"	109	
3	"	272	
4	"	314	
6	"	392	
8	"	453	6°
9	"	500	
10	"	516	
11	"	549	
12	"	580	
13	"	604	
14	"	654	
15	"	677	
17	"	742	
18	"	771	7°
19	"	814	
20	"	857	
22	"	922	
23	"	981	
24	"	1003	
9 sup.	"	44	2°
13	"	331	2°
13	"	332	2°
20	"	775	2°
29	"	783 et 784	3°
12	"	587	6°
20	"	857	7°
23	"	990	7°
24	"	1003	7°
1	"	59 à 63	
3	"	138	
1	"	588	8
11	"	337	
1	"	4	
1	"	11	
2	"	20	
3	"	191	9°
4	"	216,	
11	"	217 et 219	
	"	467 et 468	
1	"	12	10°
2	"	60 et 62	10°
3	"	84	10°
4	"	98	10°
5	"	125	10°

Instruction générale. (Suite.)

Annotations, modifications et rappel aux dispositions de l'instruction générale. (Suite.)

Instruction T.

Note circulaire n° 23 au sujet de la nouvelle instruction à l'usage des bureaux télégraphiques

Décision ministérielle de 1884 réglant les conditions de vente et de livraison des brochures de l'Instruction T.

Annotations et modifications de l'Instruction T.

Inventaires.

Inventaires contradictoires à établir à l'occasion de cessions de matériel.

Idem

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction	de la page.	du volume,
	6	145	10°
	9	269	10°
	10	386	10°
	11	394	10°
	12	530	10°
	12	584	6°
	15	688	
	15	681	
	16	707	
	17	745	
	18	779	7°
	19	815	
	20	891	
	22	923	
	23	981	
	24	1004	
	1	59 à 63	
	2	114	
	5	157	
	6	179 et 180	
	7	223	8°
	8	238	
	5	277	
	10	322	
	11	337	
	2	22	
	3	192	
	4	217	
	6	353 à 360	9°
	7	383	
	8	402	
	10	436 et 438	
	11	481	
	12	525	
	2	60	10°
	4	99	10°
	8	226	10°
	10	383	10°
	11	387 à 398	10°
	1	26	1°
	5 sup.	293 et 302	1°

Itinéraires. (Voir SERVICES MARITIMES ET TRANSPORTS.)

Journaux.

Timbrage des bandes des journaux déposés en dernière limite d'heure.....

Taxe applicable aux journaux du service interne suisse réexpédiés en France.....

Suppression du relevé trimestriel du nombre des journaux politiques distribués.....

Abonnements aux journaux par la poste. (Voir ABONNEMENTS.)

Application des taxes postales aux journaux et écrits périodiques s'imprimant hors du département où est le siège de leur administration.....

Journaux réunis en volume. — Taxe.....

Journaux. — Mode d'envoi.....

Journaux et imprimés pour l'étranger.....

Journaux imprimés en dehors du département où ils sont publiés et des départements limitrophes, et expédiés du lieu d'impression à destination de ces départements. — Avis du Conseil d'État.....

Journal l'Union Postale.....

Journaux déposés en dernière limite d'heure.....

Journaux à réexpédier par suite de changement de résidence.....

Instruction n° 316. — Journaux déposés en dernière limite d'heure.....

Extrait de la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881.....

Conditions d'admission (Arrêté du 20 janvier 1885).

Articles ou fragments de journaux détachés. — Taxe.

Réflexions et critiques inscrites en regard d'articles de journaux.....

Journaux dont une partie du texte est consacrée à des prix courants ou à des cours de vente.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'Instruction	de la page.	du volume.
4	"	215	1 ^{er}
6	"	314 et 315	1 ^{er}
11	"	109	2 ^e
33 sup.	144	56 à 58	4 ^e
4	234	178	5 ^e
7 sup.	245	365	5 ^e
3	"	282	6 ^e
8	"	281	8 ^e
7	288	415	6 ^e
8	"	562	}
22	"	930	
19	"	823	}
19	"	823	
20	316	854	}
23	"	990	
1	"	3 à 11	8 ^e
4	"	216	9 ^e
4	"	216	9 ^e
4	"	216	9 ^e

Jurisprudence des cours et tribunaux.

JUGEMENTS de tribunaux.....

Outrages, voies de fait, ou injures à des agents ou sous-agents dans l'exercice de leurs fonctions.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'Ins- truction.	de la page.	du volume.
1	"	63	1 ^{er}
sup.	"		
2	"	122	1 ^{er}
7	"	396	1 ^{er}
4	"	228	1 ^{er}
5	"	278	1 ^{er}
8	"	465	2 ^e
9	"	30	2 ^e
14	"	453	2 ^e
16	"	573	2 ^e
16	"	573	2 ^e
16	"	573	2 ^e
22	"	94	3 ^e
24	"	385	3 ^e
25	"	427	3 ^e
26	"	489	3 ^e
26	"	489	3 ^e
29	"	804	3 ^e
30	"	833	3 ^e
31	"	893	3 ^e
31 sup.	"	903	3 ^e
32	"	1038 et 1039	3 ^e
33	"	40	3 ^e
33 sup.	"	78	4 ^e
34	"	120 et 121	4 ^e
35	"	177	4 ^e
36	"	263	4 ^e
39	"	658	4 ^e
40	"	859	4 ^e
42	"	1102	4 ^e
44	"	1604	4 ^e
44 sup.	"	1664	4 ^e
1	"	44	5 ^e
3	"	158	5 ^e
4	"	207	5 ^e
5	"	240	5 ^e
6	"	298	5 ^e
8	"	533	5 ^e
9	"	569	5 ^e
10	"	596	5 ^e
11	"	793	5 ^e
12	"	149	6 ^e
3	"	296	6 ^e
5	"	363	6 ^e
6	"	396	6 ^e
8	"	488	6 ^e
10	"	536	6 ^e
14	"	665	7 ^e
18	"	786	7 ^e

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
	2	130	8°
	7	261	8°
	8	368	8°
JUGEMENTS de tribunaux. (Suite.)	3	91	10°
	4	118	10°
	7	216	10°
	9	282	10°
	10	383	10°
Laboratoire central d'électricité.			
Rapport au Président de la République proposant d'instituer à Paris un laboratoire central d'électricité. — Décret conforme y annexé.....			
	3	85	5°
Arrêté portant nomination des membres de la com- mission spéciale chargée de l'étude de l'organisation et des conditions de fonctionnement du laboratoire central d'électricité.....			
	5	219	5°
Légion d'honneur.			
	7	381	1 ^{er}
	10	67	2°
	16	548	2°
	17	591	2°
	19	681	2°
	22	73	3°
	23 sup.	248	3°
	27	703 à 705	3°
	33	12 et 13	4°
	38	576	4°
	40	814 à 816	4°
	44 sup.	1656 à 1659	4°
Nominations et promotions dans la Légion d'honneur.			
	1	48	5°
	3	164	5°
	7 sup.	423	5°
	1	60	6°
	13	646	7°
	17	756	7°
	19	826	7°
	1	74	8°
	5	184	8°
	7	264	8°
	9	308	8°
	1	37	10°
	7	219	10°
	1	12	9°
Lettres	7	396	9°
	9	432	9°
Lettres insuffisamment affranchies provenant des pays qui appliquent la progression par demi-once.....			
	2 sup.	136	1 ^{er}
Affranchissement des lettres pour l'étranger.....			
	6	315	1 ^{er}

Lettres. (Suite.)

Lettres recommandées pour le Mexique.....

Enquête sur le mouvement des lettres ordinaires insuffisamment affranchies.....

Lettres trouvées en mauvais état.— Mesures à prendre.

Lettres trouvées dans le service scellées de plusieurs cachets en cire.— Rappel aux prescriptions de l'instruction n° 223.....

Précautions à prendre pour prévenir toute détérioration de lettres.....

Lettres levées à la boîte des bureaux après la fermeture des dépêches et à insérer dans les boîtes mobiles ou sacoches-boîtes des courriers de nuit.....

Nouvelles recommandations au sujet des lettres détériorées ou non fermées trouvées dans le service.....

Lettres cachetées ouvertes aux deux extrémités et affranchies à prix réduit. — Avis du Conseil d'État...

Lettres fourvoyées dans les enveloppes d'objets affranchis à prix réduit.....

Lettres expédiées après les levées générales.....

Lettres fourvoyées dans les enveloppes d'objets affranchis à prix réduits.. — Recommandations.....

Affranchissement des lettres pour l'étranger.....

Lettres expédiées après les levées générales. — Exécution des dispositions de la loi du 16 mars 1887.....

Lignes électriques d'éclairage ou de transport de force — Installations.....

Lignes télégraphiques.

La construction et l'entretien des lignes est dans les attributions du service technique.....

Avis relatif à l'état des lignes.....

Travaux de construction ou de démolition de lignes.. — Établissement des lignes municipales. — Entretien des lignes. — Réparation des dérangements.....

Circulaire relative à la revision des lignes, aux travaux d'entretien et à l'organisation d'un service spécial par département.....

Rapport au Président de la République relatif à la part contributive des communes dans l'établissement des lignes reliant les bureaux télégraphiques municipaux au réseau télégraphique. — Décret y annexé.....

Circulaire aux préfets pour l'exécution du décret ci-dessus.....

Circulaire aux directeurs des postes et télégraphes et relative au décret du 11 février 1881.....

Installation de fils de terre.....

Note-circulaire relative aux ligatures de fils de bronze

Lignes électriques utilisées par les hospices. — Exemption des droits d'usage.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
6 sup.	"	372	1 ^{er}
7 sup.	37	409 à 412	1 ^{er}
14	63	427 à 429	2 ^e
14	"	431	2 ^e
20	83	762 et 763	2 ^e
30	126	811 et 812	3 ^e
35	"	165	4 ^e
7	"	263	8 ^e
12	"	367	8 ^e
2	"	79	10 ^e
4	"	110	10 ^e
6	"	146	10 ^e
7	"	188	10 ^e
11	"	392	10 ^e
5 sup.	30	290	1 ^{er}
35	148	130	4 ^e
5 sup.	30	291 à 298	1 ^{er}
1	"	23	5 ^e
3	"	88	5 ^e
3	"	91	5 ^e
4	"	189	5 ^e
14	"	660	7 ^e
8	"	404	9 ^e
1	"	29	10 ^e

Lignes télégraphiques d'intérêt privé.

Conditions de paiement des sommes dues à titre d'abonnement par les concessionnaires de lignes télégraphiques d'intérêt privé. (Arrêté du 1^{er} août 1878.)

Concessions de lignes télégraphiques d'intérêt privé. — Décret et arrêté y relatifs.

Constitution d'un service distinct pour la construction des lignes télégraphiques souterraines.

Lignes d'intérêt privé appartenant aux sociétés de tir.

Lignes d'intérêt privé reliant un établissement industriel à un réseau municipal d'incendie.

Fils d'intérêt privé destinés à l'éclairage public.

Arrêté fixant les conditions auxquelles les concessionnaires de lignes d'intérêt privé dont les fils aboutissent à un même bureau télégraphique peuvent être autorisés à correspondre entre eux par l'intermédiaire de ce bureau.

Décision relative au paiement, par les concessionnaires de lignes d'intérêt privé, de la redevance annuelle pour droits d'usage

Décisions concernant : 1° l'établissement du montant des sommes dues par les concessionnaires de lignes télégraphiques d'intérêt privé à titre de droits d'usage; 2° la liquidation de la part contributive des concessionnaires de lignes télégraphiques d'intérêt privé aux frais de premier établissement; 3° le rétablissement, aux crédits du budget des postes et des télégraphes, du montant des sommes dues par les concessionnaires de lignes télégraphiques d'intérêt privé à titre de frais d'entretien; 4° la fixation de la part contributive aux frais d'établissement des lignes d'intérêt privé souterraines en tranchée ou sous galerie.

Décision ministérielle modifiant des droits d'abonnement applicables à des lignes d'intérêt privé.

Décision ministérielle fixant les droits à percevoir pour l'usage des lignes télégraphiques d'intérêt privé reliant les établissements industriels aux réseaux municipaux d'incendie.

Décision assimilant aux réseaux télégraphiques d'intérêt municipal les communications électriques établies pour le service des expositions ou concours organisés par les villes ou départements.

Mode d'établissement des demandes de lignes télégraphiques d'intérêt privé. — Conditions réglant la concession et l'établissement des lignes télégraphiques d'intérêt privé.

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
4	"	190	1 ^{er}
13	"	371 à 376	2 ^o
sup.	"		
8	"	641	2 ^o
26	"	499	3 ^o
supp.	"		
30	"	812 et 813	3 ^o
32	"	1010 et 1011	3 ^o
33	"	11 et 12	4 ^o
33	"	12	
33	"	64 et 65	4 ^o
sup.	"		
35	"	201	4 ^o
sup.	"		
36	"	224	4 ^o
37	"	451	4 ^o
40	181 et 182	783 à 798	4 ^o

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Lignes d'intérêt privé. (Suite.)				
Concessions de lignes télégraphiques d'intérêt privé dans les départements. — Avis à donner aux préfets ..	42, 2 ^e sup.	199	1443	4 ^e
Arrêté fixant les clauses et conditions qui régissent l'établissement et l'usage des lignes télégraphiques d'intérêt privé.....	3	"	98	5 ^e
Rectification au texte de l'arrêté du 24 février 1882.	5	"	224	5 ^e
Arrêté modifiant les clauses et conditions qui régissent l'établissement et l'usage des lignes télégraphiques d'intérêt privé. Règlement y relatif.....	1	"	7	6 ^e
Installation et entretien par l'État des postes d'intérêt privé.....	2	"	127	6 ^e
Modifications apportées au règlement sur les lignes télégraphiques dont l'usage est concédé aux particuliers.....	16	"	704	7 ^e
Travaux d'établissement de lignes d'intérêt privé... ..	1	"	65	8 ^e
Arrêté portant unification du tarif des frais d'entretien des lignes aériennes d'intérêt privé.....	11	"	331	8 ^e
Circulaire relative à l'application de la loi du 28 juillet 1885.....	4	"	219	9 ^e
Circulaire relative à l'interprétation du règlement sur les lignes d'intérêt privé.....	1	"	28	10 ^e
Lignes télégraphiques internationales. (Voir COMMUNICATIONS télégraphiques internationales.)				
Lignes téléphoniques.				
Décision modifiant le taux de l'abonnement pour l'entretien de lignes téléphoniques d'intérêt privé établies dans l'intérieur de Paris.....	31	"	867	3 ^e
Décision ministérielle. fixant le montant de la part contributive aux frais d'établissement des lignes téléphoniques de Paris.....	43	"	1475	4 ^e
Locaux.				
Choix, appropriation, entretien des locaux.....	1	1	18	1 ^{er}
Déplacement, fusion, aménagement, location des locaux.....	5 sup.	30	292 et 293	1 ^{er}
Remise à l'exploitation des locaux appropriés par le service technique.....	5 sup.	30	293	1 ^{er}

Locaux. (Suite.)

Versement des sommes provenant de sous-locations.

Nouvelles pièces à produire à l'appui des demandes de déplacement de bureaux.

Échelle à adopter pour l'établissement des plans de locaux.

Règles à suivre pour l'instruction des demandes en passation ou renouvellement de bail. — Modèle de location sous seing privé.

Études à faire pour l'installation des bureaux dont les baux expirent en 1881.

Liquidation des dépenses d'installation et d'entretien des bureaux.

Dispositions à prendre concernant la fermeture des bureaux de poste. — Délibération des conseils municipaux à faire revêtir du visa de l'autorité préfectorale. — Enregistrement des baux conclus par les receveurs avec les propriétaires des locaux qu'ils habitent.

Rappel concernant : 1° l'obligation de placer, chaque soir, en sûreté toutes les valeurs dont les receveurs ont la responsabilité; 2° l'interdiction d'admettre dans l'intérieur des bureaux des personnes étrangères au service, les agents du contrôle exceptés.

Plan des immeubles affectés au service.

Loi tendant à autoriser l'acquisition de terrains et d'hôtels destinés au service des postes et des télégraphes.

Avis concernant l'inscription à placer sur la devanture des bureaux.

Défense de fumer dans les bureaux de poste et de télégraphe.

Instruction n° 299 sur les études relatives aux déplacements et installations de bureaux.

Nouvelles recommandations aux receveurs de ne laisser pénétrer dans les bureaux que les agents vérificateurs munis de leur commission ou d'un ordre de service régulier.

Interdiction de laisser pénétrer dans les bureaux des personnes étrangères au service. — Nouvelles recommandations à ce sujet.

Payment des loyers.

Entretien des locaux affectés au service.

Circulaires relatives aux locaux affectés au service.

Circulaire relative à une nouvelle vérification à opérer dans le service des entrepôts de dépêches.

Instruction n° 639. — Entretien des locaux.

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
17 sup.	76	624	2°
25	"	406	3°
25	"	406	3°
30 sup.	"	842 à 845	3°
33	"	15	4°
37	"	447	4°
4	"	195	5°
2	"	585	8°
23	"	985	7°
1	"	2	
6	"	395	
1	"	562	
11	299	546	6°
1	"	525	
18	"	782	7°
24	"	1009	7°
1	"	64	8°
12	"	564	8°
8	"	401	9°
9	"	189	9°

Lois.

Loi portant approbation de la Convention conclue, le 20 avril 1878, entre la France et la Norvège pour l'échange des mandats de poste.....

Loi portant approbation de la Convention conclue, le 25 mai 1878, entre la France et l'Autriche-Hongrie pour l'échange des mandats de poste.....

Loi du 26 décembre 1878 qui réduit de 50 à 25 centimes le droit fixe à percevoir pour les lettres et boîtes chargées avec déclaration de valeurs et pour les lettres recommandées.....

Loi portant approbation de la Convention de l'Union postale universelle.....

Loi portant approbation de l'Arrangement concernant l'échange des lettres avec valeurs déclarées, conclu entre certains États participant à l'Union postale universelle.....

Loi portant approbation de l'Arrangement concernant l'échange des mandats.....

Loi concernant la suppression du droit de timbre sur les mandats de poste.....

Loi concernant les avis de paiement à donner, moyennant une taxe spéciale, aux expéditeurs de mandats de poste français.....

Loi concernant: 1° le recouvrement des effets de commerce, factures, valeurs commerciales, etc., par la poste; 2° la réception dans les bureaux de poste des abonnements aux journaux, revues, etc.....

Loi relative à la reconstruction de l'Hôtel des postes.....

Loi portant approbation d'une Convention conclue, le 21 novembre 1879, entre la France et la Belgique, relativement à l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....

Loi portant ouverture au Ministère des finances, sur l'exercice 1878, d'un crédit extraordinaire de 600,000 fr. pour la pose d'un câble direct entre la France continentale et la Corse.....

Loi portant approbation des tarifs télégraphiques établis par l'Arrangement conclu, le 21 mars 1881, entre la France, l'Angleterre et l'Espagne pour les correspondances échangées entre la France et Gibraltar.....

Loi portant approbation d'une Convention pour l'échange des mandats de poste entre la France et les États-Unis d'Amérique.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du NUMÉRO de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
2	"	105	1 ^{er}
4	"	198	1 ^{er}
8 2 ^o sup.	44	480	1 ^{er}
11 sup.	"	189	2 ^o
11 sup.	"	218	2 ^o
11 sup.	"	261	2 ^o
11 2 ^o sup.	"	265	2 ^o
11 2 ^o sup.	"	266	2 ^o
13 sup.	"	368 et 369	2 ^o
19 2 ^o sup.	"	729 à 731	2 ^o
20 2 ^o sup.	"	801	2 ^o
1 sup.	"	50	1 ^{er}
36	"	214	4 ^o
23 sup.	"	240	3 ^o

Lois. (Suite.)

Loi portant approbation d'une Convention entre la France et la Suisse concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....

Loi portant approbation d'une Convention entre la France et la Suisse concernant le recouvrement par la poste des effets de commerce, factures, valeurs commerciales, etc.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et la Belgique concernant le recouvrement par la poste des quittances, factures, billets, traites, etc.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et les Pays-Bas concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et le grand-duché de Luxembourg concernant le recouvrement par la poste des quittances, factures, valeurs commerciales, etc.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et la Roumanie concernant l'intervention de la poste dans le recouvrement des effets de commerce; factures, valeurs commerciales, etc.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et les Pays-Bas pour l'intervention de la poste dans le recouvrement des quittances.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et l'Allemagne concernant le recouvrement par la poste des quittances, factures, billets, traites, etc.....

Loi ayant pour objet : 1° d'autoriser le recouvrement par la poste des effets de commerce, valeurs, etc., soumis au protêt; 2° d'abaisser le droit proportionnel d'encaissement; 3° de réduire le droit d'abonnement par l'intermédiaire de la poste.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et le Danemark concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....

Loi portant approbation d'une Convention entre la France et l'Italie concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et la Suède concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
24	"	319	3°
24	"	333	3°
24	"	350	4°
25	"	396	3°
26	"	451	3°
27	"	675	3°
27	"	688	3°
27	"	701	3°
27 sup.	"	725 et 726	3°
9	"	770	3°
29	"	777	3°
31	"	856	3°

Lois. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et la Suède concernant l'intervention de la poste dans le recouvrement des quittances, factures, valeurs commerciales, etc.....	31	" 865	3°	
Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et la Norvège relativement à l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....	35	" 148	4°	
Loi portant approbation des Conventions conclues pour l'organisation en France, et dans les relations internationales, du service des colis postaux.....	36 sup.	" 325 à 327	4°	
Loi concernant le recouvrement, par la poste, des valeurs et effets de commerce soumis au protêt.....	37 sup.	" 497 et 498	4°	
Loi portant approbation de la Convention, conclue le 8 décembre 1880, entre la France et l'Espagne, concernant l'échange des lettres avec valeurs déclarées.....	38	" 561	4°	
Loi du 24 juillet 1881 relative aux colis postaux....	39 sup.	" 724	4°	
Loi portant approbation d'un Arrangement conclu entre la France et le Portugal concernant le recouvrement, par la poste, des quittances, factures, valeurs commerciales.....	40	" 806	4°	
Loi portant approbation d'un Arrangement conclu entre la France et le Portugal relativement à l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et écrits périodiques....	40	" 812	4°	
Loi concernant la suppression des limites de volume et de dimension imposées aux colis postaux, et l'application aux mêmes colis du régime de l'envoi contre remboursement.....	40 sup.	" 895 et 896	4°	
Loi portant création d'une caisse d'épargne postale....	42 sup.	" 1121 à 1126	4°	
Loi portant approbation des tableaux des taxes télégraphiques arrêtées par la conférence de Londres le 28 juillet 1879.....	23	" 128	3°	
Loi portant approbation des tarifs télégraphiques entre	la France et l'Espagne.....	23	" 206	3°
	l'Italie.....	23	" 208	3°
	la Grande-Bretagne.....	23	" 209	3°
	le grand-duché de Luxembourg ..	23	" 211	3°
	la Belgique.....	23	" 213	3°
	la Suisse.....	23	" 215	3°
	l'Espagne et le Portugal.....	23	" 218	3°
	la Belgique et les Pays-Bas.....	23 sup.	" 432	3°
Loi ayant pour objet de modifier les conditions imposées aux communes pour obtenir la création de bureaux télégraphiques municipaux	26 sup.	" 494	3°	

Lois. (Suite.)

Loi portant approbation des tarifs télégraphiques établis par la Convention conclue, le 4 novembre 1880, entre la France et l'Espagne pour les correspondances échangées par le câble de Marseille à Barcelone.....

Loi concernant création d'enveloppes et de bandes timbrées.....

Loi portant approbation du tarif télégraphique établi par l'Arrangement conclu, le 13 juillet 1882, entre la France et la Grèce.....

Loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 2,500 francs sur le budget ordinaire de l'exercice 1882, pour l'établissement de lignes téléphoniques.....

Loi ayant pour objet d'ouvrir un crédit extraordinaire de 90,000 francs sur l'exercice 1882 pour les dépenses se rapportant à la réunion des conférences internationales d'électriciens pour l'unité électrique, la propriété des câbles sous-marins, etc.....

Loi tendant à créer des timbres spéciaux pour la constatation des versements sur les livrets de la Caisse d'épargne postale.....

Loi portant réduction du délai de conservation des valeurs confiées à la poste.....

Loi concernant l'exploitation des services maritimes postaux entre le continent et la Corse.....

Loi relative à la création de bons de poste de sommes fixes.....

Loi portant approbation de la Convention conclue, le 8 décembre 1882, entre la France et l'Angleterre pour l'échange des mandats-poste.....

Loi tendant à autoriser l'acquisition de terrains et d'hôtels destinés au service des postes et télégraphes..

Loi portant approbation du tarif télégraphique établi par l'Arrangement conclu, le 3 novembre 1882, entre la France et l'Autriche-Hongrie.....

Loi portant approbation du tarif télégraphique établi par l'Arrangement conclu, le 3 novembre 1882, entre la France et la Roumanie.....

Loi portant approbation de la Convention relative à l'échange des mandats de poste entre la France et l'Inde-Britannique. — Convention, règlements et instruction n° 282 y relatifs.....

Loi portant approbation de l'Arrangement concernant l'échange des mandats de poste, par la voie télégraphique, entre la France et le grand-duché de Luxembourg. — Décret, arrangement, règlement de détail et d'ordre, et instruction y relatifs.....

INDICATION			
du NUMÉRO du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
36	"	212	4°
4	"	169	5°
8	"	429	5°
8	"	431	5°
8	"	432	5°
8	"	433	5°
8	"	434	5°
8	"	435	5°
8	"	436	5°
12	"	720	6°
1	"	2	
1	"	3	
1	"	3	6°
6	282	366	
21	317	870	7°

Lois. (Suite.)

Loi portant approbation de l'Arrangement concernant l'échange des mandats de poste, par la voie télégraphique, entre la France et la Suisse. — Décret, arrangement, règlement de détail et d'ordre, et instruction y relatifs.....

Loi portant approbation de la Convention relative à l'échange des mandats de poste entre la France et le Canada. — Convention, règlement de détail et d'ordre, et instruction y relatifs.....

Loi portant approbation d'une Convention pour l'échange des mandats de poste entre la France et le Japon. — Convention, règlement et instruction y relatifs.

Loi, Convention, règlement de détail et d'ordre, et instruction relatifs à l'échange des mandats de poste entre la France et la Perse.....

Loi concernant l'établissement, l'entretien et le fonctionnement des lignes télégraphiques et téléphoniques. — Instruction n° 334 y relative.....

Loi, Convention, arrangements et décrets concernant la mise à exécution des actes du congrès postal de Lisbonne.

Loi portant approbation de l'Arrangement conclu, le 11 mai 1886, entre la France et la Grande-Bretagne

Loi portant approbation des tarifs télégraphiques établis par la Convention conclue, le 2 juin 1886, entre la France et la Belgique.....

Loi, Convention et règlement concernant l'échange des mandats de poste entre la France et l'île de Malte..

Loi, décret et arrêté relatif aux lettres expédiées après les levées générales.....

Loi portant modification des dimensions des boîtes de valeurs déclarées confiées à la poste.....

Mandats divers. (Voir ARTICLES d'argent, abonnements et recouvrements.)

Matériel.

Le matériel télégraphique est placé dans les attributions de la direction technique.....

Le matériel postal forme les attributions du 2° bureau de la 2° division de l'exploitation postale.....

Dépôts de matériel de rechange.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
21	318	882	7°
22	321	902	7°
2	327	77	8°
5	328	163	8°
10	334	309	8°
3	"	58 à 158	9°
7	"	371	9°
7	"	372	9°
1	"	2	10°
3	"	79	10°
4	"	94	10°
Mandats divers. (Voir ARTICLES d'argent, abonnements et recouvrements.)			
Matériel.			
1	"	7	"
1	"	12	1 ^{er}
1	"	26 et 27	1 ^{er}
5° sup.	30	298 et 299	1 ^{er}

Matériel. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Comptes, inventaires, mouvements de matériel....	5 sup.	30	302	1 ^{er}
	39	174	630 à 636	4 ^e
	44	"	1584	4 ^e
	2	"	125 à 127	7 ^e
Additions et modifications à la nomenclature générale du matériel télégraphique.....	13	"	610	7 ^e
	23	"	983	7 ^e
	11	"	469	9 ^e
	1	"	16	10 ^e
	12	"	528	10 ^e
	17	"	740	6 ^e
Rappel aux instructions concernant le matériel postal Substitution de la carte des bureaux de poste ambu- lants et des chemins de fer français à la carte de France actuellement en usage.....	1	"	8	9 ^e
Instruction n° 346 relative au matériel postal et aux imprimés.....	1	346	250	9 ^e
Résidus des piles à sulfate de cuivre.....	5	"	295	9 ^e
Liste des dépôts régionaux de matériel et des dépar- tements qu'ils sont destinés à approvisionner.....	6	"	361	9 ^e

Mécaniciens.

Organisation et répartition du travail des mécaniciens	5 sup.	30	291	1 ^{er}
<i>Idem</i>	6	"	314	1 ^{er}

Mesures disciplinaires	10	"	325	8 ^e
-------------------------------------	----	---	-----	----------------

Ministère des postes et des télégraphes.

Création d'un Ministère des postes et des télégraphes.	10	"	62	2 ^e
Nomination du Ministre des postes et des télé- graphes.....	10	"	62 et 63	2 ^e
Nomination du chef du cabinet du Ministre des postes et des télégraphes.....	10	"	65	2 ^e
Suppression de l'emploi de chef du service central; ce service est rattaché au cabinet.....	16	"	548	2 ^e
Décrets des 20 mars et 13 avril 1878, nommant un administrateur des postes et télégraphes et un adminis- trateur des télégraphes.....	1	"	35	1 ^{er}
Décret constituant en direction le service du per- sonnel au Ministère des postes et des télégraphes.....	39	"	628	4 ^e
Décret modifiant l'organisation de l'Administration centrale du Ministère des postes et des télégraphes....	35 sup.	"	188	4 ^e

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Ministère des postes et des télégraphes. (Suite.)			
35 sup.	"	1531	4°
35 sup.	"	188	4°
5 sup.	"	189 à 198	4°
4	"	152	8°
4	"	153	8°
4	"	153	8°
4	"	153	8°
3	"	58	9°
6	"	137	10°
6	"	138	10°
Missions. (Voir FRAIS de missions.)			
Mobilier.			
2	"	114	1°
5 sup.	30	298	1°
5 sup.	30	302	1°
Monnaie.			
5	"	273	1°
8	"	458	1°

Ministère des postes et des télégraphes. (Suite.)

Décret portant suppression de la division de la statistique, de l'enseignement et des réclamations à l'Administration centrale du Ministère des postes et des télégraphes.....

Décret modifiant l'organisation de l'Administration centrale du Ministère des postes et des télégraphes...

Arrêté déterminant la répartition des bureaux de l'Administration centrale et leurs attributions.....

Décret portant nomination du Ministre des postes et des télégraphes.....

Arrêté portant nomination du chef du cabinet, du sous-chef du cabinet et du secrétaire particulier du Ministre.....

Arrêté portant acceptation de la démission du directeur du cabinet et du service central.....

Arrêté rattachant provisoirement la direction du service central à la direction du personnel.....

Décret portant suppression de la direction du service central et de la direction du personnel, et répartissant les attributions de ces deux directions entre les autres services du ministère.....

Rapport au Président de la République relatif à la suppression du ministère des postes et des télégraphes.....

Suppression du ministère des postes et des télégraphes.....

Missions. (Voir FRAIS de missions.)

Mobilier.

Le mobilier des bureaux administratifs des anciens directeurs de région et anciens inspecteurs des télégraphes est attribué aux directeurs-ingénieurs.....

Fourniture, réparation et remplacement du mobilier des bureaux.....

Mouvements du mobilier.....

Monnaie.

Admission dans les caisses publiques de pièces d'or frappées à l'effigie du prince de Monaco.....

Les pièces de 1 et de 2 centimes doivent être acceptées dans les paiements pour l'appoint de la pièce de 5 francs

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Monnaie. (Suite.)				
Avis concernant l'introduction en France de pièces de billon espagnoles, à refuser par les comptables des postes et des télégraphes.....	15	"	529 et 530	2°
Retrait des monnaies italiennes de 2 francs, 1 franc, 50 centimes et 20 centimes, ainsi que des anciennes pièces d'argent divisionnaires françaises et étrangères au titre de 900 millièmes.....	71 sup.	75	622 et 623	2°
Prescriptions relatives à la circulation des monnaies d'or et d'argent.....	20	"	774	2°
Interdiction renouvelée aux comptables d'accepter des pièces de billon étrangères.....	30 sup.	"	846 et 847	3°
Echange de monnaies.....	30 sup.	"	517	3°
Nouvelles recommandations au sujet de la circulation en France des pièces de monnaies étrangères.....	12	"	778	5°
Instruction n° 338 relative à la circulation monétaire	24	"	1014	7°
Echange de monnaie.....	2	"	16	9°
	8	"	224	10°
Municipalités.				
Négociations avec les municipalités qui introduisent des demandes de création de bureau.....	5 2° sup.	30	293 et 294	1°
Fonds de concours des communes pour subvenir aux frais du service postal et télégraphique. — Mesures concernant leur versement dans la caisse du Trésor.....	14	64	429 et 430	2°
Concession de recettes simples aux communes qui s'engageront à subvenir temporairement à la dépense..	14 2° sup.	"	479	2°
Logement à fournir par les communes qui demandent la création d'un établissement de facteur-boîtier municipal ou d'une recette municipale.....	16	"	549	2°
Arrêté fixant les conditions auxquelles les villes peuvent obtenir la prolongation du service télégraphique au delà de 9 heures du soir.....	20	"	766 et 767	2
Réduction des obligations imposées aux communes pour obtenir la création de bureaux télégraphiques municipaux.....	26 sup.	"	494	3°
Création de communes.....	34	"	110	4°
Changement de dénomination de communes.....	35	"	170	4°
Contributions dues par les communes.....	5	"	128	10°
Nomenclature n° 323 (ancien G).				
Additions et corrections.....	3	"	191 et 192	9°
Idem.....	4	"	226	9°
Vente au public de la nomenclature n° 323 (G.).....	6	"	362	9°
Nomenclature pour 1887.....	1	"	31	10°
Additions et corrections.....	3	"	89	10°
Idem.....	6	"	143	10°

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Nomenclatures.				
Rectification à la nomenclature n° 453 <i>ter</i> des rues de Paris.....	18	644	2°	
Erratum dans l'annexe récapitulative n° 3 à la nomenclature des bureaux télégraphiques de l'étranger.....	43	1478 et 1479	4°	
Ouverture de deux voies nouvelles à Paris.....	14	664	7°	
Vente de la nouvelle édition de la nomenclature des bureaux télégraphiques de la France et de l'étranger avec tarifs et instruction.....	14	556		
Additions et modifications à la nomenclature du matériel télégraphique.....	23	983	9°	
	1	5		
	8	401		
Appellation nouvelle des bureaux de Paris.....	1	66	8°	
Prix de vente de la nomenclature télégraphique....	1	29	10°	
Vente de la nomenclature des bureaux télégraphiques.....	5	128	10°	
Notices.				
Des notices individuelles, modèles 52 et 52 <i>bis</i> , servent à l'échange des renseignements relatifs à la situation des agents soumis à la loi du recrutement.....	8	40	447 à 449	1°
Circulaire rappelant les prescriptions relatives à l'échange des notices concernant les promotions et mutations du personnel.....	34	"	97	8°
Numéraire.				
Réserves de numéraire. — Versements. — Surveillance des caisses. — Extraits des rapports de vérification.	44	211	1542 à 1548	4°
Numérotage.				
Avis sur le numérotage des circulaires et instructions insérées au Bulletin mensuel.....	1	"	56	1°
Erratum au numérotage du bulletin ordinaire de janvier.....	sup. 9	"	43	2°
Erratum au numérotage des instructions.....	sup. 21	"	18	3°
Opposition.				
Instruction aux payeurs concernant les oppositions, saisies-arrêts et significations de transports.....	41	"	949 et 950	4°
Règle à suivre en cas d'opposition dont la demande en validité n'a pas été dénoncée au receveur par le saisissant.....	6	243	279	5°

Ordonnancement.

Attributions du bureau de l'ordonnancement (1^{er} bureau de la division de la comptabilité).....

Arrêté conférant au gouverneur général de l'Algérie le droit de disposer, par voie d'ordonnances de délégation, des crédits relatifs aux créations et transformations d'emplois ou de services à effectuer dans l'intérêt de la colonisation.....

Arrêté conférant à M. Durieu, secrétaire général du Gouvernement à Alger, le droit d'émettre des ordonnances de délégation pour les dépenses du service postal et télégraphique en Algérie, en cas d'absence ou d'empêchement du gouverneur général.....

Arrêté conférant à M. Fournier, conseiller de gouvernement à Alger, le droit de signer les ordonnances de délégation, en cas d'absence ou d'empêchement du gouverneur général et de M. Durieu, secrétaire général....

Instruction n° 343. — Mesures à prendre en ce qui concerne l'ordonnancement des dépenses par suite de la réunion du service technique au service de l'exploitation.....

Ordonnateurs secondaires.

Les ordonnateurs secondaires sont invités à signaler sans retard les insuffisances qui pourraient exister dans les crédits qui leur sont délégués.....

La qualité d'ordonnateur secondaire est attribuée aux directeurs-ingénieurs et aux directeurs de l'exploitation ; l'article 2 du décret du 13 mai 1878 est rapporté ; conditions du service d'ordonnancement dans le département de la Seine et en Tunisie.....

Ouvriers.

Arrêté relatif aux ouvriers stagiaires et commissionnés du service télégraphique.....

Décision fixant l'indemnité journalière accordée aux sous-agents des télégraphes employés à la pose des fils en égout ou sur les maisons.....

Ouvriers spéciaux.

Réparation des dérangements par des ouvriers spéciaux convenablement choisis dans les villes éloignées des centres de surveillance.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
1	"	13 et 14	1 ^{er}
10	"	574	5 ^e
3	"	281	6 ^e
19	"	825	7 ^e
4	"	207	9 ^e
21	89	4 et 5	3 ^e
31 2 ^e sup.	"	905 à 914	3 ^e
38	"	575	4 ^e
2	"	60	5 ^e
5 sup.	20	297	1 ^{er}

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Papiers d'affaires.				
Conditions d'admission. (Arrêté du 20 juin 1885.)	1	311	8°	
Effets de commerce.....	5	299	9°	
Factures d'avoir.....	6	368	9°	
Avis de traite. — Taxe.....	11	490	9°	
Annotation. (Décision ministérielle du 2 janvier 1887.).....	1	33	10°	
Paquebots. (Voir SERVICES MARITIMES.)				
Péage.				
Circulaire relative aux concessions de ponts à péage, bacs et bateaux de passage public.....	43	1527	4°	
	2° sup. 8			530
Personnel.				
Attributions du bureau du personnel des télégraphes et du bureau du personnel des postes. (Arrêté du 15 avril 1878.).....	1	5	1°	
Arrêté modifiant les attributions du bureau du personnel des télégraphes et du bureau du personnel des postes.....	10 sup.	94	2°	
Décrets nommant un administrateur des postes et télégraphes et un administrateur des télégraphes.....	1	35	1°	
Constitution du personnel de l'Administration centrale, des directions départementales et du service technique.....	1	35 à 43	1°	
Vérifications de l'inspection générale des finances	1 sup.	7	52 et 53	1°
Rédaction de la formule de secours n° 573.....	1 sup.	10	55	1°
Suppression des retenues de traitement par mesures disciplinaires.....	2	15	112	1°
Création d'agents secondaires dans le service des postes et télégraphes.....	2, 2° sup.	16	141 à 143	1°
Création des titres d'inspecteurs, de sous-inspecteurs de l'exploitation, de contrôleurs des lignes, etc.....	2, 2° sup.	"	146 et 147	1°
Remise entre les mains de la gendarmerie des certificats d'admission dans la non-disponibilité des agents sortant de fonctions.....	4	"	214	1°
Interprétation de l'arrêté du 31 juillet 1878, relatif aux frais de route et de séjour.....	8	"	453	1°
Circulaire du Ministre de la guerre relative à l'appel des volontaires d'un an, en 1879.....	11	"	104 et 105	2°

Personnel. (Suite.)

Imputation du traitement des commis titulaires, chargés de la gestion de bureaux télégraphiques.....

Avis interdisant aux chefs de service de quitter leur circonscription sans autorisation spéciale du Ministre..

Avis rappelant que les demandes de congé ou de prolongation d'absence doivent suivre la voie hiérarchique.

Invitation aux directeurs départementaux de tenir les directeurs-ingénieurs au courant des mutations de leur personnel.....

Élévation du maximum de divers traitements. (Voir TRAITEMENTS.)

Élévation du maximum de traitement des chefs de brigade des bureaux ambulants et des agents du service maritime des dépêches.....

Création d'emplois de sous-chefs facteurs dans les départements.....

Arrêté supprimant l'emploi d'inspecteur des télégraphes de Paris et créant la direction des postes et des télégraphes du département de la Seine (hors Paris)..

Décret constituant en direction le service du personnel au Ministère des postes et des télégraphes.....

Modification à l'instruction du 28 décembre 1879 concernant l'admission des non disponibles.....

Décret réglant les dispositions relatives à l'engagement volontaire des employés manipulant des télégraphes... 1° Décret réglant la situation des agents détachés aux colonies. — Arrêté y relatif.....

Arrêté déterminant les conditions d'admission : 1° à l'emploi de surnuméraire des postes et télégraphes ; 2° à l'emploi de commis des postes et des télégraphes..

Arrêté déterminant les conditions d'admission à une recette de début.....

Arrêté modifiant les conditions d'admission au surnumérariat.....

Instruction n° 307. — Établissement dans chaque bureau d'un dossier spécial contenant des renseignements succincts sur les antécédents administratifs des agents et sous-agents.....

Demands de mise à la retraite.....

Programme des conditions exigées des postulantes pour obtenir un emploi dans les bureaux télégraphiques des grands centres, et dans les services administratifs du Ministère, à Paris.....

Conditions de candidature pour les emplois d'agent trieur.....

Suppression du bulletin de renseignement concernant un candidat à l'emploi d'auxiliaire des télégraphes....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
11, 2° sup.	"	271	2°
12	"	284	2°
14, 2° sup.	"	483	2°
17	"	591	2°
24	"	354	3°
25	"	401	3°
32	"	1011	3°
39	"	628	4°
43	"	1476	4°
1	"	30	5°
8	"	437	5°
9	"	538	5°
12	"	769	5°
12	"	771	5°
17	307	724	
17	"	747	
21	"	897	7°
23	"	985	
24	"	1009	

Personnel. (Suite.)

2° Modifications apportées dans la délivrance des congés aux sous-agents.....

Suppression de la formule 890 (ancien 201 T.) — Procès-verbal de prestation de serment.....

Arrêté portant suppression de la direction de la Seine (hors Paris).....

Rappel aux prescriptions de l'article 1365 de l'Instruction générale.....

Arrêté déterminant les conditions de passage, aux frais du Ministère, sur les paquebots de la compagnie adjudicataire des services postaux entre le continent et la Corse et *vice versa*.....

Arrêté déterminant les conditions de passage, aux frais du Ministère, sur les paquebots qui effectuent le service postal entre la France, l'Algérie et la Tunisie, et *vice versa*, ainsi que sur le littoral algérien et tunisien.

Avis relatif à la taille des candidats à l'emploi de commis auxiliaire.....

Décret portant nomination du Ministre des postes et des télégraphes.....

Arrêté portant nomination du chef du cabinet du Ministre.....

Arrêté fixant les conditions d'admission aux emplois de sous-agents des postes, à Paris.....

Instruction n° 337. — Rappel des dispositions relatives au cumul.....

Obligation pour les employés qui se proposent de contracter mariage de se conformer aux prescriptions de l'article 48 de l'Instruction générale.....

Service des guichets. — Recommandations aux agents au sujet de l'attitude à garder avec le public.....

Circulaire relative à l'attitude des fonctionnaires vis-à-vis de l'autorité préfectorale.....

Circulaire relative à la nomination des facteurs des postes.....

Défense aux agents de l'Administration de servir, à aucun titre, d'intermédiaires à des commerçants.....

Avis relatifs aux conditions d'envoi des agents dans les stations balnéaires et thermales.....

Rappel aux prescriptions réglementaires relatives à la participation des agents aux opérations du double service postal et télégraphique.....

Circulaires imprimées adressées par des particuliers aux receveurs des postes pour les inviter à s'immiscer dans des opérations commerciales.....

Conditions d'admission à l'emploi de surnuméraire des postes et des télégraphes et date du prochain examen.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'Instruction.	de la page.	du volume.
3	"	118	8°
3	"	143	8°
3	"	136	8°
5	"	181	8°
11	"	332	8°
11	"	333	8°
12	"	362	8°
1	"	1	9°
1	"	2	9°
1	"	2	9°
1	337	3	9°
1	"	6	9°
1	"	8	9°
2	"	18	9°
2	"	19	9°
3	"	195	9°
3	"	193	9°
4	"	218	9°
4	"	228	9°
5	"	293	9°

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Personnel. (Suite.)				
Renseignements demandés par des particuliers.....	1	"	14	10°
Conditions d'admission à l'emploi de surnuméraire..	2	"	66	10°
Récompense honorifique.....	4	"	115	10°
Désignation des emplois de la direction générale des postes et des télégraphes à la nomination du Président de la République, du Ministre des finances et du directeur général.....	7	"	161	10°
Circulaire du directeur général aux directeurs et chefs de service de l'administration.....	8	"	221	10°
Nomination du chef du personnel.....	8	"	223	10°
Instruction au sujet des candidats facteurs.....	8	"	223	10°
Notification du décret organisant les services exté- rieurs de la régie des postes et des télégraphes. —	9	"	283	10°
Modifications apportées par des décrets ultérieurs.....	sup.	"		
Tableaux d'avancement des agents des services exté- rieurs.....	9	"	290	10°
Circulaire y relative.....	9	"	293	10°
Candidats aux recettes de début.....	sup.	"		
	12	"	526	10°
Pétrole.				
Interdiction de l'emploi des lampes à pétrole ou à essence minérale dans les locaux affectés au service. . .	23	"	248 et 249	3°
Nettoyage des timbres à date au moyen du pétrole..	sup.	"		
24	"	355	3°	
1° Arrêté constituant un programme d'admission à l'emploi de commis auxiliaire.....	4	9	174	5°
2° Erratum au Bulletin mensuel n° 23 concernant le traitement maximum des agents trieurs.....	24	"	1006	7°
Suppression du registre n° 145.....	1	"	64	8°
Poste restante.				
Mesures prescrites pour hâter la remise des télégram- mes adressés poste restante.....	5	"	266	1°
Service de la poste restante. — Surveillance à exercer sur ce service.....	30	125	810 et 811	3°
Lettres originaires d'Allemagne adressées «Poste restante».....	6	"	291	5°
Production des pièces pour obtenir la livraison de lettres ou des objets chargés ou recommandés adressés «Poste restante».....	3	"	286	6°
Lettres ou objets recommandés ou chargés adressés «Poste restante».....	6	"	394	6°
Rappel aux prescriptions de l'instruction n° 125.....	7	"	212	10°
Préséance.				
De la préséance dans les réunions ou conférences et dans les cérémonies publiques.....	5	30	290	1°
	sup.			

Primes. (Voir INDEMNITÉS.)

Procès-verbaux.

Procès-verbaux de conférence	5 sup.	30	290 et 291 292 et 304	1 ^{er}		
Procès-verbal de remise de locaux	5 sup.			30	293 et 295	1 ^{er}
Procès-verbal d'inspection spéciale pour constater la situation de la caisse et les écritures de comptabilité. Avis relatif aux procès-verbaux de situation de caisse au 31 décembre	5 sup.			30	300	1 ^{er}
Procès-verbaux n° 112. — Communication à l'Administration avant enregistrement, lorsqu'il s'agit de valeurs de 5 francs et au-dessous	12	"	290 et 291	2 ^e		
Procès-verbaux de vérification. — Interprétation de l'instruction n° 30	20	84	764	2 ^e		
Procès-verbaux 697 bis. — Exécution des articles 1302 et 1305 de l'Instruction générale	20	"	772 et 773	2 ^e		
	32	"	1017	3 ^e		

Produits.

La vérification des produits des postes est dans les attributions du 2 ^e bureau de la division de la comptabilité, et la vérification des produits des télégraphes dans les attributions du 3 ^e bureau de cette division. (Arrêté du 15 avril 1878.)	1	"	14	1 ^{er}
Date d'envoi à l'Administration des comptes mensuels du produit des dépêches télégraphiques	9	"	24	2 ^e
Extrait des états n° 330 et 331 F et G à envoyer à la division de la comptabilité (vérification des produits)	17	"	592	2 ^e
Suppression du relevé mensuel du produit des taxes télégraphiques	19	"	682	2 ^e
Avis mensuels des recettes n° 24 et 25 ter. — Nouvelle date fixée pour l'envoi de ce dernier document. . .	20	85	765	2 ^e
Modifications apportées à la contexture des avis de recettes. — Recommandation itérative de transmettre ces avis dans les délais fixés par les articles 1418 et 1473 de l'Instruction générale	22	"	63 à 70	3 ^e
Autorisation de faire usage, dans des conditions déterminées, de la voie télégraphique pour l'envoi du chiffre des recettes mensuelles ou de quinzaine	22	"	75	3 ^e
Envoi des duplicata des déclarations d'encaissement de recettes accidentelles	22	"	75	3 ^e
Nouvelle classification des produits des postes et des télégraphes	24	101	287 à 303	3 ^e
Changement dans les indications à consigner au tableau n° 1 du compte n° 25 du produit de la taxe des correspondances	28	"	738	3 ^e

INDICATION					
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction	de la page.	du volume.		
5 sup.	30	290 et 291 292 et 304	1 ^{er}		
5 sup.			30	293 et 295	1 ^{er}
5 sup.			30	300	1 ^{er}
12	"	290 et 291	2 ^e		
20	84	764	2 ^e		
20	"	772 et 773	2 ^e		
32	"	1017	3 ^e		
1	"	14	1 ^{er}		
9	"	24	2 ^e		
17	"	592	2 ^e		
19	"	682	2 ^e		
20	85	765	2 ^e		
22	"	63 à 70	3 ^e		
22	"	75	3 ^e		
22	"	75	3 ^e		
24	101	287 à 303	3 ^e		
28	"	738	3 ^e		

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Produits. (Suite.)				
Encaissement par les comptables des droits de poste recouvrés pour le compte du Ministère des postes et des télégraphes par les agents des diverses régies financières.	32	135	1002 et 1003	3°
Relevés pour la direction de la comptabilité (vérification des produits) des circulaires, bulletins de vote et des journaux expédiés à l'occasion du renouvellement par tiers du Sénat.	44	"	1573	4°
Création d'un bordereau mensuel n° 12 <i>quater</i> ; suppression de l'avis de recettes n° 24 <i>ter</i>	3	232	128	5°
Instruction n° 303. — Suppression de l'état annuel n° 304 (L) des sommes non recouvrées pour télégrammes mis en rebut.	13	303	601	7°
Instruction n° 310. — Service des protêts. — Comptabilité des consignations.	18	310	760	7°
Protêts. (Voir RECouvreMENTS.)				
Publications.				
Recommandation concernant la transmission des publications illustrées relatives aux arts, aux sciences, à l'architecture, etc.	18	"	641 et 642	4°
Punitions.				
Mesures disciplinaires à l'égard de dix agents du bureau télégraphique d'Angers.	23 sup.	"	248	3°
Mesure disciplinaire contre un directeur départemental.	35	"	160	4°
Suppression de l'état mensuel des peines disciplinaires.	37	"	453	4°
Rapports.				
Circulaire concernant les rapports sur la marche du service à fournir aux fonctionnaires du service technique.	42, 3° sup.	"	1468 et 1469	4°
Extraits des rapports de vérification à fournir à la direction de la comptabilité.	44	211	842	4°
Rapports annuels.				
Avis relatif au rapport général annuel que les directeurs devront faire parvenir avant le 1 ^{er} décembre de l'année courante.	30 sup.	"	1543	3°

Rapports mensuels.

Un rapport mensuel sur la marche du service est établi par le directeur départemental et transmis par l'inspecteur-ingénieur au directeur-ingénieur, qui dresse un rapport d'ensemble.....

Rapports généraux annuels.....
Note circulaire relative à l'envoi des rapports mensuels sur la marche du service.....

Rebuts.

Correspondances signalées par l'autorité judiciaire comme présentant de l'intérêt et tombées en rebut....

Correspondances originaires des pays de l'Union postale et tombées en rebut en France.....

Indication en langue française, sur les correspondances tombées en rebut à l'étranger, du motif de la non-distribution.....

Récépissés.

Conditions auxquelles sont délivrés des récépissés de télégrammes. (Décret du 16 avril 1878.).....

Récépissé de frais d'express payés par un receveur des postes pour le compte d'un préposé de bureau télégraphique.....

Recettes.

Vérification des recettes simples ou composées.....
(Voir ÉTABLISSEMENTS de poste.)
(Voir PRODUITS.)

Receveurs.

Les chefs de transmission et les commis principaux des télégraphes chargés de la gestion d'un bureau prennent le titre de receveurs.....

Mesures à prendre par les receveurs en cas de dérangement sur les lignes télégraphiques ou dans les postes.

Établissement par le receveur et transmission à l'ingénieur d'un état des lignes quotidien.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
5 sup.	30	300	1 ^{er}
11	"	340	8 ^e
1	"	27	10 ^e
8	41	449 et 450	1 ^{er}
11 sup.	52	153 et 154	2 ^e
13 sup.	"	397	2 ^e
4	"	406	10 ^e
1	"	4	1 ^{er}
4	"	223	1 ^{er}
1	3	24	1 ^{er}
2, 2 ^e sup.	"	146	1 ^{er}
5 sup.	30	296 à 298	1 ^{er}
5 sup.	30	298	1 ^{er}

Receveurs. (Suite.)

Le matériel entreposé dans les bureaux pour parer aux besoins urgents de l'exploitation est sous la responsabilité des receveurs
 Service des receveurs dans les bureaux simples.
 Entrée en jouissance du traitement déterminée par les arrêtés de nomination.
 Obligation, pour les receveurs originaires de la poste et chargés de la gestion de bureaux mixtes, de s'initier promptement à toutes les opérations du service télégraphique.
 Séparation de gestion des receveurs principaux. —
 Modification apportée au certificat de prise en charge .

Réclamations.

Attributions du bureau des réclamations (2^e bureau de la 1^{re} division mixte)
 Décision fixant les règles à suivre pour l'instruction de réclamations
 Affichage d'un avis au public au sujet du registre n° 508, 1^{re} partie, plaintes et réclamations

Recommandation (Formalité de la). (Voir CHARGEMENTS de toute nature.)

Récompenses honorifiques. (Voir PERSONNEL.)

Reconstruction de l'Hôtel des postes.

Loi et convention avec la Ville de Paris pour la reconstruction de l'Hôtel des postes.

Recouvrements.

Encaissement par la poste des factures, quittances, effets de commerce et valeurs diverses payables sans frais. — Loi, décret, arrêté et instruction à ce sujet
 Extension donnée au service des recouvrements. —
 Interprétations de certaines dispositions de l'instruction n° 58. — Décret et instruction à ce sujet.
 Exécution du service des recouvrements à Paris.

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
5 sup.	30	299	1 ^{er}
6	31	308	1 ^{er}
24	"	354	3 ^e
33	"	15 et 16	4 ^e
35	150	149 et 150	4 ^e
1	"	13	1 ^{er}
4	"	181	5 ^e
5	"	297	9 ^e
19, 2 ^e sup.	"	731 à 733	2 ^e
13 sup.	58	368 à 371 et 377 à 386	2 ^e
14, 2 ^e sup.	66	473 à 477	2 ^e
14, 3 ^e sup.	68	493 à 495	2 ^e

Recouvrements. (Suite.)

Extension à toute la France continentale et à la Corse du service des recouvrements.....

Avis concernant les valeurs payables à date fixe.....

Admission des facteurs dans les casernes pour le service des recouvrements. — Les enveloppes n° 214 bis ne doivent pas être scellées de cachets en cire.....

Invitation aux directeurs de signaler à l'Administration les agents qui apporteraient une négligence persistante dans le service du recouvrement des effets de commerce.....

Irrégularités commises dans l'exécution du service des recouvrements.....

Renvoi aux déposants des valeurs à recouvrer présentant des contraventions aux lois sur le timbre.....

Rappel aux prescriptions des instructions n° 58 et 66, qui interdisent aux facteurs de faire des recouvrements en dehors de ceux dont ils sont chargés par les receveurs.....

Recommandation aux directeurs pour la prompte transmission de la statistique des mandats de recouvrement. — Modifications concernant la statistique des recouvrements.....

Comptabilité des remises accordées par la loi aux receveurs et aux facteurs sur le montant des valeurs commerciales recouvrées par leur intermédiaire.....

Statistique des recouvrements.....

Élévation du maximum des valeurs commerciales qui peuvent être recouvrées par la poste.....

Règles à observer pour l'établissement de la statistique des recouvrements. — Recommandation d'y faire figurer les valeurs de 500 à 1,000 francs.....

Fiche récapitulative du montant des remises sur les recouvrements à établir par les receveurs.....

Extension à l'Algérie du service du recouvrement des valeurs. — Conditions spéciales déterminées pour l'exécution de ce service en Algérie. — Décret et arrêté y relatifs.....

Apposition de timbres mobiles sur les effets venant de l'étranger et recouverts par la poste en France.....

Avis concernant le recouvrement des effets de commerce en Belgique.....

Réception dans certains bureaux français du Levant des valeurs commerciales à recouvrer en France et en Algérie. — Modification des instructions relatives à la statistique du service international des recouvrements.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
15	"	498 à 505	2°
15	"	505	2°
16	"	551	2°
17	74	588 et 589	2°
18	"	642 et 643	2°
19	"	682 à 687	2°
19	"	687	2°
19	"	688	2°
19, 2° sup.	82	757 et 758	2°
19, 2° sup.	"	759 et 760	2°
21	92	7 et 8	3°
21	"	9 et 19	3°
22	"	76	3°
24	103	309 à 311	3°
24	105	333 et 334	3°
25	"	402	3°
26 sup.	116	496 à 499	3°

Recouvrements. (Suite.)

Le recouvrement des mandats de dépenses publiques ne peut être effectué par la poste.

Réduction du droit à percevoir pour la conversion en mandats de poste du montant des valeurs recouvrées.

Bordereaux des remises allouées sur les recouvrements à joindre au compte mensuel n° 12 bis.

Recouvrements pour le compte de l'Allemagne. — Avis.

Acceptation comme valeurs à recouvrer des factures revêtues d'annotations qui ne sont pas de nature à empêcher leur affranchissement à prix réduit.

Recouvrements des valeurs à destination ou provenant de :

La Suisse.

La Belgique.

Le Luxembourg.

La Roumanie.

Les Pays-Bas.

L'Allemagne.

La Suède.

La principauté de Monaco.

Le Portugal.

Modifications apportées au service des recouvrements.

Recouvrements pour le compte de la Suède. — Avis.

Modifications apportées dans le service des recouvrements.

Avis constatant la statistique des recouvrements.

Règles de service concernant le recouvrement des effets de commerce soumis au protêt.

Recouvrements internationaux.

Valeurs dont l'échéance tombe un dimanche ou un jour férié. — Valeurs protestables dont le destinataire est décédé, absent, etc.

Modifications au service des recouvrements.

Modifications apportées aux statistiques des recouvrements de valeurs.

Modifications apportées au registre n° 215 des recouvrements.

Élévation du maximum des valeurs dont le recouvrement peut être effectué par la poste.

Recouvrements relatifs à des loteries étrangères.

Remplacement du bordereau journalier n° 216 bis par un bordereau mensuel portant le même numéro.

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
27	"	705 et 706	3 ^e
27 sup.	121	728 à 730	3 ^e
28	"	739	3 ^e
30	"	819	3 ^e
31	128	872	3 ^e
31	"	321 à 333	3 ^e
24 39	105	621	3 ^e
24	106	335 à 350	4 ^e
26	112	444 à 451	3 ^e
27	118	668 à 675	
27	119	676 à 688	5 ^e
27	120	689 à 701	
6	240	267	5 ^e
31	128	858 à 865	3 ^e
32	"	1005 à 1008	4 ^e
40	184	799 à 806	
32	137	1008 et 1009	3 ^e
32	"	1017	3 ^e
36	157	220	4 ^e
37	"	456	4 ^e
37 sup.	164	504 à 543	4 ^e
39, 2 ^e sup.	176	745 à 764	4 ^e
40, 2 ^e sup.	"	934 et 935	4 ^e
40, 2 ^e sup.	"	936 et 937	4 ^e
44	"	1574 et 1576	4 ^e
1	"	28	5 ^e
6	241	256 et 276	5 ^e
7	"	315	5 ^e
7 sup.	"	421	5 ^e

INDICATION

Recouvrements. (Suite.)

Admission au recouvrement par la poste des valeurs protestables à destination ou provenant de la Belgique, et articles additionnels au règlement de détail et d'ordre pour l'exécution de l'arrangement concernant le recouvrement des effets de commerce conclu entre la France et la Belgique.....

Élévation du maximum des mandats de recouvrement franco-suisse.....

Élévation du maximum des valeurs à recouvrer dans les rapports avec la Belgique.....

Instruction sur le service des recouvrements.....

Déclaration autorisant l'élévation du maximum des mandats émis à la suite de recouvrements dans les relations franco-belges.....

Extension du service des protêts à certaines îles du littoral.....

Désignation de l'envoyeur sur les coupons des mandats-cartes.....

Décret portant extension du service des protêts à la Corse et à l'île d'Yeu (Vendée). — Instruction y relative.....

Admission des valeurs protestables de l'Allemagne et de la Belgique à destination de certaines îles du littoral.

Addition à l'Instruction n° 273.....

Droits de timbre applicables aux valeurs à recouvrer provenant de l'étranger.....

Décret et Arrêté concernant le service des recouvrements des effets de commerce en Tunisie. — Instruction n° 285 y relative.....

Modifications apportées aux statistiques de recouvrements de valeurs.....

Instruction n° 291, relative aux enveloppes n° 212 bis affectées au service du recouvrement. — Totalisation des colonnes du registre n° 215.....

Recouvrements internationaux. — Tunisie.....

Instruction n° 301. — Extension du service des protêts à l'Algérie.....

Réexpédition des effets de commerce envoyés en fausse direction.....

Service des protêts. — Comptabilité des consignations.....

Conservation des fonds provenant des recouvrements de valeurs.....

Valeurs à recouvrer accompagnées de lettres ou de notes tenant lieu de correspondance.....

Recouvrements avec l'Allemagne.....

Instruction n° 348 sur le service du recouvrement des effets de commerce déposés dans un bureau français quelconque et payables en France, en Algérie ou en Tunisie.....

du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
8	249	452	5°
8	"	519	5°
8	"	519	5°
8	250	459	5°
9	"	537	5°
2	270	85 à 88	6°
2	"	124	6°
3	273	269	6°
3	"	286	6°
4	"	316	6°
4	"	322	6°
6	285	381, 383, 385	6°
7	289	417 à 420	6°
7	291	422 et 425	6°
7	"	430	6°
12	301	567	6°
18	309	758 à 760	7°
18	310	160 à 762	
24	"	1015	
6	"	231	8°
2	"	47	9°
12	348	492	9°

	INDICATION			
	du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Recouvrements. (Suite.)				
Droits de timbre applicables aux valeurs à recouvrer originaires d'Italie.....	1	''	32	10°
Mouvements de fonds nécessités par la régularisation des frais de protêt ou de frais de poursuites et d'instances.....	4	''	112	10°
Rappel des conditions de dépôt des valeurs à recouvrer.....	9	''	271	10°
Timbre de 10 centimes à apposer sur les états n° 1512 constatant le paiement, la remise ou le remboursement des sommes consignées pour frais de protêt.	9	''	274	10°
	9	''	275	10°
Corrections à l'Instruction n° 348.....	10	''	387	10°
Droits de timbre applicables, d'après la législation en vigueur en Italie, aux valeurs à recouvrer originaires de ce pays.....	10	''	384	10°
Service des protêts.....	10	''	386	10°
Interdiction de mettre en recouvrement les billets de loterie.....	10	''	387	10°
Recouvrements internationaux.— Renvoi des valeurs non recouvrées au bureau d'origine.....	11	''	395	10°
Recueil.				
Suppression du Recueil administratif des télégraphes par suite de la création du Bulletin des postes et télégraphes et de l'extrait de cette publication.....	1 7	'' ''	1 303	1 ^{er} 5°
Régie.				
Dépenses faites en régie.....	1 5 sup.	'' 30	30 303	1 ^{er} 1 ^{er}
Registres. (Voir FORMULES.)				
Règles.				
Règles d'ordre général à observer par le personnel..	5 sup.	30	305	1 ^{er}
Règles de service concernant la correspondance télégraphique.....	36, 2 ^e sup.	160	371 à 441	4°
Remboursement.				
Télégrammes pouvant seuls donner lieu à remboursement. (Décret du 16 avril 1878.).....	1	''	4	1 ^{er}
Remboursement des avances faites aux services publics et aux compagnies.....	4	23	191	3°
Justification des remboursements de taxes télégraphiques effectués d'office.....	31	''	1018 à 1020	3°
Remises.				
Remises au facteur et au receveur sur le montant des valeurs recouvrées.....	13 sup.	58	380 et 381	2°
Comptabilité des remises accordées par la loi aux receveurs et aux facteurs sur le montant des valeurs commerciales recouvrées par leur intermédiaire.....	19, 2° sup.	82	757 et 758	2°
Fiche récapitulative du montant des remises sur les recouvrements.....	22	''	76	3°

INDICATION

Remises. (Suite.)

Les bordereaux n° 216 bis des sommes allouées à titre de remises sur les recouvrements doivent être joints au compte mensuel n° 212 bis.....

Remises à prélever par les facteurs-boîtiers sur le montant des valeurs recouvrées. — Pièces de comptabilité à fournir pour cet objet.....

Rappel à l'exécution de l'arrêté du 14 juillet 1876...

Mode de recouvrement du montant des remises de transit des dépêches sur les concessionnaires de bureaux d'intérêt privé.....

Mode de liquidation des remises allouées à certains facteurs, et calculées d'après le nombre des dépêches portées à domicile.....

Arrêté portant attribution de remises aux receveurs chargés des opérations de la Caisse d'épargne postale...

Droit aux remises proportionnelles sur les produits de la télégraphie privée accordées aux receveurs de bureaux de Tunisie.....

Arrêté attribuant aux agents de l'Algérie la rétribution accordée aux agents de la métropole pour les opérations télégraphiques.....

Décision ministérielle relative aux remises sur les recettes télégraphiques.....

Remises pour les opérations concernant le service de la Caisse des retraites pour la vieillesse.....

Réponses payées.

Rappel aux prescriptions concernant la mention « Réponse payée » à transmettre avant l'adresse des dépêches.....

Affranchissement de réponses payées dans la correspondance internationale.....

Prescriptions réglementaires sur les réponses payées.....

Retenues.

La suppression des retenues de traitement est applicable aux agents et sous-agents des télégraphes.....

Retenues pour congés imposées aux surnuméraires et auxiliaires.....

Sacs.

Usage abusif des sacs à dépêches réservés au service ambulants.....

du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
27	"	730	3°
33	139	9	4°
33 sup.	"	71	4°
26	"	94 à 96	3°
34	147	464 et 465	4°
44	"	1569 et 1570	4°
4	"	207	5°
8	"	448	5°
1	"	11	5°
4	"	114	10°
21 sup.	"	48	3°
23, 2° sup.	100	269 à 282	3°
44 sup.	219	1642 et 1643	4°
2	15	112	1°
9	"	296	8°
34	"	103	4°
1	"	56	6°
23	"	987	7°
4	"	159	8°
6	"	233	8°

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Salles d'attente.				
Circulaire relative à l'aménagement et à l'entretien des salles d'attente dans les bureaux de poste et de télégraphe	19 sup.	"	724	2°
Circulaire relative aux fournitures à mettre à la disposition du public dans les salles d'attente des bureaux télégraphiques	20	"	768	2°
Salubrité.				
Nomination d'une commission chargée d'examiner la salubrité des bâtiments affectés à la recette principale des postes de la Seine	33	"	13	4°
Secours.				
Rédaction de la formule n° 573 de secours	1 sup.	10	55	1 ^{er}
Recommandations relatives au paiement des secours	21	89	4 et 5	3°
Sécurité.				
Précautions à prendre pour assurer la sécurité de la caisse, des chargements et des dépêches	42 4° sup.	203	1471 et 1472	4°
Serment. (Voir PERSONNEL.)				
Service central.				
Attributions du service central. (Arrêté du 15 avril 1878.)	1	"	6	1 ^{er}
Suppression de l'emploi de chef du service central; ce service est rattaché au cabinet	16	"	548	2°
Service de nuit.				
Avis au sujet des états mensuels n° 649 du service de nuit	37	"	454	4°
Service local et rural.				
Attributions du 2° bureau de la 1 ^{re} division de l'exploitation postale. (Arrêté du 15 avril 1878.)	1	"	10	1 ^{er}
Services maritimes.				
Service des paquebots entre San-Francisco et Yokohama	2	"	121	1 ^{er}
Paquebots-poste français de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Reprise de l'escale de Rio-de-Janeiro	2	"	121	
Les services maritimes sont rattachés au bureau de la correspondance étrangère par arrêté du 18 juillet 1878.)	3 sup.	"	187	

Services maritimes. (Suite.)

Itinéraire de la *Flore*, frégate-école d'application, pendant la première période de la campagne d'instruction de 1878-1879.....

Paquebots-poste français de la ligne du Havre à New-York. — Départs supplémentaires de 1878.....

Paquebots-poste français. — Modification de la date de départ des paquebots de la ligne de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwall. — Ligne du Brésil et de la Plata. — Suppression momentanée de l'escale de Rio-de-Janeiro. — Modifications à opérer sur les tableaux-affiches n° 484 et 484 *quinquies*. — Modification à la nomenclature G. — Tableaux-itinéraires des lignes de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwall et de Fort-de-France à Cayenne.....

Paquebots-poste français du Havre à New-York. — Suppression des voyages supplémentaires du mois de décembre 1878. — Mouvement des paquebots pendant l'année 1879.....

Paquebots-poste français des lignes de l'Indo-Chine. — Tableau du mouvement des paquebots des lignes de la Chine, du Japon, des Indes et de la Réunion, pour l'année 1879.....

Introduction de l'escale de Cherbourg dans l'itinéraire des paquebots anglais de la ligne de Southampton au Brésil et à la Plata.....

Ligne mensuelle de paquebots entre Hambourg et Buenos-Ayres, avec escale à Bordeaux.....

Modification dans l'itinéraire des paquebots anglais de la ligne directe de Bordeaux à Buenos-Ayres.....

Paquebots-poste français. — Remaniement des lignes du Mexique et des Antilles. — Tableaux-itinéraires des lignes de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwall (A); — de Saint-Nazaire à la Vera-Cruz (B); — de Fort-de-France à Cayenne (C); — du Havre et de Bordeaux à Colon-Aspinwall (D); — de Saint-Thomas à Fort-de-France (E); — de Saint-Thomas à la Jamaïque (F); — de Fort-de-France au Venezuela (ligne facultative); — de Marseille à la Havane (ligne facultative).....

Tableaux-affiches n° 484 (Paris) et n° 484 *quinquies* (départements) du mouvement général des paquebots-poste français pour l'année 1879.....

Ligne de Hambourg et de Gènes à la Plata. — Suppression de l'escale de Bordeaux. — Ligne bimensuelle entre Gènes et la Plata avec escale à Saint-Vincent (cap Vert).....

Prolongation jusqu'à la Nouvelle-Orléans de la ligne facultative de Marseille à la Havane. — Modification de l'itinéraire.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
5	"	272	
5	"	273	
6	"	323 à 327	
7, 2° sup.	"	428 et 429	
7, 2° sup.	"	430 et 431	1 ^{er}
7, 3° sup.	"	436	
7, 3° sup.	"	436	
8, 2° sup.	"	487	
8, 2° sup.	"	488 à 505	
8, 2° sup.	"	506	
9 sup.	"	44	2 ^e
11	"	111	

Services maritimes. (Suite.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Itinéraire de la ligne facultative de Marseille à la Nouvelle-Orléans.....	11	"	112 et 113
Paquebots français. — Ligne du Havre-Bordeaux à Colon-Aspinwall, escale facultative à Funchal (île de Madère).....	11	"	114
Paquebots allemands desservant les côtes de l'Amérique du Sud avec escale à Lisbonne.....	11	"	114
Itinéraire de <i>la Flore</i> , frégate-école d'application, pendant la deuxième période de la campagne d'instruction de 1878-1879.....	11, 2° sup.	"	271
Paquebots-poste français. — Ligne facultative de Marseille à Colon-Aspinwall. — Tableau-itinéraire....	13	"	340 et 341
Ligne de paquebots allemands de Hambourg au Mexique.....	13	"	344
Ligne bimensuelle de paquebots entre Naples et Batavia.....	13	"	344
Paquebots-poste français. — Ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres (départ du 5). — Reprise de l'escale de Rio-de-Janeiro à la traversée d'aller.....	13 sup.	"	398
Itinéraire des paquebots de la ligne de Southampton au Brésil et à la Plata.....	14 sup.	"	470
Paquebots allemands desservant la Havane. — Escale à la Havane.....	15	"	510
Paquebots-poste français. — Modification des itinéraires des lignes de Saint-Nazaire à la Vera-Cruz et de Saint-Thomas à Kingston.....	16	"	563
Tableaux-itinéraires de la ligne de Saint-Nazaire à la Vera-Cruz (B) et de la ligne de Saint-Thomas à la Jamaïque (F).....	16	"	564 à 567
Modification dans l'itinéraire des paquebots de la <i>Pacific steam navigation Company</i>	17	"	600
Modification à l'itinéraire des paquebots de la Société générale des transports maritimes.....	17	"	601
Acheminement des correspondances pour le Gabon par voie anglaise.....	17	"	601
Modification de l'itinéraire de la ligne facultative de Marseille à Colon-Aspinwall.....	17 sup.	"	627 à 629
Paquebots français. — Suppression temporaire de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres.....	18	"	650
Correspondance avec le Brésil par voie anglaise....	18	"	650
Paquebots français. — Ligne du Havre à New-York. — Mouvement des paquebots pendant l'année 1880....	19 sup.	"	727 et 728
Mouvement des paquebots-poste français des lignes de l'Indo-Chine pour l'année 1880.....	20	"	779

2°

Services maritimes. (Suite.)

Arrêté élevant de 3,600 à 4,000 francs le traitement des agents du service maritime des dépêches.....

Paquebots français. — Ligne facultative de Marseille à la Vera-Cruz.....

Acheminement des correspondances pour Mayotte et Nossi-Bé.....

Ligne d'Angleterre à l'Australie par le Cap de Bonne-Espérance.....

Paquebots français. — Reprise de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois.

Services anglais sur le Brésil et la Plata.....

Paquebots français. — Services maritimes postaux entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la côte de Barbarie et sur le littoral algérien. — Organisation et itinéraires.....

Paquebots allemands. — Correspondances pour la République Argentine et l'Uruguay.....

Paquebots français. — Itinéraires des lignes de l'Algérie, de la Tunisie, de la Barbarie et du littoral algérien.....

Paquebots anglais. — Modifications dans l'itinéraire des paquebots de la *Pacific steam navigation Company*. — Correspondance avec la côte occidentale d'Afrique..

Paquebots français. — Lignes d'Algérie. — Modification d'heures de départ.....

Paquebots anglais. — Correspondances pour les îles Falkland.....

Paquebots espagnols. — Service entre Barcelone et Manille.....

Paquebots allemands. — Ligne de l'Amérique du Sud.....

Paquebots anglais. — Départs pour le Gabon.....

Études relatives à l'établissement d'une ligne maritime postale entre la France et la Nouvelle-Calédonie..

Paquebots français. — Ligne du Havre à New-York. — Ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Suppression temporaire de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller. — Départ le 5 de chaque mois.....

Paquebots allemands. — Modifications dans l'itinéraire de la ligne de Hambourg au Mexique.....

Paquebots anglais. — Modifications dans la marche des paquebots de la ligne de Southampton au Brésil et à la Plata.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
24	"	354	
24	"	372 à 375	
24	"	376	
24	"	376 et 377	
25 sup.	"	436	
25 sup.	"	436 et 437	
26	"	479 à 482	
26	"	483	
26 sup.	"	501 à 535	
26 sup.	"	536	3 ^e
27	"	716	
28	"	753	
28	"	753	
29	"	798	
29	"	798	
30 sup.	"	841 et 842	
30 sup.	"	848	
31	"	887	
31	"	887	

Services maritimes. (Suite.)

Paquebots-poste français. — Ligne de Port-Vendres à Oran avec escale. — Suppression de l'escale de Barcelone. — Itinéraire de la ligne de Port-Vendres à Oran.....

Paquebots français. — Départs du Havre pour New-York pendant l'année 1881.....

Tableau du mouvement des paquebots-poste français des lignes de l'Indo-Chine pour l'année 1881.....

Rémunération du transport de correspondances par bâtiments du commerce.....

Paquebots-poste français. — Modification du mouvement des paquebots des lignes de l'Indo-Chine pour l'année 1881.....

Paquebots-poste français. — Lignes de l'Algérie. — Suppression de l'escale de Barcelone du parcours de Port-Vendres à Alger.....

Paquebots anglais. — Correspondances pour l'île de Cariacou. — Relations avec Mayotte et Nossi-Bé.....

Paquebots français. — Suppression de la ligne facultative de Marseille à la Vera-Cruz.....

Paquebots français. — Lignes du Brésil et de la Plata. — Reprise de l'escale de Rio-de-Janeiro.....

Paquebots allemands. — Ligne de la Plata.....

Paquebots anglais. — Ligne de Singapore à Brisbane. — Ligne de Liverpool et Bordeaux à Valparaiso. — Ligne de Southampton à la Plata.....

Paquebots anglais. — Fermeture de la voie de Brindisi et d'Aden aux correspondances pour Natal, le Transvaal et le cap de Bonne-Espérance.....

Paquebots anglais. — Nouveau service entre Southampton et le Brésil.....

Suppression de la surtaxe maritime.....

Paquebots allemands. — Ligne de la Plata.....

Itinéraire de la division navale d'instruction.....

Itinéraire de la Flore pendant la campagne de 1881-1882.....

Paquebots-poste français. — Création de nouveaux services entre la France, la Tunisie et l'Algérie. — 2 tableaux. — Itinéraire.....

Suppression temporaire de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres.....

Nouveau service pour la ligne de Marseille au Brésil et à la Plata.....

Paquebots anglais. — Modifications dans l'itinéraire de Southampton au Brésil et à la Plata.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
31 sup.	"	899 à 901	
31 sup.	"	902	3 ^e
32	"	1030 à 1032	
33 sup.	145	58 et 59	
33 sup.	"	74 à 76	
34	"	111	
34	"	111 et 112	
35	"	171	
36	"	253	
37	"	468	
37	"	468 et 469	4 ^e
40	"	851	
40, 2 ^e sup.	"	937	
41	189	940 et 941	
41	"	964	
42	"	1085	
42	"	1085	
42	"	1086 à 1091	
42	"	1092	
42	"	1092	
42, 2 ^e sup.	"	1451 et 1452	

INDICATION

Services maritimes. (Suite.)

Paquebots français. — Les paquebots français de la ligne de Bordeaux à Colon ne doivent plus relâcher à Curaçao

Paquebots anglais. — Modification dans les jours de départ pour Saint-Pierre et Miquelon.....

Paquebots-poste français. — Mouvement de la ligne du Havre à New-York pendant l'année 1882.....

Paquebots-poste français. — Mouvement des lignes de l'Indo-Chine pour 1882.....

Rectification à la nomenclature G.....

Modifications à la nomenclature des ports desservis par les paquebots-poste français

Paquebots-poste français. — Reprise de l'escale de Rio-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres.....

Modifications apportées dans l'itinéraire des paquebots

Paquebots-poste. — Ligne de Marseille à Nouméa. — Premier voyage préparatoire.....

Paquebots-poste. — Remaniement des lignes entre la France, l'Algérie et la Tunisie.....

Paquebots-poste. — Suppression temporaire de l'escale de Rio-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois.....

Envoi supplémentaire, par voie française, pour Maurice, la Réunion, l'Australie et la Nouvelle-Calédonie..

Ligne de Port-Vendres à Oran avec escale. — Substitution de l'escale de Carthagène à celle de Valence....

Mouvements des paquebots-poste français de la ligne du Havre à New-York pendant l'année 1883.....

Paquebots-poste français. — Mouvement général des lignes des Indes, de la Chine et du Japon pendant l'année 1883.....

Contrôle des obligations imposées aux bâtiments du commerce.....

Suppression de l'escale de Bordeaux dans l'itinéraire des paquebots allemands de la ligne de la Plata.....

Reprise de l'escale de Rio-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois.....

du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
43	"	1485	
43	"	1485 et 1486	4°
44	"	1595 et 1596	
44	"	1596 à 1598	
4	"	188	
4	"	207	
5	"	227	5°
6	"	282	
7	"	313	
13	"	602 à 604	
3	"	148	
4	"	206	
5	"	227	
11	"	641	
11	"	643	5°
11	"	688	
12	"	782	
12	"	783	
12	"	786	
12	"	787	
2	"	122	
4	"	321	6°
4	"	322	

Services maritimes. (Suite.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Service des lignes anglaises de Southampton au Brésil et à la Plata.....	4	" 323	
Marche des services anglais sur la ligne de la Plata..	5	" 342	
Paquebots allemands de la ligne du Havre à New-York.....	7	" 431	
Paquebots-poste français. — Itinéraire des lignes entre le Continent et la Corse, le 1 ^{er} août 1883.....	8	" 467	
Paquebots de la ligne de Marseille à la Plata.....	8	" 466	
Paquebots-poste français. — Itinéraire de la ligne de Marseille à Nouméa. — Mouvement pendant l'année 1884.....	11	" 557	
Suppression d'un des deux départs de la ligne de Marseille à la Plata.....	11	" 562	6°
Paquebots-poste français. — Mouvements des paquebots-poste français des lignes de l'Indo-Chine pour l'exercice 1884.....	11	" 563	
Certificat à délivrer à l'arrivée des bâtiments de commerce.....	10	" 530	
Paquebots-poste français. — Suppression temporaire de l'escale de Rio-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois.....	10	" 530	
Mouvement des paquebots-poste français de la ligne du Havre à New-York pendant l'année 1884.....	12	" 589	
Paquebots allemands de la ligne de New-York.....	14	" 664	
Ligne libre de Bordeaux à la Vera-Cruz.....	15	" 692	
Paquebots-poste français. — Reprise de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois.....	16	" 713	7°
Paquebots-poste français et étrangers. — Modifications dans les itinéraires.....	17	" 750	
Ligne de Marseille au Brésil et à la Plata.....	18	" 781	
Transport de correspondances par bâtiments de commerce. — Paquebots anglais desservant la côte occidentale d'Afrique.....	18	" 781	
Mouvements des paquebots-poste français.....	23	" 991	
Paquebots français. — Modifications des itinéraires des lignes du Brésil et de la Plata.....	1	" 69	
Service des paquebots-poste français.....	2	" 124	
Note relative aux paquebots-poste français.....	3	" 146	
Paquebots-poste français. — Reprise de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois.	11	" 162	8°
Service des paquebots de la ligne de Liverpool aux côtes occidentales d'Afrique.....	7	" 260	
Mouvements des paquebots français.....	7	" 261	

INDICATION

Services maritimes. (Suite.)

Paquebots-poste français. — Introduction de l'escale de Kobé (Japon) dans l'itinéraire de la ligne annexe de Hong-Kong à Yokohama.....

Arrêté déterminant les conditions de passage, aux frais du Ministère, sur les paquebots de la compagnie adjudicataire des services postaux entre le continent et la Corse et *vice versa*.....

Arrêté déterminant les conditions de passage, aux frais du Ministère, sur les paquebots qui effectuent le service postal entre la France, l'Algérie et la Tunisie et *vice versa*, ainsi que sur le littoral algérien et tunisien..

Paquebots-poste français. — Mouvement, pendant l'année 1886, des lignes de l'Indo-Chine et de la ligne de Marseille à Nouméa.....

Paquebots-poste français. — Ligne A de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwall. — Escale à Ténériffe.....

Paquebots-poste français. — Lignes du Brésil et de la Plata. — Reprise des escales de Vigo et de la Corogne.....

Paquebots-poste français. — Départs des paquebots de la ligne du Havre à New-York, du 1^{er} janvier au 21 juillet 1886.....

Paquebots-poste français. — Ligne A de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwall. — Suppression de l'escale de Ténériffe.

Paquebots-poste français. — Ligne A de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwall. — Rectification du tableau de marche de la traversée.....

Modifications de l'itinéraire des paquebots anglais desservant les côtes occidentales d'Afrique. — Corrections à la nomenclature n° 323 (ancien G).....

Paquebots-poste français. — Ligne du Brésil et de la Plata. — Suppression de l'escale de Vigo aux traversées de retour.....

Paquebots-poste français. — Ligne du Havre à New-York. — Renouvellement du service. — Itinéraire et mouvements des paquebots.....

Paquebots-poste français. — Reprise de l'escale de Rio-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois..

Itinéraires de paquebots-poste.....

Changements apportés dans la marche des paquebots-poste français.....

Service des paquebots anglais de la ligne de Liverpool aux côtes occidentales d'Afrique.....

Circulaire relative à l'application des règlements maritimes aux navires du service des télégraphes.....

Suppression temporaire de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ du 5 de chaque mois.....

du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
9	"	298	
11	"	332	
11	"	333	
11	"	341	8 ^e
11	"	341	
12	"	367	
12	"	372	
3	"	202	
4	"	226	
"	"	226	
5	"	229	
6	"	363	9 ^e
6	"	368	
7	"	392	
8	"	406	
10	"	445	
11	"	484	
11	"	489	

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Services maritimes. (Suite).			
Mouvements des paquebots-poste français en 1887..	1	33	10 ^e
Relations avec les États-Unis d'Amérique. — Rectifi- cations à la nomenclature n° 323 (ancien G).....	3	89	10 ^e
Lignes de Liverpool aux côtes occidentales d'Afrique.	4	108	10 ^e
Nouveau service des paquebots néerlandais d'Amster- dam à Batavia.....	4	109	10 ^e
Paquebots-poste français. — Reprise de l'escale de Rio-Janeiro à la traversée d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres (départ du 5 de chaque mois).....	4	110	10 ^e
Paquebots français des lignes du Brésil et de la Plata.....	5	129	10 ^e
Avis aux commissaires du gouvernement près les compagnies maritimes.....	7	211	10 ^e
Timbres à date des agents embarqués.....	9	269	10 ^e
Paquebots-poste français. — Suppression temporaire de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres (départ du 5 de chaque mois.).....	11	397	10 ^e
Service postal.			
Irrégularités et incidents de service postal à signaler au Ministre. — Rapports sommaires à fournir à la suite des vérifications des établissements de poste et de télé- graphe.....	22	95 58 à 62	3 ^e
Service technique.			
Constitution du service technique des télégraphes.	1	16 à 19	1 ^{er}
Attributions du service technique.....	1	25 à 28	1 ^{er}
Partage d'attributions et relations à établir entre le service technique et celui de l'exploitation.....	5 sup.	30 289 à 306	1 ^{er}
Tableau des nouvelles régions du service technique.	21	12 à 14	3 ^e
Rapport à M. le Président de la République au sujet de la réunion du service technique au service de l'ex- ploitation et de l'institution d'un comité de travaux. — Décret y relatif.....	3	54	9 ^e
Circulaire relative au fonctionnement du service technique dans les départements.....	1	26	10 ^e
Service télégraphique.			
Arrêté fixant les conditions auxquelles les villes peu- vent obtenir la prolongation du service télégraphique au delà de 9 heures du soir.....	20	766 et 767	2 ^e
Décision relative aux heures d'ouverture du service télégraphique dans certains bureaux.....	20	767	3 ^e
Arrêté réglant les vacations des bureaux télégraphi- ques de l'État.....	22 sup.	102 et 103	3 ^e

Service télégraphique. (Suite.)

Avis de service à expédier aux bureaux télégraphiques qui doivent être retenus après la clôture

Rapport au Président de la République concernant le service télégraphique par les tubes pneumatiques dans Paris.....

Circulaire relative au rappel de nuit des bureaux télégraphiques.....

Mesures à prendre pour que les changements qui s'opèrent dans le personnel à certaines heures de la journée n'amènent aucune interruption dans les transmissions télégraphiques.....

Règlement concernant les comptes ouverts dans les bureaux télégraphiques.....

Modifications apportées aux statistiques de recouvrements de valeurs, d'abonnements aux journaux, de paiement de mandats et de mandats-cartes.....

Mention des remboursements télégraphiques à inscrire au dos des souches du livre A.....

Service télégraphique international.

Notifications.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
22 sup.	"	105	3°
25	"	388 et 389	3°
28	"	735 et 736	3°
38	"	578	4°
6	286	385	6°
7	"	289	6°
12	"	587	6°
1	"	63	8°
5	"	179	
6	"	224	
7	"	256	
8	"	279	
9	"	295	
10	"	324	
11	"	340	
1	"	6	
2	"	44	
3	"	192	9°
4	"	225	
5	"	296	
7	"	386	
8	"	403	
9	"	430	
10	"	437	
1	"	14	
2	"	65	
3	"	86	
4	"	101	
6	"	144	
7	"	213	
8	"	225	
9	"	270	
10	"	385	10°
11	"	401	

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Sinistres.			
Transmission des dépêches concernant les avis de sinistres, demandes de secours, etc.....			
32	"	1015	3°
Sociétés savantes.			
Conditions mises à l'échange de paquets en franchise entre les sociétés savantes, sous le couvert et le contre-seing du Ministre de l'instruction publique.....			
1 sup.	"	578	1 ^{er}
Sonneries électriques.			
Décision modifiant les conditions d'abonnement pour droit d'usage sur les fils télégraphiques d'intérêt privé qui sont destinés à relier les sonneries électriques.....			
24	"	352	3°
Statistique.			
La statistique générale fait partie des attributions de la 1 ^{re} division mixte de l'Administration centrale des postes et des télégraphes. (Arrêté du 15 avril 1878.).....			
1	"	12 et 13	1 ^{er}
Enquête sur le mouvement des correspondances de toute nature de et pour l'intérieur, du 6 au 15 et du 21 au 30 octobre 1878.....			
4 sup.	28	243 et 244	1 ^{er}
Suppression de l'état statistique n° 62 du service rural.....			
7	36	378	1 ^{er}
Enquête sur le mouvement des lettres ordinaires insuffisamment affranchies, nées et distribuables en France et en Algérie.....			
7 sup.	37	409 à 412	1 ^{er}
Enquête sur le mouvement des correspondances de toute nature, du 6 au 15 et du 21 au 30 septembre 1879.			
16	72	544 et 545	2°
Modification dans l'établissement de la statistique des recouvrements que les directeurs ont à fournir à l'expiration de chaque quinzaine.....			
24	"	355	3°
Modification des instructions relatives à la statistique du service international des recouvrements.....			
26 sup.	"	498	3°
Modifications apportées aux statistiques des recouvrements de valeurs et des abonnements aux journaux....			
44	"	1574 à 1576	4°
Statistique des mandats-cartes recommandés.....			
25	"	405	3°
Enquête à effectuer du 6 au 15 et du 21 au 30 novembre 1880 sur le mouvement des correspondances ..			
30	"	818	3°
Relevés statistiques à produire à l'occasion des élections générales à la Chambre des députés.....			
39, 3° sup.	"	777	4°
Relevés statistiques des transmissions télégraphiques.....			
41	190	944 à 946	4°
Enquête sur le mouvement des correspondances de toute nature transportées par le service des postes du 6 au 15 et du 21 au 30 novembre 1881.....			
42	"	1071 et 1072	4°
<i>Idem</i> en 1882.....			
9	"	565	5°
<i>Idem</i> du 6 au 15 et du 21 au 30 octobre 1883.....			
9	"	503	6°
<i>Idem</i> du 6 au 15 et du 21 au 30 novembre 1884....			
22	"	931	7°
<i>Idem</i> du 6 au 15 et du 21 au 30 novembre 1885....			
10	"	320	8°
<i>Idem</i> en 1886.....			
10	"	435	9°
<i>Idem</i> en 1887.....			
9	"	271	10°

Statistique. (Suite.)

Renouvellement des statistiques postales, n° 417, des communes, à la suite du dénombrement de la population de la France opéré en 1881.....

Circulaire relative à la statistique des coups de foudre.....

Circulaire relative à la statistique des coups de foudre.....

Modifications apportées aux statistiques de recouvrements de valeurs, d'abonnements aux journaux, de paiement de mandats et de mandats-cartes.....

Notification relative à la formule n° 803. — Suppression de l'une des deux expéditions du tableau récapitulatif n° 1304 (ancien 685), concernant les chargements et les objets recommandés.....

Renouvellement des statistiques postales des communes à la suite du dénombrement de la population de la France en 1886.....

Statistique des télégrammes de presse.....

Surnumérariat.

Programme de l'examen pour le surnumérariat des postes et des télégraphes.....

Conditions d'admission.....

Concours pour le surnumérariat.....

Surveillants (Chefs) et surveillants.

Les chefs surveillants et les surveillants relèvent directement du service technique.....

Les surveillants des lignes peuvent être requis, en cas de dérangements, par le service de l'exploitation.....

Surveillants-facteurs.

Les surveillants-facteurs, quoique relevant du service technique, coopèrent au service d'exploitation pour la distribution des télégrammes.....

Ils doivent être dressés à la réparation des dérangements dans les bureaux.....

Table de conversion.

Annotations à la table de conversion avec les États-Unis.....

Tableaux d'avancement.

Arrêté relatif aux tableaux d'avancement des agents des services extérieurs.....

Circulaire y relative.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
8	"	516	5°
11	"	482	9°
2	289	102	6°
7	"	417	6°
10	"	328	8°
2	"	74	10°
6	"	146	10°
6 sup.	"	366 et 367	1°
2	"	66	10°
5	"	128	10°
5 sup.	30	291	1°
1	"	18	1°
5 sup.	30	291	1°
5 sup.	30	296	1°
44	"	1540 et 1541	4°
9 sup.	"	290	10°
9 sup.	"	293	10°

Tableaux d'avancement. (Suite).

Circulaire aux directeurs relative à la publication des tableaux d'avancement.....

Premiers tableaux d'avancement.....

Promotions.....

Tarifs.

Vente au public du Tarif général des dépêches télégraphiques.....

Tarifs annexés au décret réglant l'exécution de la Convention de l'Union postale universelle.....

Tarif annexé au décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant des pays étrangers non compris dans l'Union postale ou non assimilés aux pays de l'Union.....

Tarif applicable aux factures adressées de France à l'étranger.....

Vente au public du Tarif international des Postes et de la Nomenclature n° 323.....

Vente du tarif télégraphique.....

Note au sujet du tarif télégraphique.....

Tarif des correspondances télégraphiques à destination de l'étranger.....

Annotations et rectifications au tarif international des taxes postales.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
11 sup.	"	403	10°
11 sup.	"	405	10°
11 sup.	"	487	10°
2	12	97	1°
11 sup.	"	192 et 193	2°
14	"	413 à 424	2°
42	"	1075	4°
6	"	362	
7	"	390	9°
8	"	404	
12	"	531	10°
26, 2° sup.	117	597 à 664	3°
30	"	815 à 817	3°
31	"	871 et 872	3°
44	"	1554	4°
4	"	197	5°
6	"	361	9°
1	"	14	10°
2	"	65	10°
3	"	86	10°
4	"	103	10°
6	"	144	10°
7	"	213	10°
9	"	270	10°
10	"	385	10°
11	"	401	10°
12	"	292 à 295	
13	"	340 et 341	
14	"	447 et 448	
14 sup.	"	470	2°
14, 2° sup.	"	486	
15	"	511 et 512	
16	"	543	

Tarifs. (Suite.)

Annotations et rectifications au tarif international
des taxes postales.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
16	"	554 à 562	
17	"	599 et 600	
18	"	639 et 640	
18	"	649 et 650	
19	"	698 à 705	2°
19	"	723	
sup. 20	"	779	
20	"	792	
sup. 21	"	26 à 28	
21	"	42	
sup. 22	"	85 et 86	
23	"	231	
sup. 23	"	250	
sup. 23	"	260	
sup. 24	"	356	
24	"	376 et 377	3°
25	"	403	
25	"	421	
26	"	441 et 442	
26	"	477 à 479	
27	"	715	
28	2	748	
29	"	779	
29	"	794 et 795	
31	"	874 et 875	
32	"	999 et 100	
32	"	1002	
32	"	1029	
33	"	17	
sup. 33	"	62	
sup. 33	"	72 et 73	
34	"	102	
34	"	112	
34	"	113 et 114	4°
35	"	170	
36	156	218 et 219	
36	"	252 et 253	
37	"	470	
38	"	564	
38	"	566	

Tarifs. (Suite.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
38	"	569	
38	"	582	
38	"	594	
38	"	617	
sup. 38	"	622	
sup. 39	"	628 et 629	
39	"	645	
39	"	646	
40	"	848 à 850	4°
40	"	851	
41	"	962	
42	"	1083	
43	"	1486	
43	"	1543	
sup. 44	"	1537	
44	"	1539 et 1540	
44	"	1590	
44	"	1594 et 1595	
44	"	1635	
sup. 1	"	31	
2	"	66	
3	"	143	
4	"	184	
5	"	224	5°
6	"	281 et 282	
9	"	563	
10	"	588	
4	"	313	
4	"	321	
4	"	323	
5	"	342	6°
6	"	391	
7	"	427	
8	"	454	
13	"	602 à 604	
16	"	708	
19	"	823	7°
22	"	922	
24	"	1006	
1	"	63	
2	"	115	
5	"	179	8°
6	"	223	
10	"	324	

Annotations et rectifications au tarif international
des taxes postales.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.	
11	"	340	8°	
4	"	218	9°	
5	"	292		
7	"	385		
9	"	428		
10	"	436		
11	"	481		
12	"	527	10°	
1	"	13		
2	"	61		
3	"	83		
4	"	99		
5	"	126		
8	"	226		
9	"	269		
11	"	395		
6	"	362		9°
2	"	115 et 116		1 ^{er}
12	"	295	2°	
17	"	602	2°	
19	"	727	2°	
sup.	"			
22	"	108	3°	
sup.	"			
25	"	407 et 408	3°	
29	"	788	3°	
5	"	362	6°	
9	"	564	6°	
5	"	292	9°	
3	"	85	10°	
7	"	215	10°	
11	"	392	10°	

Tarifs. (Suite.)

Annotations et rectifications au tarif international des taxes postales.....

Vente au public du tarif international des taxes postales.....

Modifications au tarif des fournisseurs.....

Taxes postales.

Décret portant abaissement des taxes postales. — Tarif de ces taxes.....

Journaux réunis en volumes. — Taxe.....

Formation dans les dépêches d'une liasse spéciale comprenant toutes les correspondances à taxer par le bureau destinataire.....

Journaux imprimés en dehors du département où ils sont publiés et des départements limitrophes et expédiés du lieu d'impression à destination de ces départements. Avis du Conseil d'État.....

Tarif postal en Grèce.....

Système polygraphique. — Rappel aux prescriptions du Bulletin mensuel n° 3 de mars 1883.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
Taxes postales. (Suite).			
Journaux réexpédiés par suite de changements de résidence; surtaxes à appliquer.....	19	" 823	7°
Affranchissement des journaux à expédier et dernière limite d'heure.....	19	" 823	7°
Modèles de dessin en relief.....	21	" 894	7°
Recommandations au sujet de la taxation des objets de correspondance non affranchis ou insuffisamment affranchis.....	22	" 927	7°
Annotations autorisées sur les formules de prix courants.....	11	" 336 et 337	8°
Arrêté relatif à l'admission à prix réduit des formules imprimées de lettres de convocation à une réunion....	1	" 2	9°
Avis de traite. — Taxe.....	11	" 490	9°
Taxes télégraphiques.			
L'application des taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars 1878 est fixée au 1 ^{er} mai par décret du 16 avril.....	1	" 3	1 ^{er}
Taxe des dépêches destinées à circuler exclusivement par les tubes dans Paris.....	10	" 63	2°
Réduction de taxe pour les dépêches échangées entre l'Algérie (ou la Tunisie) et la France.....	18	" 638	2°
Suppression du relevé mensuel du produit des taxes télégraphiques.....	19	" 682	2°
Décret portant fixation des taxes télégraphiques internationales. — Instruction y relative.....	23	98 110 à 128	
Taxes à percevoir en Algérie et Tunisie pour les correspondances télégraphiques internationales.....	24	" 285	
Réduction de la taxe sous-marine à percevoir en Algérie pour les télégrammes à destination de la Belgique, de l'Espagne, du grand-duché de Luxembourg, du Portugal, de la Suisse et de la Grande-Bretagne....	24	" 286 et 287	3°
Réduction de la taxe des dépêches télégraphiques circulant par les tubes dans Paris.....	25	" 388 à 390	
Décrets portant fixation de taxes télégraphiques internationales.....	27	" 666 et 667	
	28	" 734 et 735	
Taxes applicables aux dépêches échangées entre les bureaux de France, d'Algérie et de Tunisie et ceux de la principauté de Monaco.....	28	" 740	
	39	" 636 à 640	4°
Tableau des taxes applicables aux télégrammes entre la France et l'Amérique.....	5	" 231	5°
	7	" 314	5°
	10	" 590	5°
Taxe d'affranchissement des papiers d'affaires dans les échanges internationaux.....	3	" 146	8°
Télégrammes.			
Recommandation de n'envoyer de télégrammes pour affaires de service qu'en cas d'absolue nécessité.	1 sup.	8 53	1 ^{er}
	5	" 266	1 ^{er}

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction	de la page.	du volume.
3 sup.	"	181 à 183	1 ^{er}
5	20	266	1 ^{er}
6	33	309	1 ^{er}
7	"	381	1 ^{er}
10	"	63	2 ^e
25	"	388 à 390	3 ^e
20	"	768 et 769	2 ^e
22	"	73 et 74	3 ^e
25	"	402	3 ^e
29	"	784	3 ^e
31	"	866	3 ^e
31	"	867 et 868	3 ^e
32	"	1015	3 ^e
34	"	100	4 ^e
39	"	643	4 ^e
39, 3 ^e sup.	"	775 et 776	4 ^e
39, 3 ^e sup.	"	776 et 777	4 ^e
42, 3 ^e sup.	202	1467 et 1468	4 ^e
43	"	1475	4 ^e
2	"	60	5 ^e
43, 2 ^e sup.	208	1526 et 1527	4 ^e

Télégrammes. (Suite.)

Retards subis par les télégrammes privés. — Renseignements quotidiens à fournir au sujet de ces retards...

Télégrammes adressés poste restante.....

Dépôt par l'intermédiaire des facteurs ruraux, au bureau télégraphique de leur résidence, des télégrammes à expédier.....

Télégrammes présentés dans les bureaux de poste simples, avant l'heure où commence le service télégraphique.....

Fixation du prix des télégrammes destinés à circuler exclusivement par les tubes dans Paris.....

Réduction du prix des télégrammes circulant par tubes dans Paris.....

Circulaire recommandant aux directeurs départementaux de prendre à l'avance les mesures nécessaires pour assurer la prompte expédition des télégrammes, dans les cas d'affluence exceptionnelle.....

Interdiction des abréviations dans la transmission du texte des télégrammes.....

Remise des télégrammes internationaux par l'intermédiaire de la poste.....

Demande de distances pour le transport de télégrammes par exprès.....

Abonnement à percevoir pour l'enregistrement des adresses abrégées dans les télégrammes internationaux.

Nécessité de faire un emploi complet et judicieux de toutes les ressources du réseau télégraphique pour assurer la transmission aussi complète que possible des télégrammes.....

Transmission des télégrammes relatifs aux avis de sinistres, demandes de secours.....

Avis à afficher près des guichets de dépôt des télégrammes pour recommander aux expéditeurs d'en écrire lisiblement les minutes.....

Libellé obligatoire de l'adresse des télégrammes qui doivent être remis au destinataire dans l'intérieur du bureau d'arrivée.....

Organisation du service de la distribution des télégrammes d'arrivée dans les localités pourvues d'un bureau télégraphique à service municipal.....

Règle de taxation des télégrammes en langage secret, chiffré ou convenu.....

Contrôle rigoureux à exercer par les centres du dépôt sur les télégrammes déposés dans les gares et sur les avis de service abusifs.....

Télégrammes portant avis du décès de militaires ou marins sous les drapeaux.....

Dépôt aux guichets du télégraphe des télégrammes insérés dans des enveloppes fermées.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Télégrammes. (Suite.)			
Rappel des dispositions relatives à l'enregistrement des adresses convenues ou abrégées.....	44	" 1555 et 1556	4°
Procès-verbaux n° 776 bis des irrégularités relevées dans les télégrammes.....	44, sup.	218 1639 à 1641	4°
Note circulaire présentant des recommandations diverses concernant les télégrammes.....	44, sup.	" 1645	4°
	44, sup.	" 1654	4°
Décret concernant l'extension du service des dépêches télégraphiques circulant par le réseau pneumatique...	4	" 306	6°
	23	" 964	7°
Décret autorisant une nouvelle forme de télégramme à expédier par les tubes pneumatiques à l'intérieur de Paris.....	1	" 2	8°
Note circulaire n° 51 adressée à MM. les directeurs des postes et des télégraphes.....	5	" 980	9°
Circulaire relative aux télégrammes de presse.....	7	" 387	9°
Application du tarif plein ou du tarif réduit aux télégrammes de presse.....	11	" 485	9°
Décret relatif à l'admission dans le service de télégrammes échangés à l'intérieur de Paris par les tubes pneumatiques.....	1	" 8	10°
Réduction des taxes de dépêches télégraphiques destinées à être publiées en Algérie et en Tunisie.....	5	" 119	10°
Enquêtes effectuées à l'occasion des télégrammes retardés, perdus ou altérés.....	12	" 527	10°
Télégraphie militaire.			
Les questions se rattachant à la télégraphie militaire sont du ressort du service technique, qui en conserve entièrement la direction.....	1	4 25 à 27	1 ^{er}
Indications relatives aux rôles respectifs du service technique et du service de l'exploitation dans les opérations de la télégraphie militaire.....	5 sup.	30 304 et 305	1 ^{er}
Prescriptions de détail pour l'application des règles posées par l'instruction n° 30, relativement au service de la télégraphie militaire.....	8	40 447 à 449	1 ^{er}
Circulaire relative au port de l'uniforme de la télégraphie militaire.....	20	" 781	3°
Agents de la télégraphie militaire blessés ou malades en Tunisie.....	43	" 1476 et 1477	4°
Circulaire du Ministre de la guerre concernant la procédure à suivre pour les modifications au réseau télégraphique militaire.....	7	" 431	6°
Rapport au Président de la République française sur l'organisation du service de la télégraphie militaire. — Décret y relatif.....	20	" 830	7°
Remboursement des travaux d'organisation du réseau télégraphique militaire.....	24	" 1010	7°
Organisation et fonctionnement du service de la télégraphie légère dans les régiments de cavalerie.....	2	" 118	8°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Télégraphie maritime. (Suite.)			
Circulaire relative aux études concernant la création de lignes ou de postes télégraphiques militaires.....	2	69	10°
Note relative à l'établissement des états d'avances faites au ministère de la guerre.....	2	70	10°
Cessions aux réparations de matériel télégraphique à effectuer pour le compte du service de l'artillerie....	12	527	10°
Dépenses du service de la télégraphie militaire.....	12	527	10°
Télégraphie sous-marine.			
Loi concernant la répression des infractions à la Convention internationale du 14 mars 1884, relative à la protection des câbles sous-marins.....	24	994	7°
Téléphones.			
Nomination d'une commission chargée d'examiner les demandes de concession de réseaux téléphoniques.....	19	827	7°
Arrêté concernant l'établissement et l'exploitation par l'industrie privée du réseau téléphonique dans certaines villes spécialement déterminées.....	20	845	7°
Décret relatif aux taxes à percevoir pour les correspondances par cabines téléphoniques publiques et pour les communications téléphoniques à distance.....	1	1	8°
Décret créant un abonnement annuel pour communications échangées par l'intermédiaire des cabines téléphoniques publiques.....	8	267	2°
Décret fixant les conditions auxquelles les cercles et les établissements publics peuvent mettre les téléphones à la disposition de leurs membres ou clients.....	8	268	8°
Arrêté fixant les conditions d'exécution du décret du 28 juillet 1885 (abonnements aux cabines téléphoniques publiques.).....	8	268	8°
Service des réseaux téléphoniques de l'État.....	2	350 39	10°
Conducteurs téléphoniques destinés à des services étrangers à l'Administration.....	2	68	10°
Timbrage.			
Soins à apporter au timbrage des correspondances...	3	18	1 ^{er}
	8	528	5°
Timbrage préalable des bandes des journaux déposés en dernière limite d'heure. — Date à appliquer sur ces bandes.....	4	215	1 ^{er}
Timbrage des correspondances.....	29	784 et 785	3°
Timbrage des cartes postales.....	42	1074	4°
Application du timbre à date sur les correspondances. — Oblitération des timbres-poste. — Nouvelle recommandation à ce sujet.....	8	528	5°

Timbrage. (Suite.)

Décret autorisant l'admission au timbrage de cartes-lettres non pliées.....
 Arrêté concernant le timbrage des cartes-lettres....
 Timbrage des correspondances recueillies dans les boîtes mobiles des gares.....

Timbre.

Extrait des lois relatives au timbre des principales valeurs dont l'Administration des postes est chargée d'effectuer le recouvrement.....
 Application et oblitération des timbres mobiles sur les effets venant de l'étranger et recouverts par la poste en France.....
 Suspension de l'emploi des timbres d'entrée sur les correspondances venant de l'étranger.....
 Application sur les mandats d'abonnement de timbres horizontaux indiquant le nom du bureau et celui du département.....
 Droit de timbre des quittances ou reçus délivrés sur états d'emargement. — Création de nouveaux timbres mobiles de 50 centimes, 1 franc et 2 francs. — Recommandation au sujet de l'application du décret du 29 avril 1881 y relatif. — Texte de ce décret.....
 Suppression des timbres spéciaux en usage dans les bureaux de passe des départements.....
 Adoption d'un timbre de recommandation uniforme dans tout le territoire de l'Union.....
 Rappel aux dispositions de la loi du 13 brumaire an VII.
 Retrait des timbres et griffes de taxes.....

Timbre à date.

Nettoyage des timbres à date au moyen du pétrole..
 Recommandation au sujet des timbres et cachets à l'usage des bureaux.....
 Unification des timbres à date.....
 Timbres à date des agents embarqués.....

Timbres-poste.

Rémunération des sous-agents chargés de coller les timbres-poste sur les objets circulant à prix réduit....
 Émission de timbres-poste à 3 et à 35 centimes....
 Modifications à apporter aux divers registres et états relatifs à la comptabilité des timbres-poste.....
 Retrait partiel des timbres-poste à 25 centimes.

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.
15	"	670 et 671	7°
15	"	689	7°
11	"	485	9°
19	"	683 à 687	2°
24	"	333 et 334	3°
33	"	16	4°
33	"	20 et 21	4°
38	171	569 à 571	4°
11	"	716	5°
12	"	773	5°
4	"	219	9°
12	"	780	5°
24	"	355	3°
6	"	291	5°
2	"	122	8°
9	"	269	10°
1	9	54	1 ^{er}
sup. 4			
4	25	221	1 ^{er}
4			
14	67	207 et 208	1 ^{er}
sup. 4			
4	67	477 et 478	2°
sup. 4			
4	67	239 à 242	2°
sup. 4			

Timbres-poste. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Vente de timbres-poste et de cartes postales aux débi- tants de tabac.....	8	"	453	1 ^{er}
Vente de timbres-poste au guichet des bureaux télégraphiques.....	24	107	351 à 352	2 ^e
Spoliation des timbres servant à l'affranchissement des correspondances de l'étranger; rappel aux dispo- sitions de l'article 568 de l'Instruction générale.....	9 sup. 12	" "	44 292	2 ^e 2 ^e
Paiement mensuel aux commis et surnuméraires des postes de la part qui leur est attribuée, par la décision du 30 mars 1878, sur la remise des timbres-poste vendus directement aux particuliers aux guichets des recettes composées.....	11	51	102	2 ^e
Espacement des timbres-poste sur les valeurs décla- rées.....	13	"	339	2 ^e
Modification de la couleur des timbres-poste à 3, à 20 et à 25 centimes.....	15	"	512	2 ^e
Avis concernant l'orthographe du pluriel du mot <i>timbres-poste</i>	19 sup.	"	727	2 ^e
Règlement sur la comptabilité des timbres-poste fabriqués dans les ateliers du Ministère.....	26	"	456 et 457	3 ^e
	29	"	784 et 785	3 ^e
Oblitération des timbres-poste.....	1	"	37	6 ^e
	4	278	312	6 ^e
Émission d'un nouveau type de chiffre-taxe à 0 ^f 30 ^e . Nouveau type de timbres-poste en usage dans les Colonies françaises.....	33	"	228	4 ^e
Généralisation de l'emploi des chiffres-taxes pour la taxation des objets de correspondance non affranchis ou insuffisamment affranchis de toute origine.....	38	170	568 et 569	4 ^e
Annulation des timbres-poste des correspondances recueillies dans les boîtes mobiles.....	3	229	121	5 ^e
	11 sup.	"	176	5 ^e
	1	"	37	6 ^e
Oblitération. — Nouvelles recommandations.....	4	278	312	6 ^e
	16	"	718	7 ^e
Emploi abusif de timbres-poste.....	2	"	121	6 ^e
Procès-verbal n° 478 (ancien n° 1052). — Sup- pression.....	22	"	926	7 ^e
Émission de timbres-poste à l'effigie du prince de Monaco.....	6	"	229	8 ^e
Timbres-poste spéciaux pour les bureaux français en Turquie.....	7	"	256	8 ^e
Comptabilité matières des timbres-poste. — Suppres- sion de formules.....	1	"	8	9 ^e
Modification de la couleur des timbres-poste de 25 cen- times.....	4	"	225	9 ^e
Suppression du timbre-poste de 35 centimes.....	2	"	72	10 ^e
Rétablissement du timbre-poste de 35 centimes.....	4	"	105	10 ^e
Timbres-poste de l'office de Siam.....	4	"	106	10 ^e
Timbres-poste détachés des correspondances.....	12	"	529	10 ^e

INDICATION						
	du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.		
Titres.						
Invitation aux agents de prendre les titres qui leur sont officiellement attribués.....	40	"	817	4°		
Traitements.						
Élévation du maximum du traitement	}	des commis principaux du service de l'exploitation	22 sup.	104	3°	
		des facteurs-chefs dans les départements.	23 sup.	248	3°	
		des chefs de brigade des bureaux ambulants et des agents du service maritime des dépêches.....	24	354	3°	
		des commis ordinaires du service actif et des agents de l'administration centrale.	33 sup.	69	4°	
		de divers sous-agents	3	142	5°	
			2	99	6°	
		Entrée en jouissance du traitement des agents comptables et non comptables.....	24	"	354	3°
		Transmission des mandats de traitement destinés à des agents éloignés de leur résidence.....	27	"	705	3°
		Formalités à remplir pour le paiement, au moyen de fonds de subvention, des émoluments des agents changés de département. — Annotation à l'Instruction générale réduite.....	35	"	166	4°
		Décompte, par douzième et par jour, pour servir à la liquidation et au mandatement des traitements.....	37	"	455	4°
Recommandation au sujet de l'application de la loi du 23 août 1871.....	37	"	455 et 456	4°		
Mandatement du traitement des facteurs dits <i>de relais</i> .	41	"	950	4°		
Décret concernant les traitements des inspecteurs ingénieurs.....	1	"	10	10°		
Transmissions.						
Avis concernant certaines transmissions irrégulières qui ont pour objet de prévenir par le télégraphe un bureau correspondant de la visite d'un inspecteur.....	8	"	453	1°		
Transports de dépêches.						
Modifications au cahier des charges des entrepreneurs de transport de dépêches	1	"	34 et 35	1 ^{er}		
Nouvelles recommandations au sujet de la rédaction et de la transmission des états n ^{os} 851 et 851 bis relatifs à des transports extraordinaires de dépêches.....	8,	"	486 et 487	1 ^{er}		
Adjudication des services de transport de dépêches.)	22 sup.	96	98 à 100	3°		
— Formes de l'adjudication et mode de soumissions..	2				"	61

INDICATION			
du numéro du Bulletin,	du numéro de l'Ins- truction.	de la page.	du volume.
Transports de dépêches. (Suite.)			
Adjudication des services de transport de dépêches en voiture et à cheval.....	33 sup.	69	4 ^e
Transport de dépêches par bâtiments français ou étrangers du commerce.....	42, 2 ^e sup.	1414 à 1426	4 ^e
Nouveau modèle de sacoche-boîte.....	3	133	5 ^e
Circulaire n° 10 au sujet de formalités relatives aux adjudications de services de transport de dépêches.....	6	287	5 ^e
Circulaire n° 11. — Indications à porter sur les parts des courriers d'entreprise.....	6	290	5 ^e
Avis relatifs aux états de frais de transports extraordinaires de dépêches n° 851.....	1	37	6 ^e
Rappel à l'exécution des dispositions de l'article 477 de l'Instruction générale.....	11	553	6 ^e
Itinéraire des services par entreprise.....	24	1011	7 ^e
Soumission des services en voiture et à cheval, dans la double hypothèse où le service des colis postaux serait ou non confié à l'adjudicataire.....	1	68	8 ^e
Mode d'emploi des brouettes servant au transbordement des dépêches dans les gares.....	3	145	8 ^e
Circulaire relative au transfert des colis postaux par les courriers d'entreprise.....	1	4	9 ^e
Travaux.			
Travaux neufs pour établissement de lignes et de bureaux télégraphiques.....	5 sup.	291 à 299	1 ^{er}
Travaux d'entretien des lignes et des locaux.....			
Circulaire n° 22. — Droits de timbre et d'enregistrement des marchés relatifs au transport des dépêches ..	3	194	9 ^e
Tubes pneumatiques. (Voir TÉLÉGRAMMES.)			
Union postale. (Voir CORRESPONDANCES étrangères.)			
Valeurs.			
Mesures à prendre par les comptables pour garantir la sécurité des valeurs dont ils sont responsables	11	335 et 334	8 ^e
Tentatives de vol.....	36	219 et 220	4 ^e
	2	150	6 ^e
Circulaire du Directeur général des contributions indirectes relatives à l'approvisionnement de valeurs postales pour les débitants de tabac.....	2	71	10 ^e
Valeurs déclarées et à recouvrer. (Voir CHARGEMENTS de toute nature et Recouvrements.)			

Valeurs déclarées et à recouvrer.

Rappel des prescriptions réglementaires concernant les mesures à prendre pour assurer la sécurité des valeurs de toute nature confiées aux agents. — Responsabilité des agents.....

Vérifications.

Instruction n° 302. — Double vérification annuelle du service dans tous les établissements de poste et de télégraphe. — Vérification mensuelle de la caisse des recettes principales et des bureaux situés aux chefs-lieux de département.....

Rappel des dispositions de l'instruction n° 211.....

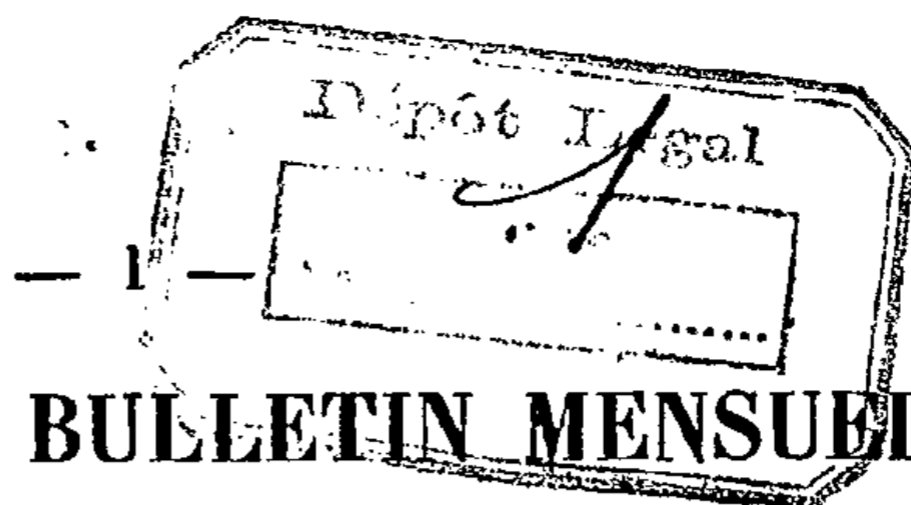
Volontaires.

Circulaire du Ministre de la guerre concernant les opérations préliminaires de l'appel des volontaires d'un an en 1881.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
1	349	10	10°
13	302	600	7°
12	"	534	9°
35	"	160 et 161	

1887.

N° 1.
JANVIER.



ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL

DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 1.

SOMMAIRE.

Pages.

LETTRES adressées aux agents de l'Administration française à l'occasion du nouvel an	1
NOMENCLATURES des bureaux de poste américains et britanniques.....	1
LISTE des journaux belges.....	3
CRÉATIONS de recettes simples des postes.....	3
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	4
BÂTIMENTS en partance.....	7
FAITS divers.....	9
NOMINATIONS et promotions.....	11

Lettres adressées aux agents de l'Administration française à l'occasion du nouvel an.

Les chefs de service et les employés de l'Administration centrale d'Espagne, de Belgique, du Danemark, d'Égypte, d'Italie, du Mexique, de Norvège, du Portugal, de Turquie, de Bulgarie, de l'île de Cuba, de la colonie du Cap, du Queensland, de Victoria, des bureaux de Bath, de New-York, du port de San José, de Guatémala ont bien voulu adresser à l'Administration française leurs souhaits les plus cordiaux à l'occasion du renouvellement de l'année.

Le Ministre s'est empressé de les remercier, au nom du personnel, et de leur adresser des souhaits semblables.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux américains.

Les agents sont invités à inscrire à leur ordre alphabétique, sur la liste des bureaux américains admis à l'échange des mandats internationaux, les indications suivantes :

Aberdeen.....	Monroe.....	Mississippi.....
University of Virginia.....	Alberwald.....	Virginia.....

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste britanniques.

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux :

Bull. mens. n° 1. — Annexe.

BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

Londres.

Wentworth Street..... E.
 Wernington Road, North Kensington..... Paddington. W.

Angleterre.

Abington Square... Northampton.	Meads..... Eastbourne.
Acton Turville..... Chippenham.	Melplash..... Dorset.
Ansty..... Leicester.	New Street..... Barnsley.
Birch Vale..... Stockport.	North Creake..... Fakenham.
Blackett Street..... Newcastle-on-Tyne.	Norton-in-the-Moors. Stoke-on-Trent.
Bletchington..... Oxford.	Poolstock..... Wigan.
Butt Road..... Colchester.	Reedness..... Goole.
Chapel Town..... Montgomeryshire.	Sledmere..... York.
Denton (Norfolk)... Harleston.	Smithy Bridge..... Rochdale.
Dickleborough..... Scole.	Soothill..... Batley.
Dunwich..... Saxmundham.	Sparkbill..... Birmingham.
East Parade..... Keighley.	Stanhope Street... Newcastle-on-Tyne.
Gilsland..... Carlisle.	Sydling..... Dorchester (Dorset).
Great Ryburgh..... Fakenham.	Trefeglwys..... Caersws. (Montgo- meryshire).
Great Totham..... Witham (Essex).	Tucking Mill..... Camborne.
Kilham..... Hull.	Wanborough..... Shrivenham (Berks).
Ludgate Hill (Bir- mingham)..... Birmingham.	Wootton-Wawen... Birmingham.
Matlock Green..... Matlock Bath.	

Écosse.

Buckpool..... Buckie.	Methlic..... Aberdeen.
Collieston..... Ellon.	Old Deer..... Mintlaw Station.
Cove..... Aberdeen.	Quarter..... Hamilton.
Iona..... Oban.	Southend..... Campbeltown.
Lumphanan..... Aberdeen.	

Irlande.

Ballyglunin..... Co. Galway..... | Collinstown..... Killucan.

CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

Après Middleton-one-row, inscrire Middleton Saint-George..... Durham.
 — Shilbottle, inscrire Lesbury..... Northumberland.

Écosse.

Après Burghead, remplacer Elgin par Morayshire.
 — Kincardine O'Neil, remplacer Aberdeen par Kincardineshire.
 — Saint-Margarets Hope, remplacer Kirkwall par Orkney.
 — Rothes, remplacer Elgin par Morayshire.

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

Angleterre.

Newtown..... Montgomeryshire.
 Grainger Street..... Newcastle-on-Tyne.
 Cheapside..... Barnsley.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Liste des journaux belges.

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement.	LIEU de publica- tion.	PÉRIODE d'abonne- ment.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT du mandat.	DROIT.	OBSERVATIONS.
1	2	3	4	5	6	7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
1^o NOUVELLES PUBLICATIONS À INSCRIRE :						
<i>Capitaliste belge</i> (Le). Éditeur.	Bruxelles..	3 mois.... 6 mois.... 12 mois...	2 00 3 50 5 50	1 75 3 25 5 25	0 25 0 25 0 25	Il n'est pas déli- vré d'abonne- ments de moins de trois mois.
<i>Écho de la Frontière</i> (L') Éditeur.	Idem.....	3 mois.... 6 mois.... 12 mois...	4 00 7 50 14 00	3 75 7 25 13 58	0 25 0 25 0 42	
<i>La Gazette des campagnes ou Monde agricole.</i> Edi- teur.	Tournai....	12 mois...	3 00	2 75	0 25	
2^o JOURNAUX À BIFFER.						
<i>La Chronique meninoise.</i> <i>Le Mer du Nord.</i>						

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

Créations de recettes simples des postes de 4^e classe.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES BUREAUX DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS.	DATES DES DÉCISIONS.	NUMÉROS d'ordre.
1	2	3	4
Morbihan.....	Languidic (1)	14 décembre 1886...	1948
Seine-et-Oise.....	Groslay	14 décembre 1886...	7764
Bouches-du-Rhône.....	Ventabren.	22 décembre 1886...	7323
Haute-Marne.....	Laferté-sur-Aube.....	23 décembre 1886...	7766
Aisne.....	Hargicourt.....	4 janvier 1887.....	7768

(1) Conversion en recette simple des postes de 4^e classe de l'établissement de facteur-boitier de l'État existant actuellement dans la commune de Languidic.

Par décision ministérielle en date du 14 décembre 1886, une recette municipale est

conçédée, sur sa demande, à la commune de Rigney (Doubs) en exécution de l'arrêté organique du 15 juin 1879. Ce bureau a pris le numéro d'ordre 7765.

Par décision ministérielle en date du 4 janvier 1887, un établissement de facteur-boîtier municipal est concédé, sur sa demande, à la commune de Montchenu (Drôme), en exécution de l'arrêté organique du 30 mars 1879. Cet établissement a pris le numéro d'ordre 7767.

Aux termes d'une décision ministérielle en date du 15 décembre 1886, le bureau de poste et de télégraphe de Sainte-Foy-la-Mulatière (Rhône) portera à l'avenir le nom de « La Mulatière » appellation de la commune dans laquelle il est situé.

En vertu d'une décision ministérielle du 22 décembre 1886, les bureaux de poste de Saint-Menoux-d'Allier et d'Ygrande-d'Allier (Allier) prendront à l'avenir les noms de « Saint-Menoux » et « Ygrande » officiellement attribués aux communes sur le territoire desquelles ils sont situés.

En exécution d'une décision ministérielle en date du 9 novembre 1886, la recette municipale de Vauchassis (Aube) cesse de fonctionner à partir du 1^{er} janvier 1887.

En vertu d'une décision ministérielle du 5 janvier 1887, le bureau de poste et de télégraphe de Saint-Sever-Calvados sera désigné, à l'avenir, sous l'appellation de « Saint-Sever », nom officiel de la commune sur le territoire de laquelle il est établi.

Par décision ministérielle en date du 13 décembre 1886, sont supprimées les recettes mixtes simples d'Hadjeb-el-Aïoun et de El-Guettar (Tunisie).

Dès appareils téléphoniques seront installés, d'une part, dans l'habitation de l'officier du bureau des renseignements d'Hadjeb-el-Aïoun, et, d'autre part, dans la chambre du sergent chef du détachement qui occupe El-Guettar, de telle sorte que ces militaires puissent correspondre, le premier avec Kérrouan, le second avec Gafsa.

Par décision ministérielle en date du 14 décembre 1886, il est créé un établissement de facteur-boîtier à Bessombourg (Constantine).

Par décision ministérielle en date du 3 janvier 1887, il est créé un établissement de facteur-boîtier à Blandan (Constantine).

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 2^e BUREAU.

Nomenclature des bureaux télégraphiques.

1^o Ouvertures.

BUREAUX SECONDAIRES.

a) Bureaux municipaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.

Crépon. M. ☒ RG. (Calvados).....	10 janv. 1887	Maurc. M. ☒ (Ile-et-Vilaine).....	10 janv. 1887.
Gambais. M. ☒ RG. (Seine-et-Oise).....	28 déc. 1886.	Pero-Casevecchie. M. ☒ R. G. (Corse).....	<i>Idem.</i>
Garches. M. ☒ RG. (Seine-et-Oise).....	29 déc. 1886.	Pipriac. M. ☒ (Ile-et-Vilaine).....	<i>Idem.</i>
Houlme. (Le) M. ☒ RG. (Seine-Inférieure)....	10 janv. 1887.	Vallabrègues. M. ☒ (Gard). <i>Idem.</i>	

NOTA. — Un bureau télégraphique ☒ succursale installé rue Clément-Marot à Paris a été ouvert le 21 décembre 1886. Ce bureau auquel l'indicatif n° 86 a été attribué n'effectue pas le service de la distribution télégraphique.

b) Gares.

Gault. (Le) D. (Marne).
Lafat. D. (Creuse).

c) Bureaux d'intérêt privé.

Chasseville. IP. (1) (Seine-et-Marne).
Égligny. IP. (2) (Seine-et-Marne).
Gratteloup. IP. (3) (Seine-et-Marne).
Preuilly. IP. (5) (Seine-et-Marne).

- (1) Bureau d'intérêt privé relié au bureau de Donnemarie pour la correspondance spéciale de M. Husson.
(2) Bureau d'intérêt privé relié au bureau de Donnemarie pour la correspondance spéciale de M. Husson.
(3) Bureau d'intérêt privé relié au bureau de Donnemarie pour la correspondance spéciale de M. Husson.
(5) Bureau d'intérêt privé relié au bureau de Donnemarie pour la correspondance spéciale de M. Husson.

2° Fusions et Transferts.

Joinville-le-Pont. M. ☒ (Seine)..... 1 ^{er} janv. 1887.	Oraison. M. ☒ (Basses- Alpes)..... 1 ^{er} janv. 1887.
Larche. M. ☒ (Basses- Alpes)..... 1 ^{er} sept. 1886.	Verneuil-sur-Seine. M. ☒ RG. (Seine-et-Oise).... 16 avril 1886.
Martignat. M. ☒ (Ain)... 1 ^{er} dec. 1886.	Vernoux. M. ☒ (Ardèche). 16 déc. 1886.

3° Modifications et transformations.

Les bureaux mixtes secondaires de Villers-Cotterets (Aisne), Méru (Oise) et Ville-neuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise) ont été transformés en bureaux mixtes principaux à service de jour complet : le premier, à partir du 1^{er} janvier 1887, les deux derniers à partir du 25 du même mois.

Au lieu de : Beaulieu (commune de Villefranche-sur-Mer). M. (Alpes-Maritimes), lire : Beaulieu (commune de Villefranche-sur-Mer). M. ☒ (Alpes-Maritimes).

————— Carvin. M. ☒ (Pas-de-Calais), lire : Carvin. MC. ☒ (Pas-de-Calais).

————— Châtelguyon. BM. Puy-de-Dôme, lire : Châtelguyon. M ☒ (Puy-de-Dôme).

————— El-Guettar. L. ☒ (Tunisie), lire : El-Guettar. M^{re} (Tunisie).

————— Glacières-de-Sylans. IP. (1). (Ain) : substituer à la rédaction actuelle du renvoi (1) le libellé suivant : Bureau d'intérêt privé relié au bureau de Nantua pour la correspondance spéciale du directeur et du personnel des glacières.

Au lieu de : Hadjeb-el-Aïoun. L. ☒ (Tunisie), lire : Hadjeb-el-Aïoun. M^{re} (Tunisie).

Au lieu de : Hénin-Liétard. M. ☒ (Pas-de-Calais), lire : Hénin-Liétard. MC. ☒ (Pas-de-Calais).

Au lieu de : Lembezellec. IP. (1). (Finistère), lire : Lambezellec. IP. (1) (Finistère).

————— Mailley. M. ☒ RG. (Haute-Saône), lire : Mailley. M. RG. (Haute-Saône).

————— Martignat. M RG. (Ain), lire : Martignat. M. ☒ RG. (Ain).

————— Masserac. V. (Loire-Inférieure), lire : Massérac. D. (Loire-Inférieure).

————— Méru. M. ☒ RG. (Oise), lire : Méru. ☒ (Oise).

Au lieu de : Mesnil-Hubert-Pont-d'Ouilly. V. (Calvados), lire : Mesnil-Hubert-Pont-d'Ouilly. D. (Orne).

Au lieu de : Morris (commune de Randon). M. (Constantine), lire : Morris (commune de Randon) M. ☒ (Constantine).

Préfailles (commune de la Plaine). M. ☒ (Loire-Inférieure), lire : Préfailles (commune de la Plaine). BM. ☒ (3) (Loire-Inférieure), et mettre au bas de la page le renvoi suivant :

(3) Ouvert du 16 juin au 30 septembre.

Au lieu de : Sainte-Foy-la-Mulatière. M. ☒ (Rhône), lire : Mulatière (La) M. ☒ (Rhône), et reporter à son ordre alphabétique.

Au lieu de : Saint-Gratien. M. ☒ RG. (Seine-et-Oise), lire : Saint-Gratien. M. ☒ RG. (1) (Seine-et-Oise), et mettre au bas de la page le renvoi suivant :

(1) Service municipal complet du 1^{er} juin au 1^{er} novembre.

Au lieu de : Saint-Nazaire. ☒ Loire-Inférieure, lire : Saint-Nazaire. N/2 ☒ (Loire-Inférieure).

Saint-Philbert-de-Grandlieu. M. ☒ (Loire-Inférieure), lire : Saint-Philbert-de-Grandlieu. M. ☒ (Loire-Inférieure).

Au lieu de Vauchassis. M. ☒ RG. (Aube), lire : Vauchassis. M. RG. (Aube).

Au lieu de : Villeneuve-Saint-Georges. M. ☒ (Seine-et-Oise), lire : Villeneuve-Saint-Georges. ☒ (Seine-et-Oise).

Au lieu de : Villers-Cotterets. M. ☒ (3) (Aisne), lire : Villers-Cotterets. ☒ (Aisne) et supprimer le renvoi correspondant.

Au lieu de : Saint-Sauveur-Châteauneuf (Eure-et-Loir), rayer le renvoi (1) correspondant et la mention « Pour Saint-Sauveur-Levasville 1 kil »; y substituer l'indice D.

Supprimer l'astérisque devant Gevigney. M (Haute-Saône) et mettre ce signe devant Montagne (La). M. (Loire-Inférieure).

Rayer Egriselle-Villeneuve. V. (Yonne)

Ajouter la mention RG. après les noms des bureaux suivants :

Beaumont-Laferrière. M. ☒ (Nièvre).	Podensac. M. ☒ (Gironde).
Branne. M. ☒ (Gironde).	Queyrac. M. ☒ (Gironde).
Cambes. M. ☒ (Gironde).	Rauzan. M. ☒ (Gironde).
Gauriac. M. ☒ (Gironde).	Recoules-Prévinquières. M. ☒ (Aveyron).
Gradignan. M. ☒ (Gironde).	Rions. M. ☒ (Gironde).
Joinville-le-Pont. M. ☒ (Seine).	Sainte-Croix - Vallée-Française. M. ☒ (Lozère).
Larche. M. ☒ (Basses-Alpes).	Sainte-Terre. M. ☒ (Gironde).
Lucenay-l'Évêque M. ☒ (Saône-et-Loire).	Sartilly. M. ☒ (Manche).
Lugon. M. ☒ (Gironde)	Sauve-Majeure (La). M. ☒ (Gironde).
Margaux. M. ☒ (Gironde).	Vertheuil. M. ☒ (Gironde).
Oulchy-le-Château. M. ☒ (Aisne).	

Supprimer la mention RG. après le nom du bureau suivant :

Saint-Germain-Lespinnasse. M. ☒ (Loire).

4° Suppressions [et fermetures.

Bucy-Saint-Liphard. M. (Loiret).

Clermont-les-Fermes. IP. (2) (Aisne). Supprimer également le renvoi correspondant.

Neuville (Château de la). IP. (1) (Aisne). Supprimer également le renvoi correspondant.

5° Réouvertures.

Nully. M. (Haute-Marne).

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^o BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

BÂTIMENTS EN PARTANCE
POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Ministère des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les *bâtiments* ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1 ^{er} . — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises.</i>						
(Section 1 du Tarif international.)						
1	Martinique.....	1 ^{er} février..	Le Havre..	Aiméo-Marie...	Voilier....	Ambaud frères.
2	<i>Idem</i>	10.....	<i>Idem</i>	Fernand-Gabriel	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
3	Pointe-à-Pître.....	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Havre.....	<i>Idem</i>	H. Auger.
4	<i>Idem</i>	15.....	<i>Idem</i>	Gaston-Auger...	<i>Idem</i>	D. Auger.
5	Gabon.....	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Prudent.....	<i>Idem</i>	J. Duquesne.
§ 2. — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale.</i>						
(Sections 1 et 2 du Tarif international.) (1)						
1	Arica.....	1 ^{er} février..	Le Havre..	Tropique.....	Vap. rég....	C ^{ie} du Pacifique.
2	Bahia.....	2.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Céara..	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
3	<i>Idem</i>	17.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Macéio.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
4	Buenos-Ayres.....	8.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Buenos- Ayres.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
5	<i>Idem</i>	10.....	<i>Idem</i>	Pampa.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
6	<i>Idem</i>	20.....	<i>Idem</i>	Phœnician.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
7	<i>Idem</i>	28.....	<i>Idem</i>	Rio-Négro.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
8	Cap-Haïtien.....	9.....	<i>Idem</i>	Albingia.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
9	<i>Idem</i>	28.....	<i>Idem</i>	Bavaria.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
10	Caracas.....	9.....	<i>Idem</i>	Albingia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
11	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Saxonia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
12	Cayes.....	24.....	<i>Idem</i>	Saxonia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
13	Colon.....	9.....	<i>Idem</i>	Albingia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
14	Céara.....	21.....	<i>Idem</i>	Jérôme.....	<i>Idem</i>	Currie.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par les sections 1 et 2 du Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
15	Curacao.....	24 février.	Le Havre..	Saxonia.....	Vap. rég...	Brostrom.
16	Guayaquil.....	1 ^{er}	Idem.....	Louise.....	Voilier....	Marande et C ^{ie} .
17	Gonaïves.....	28.....	Idem.....	Bavaria.....	Vap. rég...	Brostrom.
18	Jacmel.....	24.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	Idem.
19	La Guayra.....	9.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
20	Idem.....	24.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	Idem.
21	Lima.....	1 ^{er}	Idem.....	Tropique.....	Idem.....	C ^{ie} du Pacifique.
22	Mayaguez (Porto- Rico).	9.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Brostrom.
23	Idem.....	14.....	Idem.....	San-Augustin..	Idem.....	Génestal.
24	Idem.....	24.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	Brostrom.
25	Maragnan.....	21.....	Idem.....	Jérôme.....	Idem.....	Gurrie.
26	Manaos.....	9.....	Idem.....	Lisboneuse....	Idem.....	Cunard.
27	Montévidéo.....	8.....	Idem.....	Ville-de-Buenos- Ayres.	Idem.....	Chargeurs réunis.
28	Idem.....	10.....	Idem.....	Pampa.....	Idem.....	Idem.
29	Idem.....	20.....	Idem.....	Phœnician.....	Idem.....	Idem.
30	Idem.....	28.....	Idem.....	Rio-Négro.....	Idem.....	Idem.
31	Para.....	9.....	Idem.....	Lisbonense....	Idem.....	Cunard.
32	Idem.....	21.....	Idem.....	Jérôme.....	Idem.....	Currie.
33	Puerto-Cabello...	9.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Brostrom.
34	Idem.....	24.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	Idem.
35	Port-au-Prince....	9.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
36	Idem.....	28.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
37	Pernambuco.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Céara..	Idem.....	Chargeurs réunis.
38	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Macéio.	Idem.....	Idem.
39	Puerto-Plata.....	9.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Brostrom.
40	Idem.....	24.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	Idem.
41	Rio-Janeiro.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Céara..	Idem.....	Chargeurs réunis.
42	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Macéio.	Idem.....	Idem.
43	Idem.....	25.....	Idem.....	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	Idem.....	Idem.
44	Rio - Grande - du - Sud.	1 ^{er}	Idem.....	Concordia.....	Voilier....	J.-B. Fleury.
45	San - Juan (Porto- Rico).	9.....	Idem.....	Albingia.....	Vap. rég...	Brostrom.
46	Idem.....	14.....	Idem.....	San-Augustin..	Idem.....	Génestal.
47	Idem.....	24.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	Brostrom.
48	Santo-Domingo....	24.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	Idem.
49	Savanilla.....	9.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
50	Idem.....	24.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	Idem.
51	Tampico.....	5.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Idem.
52	Ténériffe.....	10.....	Idem.....	Pampa.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
53	Idem.....	28.....	Idem.....	Rio-Négro.....	Idem.....	Idem.
54	Valparaiso.....	1 ^{er}	Idem.....	Tropique.....	Idem.....	C ^{ie} du Pacifique.
55	Idem.....	5.....	Idem.....	Hermann.....	Voilier....	Isabelle et Munster.
56	Véra-Cruz.....	5.....	Idem.....	Holsatia.....	Vap. rég...	Brostrom.
57	Idem.....	14.....	Idem.....	San-Augustin..	Idem.....	Génestal.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. NESTIER, facteur rural à Bagnères-de-Luchon, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 38 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. CAYREL, gardien d'entrepôt à Figeac, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 5 billets de banque de 100 francs qu'il a pu rendre à la personne qui l'avait perdu.

M. GABEL, facteur local à Bussang (Vosges), a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant 23 francs qu'il a déposé à la mairie.

M. MOTHES, commis auxiliaire à Narbonne, a trouvé au guichet deux billets de banque de 100 francs qu'il a pu rendre à la personne intéressée.

M. ROBERT, facteur rural à Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe-et-Moselle), a trouvé sur la voie publique un billet de banque de 100 francs qu'il a pu remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. GUILLE, facteur de ville à Compiègne, a trouvé dans la salle d'attente un billet de banque de 50 francs qu'il a remis à la personne qui l'avait perdu.

M. MOREAU, surveillant des télégraphes à Châteauroux, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 50 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. FOSSÉ, facteur local à Montivilliers (Seine-Inférieure), a trouvé en cours de tournée une jumelle qu'il a rendue à la personne qui l'avait perdue.

M. DUNY, facteur des télégraphes à Bar-le-Duc, a trouvé en cours de tournée une somme de 500 francs qu'il a remise à la personne intéressée.

M. VERDIER, facteur rural à Tarbes, a trouvé sur la voie publique une breloque qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

M. PIQUE, ouvrier des télégraphes à Belfort, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 44 francs qu'il a déposé au commissariat de police.

M. FOUCAULT, facteur des télégraphes à Montauban, a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant 20 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. FAGES, gardien de bureau à Bordeaux, a trouvé sur la voie publique une montre en argent qu'il a déposée à la mairie.

M. FORILLIÈRE, gardien de bureau à Tours-gare, a trouvé parmi les vieux papiers 2 billets de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de remettre au receveur.

M^{me} GAUTHERIN, receveuse à Montreuilon (Nièvre), a trouvé dans la salle d'attente de son bureau un porte-monnaie contenant 55 francs qu'elle a déposé à la mairie.

M. RÉTY, facteur auxiliaire des télégraphes à Paris, bureau n° 99, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 110 francs qu'il s'est empressé de déposer entre les mains de son receveur.

M. ATTELME, facteur au bureau de Paris n° 3, a trouvé parmi les lettres ordinaires une lettre, valeur déclarée 100 francs, qu'il s'est empressé de remettre au receveur.

M. GUÉRIN, surnuméraire à Briançon, a trouvé sur la tablette du guichet un portemonnaie contenant 23 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. NÉEL, facteur local à Thiais (Seine), a trouvé sur la voie publique une montre en argent qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdue.

M. PILLON, facteur local à Noailles (Oise), a trouvé en cours de tournée une pièce de 20 francs qu'il a remise à la personne qui l'avait perdue.

M. ALEXANDRE, facteur local à Carignan, a trouvé en cours de tournée une montre en argent qu'il s'est empressé de déposer à la mairie.

MM. TOURNIER, facteur de ville à Tours,

BEAUSSART, facteur rural à Ardres (Pas-de-Calais),

et BILLARD, facteur rural à Chaumergy (Jura),

se sont empressés de restituer aux personnes intéressées des sommes d'argent qui leur avaient été remises en trop.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

M. HUBIT, ouvrier des télégraphes à Paris, a fait preuve d'énergie et de dévouement en portant secours à un ouvrier surpris dans un égout subitement encombré par les eaux.

M. GIRARD, facteur rural à Saint-Jean-d'Angely, a fait preuve de dévouement en portant secours à deux femmes âgées dont les vêtements avaient pris feu, et dont l'une a malheureusement succombé.

M. BLIN, facteur rural à Combrée (Maine-et-Loire), a fait preuve de courage en arrêtant un cheval emporté. Ce sous-agent a été grièvement blessé en accomplissant cet acte de dévouement.

M. LARGERON, facteur rural à la Mastre (Ardèche), s'est distingué dans un incendie. Ce sous-agent, victime de son dévouement, a été grièvement blessé.

M. BOJOUX, facteur boîtier à Champagnac (Haute-Vienne), a fait preuve de courage et de dévouement en sauvant une jeune fille tombée dans un puits.

MM. MACABIÈS, commis auxiliaire,

et SOUGNÉ, facteur local à Port-Vendres,

se sont distingués par leur courageux dévouement dans le sauvetage des passagers du paquebot « Mohamed-es-Sadock » jeté à la côte par la tempête.

M. LOVET, facteur rural à Montmélian (Savoie), a fait preuve de dévouement en portant secours à un homme perdu dans la neige.

MM. TEYE, courrier d'entreprise à Barbentane (Bouches-du-Rhône),

REDON, courrier d'entreprise à Avignon,

et DANY, courrier d'entreprise à Tarascon,

ont fait preuve de courage et de dévouement pendant la période des dernières inondations en assurant leur service au prix des plus grands efforts et au péril même de leur vie.

DIRECTION DU PERSONNEL.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Baudot.....	Inspect ^r -ing ^r .	Paris.....	5,000	Inspect ^r -ing ^r	Même résidence...	6,000
Fridblatt.....	<i>Idem</i>	Alger.....	4,000	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	5,000
Masson.....	Com. princ.	Paris, poste central.	3,300	Sous-Inspect.	Annecy.....	3,500
Veysier.....	Comm. princ.	Guéret.....	3,000	Comm. princ.	Même résidence...	3,300
Chanu.....	de direct.			de direct.		
Maublat.....	Ci ^s de direct.	Marseille.....	2,700	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,000
		Trésorerie et postes en Tunisie.	2,700	Commis.....	Caisse d'épargne...	2,800
Clément.....	Commis.....	Nancy R. P.....	2,700	Ci ^s de direct.	Même résidence...	2,700
Georger.....	Ci ^s de direct.	Lons-le-Saunier...	2,400	<i>Idem</i>	Besançon.....	2,400
Dangeville...	Commis.....	Direct. de la comp- tabilité.	2,200	Commis.....	Même service.....	2,500
Henry.....	Ci ^s de direct.	Besançon.....	2,100	<i>Idem</i>	Caisse d'épargne...	2,200
Arène.....	Commis.....	Recette principale de la Seine.	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,900
Belugou.....	<i>Idem</i>	Cette.....	1,800	<i>Idem</i>	Lons-le-Saunier, di- rection.	1,800
Augias.....	<i>Idem</i>	Marseille R. P.	1,800	<i>Idem</i>	Alger, don régionale.	1,800
Tarbouriech..	<i>Idem</i>	Bureau du personnel	1,600	<i>Idem</i>	Même service.....	1,900
Simond.....	<i>Idem</i>	"	"	Expédition ^{no} .	Direct. de la comp- tabilité.	1,000
Didier.....	Commis prin- cipul.	Recette principale de la Seine.	3,600	Receveur....	Levallois-Perret...	3,500
Boudot.....	Receveur....	Paris 61.....	3,000	<i>Idem</i>	Paris 84.....	3,000
Jan.....	<i>Idem</i>	Levallois-Perret...	3,000	<i>Idem</i>	Paris 61.....	3,000
M ^{me} Delcung-Saint- Martin.	Receveuse...	Siguer.....	800	Receveuse...	Les Cabannes.....	800
M ^{lle} Lapasset.....	<i>Idem</i>	Luzenac.....	800	<i>Idem</i>	Siguer.....	800
Ortala.....	<i>Idem</i>	Quérigut.....	800	<i>Idem</i>	Luzenac.....	800
Brette.....	"	"	"	<i>Idem</i>	Quérigut.....	800
Bons.....	"	"	"	<i>Idem</i>	Ouville-la-Rivière..	800
Berthommé...	"	"	"	<i>Idem</i>	Roumazières.....	800
Mareschal.....	"	"	"	<i>Idem</i>	Migné.....	800
M ^{me} Augier-Favas..	Receveuse...	Bargemon.....	1,400	<i>Idem</i>	La Grand'Combe..	1,600
M. Maurin.....	Commis.....	Rive-de-Gier.....	2,700	Receveur....	Givors.....	2,400
M ^{lle} Chaffardet....	Receveuse...	Vaux-les-Prés.....	800	Receveuse...	Rigney.....	800
M ^{me} Trouvé.....	<i>Idem</i>	Palluau-sur-Indre..	1,000	<i>Idem</i>	Vaux-les-Prés.....	1,000
M ^{lles} Mauran.....	"	"	"	<i>Idem</i>	Palluau-sur-Indre..	800
Dalichoux.....	Receveuse...	Ossès.....	800	<i>Idem</i>	S ^t -Aubin-la-Lande..	800
Thouroude....	<i>Idem</i>	Bouglon.....	1,400	<i>Idem</i>	Ossès.....	1,400
Pujol.....	<i>Idem</i>	Saint-Agnant-les- Marais.	800	<i>Idem</i>	Bouglon.....	800
de Sérigny...	"	"	"	<i>Idem</i>	Saint-Agnant-les- Marais.	800
M. Gouriet.....	Payeur ad- joint.	Trésorerie et postes en Tunisie.	2,700	Receveur....	Tenez.....	2,700
M ^{lle} Laprade-Dou- det.	Receveuse...	Pleyber-Christ....	1,400	Receveuse...	Le Conquet.....	1,40
M. Ortoli.....	Receveur....	Hamman-Rhira...	1,000	Receveur....	Boghari.....	1,200
M ^{lles} Tholon.....	Receveuse...	Pont-de-l'Isser....	1,000	Receveuse...	Hamman-Rhira...	1,000
Panconi.....	<i>Idem</i>	Medjez-Sfa.....	1,000	<i>Idem</i>	Pont-de-l'Isser....	1,000
M ^{me} Aimé.....	"	"	"	<i>Idem</i>	Medjez-Sfa.....	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
M ^{lles} Becavin.....	Receveuse...	Le Mesnil - Saint-Denis.	fr. 1,200	Receveuse...	Dammarie.....	fr. 1,200
Hory.....	<i>Idem</i>	Gironville.....	1,200	<i>Idem</i>	Le Mesnil - Saint-Denis.	1,200
Decker.....	<i>Idem</i>	Dammarie.....	1,000	<i>Idem</i>	Gironville.....	1,000
Aymes.....			"	<i>Idem</i>	Abriès.....	800
M ^{me} Pauly.....	Receveuse...	Serres-sur-Arget...	1,400	<i>Idem</i>	Luzenac.....	1,400
M ^{lles} Ortala.....	<i>Idem</i>	Luzenac.....	800	<i>Idem</i>	Serres-sur-Arget...	800
Pellissier - Tanon.	<i>Idem</i>	Monestier-de-Clermont.	1,400	<i>Idem</i>	Vizille.....	1,600
M ^{me} veuve Girard.	<i>Idem</i>	Queyras.....	1,000	<i>Idem</i>	Monestier-de-Clermont.	1,000
M ^{lles} Emelina.....			"	<i>Idem</i>	Queyras.....	800
Mathieu.....			"	<i>Idem</i>	Pleyber-Christ....	800
Champeaux.....			"	<i>Idem</i>	Châteaus - le - Marcheix.	800
Fouchen.....			"	<i>Idem</i>	Dame-Marie.....	800
M ^{me} Bureau.....	Receveuse...	Chenoise.....	800	<i>Idem</i>	Montigny-Lencoup.	800
M ^{lle} Flamant.....			"	<i>Idem</i>	Chenoise.....	800
M ^{mes} Col.....	Receveuse...	Asfeld.....	1,400	<i>Idem</i>	Bray-sur-Somme...	1,400
Lanson.....	<i>Idem</i>	Liffol-le-Grand....	1,000	<i>Idem</i>	Asfeld.....	1,000
Sartelet.....			"	<i>Idem</i>	Liffol-le-Grand....	1,000
Wattebled.....	Receveuse...	Moy-de-l'Aisne....	1,400	<i>Idem</i>	Étreux.....	1,600
Romby.....	<i>Idem</i>	Étreux.....	1,200	<i>Idem</i>	Origny - en - Thiérache.	1,200
M. Drubigny....	Receveur....	Origny - en - Thiérache.	1,600	Receveur....	Moy-de-l'Aisne....	1,600
M ^{me} veuve Roux...	Receveuse...	Saint-Georges-de-Didonne.	1,200	Receveuse...	Domme.....	1,200
M ^{lles} Hochstotter...	<i>Idem</i>	Saint - André - de-Lidon.	800	<i>Idem</i>	Saint - Georges - de-Didonne.	800
Soulas.....			"	<i>Idem</i>	Guignon.....	800
Del Buglio....	Receveuse...	Merrey.....	800	<i>Idem</i>	La Ferté-sur-Aube.	800
M ^{me} Raulo.....	<i>Idem</i>	Plumetac.....	1,400	<i>Idem</i>	Languidic.....	1,400
M ^{lle} Odeph.....			"	<i>Idem</i>	Noirlans-le-Ferroux.	800
Paytre.....	Receveuse...	Saint - Maurice - de-Pionsat.	800	<i>Idem</i>	Menat.....	800
Moranges.....	<i>Idem</i>	Saint-Amand-Rochesavine.	800	<i>Idem</i>	Saint-Maurice-de-Pionsat.	800
M. Rocher.....	Com. aux ^{rs} .	Issoire.....	1,100	Receveur....	Saint-Amand-Rochesavine.	1,000
M ^{mes} Dalex.....	Employée... veuve Longepierre.	Direct. de la comptabilité.	1,300	Receveuse...	Arnèke.....	1,200
M ^{lles} Dubois.....	<i>Idem</i>	Arnèke.....	1,400	<i>Idem</i>	Beauvois.....	1,400
Leymarie.....		Beauvois.....	1,000	Employée... Receveuse...	Direct. de la comptabilité.	1,000
MM. Roy de Pierrefitte.	Com. princ..	Paris 17.....	2,700	Com. princ..	Issac.....	800
Sentenac.....	<i>Idem</i>	Toulouse R. P....	3,000	<i>Idem</i>	Paris 50.....	2,700
Soulié.....	<i>Idem</i>	Castres.....	3,300	<i>Idem</i>	Paris, central....	3,000
Frézouls.....	<i>Idem</i>	Saint-Étienne, central.	3,000	<i>Idem</i>	Toulouse R. P....	3,300
Vallance.....	<i>Idem</i>	Argentan.....	2,700	<i>Idem</i>	Castres.....	3,000
Foltéte.....	<i>Idem</i>	Troyes R. P.....	3,000	<i>Idem</i>	Caen R. P.....	2,700
Vignon.....	<i>Idem</i>	Charleville.....	2,700	<i>Idem</i>	Marseille R. P....	3,000
Pouplier.....	<i>Idem</i>	Paris 24.....	3,000	<i>Idem</i>	Troyes R. P.....	2,700
Masgana.....	<i>Idem</i>	Paris 15.....	3,300	<i>Idem</i>	Paris 86.....	3,000
Pouplier.....	<i>Idem</i>	Paris 86.....	3,000	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,300
Bocquillon....	<i>Idem</i>	Paris R. P. Transb ^t .	3,000	<i>Idem</i>	Paris 15.....	3,000
Albert.....	<i>Idem</i>	Le Havre, principal.	2,700	<i>Idem</i>	Paris 18.....	3,000
Demessine....	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	3,000	<i>Idem</i>	Le Havre, central.	2,700
				<i>Idem</i>	Paris 34.....	3,000

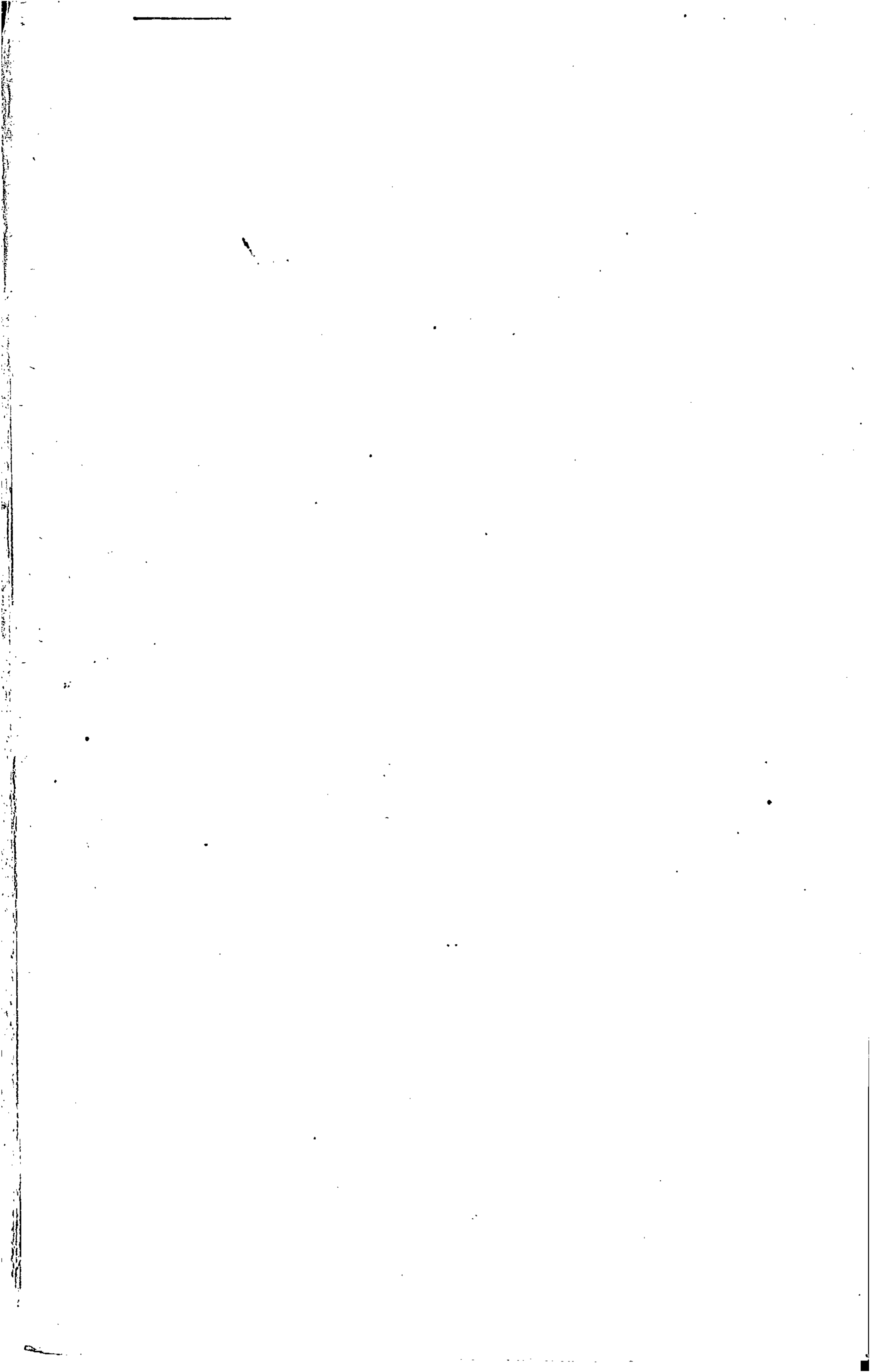
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Calvet.....	Com. princ.	Paris 19.....	2,700	Com. princ.	Paris 32.....	2,700
Pigeon.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	3,000	Idem.....	Paris 19.....	3,000
Thomas.....	Idem.....	Tarbes, gare de contrôle.	3,000	Idem.....	Pau.....	3,000
Brussard.....	Commis.....	Saint-Nazaire.....	1,500	Commis.....	Nantes R. P.....	1,500
Requier.....	Idem.....	Nantes R. P.....	2,100	Idem.....	Paris 58.....	2,100
Lançon.....	Idem.....	Paris 58.....	2,100	Idem.....	Nantes R. P.....	2,100
Labarrère.....	Idem.....	Bône.....	1,500	Idem.....	Carcassonne.....	1,500
Roualdès.....	Idem.....	Carcassonne.....	2,100	Idem.....	Bône.....	2,100
Cadiou.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Le Havre, central..	1,500
Lafèche.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,800	Idem.....	Nice, central.....	1,800
Barrère.....	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	2,400	Idem.....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	2,400
Boyer.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	1,500
Roubertie.....	Idem.....	Paris, central.....	2,700	Idem.....	Nice, central.....	2,700
Galzy.....	Idem.....	Paris 28.....	1,800	Idem.....	Paris, central.....	1,800
Dufoin.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Nancy, bureau de la gare.	1,500
André.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P. Départ..	1,800
Carré de Lu- sançay.	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,500	Idem.....	Paris 76.....	1,500
Délestaing....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	2,100	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	2,100
Glénat.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,800
Guyot.....	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	1,800	Idem.....	Nice, central.....	1,800
Veyrat.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Ancecy.....	1,800
Petitfrère.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Soissons.....	1,800
Bugnet.....	Idem.....	Tonkin.....	1,800	Idem.....	Moulins R. P.....	1,800
Guilhamotte..	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Arnoux.....	Idem.....	Cambrai.....	1,500	Idem.....	Dijon R. P.....	1,500
Sénéchal.....	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	1,500	Idem.....	Cambrai.....	1,500
Sibille.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Dijon R. P.....	1,500
Gratt.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Le Havre, central..	1,800
Roualdès.....	Idem.....	Lyon R. P.....	1,500	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	1,500
Boquillon....	Idem.....	Lyon, gare de con- trôle, S ^t -Paul.	1,800	Idem.....	Nice, central.....	1,800
Poisat.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Lyon, gare de con- trôle, S ^t -Paul.	1,500
Tardieu.....	Idem.....	Boulogne sur-Mer..	1,500	Idem.....	Paris, central.....	1,500
Pestel.....	Idem.....	Rouen R. P.....	1,500	Idem.....	Le Goulette.....	1,500
Dorey.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Rouen R. P.....	1,500
Codomier.....	Idem.....	Tours, gare.....	1,500	Idem.....	Tours R. P.....	1,500
Labauve.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Rouen R. P.....	1,500
Viralade.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Poitiers R. P.....	1,500
Méchin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris, central.....	1,500
Vaissière.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 17.....	1,800
Silvestre.....	Idem.....	Nancy R. P.....	1,800	Idem.....	Le Havre, central.	1,800
Jacques.....	Idem.....	Amiens R. P.....	2,100	Idem.....	Nancy R. P.....	2,100
Monard.....	Idem.....	Le Havre, central..	2,100	Idem.....	Amiens R. P.....	2,100
Maire-Sebille.	Idem.....	Paris 37.....	1,800	Idem.....	Paris, central.....	1,800
Rousseau.....	Idem.....	Paris, central.....	2,400	Idem.....	Paris 37.....	2,400
Lartel.....	Idem.....	Ambulant, ligne de Lyon.	1,500	Idem.....	Ligne de la Medi- terranée.	1,500
Winkler.....	Idem.....	Ambulant, ligne de le Méditerranée.	2,100	Idem.....	Ambulant, ligne de Lyon.	2,100
Sabatier.....	Idem.....	Paris 12.....	2,100	Idem.....	Agen.....	2,100
Broin.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 12.....	1,500
Rétif.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lisieux.....	1,500
Perrard.....	Commis mé- canicien.	Valence.....	2,700	Idem.....	Saint-Étienne, cen- tral.	2,700
Destruel.....	Commis.....	Agen R. P.....	1,800	Commis mé- canicien.	Valence.....	1,800

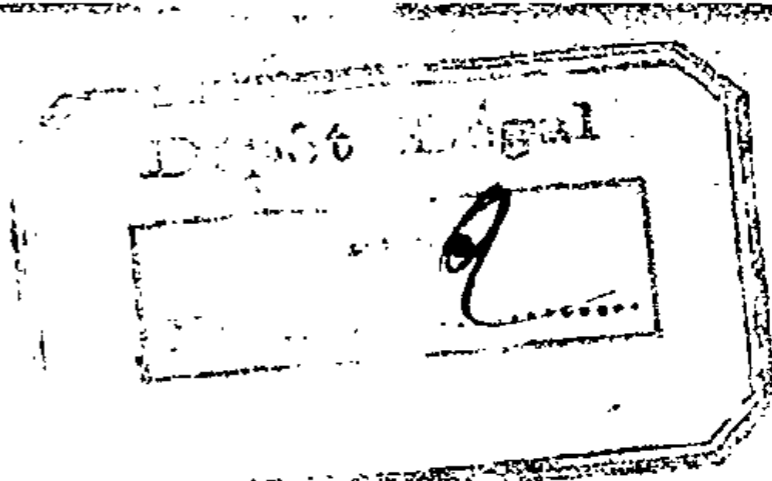
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Lacassie	Commis	Bordeaux-Salinières	1,500	Commis	Bagnères-de-Bigorre	1,500
Duthu	Idem	Tarbes	1,800	Idem	Bordeaux-Salinières	1,800
Lantin	Idem	Alençon	2,400	Idem	Argentan	2,400
Herbet	Idem	Amiens	1,800	Idem	Alençon	1,800
Thuiller	Idem	Paris 66	1,500	Idem	Amiens	1,500
Fontaine	Idem	Paris 4	1,800	Idem	Paris 66	1,800
Tatin	Idem	Elbeuf	2,400	Idem	Paris 4	2,400
Neveux	Idem	Amiens R. P.	1,500	Idem	Elbeuf	1,500
Decoopman	Idem	En disponibilité	"	Idem	Amiens R. P.	1,500
Claverie	Idem	Tarbes	1,800	Idem	Mont-de-Marsan	1,800
Vigineix	Idem	Paris 25	1,800	Idem	Paris 52	1,800
Lorraine	Idem	Paris 18	1,500	Idem	Paris 25	1,500
Carles	Idem	En disponibilité	"	Idem	Paris 18	1,500
Abadie	Idem	Toulouse, central	2,100	Idem	Toulouse R. P.	2,100
Bourgade	Idem	Toulouse R. P.	2,700	Idem	Toulouse, central	2,700
Garrouste	Idem	Toulouse, central	2,100	Idem	Toulouse R. P.	2,100
Barège	Idem	Toulouse R. P.	2,700	Idem	Toulouse, central	2,700
Regnier	Idem	Laon R. P.	1,500	Idem	Charleville	1,500
Collignon	Idem	En disponibilité	"	Idem	Laon R. P.	1,500
Guillard	Idem	Idem	"	Idem	Dinan	2,100
Taferna	Idem	Idem	"	Idem	Paris, central	1,800
Palhols	Idem	Idem	"	Idem	Paris 24	1,500
Epardeau	Idem	Paris 37	1,800	Idem	Paris 86	1,800
Rogie	Idem	Paris 26	2,400	Idem	Paris 37	2,400
Lamouroux	Idem	En disponibilité	"	Idem	Paris 26	1,500
Lambert	Idem	Paris 18	2,400	Idem	Paris 86	2,400
Baron	Idem	Melun	1,800	Idem	Paris 18	1,800
Boucrand	Idem	En disponibilité	"	Idem	Melun	1,500
Monglon	Idem	Paris 77	2,100	Idem	Paris 86	2,100
Villard	Idem	En disponibilité	"	Idem	Paris 55	1,500
Batigne	Idem	Paris 17	1,500	Idem	Paris 86	1,500
Bienaimé	Idem	Levallois-Perret	1,500	Idem	Paris 17	1,500
Bourgon	Idem	En disponibilité	"	Idem	Levallois-Perret	1,800
Rostan	Idem	Idem	"	Idem	Nice, central	1,500
Musard	Idem	Tours R. P.	2,100	Idem	Paris 35	2,100
Barrère	Idem	En disponibilité	"	Idem	Tours R. P.	1,500
Monard	Idem	Pontarlier	1,800	Idem	Annecy	1,800
Naquard	Idem	Paris 2	1,500	Idem	Pontarlier	1,500
Mathé	Idem	En disponibilité	"	Idem	Paris 2	1,500
Bouveron	Idem	Idem	"	Idem	Paris R. P. Départ	1,800
Lagrille	Idem	Le Havre, central	1,500	Idem	Nice, central	1,500
Simon	Idem	Alençon, direction	1,500	Idem	Le Havre, central	1,500
Rivière	Idem	En disponibilité	"	Idem	Tours, gare	1,800
Azan	Idem	Idem	"	Idem	Marseille R. P.	1,800
Chauvet	Idem	Valence, gare de contrôle	2,700	Idem	Valence R. P.	2,700
Lefort	Idem	Angoulême	1,800	Idem	Bordeaux R. P.	1,800
Boulesteix	Idem	Limoges R. P.	1,800	Idem	Angoulême	1,800
Portères	Idem	Limoges, gare de contrôle	2,400	Idem	Limoges R. P.	2,400
Nicolas	Idem	Paris R. P. Transb ^t	1,500	Idem	Sédentaire, ligne de l'Ouest	1,500
Ducros	Idem	En disponibilité	"	Idem	Paris R. P. Transb ^t	1,800
Gatinaud	Idem	Paris 11	2,100	Idem	Paris R. P. Départ	2,100
Ricard	Idem	Paris R. P. Départ	1,500	Idem	Paris 11	1,500
Resseguier	Idem	La Roche-sur-Yon	1,500	Idem	Cholet	1,500
Bouveron	Idem	Paris R. P. Départ	1,800	Idem	Paris R. P. Transb ^t	1,800
Leca	Idem	Marseille, central	1,500	Idem	Ajaccio	1,500
Azan	Idem	Marseille R. P.	1,800	Idem	Marseille, central	1,800
Pergeline	Idem	Angers R. P.	1,500	Idem	Angers-Doutre	1,500
Gleyo	Idem	Redon, gare de contrôle	1,500	Idem	Angers R. P.	1,540
Heym	Idem	Chartres	2,700	Idem	Le Havre, principal	2,700

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Labrousse.....	Commis.....	En disponibilité...	"	Commis.....	Chartres.....	1,500
Rogues.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Cannes.....	1,500
Bernadou.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pruillière.....	Idem.....	Issoire.....	1,500	Idem.....	Nice, central.....	1,500
Davezies.....	Idem.....	Saint-Etienne.....	2,100	Idem.....	Issoire.....	2,100
Fages.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	S ^t -Etienne R. P....	1,500
Labrousse.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,800
Cogéras.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Chervier.....	Idem.....	Poanne.....	2,100	Idem.....	Melun.....	2,100
Guilhémotte.....	Idem.....	Moulins R. P.....	1,500	Idem.....	Roanne.....	1,500
Bleton.....	Idem.....	Moulins, gare de contrôle.	2,700	Idem.....	Moulins R. P.....	2,700
Rauch.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Bône.....	1,800
Auproux.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,800
Blanc.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Rive-de-Gier.....	1,500
Fabre.....	Idem.....	Tours, gare de con- trôle.	2,100	Idem.....	Tours R. P.....	2,100
Lamier.....	Idem.....	Moulins, gare de contrôle.	2,700	Idem.....	Tours, gare de con- trôle.	2,700
Corrotte.....	Idem.....	Paris 10.....	1,800	Idem.....	Coulommiers.....	1,800
Maschrez.....	Idem.....	Paris 1.....	2,100	Idem.....	Paris 10.....	2,100
Marcatorchino.....	Idem.....	Marseille, Bourse..	1,800	Idem.....	Paris 1.....	1,800
Evangelista.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Marseille, Bourse..	1,500
Roucoules.....	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Ouest.	2,400	Idem.....	Paris R. P. Départ.	2,400
Natalelli.....	Idem.....	Paris R. P. (D.)..	2,400	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Ouest.	2,400
Martinet.....	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,800	Idem.....	Paris R. P. Départ.,	1,800
Charles.....	Idem.....	Versailles, préfet ^{re} .	1,800	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,800
Henry.....	Idem.....	Brest, central.....	1,800	Idem.....	Versailles, préfet ^{re} .	1,800
Petit.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Epernay.....	1,500
Prigadâa.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Nice, central.....	1,500
Rochay.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500
Henry.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	2,700
Rudelle.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Veyssièrre.....	Idem.....	La Goulette.....	1,800	Idem.....	Tunis.....	1,800
Guénois.....	Idem.....	Le Kef.....	1,800	Idem.....	La Goulette.....	1,800
Faure.....	Idem.....	Tunis.....	2,100	Idem.....	Le Kef.....	2,100
Sardou.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris R. P. Départ..	1,500
Flocard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 4.....	1,500
Desjobert.....	Idem.....	Nevers R. P.....	2,100	Idem.....	Paris, central.....	2,100
Becquenot.....	Idem.....	Nevers, gare de contrôle.	2,700	Idem.....	Nevers R. P.....	2,700
Cros.....	Idem.....	Nantes R. P.....	1,800	Idem.....	Le Mans R. P.....	1,800
La Lanne.....	Idem.....	Le Havre, port....	1,500	Idem.....	Nice, central.....	1,500
Richard.....	Idem.....	Marseille, central..	2,100	Idem.....	Le Havre, port....	2,100
Dedebant.....	Idem.....	Nice, central.....	2,400	Idem.....	Marseille, central..	2,400
Bazin.....	Idem.....	Moulins R. P.....	2,400	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	2,400
Tauril.....	Idem.....	Moulins, gare de contrôle.	2,700	Idem.....	Moulins R. P.....	2,700
Berlier.....	Idem.....	Constantine R. P..	2,100	Idem.....	Oran R. P.....	2,100
Bernard.....	Idem.....	Oran R. P.....	1,500	Idem.....	Constantine R. P..	1,500
Roubiro.....	Idem.....	Bayonne.....	1,500	Idem.....	Niie, central.....	1,500
Barasc.....	Surnumér ^{re} ..	Saint-Pons.....	"	Idem.....	Paris 28.....	1,500
Lalanne.....	Idem.....	Djelfa.....	"	Idem.....	Guelma.....	1,500
Renguer.....	Idem.....	Alger, place du Gou- vernement.	"	Idem.....	Sétif.....	1,500
Prieur.....	Idem.....	Philippeville.....	"	Idem.....	Bougie.....	1,500
Chamfroy.....	Idem.....	Paris 47.....	"	Surnumér ^{re} ..	Mourmelon - le - Grand.	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Janicaud	Stagiaire	Guéret	"	Surnumér ^{re}	Saint-Pourçain	"
Thibaut	Surnumér ^{re}	Angers R. P.	"	Idem	Fougères	"
Bramond			"	Idem	Angers R. P.	"
Grimpez			"	Idem	Rouen R. P.	"
Castin			"	Idem	Vannes	"
Paoletti			"	Idem	Biskra	"
Hagron	Surnumér ^{re}	Flers	"	Idem	Pontivy	"
Soyer	Com. aux ^{re}	Tours R. P.	"	Idem	Flers	"
Astruc			"	Idem	Tours R. P.	"
Payot	Surnumér ^{re}	Chaumont	"	Idem	Saint-Claude	"
Nadal	Idem	En disponibilité	"	Idem	Orléans R. P.	"
Ribes	Idem	La Tremblade	"	Idem	Toulouse, central	"
Lefebres			"	Idem	Orléans R. P.	"
Gonjon	Com. aux ^{re}	Blois R. P.	"	Idem	Le Mans, central	"
Birabent	Surnumér ^{re}	Angoulême	"	Idem	Muret	"
Noël			"	Idem	Nancy R. P.	"
Abadie			"	Idem	Angers R. P.	"
Lalbuette	Surnumér ^{re}	En disponibilité	"	Idem	Le Havre, quartier de l'Eure.	"
Charpentier	Com. aux ^{re}	Boulogne-sur-Mer	"	Idem	Idem	"
Cébe	Idem	Bordeaux, central	"	Idem	Le Mans, central	"
Auge	Surnumér ^{re}	Lézignan	"	Idem	Perpignan	"
Ponticq	Idem	Limoux	"	Idem	Prades	"
Marchant	Com. aux ^{re}	Toulouse, central	"	Idem	Limoux	"
Hugonnet			"	Idem	Toulouse-Saint-Cy- rien.	"
Lefebres	Surnumér ^{re}	Orléans R. P.	"	Idem	Périgueux R. P.	"
Lanteyrès	Gard. de bur.	Paris R. P.	"	Idem	Paris 2	"
Dulon			"	Idem	Bougie	"
Loitier			"	Idem	Nice R. P.	"
Héliès	Surnumér ^{re}	Châteaubriant	"	Idem	Royan	"
Patharin			"	Idem	Châteaubriant	"
Veyrenche	Surnumér ^{re}	Saint-Flour	"	Idem	Saint-Claude	"
Grangé	Idem	Toulouse, Allées- Saint-Michel	"	Idem	Philippeville	"
Chambon	Idem	Avignon	"	Idem	Lézignan	"
Mouillard	Idem		"	Idem	Narbonne	"
Germain	Idem	Rouen, rue Verte	"	Idem	Rouen R. P.	"
Coquelin	Idem	Rouen R. P.	"	Idem	Rouen, rue Verte	"
Gujchon	Idem	Djidjelli	"	Idem	Orléansville	"
Cabanès			"	Idem	Saint-Affrique	"
Hubaut	Surnumér ^{re}	Le Havre, central	"	Idem	Neufchâtel-en-Bray	"
Lavallée	Idem	Neufchâtel-en-Bray	"	Idem	Le Havre, central	"
Renaud			1,200	Agent trieur.	Dijon R. P.	1,200
Vaillant	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200	Idem	Lyon R. P.	1,200
Belin			"	Idem	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200
Clotes	Agent trieur.	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,200	Idem	Lyon R. P.	1,200
Fournivol	Gardien de bureau.	Paris R. P.	1,200	Idem	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,200
Lamonzie	Agent trieur.	Ligne de Lyon	1,200	Idem	Paris R. P. (D.)	1,200
Lauraire	Idem	Paris R. P. (D.)	1,200	Idem	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200
Bourgeois	Idem	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,200	Idem	Paris R. P. (D.)	1,200
Descamps	Facteur de ville.	Boulogne-sur-Mer	1,200	Idem	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,200
Legrand			"	Idem	Toulouse R. P.	1,200
Lauraire	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200	Idem	Paris R. P. (D.)	1,200
Marnac	Facteur local.	Montaigut-de-Quer- cy.	770	Idem	Marseille R. P.	1,200

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services	TRAITE- MENTS.
MM.Clotes.....	Agent trieur.	Lyon R. P.....	fr. 1,200	Agent trieur.	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	fr. 1,200
Bourrel.....	Fact. boîtier.	Laint-Jean-de-Vedas	850	<i>Idem</i>	Lyon R. P.....	1,200
Vaillant.....	Agent trieur.	Lyon R. P.....	"	<i>Idem</i>	Ligne de Lyon....	1,200
Barrière.....	Facteur ru- ral.	Bédarieux.....	750	<i>Idem</i>	Lyon R. P.....	1,200
Liger.....	"	<i>Idem</i>	Melun.....	1,200
Mousson.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,200
Boijoux.....	Fact. boîtier.	Champagnac.....	850	<i>Idem</i>	Nantes R. P.....	1,200
Maesville.....	"	<i>Idem</i>	Toulouse R. P....	1,200
Jouaudet.....	"	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P....	1,200





DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 2.

SOMMAIRE.

	Pages.
ARRÊTÉ portant concession de médailles d'honneur.....	19
LISTE des journaux belges.....	19
NOMENCLATURES des bureaux de poste allemands, austro-hongrois, britanniques, canadiens, italiens et néerlandais.....	20
CRÉATIONS de recettes simples des postes.....	23
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	24
ANNOTATIONS à faire au carnet n° 217.....	26
BÂTIMENTS en partance.....	30
FAITS divers.....	32
NOMINATIONS et promotions.....	38

ARRÊTÉ portant concession de médailles d'honneur.

Par arrêté du Ministre, en date du 26 janvier, la médaille d'honneur de bronze a été décernée aux sous-agents dont les noms suivent :

M. MONDET (Jean-Baptiste), facteur des télégraphes à Briançon (Hautes-Alpes), en témoignage de ses quatorze ans de bons services et du courageux dévouement dont il a fait preuve lors des inondations de novembre 1886;

M. MARTEL (Jean-André-Marcélin), facteur rural à Brignoles (Var), en témoignage de ses vingt-six ans de bons services administratifs, de ses douze ans et demi de services militaires et du courageux dévouement dont il a fait preuve lors des inondations de novembre 1886.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.*Liste des journaux belges.*

Malgré les recommandations figurant à l'annexe du Bulletin mensuel de février 1886, page 41, l'Office belge transmet de nouveau de nombreuses réclamations au sujet d'abonnements demandés dans des bureaux français au *Moniteur belge des valeurs à lo's*.

Ces irrégularités semblent provenir en grande partie du peu de soin apporté à la mise au courant de la liste des journaux belges. La publication précitée n'y figure pas à son ordre alphabétique.

Ainsi que l'indique l'annexe du Bulletin mensuel n° 6 de juin 1885, page 139, le prix d'abonnement en France au *Moniteur belge des valeurs à lo's* est de 5 francs par an. Le prélèvement du droit postal étant autorisé, le montant net du mandat doit être de 4 fr. 75 cent.

L'Administration est décidée à prendre désormais des mesures sévères contre les agents qui seraient convaincus de mauvais vouloir ou de négligence à cet égard.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste allemands.

1° Créations : — Bureaux à ajouter à leur ordre alphabétique :

NOMS DES BUREAUX.	PAYS ET DISTRICTS POSTAUX.
Aslau.....	Prusse..... (Liegnitz).
Bachhagel.....	Bavière..... (Augsbourg).
Behlenhof.....	Prusse..... (Königsberg).
Bernbeuren.....	Bavière..... (Munich).
Burg-Sihlitz.....	Mecklenbourg-Schwérin..... (Schwérin).
Dauendorf.....	Alsace-Lorraine..... (Strasbourg).
Euerbach.....	Bavière..... (Wurzburg).
Fahr.....	Bavière..... (Wurzburg).
Grossbrüchter.....	Schwarzbourg-Sondershausen. (Erfurt).
Gross-Raum.....	Prusse..... (Königsberg).
Habscheid.....	Prusse..... (Trèves).
Herold (<i>Sachsen</i>).....	Saxe..... (Leipsic).
Holzhausen (<i>Kr. Kirchhain</i>).....	Prusse..... (Cassel).
Horchheim (<i>Rhein Hessen</i>).....	Hesse..... (Darmstadt).
Kahlbude.....	Prusse..... (Danzig).
Klein-Lutau.....	Prusse..... (Bromberg).
Knetzgau.....	Bavière..... (Würzburg).
Konojad.....	Prusse..... (Danzig).
Korb.....	Prusse..... (Francfort-Main).
Kornburg.....	Bavière..... (Nuremberg).
Kreuth, Dorf.....	Bavière..... (Munich).
Lowitz (<i>Pommern</i>).....	Prusse..... (Stettin).
Marienau (<i>Westpreussen</i>).....	Prusse..... (Danzig).
Mollehnen.....	Prusse..... (Königsberg).
Münchweiler a. Rodalb.....	Bavière..... (Spire).
Naymowo.....	Prusse..... (Danzig).
Nievernerhütte.....	Prusse..... (Francfort-Main).
Optersheim.....	Bade..... (Carlsruhe).
Pronsfeld.....	Prusse..... (Trèves).
Reistenhausen.....	Bavière..... (Würzburg).
Rheinfeld.....	Prusse..... (Danzig).
Rosenthal (<i>Reuss</i>).....	Reuss ligne cadette..... (Erfurt).
Schoffschütz.....	Prusse..... (Oppeln).
Simmerberg.....	Bavière..... (Augsbourg).
Spittel.....	Alsace-Lorraine..... (Metz).
Straschin-Prangschin.....	Prusse..... (Danzig).
Styrum.....	Prusse..... (Düsseldorf).
Unterspiesheim.....	Bavière..... (Wurzburg).
Waldwimmersbach.....	Bade..... (Carlsruhe).

2° Suppressions : Bureaux à biffer.

Mierzewo.....	Prusse..... (Bromberg).
Schugsten.....	Prusse..... (Königsberg).

3° Changements de dénominations.

<i>Au lieu de :</i>		<i>Mettre :</i>
Anklam	Anklam	Prusse (Stettin).
Benz	Benz (<i>auf Usedom</i>)	Prusse (Stettin).
Blumberg (<i>Mark</i>)	Blumberg (<i>Bz. Potsdam</i>)	Prusse (Potsdam).
Grosslinden	Grossen-Linden	Hesse (Darmstadt).
Heinrichswalde	Heinrichswalde (<i>Ostpreussen</i>) ..	Prusse (Gumbinnen).
Horchheim	Horchheim (<i>Bz. Coblenz</i>)	Prusse (Coblence).
Jacobsdorf	Jacobsdorf (<i>Mark</i>)	Prusse (Francfort-Oder).
Kreuth	Kreuth, Wildbad	Bavière (Munich).
Zakrzewo	Zakrzewo (<i>Westpreussen</i>)	Prusse (Bromberg).

Nomenclature des Bureaux de poste austro-hongrois.

Les bureaux hongrois dénommés ci-après sont admis à l'échange des mandats télégraphiques :

Dobsina;	Gospié;
Erszék alsó váras (Unterstadt, dol- nyi grad (1));	Pinkafeld (Pinkafö);
Ho tsák;	Promontor;
Gaiszécs;	Szigetvar;
	Verbó.

Les agents sont invités à faire figurer la lettre T après chacun de ces noms.

Nomenclature des bureaux de poste britanniques.

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux :

BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

Londres.

Leytounstone, Cann Hall Road

E.

Angleterre.

Albion Town	Pontypridd.	New Chester Road..	Birkenhead.
Alfriston	Polegate (Sussex).	New Hey	Rochdale.
Badcox	Frome.	Newmillerdam	Wakefield.
Blunham	Sandy.	North Denes	Great Yarmouth.
Brecon Road	Abergavenny.	North Seaton Col- liery	Morpeth.
Brighton Road (Red Hill)	Red Hill.	Parliament Street ..	Derby.
Castle Place	Nottingham.	Percy Main	Newcastle-on-Tyne.
Compton Street West	Eastbourne,	Queen Street	Cardiff.
Corn Exchange	Liverpool.	Railway Road	Downham.
Duke Street (Chel- msford)	Chelmsford.	St. Anne Street	Liverpool.
Great Wilbraham	Cambridge.	St. George's Road (Preston)	Preston (Lanc.).
Hinstock	Market Drayton.	Scissett	Huddersfield.
Infirmery Road	Sheffield.	Stanway	Colchester.
Lingfield Road	East Grinstead.	Stow Park	Newport (Mon.).
Linkfield Street	Red Hill.	Victoria Road North Southsea	Portsmouth.
Malmesbury Park ..	Bournemouth.	Wakefield Road (Dewsbury)	Dewsbury.
Margaret's Buildings.	Bath.	Wardle	Manchester.
Moulsham	Chelmsford.	White Roding	Dunmow.
Newborough (Angle- sey)	Gaerwen (Anglesey).		

(1) Ce bureau est autorisé seulement à l'émission.

Écosse.

Balmedie.....	Aberdeen.		Craigmore Pier....	Rothsay.
Colonsay.....	Portaskaig (Argyll-shire).		Port Elphinstone...	Inverurie.

CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

Londres.

Après Homerton High Street, remplacer n° 43 par n° 37.

Angleterre.

Après Fourstones (Northumberland), inscrire Hexham.
 — Preston Brook (Cheshire), inscrire Warrington.
 — Frodsham, remplacer Preston Brook par Warrington.
 — Helsby — Preston Brook — Warrington.
 — Kingsley (Lanc.) — Preston Brook — Warrington.
 — Norley — Preston Brook — Warrington.

Irlande.

Après Ballygar remplacer Ballinasloe par Roscommon.

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

Angleterre.

Hayton.....	Maryport.
Rainsford End.....	Chelmsford.
California.....	Derby.
Crockherbtown.....	Cardiff.
Victoria Road (Southsea).....	Portsmouth.

Nomenclature des bureaux de poste canadiens.

Les agents sont invités à compléter et à modifier, d'après les indications suivantes, la liste des bureaux canadiens admis à l'échange des mandats internationaux.

..... NOUVEAUX BUREAUX À AJOUTER :

Bagotville	Chicoutimi.....	Québec.
Bathurst Street	(Toronto) York	Ontario.
Blecker Street	(Toronto) York	Ontario.
Carlton Street	(Toronto) York	Ontario.
Dundas Street	(Toronto) York	Ontario.
Freeport	Digby	Nouvelle-Écosse.
Kingsey Falls	Drummond	Québec.
Merigonishe	Picton.....	Nouvelle-Écosse.
Middle Sackville	Westmoreland.....	Nouveau-Brunswick.
North Bay	Nipissing	Ontario.
Pelee Island	Essex	Ontario.
Qu'appelle Station.....	Essex	Annisiboia.
Queen Street East.....	(Toronto) York.....	Ontario.
Rothsay.....	Wellington	Ontario.
Round Hill.....	Annapolis.....	Nouvelle-Écosse.
Spadina Avenue.....	(Toronto) York	Ontario.
Summerville	Hants.....	Nouvelle-Écosse.
Thorburn	Picton	Nouvelle-Écosse.
Thorndale.....	Middlesex	Ontario.
West Lorne	Elgin.....	Ontario.

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER :

Biscotasing	Algoma	Ontario.
Maple Ridge	New Westminster	Colombie Britannique.
Rodgerville	Perth	Ontario.
Toronto East	York	Ontario.
Toronto West	York	Ontario.
Toronto North	York	Ontario.

Nomenclature des bureaux de poste italiens.

Les bureaux de poste italiens dont les noms suivent, nouvellement admis à l'échange des mandats internationaux, devront être inscrits, à leur ordre alphabétique, sur la nomenclature spéciale.

Ariccia	Roma.	Montenero (Livorno)	Livorno.
Bagnolo san Vito	Mantova.	Monteverdi	Pisa.
Bieda	Roma.	Muzzana del Turguano	Udine.
Bottagna (Verrano Ligure)	Genova.	Odolo	Brescia.
Cassio (Lesignano di Pal-		Pian di Seo	Arezzo.
mia	Parma.	Porcari (Capannori)	Lucca.
Centola	Salerno.	Roccabascerana	Avellino.
Claino con Osteno	Como.	San Jacopo (Livorno)	Livorno.
Forno di Canale	Belluno.	San Paolo Albanese	Potenza.
Gaiole	Siena.	Savigno	Bologna.
Ghiffa	Novara.	Spinea	Venezia.
Locate Varesino	Como.	Varsi	Parma.
Monten Boero	Cunco.		

Nomenclature des bureaux de poste néerlandais.

Les agents sont invités à inscrire à leur ordre alphabétique, sur la nomenclature spéciale, les noms des bureaux néerlandais récemment admis à l'échange des mandats internationaux :

Dieren	Gueldre.	Vreeswijk T.	Utrecht.
Gulpen	Limbourg.		

Le bureau de Huisen (Gueldre) est admis au service des mandats télégraphiques internationaux. Il y a lieu, par suite, de faire suivre le nom de ce bureau de la lettre T.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

Créations de recettes simples des postes de 4^e classe.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES BUREAUX DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS d'ordre. 4
Loire-Inférieure	Ayessac	11 janvier 1887	7769
Ariège	Orgibet	13 janvier 1887	7770
Loire-Inférieure	Vigneux	17 janvier 1887	7771
Ardèche	Boulieu	22 janvier 1887	7772
Loire	Saint-Just-sur Loire	22 janvier 1887	7773
Var	Bagnols	22 janvier 1887	7774
Côte-d'Or	Fauverney	25 janvier 1887	7775
Haute-Savoie	Arâches	26 janvier 1887	7776
Cantal	Fontanges	5 février 1887	7778
Tarn-et-Garonne	Montauban-Villehourbon	5 février 1887	7779
Yonne	Chevannes	7 février 1887	7780

Par décision ministérielle en date du 27 janvier 1887, un établissement de facteur-boîtier municipal a été concédé, sur sa demande, à la commune de *Cabanac-et-Villagrains* (Gironde), en exécution de l'arrêté organique du 30 mars 1879. Cet nouvel établissement a pris le numéro d'ordre 7777.

Par décision ministérielle en date du 12 janvier 1887, le bureau mixte de Fresnes-Nord (Nord), portera à l'avenir le nom de Fresnes.

Par décision ministérielle en date du 12 janvier 1887, le nom du bureau de poste de *Néci* (Orn) sera à l'avenir orthographié *Nécy*.

Par décision ministérielle du 22 janvier 1887, l'établissement de facteur-boîtier d'Aïn-Nouissy (Oran), prendra le nom de Noisy-les-Bains, officiellement attribué à la commune où il est situé.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 2^o BUREAU.

Nomenclature des bureaux télégraphiques.

1^o Ouvertures.

BUREAUX SECONDAIRES.

a) *Bureaux municipaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.*

Barre-de-Monts (La) M. ☒		Doyet. M. ☒ (Allier)....	10 fév. 1887.	
(Vendée).....		25 janv. 1887.	Fresnes. M. ☒ RG. (Seine)	25 janv. 1887.
Bellevaux. M. ☒ (Haute-		Latresne. M. ☒ (Gironde)	10 fév. 1887.	
Savoie).....		Idem.	Tavernes. M. ☒ RG. (Var)	25 janv. 1887.

b) *Bureaux d'intérêt privé.*

Ballancourt. IP. (2) (Seine-et-Oise).

(2) Bureau d'intérêt privé relié au bureau de Corbeil pour la correspondance spéciale du directeur de la papeterie.

Charmes. IP. (1) (Aisne).

(1) Bureau d'intérêt privé relié au bureau de la Fère pour la correspondance spéciale de M. Alfred Maguin.

Corbillière (Château de la). IP. (1) (Loiret).

(1) Bureau d'intérêt privé relié au bureau d'Ingré pour la correspondance spéciale de M. de Manneville.

Cruchet-le-Valasse. IP. (2) (Seine-Inférieure).

(2) Bureau d'intérêt privé relié au bureau de Bolbec pour la correspondance spéciale de M^e veuve Desgenétais.

Montceaux (Château de). IP. (1) (Seine-et-Oise).

(1) Bureau d'intérêt privé relié au bureau du Plessis-Chenet pour la correspondance spéciale de M. Panhard.

2^o Fusions et Transferts.

Derval. M. ☒ (Loire Inférieure).....	7 fév. 1887.		Fleury-sur-Andelle. M. ☒		(Eure).....	26 janv. 1887.	
Étaules. M. ☒ (Charente-Inférieure).....	14 janv. 1887.		Larzikouri. M. ☒ (Marne)		16 janv. 1887.		
			Lussac-les-Châteaux M. ☒			(Vienne).....	19 janv. 1887.

3^o Modifications et transformations.

Le bureau mixte d'Ussel (Corrèze) a été pourvu d'un service de jour complet à partir du 16 janvier.

Au lieu de Aïn-Bessem M. (Alger), lire Aïn-Bessem M. ☒ (Alger).

Allevard. IP. (1). (Isère). Substituer à la rédaction actuelle du renvoi (1) le libellé suivant :

(1) Bureau d'intérêt privé relié au bureau d'Allevard pour la correspondance spéciale de MM. Pinat et compagnie.

À la page 81, ligne 22, lire :

Cugand-la-Bernardière { pour Cugand, 1 kil. (Vendée).
pour la Bernardière, 2 kil. (Vendée).

Doyet-la-Presle, rayer pour Doyet, 3 kil. (Allier).

Au lieu de Freigné V. (Maine-et-Loire), lire: Freigné D. (Maine-et-Loire).

———— Latresne D. (Gironde), lire: Latresne V. (Gironde).

Querrieu. IP. (1) (Somme), substituer à la fin du renvoi (1) MM. Humez et compagnie à MM. Simon, Logrand et Machery.

Au lieu de Rouche (château de la). IP. (1). (Loiret), lire: Touche (château de la) IP. (2) (Loir-et-Cher), et reporter à son ordre alphabétique avec le renvoi (2) suivant :

(2) Bureau d'intérêt privé relié au bureau de la Forté-Saint-Aubin pour la correspondance spéciale de MM. Lescanne, Perdoux et fils.

Au lieu de: Saint-Bauzély. M. ☒ (Aveyron), lire: Saint-Beauzely M. ☒ RG. (Aveyron), et reporter à son ordre alphabétique.

Au lieu de Sargé D. (Loir-et-Cher), lire: Sargé, F^s M^l (Loir-et-Cher).

Page 244, 28^e ligne, rayer: Saudillon M. (Loiret).

Tamaris-sur-Mer. IP. (2) (Var), substituer au libellé du renvoi (2) la rédaction suivante:

(2) Bureau d'intérêt privé installé dans l'établissement de Tamaris-sur-Mer et relié au bureau de la Seyne pour la correspondance spéciale du propriétaire, du personnel et des habitants.

Au lieu de Ussel L. ☒ (Corrèze), lire: Ussel ☒ (Corrèze).

———— Vendranges-Saint-Priest V D. (Loire), lire: Vendranges-Saint-Priest. D. (Loire).

———— Zainvillers IP. (1) (Vosges), substituer à la rédaction actuelle du renvoi (1) le libellé suivant :

(1) Bureau d'intérêt privé relié au bureau de Vagney pour la correspondance spéciale de MM. Flageollet et compagnie.

Ajouter la mention RG. après les noms des bureaux suivants :

Appoigny. M ☒ (Yonne).

Beaulieu. M. ☒ (Loiret).

Bezons. M. ☒ (Seine-et-Oise).

Bousbecque. M. ☒ (Nord).

Corme-Royal. M. ☒ (Charente-Inférieure).

Étaules. M. ☒ (Charente-Inférieure).

Ger. M. ☒ (Manche).

Hondouville. M. ☒ (Eure).

Laforce. M. ☒ (Dordogne).

Pelussin. M ☒ (Loire).

Rochefort-Montagne. M. ☒ (Puy-de-Dôme).

Saint-Beauzely. M ☒ (Aveyron).

Saint-Galmier. M. ☒ (Loire).

Saint-Germain-du-Puch. M. ☒ (Gironde).

Sars-Poteries. M. ☒ (Nord).

Supprimer la mention RG. après le nom du bureau suivant :

Neuvic. M. ☒ (Dordogne).

4^o Suppressions et Fermetures.

Aiguillon V. (Lot-et-Garonne).

Airc-sur-l'Adour V. (Landes).

Arengosse V (Landes).

Auterive V. (Haute-Garonne).

Beautiran D. (Gironde).

Bessan V. (Hérault).

Bram V. (Aude).

Carmaux V. (Tarn).

Collioure D. (Pyrénées-Orientales).

Graissessac-Estréchoux V. (Hérault).

Grenade-sur-l'Adour V. (Landes).

Grisolles V. (Tarn-et-Garonne).

Lannemezan D. (Hautes-Pyrénées).

Laval Dieu. IP. (2) (Ardennes). Supprimer également le renvoi correspondant.

Lodève V. (Hérault).

Marvejols V. (Lozère).

Mende V. (Lozère).

Misson, Habas pour Misson, 3 kil. (Landes).

Moidrey, 1 kil. (Manche).

Moissac V. (Tarn-et-Garonne).

Nouvelle (La) V. (Aude).

Pessac V. (Gironde).

Port-Sainte-Marie V. (Lot-et-Garonne).

Rivesaltes V. (Pyrénées-Orientales).

Saint-Jean-de-Luz V. (Basses-Pyrénées).

Saint-Martin-de-Mailloc D. (Calvados).

Saint-Viaud V. (Loire-Inférieure).

Saint-Vincent-de-Tyrosse V. (Landes).

Saverdun V. (Ariège).

Teste (La) V. (Gironde).

Tonneins V. (Lot-et-Garonne).

Valence d'Agen V. (Tarn-et-Garonne).

Vias V. (Hérault).

Villefranche-de-Lauragais V. (Haute-Garonne).

5^o Réouvertures.

Aullène. M. (Corse).

Derval. M. ☒ (Loire-Inférieure).

Annotations à faire au carnet n° 217.

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à porter au registre n° 16 décies. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
NOUVEAUX JOURNAUX.					
<i>Annales de l'Est</i> , 5, rue des Beaux-Arts, Paris. France	1 an....	12 00	11 78	0 22	Revue trimestrielle. Les abonnements sont annuels et partent de janvier.
<i>Archives de pharmacie (Les)</i> , 45, rue de Turenne, Paris. France.....	1 an....	8 00	7 82	0 18	
<i>Courrier de Bayonne (Le)</i> , à Bayonne (Basses-Pyrénées). Basses-Pyrénées et Landes ..	3 mois... 6 mois... 1 an....	10 00 18 00 32 00	9 80 17 72 31 58	0 20 0 28 0 42	
Autres départements	3 mois... 6 mois... 1 an....	12 00 20 00 35 00	11 78 19 70 34 55	0 22 0 30 0 45	
<i>Conservateur de l'Ariège (Le)</i> , à Foix (Ariège). Département de l'Ariège	3 mois... 6 mois... 1 an....	6 50 11 50 22 00	6 33 11 28 21 68	0 17 0 22 0 32	
<i>Économistes (Journal des)</i> , 14, rue Richelieu, à Paris. France	6 mois... 1 an....	19 00 36 00	18 71 35 54	0 29 0 46	Les abonnements partent de janvier et de juillet.
<i>France sous les armes (La)</i> , 18, rue de l'Ancienne-Comédie, Paris. France (les 20 livraisons)...	1 an....	25 00	24 65	0 35	
<i>Indépendant de Cherbourg (L')</i> , quai Napoléon, n° 10, à Cherbourg (Manche). Manche et départements limitrophes.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	3 50 7 00 14 00	3 36 6 83 13 76	0 14 0 17 0 24	Coller ce tarif sur le tarif de l'Indépendant, journal de Cherbourg et de la Manche, qui a cessé de paraître et qui est remplacé par le journal ci-contre.
Autres départements.....	8 mois... 6 mois... 1 an....	4 50 9 00 18 00	4 35 8 81 17 72	0 15 0 19 0 28	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à porter au registre n° 16 décies.	
1	2	3	4	5	6
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Matériel d'occasion (Journalle)</i> , à Lyon (Rhône). Rhône et départements limi- trophes.....	1 an....	6 00	5 84	0 16	
Autres départements.....	1 an....	7 00	6 83	0 17	
<i>Mélodie française (La)</i> , 53, rue Laf- fite, à Paris. France.....	1 an....	12 00	11 78	0 22	Revue mensuelle de musique.
<i>Paris-Jeune</i> , journal illustré, littéraire et musical.— Directeur: M. Bellan, 5, rue Gaillon, à Paris. France.....	1 an....	4 00	3 86	0 14	
<i>Prolétariat (Le)</i> , 58, rue Grenéta, à Paris. France.....	{ 3 mois... 6 mois... 1 an....	{ 1 50 3 00 6 00	{ 1 38 2 87 5 84	{ 0 12 0 13 0 16	
<i>République illustrée (La)</i> , 9, rue Saint- Georges, à Paris. France.....	{ 3 mois... 6 mois... 1 an....	{ 4 50 8 00 14 00	{ 4 35 7 82 13 76	{ 0 15 0 18 0 24	
<i>Revue des Institutions de prévoyance</i> , 5, rue des Beaux-Arts, Paris. France.....	1 an....	15 00	14 75	0 25	Revue mensuelle. Les abonnements sont annuels et partent de janvier.
<i>Revue générale de clinique et de thérapeu- tique</i> , 16, rue Clément-Marot, Paris. France.....	1 an....	10 00	9 80	0 20	
<i>Voix de la Montagne (La)</i> , La Buza- tie, par Viano (Tarn). Tarn et départements limi- trophes.....	{ 6 mois... 1 an....	{ 1 25 2 00	{ 1 13 1 88	{ 0 12 0 12	
Autres départements.....	{ 6 mois... 1 an....	{ 1 50 2 50	{ 1 38 2 37	{ 0 12 0 13	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3 fr. c.	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4 fr. c.	du DROIT à porter au registre n° 16 décies. 5 fr. c.	
CHANGEMENT DE TITRE D'ADRESSE ET DE TARIF.					
Page 10, <i>Affiches (Journal général d')</i> ; et page 283, <i>Petites affiches</i> . biffer le tarif d'un mois et y substituer le tarif ci-après	1 mois ..	5 00	4 85	0 15	
<i>Art culinaire (L')</i> , 52, rue Lafayette, Paris. France et Algérie	1 an.	12 00	11 78	0 22	
<i>Avenir militaire (L')</i> , 13, quai Voltaire, Paris..	6 mois ..	8 00	7 82	0 18	Journal bi-hebdomad ^{re} .
France	1 an.	15 00	14 75	0 25	
<i>Coopérateur (Le)</i> , journal de l'épicerie, 18, boulevard Sébastopol, Paris. France	1 an.	4 00	3 86	0 14	
<i>Concours médical (Le)</i> , 105, boule- vard Saint-Michel, Paris. France..	Pour le public	20 00	19 70	0 30	
	Prix de faveur pour les membres de la société du Concours médical...	10 00	9 80	0 20	
	Pour les étudiants	5 00	4 85	0 15	
<i>Hygiène pratique (L')</i> , 257, rue Saint- Honoré, Paris. France, abonnements et réabonnem ^{ts} .	1 an.	5 00	4 85	0 15	
<i>Lanterne (La)</i> , 18, rue Richer, Paris. Paris et Seine	1 mois ..	2 00	1 88	0 12	
	3 mois ..	5 00	4 85	0 15	
	6 mois ..	9 00	8 81	0 19	
	1 an.	18 00	17 72	0 28	
	1 mois ..	2 00	1 88	0 12	
	3 mois ..	6 00	5 48	0 16	
	6 mois ..	11 00	10 79	0 21	
	1 an.	20 00	19 70	0 30	
<i>Matelot (Journal du)</i> , 48, rue de Bon- dy, Paris. France	3 mois...	2 00	1 88	0 12	Tarif à coller p. 206, sur l'ancien tarif du Jour- nal du <i>Matelot</i> .
	6 mois...	3 50	3 36	0 14	
	1 an.	6 50	6 33	0 17	
<i>Moniteur de la Finance</i> , 7, rue Geoffroy- Marie, Paris. France	1 an.	1 00	0 80	0 11	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à porter au registre n° 16 décies.	
1	2	3	4	5	6
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Moniteur de la Caisse générale d'épargne et de crédit</i> , 116, rue Lafayette, Paris.					
France... {	1 an....	1 00	0 89	0 11	
{	1 an....	2 50	2 37	0 13	
Paris, 16 rue du Croissant, Paris.					
Paris et départements.....	3 mois..	10 00	9 80	0 20	
	6 mois..	20 00	19 70	0 30	
	1 an....	40 00	39 50	0 50	
<i>Revue scientifique</i> , 111, boulevard Saint-Germain, Paris.	Coller les indications ci-contre sur le titre du journal <i>Revue scientifique de la France et de l'étranger</i> , page 338.				
<i>Revue politique et littéraire, Revue bleue</i> , 111, Boulevard Saint-Germain, Paris.	Coller les indications ci-contre sur le titre du journal <i>Revue politique et littéraire</i> , page 336.				
<i>Revue politique et littéraire, Revue bleue</i> , prise en même temps que la <i>Revue scientifique</i> , 111, boulevard Saint-Germain, Paris.	Coller les indications ci-contre sur le titre de la <i>Revue politique et littéraire</i> prise en même temps que la <i>Revue scientifique de la France et de l'étranger</i> , page 336.				
NE PLUS ACCEPTER D'ABONNEMENT POUR LES COMBINAISONS CI-DESSOUS QUI DEVRONT ÊTRE BARRÉES EN-CROIX.					
<i>Revue de la France et de l'étranger et Journal des Sociétés scientifiques</i> , 111, boulevard Saint-Germain, Paris. — Pour les deux journaux réunis.	<i>Revue scientifique de la France et de l'étranger, Journal des Sociétés scientifiques, Gazette médicale</i> , 111, boulevard Saint-Germain, Paris. — Pour les trois journaux réunis.	<i>Revue scientifique de la France et de l'étranger, Revue politique et littéraire, Gazette médicale et Journal des Sociétés scientifiques</i> , 111, boulevard Saint-Germain, Paris. — Pour les quatre journaux réunis.			
<i>Jeunes Mères (Journal des) et Mères (Journal des) réunis.</i>					
<i>Roanne (Journal de)</i> , à Roanne (Loire).					
France.....	6 mois...	4 00	3 86	0 14	
	3 mois..	7 00	6 83	0 17	
	1 an....	14 00	13 76	0 24	
<i>Vinicole (Le Journal)</i> , 6, rue Cassette, à Paris.					L'adresse de ce journal était primitivement, 4, rue Chauchat.
France.....	6 mois..	7 00	6 83	0 17	
	1 an....	12 00	11 78	0 22	
CHANGEMENT D'ADRESSE.					
« Nouvelles archives d'Obstétrique et de Gynécologie ». Biffer : « 108, boulevard Saint-Germain » et remplacer par : « 12, rue de Navarre ».					
« Répertoire universel d'Obstétrique et de Gynécologie ». Biffer : « 108, boulevard Saint-Germain » et remplacer par : « 12, rue de Navarre ».					
Page 189, <i>Jeune Mère (La)</i> . Biffer : « 7, rue d'Assas » et remplacer par : « 8, place de l'Odéon ».					
<i>Semaine financière (La)</i> . Biffer : « 13, rue Lafayette » et remplacer par « 8, rue Laffitte ».					

NOTA. Ces conditions sont insérées pour ordre au Bulletin mensuel; elles ont déjà été notifiées aux agents par lettres-circulaires.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Ministère des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1^{er}. — Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises.						
(Section 1 du Tarif international.)						
1	Martinique.....	5 mars....	Le Havre..	Intrépide-Corse.	Voilier....	D. Auger.
2	Idem.....	20.....	Idem.....	Gaston-Auger...	Idem.....	Idem.
3	Pointe-à-Pître.....	1 ^{er}	Idem.....	Châteaubriand .	Idem.....	H. Auger.
4	Gabon.....	18.....	Idem.....	Brabo.....	Vap. rég...	Raoul Nicole.
5	Sénégal.....	18.....	Idem.....	Brabo.....	Idem.....	Idem.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale.						
(Sections 1 et 2 du Tarif international.) (1)						
1	Arica.....	1 ^{er} mars...	Le Havre..	Laurium.....	Vap. rég...	E. Grosos.
2	Bahia.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Pernam- buco.	Idem.....	Chargours réunis.
3	Idem.....	17.....	Idem.....	Villo-de-Santos.	Idem.....	Idem.
4	Buenos-Ayres.....	8.....	Idem.....	Ville-de-Rosario.	Idem.....	Idem.
5	Idem.....	10.....	Idem.....	Portena.....	Idem.....	Idem.
6	Idem.....	20.....	Idem.....	Waldensian....	Idem.....	Idem.
7	Idem.....	30.....	Idem.....	Parana.....	Idem.....	Idem.
8	Cap-Haïtien.....	1 ^{er}	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Brostrom.
9	Idem.....	9.....	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Idem.
10	Idem.....	29.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
11	Caracas.....	9.....	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Idem.
12	Idem.....	24.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
13	Cayes.....	24.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
14	Colon.....	9.....	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Idem.
15	Idem.....	29.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Brostrom.
16	Céara.....	21.....	Idem.....	Ambrose.....	Idem.....	Currie.
17	Curaçao.....	24.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Brostrom.
18	Guayaquil.....	1 ^{er}	Idem.....	Diana.....	Voilier....	H. Courant.
19	Idem.....	20.....	Idem.....	Gazelle.....	Idem.....	Idem.
20	Gonaïves.....	29.....	Idem.....	Hungaria.....	Vap. rég...	Brostrom.
21	Jacmel.....	24.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par les sections 1 et 2 du Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
22	La Guayra	9 mars....	Le Havre..	Francia.....	Vap. rég...	Brostrom.
23	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Albingia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
24	Lima.....	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Laurium.....	<i>Idem</i>	E. Grosos.
25	Mayaguez (Porto- Rico).	9.....	<i>Idem</i>	Francia.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
26	<i>Idem</i>	14.....	<i>Idem</i>	Vera-Cruz.....	<i>Idem</i>	Génestal.
27	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Albingia.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
28	Maragnan.....	9.....	<i>Idem</i>	Manauense.....	<i>Idem</i>	Cunard.
29	<i>Idem</i>	21.....	<i>Idem</i>	Ambrose.....	<i>Idem</i>	Currie.
30	Montévidéo.....	8.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Rosario.	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
31	<i>Idem</i>	10.....	<i>Idem</i>	Portena.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
32	<i>Idem</i>	20.....	<i>Idem</i>	Waldensian.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
33	<i>Idem</i>	30.....	<i>Idem</i>	Parana.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
34	Para.....	9.....	<i>Idem</i>	Manauense.....	<i>Idem</i>	Cunard.
35	<i>Idem</i>	21.....	<i>Idem</i>	Ambrose.....	<i>Idem</i>	Currie.
36	Puerto-Cabello....	9.....	<i>Idem</i>	Francia.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
37	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Albingia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
38	Port-au-Prince....	9.....	<i>Idem</i>	Francia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
39	<i>Idem</i>	29.....	<i>Idem</i>	Hungaria.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
40	Pernambuco.....	2.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Pernam- buco.	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
41	<i>Idem</i>	17.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Santos.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
42	Progreso.....	5.....	<i>Idem</i>	Saxonia.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
43	<i>Idem</i>	14.....	<i>Idem</i>	Vera-Cruz.....	<i>Idem</i>	Genestal.
44	Puerto-Plata.....	9.....	<i>Idem</i>	Francia.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
45	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Albingia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
46	Rio-Janeiro.....	2.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Pernam- buco.	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
47	<i>Idem</i>	17.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Santos.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
48	San-Juan (Porto- Rico).	9.....	<i>Idem</i>	Francia.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
49	<i>Idem</i>	14.....	<i>Idem</i>	Vera-Cruz.....	<i>Idem</i>	Genestal.
50	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Albingia.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
51	Santo-Domingo....	24.....	<i>Idem</i>	Albingia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
52	Savanilla.....	9.....	<i>Idem</i>	Francia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
53	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Albingia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
54	Saint-Thomas....	9.....	<i>Idem</i>	Francia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
55	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Albingia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
56	Tampico.....	5.....	<i>Idem</i>	Saxonia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
57	<i>Idem</i>	14.....	<i>Idem</i>	Vera-Cruz.....	<i>Idem</i>	Genestal.
58	Ténériffe.....	10.....	<i>Idem</i>	Portena.....	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
59	<i>Idem</i>	18.....	<i>Idem</i>	Brabo.....	<i>Idem</i>	Raoul Nicole.
60	<i>Idem</i>	30.....	<i>Idem</i>	Parana.....	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
61	Valparaiso.....	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Laurium.....	<i>Idem</i>	E. Grosos.
62	Vera-Cruz.....	5.....	<i>Idem</i>	Saxonia.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
63	<i>Idem</i>	14.....	<i>Idem</i>	Vera-Cruz.....	<i>Idem</i>	Genestal.
64	<i>Idem</i>	25.....	<i>Idem</i>	Laguna.....	Voilier....	Veuve Oriot.

FAITS DIVERS.

Ont reçu des lettres de félicitations, en raison du courageux dévouement dont ils ont fait preuve pendant les inondations qui ont eu lieu au cours des derniers mois de 1886, les agents et sous-agents dont les noms suivent :

- MM. MAUREAU, sous-ingénieur à Grenoble.
PRADIER, ouvrier d'équipe à Vienne.
GIDEL, sous-ingénieur à Lyon.
ROCHE, surveillant à Lyon.
DROUHIN (Alphonse), surveillant à Lyon.
ANDRÉ, ouvrier d'équipe à Lyon.
ROCHE, sous-inspecteur à Digne.
BRUN, chef surveillant à Digne.
GUICHARD, surveillant à Digne.
FINAT, surveillant à Digne.
FAVE, ouvrier d'équipe à Digne.
CURNIER, ouvrier d'équipe à Digne.
BLANC, ouvrier d'équipe à Digne.
GASSEND, ouvrier d'équipe à Digne.
GOURJON, facteur des télégraphes à Manosque.
MAUREL, receveur à Sisteron.
ALBERT, facteur rural à Saint-Maximin (Var).
CHAUVIN, ouvrier d'équipe à Avignon (Vaucluse).
GRÉLY, facteur local à Bédarrides (Vaucluse).
SAUREL, facteur des télégraphes à Cavillon (Vaucluse).
BENOÎT, facteur rural à Mondragon (Vaucluse).
BREMOND, facteur local à Saint-Martin-de-Castillon (Vaucluse).

Se sont également distingués dans les mêmes circonstances :

- MM. RAYMOND, facteur rural à Sisteron (Basses-Alpes).
ABOS, chef surveillant à Gap,
DELGA, surveillant chef d'équipe à Gap.
ROUX, surveillant à Gap.
BERNARD, surveillant à Gap.
JOUSSAUD, ouvrier d'équipe à Gap.
BLAIS, ouvrier d'équipe à Gap.
ANDRÉ, ouvrier d'équipe à Gap.
M^{lle} AUBIN, receveuse à Guillaumes.
MM. BUISSON, facteur des télégraphes à Nice.
CAYRIER, facteur des télégraphes à Nice.
DALLONI, facteur des télégraphes à Nice.
MAILLEZ, facteur des télégraphes à Nice.
TEISSEIRE, facteur des télégraphes à Nice.
FRANÇOIS, ouvrier d'équipe à Nice.
LOTTIER, ouvrier d'équipe à Nice.
ALBIN, facteur des télégraphes à Grasse.
HUGUES, facteur des télégraphes à Grasse.
BAUZON, facteur rural à Tournon (Ardèche).
DEBLIS, chef surveillant à Marseille.
ANDRÉ, surveillant à Marseille.
AVON, ouvrier d'équipe à Marseille.
GOIRAND, ouvrier d'équipe à Marseille.

- MM. PAGÈS, ouvrier d'équipe à Marseille.
BEUSON, courrier d'entreprise d'Arles à Mouries;
CASTAN, facteur local à Barbentane.
DAIRE, facteur local à Barbentane.
VIOLET, facteur local à Boulbon.
LAMBERT, courrier des dépêches de Graveson à Maillane.
ROQUETTE, facteur local à Saintes-Maries-de-la-Mer.
TELLIER, facteur local à Saintes-Maries-de-la-Mer.
BÉCHET, courrier des dépêches de Tarascon à Boulbon.
MICHEL, facteur local à Tarascon.
SAINT-PIERRE, facteur local à Tarascon.
CHARLAN, facteur local à Tarascon.
BARNOUIN, facteur local à Anneyron (Drôme).
LHORME, facteur local à Anneyron (Drôme).
MERLIER, facteur local à Donzère (Drôme).
DELÈTRE, facteur local à Épinouze (Drôme).
MATHIEU, facteur local à Épinouze (Drôme).
TOURNIAIRE, facteur local à Étoile (Drôme).
LAMBERTON, facteur local à Livron (Drôme).
ARMAUD, facteur rural à la Motte-Chalençon (Drôme).
BRANCHE, facteur rural aux Pilles (Drôme).
FAURE, facteur rural aux Pilles (Drôme).
AUMAJE, facteur rural à Séderon (Drôme).
JARJAGES, facteur rural à Séderon (Drôme).
LYON, facteur rural à Séderon (Drôme).
BOUTOUX, facteur rural à Séderon (Drôme).
M^{lle} ROSSI, receveuse à Aramon (Gard).
MM. AILLON, facteur local à Aramon (Gard).
MERLE, facteur rural à Aramon (Gard).
BERTRAND, facteur rural à Bagnols (Gard).
BONNEAU, facteur rural à Bagnols (Gard).
GRUNET, receveur à Beaucaire (Gard).
PATOU, facteur local à Beaucaire (Gard).
M^{lle} PUJOLAS, receveuse à Roquemaure (Gard).
MM. BOUZON, facteur local à Roquemaure (Gard).
GUILLARD, facteur rural à Roquemaure (Gard).
REBOUL, facteur rural à Roquemaure (Gard).
M^{lle} FUZET, receveuse à Saint-Gilles (Gard).
M^{me} GAUTIER, receveuse à Vallabrègues (Gard).
MM. MAURIN, facteur rural à Vallabrègues (Gard).
LAMBERT, facteur local à Villeneuve-les-Avignon (Gard).
CORGUT, facteur rural à Villeneuve-les-Avignon (Gard).
MAZARD, facteur rural à Villeneuve-les-Avignon (Gard).
MASSART, facteur rural à Meysieux (Isère).
REVOL, facteur local à Moirans (Isère).
PEYRONNET, facteur rural à Moirans (Isère).
PERRAUD, facteur rural à Morestel (Isère).
PONTONNIER, facteur local à Saint-Quentin (Isère).
SANTOS-COTTIN, entrepreneur du transport des dépêches à Saint-Quentin (Isère).
TERPAN, facteur local à Voreppe (Isère).
MYIER, facteur rural à Vureppe (Isère).
LEYDIER, facteur de ville à Avignon (Vaucluse).
RABANY, facteur de ville à Avignon (Vaucluse).
JOUVEAU, facteur de ville à Avignon (Vaucluse).

- MM. JEAN, facteur de ville à Avignon (Vaucluse).
YVAN, facteur de ville à Avignon (Vaucluse).
CARRET, surveillant à Avignon (Vaucluse).
GRANDEL, surveillant à Avignon (Vaucluse).
REYNIER (Antoine), ouvrier d'équipe à Avignon (Vaucluse).
REYNIER (Jean), ouvrier d'équipe à Avignon (Vaucluse).
BRUNEAU, ouvrier d'équipe à Avignon (Vaucluse).
M^{lle} PEZIÈRES, receveuse à Bédarrides (Vaucluse).
MM. PEYTIER, facteur rural à Bédoin (Vaucluse).
CHANDRON, facteur local à Caderousse (Vaucluse).
COURBIER, receveur à Cavaillon (Vaucluse).
BLANC, facteur local à Goult (Vaucluse).
CABASSUD, facteur rural à Grambois (Vaucluse).
GRÉLY (Félix), facteur local à Jonquières (Vaucluse).
GUÉRIN, facteur local à Lauris (Vaucluse).
GELLY, facteur local à Mouteux (Vaucluse).
CONSTANTIN, facteur local à Mouteux (Vaucluse).
COLLET, facteur local à Mondragon (Vaucluse).
BRUNET, facteur local à la Palud (Vaucluse).
LARMANDE, facteur rural à la Palud (Vaucluse).
RIGAUD, receveur à Pertuis (Vaucluse).
VIGUIER, facteur local à Pertuis (Vaucluse).
POURGIN, facteur rural à Pertuis (Vaucluse).
JEAN, facteur rural à Pertuis (Vaucluse).
CHAMARRY, facteur local à Piolenc (Vaucluse).
ONDE, facteur local à Sarriens (Vaucluse).
EYSSARTEL, facteur rural à Saint-Martin-de-Castillon (Vaucluse).
PONTET, facteur local à Velleron (Vaucluse).

ACTES DE PROBITÉ.

M. BOUDON, facteur rural à Lignon (Gironde), a trouvé sur la voie publique un billet de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. THIRARD, facteur de ville à Mirecourt (Vosges), a trouvé en cours de distribution un porte-monnaie contenant 21 francs qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

Le jeune facteur DUNY, attaché au bureau de Paris n° 63, a trouvé dans la salle d'attente un porte-monnaie contenant 26 francs qu'il a déposé entre les mains du receveur.

M. MEUNIER, facteur de ville à Tours, a trouvé sur la voie publique une montre en or qu'il s'est empressé de remettre au receveur principal.

M. ARMAND, facteur boîtier à Baron (Oise), a trouvé un porte-monnaie contenant 26 francs qu'il a remis à la personne qui l'avait perdu.

M. MICHEL (Joseph), facteur à Marseille-Arenc, a trouvé sur la tablette du guichet une bourse contenant 110 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. PIOVANACCI, commis à Bône, s'est empressé de remettre à son receveur un billet de banque de 20 francs trouvé par lui sur la tablette du guichet.

M^{lle} LABBÉ (Victorine), employée à la Caisse nationale d'épargne, a trouvé dans un livret un billet de banque de 50 francs qu'elle s'est empressée de remettre à ses chefs. — Cette personne a déjà fait, il y a deux ans, la restitution d'un billet de banque de 100 francs trouvé par elle dans des circonstances analogues.

M. LORDIER, facteur rural au Thillot (Vosges), a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant 62 francs qu'il s'est empressé de remettre à sa receveuse.

M. JACQUEL, facteur rural à Docelles (Vosges), a trouvé sur la voie publique un portefeuille contenant 800 francs qu'il s'est empressé de restituer à la personne intéressée.

M. DENIS, facteur local à Hortes (Haute-Marne), a trouvé en cours de distribution un porte-monnaie renfermant 12 francs qu'il a pu remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. HUMBERT, courrier des postes à Dieue (Meuse), a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 38 francs qu'il a remis à la personne intéressée.

M. PASCAL, facteur rural à Paulhaguet (Haute-Loire), a trouvé en cours de tournée une somme de 31 francs qu'il s'est empressé de déposer entre les mains de son receveur.

M. HILPIPRE, facteur rural à Montereau (Seine-et-Marne), a trouvé dans la salle d'attente du bureau un porte-monnaie contenant 26 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

MM. CHAUTARD et MASSON, ouvriers auxiliaires des télégraphes à Paris, ont trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 178 francs qu'ils se sont empressés de déposer au commissariat de police du quartier.

M. GILET, facteur rural à Saint-Gengoux-le-National (Saône-et-Loire), a trouvé en cours de tournée un bracelet en or qu'il s'est empressé de déposer à la mairie.

M. EYRAUD, facteur de ville à Marseille a trouvé une lettre portant la mention « Valeur déclarée 100 francs » qu'il s'est empressé de remettre entre les mains de son receveur principal.

M. FAYAND, commis au bureau d'Aubenas, a trouvé sur la tablette du guichet un portefeuille contenant 600 francs qu'il s'est empressé de restituer à son propriétaire.

M. GEFFROY, facteur de ville à Lannion, a trouvé sur la voie publique une pièce de 20 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. LANDAIS, facteur rural à Bû (Eure-et-Loir), a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant 245 francs qu'il s'est empressé de déposer à la mairie.

M. TARIS, facteur rural à Labouheyre (Landes), a trouvé sur la voie publique une pièce de 20 francs qu'il a déposée entre les mains du maire.

M. VACHER, facteur auxiliaire des télégraphes à Cherbourg, a trouvé sur la voie publique 2 billets de banque de 100 francs qu'il a remis au commissariat de police.

M. BROUILLARD, facteur rural à Ascq (Nord), a trouvé un billet de banque de 50 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. JUNILHOU, facteur rural à Saillans (Drôme), a trouvé sur la voie publique une somme de 30 francs qu'il a déposée entre les mains de sa receveuse.

M. MASSÉ, facteur rural à Lucy-le-Bois (Yonne), s'est empressé de remettre à la personne intéressée un portefeuille contenant 500 francs trouvé par lui sur la voie publique.

M. BONIFAY, facteur à Marseille, a trouvé sur la voie publique un effet de commerce de 500 francs qu'il s'est empressé de remettre au commissariat de police.

M. BASSOULET, facteur rural à Marthon (Charente), a trouvé sur la voie publique une montre en argent qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. LE BIHAN, commis auxiliaire à Condé-sur-Noireau (Calvados), a trouvé sur la ta-

blette du guichet au portefeuille contenant 1,400 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. LABORIE, facteur du télégraphe à Cahors, a trouvé en cours de tournée un médaillon et une chaîne en or qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui les avait perdus.

M. BARRIER, facteur du télégraphe à Beauvais, a trouvé dans le bureau un porte-monnaie contenant 12 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. JULIEN, facteur tubiste au bureau de Paris n° 49, a trouvé dans la salle d'attente un portefeuille contenant 2,200 francs en billets de banque qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M^{lle} CAMBIER, employée à la Caisse nationale d'épargne, a trouvé dans un livret un billet de banque de 100 francs qu'elle s'est empressée de remettre à son chef.

M. BONNIN, facteur de ville à Orléans, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 500 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. PERRIER, courrier convoyeur à Clamecy, a trouvé dans la gare de cette localité un porte-monnaie contenant 3,000 francs qu'il s'est empressé de restituer à la personne intéressée.

M. ORANGE, facteur rural à Argences (Calvados), a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 29 francs qu'il s'est empressé de remettre à sa receveuse.

M. BOUVET, facteur au bureau de Paris n° 18, a trouvé dans la salle d'attente 500 francs en billets de banque qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. DEUBOIS, facteur des télégraphes à Montélimar, a trouvé dans la salle d'attente du bureau 500 francs en billets de banque qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

Le jeune facteur BACOT, attaché au bureau de Paris n° 5, a trouvé dans la salle d'attente une pièce de 20 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

MM. LANDRÉ, facteur rural à Neuvy-Sautour (Yonne);

HENRY, facteur rural à Montmédy (Meuse);

BAGNOL, facteur boîtier à Armée-Française (Constantine);

GAUDOT, facteur de ville à Besançon;

CHARRA, facteur local à Chambon-de-Tence (Haute-Loire);

VERNIOLLE, facteur rural à Lussac-les-Églises (Haute-Vienne);

ROBERT, facteur-chef à La Rochelle,

se sont empressés de restituer des sommes qui leur avaient été remises en trop.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

M. RAMBIER, commis auxiliaire à Mende, a sauvé la vie à une femme dont les vêtements avaient pris feu. Cet agent a été blessé en accomplissant cet acte de dévouement.

M. GOUPY, facteur rural à Rignac (Indre-et-Loire), a fait preuve de courage en abattant un chien atteint d'hydrophobie.

M. ANDRIEN, facteur local à Laissac (Aveyron), a reçu de profondes brûlures en portant secours à un enfant entouré par les flammes.

MM. FRANÇOIS, facteur rural à Saint-Aubin (Meuse), et LEJAL, facteur rural à Corcieux, ont fait preuve de courageux dévouement en sauvant des personnes en danger de périr dans les neiges.

M. LEFEBVRE, facteur rural à Ascq (Nord), a sauvé, au péril de ses jours, un jeune enfant qu'il a retiré d'une maison incendiée.

M. DESSIS, commis auxiliaire à Marseille, a fait preuve de courage en opérant l'arrestation d'un malfaiteur.

M. GARREC, commandant la chaloupe chargée du service des dépêches entre l'île d'Yeu et la Barre-de-Mont, a sauvé l'équipage d'un bâtiment de commerce naufragé.

M. DUSSOL, facteur de ville à Clermont-Ferrand, a généreusement abandonné au profit de 3 jeunes orphelins d'un de ses collègues une somme de 75 francs qui lui revenait pour sa part d'un porte-monnaie trouvé par lui.

MM. CHEVANNE, facteur rural à Gy (Haute-Saône);
BROCARD, facteur rural à Lorrez-le-Bocage (Seine-et-Marne);
FLORIMOND et DURIEUX, facteurs de ville à Meaux;
JÉRÔME, facteur rural à Rosny-sur-Seine (Seine-et-Oise),
ont fait preuve de courageux dévouement dans des incendies.

M. GALOPIN, facteur local à Magny-Cours (Nièvre), a sauvé, au péril de sa vie, un enfant en danger de périr dans un incendie.

MM. BAUDELET, facteur rural à Charny (Meuse);
ROUGEMONT, commis à Béthune (Pas-de-Calais);
GUICHARNAUD, facteur rural à Auriac (Basses-Pyrénées);
LAGUIERGE, facteur rural à Marly (Seine-et-Oise);
THAU, facteur rural à Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne),
ont fait preuve de courage en arrêtant des chevaux emportés.

Le Ministre de la Marine et des Colonies a accordé un témoignage officiel de satisfaction, pour fait de sauvetage, à M. SOUGNÉ, facteur de ville à Port-Vendres.

DIRECTION DU PERSONNEL.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

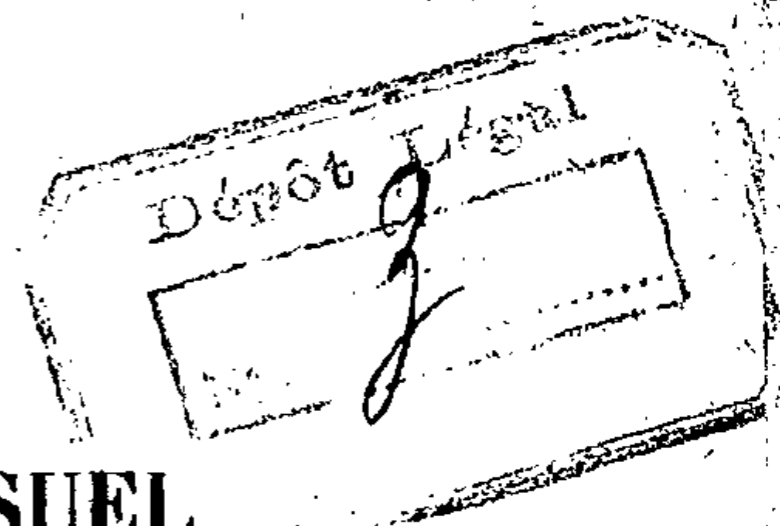
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS. fr.
MM. Fourquier....	Sous-chef de bureau.	Corresp. postales, 1 ^{er} bureau.	4,500	Sous-chef de bureau.	Corresp. postales, 2 ^e bureau.	4,500
de Peytes de Montcabrié.	Inspecteur...	Toulouse.....	4,500	Inspecteur...	Auch.....	4,500
Noëlas.....	<i>Idem</i>	Nevers.....	4,500	<i>Idem</i>	Gap.....	4,500
Guillaume de Sauville de la Preste.	<i>Idem</i>	Bourges.....	4,000	<i>Idem</i>	Nevers.....	4,000
Olivieri.....	Sous-inspect ^r	Ajaccio.....	3,500	Sous-Insp ..	Bourges.....	3,500
Lestelle.....	<i>Idem</i>	Périgueux.....	3,500	<i>Idem</i>	Ajaccio.....	3,500
Devals.....	Com. princ..	Toulouse, central..	3,300	<i>Idem</i>	Même résidence...	3,500
Nouaille.....	Sous-inspect.	Gap.....	3,000	<i>Idem</i>	Périgueux.....	3,000
Bigot de la Touanne.	Sous - Ingé- nieur.	Le Mans.....	3,000	S.-Ingénieur.	Paris, direction ré- gionale.	3,000
Pomey.....	<i>Idem</i>	Clermont-Ferrand..	3,000	<i>Idem</i>	Le Mans.....	3,000
Thomas.....	<i>Idem</i>	Nice.....	3,000	<i>Idem</i>	Clermont-Ferrand..	3,000
Jaunay.....	Commis....	Bureau des articles d'argent.	2,800	Commis....	Même service.....	3,100
Cartier.....	<i>Idem</i>	Bureau de l'ordon- nancement.	2,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,100
Charles.....	Ci ^s de direct.	Evreux, direction..	2,700	Ci ^s pr ^l de d ^{ov} .	Amiens, direction..	2,700
Vannier.....	Commis....	Paris, service offi- ciel.	2,700	Ci ^s de direct.	Alençon.....	2,700
Tournier.....	<i>Idem</i>	Recette principale de la Seine.	2,100	Commis....	Alençon, direction départementale.	2,100
Dupré.....	<i>Idem</i>	Bureau des réclama- tions.	1,900	<i>Idem</i>	D ^{on} du mat. et de la construc ^{on} , 3 ^e bur.	1,900
Bressy.....	<i>Idem</i>	Mézières, direction.	1,800	<i>Idem</i>	Chambéry, direction	1,800
Milloux.....	<i>Idem</i>	Moulins.....	1,800	<i>Idem</i>	Laon, direction...	1,800
Matte.....	<i>Idem</i>	Laon, direction...	1,500	<i>Idem</i>	Mézières, direction.	1,500
Goutan.....	Com. en dis- ponibilité.	Chartres.....	1,500	<i>Idem</i>	Evreux, direction..	1,500
Proust.....	Commis auxi- liaire.	Paris 84.....	1,300	Expédition - naire.	Bureau des réclama- tions.	1,500
Previl.....	Receveur....	Tiencen.....	4,000	Rec ^e princip.	Oran.....	4,500
Maire.....	<i>Idem</i>	Noyon.....	3,500	Receveur....	Lille-Saint-Martin..	4,000
Zuméro.....	<i>Idem</i>	Rouen, Hôtel de ville.	4,000	<i>Idem</i>	Paris 81.....	4,000
Mallet.....	<i>Idem</i>	Fontainebleau.....	3,500	<i>Idem</i>	Douai.....	4,000
Davy.....	<i>Idem</i>	Bernay.....	3,500	<i>Idem</i>	Rouen, Hôtel de ville.	3,500
Bourier.....	<i>Idem</i>	Coulommiers.....	3,500	<i>Idem</i>	Fontainebleau.....	3,500
Adam.....	<i>Idem</i>	Paris 75.....	3,500	<i>Idem</i>	Paris 45.....	3,000
Caudy.....	Commis prin- cipal.	Recette principale de la Seine.	3,600	<i>Idem</i>	Paris 75.....	3,500
Bonnet.....	<i>Idem</i>	Nevers.....	3,300	<i>Idem</i>	Coulommiers.....	3,000
Boisson.....	<i>Idem</i>	Lorient.....	3,300	<i>Idem</i>	Dinan.....	3,600
Changenet....	Sous-inspec- teur.	Auch.....	3,000	Chef de contr. de dépôt.	Dijon.....	3,000
Rougé.....	Commis prin- cipal.	Recette principale de la Seine.	3,000	Receveur....	Bernay.....	3,000
Mangin.....	<i>Idem</i>	Amiens, direction..	3,000	<i>Idem</i>	Noyon.....	3,000
Cartier.....	Commis....	Bureau de l'ordon- nancement.	3,100	<i>Idem</i>	Paris 57.....	3,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE MENTS	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS
			fr.			fr.
M. Landreau	Receveur	Baume-les-Dames	2,400	Receveur	Tlemcen	2,500
M ^{me} s veuve Join	Receveuse	Thézan	1,000	Receveuse	Hargicourt	800
Parazols	Receveuse	Thézan	1,000	Idem	Laure	1,000
MM. Espardeilha	Receveur	Laure	1,400	Receveur	Thézan	1,400
Coingt	Facteur	Marseille, Bourse	1,200	Idem	Ventabren	1,200
Brasseur	Commis	Ligne du Nord	1,800	Idem	Marquise	1,800
M ^{me} veuve Brunot	Receveuse	Beaumesnil	1,600	Receveuse	Auxon	1,600
v ^e Huguenin	Idem	Aillevillers	1,200	Idem	Beaumesnil	1,200
M ^{lle} s Fritsch	Idem	Le Pouget	1,400	Idem	Aillevillers	1,400
Tacussel	Idem	Porto-Vecchio	1,000	Idem	Le Pouget	1,200
M. Beretti	Fact. boitier	Caldarello	850	Receveur	Porto-Vecchio	800
M ^{lle} s Bourgey	Receveuse	Beaureville	1,400	Receveuse	Bailleau-le-Pin	1,400
Uhlen	Idem	Ivoy-le-Pré	800	Idem	Beaureville	800
Féringre	Idem	Carlux	1,000	Idem	Ivoy-le-Pré	800
Fourichon	Receveuse	Carlux	1,000	Idem	Domme	1,000
M ^{me} veuve Roux	Idem	Domme	1,200	Idem	Carlux	1,200
M ^{lle} s Girod	Idem	Bons	1,400	Idem	La Meillerie	1,400
Richelmy	Idem	Magland	800	Idem	Bons	800
Paccot	Idem	La Meillerie	1,000	Idem	Magland	1,000
M ^{me} Daure	Idem	Lormont	1,400	Idem	Cressensac	1,400
M ^{lle} s Papillaud	Idem	Genas	800	Idem	S ^t -André-de-Lidon	800
Lecomte	Idem	Genas	800	Idem	Lamnay	800
M. Campocasso	Receveur	Campitello	800	Idem	Sermano	1,000
M ^{lle} s Muselli	Receveuse	Sermano	800	Idem	Campitello	800
Girod	Idem	Genas	800	Idem	Roussillon	800
M ^{me} veuve Bernon	Idem	Genas	800	Idem	Ajain	800
M ^{lle} s Valentin	Receveuse	Genas	800	Idem	Monestier-de-Clermont	800
Emelina	Idem	Queyras	800	Idem	Genas	800
M. Gatinaeu	Receveur	Saint-Eloy	1,000	Idem	Menat	1,000
M ^{lle} Moranges	Receveuse	Saint-Maurice-de-Pionsat	800	Idem	Saint-Eloy	800
M ^{me} veuve Masseron	Idem	Sancoins	1,800	Idem	Chemoré-le-Roi	1,800
MM. Pinède	Commis	Blois, Denis-Papin	2,100	Receveur	Montrichard	2,000
Miquel	Receveur	Montrichard	2,000	Idem	Sancoins	2,000
M ^{lle} s Maigrot	Idem	Montrichard	800	Receveuse	Merrey	800
Merlot	Idem	Montrichard	800	Idem	Marsilly	800
M. Reynaud	Receveur	Miramas	1,400	Receveur	Même résidence	1,600
M ^{lle} Lagriffoul	Idem	Miramas	800	Receveuse	Montlaur	800
M ^{me} Fleury	Receveuse	Illiers-l'Evêque	800	Idem	Etoutteville	800
M ^{lle} Costa	Idem	Illiers-l'Evêque	800	Idem	Illiers-l'Evêque	800
M ^{me} s Edan	Receveuse	Boissy-Saint-Léger	800	Employée	Caisse nationale d'épargne	900
veuve Grandmottet	Idem	Mandres	1,200	Receveuse	Boissy-Saint-Léger	1,400
Vuillemot	Idem	Mandres	800	Idem	Mandres	800
Paban	Receveuse	Saint-Zacharie	1,400	Idem	Le Pujet-de-Fréjus	1,400
Lèbre	Idem	Eguilles	1,400	Idem	Saint-Zacharie	1,400
v ^e Dieuzaide	Idem	Viane	1,400	Idem	Mortierolles	1,400
v ^e Limousin	Idem	Saillagouse	800	Idem	Viane	800
veuve Bende	Idem	Saillagouse	800	Idem	Saillagouse	800
Claustres	Idem	Saillagouse	800	Idem	Orgibel	800
v ^e Chambaud	Idem	Saillagouse	800	Idem	Arnèke	800
veuve Cellier	Receveuse	Saint-Martin-d'Estreux	1,000	Idem	Saint-Just-sur-Loire	1,600
M ^{lle} s Durand	Idem	Nasbinals	800	Idem	Saint-Martin-d'Estreux	800
Bertoit	Idem	Nasbinals	800	Idem	Nasbinals	800
M ^{me} Pascal	Idem	Nasbinals	800	Idem	Bagnols	800
M ^{lle} s Moulle	Receveuse	Les Ollières	1,000	Idem	Boulien	1,000
Védrières	Idem	Les Ollières	800	Idem	Les Ollières	800
Charpillon	Receveuse	Bazouges-sur-le-Loir	1,000	Idem	La Queue-lez-Yvelines	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
M ^{lle} Leygues			fr.	Receveuse...	Bazouges - sur - le Loir.	fr. 800
M ^{mes} Col	Receveuse...	Bray sur-Somme...	1,400	Idem.....	Doudeville	1,400
Vendeville...	Idem.....	Oisemont	1,400	Idem.....	Bray-sur-Somme...	1,600
M ^{lle} Letellier	Idem.....	Courseulles-sur-Mer	1,200	Idem.....	Oisemont	1,200
M ^{me} v ^e Edouard	Idem.....	Thaon.....	1,400	Idem.....	Courseulles-sur-Mer	1,400
MM. Ortoli	Receveur...	Hamam-Rhira ...	1,000	Receveur...	Oued-Zenati.....	1,200
Filippi	Idem.....	Rouiba	1,000	Idem.....	Boghari.....	1,200
M ^{me} Lolmède			"	Receveuse...	Rouiba	1,000
M. Etenaud	Commis	Sfax.....	2,100	Receveur...	Zarzis	2,000
M ^{lles} Bonnet	Employée...	Marseille.....	1,300	Receveuse...	Eguilles	1,200
Béronie			"	Idem.....	La Roche-Canillac..	800
M ^{me} Lafontaine	Receveuse...	Aramits.....	1,400	Idem.....	Ossès.....	1,400
M ^{lle} Laher			"	Idem.....	Aramits.....	800
M. Campocasso	Receveur...	Sermano.....	800	Receveur...	Murato	1,000
M ^{lles} Giovannetti	Receveuse...	Murato	800	Receveuse...	Sermano.....	1,000
Mauran	Idem.....	Palluaux-sur-Indre..	800	Idem.....	L'Herbergement...	800
M ^{me} Louis	Idem.....	S ^t -Leu-d'Esserent..	1,000	Idem.....	Groslay.....	1,000
M ^{lles} Petitot	Idem.....	Héricourt-en-Caux..	1,000	Idem.....	S ^t -Leu-d'Esserent..	1,000
Andrault	Idem.....	Dargnies.....	800	Idem.....	Les Lucs-sur-Bou- logne.	800
Remy.....			"	Idem.....	Dargnies.....	800
Desse.....	Receveuse...	Ligny	1,000	Idem.....	Clary.....	1,000
M ^{me} Gernez	Idem.....	Godewaersvelde...	800	Idem.....	Ligny	800
M ^{lle} Dehen	Employée...	Paris, poste central.	1,300	Idem.....	Godewaersvelde...	1,200
M ^{me} L'Helgoual'ch.	Receveuse...	Plougasnou.....	800	Idem.....	Briec-de-l'Odet...	800
M ^{lles} Berthelot	Idem.....	Briec-de-l'Odet...	1,200	Idem.....	Plougasnou.....	1,200
Gomy.....			"	Idem.....	Ecouis.....	800
Leponthois...			"	Idem.....	Avessac.....	800
Bailly.....			"	Idem.....	Fauverney.....	800
M. Luccioni	Commis	Cannes.....	2,400	Receveur...	Baume-les-Dames..	2,400
M ^{lles} Bombernat du Chambon.	Receveuse...	Casseneuil.....	1,200	Receveuse...	Castillonès.....	1,400
Taillarda.....	Idem.....	Vianne.....	800	Idem.....	Casseneuil.....	1,000
M ^{mes} Micas			"	Idem.....	Vianne	800
Vendeville...	Receveuse...	Bray-sur-Somme...	1,400	Idem.....	Oisemont.....	1,400
M ^{lles} Letellier	Idem.....	Courseulles.....	1,200	Idem.....	Bray-sur-Somme...	1,200
Durand.....	Idem.....	Saint-Martin-d'Es- tréaux.	800	Idem.....	Nasbinals.....	800
Bertuit.....	Idem.....	Nasbinals	800	Idem.....	Saint-Martin-d'Es- tréaux.	800
M ^{me} Raimond	Idem.....	Monpazier.....	1,400	Idem.....	Saint-Astier.....	1,400
M ^{lle} Lajoinie	Idem.....	Lonzac.....	1,000	Idem.....	Monpazier.....	1,000
MM. Vauris	Receveur...		"	Receveur...	Sousceyrac.....	800
Amalry.....	Commis...	Marseille, central..	2,700	Com. princ.	Caen R. P.....	2,700
Colin.....	Com. princ.	Nantes, gare de contrôle.	2,700	Idem.....	Nevers R. P.....	2,700
Filbiat.....	Idem.....	Bourg.....	3,300	Idem.....	Marseille, Bourse..	3,300
Mane.....	Commis	Montereau.....	1,800	Commis	Paris 77.....	1,800
Boudet.....	Idem.....	Paris 4.....	1,500	Idem.....	Montereau.....	1,500
Villard.....	Idem.....	Paris 55.....	1,500	Idem.....	Paris 4.....	1,500
Cazalet.....	Idem.....	Narbonne	1,500	Idem.....	Cette.....	1,500
Azibert.....	Idem.....	Narbonne, gare de contrôle.	2,400	Idem.....	Narbonne, bureau principal.	2,400
Dallet.....	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	2,100	Idem.....	Paris, central.....	2,100
Bennes.....	Idem.....	Figeac.....	1,800	Idem.....	Paris R. P. Arrivée..	1,800
Delpérier.....	Idem.....	Saint-Nazaire.....	1,800	Idem.....	Figeac.....	1,800
Rambeau.....	Idem.....	Epinal R. P.....	1,500	Idem.....	Neufchâteau.....	1,500
Pascal.....	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	2,100	Idem.....	Epinal R. P.....	2,100
Didou.....	Idem.....	A ¹ ligne de l'Ouest.	1,800	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,800
Loret.....	Idem.....	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,800	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,800
Gril.....	Idem.....	Paris 18.....	1,500	Idem.....	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Daougabel....	Commis....	Ambulant, ligne de l'Ouest.	1,800	Commis....	Paris 18.....	1,800
Cotessard....	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ..	1,800	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de l'Ouest.	1,800
Chabaud....	<i>Idem</i>	Marseille R. P.	1,800	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	1,800
Redon....	<i>Idem</i>	Marseille, central..	2,700	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,700
Girard....	<i>Idem</i>	Salon.....	1,800	<i>Idem</i>	Marseille, central..	1,800
Lasserre....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Salon.....	1,800
Macabies....	<i>Idem</i>	Narbonne, gare de contrôle.	1,800	<i>Idem</i>	Marseille, Bourse..	1,800
Marchand....	<i>Idem</i>	Fécamp.....	1,500	<i>Idem</i>	Rouen R. P.	1,500
Ferrier....	<i>Idem</i>	Rouen R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Fécamp.....	1,500
Lanfranchi....	<i>Idem</i>	Marseille-Bourse..	1,800	<i>Idem</i>	Draguignan.....	1,800
Bérard....	<i>Idem</i>	Draguignan.....	1,500	<i>Idem</i>	Marseille, Bourse.	1,500
Henry....	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ..	1,800	<i>Idem</i>	Pont-à-Mousson...	1,800
Ferrère....	Com. princ..	Orléans R. P.	3,000	Ci ^s s ^a dem.	Paris R. P. Départ.	2,700
Vuillermoz....	Commis....	Le Havre - Ingouville.	1,500	Commis....	Paris, central.....	1,500
Dessolles....	<i>Idem</i>	Fécamp.....	1,800	<i>Idem</i>	Le Havre-Ingouville	1,800
Sébillé....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Fécamp.....	1,800
Faure....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Paris R. P. Transb ^t .	1,800
Lecot....	<i>Idem</i>	Haut-Sénégal.....	2,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100
Leclère....	<i>Idem</i>	Fécamp.....	2,700	<i>Idem</i>	Fourmies.....	2,700
Espinasse....	<i>Idem</i>	Redon.....	2,100	<i>Idem</i>	Fécamp.....	2,100
Blot....	<i>Idem</i>	Redon, gare de contrôle.	2,700	<i>Idem</i>	Redon.....	2,700
Laporte....	<i>Idem</i>	Paris, central.....	2,400	<i>Idem</i>	Paris 1.....	2,400
Demandre....	<i>Idem</i>	Paris 64.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris, central.....	1,800
Pouzet....	<i>Idem</i>	Vendôme.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris 64.....	1,800
Dubois....	<i>Idem</i>	Fontenay-le-Comte.	2,400	<i>Idem</i>	Vendôme.....	2,400
Favier-Duperon.	<i>Idem</i>	Perpignan.....	2,700	<i>Idem</i>	Fontenay-le-Comte.	2,700
Saillet....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de Lyon.	1,800	<i>Idem</i>	Ligne de l'Est.....	1,800
Paul....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de l'Ouest.	2,400	<i>Idem</i>	Ligne de Lyon....	2,400
Général....	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	2,400	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	2,400
Isalis....	<i>Idem</i>	Paris R. P. Arrivée.	2,100	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	2,100
Alibert....	<i>Idem</i>	Paris 81.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris R. P. Arrivée.	1,800
Combes....	<i>Idem</i>	Tours, gare.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 81.....	1,500
Pons....	<i>Idem</i>	Fontenay-le-Comte.	2,100	<i>Idem</i>	Tours, gare.....	2,100
Barbin....	<i>Idem</i>	Nantes, gare de contrôle.	1,800	<i>Idem</i>	Fontenay-le-Comte.	1,800
Amadiou....	<i>Idem</i>	Paris R. P. Arrivée.	1,500	<i>Idem</i>	Paris 70.....	1,500
Dubousquet....	<i>Idem</i>	Paris 70.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ..	1,500
Gilles....	<i>Idem</i>	Narbonne, gare de contrôle.	1,800	<i>Idem</i>	Marseille, central.	1,800
Nicolet....	<i>Idem</i>	Lyon-Vaise.....	1,500	<i>Idem</i>	Villefranche - sur-Saône.	1,500
Blondeau....	<i>Idem</i>	Chalon-sur-Saône..	1,800	<i>Idem</i>	Lyon-Vaise.....	1,800
Jacquelin....	<i>Idem</i>	Lyon R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Chalon-sur-Saône..	1,500
Vaillé....	<i>Idem</i>	Villefranche-s-Saône	1,500	<i>Idem</i>	Lyon R. P.	1,500
Combol....	<i>Idem</i>	Lyon, Croix-Rousse.	1,800	<i>Idem</i>	Lyon, central.....	1,800
Rey....	<i>Idem</i>	Lyon-Saint-Jean...	1,500	<i>Idem</i>	Lyon-Croix-Rousse.	1,500
Olivier....	<i>Idem</i>	Lyon, central.....	2,400	<i>Idem</i>	Lyon-Saint-Jean...	2,400
Boyer....	<i>Idem</i>	Paris R. P. Arrivée.	1,500	<i>Idem</i>	Paris 18.....	1,500
Gaulignac....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Paris R. P. Arrivée.	2,400
Vanseloor....	<i>Idem</i>	Haut-Sénégal.....	2,400	<i>Idem</i>	Lyon-Terreaux....	2,400
Raynier....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Marseille R. P.	1,500
Lutz....	<i>Idem</i>	Saint-Quentin, bureau principal.	1,800	<i>Idem</i>	Nancy R. P.	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Maillot	Commis	Saint-Quentin, gare.	fr. 1,500	Commis.....	Saint-Quentin, bu- reau principal.	fr. 1,500
Rosarey.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	S ^t -Quentin, gare...	1,500
Chapiron.....	<i>Idem</i>	Paris 68.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	2,100
Allain.....	<i>Idem</i>	Le Havre, port....	2,100	<i>Idem</i>	Paris 68.....	2,100
Pellieux.....	<i>Idem</i>	S ^t -Etienne, central.	1,800	<i>Idem</i>	Le Havre, port....	1,800
Drevet.....	<i>Idem</i>	Lyon-Terreaux....	1,500	<i>Idem</i>	Saint-Etienne, cen- tral.	1,500
Petit.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Lyon-Terreaux....	1,500
Grenier.....	<i>Idem</i>	Amb ^t , lig. de l'Est.	1,500	<i>Idem</i>	Ligne de Lyon....	1,500
Giacomoni.....	<i>Idem</i>	Amb ^t , ligne de Lyon	2,100	<i>Idem</i>	Ligne de l'Est....	2,100
Henry.....	<i>Idem</i>	Draguignan.....	1,500	<i>Idem</i>	Marseille, central..	1,500
Imbeaux.....	<i>Idem</i>	Paris, central....	2,400	<i>Idem</i>	Paris, service offi- ciel.	2,400
Barbin.....	<i>Idem</i>	Fontenay-le-Comte.	1,800	<i>Idem</i>	Nantes R. P.....	1,800
Maire.....	<i>Idem</i>	Nantes R. P.....	1,800	<i>Idem</i>	Fontenay-le-Comte.	1,800
Vayssièrè.....	<i>Idem</i>	Paris, central....	2,400	<i>Idem</i>	Paris 1.....	2,400
Gervot.....	<i>Idem</i>	Nantes, gare de contrôle.	2,100	<i>Idem</i>	Château-Gontier...	2,100
Mainguet.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,700	<i>Idem</i>	Nantes R. P.....	2,700
Lamouret.....	<i>Idem</i>	Tergnier, gare de contrôle.	1,800	<i>Idem</i>	Senlis.....	1,800
Siriex.....	<i>Idem</i>	Moulins, <i>idem</i>	2,100	<i>Idem</i>	Moulins R. P.....	2,100
Corvin.....	<i>Idem</i>	Périgueux, <i>idem</i> ..	1,800	<i>Idem</i>	Angoulême R. P...	1,800
Gallois.....	<i>Idem</i>	Saint-Nazaire....	1,500	<i>Idem</i>	Nantes R. P.....	1,500
Brossaud.....	<i>Idem</i>	Nantes R. P.....	1,500	<i>Idem</i>	Saint-Nazaire....	1,500
Colombier....	<i>Idem</i>	Paris, central....	1,800	<i>Idem</i>	Paris 1.....	1,800
Ferrez.....	<i>Idem</i>	Paris 74.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Brizet.....	<i>Idem</i>	Neuilly-sur-Seine..	2,100	<i>Idem</i>	Paris 74.....	2,100
Pis.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Neuilly-sur-Seine..	1,500
Péchin.....	<i>Idem</i>	Le Havre-Ingouville	2,400	<i>Idem</i>	Le Havre, central..	2,400
Julliot de la Morandière.	<i>Idem</i>	En disponibilité...	1,800	<i>Idem</i>	Le Havre-Ingouville	1,800
Lepetit.....	<i>Idem</i>	Nantes R. P.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 79.....	1,500
Tulleau.....	<i>Idem</i>	Nantes, gare de contrôle.	2,100	<i>Idem</i>	Nantes R. P.....	2,100
Rimbaud.....	Surnumér ^{re} ..	Draguignan.....	"	<i>Idem</i>	Même bureau.....	1,500
Bauzan.....	<i>Idem</i>	Marseille, central..	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Augier.....	"	Surnumér ^{re} ..	Hyères.....	"
Pierrugues...	Surnumér ^{re} ..	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Lézignan.....	"
Grand'homme.	<i>Idem</i>	Paris 25.....	"	<i>Idem</i>	Paris, central....	"
Lecorre.....	<i>Idem</i>	Paris 21.....	"	<i>Idem</i>	Paris 91.....	"
Pasquet.....	<i>Idem</i>	Salon.....	"	<i>Idem</i>	Tarascon.....	"
Bugnet.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Batna.....	"
Blanger.....	<i>Idem</i>	Amiens R. P.....	"	<i>Idem</i>	Abbeville.....	"
Laigle.....	<i>Idem</i>	Abbeville.....	"	<i>Idem</i>	Amiens R. P.....	"
Cabantous....	<i>Idem</i>	Pithiviers.....	"	<i>Idem</i>	Mantes-sur-Seine..	"
Schmitt.....	Com. aux ^{re} ..	Rambervillers....	"	<i>Idem</i>	Pithiviers.....	"
Calot.....	Surnumér ^{re} ..	Nancy R. P.....	"	<i>Idem</i>	Rambervillers....	"
Bourveau....	<i>Idem</i>	Brest, central....	"	<i>Idem</i>	La Flèche.....	"
Magnoux.....	<i>Idem</i>	Lisieux.....	"	<i>Idem</i>	Corbeil.....	"
Gastaud.....	<i>Idem</i>	Aix-en-Provence...	"	<i>Idem</i>	Nice, central....	"
Moulard.....	<i>Idem</i>	Narbonne.....	"	<i>Idem</i>	Bône.....	"
Cériché.....	"	<i>Idem</i>	Narbonne.....	"
Lacassie.....	Surnumér ^{re} ..	Bagnères-de-Bigorre	"	<i>Idem</i>	Tizi-Ouzou.....	"
Mauget.....	<i>Idem</i>	Reims, central....	"	<i>Idem</i>	Saint-Nazaire....	"
Sudric.....	<i>Idem</i>	Tours R. P.....	"	<i>Idem</i>	Mamers.....	"
François.....	"	Agent trieur.	Melun R. P.....	1,200
Parquier.....	Agent second.	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Ligne de Lyon....	1,200
Nozières.....	"	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P....	1,200
Besson.....	"	<i>Idem</i>	Melun R. P.....	1,200



DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 3.

SOMMAIRE.

Pages.

ARRÊTÉ portant concession de médailles d'honneur.....	43
NOMENCLATURE des bureaux de poste britanniques.....	43
CRÉATIONS de recettes simples des postes.....	44
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	45
BÂTIMENTS en partance.....	47
MESURE disciplinaire.....	49
FAITS divers.....	49
NOMINATIONS et promotions.....	51

ARRÊTÉ portant concession de médailles d'honneur.

Par arrêté du Ministre des postes et des télégraphes, en date du 12 mars 1887, la médaille d'honneur d'argent a été décernée à M. DESCHAMPS (Nicolas-Eugène), gardien de bureau à la recette principale des postes de la Seine; 31 ans d'excellents services; titulaire de la médaille de bronze depuis le 30 juin 1882.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste britanniques.

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux :

BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

Londres.

Chesterton Road, Notting Hill.....	Paddington, W.
East Finchley, Market Place.....	N.
East Finchley, near Railway Station.....	N.
Lavender Hill, n° 1, Wandsworth.....	S. W.
Sussex Place, South Kensington.....	S. W.
Tooley Street, n° 112.....	S. E.
West Kilburn, S ^t Luke's Terrace.....	N. W.

Angleterre.

Bratton..... Westbury (Wilts).	London Road (Preston)..... Preston (Lanc.).
Carlton (Bedale)... Bedale.	Marlpool..... Derby.
Codsall..... Wolverhampton.	North Dalton..... Yorks.
Cotmanhay (Nottin-gham)..... Ilkeston (Derby).	Peas Hill..... Cambridge.
Forest Hall..... Newcastle-on-Tyne.	Raydon..... Hadleigh (Suffolk).
Gallows Inn..... Ilkeston (Derby).	Spring Vale..... Darwen.
Heaviley..... Stockport.	Station Road (Wimborne)..... Wimborne.
Horley (Station Road) Surrey.	Takely..... Chelmsford.
Horringer..... Bury St. Edmund's.	Upper Hellesdon... Norwich.
Horsebridge Hill... Newport (I. of W.).	
Llanllechid..... Bangor (Wales).	

Écosse.

Ardelve	Strome Ferry.		Glenbarr	Argyllshire.
Castlebay	Lochmaddy.		Portessie	Buckie.
Cawdor	Nairn.		Windmill Hill, N. B.	Motherwell.

Irlande.

Achill Sound	Westport.		Leenane	Galway.
Annalong	Newry.		Maam Cross Roads..	Galway.
Ballinagh	Cavan.		Miltown	Tuam.
Killough	Downpatrick.		Recess	Galway.

CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

Londres.

Après Lavender Hill, inscrire n° 100, Wandsworth, S. W.
 — Tooley Street, — n° 209, S. E.

Angleterre.

Au lieu de Curry Rivell, inscrire Curry Rivel — Taunton.
 Après Shillingstone, remplacer Dorset par Blandford.
 — Radlett, — Watford — St. Albans.

Écosse.

Après Colonsay, remplacer Portaskaig par Greenock.

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

Londres.

Cedars Row	Wandsworth Road, S. W
Finchley, East End	Market Place, N.
Finchley, East End	Near Railway Station, N.
Old Brompton Road	S. W.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

Créations de recettes simples des postes de 4^e classe.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES BUREAUX DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS.	DATES DES DÉCISIONS.	NUMÉROS d'ordre.
1	2	3	4
Seine	La Courneuve	14 février 1887	7781
Corrèze	Peyrelevade	19 février 1887	7782
Eure	Bézu-Saint-Éloi	Idem	7783
Haute Loire	Saint-Voy	Idem	7784
Orne	Saint-Pierre-la-Rivière	Idem	7785
Pas-de-Calais	Neufchâtel	4 mars 1887	7786

Par décision ministérielle en date du 4 mars 1887, il est créé un établissement de facteur boîtier à Crescia (Alger). Ce nouvel établissement a pris le numéro d'ordre 5119.

Nomenclature des bureaux télégraphiques.

1° Ouvertures.

BUREAUX SECONDAIRES.

a) *Bureaux municipaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.*

Charpey. M. ☒ (Drôme). 10 mars 1887.	Mouchamps. M. ☒ (Vendée)..... 25 février.
Essai. M. ☒ (Orne)... 25 février.	Nécy. M. ☒ RG. (Orne) 10 mars.
Gaubretière (La). M. ☒ (Vendée)..... <i>Idem.</i>	Noisy-le-Roi. M. ☒ RG. (Seine-et-Oise)..... 25 février.
Grane. M. ☒ RG. (Drôme) <i>Idem.</i>	Sainte-Florence. M. ☒ RG. (Vendée)..... <i>Idem.</i>
Haspres. M. ☒ RG. (Nord)..... <i>Idem.</i>	Tiffauges. M. ☒ (Vendée) <i>Idem.</i>
Lempdes. M. ☒ (Haute-Loire)..... 10 mars.	

b) *Bureaux municipaux gérés par des agents des communes.*

Boghni. M. (Alger)..... 10 mars 1887.
Bou-Hénni. M. (Oran)..... 25 février.
Puicherie. M. (Aude)..... 10 mars.
Saint-Jean-de-Védas. M. (Hérault)..... <i>Idem.</i>

c) *Bureaux d'intérêt privé.*

Ermitage-Costebelle. IP. (2) (Var).

(1) Bureau d'intérêt privé relié au bureau de Hyères pour la correspondance spéciale du propriétaire de l'hôtel, du personnel et des voyageurs y résidant. (Ce bureau est fermé pendant la saison d'été.)

2° Modifications et transformations.

Page 24. Bailleau-l'Évêque. V. (Eure-et-Loir); lire : Bailleau-l'Évêque, 2 kil. (Eure-et-Loir).

Page 45. Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg; lire : Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg. V. (Maine-et-Loire).

Page 82. Au lieu de : Crépy-en-Valois. M. ☒ RG. (Oise); lire : Crépy-en-Valois. MG. ☒ R G (Oise).

Page 87. Au lieu de : Dizy. M. (Marne); lire : Dizy-Magenta. M. RG. (Marne), et reporter à son ordre alphabétique.

Page 117. Au lieu de : Hardinghem. M. ☒ (Pas-de-Calais); lire : Hardinghen. M. ☒ RG. (Pas-de-Calais).

Page 120. Au lieu de : Iguerande. VD. (Saône-et-Loire); lire : Iguerande. D. (Saône-et-Loire).

Page 132. Au lieu de : Lempdes. D. (Haute-Loire); lire : Lempdes. V. (Haute-Loire).

Pages 155 et 156. Après Molières. M. ☒ (Tarn-et-Garonne); rétablir comme suit l'ordre alphabétique : Molières. VD. (Gard).

Molincuf-Saint-Secondin. M. ☒ RG. (Loir-et-Cher).

Molinges. M. ☒ (Jura).

* Molitg. BM. RG. (Pyrénées-Orientales).

Molliens-Vidame. M. ☒ (Somme), etc.

Page 176. *Au lieu de* : Oisseau-le-Petit. M. RG. (Sarthe); *lire* . Oisseau-le-Petit. M. ☒ RG. (Sarthe).

Page 180. Rayer Pantin (Quatre-Chemins) ☒ (Seine).

Page 186. Pise (La), 1 kil. (Gard); *lire* : Pise (La). V. (Gard).

Page 218. Sainte-Colombe. VD. (Côte-d'Or); *lire* : Sainte-Colombe. D. (Côte-d'Or).

Page 259. Torfeu-Tiffauges; rayer « pour Tiffauges, 3 kil. (Vendée) ».

Page 261. Trèbes. M. ☒ (2) (Aude); supprimer l'indice « (2) » et le renvoi correspondant.

Page 265. Valentigny. V. (Aube); *lire* : Valentigny, 1 kil. (Aube).

Ajouter la mention RG. après les noms des bureaux suivants :

Armissan. M. (Aude).
 Boutenac. M. (Aude).
 Bram. M. ☒ (Aude).
 Champsecret. M. ☒ (Orne).
 Charbonnières. M. ☒ (Rhône).
 Croissy. MC. ☒ (Seine-et-Oise).
 Dourdan. M. ☒ (Seine-et-Oise).
 Draveil. M. ☒ (Seine-et-Oise).
 Gargenville. M. ☒ (Seine-et-Oise).
 Hardighen. M. ☒ (Pas-de-Calais).
 Jouy-en-Josas. M. ☒ (Seine-et-Oise).

Lagnieu. M. ☒ (Ain).
 Laure. M. ☒ (Aude).
 Nanteuil-le-Haudouin. MC. ☒ (1) (Oise).
 Onnaing. M. ☒ (Nord).
 Roscoff. M. ☒ (Finistère).
 Saint-Remy-sur-Durolle. M. ☒ (Puy-de-Dôme).
 Ticheville. M. ☒ (Orne).
 Valines. M. ☒ (Somme).
 Vaux. M. ☒ (Seine-et-Oise).
 Yport. M. ☒ (Seine-Inférieure).

Supprimer la mention RG. après les noms des bureaux suivants :

Carrouges. M. ☒ (Orne).

| Quend. M. ☒ (Somme).

3° Suppressions et Fermetures.

Badevel. IP. (1) (Haute-Saône); supprimer également le renvoi correspondant.

Chaudeau (La). M. (Haute-Saône) (7 février 1887).

Feschotte (La). IP. (1) (Haute-Saône).....	} Supprimer également les renvois correspondants.
Goulette (La). IP. (2) (Tunisie).....	
Grandvillars. IP. (1) (Haute-Saône).....	

Puy-Guillaume. 1 kil. (Puy-de-Dôme).

Rondelot. IP. (2) (Haute-Saône); supprimer également le renvoi correspondant.

4° Erratum.

Dans l'annexe au Bulletin mensuel de février, page 25, *au lieu de* : Bousbecque. M. ☒ (Nord); *lire* : Bousbecque. M. RG. (Nord).

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Ministère des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les *bâtiments* si-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — *V.* signifie bâtiment à voiles. — *C.* signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1 ^{er} . — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises.</i>						
(Section 1 du Tarif international.)						
1	Martinique.....	1 ^{er} avril...	Le Havre..	Mette-Ktrine...	Voilier....	Ambaud frères.
2	<i>Idem</i>	20.....	<i>Idem</i>	Bonne-Mère....	<i>Idem</i>	D. Auger.
3	Pointe-à-Pitre.....	10.....	<i>Idem</i>	Président-Thiers	<i>Idem</i>	H. Auger.
4	Gabon.....	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Saint-Antoine ..	<i>Idem</i>	E. Mulet.
§ 2. — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale.</i>						
(Sections 1 et 2 du Tarif international.) (1)						
1	Arica.....	1 ^{er} avril...	Le Havre..	Laurium.....	Vap. rég...	C ^{ie} du Pacifique.
2	Bahia.....	2.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Macéio.	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
3	<i>Idem</i>	17.....	<i>Idem</i>	Ville de - Mu- ranhao.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
4	Buenos-Ayres.....	8.....	<i>Idem</i>	Ville-de-San-Ni- colas.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
5	<i>Idem</i>	10.....	<i>Idem</i>	Dom-Pedro....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
6	<i>Idem</i>	20.....	<i>Idem</i>	Waldensian....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
7	<i>Idem</i>	30.....	<i>Idem</i>	Uruguay.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
8	Cap-Haïtien.....	9.....	<i>Idem</i>	Hungaria.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
9	<i>Idem</i>	29.....	<i>Idem</i>	Thuringia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
10	Caracas.....	9.....	<i>Idem</i>	Hungaria.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
11	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Rhenania.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
12	Gayes.....	24.....	<i>Idem</i>	Rhenania.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
13	Colon.....	29.....	<i>Idem</i>	Teutonia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
14	Céara.....	21.....	<i>Idem</i>	Jérôme.....	<i>Idem</i>	Currie.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par les tableaux I, II et III du Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
15	Curaçao.....	24 avril...	Le Havre..	Rhenania.....	Vap. rég...	Brostrom.
16	Guayaquil.....	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Diana.....	Voilier....	Halmée Courant.
17	La Guayra.....	9.....	<i>Idem</i>	Hungaria.....	Vap. rég...	Brostrom.
18	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Rhenania.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
19	Lima.....	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Laurium.....	<i>Idem</i>	C ^{ie} du Pacifique.
20	Mayaguez (Porto- Rico).	9.....	<i>Idem</i>	Hungaria.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
21	<i>Idem</i>	14.....	<i>Idem</i>	Vera-Cruz.....	<i>Idem</i>	Génestal.
22	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Rhenania.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
23	Maragnan.....	21.....	<i>Idem</i>	Jérôme.....	<i>Idem</i>	Currie.
24	Manaõs.....	9.....	<i>Idem</i>	Peraense.....	<i>Idem</i>	Cunard.
25	Montévidéo.....	8.....	<i>Idem</i>	Ville-de-San-Ni- colas.	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
26	<i>Idem</i>	10.....	<i>Idem</i>	Dom-Pedro.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
27	<i>Idem</i>	20.....	<i>Idem</i>	Waldensian....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
28	<i>Idem</i>	30.....	<i>Idem</i>	Uruguay.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
29	Para.....	9.....	<i>Idem</i>	Paraense.....	<i>Idem</i>	Cunard.
30	<i>Idem</i>	21.....	<i>Idem</i>	Jérôme.....	<i>Idem</i>	Currie.
31	Puerto-Cabello....	9.....	<i>Idem</i>	Hungaria.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
32	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Rhenania.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
33	Port-au-Prince....	9.....	<i>Idem</i>	Hungaria.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
34	<i>Idem</i>	29.....	<i>Idem</i>	Thuringia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
35	Pernambuco.....	2.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Macéio.	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
36	<i>Idem</i>	17.....	<i>Idem</i>	Ville - de - Ma- ranhao.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
37	Progreso.....	14.....	<i>Idem</i>	Vera-Cruz.....	<i>Idem</i>	Génestal.
38	Puerto-Plata.....	9.....	<i>Idem</i>	Hungaria.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
39	Rio-Janeiro.....	2.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Macéio.	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
40	<i>Idem</i>	17.....	<i>Idem</i>	Ville - de - Ma- ranhao.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
41	<i>Idem</i>	25.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Bahia..	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
42	San - Juan (Porto- Rico).	9.....	<i>Idem</i>	Hungaria.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
43	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Rhenania.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
44	Santo-Domingo....	24.....	<i>Idem</i>	Rhenania.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
45	Savanilla.....	9.....	<i>Idem</i>	Hungaria.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
46	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Rhenania.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
47	Saint-Thomas.....	9.....	<i>Idem</i>	Hungaria.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
48	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Rhenania.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
49	Tampico.....	5.....	<i>Idem</i>	Teutonia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
50	Ténériffe.....	10.....	<i>Idem</i>	Dom-Pédro.....	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
51	<i>Idem</i>	30.....	<i>Idem</i>	Uruguay.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
52	Valparaiso.....	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Laurium.....	<i>Idem</i>	C ^{ie} du Pacifique.
53	<i>Idem</i>	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Chilian.....	Voilier....	Isabelle et Münster.
54	Véra-Cruz.....	5.....	<i>Idem</i>	Teutonia.....	Vap. rég...	Brostrom.
55	<i>Idem</i>	14.....	<i>Idem</i>	Véra-Cruz.....	<i>Idem</i>	Génestal.

Mesure disciplinaire.

Par décision ministérielle, en date du 23 février dernier, deux agents des postes et des télégraphes ont été rayés des cadres du personnel pour avoir donné la priorité à deux télégrammes privés dans le but de favoriser une agence de courses.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M^{lle} **LEGRAND**, employée à la direction de la Caisse nationale d'épargne, a trouvé dans deux livrets un titre de rente 3 p. o/o de 3 francs et un billet de banque de 50 francs qu'elle s'est empressée de remettre à son chef.

M. **MABIN**, gardien de bureau à Chambéry, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un porte-monnaie contenant une somme assez importante qu'il s'est empressé de remettre à son légitime propriétaire.

M. **D'HÉMERY**, commis à Paris, bureau n° 50, a trouvé sur la voie publique 4 billets de banque de 100 francs, qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police du quartier.

M. **DUPONT**, commis à Menton, a remis à son receveur un porte-monnaie contenant 340 francs trouvé par lui sur la tablette du guichet.

M. **CARAY**, facteur des télégraphes à Oran, a trouvé sur la voie publique une montre en or qu'il a déposée entre les mains de son receveur.

M. **LIÉNARD**, gardien de bureau au Havre, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un porte-monnaie contenant 21 francs qu'il a remis à son receveur.

M. **SERVAIS**, facteur rural à Remilly-Aillicourt (Ardennes), a trouvé en cours de tournée une somme de 15 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdue.

M. **JEANDEAU**, facteur des télégraphes à Paris, bureau n° 17, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un porte-monnaie contenant 40 francs qu'il a déposé au commissariat de police du quartier.

M. **CRÉSPIN**, facteur rural à Malaunay (Seine-Inférieure), a trouvé dans la salle d'attente du bureau un portefeuille contenant 150 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. **MÉZERAY**, commis à Saint-Servan, a trouvé sur la voie publique une bourse contenant 80 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdue.

M. **LARCHER**, facteur à Saint-Servan, a trouvé sur la voie publique une chaîne en argent qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. **OUDIN**, facteur de ville à Nancy, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 100 francs qu'il a pu restituer à son propriétaire.

M. **NOËL**, facteur rural à Rouen, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 32 francs qu'il a déposé au commissariat de police.

M. **CHABOT**, facteur à Paris, bureau n° 24, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un billet de banque de 1,000 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. **KAMMERER**, gardien de bureau à Paris, bureau n° 15, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 60 francs qu'il s'est empressé de déposer entre les mains de son receveur.

M^{me} **RASTIÉ**, receveuse à la Bastide-sur-l'Hers (Ariège), s'est empressée de remettre à la personne intéressée un billet de 50 francs oublié sur la tablette du guichet de son bureau.

M. **MIÈGE** (Alexandre), facteur rural à Cessieu (Isère), a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 66 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. **REVOL**, facteur local à la Chapelle-en-Vercors (Drôme), a trouvé en cours de

distribution une montre et une chaîne en or qu'il a déposées entre les mains de sa receveuse.

M. VIALA, receveur à Saugues (Haute-Loire), s'est empressé de remettre à la personne intéressée un portefeuille contenant un billet de banque de 50 francs et des papiers importants qui avait été oublié sur la tablette du guichet de son bureau.

M. LAGIER, facteur rural à Beaumiers (Drôme), a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 102 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne qui l'avait perdu.

M. RAYNE, facteur-chef des postes à Paris, a trouvé sur la tablette du guichet du bureau n° 1 cinq pièces de 10 francs qu'il s'est empressé de remettre entre les mains de son receveur.

M. BIENAIMÉ, commis à Paris, bureau n° 17, a trouvé sur la tablette du guichet une pièce de 20 francs qu'il a remise au commissaire de police du quartier.

M. SORÉL, gardien de bureau à Paris-Bourse, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un portefeuille contenant 1,050 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

MM. DASQUE, BARRÈRE et ROI, facteurs ruraux à Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne), ont fait preuve d'un courageux dévouement en effectuant leurs tournées le 11 février dernier malgré une violente tempête de neige.

MM. JULIEN, facteur rural à Brive (Corrèze);

CHAMPAGNE, facteur rural à Vimy (Pas-de-Calais);

FAIVRE, facteur rural à Dampierre-sur-Linotte (Haute-Saône);

BASTIDE, facteur rural à Bretenoux (Lot);

NICAISE, commis auxiliaire à Paris (bureau n° 92),

ont fait preuve de courageux dévouement en arrêtant des chevaux emportés.

MM. PETIBON, commis principal au Mans;

LEROY, facteur rural à Saint-Jean-de-Braye (Loiret);

LAPÈRGUE, facteur rural à Cabrerets (Lot),

ont fait preuve de courageux dévouement dans des incendies.

M. ICHTERTZ, facteur auxiliaire à Commercy, a sauvé un enfant en danger de périr sous la glace.

M. GANIVET, facteur rural à Villebois-la-Valette (Charente), a sauvé un enfant en danger de périr dans un incendie.

M. BANDIOLI, surveillant des télégraphes à Privas, a fait preuve de beaucoup de zèle et de dévouement en rétablissant les communications télégraphiques interrompues par une tempête de neige.

M. ROCHETTE, facteur rural à Mazan (Ardèche), a sauvé la vie à une femme en danger de périr dans les neiges.

M. GAUTIER, facteur rural à Chabottes (Hautes-Alpes), a sauvé un enfant en danger de périr dans les neiges.

M. DUFFROS, facteur de ville à Dinan, s'est courageusement interposé en vue d'empêcher l'exécution d'une menace de mort.

MM. TRÉVEDY, sous-inspecteur;

VIDIER, chef-surveillant;

GAUDEMARD et MILAN, surveillants-chefs d'équipe;

FAJON et BUISSON, surveillants;

MARIN, GAUDEMARD fils et BERTRAND, facteurs surveillants;

BOUQUAIROL, PALLY, CAIZERGUES, CHARLES, MILAN (Hubald), TOURRE, DELFIEU et PASCAL, ouvriers;

FRÈS, surveillant auxiliaire,

se sont signalés par leur zèle et leur dévouement dans le rétablissement des communications télégraphiques interrompues dans le Gard par une tempête de neige.

CABINET DU MINISTRE. — BUREAU DU PERSONNEL.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Lambert.....	Commis de direction.	Auxerre.....	2,700	Com. princ. de direct.	Même résidence...	2,700
Ernult-Lanoë.	<i>Idem</i>	Laval.....	2,100	C ^{is} de direct.	Évreux.....	2,100
Clavier.....	Commis.....	Recette principale de la Seine.	2,100	Commis.....	Laval, direction...	2,100
Chiris.....	C ^{is} de direct.	Aurillac.....	2,100	C ^{is} de direct.	Draguignan.....	2,100
Dupré.....	Commis.....	Bureau des réclamations.	1,900	Commis.....	D ^{op} du mat. et de la constr., 3 ^e bureau.	1,900
Dorlhac de Born.	<i>Idem</i>	Draguignan, direction.	1,800	<i>Idem</i>	Aurillac, direction.	1,800
Jusforgues....	<i>Idem</i>	Tarbes.....	1,800	<i>Idem</i>	Ajaccio, direction..	1,800
Guillebert....	<i>Idem</i>	Bureau des articles d'argent.	1,600	<i>Idem</i>	D ^{op} des services sédentaires 3 ^e bur.	1,600
Gallin.....	<i>Idem</i>	Recette principale de la Seine.	1,500	<i>Idem</i>	Bureau des articles d'argent.	1,600
Pissard.....	<i>Idem</i>	La Roche-sur-Yon..	1,500	<i>Idem</i>	Annecy, direction..	1,500
Guepratte....	<i>Idem</i>	Saintes.....	1,500	<i>Idem</i>	La Roche-sur-Yon, direction.	1,500
Carivenc.....	<i>Idem</i>	Paris I.....	1,500	<i>Idem</i>	Albi, direction....	1,500
Proust.....	Com. aux ^{re} .	Paris 84.....	1,300	Expédition ^{re} .	Bureau des réclamations.	1,500
Vidal.....	Surnumér ^{re} .	En disponibilité...	"	Surnumér ^{re}	Bur. de l'ordonnanc ^t	600
Rachas.....	Receveur....	Alais.....	3,500	Receveur....	Saintes.....	4,000
Berthe.....	Com. princ..	Lyon R. P.....	3,600	<i>Idem</i>	Lyon-Saint Jean...	3,500
Champy.....	Receveur....	Paris 35.....	3,500	<i>Idem</i>	Paris 52.....	3,500
Faucher de Corn.	Commis principal.	Services sédentaires, 3 ^e bureau.	3,500	<i>Idem</i>	Bordeaux-Salinières	3,500
Moreau.....	Receveur....	Saintes.....	3,000	Rec ^t princip.	La Rochelle.....	3,500
Nelle.....	Com. princ..	Poste central.....	3,300	Receveur....	Paris 35.....	3,000
Tanguy.....	<i>Idem</i>	Recette principale de la Seine.	3,300	<i>Idem</i>	Mantes.....	3,000
Lecourt.....	<i>Idem</i>	Tulle.....	3,000	<i>Idem</i>	Brive.....	3,000
Faggiarielli..	<i>Idem</i>	Bastia.....	3,000	Chef de cent ^{re} de dépôt.	Même résidence...	3,000
Delfieu.....	Commis.....	Nîmes.....	2,700	Receveur....	Alais.....	2,500
Urtin.....	Receveur....	Mantes.....	2,500	<i>Idem</i>	Montélimar.....	2,500
M ^{me} veuve Manoir.	Receveuse...	Le Fousseret.....	1,400	Receveuse...	Montauban - Ville-Bourbon.	1,400
M. Descaillaux...	Receveur....	Cadaujac.....	1,000	Receveur....	Le Fousseret.....	1,000
M ^{me} Hormisdas...	Receveuse...	Morizès.....	1,200	Receveuse...	Cadaujac.....	1,200
M ^{lle} Rigaudy.....	<i>Idem</i>	Saint-Félix-de-Caraman.	1,200	<i>Idem</i>	Morizès.....	1,200
M ^{me} veuve Métayer.	<i>Idem</i>	Préchac.....	1,400	<i>Idem</i>	Saint-Félix-de-Caraman.	1,400
M ^{re} Foissac.....	"	<i>Idem</i>	Préchac.....	800
M ^{me} v ^e Masseron...	Receveuse...	Montrichard.....	1,800	<i>Idem</i>	Thaon.....	1,800
M ^{re} Saulnier.....	"	<i>Idem</i>	Cheméré-le-Roi....	800
M. Ducamp.....	"	Receveur....	Vigneux.....	800
M ^{me} Faraquier.....	"	Receveuse...	La Maison-Blanche.	800
M ^{lles} Bidault.....	"	<i>Idem</i>	La Courneuve.....	1,000
Terrier.....	Receveuse...	Les Baux-de-Breteil.	800	<i>Idem</i>	Tôtes.....	800
Remy.....	<i>Idem</i>	Dargaies.....	800	<i>Idem</i>	Les Baux-de-Breteil.	800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE MENTS	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
M ^{lles} Caumont.....	Receveuse...	Airvault.....	1,000	Receveuse...	Azay-sur-Thouët...	1,000
Hervé.....	<i>Idem</i>	Azay-sur-Thouët...	1,000	<i>Idem</i>	Airvault.....	1,000
Palis.....	<i>Idem</i>	Saint-Ilde.....	1,000	<i>Idem</i>	Cressensac.....	1,000
Delbos.....	<i>Idem</i>	Montchamp.....	800	<i>Idem</i>	Saint-Ilde.....	800
Guichard.....			"	<i>Idem</i>	Poithières.....	800
M ^{me} v ^e Legrand.....	Receveuse...	Beaulieu.....	1,000	<i>Idem</i>	Grigneville.....	1,000
veuve Fié.....	<i>Idem</i>	Grigneville.....	800	<i>Idem</i>	Beaulieu.....	800
M ^{lles} Jarrige Lemas.....	<i>Idem</i>	Catsac.....	1,000	<i>Idem</i>	Lonzac.....	1,000
Champtiaux.....				<i>Idem</i>	Carsac.....	800
M ^{me} v ^e Huguenin.....	Receveuse...	Beaumesnil.....	1,200	<i>Idem</i>	Pougy-sur-Aube...	1,200
M ^{lles} de Beccary.....	<i>Idem</i>	Noviant-aux-Prés...	1,400	<i>Idem</i>	Beaumesnil.....	1,400
Brisorgueil.....	<i>Idem</i>	Saint-Jouan-de- l'Isle.	1,400	<i>Idem</i>	Moncontour-de-Bre- tagne.	1,400
de Gadenet.....			"	<i>Idem</i>	S ^t -Jouan-de-l'Isle..	800
Vermot.....	Receveuse...	Rully.....	1,200	<i>Idem</i>	Vaux-les-Prés.....	1,200
Burlet.....	<i>Idem</i>	Clefmont.....	1,400	<i>Idem</i>	Rully.....	1,400
Dany.....	<i>Idem</i>	Lerrain.....	1,400	<i>Idem</i>	Clefmont.....	1,400
M ^{me} veuve Louis.....	<i>Idem</i>	Villerupt.....	1,200	<i>Idem</i>	Lerrain.....	1,200
M ^{lle} Barat.....	<i>Idem</i>	Croisy-sur-Andelle..	1,000	<i>Idem</i>	Villerupt.....	1,000
M ^{me} veuve Lecapi- taine.		Précédemment rece- veuse.	"	<i>Idem</i>	Croisy-sur-Andelle..	1,000
M ^{lles} Manière.....	Receveuse...	Aschères.....	1,400	<i>Idem</i>	S ^t -Germain-Lem- bron.	1,600
Ménagé.....	<i>Idem</i>	La Ferté-S ^t -Aubin..	1,400	<i>idem</i>	Aschères.....	1,400
Martin.....	<i>Idem</i>	Verdun-sur-Saône..	1,200	<i>Idem</i>	La Ferté-S ^t -Aubin..	1,200
Salmon.....	<i>Idem</i>	Cléry.....	1,400	<i>Idem</i>	Verdun-sur-Saône..	1,600
M ^{me} veuve Brunot.....	<i>Idem</i>	Auxon.....	1,600	<i>Idem</i>	Cléry.....	1,600
M ^{lrs} Dollé.....	<i>Idem</i>	Pougy-sur-Aube...	800	<i>Idem</i>	Auxon.....	800
Robert.....			"	<i>Idem</i>	Morterolles.....	800
Dron.....			"	<i>Idem</i>	Fontanges.....	800
M ^{me} v ^e Leconte.....			"	<i>Idem</i>	Chevannes.....	800
M ^{lle} Alary.....			"	<i>Idem</i>	S ^t -Benoît-de-Pain..	800
MM. Béraud.....	Com. aux ^{tes} ...	En disponibilité...	"	Receveur...	Roquesteron.....	800
Receveur.....	Receveur télé- gr.	Tergnier, gare...	2,400	Receveur des post. et tél.	Tergnier.....	2,400
M ^{lles} Leduc.....			"	Receveuse...	Bézu-Saint-Eloi...	800
Surrel.....	Receveuse...	Monistrol-d'Allier..	1,200	<i>Idem</i>	Lavoûte-Chillac...	1,200
Blandin.....			"	<i>Idem</i>	Pont-de-Pany.....	800
le Méhauté.....			"	<i>Idem</i>	Les Lucs-de-Bou- logne.	800
Guillebot.....			"	<i>Idem</i>	Plumelec.....	800
Trapes.....			"	<i>Idem</i>	Montchamp.....	800
M ^{me} veuve Monnet.....			"	<i>Idem</i>	Lépaud.....	800
veuve Laprade.....	Receveuse...	Molineuf.....	800	<i>Idem</i>	Cour-Cheverny....	800
M ^{lles} Martellière.....			"	<i>Idem</i>	Molineuf.....	800
Mérigon.....	Receveuse...	Ecucillé.....	1,400	<i>Idem</i>	Villeneuve-l'Arche- vêque.	1,600
M. Tomasini.....	Receveur...	Bastelica.....	1,400	Receveur...	Sainte-Lucie-de- Tallano.	1,400
M ^{lles} Muselli.....	Receveuse...	Sainte-Lucie-de- Tallano.	800	Receveuse...	Bastelica.....	800
Malterre.....			"	<i>Idem</i>	Neuvy-sur-Baran- geon.	800
MM. Bardot.....	Commis.....	Chaumont.....	2,700	Receveur...	Salins.....	2,700
Fabry.....	Receveur.....	Salins.....	2,200	Commis.....	Chaumont.....	2,400
M ^{me} Redonnet.....	Receveuse...	Blagnac.....	1,200	Receveuse...	Montberon.....	1,200
veuve Bulleux.....	<i>Idem</i>	Montberon.....	1,200	<i>Idem</i>	Blagnac.....	1,200
veuve Raison.....			"	<i>Idem</i>	Noviant-aux-Prés...	800
Gillet.....			"	<i>Idem</i>	Roulans.....	800
M. Guérin.....	Commis.....	Gabès.....	1,800	Receveur...	La Manouba.....	1,800
M ^{lles} Faure.....	Receveuse...	Camaret.....	800	Receveuse...	Siaugues-S ^t -Romain	800
Roux.....			"	<i>Idem</i>	Camaret.....	800
Niemojewski.....			"	<i>Idem</i>	Illiers-l'Evêque...	800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M ^{mes} veuve Doradil.	Receveuse...	Vélaux	800	Receveuse...	Monistrol-d'Allier..	800
Gantel.....	<i>Idem</i>	Montcarret.....	1,000	<i>Idem</i>	Bagnac.....	1,000
M ^{lles} Barrère.....	"	<i>Idem</i>	Mimizan.....	800
Gache.....	"	<i>Idem</i>	Peyrelevado.....	800
M ^{me} Hanard.....	"	<i>Idem</i>	Montreuil-l'Argillé.	800
M. Duval.....	Facteur boi- tier.	Thiel.....	850	Receveur...	Saint - Martin - de- Bossenay.	1,000
M ^{lles} Amat.....	Receveuse...	Mirandol.....	800	Receveuse...	Valence-d'Albigeois	800
Bonnafous.....	<i>Idem</i>	Lacaze.....	1,000	<i>Idem</i>	Mirandol.....	1,000
Costa.....	<i>Idem</i>	Illiers-l'Evêque....	800	<i>Idem</i>	Héricourt-en-Caux..	800
Gautherat.....	<i>Idem</i>	Montreux-Château.	1,000	<i>Idem</i>	Morvillars.....	1,000
Kesser.....	<i>Idem</i>	Cornimont.....	1,400	<i>Idem</i>	Montreux-Château..	1,400
M ^{me} v ^o Delafosse.....	<i>Idem</i>	Bréhal.....	1,200	<i>Idem</i>	Corisy-la-Forêt....	1,200
M. Lesage.....	Receveur...	Grosville.....	1,200	Receveur...	Bréhal.....	1,200
M ^{mes} Lebreton.....	Receveuse...	Créances.....	800	Receveuse...	Grosville.....	800
veuve Pelpel.....	<i>Idem</i>	Bussièrès.....	1,200	<i>Idem</i>	Egreville.....	1,200
veuve Join.....	"	<i>Idem</i>	Bussièrès.....	800
veuve Drion.....	"	<i>Idem</i>	Hargicourt.....	1,000
M ^{lle} Trotabas.....	"	<i>Idem</i>	S ^{te} Marie-de-la-Mer.	800
MM. Rabœuf.....	Com. princ.	Ligne de Lyon.....	3,000	Chef de brig.	Ligne des Pyrénées.	3,000
Filhiot.....	<i>Idem</i>	Bourg.....	3,300	Com. princ.	Marseille, Bourse.	3,300
Xolin.....	<i>Idem</i>	Nantes, gare de contrôle.	2,700	<i>Idem</i>	Nevers R. P.....	2,700
Arnauné.....	Commis....	Toulouse, central..	2,700	<i>Idem</i>	Orléans R. P.....	2,700
Faggiuelli.....	Com. princ.	Bastia, central....	3,000	<i>Idem</i>	Lyon, gare de con- trôle, S ^t -Paul.	3,000
Domec.....	Commis....	Bordeaux, central.	2,700	<i>Idem</i>	Bastia, central....	2,700
Poggi.....	Com. princ.	Ajaccio.....	3,600	<i>Idem</i>	Bourg.....	3,600
Goulu.....	<i>Idem</i>	Le Tonkin.....	3,000	<i>Idem</i>	Ajaccio.....	3,000
Chardon.....	<i>Idem</i>	Paris 44.....	2,700	<i>Idem</i>	Paris 15.....	2,700
Binet.....	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	3,000	<i>Idem</i>	Paris 44.....	3,000
Cahen.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	4,000	<i>Idem</i>	Ligne de l'Est....	4,000
Dusausoy.....	<i>Idem</i>	Boulogne-sur-Mer..	2,700	<i>Idem</i>	Même bureau....	2,700
Soulier.....	<i>Idem</i>	Sidi-bel-Abbès....	3,000	<i>Idem</i>	Tlemcen.....	3,000
Stéfani.....	<i>Idem</i>	Moulins.....	3,000	<i>Idem</i>	Sidi-bel-Abbès....	3,000
Rocquemont.....	<i>Idem</i>	Paris 66.....	3,000	<i>Idem</i>	Paris 7.....	3,000
Bigot.....	<i>Idem</i>	Lig. du Nord-Ouest.	2,700	<i>Idem</i>	Ligne de l'Ouest..	2,700
Boubée.....	<i>Idem</i>	Ligne de l'Ouest...	3,000	<i>Idem</i>	Lig. du Nord-Ouest.	3,000
Buges.....	<i>Idem</i>	Paris R. P. Départ.	3,300	<i>Idem</i>	Paris 33.....	3,300
Lesperles.....	<i>Idem</i>	Quimper.....	3,300	<i>Idem</i>	Brest, bur. princip.	3,300
Roder.....	<i>Idem</i>	Nantes, g ^{re} de contr.	3,000	<i>Idem</i>	Quimper.....	3,000
Roncajola.....	<i>Idem</i>	Ajaccio.....	3,000	<i>Idem</i>	Tulle.....	3,000
Remy.....	<i>Idem</i>	Valence, gare de contrôle.	3,000	<i>Idem</i>	Lyon, gare de con- trôle, S ^t -Paul.	3,000
Bourges.....	<i>Idem</i>	Paris R. P. Arrivée.	3,300	<i>Idem</i>	Marseille, Bourse..	3,300
Perdrix.....	Commis....	Amb., ligne de Lyon	2,700	<i>Idem</i>	Même ligne.....	2,700
Billaud.....	Com. princ.	Paris 8.....	2,700	<i>Idem</i>	Paris, central....	2,700
Peyraube.....	<i>Idem</i>	Paris 83.....	2,700	<i>Idem</i>	Paris 8.....	2,700
Colombier.....	Commis....	Paris, central....	1,800	Commis....	Paris 1.....	1,800
Ferrez.....	<i>Idem</i>	Paris 74.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Brizet.....	<i>Idem</i>	Neuilly-sur-Seine..	2,100	<i>Idem</i>	Paris 74.....	2,100
Pie.....	<i>Idem</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem</i>	Neuilly-sur-Seine..	2,100
Péchin.....	<i>Idem</i>	Le Havre-Ingouville	2,400	<i>Idem</i>	Le Havre, central.	2,400
Julliot de la Morandière.	<i>Idem</i>	En disponibilité..	1,800	<i>Idem</i>	Le Havre - Ingou- ville.	1,800
Lepetit.....	<i>Idem</i>	Nantes R. P.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 79.....	1,500
Tulleau.....	<i>Idem</i>	Nantes, gare de contrôle.	2,100	<i>Idem</i>	Nantes R. P.....	2,100
Modard.....	<i>Idem</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem</i>	Fécamp.....	1,500
Morand.....	<i>Idem</i>	Paris R. P. Arrivée.	1,800	<i>Idem</i>	Lisieux.....	1,800
Abadie.....	<i>Idem</i>	Mont-de-Marsan... 1,800	1,800	<i>Idem</i>	Paris R. P. Arrivée.	1,800
Dubosq.....	<i>Idem</i>	Bayonne, gare de contrôle:	2,400	<i>Idem</i>	Mont-de-Marsan... 2,400	2,400
Buffet.....	<i>Idem</i>	Laval.....	1,800	<i>Idem</i>	Pont-Audemer....	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. le Clerc de Fresne.	Commis....	Le Tonkin.....	2,100	Commis....	Laval.....	2,100
Gervais.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Lagny.....	1,500
Camou.....	Idem.....	Paris 81.....	1,500	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	1,500
Gaussé.....	Idem.....	Paris R. P. Arrivée.	1,500	Idem.....	Paris 81.....	1,500
Thibaut.....	Idem.....	Dunkerque, gare de contrôle.	2,100	Idem.....	Amiens R. P.....	2,100
Sauveplane....	Idem.....	Constantine R. P..	1,500	Idem.....	Bône.....	1,500
Ronaldès.....	Idem.....	Bône.....	2,100	Idem.....	Constantine R. P..	2,100
Moureau.....	Idem.....	Bordeaux-Salinières	2,400	Idem.....	Bordeaux, central..	2,400
Prévot.....	Idem.....	Montauban, gare de contrôle.	1,800	Idem.....	Bordeaux-Salinières	1,800
Manaut.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Le Tonkin.....	1,800
Cagnat.....	Idem.....	Nevers.....	1,800	Idem.....	Paris R. P. Transb ^t .	1,800
Chambert....	Idem.....	Nevers, gare de contrôle.	2,400	Idem.....	Nevers R. P.....	2,400
Firmin.....	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,800	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord.	1,800
Cubaynes....	Idem.....	Vierzon.....	1,500	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,500
Couty.....	Idem.....	Blois R. P.....	2,100	Idem.....	Blois, Denis-Papin.	2,100
Nault.....	Idem.....	Vierron.....	1,500	Idem.....	Blois R. P.....	1,500
Clavel.....	Idem.....	Nevers, gare de contrôle.	1,800	Idem.....	Vierzon.....	1,800
Mayrolles....	Idem.....	Dunkerque.....	1,500	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	1,500
Lamy.....	Idem.....	Dunkerque, gare de contrôle.	2,100	Idem.....	Dunkerque, bureau principal.	2,100
Pourtalet....	Idem.....	Tarbes, gare de contrôle.	2,700	Idem.....	Stax.....	2,700
Cordoliani....	Idem.....	Ambulant, ligne de la Méditerranée.	2,400	Commis (sur sa demande).	Sédentaire, même ligne.	2,400
Grossetti....	Idem.....	Sédentaire, ligne de la Méditerranée.	1,500	Commis....	Ambulant, même ligne.	1,500
Salvetat.....	Idem.....	Orléans R. P.....	2,400	Idem.....	Paris 24.....	2,400
Gueudet.....	Idem.....	Rims, bur. princip.	2,100	Idem.....	Amiens R. P.....	2,100
Gorel.....	Idem.....	Paris 5.....	1,500	Idem.....	Reims, bur. princip.	1,500
Marcilly.....	Idem.....	Angers R. P.....	1,500	Idem.....	Paris 5.....	1,500
Manceur.....	Idem.....	Saumur.....	1,800	Idem.....	Angers R. P.....	1,800
Cadilhac.....	Idem.....	Tours, gare.....	1,800	Idem.....	Saumur.....	1,800
Perrenet....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500	Idem.....	Ligne du Nord....	1,500
Ferreux.....	Idem.....	Le Havre, principal.	1,800	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,800
Serra.....	Idem.....	Le Havre, port....	2,100	Idem.....	Le Havre, principal.	2,100
Chavanon....	Idem.....	Bordeaux-Salinières	1,800	Idem.....	Le Havre, port....	1,800
Compagnot...	Idem.....	Bayonne, gare de contrôle.	2,700	Idem.....	Bordeaux-Salinières	2,700
Couty.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Caen R. P.....	1,500
Liégeois.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Saint-Quentin, bureau principal.	1,500
André.....	Idem.....	Paris 51.....	1,800	Idem.....	Paris 66.....	1,800
Colombié....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,500	Idem.....	Paris 51.....	1,500
Viala.....	Idem.....	Paris 22.....	1,800	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,800
Fayolle.....	Idem.....	Marseille, central..	2,400	Idem.....	Paris 22.....	2,400
Forest.....	Idem.....	Nice, central.....	1,500	Idem.....	Marseille, central.	1,500
Gaignard....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Vienna.....	1,800
Vercier.....	Idem.....	Limoges R. P.....	1,800	Idem.....	Villefranche-sur-Saône.	1,800
Bossentrot...	Idem.....	Limoges, gare de contrôle.	1,800	Idem.....	Limoges R. P.....	1,800
Promonet....	Idem.....	Dijon, g ^{re} de contr.	2,700	Idem.....	Dijon, central....	2,700
Michel.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Nice R. P.....	1,500
Fumery.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,800	Idem.....	Paris 37.....	1,800
Toussaint....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,800
Dalmas.....	Idem.....	Nice, Garibaldi...	2,700	Idem.....	Nice R. P.....	2,700

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Bouquet	Commis	Nice R. P.	2,100	Commis	Nice, Garibaldi ...	2,100
Gascaud	<i>Idem.</i>	Paris, gare de contr., Montparnasse.	2,700	<i>Idem.</i>	Paris R. P. Arrivée.	2,700
Planchon	<i>Idem.</i>	Paris 23	2,400	<i>Idem.</i>	Paris, gare de contr., Montparnasse.	2,400
Barasc	<i>Idem.</i>	Paris 28	1,500	<i>Idem.</i>	Paris 23	1,500
Gozzi	<i>Idem.</i>	Paris 4	2,100	<i>Idem.</i>	Paris 28	2,100
Salvetat	<i>Idem.</i>	Paris 24	2,400	<i>Idem.</i>	Paris 4	2,400
Bouchépillon	<i>Idem.</i>	Paris 18	1,500	<i>Idem.</i>	Ambulant, ligne de Lyon.	1,500
Berger	<i>Idem.</i>	Vendôme	1,800	<i>Idem.</i>	Paris 18	1,800
Cadilhac	<i>Idem.</i>	Saumur	1,800	<i>Idem.</i>	Vendôme	1,800
Manceau	<i>Idem.</i>	Angers R. P.	1,800	<i>Idem.</i>	Saumur	1,800
Piedrache	<i>Idem.</i>	Paris 89	2,700	<i>Idem.</i>	Paris 83	2,700
Ponsinet	<i>Idem.</i>	Paris, gare de con- trôle du Nord.	2,400	<i>Idem.</i>	Paris 89	2,400
Paroche	<i>Idem.</i>	Avesnes	2,100	<i>Idem.</i>	Paris, gare de con- trôle du Nord.	2,100
Silhot	<i>Idem.</i>	En disponibilité ...	"	<i>Idem.</i>	Nice, central	1,500
Poliau	<i>Idem.</i>	Marseille R. P. ...	1,500	<i>Idem.</i>	Marseille, Bourse..	1,500
Rampin	<i>Idem.</i>	Marseille, Bourse..	2,400	<i>Idem.</i>	Marseille R. P. ...	2,400
Laurent	<i>Idem.</i>	Marseille 84	2,400	<i>Idem.</i>	Lunéville	2,400
Mougeot	<i>Idem.</i>	Lunéville	1,800	<i>Idem.</i>	Paris 84	1,800
Claverie	<i>Idem.</i>	Mont-de-Marsan..	1,800	<i>Idem.</i>	Tarbes	1,800
Teysie	<i>Idem.</i>	Tarbes	1,800	<i>Idem.</i>	Mont-de-Marsan..	1,800
Mongin	<i>Idem.</i>	Bône	2,700	<i>Idem.</i>	Marseille R. P. ...	2,700
Coti	<i>Idem.</i>	Marseille R. P. ...	2,700	<i>Idem.</i>	Bône	2,700
Vautrin	<i>Idem.</i>	Paris R. P. Départ.	1,500	<i>Idem.</i>	Mirecourt	1,500
Junca	Surnumér ^{re}	Saint-Gaudens	"	<i>Idem.</i>	Orléans R. P.	1,500
Galinier	<i>Idem.</i>	Albi	"	<i>Idem.</i>	Tours, gare	1,500
Estradier	<i>Idem.</i>	Périgueux	"	<i>Idem.</i>	Vierzon	1,500
Borriglione	<i>Idem.</i>	Gannat	"	<i>Idem.</i>	Nice, central	1,500
Fournet	<i>Idem.</i>	Condom	"	<i>Idem.</i>	Caen R. P.	1,500
Rivasseau	<i>Idem.</i>	Rambouillet	"	<i>Idem.</i>	Paris R. P. Départ.	1,500
Sigand	<i>Idem.</i>	Les Andelys	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Signal	<i>Idem.</i>	Domfront	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Riguet	<i>Idem.</i>	Sablé	"	<i>Idem.</i>	Angers R. P.	1,500
Sudric	<i>Idem.</i>	Tours R. P.	"	Surnumér ^{re}	Mainers	"
Féris	<i>Idem.</i>	Versailles R. P. ...	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	"
Dubec	<i>Idem.</i>	Blôis R. P.	"	<i>Idem.</i>	Versailles R. P. ...	"
Lebeulle	<i>Idem.</i>	Meaux	"	<i>Idem.</i>	Dijon, central	"
Micas	<i>Idem.</i>	Tonnerre	"	<i>Idem.</i>	Narbonne	"
Deprad	<i>Idem.</i>	En disponibilité ..	"	<i>Idem.</i>	Cannes	"
Tavernier	<i>Idem.</i>	Tergnier, gare de contrôle.	"	<i>Idem.</i>	Givet	"
Devaut	<i>Idem.</i>	Tunis	"	<i>Idem.</i>	Dôle	"
Miquel	<i>Idem.</i>	Toulouse, place Du- puy.	"	<i>Idem.</i>	Toulouse, central..	"
Caire	<i>Idem.</i>	Brignoles	"	<i>Idem.</i>	Perpignan	"
Guillermin	<i>Idem.</i>	En disponibilité ..	"	<i>Idem.</i>	Brignoles	"
Froument	<i>Idem.</i>	Asnières	"	<i>Idem.</i>	Paris, central	"
Rihl	<i>Idem.</i>	Le Creusot	"	<i>Idem.</i>	Le Mans, central..	"
Ollivier	<i>Idem.</i>	Vienne	"	<i>Idem.</i>	Le Creusot	"
Brémont	<i>Idem.</i>	Draguignan	"	<i>Idem.</i>	Vienne	"
Combes	<i>Idem.</i>	Paimbeuf	"	<i>Idem.</i>	Rochefort-sur-Mer..	"
Lenté	<i>Idem.</i>	Compiègne	"	<i>Idem.</i>	Rambouillet	"
Jullia	<i>Idem.</i>	La Flèche	"	<i>Idem.</i>	Les Andelys	"
Carayon	<i>Idem.</i>	Versailles R. P. ...	"	<i>Idem.</i>	La Flèche	"
Talon	<i>Idem.</i>	En disponibilité ..	"	<i>Idem.</i>	Tarare	"
Peccatte	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	"	<i>Idem.</i>	Sablé	"
Robert	"	Agent trieur.	Bordeaux R. P.	1,200
Lafitte	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,200

AVANCEMENTS SUR PLACE.

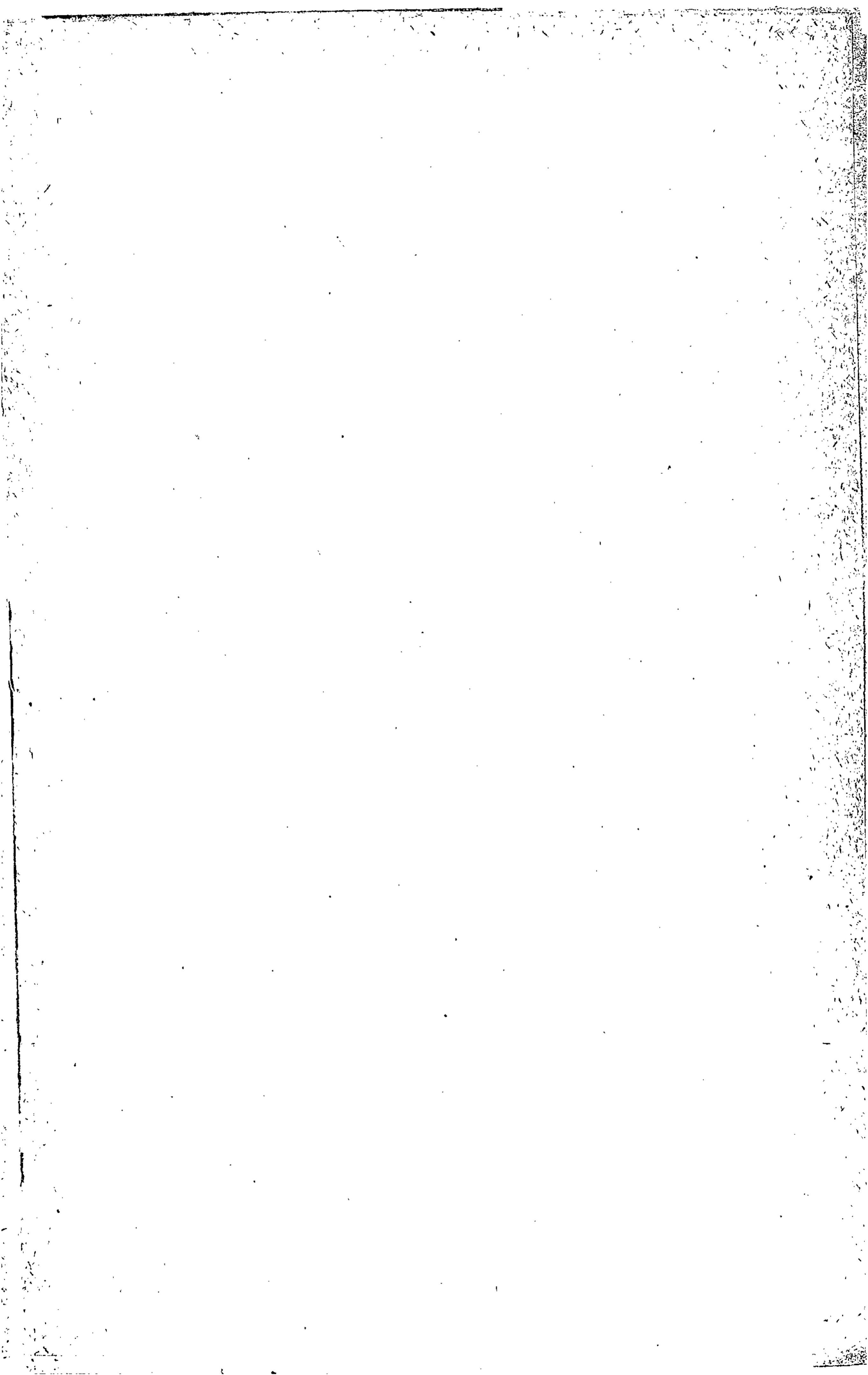
NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
ADMINISTRATION CENTRALE.		1,900 ^f à 2,200 ^f .	
SOUS-CHEFS DE BUREAU. 5,500 ^f à 6,000 ^f .		MM. Dormoy	Réclamations.
MM. de Baudel	Vérification des produits.	Laroze	Correspondance étran- gère.
Rambaud	Distribution.	Dupré	Service central.
5,000 ^f à 5,500 ^f .		Vignol	Réclamations.
MM. Minot	Services sédentaires.	Leclère	Caisse d'épargne.
Gougel	Ordonnancement.	EXPÉDITIONNAIRES.	
4,500 ^f à 5,000 ^f .		1,500 ^f à 1,600 ^f .	
M. Martin	Sous-chef de section à la Caisse nat ^{le} d'épargne.	M. Barbier	Services sédentaires.
COMMIS PRINCIPAUX. 4,000 ^f à 4,500 ^f .		1,400 ^f à 1,500 ^f .	
MM. Le Tual	Bureau du personel.	M. Picard	Transmissions télégra- phiques.
Galou	Réclamations.	1,100 ^f à 1,200 ^f .	
3,500 ^f à 4,000 ^f .		MM. Dumoulin	Réclamations.
MM. Frémy	Réclamations.	Noël	<i>Idem.</i>
Jolivet	Matériel et construction.	Legendre	<i>Idem.</i>
Savart de Maupas	Réclamations.	1,000 ^f à 1,100 ^f .	
d'Estocquois	Personnel.	MM. Giraud	Cabinet du Ministre.
COMMIS. 3,100 ^f à 3,500 ^f .		Daudet	<i>Idem.</i>
MM. Squivet	Vérification des produits.	DIRECTIONS ET SERVICES SPÉCIAUX.	
Imbert	Personnel.	DIRECTEURS DÉPARTEMENTAUX.	
Leymarie	<i>Idem.</i>	6,000 ^f à 7,000 ^f .	
Cochard	<i>Idem.</i>	MM. Rudolf	Tulle.
Renucci	Vérification des produits.	Mourre	Grenoble.
Masson	Caisse d'épargne.	Reiss	Chaumont.
Dupin	<i>Idem.</i>	Dupuy de Grandpré	La Rochelle.
2,800 ^f à 3,100 ^f .		Lorin	Châlons-sur-Marne.
MM. Florentin	Services sédentaires.	INSPECTEURS.	
Debacque	Personnel.	- 4,500 ^f à 5,000 ^f .	
Jodrillat	<i>Idem.</i>	M. Legras	Angoulême.
Petit	Vérification des produits.	4,000 ^f à 4,500 ^f .	
Cambray	Transmissions télégra- phiques.	MM. Leschevin de Prevoisin	Rennes.
Ailhaud	Caisse d'épargne.	Guyot	Versailles.
2,500 ^f à 2,800 ^f .		3,500 ^f à 4,000 ^f .	
MM. Doumayrou	Matériel et construction.	MM. Beaugrand	Chaumont.
Simonnet	Personnel.	Roche	Digne.
Robert	<i>Idem.</i>	de Singly	Orléans.
Laparre	Matériel et construction.	Cailleret	Brest.
Petizeau	<i>Idem.</i>		
Barbé	Caisse d'épargne.		
Loubradou	<i>Idem.</i>		
2,200 ^f à 2,500 ^f .			
MM. Favreau	Ordonnancement.		
Bordelongue	Service central.		
Olivier	Matériel et construction.		
Legrand	Personnel.		
Simon	<i>Idem.</i>		
Rat	Articles d'argent.		
Delon	Caisse d'épargne.		
Sarazin	<i>Idem.</i>		
Doby	<i>Idem.</i>		

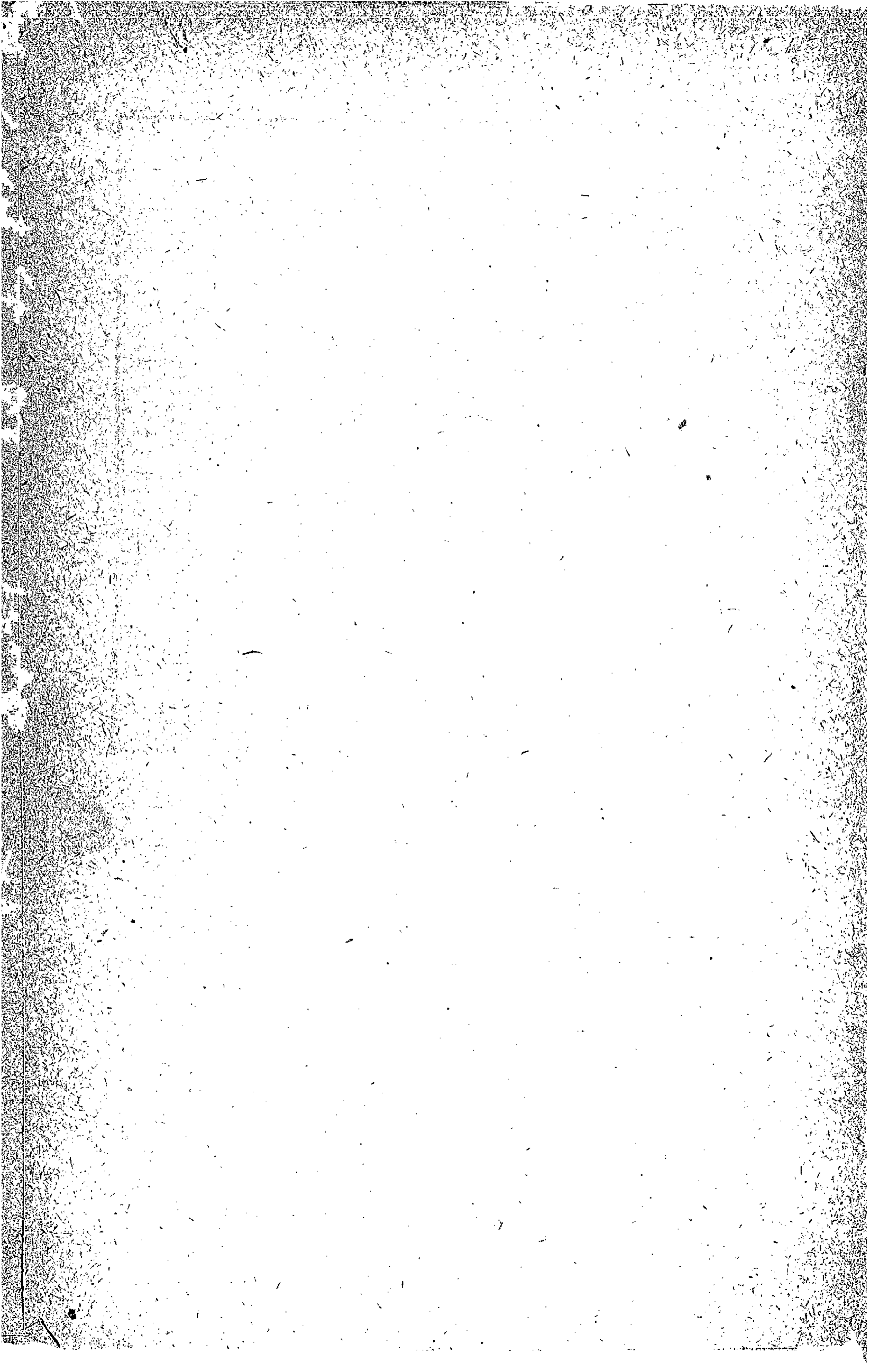
NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
INSPECTEURS-INGÉNIEURS. 3,500 ^f à 4,000 ^f .		COMMIS. 2,400 ^f à 2,700 ^f .	
MM. Pelletier.....	Sous-ingénieur, Paris, direction régionale.	MM. Nony.....	Vérification du matériel.
Seligmann Lin.	Sous-ingénieur, école supérieure.	Manigaud.....	Lyon.
Vaschy.....	Sous-ingénieur, direction du matériel et de la construction.	Astier.....	Inspection générale du contrôle.
		Blanquet.....	Saint-Etienne.
		Pouzergues.....	Vérification du matériel.
		Dubertrand.....	Idem.
		Martin.....	Auch.
			2,100 ^f à 2,400 ^f .
		MM. Richard-Dubois.	Niort.
		Perrier.....	Grenoble.
		Roman.....	Oran.
		RECETTES COMPOSÉES.	
		RECEVEURS.	
			4,000 ^f à 4,500 ^f .
		M. Brunnschwig.	Besançon.
			3,500 ^f à 4,000 ^f .
		M. Cavalier.....	Philippeville.
			3,000 ^f à 3,500 ^f .
		M. Fradet.....	Guéret.
		SOUS-CHEF DE SECTION.	
			4,000 ^f à 4,500 ^f .
		M. Azart.....	Paris R. P.
		CHEFS DE BRIGADE.	
			3,600 ^f à 4,000 ^f .
		MM. Ladier.....	Ligne de Lyon.
		Granger.....	Ligne des Pyrénées.
			3,300 ^f à 3,600 ^f .
		MM. Delamont.....	Ligne des Pyrénées.
		Frantz.....	Ligne de Lyon.
		Remy.....	Ligne du Nord-Ouest.
		Colas.....	Ligne de l'Ouest.
			3,000 ^f à 3,300 ^f .
		MM. de Susini.....	Ligne de la Méditerranée.
		Cunin.....	Ligne de l'Ouest.
		COMMIS PRINCIPAUX.	
			3,600 ^f à 4,000 ^f .
		M. Paulet.....	Ligne de l'Indo-Chine.
			3,300 ^f à 3,600 ^f .
		MM. Blanc.	Paris contral.
		Thoulon,	Toulon.
		Senot.	Compiègne.

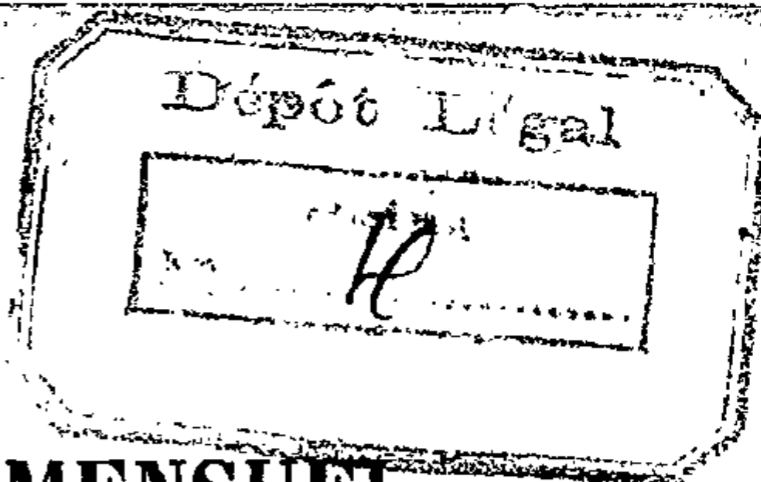
NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
3,000 ^f à 3,300 ^f .		2,400 ^f à 2,700 ^f .	
MM. Paris.....	Neully.	MM. Fleury.....	Soissons.
Geoffroy.....	Paris 36.	Noël (J.-M.).....	Nîmes-gare.
Dedieu.....	Paris 50.	Tréal.....	Morlaix.
Deprats.....	Draguignac.	Jaulin du Sentre...	Saintes.
Magol.....	Marseille.	Censier.....	Beauvais.
Lavieille.....	Lille.	Rajade.....	Toulouse.
Danty-Lucq.....	Marseille.	Perretier.....	Besançon.
Fourcade dit Gaillet.	Lyon.		
Savignol.....	Toulouse.	2,100 ^f à 2,400 ^f .	
Marcel.....	Idem.	MM. Blayac.....	Ligne du Sud-Ouest.
		Maurin.....	Ligne de Lyon.
2,700 ^f à 3,000 ^f .		Robert.....	Ligne du Sud-Ouest.
MH. Ferré.....	Ligne des Pyrénées.	Mauret.....	Paris 80.
Detroit.....	Lyon.	de la Rocque.....	Paris 26.
Sueur.....	Paris 63.	Mannier.....	Paris, R. P.
Mottin.....	Paris 2.	Brichoux.....	Oran.
Praets.....	Paris central.	Romani.....	Idem.
Harmant.....	Idem.	Guyot.....	Alger.
Piedvache.....	Paris 89.	Favre.....	Idem.
Gress.....	Paris 39.	Daire.....	Alger, R. P.
de Monthiers.....	Paris, R. P.	Balmisse.....	Aurillac.
Lesage.....	Ligne du Sud-Ouest.	Davezies.....	Issoire.
Verhramme.....	Ligne de Lyon.	Clavé.....	Mont-de-Marsan.
Peyréga.....	Ligne du Sud-Ouest.	Finel.....	Marseille, R. P.
Pierret.....	Ligne du Nord.	Ricard.....	Millau.
Bouisson.....	Ligne du Sud-Ouest	Boudier.....	Moulins.
Bourguet.....	Idem.	Serieix.....	Moulins, R. P.
Larippe.....	Paris 1.	Moul.....	Brest.
Pérard.....	Boulogne-sur-Mer.	Bienvenu.....	Nantes.
Pouget.....	Roanne.	Guyon.....	Rouen central.
Brimont.....	Laon.	Espinasse.....	Fécamp.
Barbier.....	Lyon.	Terrusse.....	Nice gare.
Petit.....	Marseille-Chap.	Verdier.....	Bordeaux.
Millon.....	Sens.	Viallet.....	Privas.
Paysot.....	Limoges.	Grimaud.....	Lyon, R. P.
Xolin.....	Nevers.	Montagnol.....	Montpellier.
Samson.....	Roubaix.	Espoullier.....	Marseille central.
Depret.....	Saint-Quentin.	Josse.....	Rennes.
Forgues.....	Capdenac-gare.	Renot.....	Vannes.
Fontan-Bérie.....	Bordeaux.	Rousson.....	Marseille.
Santini.....	Grenoble.		
Bondet.....	Alger, R. P.	1,800 ^f à 2,100 ^f .	
COMMIS.		MM. Nadal.....	Ligne de la Méditerranée.
2,400 à 2,700 ^f .		Barthelemy.....	Idem.
MM. Broquedis.....	Ligne de l'Indo-Chine.	Trabin.....	Beyrouth.
Senevet.....	Alger.	Fenasse.....	Bône.
Cecillion.....	Sfax.	Marty.....	Paris R. P.
Bidart.....	Ligne des Pyrénées.	Rondeau.....	Idem.
Serin.....	Ligne du Sud-Ouest.	Matossy.....	Paris central.
Laporte.....	Paris, R. P. D.	Gindre.....	Paris 85.
Lalé.....	Paris central.	Perret.....	Paris, central.
Lhôtellier.....	Paris, préfecture Seine.	Fructus.....	Paris R. P.
Laffont.....	Paris, gare de Lyon.	Richard.....	Idem.
Nicod.....	Paris central.	Jouves.....	Idem.
Rozet.....	Idem.	Coibier.....	Paris, Bourse.
Cerrière.....	Bordeaux.	Rosé.....	Rennes, central.
Lamblin.....	Marseille-Chap.	Prévoit.....	Nogent-le-Rotrou.
Coupet.....	Laon.	Rostagni.....	Nice, central.
Terret.....	Carcassonne.	Paire.....	Marseille Bourse.
		Dumas (E.).....	Marseille.
		Le Gat.....	Évreux.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
MM. Compayré.....	Toulouse, central.		
Hurez.....	Sedan.		
Chrétien.....	Rennes.		
Declery.....	Marseille, central.		
Espicier (Louis)....	Sedan.		
Pélissier.....	Nice.		
Delmotte.....	Calais.		
Anizan.....	Le Havre.		
Banville.....	Caen.		
Delpech.....	Toulouse.		
Bernadac.....	Granville.		
Derrien.....	Angers R. P.		
Maurel.....	Marseille R. P.		
Loiseau.....	Meaux.		
Martin.....	La Roche-sur-Yon.		
Mauduit.....	Lille.		
Crépin.....	Abbeville.		
Dansos.....	Bordeaux R. P.		
Le Matelot.....	Nantes R. P.		
Bonnefond.....	Périgueux R. P.		
Letot.....	Calais.		
	1,500 ^f à 1,800 ^f .		
MM. Calmels.....	Ligne du Nord-Ouest.		
Jouve.....	— du Nord.		
Lortel.....	— de la Méditerranée.		
Bothorel.....	— de l'Ouest.		
George.....	— du Sud-Ouest.		
Richard.....	Médéah.		
Melzessard.....	Tunis.		
Ruelle.....	Paris 17.		
Crémont.....	Paris 24.		
Seyrac.....	Paris 22.		
Ladous.....	Paris 71.		
Sagnes.....	Paris 22.		
Georges.....	Paris, central.		
Ducaud.....	Paris 51.		
Maillebaud.....	Paris 6.		
Beurier.....	Paris 1.		
Marc (F.).....	Paris R. P.		
Muffat-Jeandet.....	Paris 22.		
Rebuffol.....	Paris 22.		
Amary.....	Paris, central.		
Jany.....	Paris R. P.		
Cazottes.....	Idem.		
Courty (D.).....	Paris 29.		
Lacroix.....	Paris 54.		
Cardon.....	Paris, central.		
	RECETTES SIMPLES.		
	2,000 ^f à 2,200 ^f .		
MM. Berthet.....	Le Vigan.		
Trebillon.....	Romilly.		
	1,800 ^f à 2,000 ^f .		
MM. Féraud.....	Viviers.		
Sicaud.....	Conches-en-Ouche.		
Ferrier.....	Prémery.		
		1,600 ^f à 1,800 ^f .	
		M. Gautier.....	Chantonay.
		M ^{lle} Chabert.....	Crévecoeur.
		M ^{mes} Joannon.....	Boen-sur-Lignon.
		veuve Thevenon....	Uriage.
		M ^{lle} Thibaut.....	Briaro.
		M ^{mes} Rouzel.....	Langeac.
		Brémont.....	Chalais.
		M ^{lle} Daydé.....	Saint-Vallier.
		1,400 ^f à 1,600 ^f .	
		M ^{lle} Chaumet.....	Montmoreau.
		M ^{mes} Richignat.....	Dun-sur-Auron.
		Lassus.....	Talence.
		Jourdaïu.....	La Châtaigneraie.
		M ^{lles} Brunier.....	La Bourboule.
		Dubourg.....	Orsoy.
		M ^{mes} Champeau.....	Créteil.
		Courbarin.....	Salces.
		veuve Guillot.....	Azay-le-Rideau.
		1,200 ^f à 1,400 ^f .	
		M ^{me} veuve Godrand....	Huussignémont.
		M ^{lle} Gourgues.....	Pissos.
		M ^{mes} Bazou.....	Billy-sur-Oisy.
		Paul.....	La Jonchère.
		veuve Paul.....	La Saucce-des-Alpes.
		M ^{lles} Debellut.....	Parsac.
		Harvich.....	Masnières.
		Condé.....	Léon.
		M ^{me} Casse.....	Mios.
		M ^{lles} Vibratte.....	Béthonville.
		Pinton.....	Crocq.
		M ^{mes} Sisco.....	Achiet-le-Grand.
		Nemos.....	Balbigny.
		M ^{lles} Genoux.....	Sail-sur-Couzan.
		Gallet.....	Clerval.
		Bongendre.....	Monts.
		Tisserant.....	Cuxac-d'Aude.
		Masson.....	Ouveillan.
		M ^{me} veuve Froment....	Rochemaure.
		M ^{lle} Ravanat.....	Ronage.
		M ^{mes} Rameau.....	Secy-sur-Saône.
		Couturier.....	La Bouille.
		M ^{lle} Gencier.....	Bagnols-les-Bains.
		M ^{mes} Serrière.....	S ^t -Germain-de-Calberte.
		Dudant.....	Wallers.
		Delago.....	Le Crestet.
		M ^{lle} Tesnier.....	Limeray.
		M ^{mes} Garrère.....	Gimont.
		Fêmeau.....	Pouzauges.
		M ^{lle} Genet.....	L'Isle-de-Bréhat.
		M ^{me} Quélet.....	Neuvy-sur-Loire.
		M ^{lle} Tellier.....	Orbais-l'Abbaye.
		M ^{me} d'Audibert de Lussan	Auterive.
		M ^{lles} Bourdon.....	Montmartin-sur-Mer.
		Nogué.....	Miélan.
		Coursol.....	Jaalons.
		M ^{mes} Gérault.....	Sissonne.
		Lemaire.....	Berek.
		Desmoulins.....	Petit-Ivry.
		M ^{lle} Zaleska.....	Saint-Maurice.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
	1,000 à 1,200 ^f .		
M ^{lles} Malleron.....	Villequiers.	M ^{me} Prunier.....	Jumièges.
Panier.....	Quarré-les-Tombes.	M ^{lles} Terrien.....	Brezé.
Lebel.....	Huqueliors.	Roux.....	Thorame-Haute.
Larue.....	Turenne.	M ^{me} Giroux.....	Taues.
M ^{mes} Imberdis.....	Cognat-Lyonne.	M ^{lle} Dupuis.....	Calonne-Ricouart.
Peyrot.....	Labenque.	M ^{me} Alizon.....	Saint-Laurent-les-Bains.
M ^{lle} Levêque.....	Mayet-sur-Sarthe.	M ^{lle} Madiot.....	Plailly.
M ^{me} Marchal.....	Saint-Eugène.	M ^{mes} Petit.....	Margival.
M ^{lles} Reignier.....	Recoulès.	veuve Royer.....	Andeville.
Edeline.....	Arromanches.	M ^{lle} Marcenger.....	Bengy-sur-Craon.
M ^{mes} Louis.....	Saint-Léu-d'Esserent.		
Leignadier.....	Saint-Pargoire.	AGENTS TITRES ET AGENTS SECONDAIRES.	
Delon.....	Châtenay.	1,500 ^f à 1,600 ^f .	
M ^{lles} Bleynier.....	Aurignac.	M. Heraud.....	Ligne du Sud-Ouest.
Mainetti.....	Aléria.		
Duqueyroix.....	Saint-Benoît-du-Sault.	1,300 à 1,400 ^f .	
M ^{me} Ponsolle.....	Prévenchères.	MM. Metayé.....	Bordeaux.
M ^{lle} Reylat.....	Escource.	Radevac.....	Saint-Brieuc.
M ^{mes} Fruger.....	Port-l'Abbé-d'Arnoult.	Julliane.....	Ligne du Nord-Ouest.
veuve Picard.....	Douchy.	Lajeunies.....	du Sud-Ouest.
M ^{lle} Fuzet.....	Chateldon.	Mijon.....	<i>Idem.</i>
M ^{me} Audinas.....	Vatbonnais.	Dubault.....	<i>Idem.</i>
M ^{lle} Demoizel.....	Bouillargues.	Memeguerre.....	<i>Idem.</i>
M ^{mes} Nivelon.....	Saulzais-le-Potier.	Caninade.....	<i>Idem.</i>
Heuret.....	Chervey.		
	800 ^f à 1,000 ^f .	1,200 à 1,300 ^f .	
M ^{lle} Dalichoux.....	Saint-Aubin-la-Lande.	MM. Marmet.....	Ligne du Nord-Ouest.
M ^{me} Laure.....	Flassans.	Bourgouin.....	du Nord.
M ^{lles} Choumeils de Saint-Germain.	Saint-Germer-de-Fly.	Granger.....	Paris R. P.
Prebay.....	Pierrefitte.	Andirac.....	Ligne du Sud-Ouest.
Bidaud.....	Sainte-Sevère par Indre.	Bazouin.....	des Pyrénées.
Thiebaud.....	Nodo.	Paulin.....	de l'Est.
Billon.....	Quend.		







DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 4.

SOMMAIRE.

Pages.

NOMENCLATURES des bureaux de poste allemands, britanniques, italiens et suisses.....	61 à 65
CRÉATIONS de bureaux de poste.....	65
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	65
PARTICIPATION de neuf nouveaux bureaux au service des mandats-cartes n° 1406 (ancien 16 octiers).....	67
ANNOTATIONS à faire au carnet n° 217.....	68
BÂTIMENTS en partance.....	71
FAITS divers.....	73
NOMINATIONS et promotions.....	75

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste allemands.

1° Créations : — Bureaux à ajouter à leur ordre alphabétique :

NOMS DES BUREAUX.	PAYS ET DISTRICTS POSTAUX.
Czeszewo	Prusse..... (Bromberg).
Ermreuth	Bavière..... (Nuremberg).
Eselsfürth	Bavière..... (Spire).
Gnotzheim.....	Bavière..... (Nuremberg).
Godelheim (<i>Westfalen</i>).....	Prusse..... (Minden).
Gross-Schönbrück	Prusse..... (Danzig).
Igensdorf.....	Bavière..... (Bamberg).
Pont	Prusse..... (Aix-la-Chapelle).
Rugendorf.....	Bavière..... (Bamberg).
Schvürbitz.....	Bavière..... (Bamberg).
Seibelsdorf.....	Bavière..... (Bamberg).
Sentenbart.....	Bade..... (Constance).
Staudach.....	Bavière..... (Munich).
Uttenreuth.....	Bavière..... (Nuremberg).
Wrotzlawken.....	Prusse..... (Danzig).
Zehista	Saxe..... (Dresde).
Zehn.....	Bavière..... (Bamberg).

2° Suppressions : Bureaux à biffer.

Dambee.....	Prusse..... (Cöslin).
Engelsdorf.....	Prusse..... (Aix-la-Chapelle).
Hainstadt (<i>Hessen</i>).....	Hesse..... (Darmstadt).
Liggersdorf.....	Prusse..... (Constance).

3° Changements de dénominations :

Jerzyce (<i>K. Inowrazlaw</i>).....	Jerzyce (<i>Bz. Bromberg</i>).....	Prusse (Bromberg).
Mühlenbeck.....	Mühlenbeck (<i>Bz. Berlin</i>).....	Prusse. (Potsdam).
Tessin.....	Tessin (<i>Mecklenburg</i>).....	Mecklenbourg-Schwérin. (Schwérin).

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste britanniques.

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux :

BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

Londres.

The Grove, Ealing W..... Ealing W.

Angleterre.

Ardington.....	Wantage.	Northgate Street (Bury St. Edmunds).....	Bury St. Edmunds.
Bassett.....	Southampton.	Rolleston.....	Burton on-Trent.
Bishop Wilton.....	York.	St. John Street (Bury St. Edmunds)...	Bury St. Edmunds.
Enfield Road.....	Brentford.	Terling.....	Witham.
Exning.....	Newmarket (Cam.) .	Trinity Street (Halstead).....	Halstead.
High Bickington...	Chulmleigh.	White Notley.....	Witham.
Leam Street.....	Leamington Spa.	Woodhall Spa.....	Horncastle.
Merrywood.....	Bristol.		
Miller Road.....	Preston (Lanc.).		
Newton-on-Ouse....	York.		
Newtown (Cheshire)	Stockport.		

Écosse.

Findhorn.....	Forres.
High Street.....	Ayr.
Newtonhead.....	Ayr.
Rothienorman.....	Aberdeenshire.

Irlande

Clonsilla.....	Dublin.
Coolrain.....	Mountrath.

CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

Londres.

Après Chesterton Road, *supprimer* Notting Hill et *maintenir* Paddington, W.

Angleterre.

Après Dorstone, *remplacer* Hereford par Peterchurch.
— Overton, Hants, *remplacer* Micheldever station par Whitchurch (Hants).

BUREAU SUPPRIMÉ À BIFFER.

Angleterre.

Stanway..... Colchester.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste italiens.

Les bureaux de poste italiens dont les noms suivent, nouvellement admis à l'échange des mandats internationaux, devront être inscrits, à leur ordre alphabétique, sur la nomenclature spéciale.

Borgo Ponte (Garessio).....	Cuneo.	Pernumia	Padova.
Borgo San Martino.....	Novara.	Piteccio (Pistoia).....	Firenze.
Caccuri.....	Catanzaro.	Poggio a Caiano (Carmi- gnano).....	Firenze.
Campo di Giove.....	Aquila.	Ponte Giurino (Berbenno)....	Bergamo.
Campotosso.....	Aquila.	Popiglio (Piteglio).....	Firenze.
Castiglione d'Adda.....	Milano.	Prato Sesia.....	Novara.
Carrara San Giorgio.....	Padova.	Rocca Pietore.....	Belluno.
Castiglione Cinella.....	Cuneo.	San Giorgio delle Pertiche....	Padova.
Cellio.....	Novara.	Santa Caterina (Reggio di Ca- labria).....	Reggio di Calabria.
Crespadoro.....	Vicenza.	Santa Maria a Vico.....	Caserta.
Dumenza.....	Como.	Saonara.....	Padova.
Gropparello.....	Piacenza.	Solignano.....	Parma.
Lorenzana.....	Pisa.	Suardi.....	Pavia.
Martellago.....	Venezia.	Valdettavo (Borgo a Mozzaia).	Lucca.
Mezzano di Sotto.....	Verona.		
Mondaino.....	Forli.		
Montechiarugolo.....	Parma.		

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste suisses.

Les agents sont invités à inscrire sur la nomenclature spéciale les noms suivants des bureaux suisses récemment ouverts à l'échange des mandats postaux et télégraphiques internationaux.

Adelboden.....	Berne.	Bellevue.....	Genève.
Agno.....	Tessin.	Belmont.....	Vaud.
Alpnach.....	Unterwalden.	Belmont-sur-Yverdon....	Vaud.
Alpnach-Gstaad.....	Unterwalden.	Benken.....	Bâle-Campagne.
Aquila.....	Tessin.	Berg.....	Thurgovie.
Ardon.....	Valais.	Beringen.....	Schaffouse.
Arosa.....	Grisons.	• Bevilard.....	Berne.
Arzo.....	Tessin.	Biel-Juravorstadt.....	Berne.
Astano.....	Tessin.	Bonaduz.....	Grisons.
Aussersihl, Industrie- Quartier.....	Zurich.	Bonfol.....	Berne.
Ballwyl.....	Lucerne.	Brügg.....	Berne.
Bassecourt.....	Berne.	Buchs.....	Saint-Gal
Bavois.....	Vaud.	Bümplitz.....	Berne.
Beatemberg.....	Berne.	Cama.....	Grisons.
Bedigliora.....	Tessin.	Campfer.....	Grisons.
		Celerina.....	Grisons.

Cerneux-Pequignot.....	Berne.	Lignerolles.....	Vaud.
Chancy.....	Genève.	Lodrino.....	Tessin.
Charmoille.....	Berne.	Madretsch.....	Berne.
Chaumont.....	Neuchâtle.	Magliaso.....	Tessin.
Chavornay.....	Vaud.	Malans.....	Grisons.
Cheseaux.....	Vaud.	Maloja-Kursaal.....	Grisons.
Chesières-sur-Ollon.....	Vaud.	Mannenbach.....	Thurgovie.
Claro.....	Tessin.	Marbach.....	Lucerne.
Cologny.....	Genève.	Marbach.....	Saint-Gall.
Collombey.....	Valais.	Mariastein.....	Soleure.
Conters-Tiefenkasten.....	Grisons.	Marin.....	Neuchâtel.
Court.....	Berne.	Marly-le-Grand.....	Fribourg.
Cressier.....	Neuchâtel.	Merligen.....	Berne.
Cret du Locle.....	Neuchâtel.	Messen.....	Soleure.
Crissier.....	Vaud.	Meyrin.....	Genève.
Croisettes.....	Vaud.	Mitlodi.....	Glaris.
Croix-de-Rozon.....	Berne.	Monchenstein.....	Bâle-Campagne
Darligen.....	Berne.	Mogelsberg.....	Saint-Gall.
Deitingen.....	Berne.	Mont.....	Berne.
Eggiwyl.....	Berne.	Morgins.....	Valais.
Emmen.....	Lucerne.	Morschach.....	Schwyz.
Engi.....	Glaris.	Muhlehorn.....	Glaris.
Fideris.....	Grisons.	Murren.....	Berne.
Flaach.....	Zurich.	Noville.....	Vaud.
Forel.....	Vaud.	Numingen.....	Soleure.
Giessbach.....	Berne.	Oberbipp.....	Berne.
Giubiasco.....	Tessin.	Oberburg.....	Berne.
Glion.....	Vaud.	Oberrohrdorf.....	Argovie.
Goldach.....	Saint-Gall.	Obervaz.....	Grisons.
Goldau.....	Schwyz.	Oberwil.....	Bâle-Campagne
Gonten.....	Appenzell.	Obstalden.....	Glaris.
Grabs.....	Saint-Gall.	Olten.....	Soleure.
Grandfontaine.....	Berne.	Perlen.....	Lucerne.
Gunten.....	Berne.	Prilly.....	Vaud.
Gurnigel.....	Berne.	Promontogno.....	Grisons.
Heerbrugg.....	Saint-Gall.	Pully.....	Vaud.
Hergiswyl.....	Unterwalden.	Reichenbach.....	Berne.
Hermance.....	Genève.	Renens.....	Vaud.
Heutte (la).....	Berne.	Riedholz.....	Soleure.
Hindelbank.....	Berne.	Riesbach.....	Zurich.
Hospenthal.....	Uri.	Rigi-Klosterli.....	Schwyz.
Hottingen.....	Zurich.	Rigi-Kulm.....	Schwyz.
Iseltwald.....	Berne.	Rigi-Staffel.....	Schwyz.
Jenaz.....	Grisons.	Riva San Vitale.....	Tessin.
Jussy.....	Genève.	Romanel.....	Vaud.
Kandersteg.....	Berne.	Root.....	Lucerne.
Kappel.....	Soleure.	Rothbrunnen.....	Grisons.
Kirchberg.....	Saint-Gall.	Rothenthurm.....	Schwyz.
Köniz.....	Berne.	Rothkreuz.....	Zoug.
Kronbühl.....	Saint-Gall.	Saint-Bernhardin.....	Grisons.
Laax.....	Grisons.	Saint-Georgen.....	Saint-Gall.
Langendorf.....	Soleure.	Saint-Legier.....	Vaud.
Lancy.....	Genève.	Saint-Leonard.....	Valais.
Leissigen.....	Berne.	Saint-Maria.....	Grisons.

Saint-Moritz-Bad	Grisons.	Untertezzen.	Saint-Gall.
Saint-Prex	Vaud.	Vandœuvres.	Genève.
Saint-Urban.	Lucerne.	Veltheim	Argovie.
Savigny	Vaud.	Veyrier	Genève.
Savognin	Grisons.	Vésenaz.	Genève.
Scaufs	Grisons.	Villars-sur-Ollon	Vaud.
Scareglia	Tessin.	Vuippens.	Fribourg.
Schiuznach-Bad	Argovie.	Wald.	Appenzell.
Seeius-Prätigau	Grisons.	Waldbrauser-Flims.	Grisons.
Semione.	Tessin.	Walzenhausen.	Appenzell.
Serneus	Grisons.	Wauwyl	Lucerne.
Sigriswyl	Berne.	Wengen.	Berne.
Sils-Silvaplana	Grisons.	Wiesen	Grisons.
Sils-Thusis.	Grisons.	Windisch.	Argovie.
Staad.	Saint-Gall.	Wolfenschiessen	Unterwalden.
Steinach.	Saint-Gall.	Yens	Vaud.
Steinsberg.	Grisons.	Yvorne.	Vaud.
Sullens	Vaud.	Zezwyl.	Argovie.
Tarasp-Kurhaus (<i>Pendant la belle saison seulement</i>).	Grisons.	Zimmerwald	Berne.
Territet.	Vaud.	Zwingen	Berne.
		Zweilütschinen	Berne.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

Créations de recettes simples des postes de 4^e classe.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES BUREAUX DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS d'ordre. 4
Allier.	Estivareilles	10 mars 1887.	7787
Oise.	Croissy.	17 mars 1887.	7788
Rhône.	Sainte-Foy-lès-Lyon	21 mars 1887.	7789
Loir-et-Cher	Champigny (1).	<i>Idem.</i>	7543
Nord	Villers-Outréau	1 ^{er} avril 1887.	7790
Tarn-et-Garonne.	Saint-Porquier	<i>Idem.</i>	7666
Gironde.	Béliet	7 avril 1887.	7791
Pas-de-Calais.	Embry.	<i>Idem.</i>	7792

(1) Conversion en recette simple des postes de la recette municipale existant actuellement dans cette commune.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 2^e BUREAU.

Nomenclature des bureaux télégraphiques.

1^o Ouvertures.

BUREAUX SECONDAIRES.

a). *Bureaux municipaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.*

Bellou-en-Houlme. M. ☒ (Orne)	10 avril 1887.	Bernis. M ☒ RG. (Gard). 10 avril 1887.
		Épernon. M. ☒ RG. (Eure- et-Loir) <i>Idem.</i>

Juvisy-sur-Orge. M. ☒ RG. (Seine-et-Oise)..... 25 mars 1887.	Saint-Jeures. M. ☒ RG. (Haute-Loire)..... 10 avril 1887.
Lapalud. M. ☒ RG. (Vau- cluse)..... <i>Idem.</i>	Saint-Menoux. M. ☒ (Al- lier)..... 25 mars 1887.
Lisle. M ☒ (Dordogne)... 10 avril 1887.	Saint-Viâtre. M. ☒ (Loir- et-Cher)..... 10 avril 1887.
Pignans. M. ☒ (Var).... <i>Idem.</i>	Thiersville. M. ☒ (Oran). 25 mars 1887.
Pont-Salomon (Le). M. ☒ (Haute-Loire)..... <i>Idem.</i>	Ygrande. M. ☒ (Allier)... <i>Idem.</i>
Rollot. M. ☒ RG. (Somme). 25 mars 1887.	

b) *Bureaux municipaux gérés par des agents des communes.*

Aïn-Fezza. M. (Oran).... 25 mars 1887.	Saint-Denis-le-Gast. M. RG. (Manche)..... 25 mars 1887.
Joux-la-Ville. M. (Yonne). 10 avril 1887.	Saint-Mathieu-de-Trévières. M. (Hérault)..... 10 avril 1887.
Oued-Traria. M. (Oran).. 25 mars 1887.	

c) *Gares.*

Dunkerque. D..... (Nord).	Sauvetat (La) D..... (Lot-et-Garonne)
Liart, 1 kil..... (Ardennes).	Saint-Aubin-la-Bruère. D. (Sarthe).....
Mas-Thibert. D..... (Bouches - du - Rhône).	

d) *Bureaux militaires.*

Boissière (La). M ^{re} . (Seine-et-Oise).....	10 avril 1887.
--	----------------

2° Fusions et transferts.

Grisy-Suisnes. M. ☒ (Seine-et-Marne).....	1 ^{er} avril 1887.
Maringues. M. ☒ (Puy-de-Dôme).....	24 mars 1887.
Port-à-Binson. M. ☒ RG. (Marne).....	16 mars 1887.

3° Modifications et transformations.

Page 15. <i>Rayer</i> Annœullin. M. ☒ (Nord).	
— 19. <i>Au lieu de</i> : Asnois. VD. (Nièvre), <i>lire</i> : Asnois. D. (Nièvre),	
— 35. ———— Beuzeville Bré- auté, <i>lire</i> : Beuzeville-Bréauté	{ pour Beuzeville-la-Grenier, 2 kil. (Seine-Infér ^{re}) pour Bréauté, 3 kil. (Seine-Inférieure).
— 63. <i>Rayer</i> Château-de-Lourai. IP. (1) (Orne). <i>Supprimer également le renvoi</i> <i>correspondant.</i>	
— 69. <i>Au lieu de</i> : Chazé-sur-Argos. V. (Maine-et-Loire); <i>lire</i> : Chazé-sur-Argos. D. (Maine-et-Loire),	
— 88. <i>Au lieu de</i> : Don-Annœulin, <i>lire</i> : Don-Annœullin.	
— 90. Dunkerque, N/2. ☒ (Nord), <i>rayez</i> les mots : (Voir page 294).	
— 93. <i>Au lieu de</i> ; Épernon. 1 kil. (Eure-et-Loir), <i>lire</i> : Épernon. V. (Eure-et-Loir).	
— 113. Grave-d'Ambarès (La). <i>lire</i> : Grave-d'Ambarès (La).....	{ pour Grave-d'Ambarès (La). 1 kil. (Gironde). pour Ambarès-et-la-Grave. 2 kil. (Gironde).
— 122. <i>Rayer</i> Isle-d'Albi. M. ☒ (Tarn).	
— 125. <i>Au lieu de</i> : Juvisy. 1 kil. (Seine-et-Oise), <i>lire</i> : Juvisy. V. (Seine-et-Oise).	
— 129. ———— Lannemezan. L. ☒ RG. (Hautes-Pyrénées, <i>lire</i> : Lannemezan. L. ☒. (Hautes-Pyrénées).	
— 134. ———— Lignan. D. (Gironde), <i>lire</i> : Lignan. 1 kil. (Gironde).	
— 135. ———— Lisle. D. (Dordogne), <i>lire</i> : Lisle. V. (Dordogne).	
— 135. ———— Lisle-d'Albi. M. (Tarn), <i>lire</i> : Lisle ou Lisle-d'Albi. M. ☒ (Tarn).	
— 143. ———— Mallemort. M. RG. (Bouches-du-Rhône), <i>lire</i> : Mallemort. M. ☒ RG. (Bouches-du-Rhône).	
— 146. ———— Maringues. M. C. ☒ (Puy-de-Dôme), <i>lire</i> : Maringues. M. ☒ (Puy-de-Dôme).	

- 150. *Rayer* Mégecoste, pour Arvant, 3 kil. (Haute-Loire).
— 180. — Pantin (Quatre-Chemins) ☒ (Seine).
— 260. *Au lieu de*: Tozeur. M^{re} (Tunisie), *lire*: Tozeur. L. ☒ (Tunisie).
— 267. — Vaucresson. D. (Seine-et-Oise), *lire*: Vaucresson. F^r M^{al} (Seine et-Oise).
— 294. *Supprimer* les indications relatives à la ville de Dunkerque.

Ajouter la mention RG. après les noms des bureaux suivants :

- | | |
|--|--|
| Ambonnay. M. (Marne). | Outarville. M. ☒ (Loiret). |
| Artenay. M. ☒ (Loiret). | Port-à-Binson-Mareuil-le-Port. M. ☒ (Marne). |
| Bazoches-les-Gallerandes. M. ☒ (Loiret). | Saint-Béat. M. ☒ (Haute-Garonne). |
| Charlieu. M. ☒ (Loire). | Saint-Pé-d'Ardet. M. ☒ (Haute-Garonne). |
| Cléry. M. ☒ (Loiret). | Saint-Sauves. M. ☒ (Puy-de-Dôme). |
| Ingré. M. ☒ (Loiret). | Sermaises. M. ☒ (Loiret). |
| Malakoff. M. ☒ (Seine). | |
| Malesherbes. M. ☒ (Loiret). | |

Supprimer la mention RG. après les noms des bureaux suivants :

- Corbeilles-du-Gâtinais. M. ☒ (Loiret).
Montembœuf. M. ☒ (Charente).
Selles-sur-Cher. M. ☒ (Loir-et-Cher).

Les vacances du bureau d'Aix-les-Bains seront prolongées jusqu'à minuit du 1^{er} mai au 15 octobre inclusivement.

Les bureaux de Brides-les-Bains et de Moutiers (Savoie), seront ouverts, du 1^{er} juin au 30 septembre, de 7 heures du matin à 7 heures du soir, tous les jours sans exception.

Les bureaux de Saint-Gratien et de Ville-d'Avray (Seine-et-Oise), seront pourvus d'un service municipal complet, le premier, à partir du 1^{er} juin; le second, à partir du 1^{er} mai jusqu'au 31 octobre inclusivement.

4° Réouvertures.

- Marhoum. M^{re}. (Alger).
Sidi-Brahim. M. (Oran).

5° Suppressions et Fermetures.

- Boucoiran. V. D. (Gard).
Cerisier (Mine de) (commune de La Croix). IP. (1) (Alpes-Maritimes).

Supprimer également le renvoi correspondant.

- Port-Cros (1) (Var). *Supprimer* également le renvoi correspondant.

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.

Participation de neuf nouveaux bureaux au service des mandats-cartes n° 1406 (ancien 16 octies).

Les bureaux de

- Arbois (Jura),
Saint-Jean-de-Braye (Loiret),
Angers-Doutre (Maine-et-Loire),
Decize (Nièvre),
Hautmont (Nord),

- Lille-Moulins (Nord),
Lille-Wazemmes (Nord),
Sains-du-Nord (Nord),
Bolbec (Seine-Inférieure)

sont admis à participer au service des mandats-cartes n° 1406 (ancien 16 octies) à partir du 1^{er} mai 1887.

Ces bureaux devront être ajoutés à la liste de ceux autorisés à délivrer des mandats-cartes pour l'intérieur.

Annotations à faire au carnet n° 217.

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à porter au registre n° 16 décies.	
1	2	3	4	5	6
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
NOUVEAUX JOURNAUX.					
<i>Avenir du Mont-Dore</i> , 82, avenue Victor-Hugo, à Paris. France.....	1 an....	10 00	9 80	0 20	Les abonnements sont annuels.
<i>Bulletin médical de Paris (Le)</i> , 32, rue des Mathurins, à Paris. France et Algérie.....	1 an....	8 00	7 82	0 18	
<i>Chasseur français (Le)</i> , à Saint-Étienne (Loire). France, Corse et Algérie....	1 an....	1 00	0 89	0 11	Journal mensuel.
<i>Dépêche financière (La)</i> , 42, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris. France..	1 an....	6 00	5 84	0 16	
	6 mois...	15 00	14 75	0 25	
	1 an....	30 00	29 60	0 40	
<i>Gazette française</i> , 157, rue Montmartre, à Paris. France.....	1 an....	8 00	7 82	0 18	
<i>Liberté financière (La)</i> , 24 et 26, rue Taitbout, à Paris. France.....	1 an....	2 00	1 88	0 12	
<i>Message financier (Le)</i> , 24, rue Taitbout, à Paris. France.....	1 an....	3 00	2 87	0 13	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à porter au registre n° 16 décies. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Moniteur des Actionnaires et des obligataires</i> , 32, rue Tronchet, à Paris. France.....	1 an....	1 00	0 89	0 11	
<i>Républicain de la Drôme</i> , à Montélimar (Drôme). France.....	1 an....	5 00	4 85	0 15	
<i>Revista de Medicina y Farmacia</i> , 31, rue Denfert-Rochereau, à Paris. France.....	1 an....	20 00	19 70	0 30	
<i>Revue du Cercle militaire</i> , 37, rue de Bellechasse, à Paris. Pour les officiers des armées de terre et de mer, fonctionnaires et employés militaires assimilés; pour les cercles et bibliothèques militaires de la France et des colonies..... Pour les personnes étrangères à l'armée française.....	6 mois... 1 an....	6 00 12 00	5 84 11 78	0 16 0 22	Ce journal remplace le <i>Bulletin de la réunion des officiers</i> , qui devra être rayé du carnet n° 217.
	6 mois... 1 an....	12 00 24 00	11 78 23 66	0 22 0 34	
<i>Souveraineté (La)</i> , journal quotidien, 12, rue Paul-Lelong, à Paris. Seine..... Départements.....	1 mois.. 3 mois.. 6 mois.. 1 an.... 1 mois.. 3 mois.. 6 mois.. 1 an....	1 50 4 50 9 00 18 00 2 00 6 00 12 00 24 00	1 38 4 35 8 81 17 72 1 88 5 84 11 78 23 66	0 12 0 15 0 19 0 28 0 12 0 16 0 22 0 34	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à porter au registre n° 16 décies. 5	
			fr. c.	fr. c.	
CHANGEMENT DE PRIX D'ABONNEMENT.					
<i>Bon journal (Le)</i> , 26, rue Racine, à Paris.					
France.....	{ 6 mois... 1 an.....	8 00 15 00	7 82 14 75	0 18 0 25	
<i>Écho régional de l'Ouest (L)</i> , 3, rue Bourgeoise, le Mans.					
Sarthe et départements limitrophes.	{ 6 mois... 1 an....	3 00 5 00	2 87 4 85	0 13 0 15	
Autres départements.....	{ 6 mois... 1 an....	4 00 6 00	3 86 5 84	0 14 0 16	
<i>Mode de style (Journal la)</i> , 5, rue des Filles-Saint-Thomas, à Paris.					
France.....	{ 3 mois... 6 mois... 1 an....	7 00 13 00 25 00	6 83 12 77 24 65	0 17 0 23 0 35	Ce journal paraît le 1 ^{er} et le 16 de chaque mois.
<i>Paris (Journal de)</i> , 35, rue de Grenelle, à Paris.					
France.....	{ 3 mois... 6 mois... 1 an....	4 00 6 50 12 00	3 86 6 33 11 78	0 14 0 17 0 22	Les bureaux du Journal de Paris étaient précédemment situés : 21, rue Visconti.
<i>Parti national (Le)</i> , 5, rue Coq-Héron, à Paris.					
France.....	{ 3 mois... 6 mois... 1 an....	6 00 11 00 20 00	5 84 10 79 19 70	0 16 0 21 0 30	
<i>Petite Presse (La)</i> , 13, quai Voltaire, à Paris.					
France.....	{ 3 mois... 6 mois... 1 an....	6 00 10 00 18 00	5 84 9 80 17 72	0 16 0 20 0 28	
<i>Sarthe (La)</i> , 3, rue Bourgeoise, le Mans.					
Sarthe et départements limitrophes.....	{ 3 mois... 6 mois... 1 an....	10 50 20 00 38 00	10 29 19 70 37 52	0 21 0 30 0 48	
Autres départements.....	{ 3 mois... 6 mois... 1 an....	12 50 23 00 46 00	12 27 22 67 45 44	0 23 0 33 0 56	
CHANGEMENT D'ADRESSE.					
<i>Concours médical (Le)</i> . Biffer : 105, boulevard Saint Michel, et remplacer par : 2, rue Casimir-Delavigne. — <i>Paix (La)</i> . Biffer : 10, rue de Valois, et remplacer par : 12, rue Paul-Lelong.					
JOURNAUX AYANT CESSÉ DE PARAÎTRE.					
<i>Le Moniteur de la chasse et des tirs</i> . — <i>Le journal le Bulletin de la réunion des officiers</i> .					

NOTA. Ces conditions sont insérées pour ordre au Bulletin mensuel; elles ont déjà été notifiées aux agents par lettres-circulaires.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Ministère des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres Pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie Steamer ou Bâtiment à vapeur. — V. signifie Bâtiment à voiles. — C. signifie Commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATION.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1^{er}. — Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises.						
(Section 1 du Tarif international.)						
1	Martinique.....	1 ^{er} mai...	Le Havre..	Cécile-Auger...	Voilier....	D. Auger.
2	<i>Idem</i>	20.....	<i>Idem</i>	Albert-Renée...	<i>Idem</i>	Ambaud-frères.
3	Pointe-à-Pitre.....	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Céroline.....	<i>Idem</i>	H. Auger.
4	Gabon.....	3.....	<i>Idem</i>	Vlaancteren....	Vap. rég...	Rouol Nicole.
5	Sénégal.....	3.....	<i>Idem</i>	Vlaancteren....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale.						
(Sections 1 et 2 du Tarif international.) (1)						
1	Arica.....	1 ^{er} mai...	Lo Havre..	Atlantique.....	Vap. rég..	C ^{ie} du Pacifique.
2	Bahia.....	2.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Céara..	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
3	<i>Idem</i>	17.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Bahia..	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
4	Buenos-Ayres.....	8.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Monte- video.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
5	<i>Idem</i>	10.....	<i>Idem</i>	Rio-Négro.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
6	<i>Idem</i>	20.....	<i>Idem</i>	Lucerne.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
7	<i>Idem</i>	30.....	<i>Idem</i>	Pampa.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
8	Cap-Haïtien.....	9.....	<i>Idem</i>	Allemania.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
9	<i>Idem</i>	29.....	<i>Idem</i>	Saxonia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
10	Caracas.....	9.....	<i>Idem</i>	Allemania.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
11	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Bavaria.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
12	Cayes.....	24.....	<i>Idem</i>	Bararia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
13	Colon.....	9.....	<i>Idem</i>	Allemania.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
14	<i>Idem</i>	29.....	<i>Idem</i>	Saxonia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
15	Céara.....	21.....	<i>Idem</i>	Clément.....	<i>Idem</i>	Currie.
16	Curaçao.....	24.....	<i>Idem</i>	Bavaria.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
17	Guayaquil.....	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Diana.....	Voilier....	Halm-Courant.
18	<i>Idem</i>	15.....	<i>Idem</i>	Indiana.....	<i>Idem</i>	L. Marande.
19	Gonaïves.....	29.....	<i>Idem</i>	Saxonia.....	Vap. rég...	Brostrom.
20	Jacmel.....	24.....	<i>Idem</i>	Bavaria.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
21	La Guayra.....	9.....	<i>Idem</i>	Allemania.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par les sections 1 et 2 du Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATION.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
22	La Guayra.....	24 mai....	Le Havre..	Bavaria.....	Vap. rég...	Brostrom.
23	Lima.....	1 ^{er}	Idem.....	Atlantique....	Idem.....	C ^{ie} du Pacifique.
24	Lisbonne.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Céara..	Idem.....	Chargeurs réunis.
25	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	Idem.
26	Mayaguez (Porto- Rico).	9.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Brostrom.
27	Idem.....	14.....	Idem.....	Reine - Mercé - dès.	Idem.....	Génestal.
28	Idem.....	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Brostrom.
29	Maragnan.....	21.....	Idem.....	Clément.....	Idem.....	Curric.
30	Montévidéo.....	8.....	Idem.....	Ville-de-Monto- video.	Idem.....	Chargeurs réunis.
31	Idem.....	0.....	Idem.....	Rio-Négro.....	Idem.....	Idem.
32	Idem.....	20.....	Idem.....	Lucerne.....	Idem.....	Idem.
33	Idem.....	30.....	Idem.....	Pampa.....	Idem.....	Idem.
34	Para.....	9.....	Idem.....	Paracuse.....	Idem.....	Cunard.
35	Idem.....	21.....	Idem.....	Clément.....	Idem.....	Curric.
36	Puerto-Cabello....	9.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Brostrom.
37	Idem.....	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
38	Port-au-Prince....	9.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
39	Idem.....	29.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	Idem.
40	Pernambuco.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Céara..	Idem.....	Chargeurs réunis.
41	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	Idem.
42	Progresso.....	5.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Brostrom.
43	Idem.....	14.....	Idem.....	Reine - Mercé - dès.	Idem.....	Génestal.
44	Puerto-Plata.....	9.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Brostrom.
45	Idem.....	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
46	Rio-Jansiro.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Céara..	Idem.....	Chargeurs réunis.
47	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	Idem.
48	Idem.....	25.....	Idem.....	Comte-d'Eu....	Idem.....	Idem.
49	San - Juan (Porto- Rico).	9.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Brostrom.
50	Idem.....	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
51	Santo-Domingo....	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
52	Savanilla.....	9.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
53	Idem.....	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
54	Saint-Thomas.....	9.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
55	Idem.....	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
56	Tampico.....	5.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Idem.
57	Ténériffe.....	3.....	Idem.....	Vlaancteren... dès.	Idem.....	Raoul Nicole.
58	Idem.....	10.....	Idem.....	Rio-Négro.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
59	Idem.....	30.....	Idem.....	Pampa.....	Idem.....	Idem.
60	Valparaiso.....	1 ^{er}	Idem.....	Atlantique....	Idem.....	C ^{ie} du Pacifique.
61	Idem.....	16.....	Idem.....	Cérés.....	Voilier....	Isabel et Münster.
62	Vera-Cruz.....	5.....	Idem.....	Holsatia.....	Vap. rég...	Brostrom.
63	Idem.....	14.....	Idem.....	Reine - Mercé - dès.	Idem.....	Génestal.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M^{me} CHAUTARD, receveuse à Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme), s'est empressée de remettre à la personne intéressée une somme de 40 francs oubliée sur la tablette du guichet.

M. BUGÉJA, commis à Tunis, a trouvé sur le guichet du bureau un porte-monnaie contenant 40 francs qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire.

M. GRESLE, facteur à Paris, bureau n° 23, a trouvé sur la voie publique une montre en argent qu'il a déposée au commissariat de police du quartier.

M. LEBLANC, sous-chef d'équipe à Châlons, a trouvé dans la salle d'attente du bureau de Châlons un porte-monnaie contenant 19 francs qu'il s'est empressé de remettre à son chef immédiat.

M. LIVEAIS, facteur rural à Château-Gontier, a trouvé en cours de tournée une montre en argent qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. BARBUSSE, facteur local à Vézenobres (Gard), a trouvé en cours de distribution un porte-monnaie contenant 16 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. DEMOUGEOT, facteur des télégraphes à Saint-Denis, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 115 francs qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

M. LEVASSEUR, facteur à Nanteuil (Oise), a trouvé dans la salle d'attente du bureau un porte-monnaie contenant 54 francs qu'il a remis à sa receveuse.

M. BAUDET, facteur tubiste à Paris, bureau n° 38, a trouvé dans la salle d'attente un porte-monnaie contenant 66 francs qu'il a remis à son receveur.

M. MARTOUX, facteur rural à Channai (Vienne), a trouvé en cours de tournée une montre en argent qu'il a remise à son receveur.

M. LATARCHE, commis à Fécamp, a trouvé sur la tablette du guichet une pièce de 20 francs qu'il a remise à la personne qui l'avait oubliée.

M. PINSART, commis à Blois, a trouvé sur la tablette du guichet un portefeuille contenant 900 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. LEROUX, facteur-surveillant des télégraphes à Saint-Lô, a trouvé dans la salle d'attente du bureau une montre qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire.

M. PFLÉGER, facteur rural à Saint-Saulge (Nièvre), a trouvé sur la voie publique un billet de banque de 100 francs qu'il a déposé à la mairie.

M. JOSEPH, facteur rural à Saint-Valérien (Yonne), a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant 43 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. VERDIER, facteur rural à Tarbes, a remis à son receveur un bracelet en argent trouvé par lui en cours de tournée.

M. PLERNIER, facteur à Paris, recette principale, a trouvé dans la salle d'attente du bureau n° 14 un porte-monnaie contenant 97 francs qu'il s'est empressé de remettre au receveur.

Le jeune facteur HATIN, attaché au bureau de Paris n° 15, a trouvé dans la salle d'attente un porte-monnaie contenant 35 francs qu'il a remis à son receveur.

M. MABERON, facteur rural à Bailleul (Nord), a trouvé une bague en or qu'il a remise à la personne intéressée.

M. BOURGAIN, facteur rural à Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne), a trouvé en cours de tournée une bourse contenant 16 francs qu'il s'est empressé de remettre à sa receveuse.

M. SABATIER, commis à Narbonne, a trouvé sur la tablette du guichet un billet de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. FIRMIN, commis à Rodez, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 118 francs qu'il a remis à la personne intéressée.

MM. TRONSLARD et ROUYER, facteurs ruraux à Damvillers (Meuse), se sont empressés de remettre à leur receveuse, le premier un porte-monnaie contenant 150 francs, et le second une pièce de 20 francs qu'ils avaient trouvés sur la voie publique.

M. CLOSTRE, facteur rural à Moutet (Allier), a trouvé dans la salle d'attente du bureau un portefeuille contenant 600 francs en billets de banque qu'il s'est empressé de remettre au receveur.

MM. LUCCIONI, facteur de ville au Mans,

BROC, gardien de bureau à Issoire,

COLLIN, jeune facteur à Paris, bureau n° 7,

MOITET, facteur rural à Ballion (Sarthe),

CAMPARDON, facteur rural à Castelnau-Barbarens (Gers),

GARZUEL, facteur local à Saint-Cyr (Seine-et-Oise),

se sont empressés de remettre aux personnes intéressées des sommes qui leur avaient été remises en trop.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

MM. ROUX, brigadier-facteur; BERTY, facteur de ville, et RICHON, facteur rural à Tulle,

BOMBARDIER, brigadier-facteur à Nancy,

JOASSIN, facteur rural à Pouilly (Côte-d'Or),

se sont distingués dans des incendies.

MM. CRUBLÉ, facteur rural à Plélan (Ile-et-Vilaine),

PLANTE, commis à Roubaix,

COUDERT, facteur des télégraphes à Tulle,

ont fait preuve de courageux dévouement en arrêtant des chevaux emportés.

M. ROCHAS, facteur rural au Guà (Isère), a fait preuve de courageux dévouement en portant secours à une personne tombée au fond d'une carrière.

CABINET DU MINISTRE. — BUREAU DU PERSONNEL.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Néélas.....	Inspecteur...	Nevers.....	4,500	Inspecteur..	Bourges.....	4,500
Jung.....	Commis prin- cipal.	D ^{on} du mat. et de la constr., 2 ^e bureau.	4,500	Sous-chef de bureau.	Même service.....	4,500
Scheffter.....	<i>Idem</i>	Direct. de la caisse d'épargne.	4,500	Sous-chef de section.	<i>Idem</i>	5,000
Roux.....	Sous-chef de section.	<i>Idem</i>	4,000	Sous-chef de bureau.	D ^{on} des services sé- dentaires, 2 ^e bu- reau.	4,000
Macé.....	Commis....	D ^{on} de la comptabi- lité, 3 ^e bureau.	2,800	Commis....	Direct. de la caisse d'épargne.	2,800
Rublon.....	<i>Idem</i>	Bureau des réclama- tions.	2,500	<i>Idem</i>	D ^{on} des corresp. pos- tales, 2 ^e bureau.	2,500
Abriol.....	<i>Idem</i>	Direction régionale de Paris.	2,400	<i>Idem</i>	Direct. de la caisse d'épargne.	2,500
Longuet.....	<i>Idem</i>	Paris, poste cen- tral.	2,100	<i>Idem</i>	Direction régionale de Paris.	2,100
Deniel.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100	<i>Idem</i>	Direct. de la caisse d'épargne.	2,200
Macnab.....	<i>Idem</i>	Bureau des réclama- tions.	1,900	<i>Idem</i>	D ^{on} des serv. sédent., 3 ^e bureau.	1,900
Jeanneteau...	<i>Idem</i>	Nevers.....	1,800	<i>Idem</i>	Arras, direction...	1,800
Antoine.....	<i>Idem</i>	Paris 72.....	1,500	<i>Idem</i>	Bureau des réclama- tions.	1,600
Caudron.....	<i>Idem</i>	Dunkerque.....	1,500	<i>Idem</i>	D ^{on} de la comptabi- lité, 3 ^e bureau.	1,600
Malinvaud....	<i>Idem</i>	Paris 29.....	1,500	<i>Idem</i>	Bureau des réclama- tions.	1,600
Lechevalier...	Surnumér ^{re} .	D ^{on} du mat. et de la constr., 1 ^{er} bur.	"	Surnumér ^{re} ..	Même direction, 3 ^e bureau.	"
Renard.....	<i>Idem</i>	Paris 70.....	"	<i>Idem</i>	D ^{on} du mat. et de la constr., 1 ^{er} bur.	"
Emelin.....	Commis prin- cipal.	31.....	3,600	Receveur...	Paris 31.....	3,500
Mousset.....	Receveur....	Angers, Doutre...	3,500	Rec. princ...	Aurillac.....	3,500
Marcelle.....	Commis prin- cipal.	Paris 62.....	3,300	Receveur....	Paris, bureau télé- graphique 35.	3,000
Tabaret.....	<i>Idem</i>	Montelimar.....	3,300	<i>Idem</i>	Même résidence...	3,000
Grangeneuve..	Receveur..	Bauge.....	2,400	<i>Idem</i>	Angers, Doutre...	2,500
M ^{lle} Jolivet.....	"	Receveuse...	Arâches.....	800
Morel.....	"	<i>Idem</i>	Gault-la-Forêt.....	800
M ^{me} Froger de l'É- guille.	Receveuse...	Castelnau-de-Médoc	1,400	<i>Idem</i>	Carlux.....	1,400
veuve Roux...	<i>Idem</i>	Carlux.....	1,200	<i>Idem</i>	Castelnau-de-Médoc	1,200
M ^{lle} Dupuy.....	<i>Idem</i>	Aubiet.....	800	<i>Idem</i>	Nogaro.....	800
Ducos.....	"	<i>Idem</i>	Aubiet.....	800
M ^{me} veuve Maury..	"	<i>Idem</i>	Lacaze.....	800
veuve Bour- dery.	Receveuse...	La Prugne.....	1,000	<i>Idem</i>	Estivarcilles.....	1,000
Daviaud.....	"	<i>Idem</i>	Arthon-en-Retz....	800
M ^{lle} Millet.....	Receveuse...	La Motte-du-Caire..	1,000	<i>Idem</i>	Velaux.....	1,200
Frings.....	"	<i>Idem</i>	La Motte-du-Caire.	800
M ^{me} Le Mounier..	"	<i>Idem</i>	Saint-Pierre-la-Ri- vière.	800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS
M ^{lles} Perrin.....			fr.	Receveuse...	Créances.....	800
Chabert.....			"	Idem.....	Le Plot-Groisy....	800
Guesde.....	Receveuse...	Jarzé.....	1,000	Idem.....	Azay-sur-Thouet...	1,000
Bouvard.....			"	Idem.....	Jarzé.....	800
M ^{me} veuve Drion ..			"	Idem.....	Neufchâtel.....	1,000
M ^{lles} Quinion.....			"	Idem.....	Hargicourt.....	800
Picard.....			"	Idem.....	La Prugne.....	800
Galtier.....	Receveuse...	Port-Brillet.....	1,200	Idem.....	Alexain.....	1,200
M ^{me} Pliard.....	Idem.....	La Pooté.....	800	Idem.....	Port-Brillet.....	800
M ^{lle} Chauvin.....	Idem.....	Alexain.....	1,400	Idem.....	La Pooté.....	1,400
MM. Bernard.....	Receveur...	Prauthoy.....	1,400	Idem.....	Héricourt.....	1,600
Millot.....	Idem.....	Maranville.....	1,200	Idem.....	Prauthoy.....	1,200
M ^{lles} Canard.....	Receveuse...	Matour.....	1,200	Idem.....	Maranville.....	1,200
Robin.....			"	Idem.....	Matour.....	800
Castelli.....	Receveuse...	Peyrat-la-Nonière..	800	Idem.....	Montfaucon - sur - Moine.	1,000
Baud.....	Idem.....	Biozat.....	1,200	Idem.....	Peyrat-la-Nonière..	1,200
Alin.....	Idem.....	Chatelus - le - Mar- cheix.	1,000	Idem.....	Biozat.....	1,000
Coursolle.....	Idem.....	Biozat.....	800	Idem.....	Coulevre.....	800
Rétif.....	Receveuse...	Labrit.....	1,400	Idem.....	Mimizan.....	1,400
Barrère.....	Idem.....	Mimizan.....	800	Idem.....	Labrit.....	800
Charlot.....	Idem.....	Torfou.....	1,000	Idem.....	Les Rosiers - sur - Loire.	1,000
Lafon.....	Idem.....	Sainte-Même.....	1,000	Idem.....	Torfou.....	1,000
Girard.....	Idem.....	Ballans.....	800	Idem.....	Sainte-Même.....	800
Domdeville.....	Idem.....	Le Bramben-Auge..	1,200	Idem.....	La Mailleye.....	1,200
M. Dumas.....	Commis.....	Marseille R. P.....	2,100	Receveur...	Morestel.....	1,800
M ^{lles} Dufour.....			"	Receveuse...	Croissy.....	800
Blondeau.....	Receveuse...	Saint - Parize - le - Châtel.	800	Idem.....	Bouy.....	800
Aubry.....	Idem.....	Machault.....	1,400	Idem.....	Autry.....	1,400
Morel.....			"	Idem.....	Muchault.....	800
MM. Perrier.....	Com. princ..	Paris 85.....	2,700	Receveur...	Clichy-la-Garenne.	2,700
Laboureaux.....	Commis.....	Recette principale de la Seine.	2,400	Idem.....	Montmorency.....	2,200
M ^{lle} Lemaire.....			"	Receveuse...	Beurlay.....	800
M ^{mes} veuve Maury ..			"	Idem.....	Mirandol.....	800
Rambour.....	Receveuse...	Pelissanne.....	1,400	Idem.....	Bargemon.....	1,400
MM. Barillot.....	Ci ^s de direct.	Poitiers.....	2,400	Receveur...	Montmorillon.....	2,200
Turin.....	Receveur...	Noves.....	1,400	Idem.....	Villeneuve-l'Arche- vêque.	1,600
M ^{mes} Tarascon.....	Receveuse...	Monétier-de-Brian- çon.	800	Receveuse...	Noves.....	800
Boncourt.....	Idem.....	Arracourt.....	1,000	Idem.....	Évinville.....	1,000
M ^{lles} Guillaume.....	Idem.....	Pompey.....	800	Idem.....	Arracourt.....	1,000
Depardieu.....	Idem.....	Essey-et-Maizerais.	1,400	Idem.....	Pompey.....	1,400
Chauvin.....	Idem.....	Fyé.....	800	Idem.....	Parigné-l'Évêque..	800
M ^{mes} veuve Gaugain.	Employée...	Bureau des articles d'argent.	900	Idem.....	Fyé.....	1,000
v ^{ve} Lallement.....	Receveuse...	Parigné-l'Évêque..	1,000	Employée...	Bureau des articles d'argent.	1,000
Gensterbläens.....			"	Receveuse...	Montbarrey.....	800
Joubin.....	Receveuse...	Saint - Samson - de - Bon-Fossé.	1,000	Idem.....	Le Teilleul.....	1,000
M ^{me} Vivien.....	Idem.....	Le Teilleul.....	1,400	Idem.....	Saint - Samson - de - Bon-Fossé.	1,400
MM. Ducourtieux ..			"	Idem.....	Gillefontaine.....	800
Meyer.....			"	Idem.....	Bellevaux.....	800
M ^{es} Guy.....	Receveur...	Domfront.....	2,400	Receveur...	Baugé.....	2,400
Pouquet.....	Commis.....	Paris, poste cen- tral.	2,700	Idem.....	Domfront.....	2,700
M ^{me} Billon.....	Receveuse...	Moissy-Cramayel...	1,000	Receveuse...	Seine-Port.....	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M ^{lles} Marvillet.....	Receveuse...	Acquigny.....	1,000	Receveuse...	Moissy-Cramayel...	1,000
Amagat.....	"	Idem.....	Acquigny.....	800
M ^{mes} Santucci.....	Receveuse...	Favières.....	1,000	Idem.....	Fong.....	1,000
veuve Charles.....	Idem.....	Isches.....	1,000	Idem.....	Favières.....	1,000
v ^e Villanne.....	"	Idem.....	Isches.....	1,000
M ^{lles} Gérard.....	Receveuse...	Congy.....	800	Idem.....	Sommepey.....	800
Deschamps.....	"	Idem.....	Congy.....	800
MM. Cotoni.....	Commis.	Ligne du Sud-Ouest	2,400	Receveur...	Sartène.....	2,000
Cailaud.....	Idem.....	Angers.....	2,400	Idem.....	Thouars.....	2,400
M ^{lle} Ferrière.....	"	Receveuse...	Ballans.....	800
M ^{me} Marcel.....	Receveuse...	Saint-Etienne-de- Baigorry.	1,400	Idem.....	Saint-Jean-Pied-de- Port.	1,600
M ^{lles} Joly.....	"	Idem.....	Hargicourt.....	800
Girod.....	"	Idem.....	Saint-Parizé-le-Châ- tel.	800
M ^{mes} veuve Dècle...	Receveuse...	Grigny.....	1,400	Idem.....	Saugues-Saint-Ro- main.	1,400
veuve Broët...	"	Idem.....	Grigny.....	800
MM. Riblé.....	Commis.....	Bureau du person- nel.	3,500	Comm. princ.	Même service.....	3,500
Renvoisé.....	Idem.....	Bur. de la cor. intér.	3,500	Idem.....	Idem.....	3,500
Gras.....	Comm. princ. de direct.	Tonkin.....	3,000	S.-inspecteur	Même service.....	3,000
Musart.....	Sous-chef de section.	Paris, central.....	4,500	Chargé des f ^{as} de chef de section.	Même service.....	4,500
Augé.....	Idem.....	Idem.....	4,500	Idem.....	Idem.....	3,500
Millerin.....	Com. princ..	Idem.....	3,600	Sous-chef de section.	Idem.....	3,500
Decourtye.....	Idem.....	Idem.....	3,600	Idem.....	Idem.....	3,500
Devoille.....	Idem.....	Idem.....	3,600	Idem.....	Idem.....	3,500
Lemoine.....	Idem.....	Idem.....	3,600	Idem.....	Idem.....	3,500
Labourier.....	Idem.....	Paris I.....	3,600	Idem.....	Idem.....	3,500
Pierre.....	Idem.....	Idem.....	3,600	Idem.....	Idem.....	3,500
Nicé.....	Idem.....	Paris R. P.....	4,000	Idem.....	Paris R. P.....	4,000
Caruel.....	Idem.....	Idem.....	4,000	Idem.....	Idem.....	4,000
Filhiot.....	Com. princ..	Bourg.....	3,300	Com. princ.	Marseille. Bourse..	3,300
Poggi.....	Idem.....	Ajaccio.....	3,600	Idem.....	Bourg.....	3,600
Soulié.....	Idem.....	Toulouse R. P.....	3,300	Idem.....	Toulouse, central..	3,300
Arnaudé.....	Idem.....	Orléans R. P.....	2,700	Idem.....	Toulouse R. P.....	2,700
Lemonnier.....	Idem.....	Le Tonkin.....	3,300	Idem.....	Orléans.....	3,300
Lepoittevin...	Idem.....	Cherbourg.....	2,700	Idem.....	Même bureau.....	2,700
Dosson.....	Agent du ser- vice mari- time.	Ligne du Mexique et des Antilles.	3,000	Idem.....	Lyon R. P.....	3,000
Foltête.....	Com. princ.	Marseille R. P.....	3,000	Receveur...	Le Tonkin.....	3,000
Gunault.....	Com. princ..	Idem.....	2,700	Com. princ..	Idem.....	2,700
Marchand.....	Commis.	Lig. du Nord-Ouest.	3,000	Chef de bri- gade.	Ligne du Sud-Ouest	3,000
Canavaggio...	Chef de bri- gade.	Ligne du Sud-Ouest	3,000	Idem.....	Ligne de la Médi- terrannée.	3,000
Luciani.....	Commis.....	Ligne de la Médi- terrannée.	2,700	Com. princ..	Lig. du Nord-Ouest	2,700
Amen.....	Chef de bri- gade.	Lig. du Sud-Ouest.	3,000	Chef de bri- gade.	Ligne de l'Ouest ..	3,000
Conraux.....	Com. princ..	Ligne de l'Est.....	3,000	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,000
de Castelnau de Cazebonne.	Agent du ser- vice mari- time.	Ligne du Brésil et de la Plata.	3,600	Agent du ser- vice mari- time.	Ligne du Mexique et des Antilles.	3,600
Crevelliez....	Commis.	Sédentaire, ligne des Pyénées.	2,400	Idem.....	Ligne du Brésil et de la Plata.	2,400
Girard.....	Idem.....	Paris I.....	1,500	Commis.....	Cochinchine.....	1,500
Daignan.....	Idem.....	Agen, gare de con- trôle.	1,800	Idem.....	Le Tonkin.....	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Bosviel.....	Commis.....	Marseille, Bourse..	2,700	Commis.....	Paris R. P. Arrivée.	2,700
Guillebert.....	Idem.....	Direction des ser- vices sédentaires.	1,600	Idem.....	Tunis.....	1,500
Mussier.....	Idem.....	Paris 22.....	1,500	Idem.....	Cochinchine.....	1,500
Marcailhon.....	Idem.....	Marseille, central..	2,400	Idem.....	Le Tonkin.....	2,400
Soudart.....	Idem.....	Arras, direction...	1,800	Idem.....	Paris 61.....	1,800
Leblanc.....	Idem.....	Dijon, gare de con- trôle.	1,800	Idem.....	Dijon R. P.....	1,800
Blandez.....	Idem.....	Paris 63.....	1,800	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,800
Duminil.....	Idem.....	Paris 54.....	1,800	Idem.....	Paris 68.....	1,800
Aycaguerre.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 54.....	1,800
de Saint-Mar- tin.	Idem.....	Rouen R. P.....	1,800	Idem.....	Rouen, gare de con- trôle.	1,800
Genthon.....	Idem.....	Voiron.....	1,500	Idem.....	Grenoble R. P.....	1,500
Girard.....	Idem.....	Paris, central.....	2,400	Idem.....	Voiron.....	2,400
Tamisier.....	Idem.....	Fontainebleau.....	1,500	Idem.....	Paris, central.....	1,500
Grappin.....	Idem.....	Dijon, gare de con- trôle.	1,800	Idem.....	Fontainebleau.....	1,800
Loustalot.....	Idem.....	Chinon.....	1,500	Idem.....	Tourcoing.....	1,500
de Courson.....	Idem.....	Paris R. P. Transb ^t .	1,500	Idem.....	Chinon.....	1,500
Ferreux.....	Idem.....	Paris R. P. Départ..	1,800	Idem.....	Paris R. P. Transb ^t .	1,800
Ladous.....	Idem.....	Paris 71.....	1,800	Idem.....	Paris 17.....	1,800
Michel.....	Idem.....	Le Creusot.....	1,500	Idem.....	Paris 71.....	1,500
d'Arvisenet...	Idem.....	Dijon, gare de con- trôle.	2,400	Idem.....	Le Creusot.....	2,400
Lurienne.....	Idem.....	Le Havre - Ingou- ville.	2,400	Idem.....	Le Havre, princi- pal.	2,400
Dufeully.....	Idem.....	Neufchâtel-en-Bray.	1,800	Idem.....	Le Havre - Ingou- ville.	1,800
Clause.....	Idem.....	Roubaix.....	1,500	Idem.....	Neufchâtel-en-Bray.	1,500
Guénois.....	Idem.....	Epernay.....	1,500	Idem.....	Roubaix.....	1,500
Lhoste.....	Idem.....	Paris 1.....	2,400	Idem.....	Saint-Brieuc.....	2,400
Pruvost.....	Idem.....	Paris 54.....	1,800	Idem.....	Paris 1.....	1,800
Bethoulle.....	Idem.....	Paris 35.....	2,100	Idem.....	Paris, central.....	2,100
Capeau.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 35.....	1,800
Laroumet.....	Idem.....	Paris 67.....	1,800	Idem.....	Paris R. P. Départ..	1,800
Godreau.....	Idem.....	Voiron.....	1,800	Idem.....	Paris 17.....	1,800
Pouzet.....	Idem.....	Grenoble R. P....	2,100	Idem.....	Voiron.....	2,100
Maisonneuve..	Idem.....	Valence, gare de contrôle.	1,500	Idem.....	Grenoble R. P.....	1,500
Pognon.....	Receveur....	Clichy-la-Garenne..	2,200	Idem.....	Paris, central.....	2,400
Perdrigal.....	Commis.....	Agen.....	2,700	Idem.....	Le Tonkin.....	2,700
André.....	Idem.....	Oran R. P.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Peteilh.....	Idem.....	Marseille, central..	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Gourrier.....	Idem.....	Dijon R. P.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Cornu.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Levallois.....	Idem.....	Rouen, gare de con- trôle.	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Pichoud.....	Idem.....	Grenoble R. P....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Laurent.....	Idem.....	Le Havre, bureau principal.	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Andrieux.....	Idem.....	Saint-Brieuc.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Tesson.....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Thiaville.....	Idem.....	Paris R. P. Départ.	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Rolland.....	Idem.....	Tunis.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Georgeot.....	Idem.....	Paris 17.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Garret.....	Idem.....	Lyon R. P.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Maslet.....	Idem.....	Tourcoing.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Graupierre.....	Idem.....	Albi, direction...	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Aguillon.....	Idem.....	Annecy, direction..	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Marvillet.....	Idem.....	Paris 62.....	2,700	Idem.....	Paris 41.....	2,700
Prengreber.....	Idem.....	Paris 45.....	2,400	Idem.....	Paris 62.....	2,400
Heurtin.....	Receveur....	Thouars.....	2,000	Idem.....	Avranches.....	2,700

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Fabry.....	Receveur....	Salins.....	2,200	Commis.....	Chaumont.....	2,400
Pissard.....	Commis.....	La Roche-sur-Yon, direction.	1,500	Idem.....	Ancey, direction..	1,500
Guepratte....	Idem.....	Saintes.....	1,500	Idem.....	La Roche-sur-Yon, direction.	1,500
Carivenc.....	Idem.....	Paris 1.....	1,500	Idem.....	Albi, direction....	1,500
Gaugiran.....	Idem.....	Paris 83.....	1,800	Idem.....	Paris 42.....	1,800
Arrachart....	Idem.....	Paris 54.....	1,800	Idem.....	Paris 83.....	1,800
Debonnaire... Vittaly.....	Idem..... Idem.....	Paris 36..... Paris 5.....	1,800 1,500	Idem..... Idem.....	Cherbourg..... Paris 36.....	1,800 1,500
Simon.....	Idem.....	Paris 14.....	1,800	Idem.....	Paris 1.....	1,800
Bienaimé....	Idem.....	Paris 17.....	1,500	Idem.....	Paris 14.....	1,500
Maurel.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Paris 17.....	1,800
Tayot.....	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Est.	1,800	Idem.....	Paris R. P.....	1,800
Toussaint....	Idem.....	Paris R. P.....	1,800	Idem.....	Amb., ligne de l'Est	1,800
Poisson.....	Idem.....	Paris 71.....	1,500	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Vergnes.....	Idem.....	Neuilly-sur-Seine..	1,800	Idem.....	Paris 71.....	1,800
Cadiou.....	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Ouest.	1,500	Idem.....	Neuilly-sur-Seine..	1,500
Bouget.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	1,800	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	1,800
Merland.....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	1,800	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,800
Mauger.....	Idem.....	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,500	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	1,500
Clergue.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Sédre, lig. de l'Ouest.	1,500
Bancillon....	Idem.....	Nîmes, Gambetta..	2,400	Idem.....	Alais.....	2,400
Aleais.....	Idem.....	Nîmes R. P.....	1,800	Idem.....	Nîmes, Gambetta..	1,800
Dubled.....	Idem.....	Marseillo, central..	1,800	Idem.....	Nîmes R. P.....	1,800
Fayolle.....	Idem.....	Paris 22.....	2,400	Idem.....	Marseille, central.	2,400
Brun.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Paris 22.....	1,500
Heude.....	Idem.....	Relizane.....	1,500	Idem.....	Oran R. P.....	1,500
Chabal.....	Idem.....	Sidi-bel-Abbès....	1,500	Idem.....	Relizane.....	1,500
Gély.....	Idem.....	Mostaganem.....	1,800	Idem.....	Sidi-bel-Abbès....	1,800
Sinquin.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Mostaganem.....	1,500
Clauzel.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 1.....	1,500
Labrousse... Richard.....	Idem..... Idem.....	Chartres..... En disponibilité..	1,500 "	Idem..... Idem.....	Angoulême..... Chartres.....	1,500 1,500
Gaillard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Nîmes R. P.....	1,500
Lamouroux... Puaux.....	Idem..... idem.....	Valence R. P..... Valence, gare de contrôle.	2,400 2,700	Idem..... Idem.....	Avignon..... Valence R. P.....	2,400 2,700
Gillan.....	Idem.....	Béziers.....	1,500	Idem.....	Marseille, central.	1,500
Dézarnaud... Béer.....	Idem..... Idem.....	Montpellier, gare de contrôle. Nancy R. P.....	1,800 2,100	Idem..... Idem.....	Béziers..... Paris 1.....	1,800 2,100
Cholle.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Nancy R. P.....	1,800
Beaubois.... Garret.....	Idem..... Idem.....	Paris 45..... Gray.....	1,800 1,800	Idem..... Idem.....	Paris 22..... Vesoul.....	1,800 1,800
Menard.....	Idem.....	Lons-le-Saunier... Paris R. P.....	1,800 1,800	Idem..... Idem.....	Gray..... Lons-le-Saunier... Lons-le-Saunier... Gabès.....	1,800 1,800 1,800 1,800
Clavier.....	Idem.....	Le Kef.....	1,800	Idem.....	Périgueux.....	1,800
Queisel.....	Idem.....	Périgueux, gare de contrôle.	1,800	Idem.....		
Hugnet.....	Idem.....	Lisieux.....	1,500	Idem.....	Corbeil.....	1,500
Bertrand.... Giudicelli... Moujon.....	Idem..... Idem..... Idem.....	Châteauroux..... Besançon R. P..... Lyon R. P.....	2,100 1,800 1,800	Idem..... Idem..... Idem.....	Lisieux..... Châteauroux..... Besançon R. P..... Tunis.....	2,100 1,800 1,800 1,800
Duprez.....	Idem.....	La Goulette.....	1,800	Idem.....	La Goulette.....	1,500
Guénois.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Paris, central.....	2,100
Gircau.....	Idem.....	Lille, central.....	2,100	Idem.....	Lille, central.....	2,100
Vamoé.....	Idem.....	Lille R. P.....	2,100	Idem.....		
Janssoone... Janssoone...	Idem..... Idem.....	Lille R. P.....	2,100	Idem..... Idem.....		

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M. Malaquin	Commis	Paris 5	1,800	Commis	Lille R. P.	1,800
Darrouzet	Idem	En disponibilité . . .	"	Idem	Paris 5	1,800
Cambon	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Gauthier	Idem	Séd., ligne de Lyon . .	2,100	Idem	Paris 15	2,100
Jacques	Idem	Paris 18	1,500	Idem	Ligne de Lyon	1,500
Couhé	Idem	En disponibilité . . .	"	Idem	Paris 18	1,500
Postolle	Idem	Paris 25	2,100	Idem	Paris 65	2,100
Soleillant	Idem	Sédentaire, ligne de Lyon	1,500	Idem	Paris 25	1,500
Chinaud	Idem	Paris R. P.	1,800	Idem	Sédentaire, ligne de Lyon	1,800
Anizau	Idem	Le Havre, bureau principal	2,100	Idem	Lig. du Sud-Ouest . .	2,100
Duhamel	Idem	Le Havre, port	1,500	Idem	Le Havre, princi- pal	1,500
Catlin	Idem	En disponibilité . . .	"	Idem	Paris 68	1,500
Tallet	Idem	Sédentaire, ligne des Pyrénées	1,800	Idem	Bordeaux-Salinières	1,800
Sost	Idem	Paris R. P.	1,500	Idem	Sédentaire, ligne des Pyrénées	1,500
Peyre	Idem	Paris, central	2,100	Idem	Paris 9	2,100
Bordier	Idem	Paris 34	1,500	Idem	Paris, central	1,500
Renot	Idem	Vannes	2,400	Idem	Paris 34	2,400
Le Donge	Idem	Vendôme	2,100	Idem	Vannes	2,100
Maurel	Idem	Paris 17	1,800	Idem	Vendôme	1,800
Gravet	Idem	Démisionnaire	"	Idem	Paris 17	1,500
Genthon	Idem	Grenoble R. P.	1,500	Idem	Voiron	1,500
Girard	Idem	Voiron	2,400	Idem	Grenoble	2,400
Labat	Idem	Le Tonkin	1,800	Idem	Châtelleraut	1,800
Chardenol	Idem	Dijon, gare de con- trôle	2,400	Idem	Dijon, central	2,400
Bezamat	Idem	Limoges, gare de contrôle	2,700	Idem	Limoges R. P.	2,700
Rosarey	Idem	Saint-Quentin, gare .	1,500	Idem	Dunkergue	1,500
Lamouret	Idem	Senlis	1,800	Idem	Saint-Quentin, gare	1,800
Laurens	Idem	Paris R. P.	2,100	Idem	Tours, gare	2,100
Arteaux	Idem	Paris, central	2,100	Idem	Paris 1	2,100
Lagarde	Idem	Orléans R. P.	1,800	Idem	Paris, central	1,800
Marignac	Idem	Le Tonkin	2,100	Idem	Orléans R. P.	2,100
Duchateau	Idem	Bougie	1,500	Idem	Alger R. P.	1,500
Clergue	Idem	Paris R. P.	2,100	Idem	Séd., lig. de l'Ouest .	2,100
Guillot	Idem	Paris 49	1,500	Idem	Paris 25	1,500
Foutel	Idem	Caen R. P.	1,500	Idem	Paris 49	1,500
Gaufroy	Idem	En disponibilité . . .	"	Idem	Caen R. P.	1,800
Lacoste	Idem	Périgueux, gare de contrôle	1,800	Idem	Vendôme	1,800
Clerc	Idem	Paris R. P.	1,800	Idem	Paris 29	1,800
Coupeau	Idem	Châteaudun	1,500	Idem	Paris R. P.	1,500
Robert	Idem	En disponibilité . . .	"	Idem	Châteaudun	1,500
Nicolet	Idem	Villefranche - sur - Saône	1,500	Idem	Saint-Etienne R. P.	1,500
Décas	Idem	En disponibilité . . .	"	Idem	Saintes	1,500
Grouzel	Idem	Nice, central	2,100	Idem	Cochinchine	2,100
Thibaudat	Idem	Blois R. P.	1,800	Idem	Nevers	1,800
Denizard	Idem	En disponibilité . . .	"	Idem	Blois R. P.	1,500
Verger	Idem	Poitiers	1,800	Idem	Paris, central	1,800
Maurand	Idem	Périgueux, gare de contrôle	2,100	Idem	Poitiers	2,100
Lacurie	Surnumér ^{re}	Reims, bureau prin- cipal	"	Idem	Épernay	1,500
Vidalat	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Mémo service	1,500
Pouget	Idem	Ganges	"	Idem	Paris 76	1,500
Lauquin	Idem	Chalon-sur-Saône . .	"	Idem	Paris 54	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.
MM. Miquel	Surnumér ^{re} .	Montauban	fr.	Commis	Paris 1	1,500
Guillot	Idem	Direction du maté- riel et de la con- struction.	"	Idem	Paris 49	1,500
St ^e -Eve	Idem	Besançon R. P.	"	Idem	Même service	1,500
Dauchy	Idem	Mézières	"	Idem	Paris 49	1,500
Prevot	Idem	Orléans R. P.	"	Idem	Paris 14	1,500
Delain	Idem	Le Havre, central	"	Idem	Le Havre, port	1,500
Dubois	Idem	Paris, central	"	Idem	Paris 44	1,500
Guillot	Idem	Digne	"	Idem	Cannes	1,500
Delattre	Idem	Le Hesdin	"	Idem	Senlis	1,500
Laurenti	Idem	Bougie	"	Idem	Même bureau	1,500
Marigot	Idem	Loudéac	"	Idem	Mayenne	"
Trinet	Com. aux ^{re} .	Douai	"	Surnumér ^{re} .	Même service	"
Dauchy	Idem	Mézières	"	Idem	Idem	"
Prévot	Idem	Orléans R. P.	"	Idem	Idem	"
Presson	Idem	Paris 1	"	Idem	Idem	"
Défaux	Idem	Paris 21	"	Idem	Idem	"
Mouque	Idem	Lille, rue de Tour- nay	"	Idem	Idem	"
Perret	Idem	Dijon, central	"	Idem	Idem	"
Dubois	Idem	Paris, central	"	Idem	Idem	"
Blais	Idem	Laval	"	Idem	Idem	"
Guillot	Idem	Digne	"	Idem	Idem	"
Laborde	Idem	Dijon, central	"	Idem	Idem	"
Contave	Idem	Chambéry	"	Idem	Idem	"
Bayonne	Idem	Cazères	"	Idem	Idem	"
Dantec	Idem	Brest, central	"	Idem	Idem	"
Loustau	Idem	Toulouse, central	"	Idem	Idem	"
Marigot	Idem	Loudéac	"	Idem	Idem	"
Dumont	Idem	Chambéry	"	Idem	Idem	"
Maret	Idem	Le Blanc	"	Idem	Idem	"
Testa	Idem	Nîmes R. P.	"	Idem	Idem	"
Lelaidier	Idem	Le Havre, central	"	Idem	Idem	"
Meunier	Idem	Paris 1	"	Idem	Idem	"
Genieis	Idem	Béziers	"	Idem	Idem	"
Pascal	Idem	Nantes R. P.	"	Idem	Idem	"
Augis	Idem	Paris 1	"	Idem	Idem	"
Detrigne	Idem	Mézières	"	Idem	Idem	"
Seguin	Idem	Aubenas	"	Idem	Idem	"
Plumeran	Idem	La Rochelle	"	Idem	Idem	"
Douziech	Idem	Decazeville	"	Idem	Idem	"
Santouil	Idem	Toulouse, central	"	Idem	Idem	"
Pollier	Idem	Chambéry	"	Idem	Idem	"
Commeignes	Idem	Montpellier, central	"	Idem	Idem	"
Cas	Idem	Chambéry	"	Idem	Idem	"
Bonhomme	Idem	Paris 45	"	Idem	Idem	"
Jacomel	Idem	Toulouse, central	"	Idem	Idem	"
Delain	Idem	Le Havre, central	"	Idem	Idem	"
Girardin	Idem	Vesoul	"	Idem	Idem	"
Delattre	Idem	Le Hesdin	"	Idem	Idem	"
Baudot	Idem	Relizane	"	Idem	Idem	"
Guillot	Expédition ^{re} .	Service central	"	Idem	Idem	"
Drouard	Stagiaire sur- numéraire.	Rethel	"	Idem	Reims, bureau prin- cipal	"
Lautier	Surnumér ^{re} .	Lisieux	"	Idem	Caen R. P.	"
Jourde	Idem	Chinon	"	Idem	Lisieux	"
Marc	Idem	En disponibilité	"	Idem	Chinon	"
Dufrenoy	Surnum ^{re} .	En disponibilité	"	Idem	Paris R. P.	"
Moureau	Idem	Nîmes	"	Surnumér ^{re} .	Gannat	"
Fréchet	Idem	Paris 5	"	Idem	Paris R. P.	"
Rivière	Idem	En disponibilité	"	Idem	Blois R. P.	"
Beaucart	Idem	Idem	"	Idem	Châlons-sur-Marne	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Boniface.....	Surnumér ^{re} ..	Chauny.....	"	Surnumér ^{re} ..	Méru.....	"
Peysson.....	Idem.....	Chinon.....	"	Idem.....	Creil.....	"
Ibos.....	Idem.....	Narbonne.....	"	Idem.....	Givors.....	"
Lejeune.....	Idem.....	Paris 25.....	"	Idem.....	Paris 38.....	"
Durand.....	Idem.....	Murat.....	"	Idem.....	Avignon.....	"
Regard.....	Aide.....	Gex.....	"	Idem.....	Versailles R. P.....	"
Salinier.....	Surnumér ^{re} ..	Narbonne.....	"	Idem.....	Sainte - Foy - la - Grande.	"
Lamps.....	"	Agent trieur.	Rouen R. P.....	1,200
d'Allais.....	"	Idem.....	Lyon R. P.....	1,200
Belin.....	Agent trieur.	Ligne de Lyon.....	1,200	Idem.....	Paris R. P. Départ..	1,200
Guerrin.....	Gardien de bureau.	Paris 86.....	1,000	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200
Battu.....	Idem.....	Direct. de la comp- tabilité.	1,200	Idem.....	Paris R. P.....	1,200
Bécart.....	Agent trieur.	Ligne de l'Est.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
Garette.....	Facteur rural.	Commercy.....	830	Idem.....	Ligne de l'Est.....	1,200
Descant.....	"	Idem.....	Nantes R. P.....	1,200
Pouget.....	Agent trieur.	Tours, gare.....	1,200	Idem.....	Bordeaux R. P.....	1,200
Bouhier.....	"	Idem.....	Tours, gare.....	1,200
Pernot.....	Agent trieur.	Ligne de l'Est.....	1,300	Idem.....	Paris R. P.....	1,300
Gisclon.....	Idem.....	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,200	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,200
Gippon.....	"	Idem.....	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,200
Bardin.....	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200	Idem.....	Paris R. P.....	1,200
Lemaire.....	"	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200
Landolfini.....	"	Idem.....	Lyon R. P.....	1,200
Carles.....	Facteur.....	Dijon.....	1,100	Idem.....	Auxerre.....	1,200
Fity.....	"	Idem.....	Sens.....	1,200
Bret.....	Agent trieur.	Ligne du Sud-Ouest	1,200	Idem.....	Paris R. P.....	1,200
Ferré.....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
Melot.....	Commis auxi- liaire.	Paris 50.....	1,000	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,200
Clotes.....	Agent trieur.	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,200	Idem.....	Paris R. P.....	1,200
Lichaud.....	Facteur.....	Paris R. P.....	1,100	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,200
Comps.....	Agent trieur.	Ligne de l'Ouest...	1,200	Idem.....	Paris R. P.....	1,200
Havert.....	Facteur rural.	Rollot.....	590	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	1,200
Dumas.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	1,200
Emery.....	Gardien de bureau.	Ligne du Nord....	1,100	Idem.....	Ligne de l'Est.....	1,200
Weill.....	Agent trieur.	Ligne du Sud-Ouest	1,200	Idem.....	Paris R. P.....	1,200
Franc.....	Facteur rural.	Limoux.....	800	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,200
François.....	"	Idem.....	Marseille R. P.....	1,200
Jeanne.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	1,200
Barrey.....	"	Idem.....	Sens.....	1,200

AVANCEMENTS SUR PLACE.

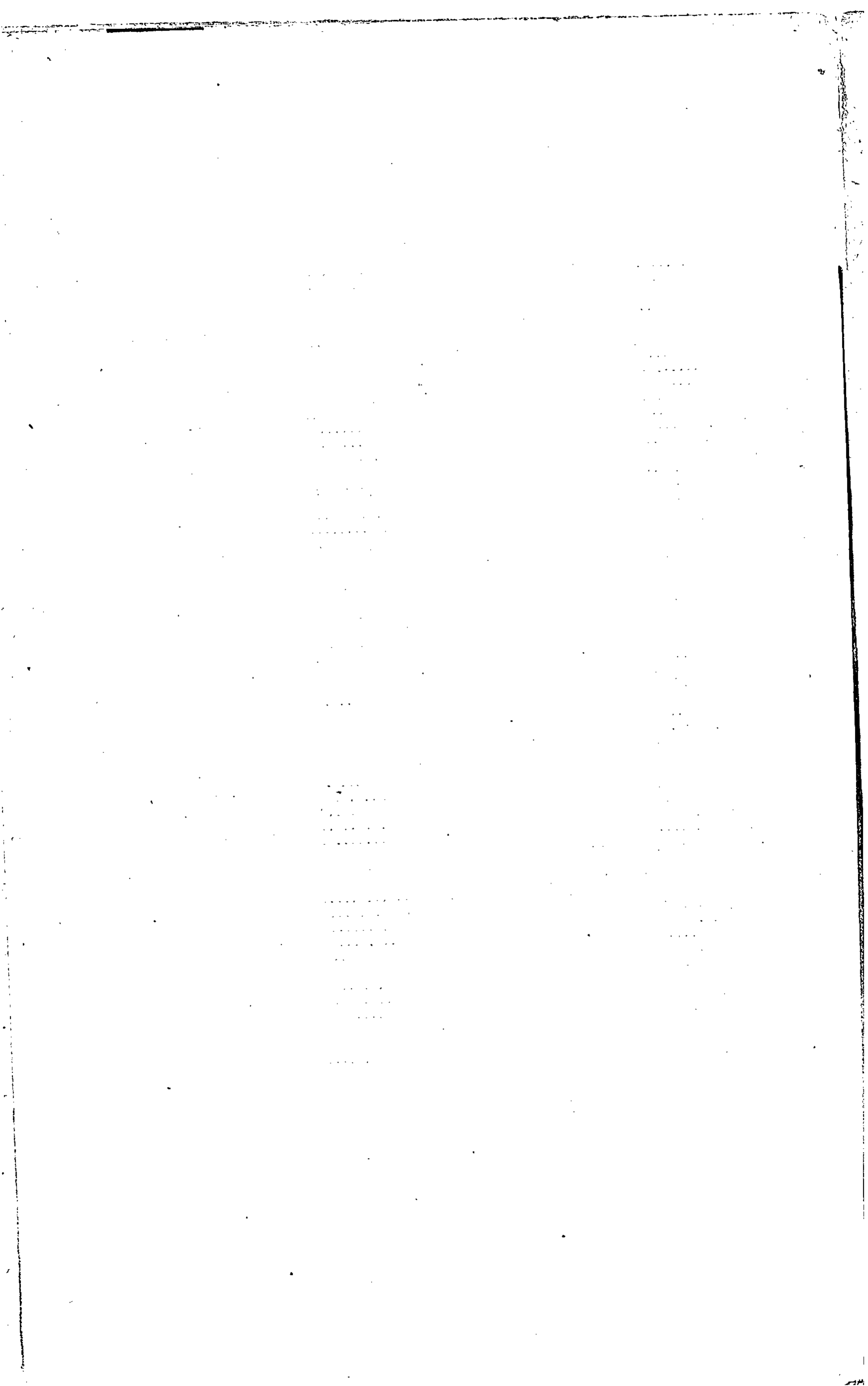
NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
ADMINISTRATION CENTRALE.			
	CHEF DE BUREAU. 8,000 ^f à 9,000 ^f .		1,200 ^f à 1,300 ^f .
M. Bax	Réclamations.	MM. Girard	Réclamations.
		Bourdon	Matériel et construction.
	SOUS-CHEFS DE SECTION. 3,500 ^f à 4,000 ^f .		1,100 ^f à 1,200 ^f .
MM. Guisset	Caisse d'épargne.	MM. Guillaumin	Bibliothèque.
Dalleu	Idem.	Guichard	Réclamations.
		Bombars	Idem.
	COMMIS PRINCIPAUX. 4,000 ^f à 4,500 ^f .		1,000 ^f à 1,100 ^f .
MM. Ducloux	Réclamations.	MM. Laffaille	Cabinet du Ministre.
Bour	Personnel.	Grégorio	Matériel et construction.
	3,500 ^f à 4,000 ^f .		AGENTS SECONDAIRES.
MM. Lintz	Correspondance intérieure		2,100 ^f à 2,200 ^f .
Mugel	Correspondance étrangère.	M. Dubois	Articles d'argent.
Ledo	Caisse d'épargne.		1,800 ^f à 1,900 ^f .
		M. Bordeau	Articles d'argent.
	COMMIS. 3,100 ^f à 3,500 ^f .		1,700 ^f à 1,800 ^f .
MM. Janot	Matériel et construction.	M. Mazoyer	Articles d'argent.
Jaccottey	Correspondances postales.		INSPECTION GÉNÉRALE DU CONTRÔLE. 9,000 ^f à 10,000 ^f .
	2,800 ^f à 3,100 ^f .	MM. Berger	Inspecteur principal.
MM. Rosier	Vérification des produits.	Belz	Idem.
Audry	Correspondance intérieure		DIRECTEURS DÉPARTEMENTAUX. 7,000 ^f à 8,000 ^f .
Tondeur	Transmissions télégraphiques.	MM. Guez	Chartres.
Gelin	Correspondance intérieure	Héquet	Amiens.
Drugeon	Personnel.		5,000 ^f à 6,000 ^f .
Celsis	Services sédentaires.	M. Blanc	Angoulême.
	2,500 ^f à 2,800 ^f .		INSPECTEURS-INGÉNIEURS. 7,000 ^f à 8,000 ^f .
MM. Porcherot	Franchises.	MM. Bocquentin	Constantine.
Lavenarde	Personnel.	Wunschendorff	Paris.
Salvaire	Articles d'argent.		INSPECTEURS. 5,000 ^f à 5,500 ^f .
Minot	Réclamations.	M. Clérot	Paris.
	2,200 ^f à 2,500 ^f .		4,500 ^f à 5,000 ^f .
MM. Candélot	Transmissions télégraphiques.	MM. Noël as	Bourges.
Bonnard	Matériel et construction.	Lanblin	Paris.
	1,900 ^f à 2,200 ^f .	Lambrigtot	Gap.
M. Bonnery	Transm ^{ons} télégraphiques.	Barran	Agen.
	1,600 ^f à 1,900 ^f .		4,000 ^f à 4,500 ^f .
M. Laurent	Articles d'argent.	MM. Boulot	Bourges.
		Devant	Ligne des Pyrénées.
	EXPÉDITIONNAIRES. 1,500 ^f à 1,600 ^f .	Callot	Ligne de l'Est.
MM. Suarez	Services sédentaires.	Bertin	Ligne du Nord-Ouest.
Leblanc	Matériel et construction.		
Tagand	Transm ^{ons} télégraphiques.		

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Montignault.....	Ligne de la Méditerranée.	SOUS-CHEFS DE SECTION.	
Robert	Ligne du Nord.	4,000 ^f à 4,500 ^f .	
Naudin.....	Alger.	MM. Augé.....	Paris central.
Lefèvre.....	Ligne du Nord.	Lefilleul.....	<i>Idem</i> .
Trippier.....	Ligne du Sud-ouest.	CONTRÔLEURS.	
3,500 ^f à 4,000 ^f .		4,500 ^f à 5,000 ^f .	
MM. Malfré	Tulle.	M. Gaumel.....	Chef d'atelier de la fabr. des timbres-poste.
Legrand.....	Cherbourg.	3,000 ^f à 3,500 ^f .	
Daris	Tarbes.	MM. Nicolai.....	Constantine.
Lestelle.....	Périgueux.	Mandroux.....	Réception et vérification du matériel.
Steck.....	Lyon.	COMMIS PRINCIPAUX.	
Darax.....	Foix.	3,000 ^f à 3,300 ^f .	
Aylys.....	Pau.	MM. Blanc.....	Poitiers.
Jacques.....	Tunis.	Planus.....	Paris.
Lemagnère.....	Nantes.	Bergin.....	Saint-Étienne.
Olivieri.....	Ajaccio.	Videgrain.....	Réception et vérification du matériel.
Gallin.....	Épinal.	Despeyroux.....	Bordeaux.
SOUS-INSPECTEURS.		2,700 ^f à 3,000 ^f .	
3,000 ^f à 3,500 ^f .		MM. Perchenet.....	Châlons.
MM. Civel	Grenoble.	Bizo.....	Versailles.
Lacomme.....	Mont-de-Marsan.	Taurines.....	Rouen.
Bellenger.....	Tours.	COMMIS.	
Cabrol.....	Auch.	1,500 ^f à 1,800 ^f .	
Saugeon.....	Carcassonne.	M. Léautier.....	Usine de la Seyne.
Noël.....	Laval.	CHEFS DE BRIGADE.	
Panchade.....	Nantes.	3,600 ^f à 4,000 ^f .	
Potron.....	Nancy.	MM. Marsot.....	Ligne du Nord.
Postaire.....	Saint-Lô.	Bablon.....	<i>Idem</i> .
Pignet.....	La Rochelle.	3,300 ^f à 3,600 ^f .	
Loriot de Rouvray..	Troyes.	MM. Charrasse.....	Ligne du Sud-ouest.
Péronin.....	Lyon.	Giorgi.....	Ligne de Lyon.
Mortier.....	Boulogne-sur-mer.	Desplats.....	Ligne de l'Ouest.
de Sigaldy.....	Nice.	3,000 ^f à 3,300 ^f .	
Pujol.....	Albi.	M. Gérardin.....	Ligne de Lyon.
RECEVEURS DE BUREAUX COMPOSÉS.		AGENTS EMBARQUÉS.	
4,000 ^f à 4,500 ^f .		3,000 ^f à 3,300 ^f .	
MM. Wauthier.....	Nice.	MM. Lambichi.....	Ligne de l'Indo-Chine.
Choussat.....	Paris 25.	Rolland.....	Ligne du Mexique et des Antilles.
3,500 ^f à 4,000 ^f .			
MM. Rouyer de la Rochette.	Paris 62.		
Dard.....	Joigny.		
3,000 ^f à 3,500 ^f .			
MM. Lévy	Paris 28.		
Dangel.....	Montereau.		
Morin.....	Aix-les-Bains.		
2,500 ^f à 3,000 ^f .			
MM. Artigues.....	Pantin, n° 1.		
Leray.....	Avesnes.		
Borel.....	Saint-Flour.		
Lenorey.....	Pontivy.		
Bernajais.....	Fontenay-le-Comte.		
Villandre.....	Vendôme.		
Panardie.....	Millau.		

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
COMMIS PRINCIPAUX.		COMMIS.	
3,600 ^f à 4,000 ^f .		2,400 ^f à 2,700 ^f .	
M. Merlin.....	Paris 4.	MM. Roussille.....	Paris, central.
3,300 ^f à 3,600 ^f .		Salvetat.....	Paris 4.
MM. Mondon.....	Gap.	Moureau.....	Bordeaux, central.
Dornier.....	Besançon.	Serranie.....	Béziers.
de Langlade.....	Bordeaux.	Périn.....	Nancy R. P.
Le Go.....	Brest.	Chanut.....	Clermont-Ferrand.
Grisouard.....	Épinel.	Boulangier.....	Amiens.
Guéria.....	Le Havre.	Girod.....	Sétif.
3,000 ^f à 3,300 ^f .		2,100 ^f à 2,400 ^f .	
MM. Jalain.....	Paris 67.	MM. Nogarède.....	Paris, central.
Georges.....	Paris, Boulev. S ^t -Michel.	Jacquemet.....	Paris 29.
Rouart.....	Paris R. P.	Monier.....	Dreux.
Legâte.....	Paris, service officiel.	Baudet.....	Tours R. P.
Olivier.....	Paris R. P.	Duhaux.....	Le Mans.
Prévost.....	Paris, central.	Imbert.....	Tlemçen.
Augy.....	Paris, Bourse.	Durand.....	Constantine.
Boissier.....	Le Puy.	1,800 ^f à 2,100 ^f .	
Mariani.....	Bastia.	MM. Demougeot.....	Paris, central.
Barthélemy.....	Vierzon.	Margueritte dit Dupré	Paris, R. P.
Cantaloup.....	Perpignan.	Tijon.....	Paris 25.
Beinse.....	Marseille, central.	Danican Philidor...	Paris 1.
Petitot.....	Saint-Étienne.	Olié.....	Paris 54.
Thiéret.....	Mézières.	Boyer.....	Paris R. P. Départ.
Pujos.....	Tarbes.	Aubriot.....	Paris 23.
Raynaud.....	Nice.	Dhemery.....	Paris 50.
2,700 ^f à 3,000 ^f .		Jorez.....	Paris 10.
MM. Clerc.....	Paris 72.	Filachet.....	Folaise.
Guilmart.....	Paris, central.	Joly.....	Guéret.
Loiseau.....	Paris 51.	Jean.....	Versailles.
Soulcis.....	Paris, central.	Nélaton.....	Charolles.
Peyraube.....	Paris 83.	1,500 ^f à 1,800 ^f .	
Siau.....	Paris, central.	MM. Michon.....	Ligne de Lyon.
Roy de Pierrefitte..	Paris 50.	Maury.....	Ligne du Sud-Ouest.
Pehu.....	Paris 58.	Augier.....	Paris, R. P.
Chazottes.....	Paris 43.	Combes.....	Paris 81.
Domec.....	Bastia.	Pujos-Cupet.....	Paris R. P.
Arnaudé.....	Toulouse.	Desbant.....	Levallois-Perrot.
Ferrard.....	Saint-Étienne.	Dom.....	Paris, central.
Vignon.....	Troyes.	Vielledent.....	Paris R. P.
Martin.....	Aix-en-Provence.	Calonne.....	Paris 4.
Dusausoy.....	Boulogne-sur-Mer.	Dupuy.....	Paris 7.
Sénéca.....	Lisieux.	Bruneton.....	Paris R. P. Arrivée.
Mosnier.....	Lyon R. P.	Martinot.....	Paris 48.
Molinier.....	Bordeaux.	Cotton.....	Paris 67.
Périssé.....	Toulouse.	Lorraine.....	Paris 25.
Taguet.....	Brive.	Barrière.....	Paris R. P. Départ.
Nadal.....	Alger.	Bolard.....	Paris, central.
Cotoni.....	Alger R. P.	Coulombeau.....	Paris 30.
Lautier.....	Ligne des Pyrénées.	Herry.....	Paris 40.
Delahaye.....	Ligne du Nord-Ouest.	Vaudcy.....	Paris 50.
Pottier.....	Ligne de l'Ouest.	Roux.....	Fontainebleau.
Ranveau.....	Ligne du Sud-Ouest.	Bresson.....	Avignon.
Avril.....	Ligne du Nord.	Saureterre.....	Bergernc.
Comte.....	Idem.	Ungerer.....	Montpellier.
Dalga.....	Ligne du Sud-Ouest.	Mangin.....	Nantes R. P.
Bégin.....	Ligne de l'Est.	Cassagnau.....	Auch.
Laureus.....	Ligne du Sud-Ouest.	Castel.....	Cette.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Robin.....	Lagny.		
Codomier.....	Tours R. P.		1,400 ^f à 1,600 ^f .
Fosseret.....	Privas.	M ^{me} veuve Payot.....	Monistrol-sur-Loire.
Moncourrier.....	Montluçon.	M ^{lles} Negrié.....	Arès.
Nisolle.....	Le Mans.	Colin.....	Rozières-de-Picardie.
Emanuelli.....	Bastia.	Rigaut.....	Merville.
Jacquet.....	Saint-Étienne, central.	M. Mourrier.....	La Mastro.
Puech.....	Cette.	M ^{lle} Cornu.....	Montmélian.
Repelin.....	Dôle.		1,200 ^f à 1,400 ^f .
Valroff.....	Châlons-s-Marne, gare.	M ^{lle} Cousin.....	Contrexéville.
Viné.....	Annonay.	M. Belot.....	Ain-Draham.
Clusel.....	Bordeaux R. P.	MM ^{es} Danjon.....	Nocé.
Colson.....	Rathel.	Roy de Bonneval..	Alzonne.
Féret.....	Bernay.	Vacossin.....	Coincy.
Majorel.....	Bourges.	M. Alessandri.....	Saint-Laurent.
Adam.....	Saint-Malo.	MM ^{es} veuve Delafosse..	Cerisy-la-Forêt.
Airaud.....	Saint-Jean-d'Angely.	Belot.....	Beaufort-du-Jura.
Baux.....	Narbonne.	M ^{lle} Paravey.....	Auvers-sur-Oise.
Birelichie.....	Marmande.	M ^{me} Guyard.....	Taillebourg.
Carles.....	Lyon, central.	M ^{lle} Meignié.....	Coulonges-sur-l'Autize.
Cauquil.....	Lézignan.	M ^{me} Teyssier.....	Le Temple-sur-le-Lot.
Cayrade.....	Auch.	MM ^{es} veuve Christen...	Jarnac-Champagnac.
Commeyras.....	Mende.	Bureau.....	Saint-Branche.
Crestey.....	Rouen, gare.	M ^{lle} Serrier.....	Trith-Saint-Léger.
Delbreil.....	Toulouse, central.	MM ^{es} Robiche.....	Chemiré-le-Gaudin.
Guillot.....	Fontainebleau.	Bernard.....	S ^t -Hilaire-S ^t -Florent.
Loustouneau.....	Bordeaux, central.	M ^{lle} Prudhomme.....	Festieux.
Manoury.....	Bernay.	MM ^{es} veuve Boulond...	Vétheuil.
Marque.....	Bayonne.	veuve Pascalis.....	Croissy.
Majorel.....	Millau.	MM. Boizieu.....	S ^t -Christoph ^e -du-Ligner ^{on} .
Pelloux.....	Toulon.	Lacaze.....	Pomarez.
Pergeline.....	Angers, Doutre.	M ^{lle} Lailavoix.....	Pernes-de-Vaucluse.
Pradel.....	Nîmes R. P.	MM ^{es} veuve Pourchaire..	Antraigues-sur-Volanne.
Sempé.....	Privas.	Marmand.....	Chessy-les-Mines.
Tardy.....	Moulins.	M ^{lle} Rouyer.....	Villotte-devant-S ^t -Mihiel.
Vaingnedroye.....	Lunel.	M ^{me} Cuny.....	Laheyecourt.
Van der Straeten...	Marseille, central.	M ^{lle} Grancier.....	Vieux-Berquin.
Lhortolary.....	Limoges R. P.	M ^{me} Doucet.....	La Chapelle-sur-Erdre.
Trunel.....	Orléansville.	M ^{lles} Cartier.....	Cuiseaux.
Recolin.....	Gabès.	Laplume.....	Plouescat.
Bugeja.....	Tunis.	MM ^{es} Michelon.....	Cadenet.
Pepin.....	La Goulette.	veuve Arnaud.....	Mirabel-aux-Baronnies.
Lacroix.....	Issoire.	M ^{lles} Bel.....	Brantôme.
		Moux.....	Douzenac.
		Viallet.....	Menthon-Saint-Bernard.
		Galary.....	Saint-Angel.
		Gaudon.....	Montrésor.
		M ^{me} Delsol.....	Catus.
		M ^{lles} Lalande.....	Cambo.
		Brémard.....	Aisey-sur-Seine.
		Rouxel.....	Rostrenem.
		M ^{me} Mugnier.....	Viuz-en-Sallaz.
		M ^{lles} Briquet.....	Beny-Bocage.
		Lavarde.....	Verson.
		MM. Perrin.....	Segur.
		Lesage.....	Brehal.
		Loison.....	Formanville.
		M ^{lles} Goddard.....	Aiguebelle.
		Jarrière.....	La Bruffière.
		M ^{me} veuve Boutraut...	Arou.
		M ^{lles} Lefèvre.....	Ailly-le-Haut-Clocher.
		Moulines.....	Lezat-sur-Lez.
RECEVEUR DE BUREAUX SIMPLES.			
			2,200 ^f à 2,400 ^f .
M. Coindeau.....	Loudun.		
			2,000 ^f à 2,200 ^f .
M. Froment.....	Luxeuil.		
			1,800 ^f à 2,000 ^f .
MM. Brunet.....	Bourg-du-Péage.		
Le Roy.....	Brest, Recouvrance.		
			1,600 ^f à 1,800 ^f .
M ^{lle} Fuzet.....	Saint-Gilles-du-Gard.		
M ^{me} Laporte.....	Bouchain.		
M ^{lle} Foret.....	Bourgueil.		
M ^{me} veuve Guy.....	Revel.		

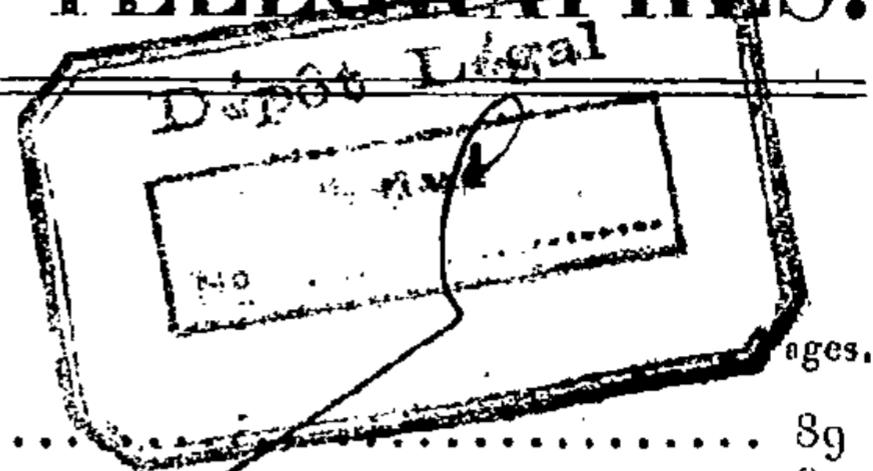
NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
M ^{lles} Troussard.....	Gonesse.	M ^{lles} Lefèvre.....	Saint-Jean-de-Braye.
Reymondon.....	Saint-Paul-en-Jarret.	Le Moal.....	Poullaouen.
M ^{me} Purot.....	Chénérailles.	M ^{mes} Reboul.....	Saint-Quentin-la-Poterie.
M ^{lle} Bus'arret.....	Cabanae.	Gillio.....	Notre-Dame-de-Briançon.
1,000 ^f à 1,200 ^f .		Laumonier.....	Saint-Valérien.
M ^{me} Gautherin.....	Montreuilon.	Lèbre.....	Berrias.
M ^{lles} Fleuriot.....	Issé.	M ^{lles} Garrot.....	Connes-Monestiés.
Ferré.....	Sabarat.	Dussart.....	Saint-Soupplets.
Malet.....	Saint-Paul-les-Romans.	Rezières.....	Bédarrides.
M ^{mes} veuve Duronau.....	Domévre-en-Haye.	Reynaud.....	Allemont.
Forey.....	S ^t -Symphorien-sur-Coise.	Tilh-Dabancens.....	Sournia.
M ^{lle} Martin.....	Penvenan.	M ^{me} Libourel.....	S ^t -André-de-Valborgne.
M ^{me} veuve Freyssinet.....	Château-Ponsac.	M ^{lles} Mazcreau.....	Lézigny.
M ^{lles} Miedan-Gros.....	Brides-les-Bains.	Terrier.....	Tôtes.
Werner.....	Camp-d'Avor.	M ^{mes} veuve Varmetzel.....	Mézas.
M ^{me} Meurant.....	Feignies.	Garrier.....	Theil-sur-Vannes.
M ^{lles} Serrier.....	Saultain.	veuve Bonningue.....	Villedomer.
Barbeconty.....	Houplines.	M ^{lles} Delran.....	Broquiès.
Maupas.....	Rivehaute.	Dolzons.....	Le Loroux-Bottereau.
Soubrillard.....	Saint-Arnaud.	Duroy.....	Boucé.
M ^{mes} veuve Perboyre.....	Oued-el-Halleg.	Etienne.....	Saint-Germain-du-Teil.
Laguerre.....	Beni-Mered.	Lanchantin.....	Fontenay-Saint-Père.
Fiorini.....	El-Miliah.	Maillard.....	Lusigny.
veuve Achard.....	La Bouzaréah.	Mézière.....	Ballée.
Badin.....	Aïn-Mokra.	Neidinger.....	Colombey-les-deux-Églises.
veuve Baly.....	Dely-Ibrahim.	Meaulne.....	Faverolles.
Bardin.....	Rebeval.	Tessier.....	Rillé.
veuve Besnard.....	Aïn-Tédelès.	Osterberger.....	La Chapelle-Gautier.
Chalbos.....	Aïn-Taya.	M ^{me} Magnan.....	Satillieu.
Daille.....	Bou-Kanifis.	M ^{lles} Anjou.....	La Carneille.
Desrayaux.....	El-Biar.	Beaujet.....	Château-Regnault.
Dubrez.....	Mercier-Lacombe.	AGENTS TRIEURS ET AGENTS SECONDAIRES.	
veuve Jacob.....	Sidi-Moussa.	1,300 ^f à 1,400 ^f .	
veuve Lepinois.....	Lambèze.	MM. Eynard.....	Valence.
Leroux.....	Remschi.	Guichard.....	Ligne de la Méditerranée.
M ^{lles} Michal.....	Chéragas.	de la Marque.....	Ligne de l'Ouest.
Fleury.....	Birkadem.	Bontoux.....	Paris R. P.
Thollon.....	Hammam-Rhira.	Dublanc.....	Ligne du Sud-Ouest.
Dalbins.....	Hussein-Dey.		
M ^{me} veuve Simoni.....	Fleurus.	1,200 ^f à 1,300 ^f .	
800 ^f à 1,000 ^f .		MM. Cérou.....	Paris R. P.
M ^{lles} Antigny.....	Fontgombault.	Vasseur.....	Idem.
Menassier.....	Dunes.	Breil.....	Ligne des Pyrénées.
Baur.....	Martigny-les-Bains.	Hattat.....	Ligne du Nord.
Crérier.....	Avenières (Les).	Tajagne.....	Ligne de l'Ouest.
Monteil.....	Beaulieu-sur-Ménoire.	Montil.....	Paris R. P.
Cablat.....	Saint-Germain-d'Esteuil.	Parisot.....	Ligne de l'Est.
M ^{mes} Saccalais.....	Villeneuve-le-Comte.	Vilain.....	Paris R. P.
Dhers.....	Bourg-de-Bigorre.	Brosse.....	Idem.
M ^{lles} Adnot.....	Triaucourt.	Reynaud.....	Ligne du Sud-Ouest.
Boué.....	Rieux.	Capponi.....	Paris R. P.
M ^{me} veuve Samouel.....	Belon-Bazoches.	Jacquemin.....	Idem.
M ^{lle} Dorat.....	Laurière.		



DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 5.

SOMMAIRE.



ARRÊTÉ portant concession de médailles d'honneur.....	89
BUREAUX de poste temporaires.....	89
NOMENCLATURE des bureaux de poste canadiens.....	90
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	90
FAITS divers.....	93
NOMINATIONS et promotions.....	95

ARRÊTÉS portant concession de médailles d'honneur.

Par arrêté du 5 mai 1887, la médaille d'honneur de bronze a été décernée aux sous-agents dont les noms suivent :

M. Langlois (Pierre), facteur de ville à Alger : 23 ans de très bons services administratifs, 7 ans de services militaires ;

M. Duconquéré (Damas-Jean), surveillant des télégraphes à Alger : 17 ans et demi d'excellents services administratifs, 3 ans et demi de services militaires ;

M. Royé (Marin), facteur-chef des télégraphes à Alger : 14 ans et demi d'excellents services administratifs, 14 ans de services militaires.

Par arrêté du 13 mai 1887, la médaille d'argent a été décernée à **M. Chaptal** (Jean-Pierre), surveillant des télégraphes à Mende : 27 ans d'excellents services. Blessé grièvement dans l'exercice de ses fonctions. Titulaire de la médaille de bronze depuis le 30 juin 1882.

Par arrêté de la même date, la médaille de bronze a été décernée aux sous-agents dont les noms suivent :

M. Boyer (Pierre-Alexandre), facteur rural à Grandrieu (Lozère) : 34 ans d'excellents services administratifs ;

M. Chauvet (Jean-Laurent), facteur rural à Fournels (Lozère) : 30 ans de services administratifs accomplis avec dévouement, 7 ans de services militaires.

Par arrêté du 17 mai 1887, la médaille d'honneur de bronze a été décernée à **M. Rapp** (Louis), facteur-chef à Oran, en témoignage de ses 20 ans d'excellents services administratifs et de ses 14 ans de services militaires.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

Bureaux de poste temporaires.

Il sera ouvert, cette année, pendant la saison d'été, dans les localités désignées

au tableau ci-dessous, des bureaux de poste temporaires qui effectueront les mêmes opérations que les bureaux de poste permanents.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES BUREAUX. 2	DATES		N ^{os} D'ORDRE. 5	OBSERVA- TIONS. 6
		D'OUVERTURE. 3	DE FERMETURE. 4		
Aveyron.....	Silvanès.....	16 juin.....	15 septembre.	3413	
Loire-Inférieure..	Préfailles-la-Plaine.....	16 juin.....	30 septembre.	6639	
Puy-de-Dôme.....	Châteauneuf-les-Bains...	16 juin.....	15 septembre.	7422	
<i>Idem</i>	Royat.....	1 ^{er} juin.....	30 septembre.	1763	
Hautes-Pyrénées..	Barrèges.....	16 mai.....	15 octobre...	329	
<i>Idem</i>	S ^t -Sauveur-les-Bains....	1 ^{er} juin.....	30 septembre.	6430	
Haute-Savoie.....	Bains-Saint-Gervais (Les)	16 juin.....	15 septembre.	7688	
Seine-Inférieure...	Petites-Dalles.....	1 ^{er} juin.....	15 octobre...	7544	

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste canadiens.

Les agents sont invités à compléter et à modifier, d'après les indications suivantes, la liste des bureaux canadiens admis à l'échange des mandats internationaux.

Nouveaux bureaux à ajouter.

Appin.....	Middlesex.....	Ontario.
Broadview.....	Assiniboia.
Collina.....	Kings.....	Nouveau-Brunswick.
Dutton.....	Elgin.....	Ontario.
Hopewell Hill.....	Albert.....	Nouveau-Brunswick.

Bureaux supprimés à biffer.

Dundalk.....	Grey.....	Ontario.
Dutton Station.....	Elgin.....	Ontario.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 2^e BUREAU.

Nomenclature des bureaux télégraphiques.

1^o Ouvertures.

BUREAUX SECONDAIRES.

a) *Bureaux municipaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.*

Alemia. M ☒ RG. (Corse). 10 mai 1887.	Limésy. M. ☒ (Seine-Inférieure)..... 10 mai 1887.
Auriol. M. ☒ (Bouches-du-Rhône)..... 25 avril 1887.	Marmanbac. M. ☒ RG. (Cantal)..... <i>Idem</i> .
Billiat. M. ☒ (Ain)..... <i>Idem</i> .	Pila-Canale. M. ☒ RG. (Corse)..... 25 avril 1887.
Chemiré-le-Gaudin. M. ☒ (Sarthe)..... <i>Idem</i> .	Saint-Angeau. M. ☒ RG. (Charente)..... <i>Idem</i> .
Chenas. M. ☒ (Rhône).. 10 mai 1887.	Sainte-Bazaille. M. ☒ RG. (Lot-et-Garonne)..... 10 mai 1887.
Ciry-le-Noble. M. ☒ (Saône-et-Loire)..... 25 avril 1887.	Saint-Zacharie. M. ☒ (Var)..... <i>Idem</i> .
Fouvent-le-Haut. M. ☒ RG. (Haute-Saône)..... <i>Idem</i> .	

b) Bureaux municipaux gérés par des agents des communes.

Aïn-Abid. M. (Constantine)	25 avril 1887.	Margueritte. M. (Alger)..	25 avril 1887.
Franchetti. M. (Oran)....	<i>Idem.</i>	Oued-Zehondj. M. (Alger).	<i>Idem.</i>

c) Gares.

Brevonnes. 1 kil. (Aube).
 Eu. V. (Seine-Inférieure).
 Mussey. 1 kil. (Meuse).
 Nohant-Vicq { pour Nohant-Vicq. 1 kil. (Indre).
 { pour Vicq, 2 kil. (Indre).
 Saint-Marcel-lès-Annonay, 1 kil. (Ardèche).
 Saint-Marien. 1 kil. (Creuse).
 Saint-Nexans. D. (Dordogne).

d) Écluses.

Vandenesse. Éc. (Côte-d'Or)..... 10 mai 1887.

e) Bureaux militaires.

Chambaran (camp de) M^{re} (2) (Isère)..... 1^{er} mai 1887.
 (2) Bureau militaire ouvert à la correspondance officielle et privée des officiers et militaires de tout grade, pendant leur séjour au champ de tir.
 El-Kantara. M^{re}..... (Constantine).
 Marhoum. M^{re}..... (Oran).

f) Bureaux d'intérêt privé.

Berthonval. IP. (5)..... (Pas-de-Calais)
 (5) Bureau d'intérêt privé relié au bureau de Mont-Saint-Éloi, pour la correspondance spéciale du Directeur et du personnel de l'école pratique d'agriculture.

Épourdon. IP. (3)..... (Aisne).		Mont-Rouge (Le) (ferme)
Fressancourt. IP. (4).... <i>Idem.</i>		IP. (3)..... (Aisne).
Mont-Frénoy (Le) IP. (1). <i>Idem.</i>		Mont-Rouge (Le) (usine)
		IP. (3)..... <i>Idem.</i>

(1) (3) (4) Bureau d'intérêt privé relié au bureau de la Fère pour la correspondance spéciale de MM. Oger et compagnie, fabricants de sucre.

Pouilly-sur-Saône. IP. (3)..... (Côte-d'Or).
 (3) Bureau d'intérêt privé relié au bureau de Seurre pour la correspondance spéciale de M. Eugster.

NOTA. Un bureau télégraphique ☒ succursale a été ouvert à Avignon le 1^{er} mai sous la dénomination Avignon-Place-Pie.

Depuis le 1^{er} mai le bureau central de Montpellier est pourvu d'un service permanent de jour et de nuit.

2° Fusions et transferts.

Dolomieu. M. ☒ (Isère)..	21 avril 1887.	Remollon. M. ☒ (Hautes-
Hargicourt. M. ☒ RG.		Alpes).....
(Aisne)	1 ^{er} mai 1887.	1 ^{er} mai 1887.

3° Modifications et transformations.

Page 22. Au lieu de Auriol. 2 kil. (Bouches-du-Rhône), lire : Auriol. V. (Bouches-du-Rhône).

Page 118. Au lieu de Heilles-Mouchy, $\left\{ \begin{array}{l} \text{pour Heilles. 2 kil. (Oise).} \\ \text{pour Mouchy-la-Ville. . 3 kil. (Oise).} \\ \text{pour Mouchy-le-Châtel. 3 kil. (Oise).} \end{array} \right.$

Page 147. Rectifier comme suit les inscriptions concernant divers bureaux de Marseille :

Marseille N \boxtimes (Voir page 296) (Bouches-du-Rhône).
Marseille-Joliette. V. D. (Bouches-du-Rhône).
Marseille-Prado. V. D. (Bouches-du-Rhône).
Marseille-Saint-Charles. V. (Bouches-du-Rhône).
Marseille-Saint-Henri. M. \boxtimes (Bouches-du-Rhône).
Marseille-Saint-Marcel. M. \boxtimes (Bouches-du-Rhône).

Page 162. Au lieu de Montpellier N/2 \boxtimes (1). (Hérault), lire : Montpellier N. \boxtimes (1) (Hérault).

Page 195. Port-à-Binson-Mareuil-le-Port, rayer pour Mareuil-le-Port, 1 kil.

Page 196. Rayer Poses (voir Amfreville-sous-les-Monts) (Eure), et Poscs (voir Anet) (Eure).

Page 218. Au lieu de Sainte-Bazeille, 1 kil. (Lot-et-Garonne), lire : Sainte-Bazeille. V. (Lot-et-Garonne).

Page 224. Biffer Saint-Henri. M. \boxtimes (commune de Marseille) (Bouches-du-Rhône).

Page 230. Biffer Saint-Marcel (commune de Marseille) M. \boxtimes (Bouches-du-Rhône).

Page 234. Au lieu de Saint-Ouen-l'Aumône. D. (Oise), lire : Saint-Ouen-l'Aumône. D. (Seine-et-Oise).

Page 239. Au lieu de Saint-Siméon, 1 kil (Seine et-Marne), lire : Saint-Siméon. F^r M^l. (Seine-et-Marne).

Ajouter la mention RG. après les noms des bureaux suivants :

Bray-sur-Somme. M. \boxtimes (Somme).	Nouzon. M. \boxtimes (Ardennes).
Briis-sous-Forges. M. \boxtimes (Seine-et-Oise).	Palluau-sur-Indre. M. \boxtimes (Indre).
Corbelin. M. \boxtimes (Isère).	Plessis-Belleville (Le). M. \boxtimes (Oise).
Cousolre. M. \boxtimes (Nord).	Plouescat. M. \boxtimes (Finistère).
Foug. M. \boxtimes (Meurthe-et-Moselle).	Raissac d'Aude. M. \boxtimes (Aude).
Gerzat. M. \boxtimes (Puy-de-Dôme).	Remollon. M. \boxtimes (Hautes-Alpes).
Herment. M. \boxtimes (Puy-de-Dôme).	Saint-Amand-les-Eaux. MC. \boxtimes (1) (Nord).
Mesnil-Saint-Denis (Le). M. \boxtimes (Seine-et-Oise).	Villasavary. M. \boxtimes (Aude).

Rayer la mention RG. après le nom du bureau suivant :

Bezons. M. \boxtimes (Seine-et-Oise).

4° Réouvertures.

Sidi-Brahim. M. (Oran). | Tizi. M. (Oran).

5° Fermetures.

Anet (ou Poscs) B^{se} (Eure). | Notre-Dame-de-l'Isle. B^{se} (Eure).

6° Fermetures provisoires.

Folien. Éc. (Nord). | Puy-Neuville. BM. (Seine-Inférieure).

Erratum au Bulletin mensuel n° 4.

A Particle Fusions et Transferts, lire : Port-à-Binson—Mareuil-le-Port. M. \boxtimes RG. (Marne), 16 mars 1887.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. BEAUCHÉ, facteur rural à Trappes, a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant 21 francs qu'il s'est empressé de remettre à sa receveuse.

M. BERGER, surveillant des télégraphes à Murat (Cantal), a trouvé dans la salle d'attente du bureau une pièce de 20 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. BROC, gardien de bureau à Issoire, a trouvé sur la voie publique une chaîne de montre en argent qu'il a déposée entre les mains de son receveur.

M. JOLY, commis à Guéret, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 239 francs qu'il s'est empressé de restituer à la personne qui l'avait oublié.

M. PIETRI, entreposeur à la gare de Chambéry, a trouvé près de l'entrepôt une bague en or d'une valeur d'environ 80 francs qu'il a fait parvenir à la personne qui l'avait perdue.

M. MUNIER, facteur rural à Lerrain (Vosges), a trouvé sur la voie publique un portefeuille contenant 300 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne intéressée.

Le jeune facteur des télégraphes BILLET a trouvé dans la salle d'attente du bureau de Saint-Dizier un portefeuille contenant 400 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. DUBOIS, facteur de ville à Bordeaux, a trouvé sur la voie publique une montre et une chaîne en or qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui les avait perdues.

M. LAMIGUET, commis à Paris, bureau n° 84, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 105 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

Le jeune facteur des télégraphes BESSAC a trouvé dans la salle d'attente du bureau d'Orange un porte-monnaie contenant 19 francs qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire.

M. FRANCOMME, chef facteur à Paris, a trouvé dans la salle d'attente du bureau n° 1 un porte-monnaie contenant 107 francs qu'il s'est empressé de déposer entre les mains du receveur.

M. HOUTMANN, facteur des télégraphes détaché à la Caisse nationale d'épargne, a trouvé dans un livret une somme de 350 francs qu'il s'est empressé de remettre à son chef.

M. SAUVAGEAU, receveur du bureau de Quimperlé, a trouvé dans la salle d'attente de son bureau un sac contenant 460 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne intéressée.

M. CABANERTES, facteur rural à Saint-Geniez (Aveyron), a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant 52 francs qu'il a remis à la personne qui l'avait perdu.

M. COLLETTE, facteur local à Saint-Claude (Jura), a trouvé en cours de tournée une broche en or qu'il s'est empressé de déposer entre les mains du commissaire de police.

Le jeune facteur CORTE a trouvé dans la salle d'attente du bureau de Marseille-Chapitre une somme de 20 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

Le jeune facteur BETBÈZE, attaché au bureau de Paris n° 50, a trouvé dans la salle d'attente un porte-monnaie contenant 32 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. REYJAL, facteur rural à Brive (Corrèze), a trouvé en cours de tournée une bague en or d'une valeur de 40 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdue.

M. MALLARD, facteur rural à Is-sur-Tille (Côte-d'Or), a trouvé sur la voie publique une montre en or avec chaîne qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. RAGON, commis à Mascara, a trouvé sur la tablette du guichet un portefeuille contenant des valeurs s'élevant à la somme de 420 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait oublié.

M. NAIN, facteur rural à Ancy-le-Franc (Yonne), a trouvé sur la voie publique une montre qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdue.

M. GOURRIER, facteur local à Chablis (Yonne), a trouvé sur la voie publique une pièce de 20 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. FORGANEL, commis auxiliaire à Paris, bureau n° 17, a trouvé une somme de 100 francs qu'il a remise à son receveur.

M^{me} VINCENT, receveuse à Coulange-la-Vineuse (Yonne), a trouvé sur la tablette du guichet un billet de banque de 50 francs qu'elle a déposé à la mairie.

M. SOULATGES, facteur du télégraphe à Vervins, a trouvé sur la voie publique un bracelet en or qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. ROUBIEU, facteur rural aux Martelles (Hérault), a trouvé une bourse contenant 10 francs qu'il a déposée entre les mains de sa receveuse.

M. MOLETTE, facteur du télégraphe à Mâcon, a trouvé un billet de banque de 50 francs qui a pu être rendu à la personne qui l'avait perdu.

M. STEPHAN, facteur du télégraphe à Brest, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 14 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

MM. PIAT, facteur rural au Meux (Oise);

PERRETTE, facteur rural à Villedieu-les-Poêles (Manche);

RONAL, jeune facteur à Paris;

BIDALOT, facteur chef à Arcachon,

se sont empressés de remettre aux personnes intéressées des sommes qui leur avaient été remises en trop.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

MM. BARBIER, facteur local à Saint-Jouin (Seine-Inférieure);

HAAS, facteur des postes à Paris,

ont fait preuve de courageux dévouement en opérant le sauvetage de personnes en danger de se noyer.

M. BOURGEAT, facteur local au Camp-de-la-Valbonne (Ain), a abattu un chien atteint d'hydrophobie.

MM. FENET, facteur rural à Lumbres (Pas-de-Calais);

REDON, facteur rural à Lalizolle (Allier),

se sont distingués dans des incendies.

MM. POUGET, facteur à Issoire;

TOULMÉ, facteur local à Nazelles (Indre-et-Loire),

ont fait preuve de courageux dévouement en arrêtant des chevaux emportés.

CABINET DU MINISTRE. — BUREAU DU PERSONNEL.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Lechevallier.	Directeur.	Melun.	9,000	Directeur.	Versailles.	9,000
Sillet.	Idem.	Bourges.	6,000	Idem.	Melun.	6,000
Vacherat.	Idem.	Guéret.	5,000	Idem.	Bourges.	5,000
Faure.	Inspecteur.	Tonkin, à la disp. du M ^{re} des aff. étrang.	4,500	Idem.	Guéret.	5,000
Faure.	Directeur.	Gap.	7,000	Idem.	Nancy.	8,000
Beauregard de Chevreuse.	Inspecteur.	Bordeaux.	4,500	Idem.	Gap.	5,000
Legent.	S.-Ch. de bur.	Serv. séd ^{res} , 3 ^e bur.	5,000	Idem.	Alençon.	5,000
Savin.	Inspecteur.	Auxerre.	4,500	Idem.	Albi.	5,000
Ragot.	Idem.	Besançon.	4,000	Idem.	Même résidence.	5,000
Martin.	Sous-chef de section.	Direct. de la caisse d'épargne.	5,000	S.-Ch. de bur., fondé de pouvoirs. Ch. des fonct. de sous-chef de bureau.	Direct. de la caisse d'épargne.	5,000
Lallement.	Commis prin- cipal.	Direction des cor- respondances pos- tales.	4,000	Commis.	Même service.	4,000
Gaultier.	Commis.	Inspection générale du contrôle.	2,700	Commis.	Direct. de la caisse d'épargne.	2,800
Varette.	Idem.	Cherbourg.	2,100	Cis de direct.	Caen.	2,100
Baqué.	Cis de direct.	Pau.	1,800	Idem.	Poitiers.	1,800
Pradines.	Commis.	Montauban.	1,800	Commis.	Calors, direction.	1,800
Barbier.	Idem.	Paris 29.	1,500	Idem.	Cabinet du Ministre, bur. du personnel.	1,600
Fraïrot.	Idem.	Caen, direction.	1,500	Idem.	Direction de la comp- tabilité, 2 ^e bur.	1,600
Mouriès.	Idem.	Marsoille, central.	1,500	Idem.	Troyes, direction.	1,500
Coupet - Sar- railh.	Idem.	Bordeaux, central.	1,500	Idem.	Pau, direction.	1,500
Coton.	Com. princ.	Alger.	3,000	Receveur.	Tanger.	3,000
Le Crocq.	Receveur.	Cabourg.	1,800	Idem.	Mortain.	1,800
M ^{lle} Camescasse.	Receveuse.	Issy-sur-Seine.	1,800	Receveuse.	Cabourg.	1,800
M ^{me} Henriet.	Idem.	Gagny.	1,400	Idem.	Issy-sur-Seine.	1,600
M ^{lles} Lannes.			"	Idem.	Mouétier-de-Brian- çon.	800
Blanchot.			"	Idem.	Saint - Paize - le - Châtel.	800
Roussel.			"	Idem.	Atromanches.	800
Masmonteil.	Receveuse.	Saint-Chamant.	1,200	Idem.	Ablis.	1,200
M ^{me} veuve May.			"	Idem.	Leigné-sur-Usseau.	800
Faivret.	Receveuse.	Mantoche.	1,400	Idem.	Rougemont.	1,400
Dénoyer.	Idem.	Rougemont-le-Châ- teau.	800	Idem.	Mantoche.	800
Molin de Teys- sieu.	Idem.	Bretenoux.	1,400	Idem.	Saint-Chamant.	1,400
M ^{lles} Planche.	Idem.	Sornac.	800	Idem.	Bretenoux.	800
Remy.			"	Idem.	Essey-et-Maizerais.	800
Boniface.			"	Idem.	Villeis-Outréau.	800
Barrier.			"	Idem.	Confrançon.	800
Carbonnier.			"	Idem.	Saintes-Maries-de- la-Mer.	800
Dreyfus.	Receveuse.	Sain-Bel.	1,200	Idem.	Sainte-Foy-les-Lyon.	1,200
Bois.	Idem.	Haute-Rivoire.	1,000	Idem.	Sain-Bel.	1,000
Plessix.	Idem.	Grandchamp.	1,200	Idem.	Landevieille.	1,200
Baud.	Idem.	Biozat.	1,200	Idem.	Montfaucou - sur - Moine.	1,200
Houdain.	Idem.	Licques.	1,000	Idem.	Berck.	1,000
Gosset.	Idem.	Cambrin.	1,000	Idem.	Licques.	1,000
M. Genot.			"	Receveur.	Cambrin.	800
M ^{lle} Lemaire.	Receveuse.	S ^t -Claude-de-Diray.	800	Receveuse.	Ouzouer-le-Marché.	800

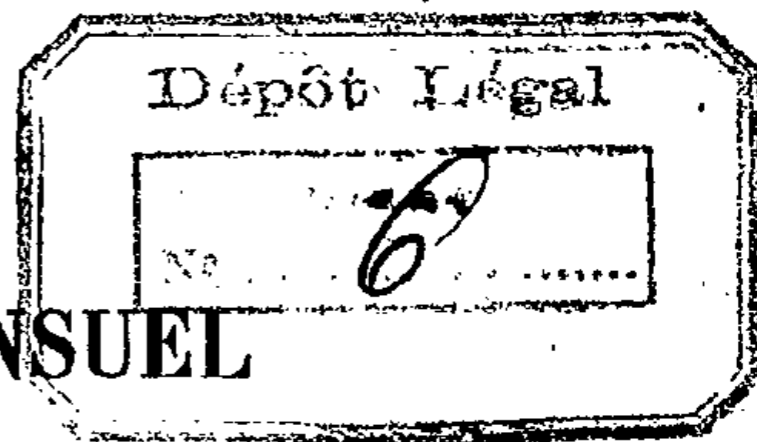
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE MENTS	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
M ^{mes} V ^o Vuillecot...	Receveuse...	Saint-Maurice-sur-Aveyron.	fr. 1,200	Receveuse...	Saint-Claude-de-Diray.	fr. 1,200
veuve Lecler...	<i>Idem</i>	Mailly.....	1,200	<i>Idem</i>	Saint-Maurice-sur-Aveyron.	1,400
M. Bruel.....	Receveur....	Saint-Georges-de-Lusençon.	1,400	Receveur...	Bagnac.....	1,400
M ^{lle} Genin.....	Receveuse...	Cuinzier.....	1,200	Receveuse...	La Verpillière.....	1,200
M ^{me} V ^o Levavasseur.....	"	<i>Idem</i>	Fermanville.....	800
M ^{lle} Sauze.....	Receveuse...	Trèves.....	800	<i>Idem</i>	Moussac.....	800
M ^{me} Gilles.....	<i>Idem</i>	Mas-Thibert.....	1,400	<i>Idem</i>	Trèves.....	1,400
M ^{lle} Cavailé.....	<i>Idem</i>	Saint-Porquier.....	800
MM. Rampini.....	Receveur....	Ghardaïa.....	1,200	Receveur....	Boghari.....	1,200
Coutterez.....	Com. aux ^{tes} ...	Alger, place du Gouvernement.	"	<i>Idem</i>	Ghardaïa.....	1,000
M ^{lles} Quantin.....	Receveuse...	Segrie.....	1,000	Receveuse...	Saint-Gervais-en-Belin.	1,000
Leimonnier.....	<i>Idem</i>	Bavent.....	800	<i>Idem</i>	Segrie.....	800
MM. Lazuech.....	Receveur....	Caussade.....	1,600	Receveur....	Boussac.....	1,600
Augé.....	<i>Idem</i>	Boussac.....	1,800	<i>Idem</i>	Caussade.....	1,800
M ^{lle} Lerck.....	Receveuse...	La Pacaudière.....	1,400	Receveuse...	Jarzé.....	1,400
MM. Arène.....	Receveur....	Castellanne.....	1,800	Receveur....	Aigues-Mortes.....	1,800
Brunias.....	Com. ambul ^t ...	Ligne du Nord.....	2,400	<i>Idem</i>	Castellanne.....	2,000
M ^{lles} Morelle.....	Receveuse...	Ollranville.....	1,400	Receveuse...	Saulces-Monclin...	1,400
Lefèvre.....	<i>Idem</i>	Gesté.....	800	<i>Idem</i>	Outarville.....	800
Boumard.....	<i>Idem</i>	Jarzé.....	800	<i>Idem</i>	Gesté.....	800
M ^{me} Garreau.....	Précédem ^{nt} receveuse.	Direct. de la caisse d'épargne.	1,000	<i>Idem</i>	Toury.....	1,000
M ^{lle} Lhermitte.....	Receveuse...	Quillebeuf.....	1,400	<i>Idem</i>	Ecommoy.....	1,400
M. Levesque.....	Commis.....	Caen.....	2,400	Receveur....	Quillebeuf.....	2,200
M ^{lle} Bouché.....	Receveuse...	Fourmiguères.....	800	Receveuse...	Latour-de-France..	800
MM. Antonès.....	"	Receveur....	Fourmiguères.....	800
Nugues.....	Receveur....	Decize.....	1,600	<i>Idem</i>	Poligny.....	1,600
Lac.....	Commis.....	Le Puy-en-Velay...	2,400	<i>Idem</i>	Yssingeaux.....	2,000
M ^{lle} Guzaux.....	"	Receveuse...	Tournacoupe.....	800
M. Loison.....	Receveur....	Fermainville.....	1,400	Receveur....	Regnéville.....	1,400
M ^{lles} Michel.....	Receveuse...	Sengouagnet.....	800	Receveuse...	Encusse.....	800
Forget.....	"	<i>Idem</i>	La Plaine.....	800
Paimblant.....	Receveuse...	Crépon.....	800	<i>Idem</i>	Arromanches.....	800
Roussel.....	<i>Idem</i>	Arromanches.....	800	<i>Idem</i>	Crépon.....	800
Deville.....	<i>Idem</i>	La Verpillière.....	1,200	<i>Idem</i>	Cuinzier.....	1,200
MM. Bourget.....	Com. princ..	Caen R. P.....	2,700	Com. princ..	Marseille R. P....	2,700
Castex.....	Commis.....	Agon R. P.....	2,700	<i>Idem</i>	Caen R. P.....	2,700
Deprat.....	Com. princ..	Saint-Quentin, principal.	3,000	<i>Idem</i>	Douai.....	3,000
Poursain.....	Commis.....	Lille, central.....	2,700	<i>Idem</i>	Saint-Quentin, principal.	2,700
Rocquemont..	Comm. princ.	Paris 7.....	3,000	<i>Idem</i>	Paris 35.....	3,000
Ollivier.....	<i>Idem</i>	Paris 24.....	3,000	<i>Idem</i>	Paris 7.....	3,000
Soulier.....	<i>Idem</i>	Lyon-Guillotière...	2,700	<i>Idem</i>	Lyon R. P.....	2,700
Bourdet.....	<i>Idem</i>	Paris 45.....	2,700	<i>Idem</i>	Paris 31.....	2,700
Bienvenu.....	Commis.....	Valence R. P.....	2,700	<i>Idem</i>	Montélimar.....	2,700
Lacrambe...	Com. princ..	Bayonne, gare de contrôle.	3,000	<i>Idem</i>	Cerbère, gare de contrôle.	3,000
Tallet.....	Commis.....	Bordeaux-Salinières	1,800	Commis.....	Bordeaux, central..	1,800
Mandré.....	<i>Idem</i>	Ajaccio.....	2,400	<i>Idem</i>	Bordeaux-Salinières	2,400
Arrio.....	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	2,400	<i>Idem</i>	Ajaccio.....	2,400
Grèzes.....	<i>Idem</i>	Paris 36.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,800
Charpentier...	<i>Idem</i>	Epinal R. P.....	2,400	<i>Idem</i>	Paris 36.....	2,400
Thomas.....	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,500	<i>Idem</i>	Epinal R. P.....	1,500
Verquin.....	<i>Idem</i>	Yvetot.....	1,500	<i>Idem</i>	Lille, central.....	1,500
Cochois.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Yvetot.....	1,500
Duhar.....	<i>Idem</i>	Philippeville.....	1,500	<i>Idem</i>	Bougie.....	1,500
Prieur.....	<i>Idem</i>	Bougie.....	1,500	<i>Idem</i>	Philippeville.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Grimaud.....	Commis.....	Lyon R. P.....	2,400	Commis.....	Paris 24.....	2,400
Lancelin.....	Receveur.....	Poligny.....	1,600	Idem.....	Lyon R. P.....	2,100
Borny.....	Commis.....	Marseille R. P.....	1,500	Idem.....	Lyon-Guillotière...	1,500
Coldre.....	Idem.....	Dijon R. P.....	1,800	Idem.....	Paris 4.....	1,800
Grappin.....	Idem.....	Fontainebleau.....	1,800	Idem.....	Dijon R. P.....	1,800
Coquet.....	Idem.....	Moulins.....	2,400	Idem.....	Fontainebleau.....	2,400
Millo.....	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,800	Idem.....	Moulins.....	1,800
Auclerc.....	Idem.....	Hyères.....	1,800	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,800
Proux.....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Paris 1. T.....	1,800
Clougnat.....	Idem.....	Paris 20.....	1,800	Idem.....	Paris, central.....	1,800
Bernard.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Paris 20.....	1,500
Hervé.....	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Ouest.	2,700	Idem.....	Paris R. P.....	2,700
Goiset.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,800	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Ouest.	1,800
Tartivel.....	Idem.....	Paris 47.....	1,800	Idem.....	Paris R. P.....	1,800
Giron.....	Idem.....	Troyes, direction..	1,500	Idem.....	Paris 47.....	1,500
Daburon.....	Idem.....	Paris, central.....	2,100	Idem.....	Paris 1.....	2,100
d'Aurellos de Paladines.	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Paris, central.....	1,500
Merlier.....	Idem.....	Calais, bur. prin- cipal.	2,100	Idem.....	Lille-Saint-Martin..	2,100
Lefebvre.....	Idem.....	Lille, place Saint- Martin.	1,800	Idem.....	Calais, bureau prin- cipal.	1,800
Vignol.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,800	Idem.....	Ligne des Pyréné- nées.	1,800
Fronton.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,800	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	1,800
Méric.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Prunac.....	Idem.....	Sédentaire, ligne des Pyrénées.	1,800	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,800
Salabert.....	Idem.....	Bordeaux R. P.....	1,500	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	1,500
Dubocé.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Bordeaux R. P.....	1,500
Meilhon.....	Idem.....	Vienne.....	1,800	Idem.....	Paris 62.....	1,800
Gilabert.....	Idem.....	Cahors, direction..	2,400	Idem.....	Toulouse, central..	2,400
Montarras.....	Idem.....	Agen, gare de con- trôle.	2,700	Idem.....	Agen.....	2,700
Girard.....	Idem.....	Grenoble R. P.....	2,400	Idem.....	Valence R. P.....	2,400
Vizioz.....	Idem.....	Arles.....	1,500	Idem.....	Grenoble R. P.....	1,500
Cazaux.....	Idem.....	Montauban, gare de contrôle.	2,400	Idem.....	Cerbère, gare de contrôle.	2,400
Roy.....	Idem.....	Paris, central.....	2,100	Idem.....	Oran R. P.....	2,100
Droz.....	Idem.....	Oran R. P.....	2,100	Idem.....	Paris, central.....	2,100
Labrousse.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,800	Idem.....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,800
Thirion.....	Idem.....	Menton.....	1,800	Idem.....	Paris R. P.....	1,800
Allet.....	Idem.....	Paris 50.....	1,800	Idem.....	Amiens R. P.....	1,800
Promonet.....	Idem.....	Dijon, central.....	2,700	Idem.....	Dôle.....	2,700
Repelin.....	Idem.....	Dôle.....	1,800	Idem.....	Dijon, central.....	1,800
Thebault.....	Idem.....	Evreux.....	1,500	Idem.....	Caen R. P.....	1,500
Renaud.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Evreux.....	1,500
Gap.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,800	Idem.....	Avignon R. P.....	1,800
Bermont.....	Idem.....	Tarbes, gare de contrôle.	2,700	Idem.....	Tarbes R. P.....	2,700
Bréda.....	Idem.....	Chalon-sur-Saône..	1,800	Idem.....	Paris 54.....	1,800
Lauquin.....	Idem.....	Paris 54.....	1,500	Idem.....	Chalon-sur-Saône..	1,500
Grandperrin..	Idem.....	Bayonne.....	1,800	Commis mé- canicien.	Même bureau.....	1,800
Daubié.....	Idem.....	Nevers, gare de con- trôle.	1,800	Commis.....	Nevers R. P.....	1,800
Ribayrol.....	Idem.....	Agen, gare de con- trôle.	2,400	Idem.....	Agen R. P.....	2,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	FRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	FRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Beaubois.....	Commis.....	Paris 22.....	1,800	Commis.....	Paris, central.....	1,800
Courtois.....	<i>Idem</i>	Monte-Carlo.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 22.....	1,500
Sarthon.....	<i>Idem</i>	Agen, gare de contrôle.	2,700	<i>Idem</i>	Agen R. P.....	2,700
Lestrade.....	<i>Idem</i>	Paris 24.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris 29.....	1,800
Chopard.....	<i>Idem</i>	Evreux.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 24.....	1,500
Dorey.....	<i>Idem</i>	Rouen R. P.....	1,500	<i>Idem</i>	Cherbourg.....	1,500
Claparède.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Fontainebleau.....	1,800
Grataud.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	La Roche-sur-Yon..	1,500
Sierp.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Deunty.....	<i>Idem</i>	Narbonne, gare de contrôle.	1,800	<i>Idem</i>	Narbonne, bureau principal.	1,800
Vignaux.....	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	2,100	<i>Idem</i>	Aix-les-Bains... ..	2,100
Gratias.....	<i>Idem</i>	Bordeaux, cours d'Aquitaine.	2,100	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	2,100
Laitang.....	<i>Idem</i>	Châtelleraut.....	1,800	<i>Idem</i>	Bordeaux, cours d'Aquitaine.	1,800
Louchez.....	<i>Idem</i>	Amiens R. P.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris 50.....	1,800
Guitard.....	<i>Idem</i>	Périgueux, gare de contrôle.	2,400	<i>Idem</i>	Périgueux R. P... ..	2,400
d'Arvisenet.....	<i>Idem</i>	Le Crousot.....	2,400	<i>Idem</i>	Dijon R. P.....	2,400
Guyard.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Le Crousot.....	1,800
Cotessard.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de l'Ouest.	1,800	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de Lyon.	1,800
Joly.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	1,800	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de l'Ouest.	1,800
Renard.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord.	2,400	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	2,400
Sarret.....	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,800	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord.	1,800
Vuillemot.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de l'Est.	1,800	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,800
Landragin.....	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	1,500
Molcon.....	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,500	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,500
Paulic.....	<i>Idem</i>	Saint-Denis-sur-Seine.	2,100	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	2,100
Leclère.....	<i>Idem</i>	Fourmies.....	2,700	<i>Idem</i>	Saint-Denis-sur-Seine.	2,700
Monsour.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Fourmies.....	1,800
Tourrou.....	<i>Idem</i>	Valence, gare de contrôle.	2,700	<i>Idem</i>	Valence R. P.....	2,700
Gingibre.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Constantine R. P..	1,500
Seré.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Melon.....	1,500
Le Roux.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Mantes-sur-Seine..	1,500
Le Bras.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Poissy.....	1,500
Dagory.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Saint-Germain-en-Laye.	1,500
Monneret.....	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,800	<i>Idem</i>	Aix-les-Bains.....	1,800
Deschamp.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,500
Robert.....	<i>Idem</i>	Nice, central.....	1,800	<i>Idem</i>	Aix-les-Bains.....	1,800
Cardot.....	<i>Idem</i>	Paris 25.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 31.....	1,500
Serres.....	<i>Idem</i>	Paris 47.....	1,500	<i>Idem</i>	Vichy.....	1,500
Bernard.....	<i>Idem</i>	Paris 25.....	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Morillon.....	<i>Idem</i>	Paris, central.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Texier.....	<i>Idem</i>	Le Mans R. P... ..	1,500	<i>Idem</i>	Les Sables-d'Olonne	1,500
Lamayre.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Grignon.....	<i>Idem</i>	Saint-Lô, direction.	1,500	<i>Idem</i>	Paris 47.....	1,500
Requier.....	<i>Idem</i>	Paris 58.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris 25.....	2,100
Dupont.....	<i>Idem</i>	Menton.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris 58.....	1,800
Gauthier.....	<i>Idem</i>	Pontoise.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris, central.....	1,500
Léon.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Le Mans R. P... ..	2,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Reygasse.....	Commis....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	fr. 2,700	Commis....	Ambulant, ligne des Pyrénées.	fr. 2,700
Gibily.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord.	1,800	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,800
Genot.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	2,100	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord.	2,100
Arvicu.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord.	1,800	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,800
Marciat.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de Lyon.	1,800	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord.	1,800
Gravillon.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,800	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de Lyon.	1,800
Fabre.....	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,800	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,800
Laborde - La- coste.	<i>Idem</i>	Bordeaux, Bourse..	1,800	<i>Idem</i>	Bordeaux, central..	1,800
Laquicé.....	<i>Idem</i>	Sidi-bel-Abbès....	1,800	<i>Idem</i>	Bordeaux, Bourse..	1,800
Cazeneuve.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Sidi-bel-Abbès....	1,500
Commeignes..	Surnumér ^{re} ..	Montpellier, central	"	<i>Idem</i>	Vienne.....	1,500
Dantec.....	<i>Idem</i>	Brest, central.....	"	<i>Idem</i>	Lisieux.....	1,500
Raynal.....	<i>Idem</i>	Toulouse, central..	"	<i>Idem</i>	Angers R. P.....	1,500
Bourguignon..	<i>Idem</i>	Amélie-les-Bains..	"	<i>Idem</i>	Arles.....	1,500
Yvon.....	<i>Idem</i>	Vernon.....	"	<i>Idem</i>	Evreux.....	1,500
La Blanche- tière.	<i>Idem</i>	Rouen-Saint-Sever..	"	<i>Idem</i>	Rouen R. P.....	1,500
Babon.....	<i>Idem</i>	Narbonne.....	"	<i>Idem</i>	Aix-les-Bains.....	1,500
Vergne.....	<i>Idem</i>	La Tremblade.....	"	<i>Idem</i>	Châtellerault.....	1,500
Marty dit Gau- bert.	<i>Idem</i>	Paris, central.....	"	<i>Idem</i>	Paris 25.....	1,500
Hurlblin.....	<i>Idem</i>	Lagny.....	"	<i>Idem</i>	Pontoise.....	1,500
Rupert.....	<i>Idem</i>	Tarbes.....	"	<i>Idem</i>	Challans.....	1,500
Jeannet.....	<i>Idem</i>	Nemours.....	"	<i>Idem</i>	Corbeil.....	1,500
Saget.....	<i>Idem</i>	Tours R. P.....	"	Surnumér ^{re} ..	Villefranche - de - Rouergue.	"
Neillet.....	Com. aux ^{re} ..	Dijon, central.....	"	<i>Idem</i>	Même service.....	"
Bigot.....	<i>Idem</i>	Louviers.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Payen.....	<i>Idem</i>	Lille-Moulins.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Verdun (H.)..	<i>Idem</i>	Paris 6.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Janin.....	<i>Idem</i>	Chambéry.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Favriou.....	<i>Idem</i>	Tours R. P.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Ripaux.....	<i>Idem</i>	Paris 8.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Richone.....	<i>Idem</i>	Paris 49.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Verdun (F.)..	<i>Idem</i>	Barcelonnette.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Bourdon.....	Expédition ^{re} .	Direct. du matériel et de la construc- tion.	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Castel.....	Com. aux ^{re} ..	La Roche-sur-Yon..	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Blaquière.....	<i>Idem</i>	Lunel.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Herrère.....	<i>Idem</i>	Sainte - Foy - la - Grande.	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Mallan.....	<i>Idem</i>	Marseille, r. d'Arene	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Blancou.....	<i>Idem</i>	Montpellier, central	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Percier.....	Surnumér ^{re} ..	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Brest, Recouvrance.	"
Bessoule.....	<i>Idem</i>	Etampes.....	"	<i>Idem</i>	Dieppe.....	"
Buisson.....	<i>Idem</i>	Biskra.....	"	<i>Idem</i>	Etampes.....	"
Bourgeois.....	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Hesdin.....	"
Bugnet.....	Surnumér ^{re} ..	Batna.....	"	<i>Idem</i>	Biskra.....	"
Paoletti.....	<i>Idem</i>	Biskra.....	"	<i>Idem</i>	Batna.....	"
Berthe.....	Stagiaire...	Saint-Pol-sur-Ter- noise.	"	<i>Idem</i>	Même bureau.....	"
Roblet.....	Stagiaire sur- numéraire.	Dijon R. P.....	"	<i>Idem</i>	Oran R. P.....	"
Maleysson....	Surnumér ^{re} ..	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Roanne.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE MENTS
MM. Hénault	Surnumér ^{re} .	Argentan.....	fr.	Surnumér ^{re} .	Elbeuf.....	fr.
Jehan.....	<i>Idem</i>	Gisors.....	"	<i>Idem</i>	Argentan.....	"
Brès.....	<i>Idem</i>	Bonifacio.....	"	<i>Idem</i>	Avignon.....	"
Peccatte.....	<i>Idem</i>	Sablé.....	"	<i>Idem</i>	Doufont.....	"
Resseguier.....	<i>Idem</i>	Carcassonne.....	"	<i>Idem</i>	Royan.....	"
Lafon.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Lé.ignan.....	"
Hermann.....	<i>Idem</i>	Paris 27.....	"	<i>Idem</i>	Paris 1.....	"
Ollier.....	<i>Idem</i>	Montereau.....	"	<i>Idem</i>	Nemours.....	"
Cornevin.....	<i>Idem</i>	La Ferté-s ^t -Jouarre.	"	<i>Idem</i>	Montereau.....	"
Jacob.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	"
Gentil.....	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Lagny.....	"
Amourette....	Gardien de bureau.	Paris R. P.....	1,200	Agent trieur.	Même service....	1,200
Bouisson.....	"	<i>Idem</i>	Marseille R. P....	1,200
Marc.....	Facteur.....	Paris R. P.....	1,100	<i>Idem</i>	Même service....	1,200
Delacroix.....	Agent trieur.	Ligne de Lyon....	1,200	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,200
Bellanger....	Facteur.....	Paris 25.....	1,100	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200
Lamisse.....	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,200	<i>Idem</i>	Même service....	1,200
Achart.....	"	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,200
Le Moign....	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,200
Sallès.....	"	<i>Idem</i>	Ligne de Lyon....	1,200
Vaure.....	"	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,200
Pinet.....	"	<i>Idem</i>	Marseille R. P....	1,200
Debut.....	"	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,200
Ollivier.....	Agent trieur.	Ligne de Lyon....	1,200	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,200
Lecluse.....	Gardien de bureau.	Lig. du Nord-Ouest.	1,300	<i>Idem</i>	Ligne de Lyon....	1,300



DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 6.

SOMMAIRE.

Pages.

ARRÊTÉ décernant une médaille de bronze.....	101
NOMENCLATURES des bureaux de poste italiens, britanniques.....	101
CRÉATIONS de recettes simples des postes de 4 ^e classe.....	104
DÉNOMINATION d'un bureau de poste et de télégraphe.....	104
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	104
LISTE des journaux belges et suisses.....	107
ANNOTATIONS à faire au carnet n° 217.....	108
BÂTIMENTS en partance.....	111
FAITS divers.....	114
NOMINATIONS et promotions.....	116

Arrêté décernant une médaille de bronze.

Par arrêté en date du 17 mai 1887, la médaille d'honneur de bronze a été décernée à **M. Rabah** (Ben Mohamed), facteur auxiliaire des télégraphes à Blidah, en témoignage de ses 17 ans 1/2 d'excellents services administratifs.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste italiens.

Les bureaux de poste italiens dont les noms suivent, nouvellement admis à l'échange des mandats internationaux, devront être inscrits, à leur ordre alphabétique, sur la nomenclature spéciale.

Abano Terme (1).....	Padova.	Massanzago.....	Padova.
Boara Pisani.....	Padova.	Monchiero.....	Cuneo.
Carmignano di Brenta.....	Padova.	Osgnago.....	Como.
Dueville.....	Vicenza.	Palanzo.....	Como.
Ferrara di Montebaldo.....	Verona.	Poggio Nativo.....	Perugia.
Gemonio.....	Como.	Roccatederighi.....	Grosseto.
Isola Caporizzuto.....	Catanzaro.	Rombiolo.....	Catanzaro.
Leverano.....	Lecce.	Ronco Biellese.....	Novara.
Limena.....	Padova.	Salve.....	Lecce.
Loreggia.....	Padova.	San Angelo in Lizzola.....	Pesaro e Urbino.
Luco Nei Marsi.....	Aquila.	Scandicci.....	Firenze.
Malfa (Salina).....	Messina.	Vigliano d'Asti.....	Alessandria.
Mansuè.....	Treviso.		

(1) Ouvert seulement pendant la saison des bains.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste britanniques.

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux.

BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

Londres.

Broad Sanctuary.....	S. W.
East Dulwich Grove, Norwood.....	S. E.
Leather Lane.....	E. C.
Mill Wall, n° 244, West Ferry Road.....	E.
North Woolwich Road, Gordon Terrace.....	E.
« Olympia », West Kensington, Paddington.....	W.
Shepherd's Bush, Askew Road, n° 68.....	W.
Wood Green, Trinity Road.....	N.

Angleterre.

Aigburth Road.....	Liverpool.	Holbiton.....	Ivybridge.
Alverton.....	Penzance.	Hope Road.....	Stanklin (Isle of Wight).
Ashworth Road.....	Dewsbury.	Horseley Fields.....	Wolverhampton.
Baltonsborough.....	Glastonbury.	Houghton, Hunts..	Huttingdon.
Bempton.....	Yorks.	Ilkeston Inncion...	Nottingham.
Besses o' th' Barn..	Manchester.	Kelsale.....	Saxmundham.
Brandesburton.....	Hull.	Lesbourne Road....	Reigate.
Bridge Street, Northampton.....	Northampton.	Lesbury.....	Norumberland.
Brierley.....	Barnsley.	Little Downham....	Ely.
Broadway, Dorset...	Dorchester.	Luddenden.....	Manchester.
Caister.....	Great Yarmouth.	Marston Road.....	Stafford.
Cheriton, Hants....	Alresford.	Newborough, Staff..	Burton-on-Trent.
Cherry Orchard....	Worcester.	North Wingfield....	Chesterfield.
Chipping.....	Preston, Lanc.	Norwich Road.....	Ipswich.
Christchurch, Cambs.	Wisbech.	Risbygate Street....	Bury Saint-Edmunds.
Clive Road, Fratton.	Portsmouth.	Saint - Andrews ,	
Coedpenmaen.....	Pontypridd.	Guernsey.....	Guernsey.
Copperhouse.....	Hayle.	Saint-Paul's Road...	Preston, Lanc.
Cwm Taff.....	Merthyr Tydvil.	Samarès.....	Jersey.
Darsham.....	Saxmundham.	Scorton, Yorks....	Catterick.
Derringham Street..	Hull.	Seaton, Cumberland.	Workington.
East Farleigh.	Maidstone.	Staines Road.....	Honnslow.
East Moor.....	Wakefield.	Stratford Saint-Mary.	Suffolk.
Ecclesall.....	Sheffield.	The Crescent.....	Leatherhead.
Esh.....	Durham.	The Hyte.....	Staines.
Flixton.....	Manchester.	The Park.....	Worthing.
Great Marton.....	Blackpool.	Vron.....	Llangollen.
Great Swaffham....	Cambridge.	Water Lane.....	Preston, Lanc.
Gresham.....	Norwich.	Wesham.....	Preston, Lanc.
Gulval.....	Penzance.	West Titherley....	Salisbury.
Gurnard.....	Cowes (Isle of Wight).	Wheeler Street....	Maidstone.
Hare Street.....	Wolwich.	Wolverhampton Road.....	Stafford.
Harold Road.....	Sutton (Surrey).	Wood Road.....	Pontypridd.
Heron Cross.....	Stoke-on-Trent.		

Écosse.

Addiewell	West Calder, Midlothian.	Cumberland Street..	Glasgow.
Cambusbarron.	Stirling.	East Calder.	Mid-Calder.
Crathie.	Aberdeen.	Eskbank.	Dalkeith.
		Saint-Mary Street. . .	Edinburgh.

CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

Londres.

<i>Au lieu de</i> Brockley Road, n° 81 S. E., <i>inscrire</i>	n° 77.
<i>Après</i> Globe Road, Bethual Green, E., <i>supprimer</i>	n° 142.
— Mill Wall, West Ferry Road, E., <i>inscrire</i>	n° 53.
<i>Au lieu de</i> Shepherd's Bush W., <i>inscrire</i> Shepherd's Bush, Uxbridge Road, n° 216 W.	

Angleterre.

- Après* Landore *remplacer* Swansea par Glamorganshire.
- Morrison *remplacer* Swansea par Glamorganshire.
- Offley *remplacer* Luton par Herts.
- Kirkby Folly *remplacer* Mansfield par Nottingham.
- Au lieu de* High Street, Eltham, *inscrire* High Street East, Eltham.

Écosse.

- Après* Currie *inscrire* Mid. Lothian.
- Balerno *remplacer* Currie par Mid. Lothian.
- Juniper Green *remplacer* Currie par Mid. Lothian.
- Dunlop *remplacer* Kilmarnock par Ayrshire.

Irlande

- Après* Castlebridge *remplacer* Gorey par Wexford.
- Ballymore Enstace *remplacer* Kildare par Naas.
- Courtmacsherry *remplacer* Bandon par Cork.

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

Londres.

Clerkenwell Road, off Leather Lane.	E. C.
Holloway Road, n° 338.	N.
Starch Green Road, n° 105.	W.
Westminster Palace Hotel.	S. W.

Angleterre.

Gaol Road.	Stafford.
Saint-George's Road, Preston.	Lanc.
Abberley	Stourport.
High Street.	Woolwich.

Irlande.

Cratloe.	County Clare.
------------------	---------------

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

Créations de recettes simples des postes de 4^e classe.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES BUREAUX DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS. 2	DATÉS DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS d'ordre. 4
Vaucluse.....	Roussillon.....	9 avril 1887.....	7793
Bouches-du-Rhône.....	Mollégès.....	18 avril 1887.....	7795
Haute-Garonne.....	Encausse (1).....	27 avril 1887.....	4480
Haute-Loire.....	Sainte-Sigolène (2).....	<i>Idem</i>	3860
Aude.....	Bizanet.....	17 mai 1887.....	7798
Yonne.....	Mailly-la-Ville.....	<i>Idem</i>	7799

(1) Conversion en recette simple des postes de 4^e classe de l'établissement de facteur-boîtier temporaire existant dans cette commune pendant l'été.
 (2) Transformation en recette simple des postes de 4^e classe de l'établissement de facteur-boîtier existant actuellement

Par décision ministérielle en date du 9 avril 1887, un établissement de facteur-boîtier municipal est concédé, sur sa demande, à la commune de Cléon-d'Andran (Drôme), en exécution de l'arrêté organique du 30 mars 1879. Ce nouvel établissement a pris le numéro d'ordre 7794.

Par décision ministérielle en date du 27 avril 1887, une recette municipale est concédée, sur sa demande, à la commune de Roquefort-des-Corbières (Aude), en exécution de l'arrêté organique du 15 juin 1879. Ce nouveau bureau a pris le numéro d'ordre 7796.

Par décision ministérielle en date du 17 mai 1887, une recette municipale est concédée, sur sa demande, à la commune de Pompignan (Gard), en exécution de l'arrêté organique du 15 juin 1879. Ce bureau a pris le numéro d'ordre 7797.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

Dénomination d'un bureau de poste et de télégraphe.

Le bureau de Paris n° 63, transféré de la rue Jeanne-d'Arc à la place Jeanne-d'Arc prend la dénomination de « Paris, place Jeanne-d'Arc ».

Il y a lieu de rectifier en conséquence les indications du bulletin mensuel de janvier 1885, page 67.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 2^e BUREAU.

Nomenclature des bureaux télégraphiques.

1^o Ouvertures.

BUREAUX SECONDAIRES.

a) Bureaux municipaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.

Cantin. M. ☒ (Nord)....	25 mai 1887.	Ivry-le-Temple. M. ☒ RG.	
Francheville M. ☒ (Eure)	10 juin.	(Oise).....	10 juin 1887.
Groslay. M. ☒ RG. (Seine-		Izeaux. M. ☒ (Isère)....	25 mai.
t-Oise).....	<i>Idem.</i>	Vallouise M. ☒ (Hautes-	
		Alpes).....	<i>Idem.</i>

b) Bureaux municipaux gérés par des agents des communes.

Ain-Touta. M. (Constantine).....	25 mai 1887.	Royan-Parc. M. (Charente-Inférieure).....	25 mai 1887.
Izeron. M. RG. (Isère)...	<i>Idem.</i>	Santo-Pietro-di-Tenda. M. RG. (Corse).....	10 juin.
Pouzolles. M. (Hérault)..	<i>Idem.</i>		

c) Gares.

Authon. V. (Eure-et-Loir).....	10 juin 1887
Bazoche-Gouët (La). V. (<i>Idem.</i>).....	<i>Idem.</i>
Chapelle-Royale (La) D. (<i>Idem.</i>).....	<i>Idem.</i>
Souancé. D. (<i>Idem.</i>).....	<i>Idem.</i>
Verneuil. 3 kil. (Nièvre).....	25 mai.

d) Bureaux d'intérêt privé.

Blomac (Château de). IP. (4) (Aude).

(4) Bureau d'intérêt privé relié au bureau de Douzens pour la correspondance spéciale de M. Gerbaud.

2° Fusions et transferts.

Bletterans. M. ☒ (Jura).....	10 juin 1887.
Fitou. M. ☒ (Aude).....	1 ^{er} mai.
Vic-sur-Aisne. M. ☒ (Aisne).....	1 ^{er} juin.
Vittel. M. ☒ (Vosges).....	6 juin.

3° Modifications et transformations.

Page 9.	<i>Au lieu de :</i> Ain-Bessem. M. (Alger), <i>lire :</i> Ain-Bessem. M. ☒ (Alger).
18.	Artemare. V. (Ain), <i>lire :</i> Artemare. VD. (Ain).
19.	Asnières 1 kil. (Cher); <i>lire :</i> Asnières. D. (Cher).
29.	Beaufort. V. (Jura), <i>lire :</i> Beaufort. VD. (Jura).
70.	Chéry. 1 kil. (Cher), <i>lire :</i> Chéry. D. (Cher).
71.	<i>A l'article :</i> Chilleurs-Montigny. (Loiret), <i>rayez</i> la mention « pour Montigny 3 kil. », <i>y substituer</i> l'indice D.
74.	<i>Au lieu de :</i> Coligny. V. (Ain), <i>lire :</i> Coligny. VD. (Ain).
80.	Cousance. V. (Jura), <i>lire :</i> Cousance. VD. (Jura).
83.	Cuiseaux. V. (Saône-et-Loire), <i>lire :</i> Cuiseaux. VD. (Saône-et-Loire).
93.	Ennordres. 2 kil. (Cher), <i>lire :</i> Ennordres. D. (Cher).
94.	Escrennes. 2 kil. (Loiret), <i>lire :</i> Escrennes. D. (Loiret).
100.	Fitou. M. (Aude), <i>lire :</i> Fitou. M. ☒ (Aude).
103.	<i>A l'article :</i> Fontaines-d'Ozillac, <i>lire :</i> Fontaines-d'Ozillac. 1 kil. (Charente-Inférieure) et supprimer toutes les autres indications.
117.	<i>Au lieu de :</i> Hargicourt. M. RG. (Aisne), <i>lire :</i> Hargicourt. M. ☒ RG. (Aisne).
123.	Izeaux. 2 kil. (Isère), <i>lire :</i> Izeaux. V. (Isère).
123.	<i>Rayez :</i> Jouars-Ponchartrain. M. ☒ (Seine-et-Oise).
127.	<i>Au lieu de :</i> Labrit D. (Landes), <i>lire :</i> Labrit. M. ☒ (Landes).
132.	<i>Ajouter :</i> Léguc (le) (commune de Plérin). M. ☒ (Côtes-du-Nord).
139.	<i>A l'article :</i> Loury-Rebrechien, <i>lire :</i> Loury-Rebrechien. D. (Loiret), supprimer toutes les autres indications.
143.	<i>Au lieu de :</i> Manchecourt. 2 kil. (Loiret), <i>lire :</i> Manchecourt. D. (Loiret).
145.	Marigny. 2 kil. (Loiret), <i>lire :</i> Marigny. D. (Loiret).
166.	Moulins-sur-Yèvre. 1 kil. (Cher), <i>lire :</i> Moulins-sur-Yèvre. D. (Cher).
171.	Neuvy-Pailloux. 1 kil. (Indre), <i>lire :</i> Neuvy-Pailloux. D. (Indre).
182.	Passenans. V. (Jura), <i>lire :</i> Passenans. VD. (Jura).

Page 187. *Rayer* : Plérin. M. ☒ (Côtes-du-Nord).

— 192. *Ajouter* : Pontchartrain (commune de Jouars-Pontchartrain). M. ☒ RG. (Seine-et-Oise).

— 193. *Au lieu de* : Pont-Faverger. M. ☒ (Marne), *lire* : Pont-Faverger. M. ☒ (1) Marne et mettre au bas de la page le renvoi suivant :

(1) Bureau ouvert de 7 heures ou de 8 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir (dimanches et jours de fête exceptés).

Page 193. *Au lieu de* : Pont-de-Veyle. V. (Ain), *lire* : Pont-de-Veyle. VD. (Ain).

— 207. ———— Roches-de-Condrieu (Les). 1 kil. (Isère), *lire* : Roches-de-Condrieu (Les). D. (Isère).

— 210. *Renvoi* (2), *lire* : Ouvert du 1^{er} juin au 30 septembre

— 229. *Au lieu de* : Saint-Loup-des-Vignes. 1 kil. (Loiret), *lire* : Saint-Loup-des-Vignes. D. (Loiret).

Ajouter la mention RG. après les noms des bureaux suivants :

Almenèches. M. ☒ (Orne).

Bourget-du-Lac (Le). M. ☒ (Savoie).

Châble-Beaumont (Le). M. ☒ (Haute-Savoie).

Hallencourt. M. ☒ (Somme).

Saint-Mammès. M. ☒ (Seine-et-Marne).

Saint-Paul-en-Jarret. M. ☒ (Loire).

Soumoudou. M. ☒ (Basses-Pyrénées).

Vic-sur-Aisne. M. ☒ (Aisne).

Les bureaux de la Bourboule et du Mont-Dore sont pourvus d'un service de jour complet depuis le 20 juin.

4° Réouvertures.

Bains de Saint - Gervais.

BM. ☒ (Haute Savoie). 16 juin 1887.

Barbatan. BM. (Gers) . . . 1^{er} juillet.

Barèges. BM. ☒ (Hautes-Pyrénées) 16 mai.

Brides-les-Bains. BM. ☒ (Savoie) 1^{er} juin.

Châteauneuf - les - Bains. BM. ☒ (Puy-de-Dôme). 16 juin.

Lovagny. BM (Haute-Savoie) 13 juin.

Molitg. BM. RG. (Pyrénées-Orientales) 1^{er} mai.

Montanvert (le). BM. (Haute-Savoie) 16 juin.

Ornolac-Ussat - les-Bains.

BM. (Ariège) 1^{er} juin. 1887.

Petites-Dalles (les). M. ☒ (Seine-Inférieure) *Idem.*

Pralognan. BM. (Savoie). *Idem.*

Préfailles. BM. ☒ (Loire-Inférieure) *Idem.*

Rosendaël. BM. (Nord) *Idem.*

Royat. B. ☒ (Puy-de-Dôme).

Saint-Christau-Lurbe. BM. *Idem.* (Basses-Pyrénées) 25 mai.

Saint - Sauveur - les - Bains. 1^{er} juin. BM. ☒ (Hautes - Pyrénées)

Silvanès. BM. ☒ (Aveyron). 16 juin.

5° Suppressions et Fermetures.

Chenonceaux (Château de). IP. (1) (Indre-et-Loire).

Supprimer également le renvoi correspondant.

Touques. V. (Calvados).

6° Fermetures provisoires.

Ermitage-Costebelle. IP. (2) (Var).

Noyelles-sur-l'Escaut. M. (Nord).

Osne-le-Val. M. (Haute-Marne).

Ranchot. EC. (Jura).

Saint-Jean-de-Barrou. M. (Aude).

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Liste des journaux belges et suisses.

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU REVUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publi- cation. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
JOURNAUX BELGES.						
PUBLICATIONS À INSCRIRE :						
<i>Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.</i> Éditeur.	Louvain ...	12 mois...	9 00	8 73	0 27	
<i>Blad des Belgische Schouw- makery (het).</i> Éditeur.	Bruxelles...	12 mois...	6 25	6 00	0 25	
<i>Bulletin communal.</i> Éditeur.	Louvain ...	12 mois...	4 50	4 25	0 25	
<i>Gouden priester jubileum van L. H. Léon XIII (het).</i> Éditeur.	Louvain ...	12 mois...	2 75	2 50	0 25	
<i>Journal des immeubles.</i> Éditeur.	Bruxelles ..	12 mois...	15 00	14 55	0 45	
<i>Jubilé sacerdotal du Souverain Pontife S. S. Léon XIII (Le).</i> Éditeur.	Louvain ...	12 mois...	2 75	2 50	0 25	
<i>Kluchtige Uilenspiegel (de).</i> Éditeur.	Bruxelles ..	12 mois...	5 25	5 00	0 25	
<i>Moniteur de la Cordonnerie belge (Le).</i> Éditeur.	Bruxelles...	12 mois...	6 25	6 00	0 25	
<i>Petite Épargne (La).</i> Éditeur.	Bruxelles ..	12 mois...	5 75	5 50	0 25	Les abonnements prennent cours le 1 ^{er} de chaque mois.
<i>Vlaamsch Leeuw (de).</i> Éditeur.	Bruxelles...	12 mois...	30 00	29 10	0 90	
<i>Zweep (de).</i> Éditeur	Bruxelles...	12 mois...	10 30	10 00	0 30	
Journal ayant cessé de paraître : <i>Brusselsch Zondagsblad.</i>						
JOURNAUX SUISSES.						
NOUVEAUX JOURNAUX À AJOUTER À LA NOMENCLATURE :						
<i>Ortic (L)</i>	Bienne	3 mois....	2 20	1 70	0 50	
		6 mois....	4 40	3 90	0 50	
		12 mois...	8 80	8 30	0 50	
<i>Wohler Anzeiger</i>	Wohlen.... (Argovic.)	12 mois...	4 10	3 60	0 50	

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.

Annotations à faire au carnet n° 217.

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à porter au registre n° 16 décies. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
NOUVEAUX JOURNAUX.					
<i>Avenir de Lot-et-Garonne (L')</i> , à Mon- tauban.					
Agen-ville, Lot-et-Garonne et départements limitrophes.	3 mois ..	6 50	6 33	0 17	
	6 mois ..	11 50	11 28	0 22	
	1 an	22 00	21 68	0 32	
Autres départements.....	3 mois ..	7 00	6 83	0 17	
	6 mois ..	13 00	12 77	0 23	
	1 an	24 00	23 66	0 34	
<i>Avenir Financier (L')</i> , 106, rue Ri- cheliou, à Paris.					
France.....	1 an	2 00	1 88	0 12	
<i>Droguerie des produits chimiques, des couleurs, vernis et teintures (Journal de la)</i> , 23, rue Vieille-du-Temple, Paris.					
France.....	6 mois ..	7 00	6 83	0 17	
	1 an	12 00	11 78	0 22	
<i>Écho de Paris (L')</i> , 8, rue Drouot, à Paris.					
Paris.....	3 mois...	8 00	7 82	0 18	
	6 mois...	15 00	14 75	0 25	
	1 an.....	28 00	27 62	0 33	
Départements.....	3 mois ..	10 00	9 80	0 20	
	6 mois ..	19 00	18 71	0 29	
	1 an	38 00	37 52	0 48	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DUREE de L'ABONNEMENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à porter au registre n° 16 décès.	
1	2	3	4	5	6
<i>Finance (La)</i> , Journal du crédit international, 17, faubourg Montmartre, Paris.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
France.....	1 an....	8 00	7 82	0 18	
Union postale.....	1 an....	8 00	"	"	
<i>Gazette des Deux-Sèvres</i> , à Melle (Deux-Sèvres).....					
France.....	3 mois..	1 75	1 63	0 12	
	6 mois..	3 00	2 87	0 13	
	1 an....	5 00	4 85	0 15	
<i>Gazette du Palais</i> , 3, boulevard du Palais, Paris.					
France.....	3 mois..	10 50	9 80	0 20	
	6 mois..	19 00	19 20	0 30	
	1 an....	38 00	37 52	0 48	
<i>Illustration européenne (L')</i> , 23, rue Lepelletier, à Paris.					
France.....	3 mois..	3 00	2 87	0 13	
	6 mois..	6 00	5 84	0 16	
	1 an....	12 00	11 78	0 22	
<i>Nouvelle bibliothèque populaire</i> , 55, Quai des Grands-Augustins, Paris.					
France.....	1 an....	7 00	6 83	0 17	
<i>Observateur français (L')</i> , 12, rue Grange-Batelière, Paris.					
France.....	1 mois..	5 00	4 85	0 15	
	3 mois..	15 00	14 75	0 25	
	6 mois..	29 00	28 61	0 39	
	1 an....	55 00	54 35	0 65	
<i>Paix sociale (La)</i> , 12, rue Grange-Batelière, Paris.					
France.....	1 mois..	3 00	2 87	0 13	
	3 mois..	9 00	8 81	0 19	
	6 mois..	17 50	17 22	0 28	
	1 an....	35 00	34 55	0 45	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à porter au registre n° 16 décies. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Patriote de Tarn-et-Garonne (Le)</i> , à Montauban.					
Montauban-Ville.	3 mois...	5 50	5 34	0 16	
	6 mois...	10 50	10 29	0 21	
	1 an...	20 00	19 70	0 30	
Tarn-et-Garonne et départe- ments limitrophes.	3 mois...	6 50	6 33	0 17	
	6 mois...	11 50	11 28	0 22	
	1 an...	22 00	21 68	0 32	
Autres départements.	3 mois...	7 00	6 83	0 17	
	6 mois...	13 00	12 77	0 23	
	1 an...	24 00	23 66	0 34	
<i>Petit Picpou (Le)</i> , 34, rue de la Montagne-Sainte-Genève, Paris.					
France, Algérie, Tunisie...	3 mois...	1 50	1 38	0 12	
	1 an...	5 00	4 85	0 15	
CHANGEMENT DE PRIX D'ABONNEMENT.					
<i>Progrès (Le)</i> , journal républicain d'Eure-et-Loir, à Chartres.					
Eure-et-Loir et départements limitrophes.	3 mois...	3 00	2 87	0 13	
	6 mois...	5 50	5 34	0 16	
	1 an...	10 00	9 80	0 20	
Autres départements.	3 mois...	3 50	3 36	0 14	
	6 mois...	6 50	6 33	0 17	
	1 an...	12 00	11 78	0 22	
<i>Revue socialiste (La)</i> , 43, rue des Petits-Carreaux, Paris.					
France.	6 mois...	6 00	5 84	0 16	L'adresse de ce journal était primitivement, 12, rue du Croissant.
	1 an...	12 00	11 78	0 22	
<i>France Nouvelle (La)</i> , 17, rue Gas- sette, à Paris.					
France.	3 mois...	5 50	5 34	0 16	Il ne devra jamais être accepté d'abonnement à des prix inférieurs à ceux qui sont indiqués ci-contre. L'adresse de ce journal était primitivement : 9, rue d'Aboukir.
	6 mois...	10 00	9 80	0 20	
	1 an...	20 00	19 70	0 30	
CHANGEMENT D'ADRESSE.					
« <i>Revue de Comptabilité et de Jurisprudence.</i> » Biffier « 19, rue des Halles » et remplacer par « 52, rue de Rivoli ».					

NOTA. Ces conditions sont insérées pour ordre au Bulletin mensuel; elles ont déjà été notifiées aux agents par lettres-circulaires.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^o BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. L'Administration des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer ; mais elle ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1^{er}. — Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises.						
(Section 1 du Tarif international.)						
1	Martinique.....	5 juin	Le Havre..	Cécile-Auger ...	Voilier....	D. Auger.
2	Idem.....	20	Idem.....	Albert-Renée...	Idem.....	Ambaud frères.
3	Pointe-à-Pitre.....	10	Idem.....	Sidonie - Made- leine.	Idem.....	H. Auger.
4	Martinique.....	1 ^{er} juillet..	Idem.....	Aimée-Marie ...	Idem	Ambaud frères.
5	Idem.....	10	Idem.....	Intrépide-Corse..	Idem.....	D. Auger.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale.						
(Sections 1 et 2 du Tarif international.) (1)						
1	Arica.....	1 ^{er} juin...	Le Havre..	Tafna.....	Vap. rég...	C ^{ie} maritime du Pa- cifique.
2	Bahia.....	2	Idem	Ville-de-Pernam- buco.	Idem	Chargeurs réunis.
3	Idem.....	17	Idem.....	Ville-de-Santos.	Idem.....	Idem.
4	Buenos-Ayres.....	8	Idem.....	Ville-de-Buenos- Ayres.	Idem.....	Idem.
5	Idem	10	Idem	Portena.....	Idem.....	Idem.
6	Idem.....	20	Idem.....	Phœnician.....	Idem.....	Idem.
7	Idem.....	30	Idem.....	Parana.....	Idem.....	Idem.
8	Cap-Haïtien.....	9	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Brostrom.
9	Idem	29	Idem.....	Casius.....	Idem.....	Idem.
10	Carracas.....	24	Idem.....	Albingia	Idem.....	Idem.
11	Gayes	11	Idem.....	Henri IV.....	Idem.....	Bossière frères.
12	Caracas	9	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Brostrom.
13	Idem.....	24	Idem.....	Albingia	Idem.....	Idem.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par les tableaux I, II et III du Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
14	Colon.....	9 juin	Le Havre..	Francia.....	Vap. rég...	Brostrom.
15	Idem.....	29	Idem.....	Cassius	Idem.....	Idem.
16	Céara.....	21	Idem.....	Ambrose	Idem.....	Currie.
17	Guayaquil.....	5	Idem.....	Indiana.....	Voilier....	L. et Courant.
18	Gonaïves	29	Idem.....	Cassius	Vap. rég...	Brostrom.
19	Jacmel	24	Idem.....	Albingia	Idem.....	Idem.
20	Le Guayra	9	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Idem.
21	Idem.....	24	Idem.....	Albingia	Idem.....	Idem.
22	Lima.....	1 ^{er}	Idem.....	Tafna.....	Idem.....	Cie maritime du Pa- cifique.
23	Mayaguez (Porto- Rico).	9	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Brostrom
24	Idem.....	14	Idem.....	Reine-Mercédès.	Idem.....	Généstal.
25	Idem.....	24	Idem.....	Albingia	Idem.....	Brostrom.
26	Maragnan.....	21	Idem.....	Ambrose	Idem.....	Currie.
27	Montréal.....	11	Idem.....	Henri IV.....	Idem.....	Bossière frères.
28	Para.....	9	Idem.....	Paraense.....	Idem.....	Cunard.
29	Idem.....	21	Idem.....	Ambrose	Idem.....	Currie.
30	Puerto-Cabello.....	9	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Brostrom.
31	Idem.....	24	Idem.....	Albingia	Idem.....	Idem.
32	Port-au-Prince.....	9	Idem.....	Francia	Idem.....	Idem.
33	Idem.....	29	Idem.....	Cassius.....	Idem.....	Idem.
34	Pernambuco.....	2	Idem.....	Ville-de-Pernam- buco.	Idem.....	Chargeurs réunis.
35	Idem.....	17	Idem.....	Ville-de-Santos.	Idem.....	Idem.
36	Progresso.....	14	Idem.....	Reine-Mercédès.	Idem.....	Généstal.
37	Puerto-Plata.....	9	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Brostrom.
38	Idem.....	24	Idem.....	Albingia	Idem.....	Idem.
39	Rio-Janeiro.....	2	Idem.....	Ville-de-Pernam- buco.	Idem.....	Chargeurs réunis.
40	Idem.....	17	Idem.....	Ville-de-Santos.	Idem.....	Idem.
41	San-Juan (Porto- Rico).	9	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Brostrom.
42	Idem.....	14	Idem.....	Reine-Mercédès.	Idem.....	Généstal.
43	Idem.....	24	Idem.....	Albingia	Idem.....	Brostrom.
44	Santo Domingo.....	24	Idem.....	Albingia	Idem.....	Idem.
45	Savanna.....	9	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Idem.
46	Idem.....	24	Idem.....	Albingia	Idem.....	Idem.
47	Saint-Thomas.....	9	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Idem.
48	Idem.....	24	Idem.....	Albingia	Idem.....	Idem.
49	Tampico.....	5	Idem.....	Hungario.....	Idem.....	Idem.
50	Ténériffe.....	10	Idem.....	Portona.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
51	Idem.....	30	Idem.....	Parana.....	Idem.....	Idem.
52	Valparaiso.....	1 ^{er}	Idem.....	Tafna.....	Idem.....	Cie maritime du Pa- cifique.
53	Véra-Cruz.....	5	Idem.....	Hungario.....	Idem.....	Brostrom.
54	Idem.....	14	Idem.....	Reine-Mercédès.	Idem.....	Généstal.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
55	Arica.....	1 ^{er} juillet.	Le Havre..	Tropique.....	Vap. rég....	C ^{ie} mar. du Pacifique
56	Bahia.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Ma- ranhao.	Idem.....	Chargeurs réunis.
57	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Macéio.	Idem.....	Idem.
58	Buenos-Ayres.....	8.....	Idem.....	Vil e-de-Rosario.	Idem.....	Idem.
59	Idem.....	10.....	Idem.....	Dom-Pédro.....	Idem.....	Idem.
60	Idem.....	20.....	Idem.....	Waldensian.....	Idem.....	Idem.
61	Idem.....	30.....	Idem.....	Uruguay.....	Idem.....	Idem.
62	Cap-Haïtien.....	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Brostrom
63	Idem.....	29.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
64	Caracas.....	24.....	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	Idem.
65	Cayes.....	24.....	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	Idem.
66	Colón.....	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
67	Idem.....	29.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
68	Céara.....	21.....	Idem.....	Ambrôse.....	Idem.....	Currie.
69	Curaça.....	24.....	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	Brostrom.
70	Guayaquil.....	1 ^{er}	Idem.....	Tropique.....	Idem.....	C ^{ie} mar. du Pacifique
71	Idem.....	10.....	Idem.....	Gazelle.....	Voilier.....	Halmée Courant.
72	Gonaïves.....	29.....	Idem.....	Borussia.....	Vap. rég....	Brostrom.
73	Jacmel.....	24.....	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	Idem.
74	La Guayra.....	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
75	Idem.....	24.....	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	Idem.
76	Lima.....	1 ^{er}	Idem.....	Tropique.....	Idem.....	C ^{ie} mar. du Pacifique
77	Mayaguez (P ^{to} -Rico).	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Brostrom.
78	Idem.....	14.....	Idem.....	Vera-Cruz.....	Idem.....	Génestad.
79	Idem.....	24.....	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	Brostrom.
80	Maragnan.....	21.....	Idem.....	Ambrôse.....	Idem.....	Currie.
81	Montevideo.....	8.....	Idem.....	Ville-de-Rosario.	Idem.....	Chargeurs réunis.
82	Idem.....	10.....	Idem.....	Dom-Pédro.....	Idem.....	Idem.
83	Idem.....	20.....	Idem.....	Waldensian.....	Idem.....	Idem.
84	Idem.....	30.....	Idem.....	Uruguay.....	Idem.....	Idem.
85	Montréal.....	2.....	Idem.....	Géographie.....	Idem.....	Bossière.
86	Idem.....	23.....	Idem.....	Comte d'Eu.....	Idem.....	Idem.
87	Para.....	9.....	Idem.....	Paraense.....	Idem.....	Cunard.
88	Idem.....	21.....	Idem.....	Ambrôse.....	Idem.....	Currie.
89	Puerto-Cabello.....	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Brostrom.
90	Idem.....	24.....	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	Idem.
91	Port-au-Prince.....	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
92	Idem.....	29.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
93	Pernambuco.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Ma- ranhao.	Idem.....	Chargeurs réunis.
94	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Céara..	Idem.....	Idem.
95	Progreso.....	14.....	Idem.....	Vera-Cruz.....	Idem.....	Génesta ^l .
96	Puerto-Plata.....	7.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Brostrom.
97	Idem.....	24.....	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	Idem.
98	Québec.....	2.....	Idem.....	Géographie.....	Idem.....	Bossière.
99	Idem.....	23.....	Idem.....	Comte-d'Eu.....	Idem.....	Idem.
100	Rio-de-Janeiro.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Ma- ranhao.	Idem.....	Chargeurs réunis.
101	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Céara..	Idem.....	Idem.
102	San Juan (P ^{to} -Rico).	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Brostrom.
103	Idem.....	24.....	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	Idem.
104	Santo Domingo.....	24.....	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	Idem.
105	Savanilla.....	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
106	Idem.....	24.....	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	Idem.
107	Saint-Thomas.....	9.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
108	Idem.....	24.....	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	Idem.
109	Tampico.....	5.....	Idem.....	Rhénania.....	Idem.....	Idem.
110	Ténériffe.....	10.....	Idem.....	Dom-Pédro.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
111	Idem.....	30.....	Idem.....	Uruguay.....	Idem.....	Idem.
112	Valparaiso.....	1 ^{er}	Idem.....	Tropique.....	Idem.....	C ^{ie} mar. du Pacifique
113	Vera-Cruz.....	5.....	Idem.....	Rhénania.....	Idem.....	Brostrom.
114	Idem.....	14.....	Idem.....	Vera-Cruz.....	Idem.....	Chargeurs réunis.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. CHEVALLIER, facteur des télégraphes à Mâcon, a trouvé sur la voie publique une bague en or, qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

M. MALANDRIN, gardien de bureau à Fécamp, a trouvé dans la salle d'attente du bureau une pièce de 20 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M^{me} HABERT, receveuse à Sainte-Marguerite-de-Viette (Calvados), a remis à son propriétaire une somme de 200 francs oubliée dans la salle d'attente du bureau.

M. MASSON, gardien de bureau à Coulommiers, a trouvé dans la salle d'attente deux pièces de cinq francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. CHAUDRON, facteur local à Chantilly, a trouvé sur la voie publique une montre en or qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M^{lle} PANCONI, receveuse à Pont-de-l'Isser (Oran), a trouvé dans la salle d'attente de son bureau un porte-monnaie contenant 500 francs qu'elle s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. DESROSIERS, facteur au bureau de Paris n° 38, s'est empressé de déposer entre les mains de son receveur un titre provisoire de 18 obligations de la Compagnie de l'Est qu'il avait trouvé dans la boîte aux imprimés.

M. CARTEYRADE, facteur à Paris, a trouvé dans la salle d'attente du bureau n° 13 un portefeuille contenant 600 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait oublié.

M^{lle} BASTOUIL, aide au bureau de Bram (Aude), a trouvé sur la voie publique un sac contenant 40 francs qu'elle s'est empressée de remettre à la personne intéressée.

M. VERSINI, facteur rural à Evisa (Corse), a trouvé sur la voie publique un billet de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de rendre à son propriétaire.

M. BOUVIER, facteur rural à Vienne (Isère), a trouvé en cours de tournée une montre qu'il a déposée entre les mains de son receveur.

M. COLLE, commis auxiliaire à Bar-sur-Aube, a trouvé sur la tablette du guichet, un porte-monnaie contenant 61 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. MOREL, facteur rural à Villegusien (Haute-Marne), a trouvé en cours de tournée un sac renfermant 22 francs et divers objets qu'il s'est empressé de remettre à sa receveuse.

M. HÉSÈQUE, facteur rural à Guines, a trouvé sur la voie publique un billet de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. COMTE, courrier-convoyeur à Arras, a trouvé dans la gare de Doullens un porte-monnaie contenant 50 francs qu'il s'est empressé de remettre au chef de gare.

M. LAFAYED BEN YONNÈS, facteur à Biskra, a trouvé dans le bureau un billet de 50 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. CAZARD, facteur rural à Marmande, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un billet de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de déposer entre les mains de son receveur.

Le jeune facteur des télégraphes LANFRAY, attaché au bureau de Rouen-Bourse, a trouvé dans la salle d'attente une pièce de 10 francs qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

Le jeune facteur des télégraphes RACARIÈS, attaché au bureau de Montpellier, a trouvé une montre en or qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. DELAPORTE, commis à Beauvais, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 11 francs qu'il a déposé entre les mains de son receveur.

M. BOUZON, facteur rural à Grand Lemps (Isère), a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 300 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. MOISSON, facteur local à Saint-André-de-l'Eure, a trouvé une montre en argent qu'il a pu rendre à la personne qui l'avait perdue.

M. HÉLIÈS, surnuméraire à Royan a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 90 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. GRIMAL, facteur rural à Mende, a trouvé en cours de tournée une somme de 200 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. RICROS, commis au bureau de Paris n° 28, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 1,000 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. DULIER, facteur de ville à Lyon, s'est empressé de remettre à la personne intéressée une somme de 10 francs qui lui avait été remise en trop.

M. ROUYER, facteur rural à Margut (Ardennes), a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 12 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait oublié.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

MM. CHISSAN, facteur local à Vic-Bigorre;
PÉRIEX, facteur rural à Chaudesaigues (Cantal);
BERTET, facteur des télégraphes à Gafsa (Tunisie);
COLIGNON, facteur rural à Tracy-le-Mont (Oise);
DUFLOS, facteur à Montreuil-sur-Mer;
ROCHFÔRT, facteur rural à Melle (Deux-Sèvres);
REFFET, facteur rural à La Chambre (Savoie),

ont fait preuve de courageux dévouement en arrêtant des chevaux emportés.

MM. DOUX, facteur rural à Aigrefeuille (Charente-Inférieure);
MARIE, facteur rural à Formigny (Calvados);
COMMEYRAS, commis à Mende;
VEIRMAN, commis auxiliaire à Mende;

GALTIER, surveillant-facteur à Mende, se sont distingués par leur dévouement dans des incendies.

MM. MARTIN, facteur de ville à Bar-le-Duc,
DEBRIL, facteur rural à Hazebrouck,

ont fait preuve de courageux dévouement en sauvant des enfants en danger de se noyer.

BUREAU DU PERSONNEL.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Boussac.....		Inspecteur général du contrôle.	12,000		Inspecteur général du contrôle.	15,000
Desgranges.....		Chef du bureau du personnel.	10,000		Direct ^r de la comp- tabilité.	12,000
Raynaud.....	Chef de bu- reau.	D ^{on} du mat. et de la constr., 2 ^e bureau.	8,000	Ingénieur...	Direct ^r de l'école su- pér ^{re} de télégrap.	10,000
Vasseur.....	Inspecteur in- génieur.	Lille.....	8,000	Chef de bu- reau.	D ^{on} du mat. et de la constr., 2 ^e bur.	8,000
Le Tual.....	Commis prin- cipal.	Bureau du person- nel.	4,500	Sous-chef de bureau.	D ^{on} de la comptabi- lité, réclamations	4,500
Dardonne.....	Inspecteur ..	Troyes.....	4,000	Inspecteur. .	Troyes.....	4,500
Borthelon.....	Contrôleur des télégraphes.	A la disposition du Minist. de la mar. et des colon. pour le serv. du Sénégal	3,500	S.-inspecteur	Vesoul.....	3,500
Jouany.....	Com. princ. de direct.	Le Puy.....	3,300	Idem.....	Auxerre.....	3,500
Despeyroux...	Idem.....	Bordeaux.....	3,300	Idem.....	Bordeaux.....	3,500
Parisel.....	Commis.....	D ^{on} des services sé- dentaires, 2 ^e bur.	3,100	Commis.....	D ^{on} des services sé- dentaires, 1 ^{er} bur.	3,100
Audebert.....	Com. princ. de direct.	Périgueux.....	3,000	S.-Inspecteur	Tonkin, à la disp ^{on} du Ministère des affaires étrang ^{res} .	3,000
Marquiset....	Com. princ..	Rennes, central...	3,000	Idem.....	Épinal.....	3,000
Marty.....	Commis de direction.	Perpignan.....	2,700	Com. princ. de direct.	Perpignan.....	2,700
Bezanson.....	Précédem ^t commis.	Bureau du person- nel.	2,200	Commis.....	D ^{on} de la comptabi- lité, 3 ^e bureau.	2,200
Ytass.....	Commis.....	D ^{on} de la comptabi- lité, 3 ^e bureau.	1,900	Idem.....	D ^{on} des correspond postales, 1 ^{er} bur.	1,900
Hain.....	Idem.....	Paris 14.....	1,500	Idem.....	D ^{on} des serv. sédent., 2 ^e bureau.	1,600
Osmond.....	Idem.....	Saint-Lô.....	1,500	Idem.....	Saint-Lô, direction.	1,500
Just.....	Chef de cent ^{re} de dépôt.	Clermont-Ferrand..	4,000	Chef de centr. de dépôt.	Lille.....	4,000
Cheynier.....	Sous-Inspect.	Poitiers.....	3,500	Idem.....	Clermont-Ferrand..	3,500
M ^{lles} de Lorenzo...	Employée..	Direct. de la caisse nat. d'épargne.	1,000	Receveuse...	Saulces-Monclin...	1,000
Aynié.....	Empl. aux ^{re} .	Saint-Vallier.....	800	Idem.....	Sainte-Sigolène...	800
Beuf.....	Receveuse...	Sainte-Cécile.....	1,400	Idem.....	Grimaud.....	1,400
Bonis.....	Aide.....	Sainte-Cécile.....	"	Idem.....	Sainte-Cécile.....	800
M ^{me} Rambour.....	Receveuse...	Bargemon.....	1,400	Idem.....	Saint-Fortunat....	1,400
M ^{lle} Guidon.....	Idem.....	Saint-Fortunat....	1,000	Idem.....	Bargemon.....	1,000
M. Montagne.....	Commis.....	Aurillac.....	2,400	Receveur. .	Bains-du-Mont-Dore	2,000
M ^{lles} Martinache...	Receveuse...	Wardrecques.....	800	Receveuse...	Saorge.....	800
Rudeau.....	Aide.....	Noutron.....	"	Idem.....	Lisle.....	800
Robert.....	Receveuse...	Saint-Julien-Molin- Molette.	1,000	Idem.....	Grandris.....	1,000
Kopp.....	Idem.....	Bages.....	1,000	Idem.....	Saint-Julien-Molin- Molette.	1,000
Saint-Jean...	Aide.....	Lausargues.....	"	Idem.....	Bages.....	800
M ^{me} Girard.....	Receveuse...	Allanche.....	1,000	Idem.....	Lezoux.....	1,000

NOMS DES AGENTS	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS
M ^{me} Blanchet.....	Receveuse...	Malzieu-Ville.....	fr. 1,400	Receveuse...	Allanche.....	fr. 1,400
M ^{lle} Coumoul.....	Aide.....	Malzieu-Ville.....	"	<i>Idem</i>	Malzieu-Ville.....	800
Royer.....	Receveuse...	Néré.....	1,000	<i>Idem</i>	Saint-Vincent-de- Counezac.	1,200
Berthaud.....	Aide.....	Oradour-sur-Vayre..	"	<i>Idem</i>	Néré.....	800
Clavel.....	Receveuse...	Saint-Sauveur-de- Nuailié.	800	<i>Idem</i>	Lussant.....	800
M ^{me} v ^e Marchive..	<i>Idem</i>	La Couarde.....	1,200	<i>Idem</i>	Saint-Sauveur-de- Nuailié.	1,200
M. Jourand.....	Receveur....	Saint-Martin-de-Ré.	1,200	Receveur....	La Couarde.....	1,200
M ^{lle} Duprat.....	Empl. aux ^{re} .	Mussidan.....	"	Receveuse...	Saint-Martin-de-Ré.	800
Gibant.....	Aide.....	S ^t -Julien-Chapteuil.	"	<i>Idem</i>	Saint-Voy.....	800
Carnel.....	<i>Idem</i>	Audruicq.....	"	<i>Idem</i>	Embry.....	800
Barandon.....	<i>Idem</i>	Sainte-Enimie.....	"	<i>Idem</i>	Saint-Etienne-de- Fursac.	800
MM. Gilles.....	Receveur....	Sains-du-Nord.....	2,000	Receveur....	Densin.....	2,200
Lelong.....	<i>Idem</i>	Solre-le-Château...	1,800	<i>Idem</i>	Sains-du-Nord.....	1,800
M ^{me} veuve Soyoz...	Receveuse...	Berlaimont.....	1,600	Receveuse...	Solre-le-Château, sur sa demande.	1,600
MM. Lhermé.....	Receveur....	Tergnier.....	1,800	Receveur....	Berlaimont.....	1,800
Favréaux.....	<i>Idem</i>	Chaumont-en-Vexin.	1,800	<i>Idem</i>	Bavay.....	1,800
Gervais.....	<i>Idem</i>	Yssingeaux.....	1,600	<i>Idem</i>	Chaumont-en-Vexin.	1,600
Bertaux.....	Commis.....	Rennes.....	2,100	<i>Idem</i>	Saint-Hilaire-du- Harcouet.	2,000
M ^{lle} Sambuis.....	Receveuse...	Challes-les-Eaux...	800	Receveuse...	Grézy-sur-Aix.....	800
MM. Hainoz.....	Receveur....	Lanslebourg.....	800	Receveur....	La Motte-Servolex..	800
M ^{me} Robin.....	Receveuse...	Saint-Ennemond...	1,000	Receveuse...	Lucenay-les-Aix...	1,000
veuve Mollin..	<i>Idem</i>	Frangy.....	1,000	<i>Idem</i>	Meylieu-Montrond..	1,000
Pacot.....	<i>Idem</i>	S ^t -Martin-du-Puits.	800	<i>Idem</i>	Saint-Ennemond...	800
M ^{lle} Chardon.....	<i>Idem</i>	Bussy-en-Othe.....	1,400	<i>Idem</i>	S ^t -Martin-du-Puits.	1,400
M ^{me} Regard.....	<i>Idem</i>	Arc-et-Senans.....	1,400	<i>Idem</i>	Frangy.....	1,400
M ^{lle} Grillot.....	<i>Idem</i>	Rochefort-s ^t -Nenon.	1,400	<i>Idem</i>	Arc-et-Senans.....	1,400
M ^{me} Grillet.....	<i>Idem</i>	Foncière-le-Haut...	1,400	<i>Idem</i>	Saint-Julien-sur-le- Suran, sur sa de- mande.	1,400
M ^{lle} Bourdenet...	<i>Idem</i>	Nans-sous-Sainte- Anne.	1,000	<i>Idem</i>	Foncine-le-Haut...	1,000
M ^{me} veuve Chatot..	Aide.....	Conliège.....	"	<i>Idem</i>	Nans-sous-Sainte- Anne.	800
Fabre.....	Receveuse...	Laforce.....	1,000	<i>Idem</i>	Payrac, sur sa de- mande.	1,000
M ^{me} Mazet.....	<i>Idem</i>	La Tour-de-Carol..	800	<i>Idem</i>	Laforce, sur sa de- mande.	800
Caujolle.....	Aide.....	Saint-Girons.....	"	<i>Idem</i>	La Tour-de-Carol..	800
Grégoire.....	Receveuse...	Cuzorn.....	1,400	<i>Idem</i>	Port-Sainte-Marie..	1,600
M ^{me} Bousquet.....	<i>Idem</i>	Fanjeau.....	1,400	<i>Idem</i>	Néviau.....	1,400
M ^{lle} Lafontan.....	<i>Idem</i>	Daumazan.....	1,000	<i>Idem</i>	Mazères, sur sa dem.	1,000
M ^{me} Cau.....	Aide.....	Montréal-de-l'Aude.	"	<i>Idem</i>	Roquefort-des-Cor- bières.	800
M. Francot.....	Commis.....	Paris 9.....	2,100	Receveur....	Badonwiller.....	1,800
M ^{me} Bendy.....	Gérante inté- rimaire.	Volvic.....	"	Receveuse...	Volvic.....	800
M. André.....	Facteur rural	Vielle-Aure.....	610	Receveur....	Sengouagnet.....	800
M ^{me} v ^e Sabathé de Balignac.	Aide.....	Suresnes.....	"	Receveuse...	Luynes.....	800
Le Cuirot.....	Receveuse...	La Haye-Pesnel...	1,000	<i>Idem</i>	Tourlaville.....	1,000
M ^{lle} Nicolle.....	<i>Idem</i>	Hambye.....	800	<i>Idem</i>	La Haye-Pesnel, sur sa demande.	800
MM. Lemoine.....	Com. aux ^{re} .	Avranches.....	"	Receveur....	Hambye.....	1,400
Perret d'An- gloz.	Receveur....	Saint-Jean-d'Aulph.	1,400	<i>Idem</i>	Douvaine.....	1,400
M ^{me} Rey.....	Receveuse...	Beaurepaire.....	1,400	Receveuse...	Tullins.....	1,400
M ^{lle} Ageron.....	<i>Idem</i>	Le Péage.....	1,400	<i>Idem</i>	Beaurepaire.....	1,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
M ^{me} veuve Tresal.	Receveuse...	La Rochette.....	1,000	Receveuse...	Le Péage.....	1,000
M ^{lle} Gravier.....	<i>Idem</i>	La Chambre.....	1,000	<i>Idem</i>	La Rochette.....	1,000
M. Laurent.....	Aide.....	La Chambre.....	"	Receveur....	La Chambre.....	800
M ^{lle} Hudry.....	<i>Idem</i>	Les Ebbelles.....	"	Receveuse...	Lanslebourg.....	800
M ^{me} Ravary.....	Receveuse...	Hesnay-sur-Sarthe..	2,000	<i>Idem</i>	Nouvion-en-Thié- rache.	2,000
Bouyssou.....	<i>Idem</i>	Port-Sainte-Marie..	1,800	<i>Idem</i>	Fresnay-sur-Sarthe.	1,800
M ^{lles} Robert.....	<i>Idem</i>	Luzy.....	1,600	<i>Idem</i>	Hennebont.....	1,600
Vat.....	<i>Idem</i>	Beuzeval.....	1,600	<i>Idem</i>	Charny.....	1,600
M ^{me} veuve Vailly..	<i>Idem</i>	Hennebont.....	2,000	<i>Idem</i>	Beuzeval.....	2,000
M ^{lle} Tisserand....	<i>Idem</i>	Capvern.....	1,600	<i>Idem</i>	Saint-Romain-de- Golbosc.	1,600
M. Latour.....	Commis....	Tarbes.....	2,100	Receveur....	Capvern.....	1,800
M ^{lles} Taffoureau...	Receveuse...	Chevagnes-en-Pail- lers.	800	Receveuse...	Béthisy-St-Pierre..	800
Azema.....	Aide.....	Quillan.....	"	<i>Idem</i>	Chavagnes-en-Pail- lers.	800
Collard.....		Vic-Fézensac.....	"	<i>Idem</i>	Cuzorn.....	800
Jeunot.....	Aide.....	St-Laurent-du-Jura.	"	<i>Idem</i>	Morbier.....	800
M ^{me} Rouzeau.....	Receveuse...	Bougé-Chambalud..	1,400	<i>Idem</i>	Saint-Jean-d'Aulph.	1,400
M ^{lles} Sauvage.....	<i>Idem</i>	Arlay.....	1,400	<i>Idem</i>	Bougé-Chambalud..	1,400
Espirit.....	<i>Idem</i>	Molinges.....	1,000	<i>Idem</i>	Arlay.....	1,000
Gaillard.....	Aide.....	Châtillon-sur-Cha- larogne.	"	<i>Idem</i>	Molinges.....	800
M ^{me} Lebre.....	Receveuse...	Saint-Zacharie....	1,400	<i>Idem</i>	Six-Fours.....	1,400
MM. Rabouf.....	Chef de brig.	Ligne des Pyrénées.	3,000	Chef de brig.	Ligne du Nord....	3,000
Puisségur....	Com. princ.	<i>Idem</i>	3,000	<i>Idem</i>	Même ligne.....	3,000
Muller.....	<i>Idem</i>	Ligne de l'Est.....	3,000	<i>Idem</i>	L. du Sud-Ouest..	3,000
Petrulacci....	Com. ambul ^t .	Ligne de la Médit.	2,700	Com. princ.	Ligne des Pyrénées.	2,700
Gardiol.....	Commis....	Carpentras.....	2,700	<i>Idem</i>	Vannes.....	2,700
Laporte.....	<i>Idem</i>	Lorient.....	2,700	<i>Idem</i>	Même bureau....	2,700
Guire.....	<i>Idem</i>	Calais.....	2,700	<i>Idem</i>	Même service....	2,700
Georget.....	Com. princ.	Épernay.....	3,000	<i>Idem</i>	Versailles R. P....	3,000
Bissey.....	Commis....	Cochinchine.....	2,700	<i>Idem</i>	Même service....	2,700
Latour-Marliac.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,700	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,700
Eychenne.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,700	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,700
Soueix.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,700	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,700
Estorges.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,700	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,700
Filhiot.....	Com. princ.	Bourg.....	3,300	<i>Idem</i>	Aix-les-Bains....	3,300
Gardiol.....	<i>Idem</i>	Vannes.....	2,700	<i>Idem</i>	Bourg.....	2,700
Blaucher.....	Commis....	Bordeaux, Bourse.	2,700	<i>Idem</i>	Vannes.....	2,700
Malèze.....	Com. princ.	Montluçon.....	2,700	<i>Idem</i>	Vichy.....	2,700
Gastex.....	<i>Idem</i>	Caen R. P.....	2,700	<i>Idem</i>	Montluçon.....	2,700
Rose.....	<i>Idem</i>	Roubaix.....	3,000	<i>Idem</i>	Caen R. P.....	3,000
Schmitt.....	Commis....	Paris, gare Saint- Lazare.	2,700	<i>Idem</i>	Roubaix.....	2,700
Charry.....	Com. princ.	Blidah.....	2,700	<i>Idem</i>	Alger R. P.....	2,700
Rivet.....	Commis....	<i>Idem</i>	2,700	<i>Idem</i>	Même service....	2,700
Loison.....	<i>Idem</i>	Lyon, central....	2,700	<i>Idem</i>	Tulle.....	2,700
Grès.....	<i>Idem</i>	Vervins.....	2,700	<i>Idem</i>	Epernay.....	2,700
Godemer.....	<i>Idem</i>	Paris 4.....	3,000	<i>Idem</i>	Trouville.....	3,000
Leroux.....	<i>Idem</i>	Paris 87.....	2,700	<i>Idem</i>	Paris 4.....	2,700
Hamel.....	<i>Idem</i>	Paris 57.....	2,700	<i>Idem</i>	Paris 87.....	2,700
Olivier.....	Com. princ.	Paris R. P.....	3,300	<i>Idem</i>	Paris 57.....	3,300
Monchablon..	Com. ambul ^t .	Ligne du Nord....	2,700	<i>Idem</i>	Ligne de l'Est....	2,700
Kerbrat.....	Commis....	Rennes, central..	2,700	<i>Idem</i>	Même bureau....	2,700
Lesperles.....	Com. princ.	Brest, bureau prin- cipal.	3,300	<i>Idem</i>	Brest, central....	3,300
Bouchède.....	<i>Idem</i>	Aix-en-Provence..	3,000	<i>Idem</i>	Vichy.....	3,000
Maximin.....	<i>Idem</i>	Salon.....	3,000	<i>Idem</i>	Aix-en-Provence..	3,000
Amaly.....	<i>Idem</i>	Caen R. P.....	2,700	<i>Idem</i>	Salon.....	2,700
Girard.....	<i>Idem</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem</i>	Caen R. P.....	2,700
Gabis.....	<i>Idem</i>	Toulon.....	2,700	<i>Idem</i>	Même bureau....	2,700

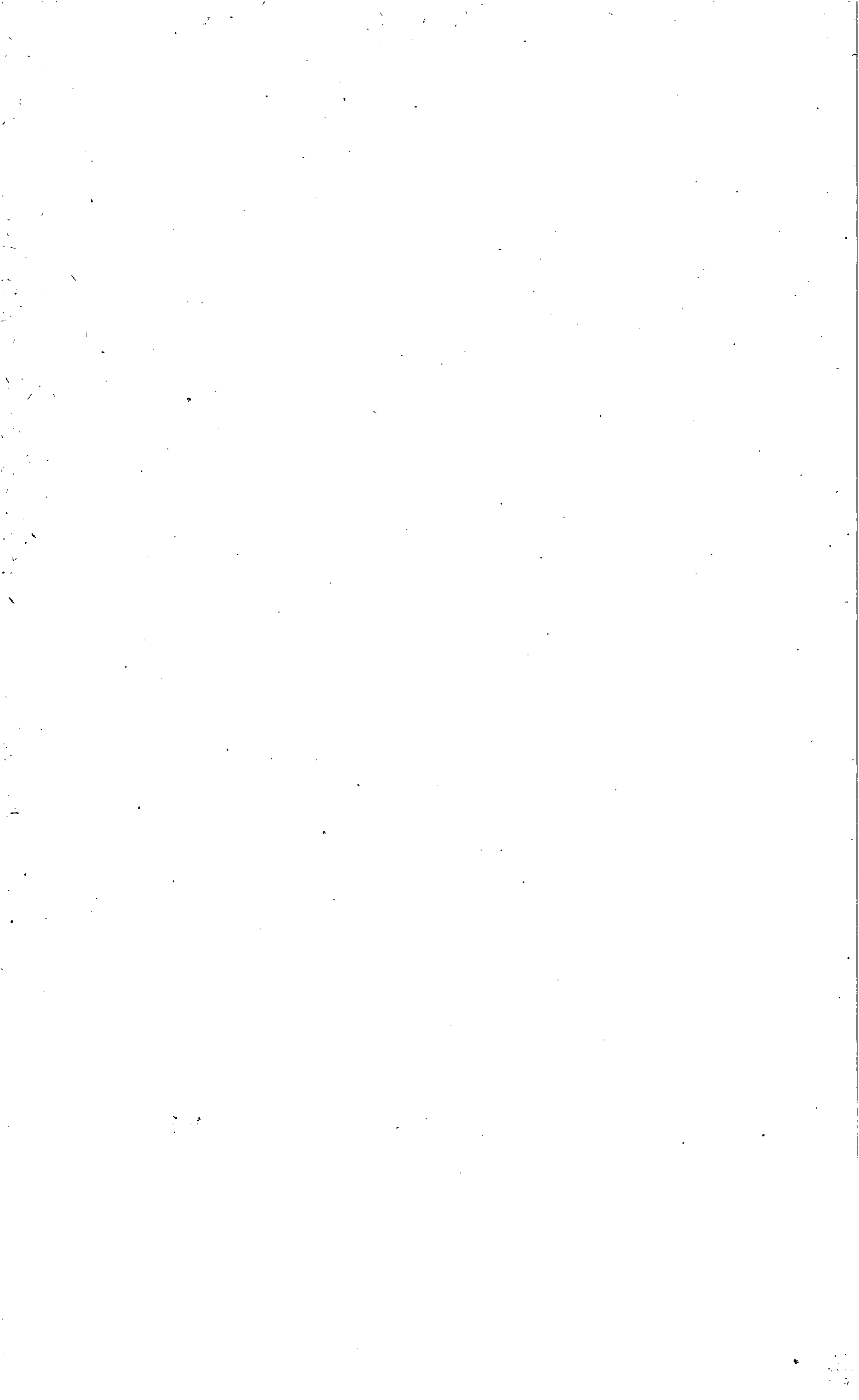
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Cavalier.....	Com. ambul ^t .	Ligne du Sud-Ouest	1,500	Com. ambul ^t .	Ligne de la Méditer.	1,500
Faure.....	Commis.....	Paris R. P.....	1,800	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest.	1,800
Clément.....	Idem.....	Nevers.....	2,100	Commis.....	Paris R. P.....	2,100
Cécillion.....	Idem.....	Sfax.....	2,700	Idem.....	Nevers R. P.....	2,700
Dutheil.....	Idem.....	Clermont - Ferrand R. P.	2,100	Idem.....	Sfax.....	2,100
Andraud.....	Idem.....	Lyon-Terreaux.....	1,500	Idem.....	Clermont - Ferrand R. P.	1,500
Goupil.....	Idem.....	Grenoble R. P.....	1,500	Idem.....	Lyon-Terreaux.....	1,500
Gayraud.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Grenoble R. P.....	1,500
Dubal.....	Idem.....	Épernay.....	2,700	Idem.....	Caen R. P.....	2,700
Gap.....	Idem.....	Avignon R. P.....	1,800	Idem.....	Carpentras.....	1,800
Arnaud.....	Idem.....	Le Vigan.....	1,500	Idem.....	Avignon R. P.....	1,500
Coste.....	Idem.....	Nice, central.....	1,800	Idem.....	Marseille, central..	1,800
Beaudroit.....	Idem.....	Paris 69.....	1,800	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord:	1,800
Grasson.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 69.....	1,800
Hébrard.....	Idem.....	Montauban, gare de contrôle.	2,100	Idem.....	Montauban R. P..	2,100
Baumele.....	Idem.....	Montpellier, gare de contrôle.	1,800	Idem.....	Montpellier, central.	1,800
Faucillon.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Vaudey.....	Idem.....	Paris 50.....	1,800	Idem.....	Lamalou-les-Bains..	1,800
Galnier.....	Idem.....	Tours, gare.....	1,500	Idem.....	Paris 50.....	1,500
Chantreau.....	Idem.....	St-Germain-en-Laye	2,100	Idem.....	Epernay.....	2,100
Couloum.....	Idem.....	Paris 49.....	1,500	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Jarlot.....	Idem.....	Saint-Quentin, bu- reau principal.	1,500	Idem.....	Paris 49.....	1,500
Hourdeaux.....	Idem.....	Laon R. P.....	1,800	Idem.....	Saint-Quentin, bu- reau principal.	1,800
Pautré.....	Idem.....	Paris 58.....	2,400	Idem.....	Laon R. P.....	2,400
Brice.....	Idem.....	Vitry-le-François..	1,500	Idem.....	Épinal.....	1,500
Terraillon.....	Idem.....	Tonkin.....	1,800	Idem.....	Royan.....	1,800
Givaudan.....	Idem.....	Monte-Carlo.....	2,700	Idem.....	Le Mont-Dore.....	2,700
Delpech.....	Idem.....	Marseille, central..	2,400	Idem.....	Les Eaux-Bonnes..	2,400
Miéremont.....	Idem.....	Bordeaux R. P.....	2,100	Idem.....	Cauterets.....	2,100
Manivet.....	Idem.....	Cannes.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Arostan.....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Cauterets.....	1,800
Jacquet.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,800	Idem.....	Aix-les-Bains.....	1,800
Biossy.....	Idem.....	Paris 13.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Maisonneuve..	Idem.....	Valence.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Morehaud.....	Idem.....	Le Havre, central..	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Pons.....	Idem.....	Marseille, Bourse..	1,500	Idem.....	Marseille, central..	1,500
Duplessis.....	Idem.....	Nice, central.....	1,800	Idem.....	Marseille, Bourse	1,800
Boisse.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Bordeaux.....	1,800
Charpin.....	Idem.....	Menton.....	1,800	Idem.....	Paris, central.....	1,800
Perrier.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 13.....	1,500
Allary.....	Idem.....	Nice, central.....	1,800	Idem.....	Bordeaux, Bourse..	1,800
LaFontaine...	Idem.....	Bourges.....	1,800	Idem.....	Le Havre, central.	1,800
Marguerit dit Dupré.	Idem.....	Paris R. P.....	2,100	Idem.....	Bourges.....	2,100
Delord.....	Idem.....	Nice, central.....	1,800	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	1,800
Bellas.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Roques.....	Idem.....	Cannes.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Jacques.....	Idem.....	Monte-Carlo.....	2,100	Idem.....	Royat.....	2,100
Guillen.....	Idem.....	Cannes.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Capelle.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	1,500
Ard.....	Idem.....	Monaco. (T.).....	2,100	Idem.....	Aunecy.....	2,100
Demencix.....	Idem.....	Lyon-Terreaux.....	1,500	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	1,500
Jeanjean.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Lyon-Terreaux.....	1,800

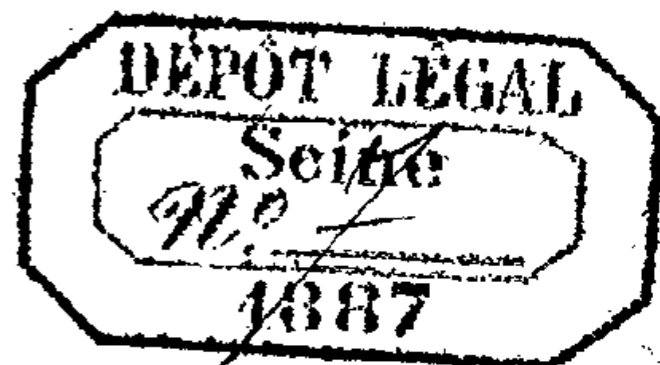
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENTS.
MM. Van Parvs...	Commis...	Paris 50.....	fr. 2,400	Commis....	Asnières.....	fr. 2,400
Labat dit Ga- laup.	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Paris 50.....	1,800
Granier.....	<i>Idem</i>	Nico, central.....	2,700	<i>Idem</i>	Boulogne-sur-Seine..	2,700
Gaillard.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Neuilly-sur-Seine..	1,500
Blanpain.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	St-Denis-sur-Seine..	1,500
Dehot.....	<i>Idem</i>	Paris 16.....	2,100	<i>Idem</i>	Évian-les-Bains....	2,100
Carayol.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Paris 16.....	1,500
Boutarel.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	2,100	<i>Idem</i>	Montluçon.....	2,100
Roche.....	<i>Idem</i>	En disponibilité.	"	<i>Idem</i>	Ligne du Sud-Ouest.	1,500
Campagne.....	<i>Idem</i>	Besançon R. P....	1,800	<i>Idem</i>	Bédarieux.....	1,800
Perret.....	<i>Idem</i>	Lyon R. P.....	1,800	<i>Idem</i>	Besançon R. P....	1,800
Capdeillayra..	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Fontainebleau.....	1,500
Liret.....	<i>Idem</i>	Fontainebleau.....	1,800	<i>Idem</i>	Bourbonne-les-Bains	1,800
Bouché.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Fontainebleau....	1,500
Butteaud.....	<i>Idem</i>	Bordeaux, Bourse.	2,700	<i>Idem</i>	Pau.....	2,700
Sourisseau.....	<i>Idem</i>	Nico, central.....	2,100	<i>Idem</i>	Bordeaux, Bourse..	2,100
Hubaut.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Vernon.....	1,800
Ray.....	<i>Idem</i>	Oran R. P.....	1,500	<i>Idem</i>	Tlemcen.....	1,500
Joets.....	<i>Idem</i>	Tlemcen.....	2,400	<i>Idem</i>	Oran R. P.....	2,400
Gernot.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	2,400	<i>Idem</i>	Ligne de l'Ouest..	2,400
Cabantous.....	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,800	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,800
Gesnot.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du du Nord.	2,100	<i>Idem</i>	Ligne de l'Est....	2,100
Vidal.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord.	1,500
Marchand.....	<i>Idem</i>	Annonay.....	1,800	<i>Idem</i>	Vichy.....	1,800
Bouveron.....	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Coutrix.....	<i>Idem</i>	Paris, central....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Mathis.....	<i>Idem</i>	Pontarlier, gare de contrôle.	1,500	<i>Idem</i>	Paris, gare de contr. Saint-Lazare.	1,500
Monier.....	<i>Idem</i>	Pontarlier, bureau principal.	2,100	<i>Idem</i>	Pontarlier, gare de contrôle.	2,100
Klié.....	<i>Idem</i>	Caen R. P.....	1,500	<i>Idem</i>	Pontarlier, bureau principal.	1,500
Quenu.....	<i>Idem</i>	Lisieux.....	2,400	<i>Idem</i>	Paris, central....	2,400
S-Jaux.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Lisieux.....	1,800
Micouleau.....	Gard. de bur.	Narbonne.....	1,300	<i>Idem</i>	Annonay.....	1,500
Blot.....	Commis....	Sidi-bel-Abbès....	1,800	<i>Idem</i>	Blidah.....	1,800
Duco.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Sidi-bel-Abbès....	1,800
Giraud.....	<i>Idem</i>	Marseille, central..	1,800	<i>Idem</i>	Les Eaux-Bonnes..	1,800
Meyssonnier..	<i>Idem</i>	Nice, central.....	1,800	<i>Idem</i>	Marseille, central..	1,800
Durand.....	<i>Idem</i>	Paris, central....	2,100	<i>Idem</i>	Aubenas.....	2,100
Dujardin.....	<i>Idem</i>	Roubaix.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris, central....	2,100
Fay.....	<i>Idem</i>	Amiens.....	2,100	<i>Idem</i>	Roubaix.....	2,100
Guillemard... Oliver.....	<i>Idem</i>	Les Andelys.....	1,800	<i>Idem</i>	Amiens.....	1,800
Beauchèze... Loiseaux.....	<i>Idem</i>	Lyon, Saint-Jean..	2,400	<i>Idem</i>	Lyon, central....	2,400
Marcot.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Lyon-Saint-Jean... Vervins.....	1,500
Gauder.....	<i>Idem</i>	Poissy.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 35.....	1,500
Le Goaziou... Lavergue.....	<i>Idem</i>	Paris 11.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris 11.....	1,800
Massabie..... Allain.....	<i>Idem</i>	Paris 10.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris 10.....	2,100
Gustave Mayer. Porion.....	<i>Idem</i>	Caen R. P.....	2,100	<i>Idem</i>	Vichy.....	1,500
Doussineaud.. Laurent.....	<i>Idem</i>	Paris, central....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
	<i>Idem</i>	Paris 48.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris, central....	2,100
	<i>Idem</i>	Paris 68.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris 48.....	1,500
	<i>Idem</i>	Paris 12.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 12.....	1,800
	<i>Idem</i>	Paris 11.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	2,700
	Chef de brig.	Lig. du Sud-Ouest.	3,000	Com., sur sa demande.		
	Commis...	Ambulant, ligne de Lyon.	2,400	Commis....	Ligne du Nord....	2,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Glébat.....	Commis.....	Paris R. P.....	fr. 1,800	Commis.....	Ligne de Lyon.....	fr. 1,800
Aula.....	Idem.....	Saint-Quentin, bu- reau principal.	1,500	Idem.....	Dunkerque.....	1,500
Pellieux.....	Idem.....	Le Havre, port...	1,800	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	1,800
Sauteur.....	Idem.....	Rouen R. P.....	1,500	Idem.....	Boulogne-sur Mer..	1,500
Fleury.....	Idem.....	Dieppe, gare de contrôle.	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Roman.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Aigues-Mortes.....	1,500
Gras.....	Idem.....	Marseille, gare de contrôle.	1,500	Idem.....	Marseille, central..	1,500
Desfandais...	Idem.....	Coutances.....	1,500	Idem.....	Saint-Lô.....	1,500
Robin.....	Idem.....	Lagny.....	1,800	Idem.....	Coutances.....	1,800
Benoît.....	Idem.....	Bernay.....	1,500	Idem.....	Rennes, central...	1,500
Genoux.....	Idem.....	Rouen R. P.....	1,500	Idem.....	Bernay.....	1,500
Pacot.....	Idem.....	Bourgoin.....	1,500	Idem.....	Annecy.....	1,500
Bétemps.....	Idem.....	Paris 35.....	1,500	Idem.....	Bonneville.....	1,500
Liébaux.....	Idem.....	Paris, centra.....	1,800	Idem.....	Mirecourt.....	1,800
Mattinges...	Idem.....	Paris 1 (T).....	1,500	Idem.....	Paris, central.....	1,500
Béer.....	Idem.....	Paris 1 (P).....	2,100	Idem.....	Paris 1 (T).....	2,100
Morvan.....	Idem.....	Nice, central.....	2,400	Idem.....	Saint-Malo.....	2,400
Le Rouquer...	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Caen R. P.....	1,800
Télégraphe...	Idem.....	Paris, central.....	2,400	Idem.....	Trouville.....	2,400
Berteil.....	Idem.....	Bordeaux R. P....	1,500	Idem.....	Cauterets.....	1,500
Trouillé.....	Idem.....	Paris 1.....	2,100	Idem.....	Chamonix.....	2,100
Gladin.....	Idem.....	Paris 24.....	1,800	Idem.....	Evian-les-Bains....	1,800
Vedère.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Paris, central.....	1,500
Bouquet.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	2,700	Idem.....	Paris R. P.....	2,700
Lembel.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord.	2,400	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest.	2,400
Denis.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,800	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord.	1,800
Combrouze...	Receveur....	Villefranche - de - Rouergue.	2,700	Idem.....	Bordeaux R. P....	2,700
Lassagne.....	Commis.....	Paris 77.....	1,500	Idem.....	Paris 11.....	1,500
Rauch.....	Idem.....	Bône.....	1,800	Idem.....	Paris 77.....	1,800
Wa tramez...	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Bône.....	1,500
Laé.....	Idem.....	Blois R. P.....	1,800	Idem.....	Paris 24.....	1,800
Vergnaud.....	Idem.....	Limoges R. P....	1,800	Idem.....	Le Mont-Dore....	1,800
Pesseau.....	Idem.....	Coudom.....	2,100	Idem.....	Bagnères-de-Luchon	2,100
Seyrac.....	Idem.....	Paris 22.....	1,800	Idem.....	Limoges R. P....	1,800
Hazera.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 22.....	1,500
Riquie.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 9.....	1,500
Huet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Vernon.....	2,400
Goutière.....	Idem.....	Vernon.....	1,500	Idem.....	Pont-Audemer....	1,500
Ju ien.....	Idem.....	Ambulant, ligne de Lyon.	1,800	Idem.....	Ligne de la Medi- terrannée.	1,800
Jourdan.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Ligne de la Médi- terranée.	1,800
La irencin...	Idem.....	Brest, central.....	2,700	Idem.....	Brest, bureau prin- cipal.	2,700
Lucas.....	Idem.....	Brest, bureau prin- cipal.	2,100	Idem.....	Brest, central.....	2,100
Le Gat.....	Idem.....	Evreux.....	2,100	Idem.....	Brest, bur princip.	2,100
Roux.....	Idem.....	Toulouse, central..	1,800	Idem.....	Marseille, central..	1,800
Rioucau.....	Idem.....	Paris 35.....	2,400	Idem.....	Vichy.....	2,400
Ven're.....	Idem.....	Paris 24.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Buzenac.....	Idem.....	Paris 49.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Laurent.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 35.....	1,800
Chinard.....	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,800	Idem.....	Paris 24.....	1,800
Crocqueville.	Idem.....	Valognes.....	1,500	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,500
Roger.....	Idem.....	Caen R. P.....	1,800	Idem.....	Valognes.....	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS
			fr.			fr.
MM. Saint-Donat ..	Commis	Le Mans R. P.	1,500	Commis	Caen R. P.	1,500
Cognord	<i>Idem.</i>	Paris 22	1,500	<i>Idem.</i>	Paris 43	1,500
Cambon	<i>Idem.</i>	Paris 5	1,800	<i>Idem.</i>	Paris 62	1,800
Dessort	<i>Idem.</i>	En disponibilité ..	-	<i>Idem.</i>	Paris 5	1,500
Huet	<i>Idem.</i>	Nice, central	1,800	<i>Idem.</i>	La Roche sur-Yon..	1,800
Sarrus	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,800	<i>Idem.</i>	Toulon	1,800
Fabre	<i>Idem.</i>	Marseille, central..	1,500	<i>Idem.</i>	Toulouse, central..	1,500
Salles	Surnumér ^{re} ..	Baugé	"	<i>Idem.</i>	S ^t -Germain-en-Laye	1,500
Santouil	<i>Idem.</i>	Toulouze, central..	"	<i>Idem.</i>	Orléans R. P.	1,500
Favron	<i>Idem.</i>	Tours R. P.	"	<i>Idem.</i>	Tours, gare	1,500
Ifigot	<i>Idem.</i>	Louviers	"	<i>Idem.</i>	Paris 58	1,500
Hébert	<i>Idem.</i>	Lagny	"	<i>Idem.</i>	Vitry-le-François..	1,500
Ruckebusch ..	<i>Idem.</i>	Hazebrouk	"	<i>Idem.</i>	Laon R. P.	1,500
Lamboley	<i>Idem.</i>	Vesoul	"	<i>Idem.</i>	Epinal, r. d'Arches.	1,500
Bauzil	<i>Idem.</i>	Brignoles	"	<i>Idem.</i>	Monaco. (T.)	1,500
Pujolle - Can- pardon.	<i>Idem.</i>	Pau	"	<i>Idem.</i>	Même bureau	1,500
Grand	<i>Idem.</i>	Eu	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Gabillard	<i>Idem.</i>	Nantes	"	<i>Idem.</i>	Caen R. P.	1,500
Duffau	<i>Idem.</i>	La Rochelle	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Le Borgne	<i>Idem.</i>	Brest, central	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Plouzané	<i>Idem.</i>	Rouen, central	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Moreau	<i>Idem.</i>	Niort	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Peccatte	<i>Idem.</i>	Domfront	"	<i>Idem.</i>	Houffleur	1,500
Durousseau ..	<i>Idem.</i>	Sagré	"	<i>Idem.</i>	Les Andelys	1,500
Charny	<i>Idem.</i>	Mouliens	"	<i>Idem.</i>	Poissy	1,500
Bardon	<i>Idem.</i>	Périgueux	"	<i>Idem.</i>	Caen R. P.	1,500
Bonnefoy	<i>Idem.</i>	Lyon-Vaise	"	<i>Idem.</i>	Paris 68	1,500
Birchenstock ..	<i>Idem.</i>	Paris 15	"	<i>Idem.</i>	Paris 11	1,500
Level	<i>Idem.</i>	Elbeuf	"	<i>Idem.</i>	Saint-Quentin, bu- reau principal.	1,500
Roger	<i>Idem.</i>	Beauvais	"	<i>Idem.</i>	Dunkerque	1,500
Raboisson	<i>Idem.</i>	Le Havre - Quatre- Chemins.	"	<i>Idem.</i>	Le Havre, port	1,500
Fauvel	<i>Idem.</i>	Nogent-le-Rotrou ..	"	<i>Idem.</i>	Rouen R. P.	1,500
Daure	<i>Idem.</i>	Fécamp	"	<i>Idem.</i>	Dieppe, gare de contrôle.	1,500
Wathier	<i>Idem.</i>	Troyes R. P.	"	<i>Idem.</i>	Boulogne-sur-Mer..	1,500
Chasselin	<i>Idem.</i>	Saint-Dizé	"	<i>Idem.</i>	Luxouil	1,500
Vieljeux	<i>Idem.</i>	Belley	"	<i>Idem.</i>	Lagny	1,500
Perrier de la Bâthie.	<i>Idem.</i>	Chaumont	"	<i>Idem.</i>	Rouen R. P.	1,500
Defuides	<i>Idem.</i>	Nantua	"	<i>Idem.</i>	Paris 59	1,500
Castanier	<i>Idem.</i>	Eu	"	<i>Idem.</i>	Abbeville	1,500
Chauvin	<i>Idem.</i>	Nice R. P.	"	<i>Idem.</i>	Bourgoin	1,500
Dauphin	<i>Idem.</i>	Nice, central	"	<i>Idem.</i>	Annery	1,500
Pradel	<i>Idem.</i>	Paris 18	"	<i>Idem.</i>	Paris 35	1,500
Thorens	<i>Idem.</i>	Paris 1 (P)	"	<i>Idem.</i>	Même bureau	1,500
Saby	<i>Idem.</i>	Issoire	"	<i>Idem.</i>	Royat	1,500
Joly	<i>Idem.</i>	Paris R. P.	"	<i>Idem.</i>	Même service	1,500
Castérés	<i>Idem.</i>	Auch	"	<i>Idem.</i>	Blois R. P.	1,500
Labatut	<i>Idem.</i>	Toulouse, central..	"	<i>Idem.</i>	Condom	1,500
Girard	<i>Idem.</i>	Pontivy	"	<i>Idem.</i>	Évreux	1,500
Houdouin	<i>Idem.</i>	Baugé	"	<i>Idem.</i>	Le Mans R. P.	1,500
Castel	<i>Idem.</i>	Pauillac	"	<i>Idem.</i>	Paris 49	1,500
Bon	<i>Idem.</i>	Paris 1	"	<i>Idem.</i>	Paris 22	1,500
Faucon	<i>Idem.</i>	Auxerre	"	<i>Idem.</i>	Saint-Cloud	1,500
Mourrut	<i>Idem.</i>	Angoulême	"	Surnumér ^{re} ..	Tours R. P.	"
Boilevin	<i>Idem.</i>	Le Mans, central..	"	<i>Idem.</i>	Angoulême	"
Castel	<i>Idem.</i>	La Roche-sur-Yon..	"	<i>Idem.</i>	Marennes	"
Boudin	<i>Idem.</i>	Évreux	"	<i>Idem.</i>	Condé-sur-Noireau.	"
Roux	<i>Idem.</i>	Trévoux	"	<i>Idem.</i>	Argenton-sur-Creuse	"
Dupont	<i>Idem.</i>	"	<i>Idem.</i>	Péronne	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS
			fr.			fr.
MM. Miquel			"	Surnumér ^e ..	Moissac.....	"
Sinon	Surnumér ^{re} ..	Reims, bureau principal.	"	<i>Idem</i> ..	Eu.....	"
Costarramone	<i>Idem</i>	Arcachon.....	"	<i>Idem</i>	Châteaubriant.....	"
Alesquô.....	<i>Idem</i>	La Rochelle.....	"	<i>Idem</i>	Brest, central.....	"
Comel.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	La Rochelle.....	"
Fredon.....	Com. aux ^{re} ..	Limoges.....	"	<i>Idem</i>	Rouen, central.....	"
Vezins.....	Surnumér ^{re} ..	Issoudun.....	"	<i>Idem</i>	Domfront.....	"
Tixier.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Issoudun.....	"
Périers.....	<i>Idem</i>	Agen.....	"	<i>Idem</i>	Segré.....	"
Barjaud.....	Com. aux ^{re} ..	Bergerac.....	"	<i>Idem</i>	Châteaubriant.....	"
Dartois.....	Stagiaire...	Vaux-Vraucant.....	"	<i>Idem</i>	Elbeuf.....	"
Remy.....			"	<i>Idem</i>	Beauvais.....	"
Guéricy.....	Surnumér ^{re} ..	Verdun.....	"	<i>Idem</i>	Fécamp.....	"
Claude.....	Stagiaire...	Bruyères-Vosges...	"	<i>Idem</i>	Verdun.....	"
Jacquot.....	<i>Idem</i>	Epinal R. P.....	"	<i>Idem</i>	Saint-Dié.....	"
Buisson.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Trévoux.....	"
Marquis.....	Surnumér ^{re} ..	Troyes.....	"	<i>Idem</i>	Flers.....	"
Tannin.....	Stagiaire...	Besançon.....	"	<i>Idem</i>	Troyes.....	"
Roche.....	Surnumér ^{re} ..	Mâcon.....	"	<i>Idem</i>	Nantua.....	"
Hatery.....	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	"	<i>Idem</i>	Mâcon.....	"
Le Breton.....	<i>Idem</i>	Valognes.....	"	<i>Idem</i>	Eu.....	"
Jouve.....			"	<i>Idem</i>	Issoire.....	"
Baron.....	Stagiaire...	Niort.....	"	<i>Idem</i>	Dinan.....	"
Salson.....	Surnumér ^{re} ..	La Rochelle.....	"	<i>Idem</i>	Pontivy.....	"
David.....			"	<i>Idem</i>	La Rochelle.....	"
Vaillant.....	Stagiaire...	Arras.....	"	<i>Idem</i>	Abbeville.....	"
Laprée.....	Com. aux ^{re} ..	Semur.....	"	<i>Idem</i>	Creil.....	"
Nitot.....	<i>Idem</i>	Château-Thierry...	"	<i>Idem</i>	Même bureau.....	"
Clavel.....	Stagiaire...	Langogne.....	"	<i>Idem</i>	Auxerre.....	"
Bouchery.....			"	Agent trieur.	Paris R. P.....	1,200
Bourgeois.....			"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,200
Hernocq.....			"	<i>Idem</i>	Rouen R. P.....	1,200
Morailon.....	Agent trieur.	Séd ^{re} , ligne de Lyon	1,200	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,200
Maurel.....			"	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200
Tauzin.....			"	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,200
Lécluse.....	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,300	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,300
Bard.....	Com. aux ^{re} ..	Grenoble R. P....	"	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200
Vernis.....	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,200
Juventin.....			"	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200
Touron.....	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,200
Polidori.....			"	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200
Destans.....	Facteur local.	Saint-Savin.....	"	<i>Idem</i>	Tours, gare.....	1,200
Williams.....			"	<i>Idem</i>	Rouen R. P.....	1,200
Chevalier.....	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,200	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,200
Chanois.....			"	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,200
Duclos.....	Gardien de bureau.	Adm. centr., cabinet du Ministre.	1,100	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,200
Gérard.....	Agent trieur.	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	1,200	<i>Idem</i>	Narscille R. P....	1,200
Landeau.....	<i>Idem</i>	Laval.....	1,200	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	1,200
Sarraute.....			"	<i>Idem</i>	Laval.....	1,200





DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

Nº 7.

SOMMAIRE.

	Pages
ARRÊTÉS portant transformation et concession de médailles d'honneur.....	125
NOMENCLATURES des bureaux de poste allemands, austro-hongrois, britanniques, canadiens et italiens.....	127
CRÉATIONS de recettes simples des postes de 4 ^e classe.....	133
CHANGEMENT de dénomination d'un bureau de poste.....	134
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	134
SERVICE des paquebots des lignes de Liverpool aux côtes occidentales d'Afrique.....	138
BÂTIMENTS en partance.....	139
FAITS divers.....	141
NOMINATIONS et promotions.....	143

ARRÊTÉS portant transformation et concession de médailles d'honneur.

Par arrêté du Président du Conseil, Ministre des Finances, en date du 25 juillet 1887, et sur la proposition du Conseiller d'État, directeur général des Postes et des Télégraphes, ont été transformées en médailles d'argent les médailles de bronze décernées, par arrêté du 30 juin 1882, aux sous-agents des Postes et des Télégraphes dont les noms suivent :

- M. **Arnault** (Victor), facteur des télégraphes à Lyon;
- M. **Marquet** (Antoine), facteur-chef des postes à Paris;
- M. **Jusseau** (Jean), gardien de bureau à Châlon-sur-Saône;
- M. **Bühler** (Daniel-Auguste), facteur-chef à Lons-le-Saunier;
- M. **Marchand** (Charles-Marie-Louis-Philippe-Auguste), facteur-chef à Montargis;
- M. **Barbe** (Jean), chef-surveillant des télégraphes à Cahors;
- M. **Biehler** (Joseph), facteur rural à Saint-Lupicin (Gard);
- M. **Clarisse** (Charles-Édouard-Augustin), facteur local à la Bassée (Nord);
- M. **Demoncel** (Joseph-Antoine), facteur rural à Longuyon (Meurthe-et-Moselle);
- M. **François** (Jean-Zéphire), facteur rural à Saint-Aubin-sur-Aire (Meuse);
- M. **Lombard** (Ferdinand-Athanase), facteur rural à Sains (Somme);
- M. **Poirier** (François-Marie), facteur rural à Villepreux (Seine-et-Oise);
- M. **Stayne** (Jean), facteur local à Montignac (Dordogne);
- M. **Vatan** (Henri-Maurice), facteur local à Ivoy-le-Pré (Cher);

Par arrêté du Président du Conseil, Ministre des Finances, en date du 25 juillet 1887, et sur la proposition du Conseiller d'État, directeur général des Postes et des Télégraphes, la médaille d'honneur de bronze a été décernée aux sous-agents des Postes et des Télégraphes dont les noms suivent :

M. **Chateclair** (Gilbert), facteur-boîtier à Saint-Verain (Nièvre); 36 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

- M. Cornet** (Victor-Blaise), brigadier-facteur à Paris; 30 ans de services;
- M. Boulier** (François-Félix), chef-facteur à Paris; 31 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;
- M. Prun** (Auguste-Michel), facteur local à Cosne (Nièvre); 41 ans de services;
- M. Brunette** (Adolphe-Hypolite), courrier auxiliaire à Chauny (Aisne); 38 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;
- M. Méry** (Louis), facteur-boîtier à Lanarce (Ardèche); 33 ans de services;
- M. Delas** (Michel), facteur rural à Castelmoron-d'Albret (Gironde); 37 ans de services;
- M. Dampérat** (Pierre), facteur rural à Montmoreau (Charente); 32 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires;
- M. Cavalié** (Blaise), facteur rural à la Capelle-Marival (Lot); 28 ans de services administratifs, 14 ans de services militaires;
- M. Affre** (Jean-Louis), facteur rural à Trèves (Gard); 33 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;
- M. Bordeau** (Ernest-Narcisse), agent secondaire à l'Administration centrale, bureau des articles d'argent; 23 ans de services administratifs, 13 ans de services militaires;
- M. Gondouly** (Louis-Aristide), facteur rural à Bourg-de-Visa (Tarn-et-Garonne); 35 ans de services;
- M. Pietri** (Antoine-François), entreposeur à Chambéry; 33 ans de services;
- M. Dussert** (Séraphin), facteur rural à Bourg-d'Oisans (Isère); 32 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;
- M. Duplain** (Auguste-Charles), ex-facteur-chef, courrier auxiliaire à Domfront; 30 ans de services administratifs, 3 ans de services militaires;
- M. Guéhe** (J.-B.-Vincent-Romain), agent spécial des télégraphes à Lyon; 27 ans de services;
- M. Girardon** (François-Félix), agent spécial des télégraphes à Paris; 27 ans de services;
- M. Prudhomme** (Louis-Auguste), gardien de bureau à Paris; 34 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;
- M. Thellier** (Chrétien-Louis), surveillant des télégraphes à Mézières; 31 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;
- M. Lavergne** (Pierre), facteur rural à Pleaux (Cantal); 33 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;
- M. Osty** (Augustin), surveillant-facteur à Bordeaux; 31 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;
- M. David** (Jean-Marie) facteur rural à Josselin (Morbihan); 25 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires;
- M. Lalaurie** (Antoine), facteur rural à Castelnau-de-Montratier (Lot); 32 ans de services administratifs, 3 ans de services militaires;
- M. Coulon** (Antoine), facteur rural à Grenade (Haute-Garonne); 32 ans de services;
- M. Crayssac** (Gautier); facteur local à Roquecor (Tarn-et-Garonne); 34 ans de services;
- M. Marchand** (Alexandre-Pierre-Honoré), facteur-boîtier à Lailly (Loiret); 26 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

M. **Defais** (Eugène), sous-chef facteur à Angers; 34 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

M. **Lemaire** (Louis-François-Firmin), courrier convoyeur à Arras; 30 ans de services administratifs, 11 ans de services militaires;

M. **Mathias** (Damien), facteur-boîtier à Bertignat (Puy-de-Dôme); 25 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

M. **Grapin** (Emiland), facteur rural à Saint-Martin-en-Bresse (Saône-et-Loire); 34 ans de services;

M. **Guyot** (André), surveillant des télégraphes à Moulins (Allier); 36 ans de services;

M. **Petit** (François), gardien de bureau ambulant à la ligne du Sud-Ouest; 33 ans de services;

M. **Maurel** (Jean-Louis), surveillant des télégraphes à Paris; 32 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

M. **Bruneel** (Charles-Louis-Désiré), facteur-chef à Dunkerque; 32 ans de services administratifs, 2 ans de services militaires;

M. **Stéphan** (Claude-Marie), facteur rural à Lesneven (Finistère); 33 ans de services administratifs.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^o BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des Bureaux de poste allemands.

1^o Créations : — Bureaux à ajouter à leur ordre alphabétique.

NOMS DES BUREAUX.	PAYS ET DISTRICTS POSTAUX.
Agilla	Prusse..... (Königsberg).
Allerheiligen (<i>Kloster</i>)	Bade
Alsbach (<i>Hessen</i>)	Hesse
Altenbüren	Prusse..... (Arnsberg).
Altschweier.....	Bade
Alverskirchen.....	Prusse..... (Münster).
Arrild	Prusse..... (Kiel).
Barnten.....	Prusse..... (Hanovre).
Behren-Lübchin.....	Mecklembourg-Schwérin..... (Schwérin).
Belum.....	Prusse..... (Hambourg).
Bergheim (<i>Sieg</i>)	Prusse..... (Cologne).
Berkach.....	Saxe-Meiningen..... (Erfurt).
Berthelsdorf.....	Prusse..... (Liegnitz).
Bieberswalde.....	Prusse..... (Königsberg).
Bingerau.....	Prusse..... (Breslau).
Bischdorf (<i>Sachsen</i>).....	Saxe
Bobenhausen bei Mücke (<i>Hessen</i>).....	Hesse..... (Darmstadt).
Borschemich.....	Prusse..... (Düsseldorf).
Brachbach.....	Prusse..... (Coblence).
Breitnau	Bade
Bremke (<i>Bz. Minden</i>)	Lippe-Detmold..... (Minden).

NOMS DES BUREAUX.

PAYS ET DISTRICTS POSTAUX.

Bromberg-Brenkenhof.....	Prusse.....	(Bromberg).
Buchenbach.....	Bade.....	(Constance).
Buchwald (<i>Riesengebirge</i>).....	Prusse.....	(Liegnitz).
Büderich (<i>Kr. Neuss</i>).....	Prusse.....	(Düsseldorf).
Büdesheim (<i>Oberhessen</i>).....	Hesse.....	(Darmstadt).
Büsbach.....	Prusse.....	(Aix-la-Chapelle).
Burg Hohenzollern.....	Prusse.....	(Constance).
Cörbecke.....	Prusse.....	(Cassel).
Cornberg (<i>Bz. Cassel</i>).....	Prusse.....	(Cassel).
Cossenblatt.....	Prusse.....	(Potsdam).
Cröllwitz.....	Prusse.....	(Halle).
Cziskowo (<i>Kr. Flatow</i>).....	Prusse.....	(Bromberg).
Dambritsch.....	Prusse.....	(Breslau).
Deutscheinsiedel.....	Saxe.....	(Dresde).
Dolgen.....	Prusse.....	(Cöslin).
Effelder (<i>Sachsen-Meiningen</i>).....	Saxe-Meiningen.....	(Erfurt).
Elversberg.....	Prusse.....	(Trèves).
Endersdorf.....	Prusse.....	(Oppeln).
Etelsen.....	Prusse.....	(Brême).
Falkau.....	Bade.....	(Constance).
Frauendorf (<i>Pommern</i>).....	Prusse.....	(Stettin).
Frauenhain (<i>Bz. Halle</i>).....	Prusse.....	(Halle).
Freetz.....	Prusse.....	(Cöslin).
Friedenweiler.....	Prusse.....	(Constance).
Frielingen (<i>Kr. Fallingb. ostel</i>).....	Prusse.....	(Hanovre).
Gamshurst.....	Bade.....	(Carlsruhe).
Genschmar.....	Prusse.....	(Francfort Oder).
Gey.....	Prusse.....	(Aix-la-Chapelle).
Gorgast.....	Prusse.....	(Francfort Oder).
Gorsleben.....	Mecklenbourg-Schwérin.....	Halle).
Grabowhöfe.....	Prusse.....	(Schwérin).
Gross-Krauleiden.....	Prusse.....	(Gumbinnen).
Grosslemkendor.....	Prusse.....	(Königsberg).
Grosslesewitz.....	Prusse.....	(Danzig).
Grossquern.....	Prusse.....	(Kiel).
Grossrakitt.....	Prusse.....	(Cöslin).
Grossrauschken.....	Prusse.....	(Königsberg).
Grosswierau.....	Prusse.....	(Breslau).
Grosswilkau.....	Prusse.....	(Breslau).
Grünewald (<i>Kr. Neustettin</i>).....	Prusse.....	(Cöslin).
Grünwettersbach.....	Bade.....	(Carlsruhe).
Güdenhagen.....	Prusse.....	(Cöslin).
Gurtschin.....	Prusse.....	(Posen).
Halsbrücke.....	Saxe.....	(Dresde).
Hartenrod.....	Prusse.....	(Francfort Main).
Heinrichswalde (<i>Bz. Breslau</i>).....	Prusse.....	(Breslau).
Hellewatt.....	Prusse.....	(Kiel).
Henrichenburg.....	Prusse.....	(Münster).
Himmelsthür.....	Prusse.....	(Hanovre).
Hinterzarten.....	Bade.....	(Constance).
Hohennauen.....	Prusse.....	(Potsdam).
Hohndorf.....	Saxe.....	(Leipzig).

NOMS DES BUREAUX.

PAYS ET DISTRICTS POSTAUX.

Holleben.....	Prusse.....	(Halle).
Hollen (<i>Ostfriesland</i>).....	Prusse.....	(Oldenburg).
Jahnsdorf (<i>Erzgebirge</i>).....	Saxe.....	(Leipzig).
Irlich.....	Prusse.....	(Coblence).
Kattenwenne.....	Prusse.....	(Münster).
Kirchwalsede.....	Prusse.....	(Brême);
Kleinbremen.....	Prusse.....	(Minden).
Kleinhausen.....	Hesse.....	(Darmstadt).
Klein-Kreutsch.....	Prusse.....	(Posen).
Klosterhäselér.....	Prusse.....	(Halle).
Kochern.....	Alsace-Lorraine.....	(Metz).
Kochlow.....	Prusse.....	(Posen).
Königlich Rehwalde.....	Prusse.....	(Danzig).
Krusau.....	Prusse.....	(Kiel).
Langendorf (<i>Kr. Neisse</i>).....	Prusse.....	(Oppeln).
Langförden.....	Oldenburg.....	(Oldenburg).
Lantenbach (<i>Bz. Cöln</i>).....	Prusse.....	(Cologne).
Lendzin.....	Prusse.....	(Oppeln).
Lenne.....	Prusse.....	(Arnsberg).
Lohra.....	Prusse.....	(Cassel).
Loitsche.....	Prusse.....	(Magdebourg).
Lützow.....	Mecklembourg-Schwérin.....	(Schwérin).
Massen.....	Prusse.....	(Arnsberg).
Mechnitz.....	Prusse.....	(Oppeln).
Melkhof.....	Mecklembourg-Schwérin.....	(Schwérin).
Menczykal.....	Prusse.....	(Bromberg).
Mennighüffen.....	Prusse.....	(Minden).
Mettingen (<i>Lothr.</i>).....	Alsace-Lorraine.....	(Metz).
Michelfeld (<i>Baden</i>).....	Bade.....	(Carlsruhe).
Nackel (<i>Mark</i>).....	Prusse.....	(Potsdam).
Neuenkirchen (<i>Bz. Stade</i>).....	Prusse.....	(Hambourg).
Niebe.....	Prusse.....	(Breslan).
Niederelnheim.....	Alsace-Lorraine.....	(Strasbourg).
Niederhövels-Eupel.....	Prusse.....	(Coblence).
Niederschmon.....	Prusse.....	(Halle).
Niederweimar.....	Prusse.....	(Cassel).
Niemaschleba.....	Prusse.....	(Francfort Oder).
Norddeich.....	Prusse.....	(Oldenburg).
Oberfarnstedt.....	Prusse.....	(Halle).
Oberhausbergen.....	Alsace-Lorraine.....	(Strasbourg).
Oberkalbach.....	Prusse.....	(Cassel).
Ockenheim.....	Hesse.....	(Darmstadt).
Odern.....	Alsace-Lorraine.....	(Strasbourg).
Osterlinde.....	Brunswick.....	(Brunswick).
Otterwisch.....	Saxe.....	(Leipzig).
Ottmarsheim.....	Alsace-Lorraine.....	(Strasbourg).
Parchau (<i>Prov. Sachsen</i>).....	Prusse.....	(Magdebourg).
Paunsdorf.....	Saxe.....	(Leipzig).
Pelm.....	Prusse.....	(Trèves).
Piplin.....	Prusse.....	(Königsberg).
Pleissa (<i>Bz. Zwickau</i>).....	Saxe.....	(Leipzig).
Plötzky.....	Prusse.....	(Magdebourg).

NOMS DES BUREAUX.	PAYS ET DISTRICTS POSTAUX.
Ponarth.	Prusse (Königsberg).
Ponischowitz	Prusse (Oppeln).
Ponschau	Prusse (Danzig).
Prausnitz (<i>Bz. Liegnitz</i>)	Prusse (Liegnitz).
Prossitten	Prusse (Königsberg).
Pruchten	Prusse (Stettin).
Rautenburg	Prusse (Gumbinnen).
Ringenhain	Saxe (Dresde).
Rölsdorf	Prusse (Aix-la-Chapelle).
Romanshof	Prusse (Bromberg).
Rosdorf (<i>Leine</i>)	Prusse (Brunswick).
Rottwerndorf	Saxe (Dresde).
Sawade	Prusse (Liegnitz).
Schillingstadt	Bade (Carlsruhe).
Schimischow	Prusse (Oppeln).
Schlewecke	Brunswick (Hanovre).
Schmargendorf	Prusse (Berlin).
Schnelsen	Prusse (Hambourg).
Scöhnau (<i>Kr. Schlochau</i>)	Prusse (Cöslin).
Schwentainen (<i>Bz. Gumbinnen</i>)	Prusse (Gumbinnen).
Seckbach	Prusse (Francfort Main).
Sehestedt	Prusse (Kiel).
Sehldé (<i>Innerste</i>)	Prusse (Brunswick).
Silkerode	Prusse (Brunswick).
Starolenka	Prusse (Posen).
Steinwalde	Prusse (Königsberg).
Stöchen	Prusse (Hanovre).
Stralau	Prusse (Berlin).
Strasburg (<i>Elsass</i>) Neuhof	Alsace-Lorraine (Strasbourg).
Taubenbeim bei Meissen	Saxe (Dresde).
Tiefensee (<i>Weistpreussen</i>)	Prusse (Danzig).
Titisee	Bade (Constance).
Treseburg	Brunswick (Brunswick).
Vonderheydt-Grube	Prusse (Trèves).
Weisstropp	Prusse (Dresde).
Welldorf	Prusse (Aix-la-Chapelle).
Wenzken	Prusse (Gumbinnen).
Westenholz	Prusse (Minden).
Wirges	Prusse (Francfort Main).
Wollmeringen	Alsace-Lorraine (Metz).
Wrestedt	Prusse (Hanovre).
Zebbin	Prusse (Stettin).
Zimmerhausen	Prusse (Stettin).

2° Suppressions : — Bureaux à biffer.

Altenweg	Bade (Constance).
Burg (<i>Baden</i>)	Bade (Constance).
Friedrichsdorf (<i>Baden</i>)	Bade (Carlsruhe).
Oberhöllsteig	Bade (Constance).

3° Changements de dénominations : Corriger, biffer et mettre à l'ordre alphabétique.

<i>Au lieu de :</i>	<i>Mettre :</i>
Alsbach	Alsbach (<i>Thüringen</i>) Schwarzbourg-Rudolstadt (Erfurt).
Alte Neustadt.....	Magdeburg-Alte Neustadt..... Prusse (Magdebourg).
Branke.....	Bremke (<i>Hannover</i>) Prusse (Brunswick).
Buckau	Magdeburg-Buckau Prusse (Magdebourg).
Büderich (<i>Rheinland</i>).....	Büderich (<i>Kr. Mors</i>) Prusse (Düsseldorf).
Cronberg.....	Cronberg (<i>Taunus</i>) Prusse (Frankfort-sur-Main).
Frauendorf	Frauendorf (<i>Ostpreussen</i>)..... Prusse (Königsberg).
Frauenhain.....	Frauenhain (<i>Bz. Dresden</i>) Saxe (Dresde).
Friedrichsstadt.....	Magdeburg-Friedrichsstadt..... Prusse (Magdebourg).
Holten	Holten (<i>Rheinland</i>) Prusse (Düsseldorf).
Horst bei Steele	Horst (<i>Ruhr</i>)..... Prusse (Düsseldorf).
Koltschen.....	Költschen (<i>Neumark</i>)..... Prusse (Frankfort-sur-Oder).
Melkhof	Melkof..... Mecklembourg-Schwérin (Schwerin).
Mettingen	Mettingen (<i>Westfalen</i>)..... Prusse (Münster).
Midlum	Midlum (<i>Bz. Bremen</i>) Prusse (Brême).
Mielencin	Mielencin (<i>Bz. Posen</i>)..... Prusse (Posen).
Nakel	Nackel (<i>Netze</i>)..... Prusse (Bromberg).
Neustadt	Magdeburg-Neustadt Prusse (Magdebourg).
Plessa	Plessa (<i>Elster</i>)..... Prusse (Halle).
Schwentainen	Schweintainen (<i>Bz. Königsberg</i>). Prusse (Königsberg).
Schnde	Schnde bei Lehrte Prusse (Hanovre).
Sudenburg	Magdeburg-Sudenburg Prusse (Magdebourg).
Taubenheim	Taubenheim (<i>Spree</i>) Saxe (Dresde).
Tiefensee.....	Tiefensee (<i>Ostpreussen</i>) Prusse (Königsberg).
Vogelsang (<i>Kr. Hagen</i>).....	Vogelsang (<i>Kr. Schwelm</i>) Prusse (Arnsberg).
Weissensee (<i>Saal-Unstrutbahn</i>).....	Weissensee (<i>Thüringen</i>)..... Prusse (Erfurt).

Additions à la nomenclature des bureaux de poste austro-hongrois et stérzing (Tyrol).

En regard des bureaux de *Hohenelbe Wekelsdorf* (Bohême), qui sont admis à l'échange des mandats télégraphiques, placer la lettre T.

Nomenclature des bureaux de poste britanniques.

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux :

BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

Londres.

New Southgate, Friern Barnet Road.....	N.
Shirland Road, n° 113, Elgin Avenue Paddington.....	W.
Stratford, Leyton Road.....	E.
West Norwood, Clive Road.....	S. E.
West Norwood, Hamilton Road.....	S. E.
West Norwood, High Street.....	S. E.
West Norwood, Norwood Road, n° 184.....	S. E.
Sydenham, Newland's Park.....	S. E.

Angleterre.

Adderley	Market Drayton.	Heath (Beds.)	Leighton Buzzard.
Barton (Yorks.)	Darlington.	High Street (Pontypool)	Pontypool.
Barwick-in-Elmet	Leeds.	Hockwold	Brandon.
Bedford Square	Loughborough.	Kenton (Northumberland)	Newcastle-on-Tyne.
Beer Alston	Roborough (Devon).	Linslade	Leighton Buzzard.
Bellevue	Wakefield.	Little Gonerby	Grantham.
Bettws Abergele	Abergele (Denbighshire).	London Road	Grantham.
Blaengarw	Bridgend (Glam.).	Monks Sherborne	Basingstoke.
Bolton Road	Chorley.	Pentre Estyll	Swansea.
Bovingdon	Hemel Hempstead.	Silkstone Common	Barnsley.
Bow Street	Cardiganshire.	Snainton	York.
Castlegate	Berwick.	Stow St. Mary's	Maldon.
Clive Road (Cardiff)	Cardiff.	Winnington Park	Northwich.
Cudworth	Barnsley.		
Durham Street	Hull.		

Écosse.

Buchanan Street	Glasgow.	Palnackie	Dalbeattie.
Gullane	Drem.		

Irlande.

Queen's Square	Belfast.
--------------------------	----------

CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

Londres.

Au lieu de Crown Hill, Norwood, inscrire Crown Hill, West Norwood, S. E.
 ——— New Southgate, inscrire New Southgate, Station Road, N.
Vis-à-vis de Shirland Road, St-Peter's Park, W., inscrire n° 174.

Angleterre.

Après Annesley Woodhouse, re nplacer Mansfield par Nottingham.
 ——— Hethersett, remplacer Wymondham par Norwich.
Au lieu de Milford, Lymington, inscrire Milford-on-Sea, Lymington.

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

Londres.

Lower Norwood, Clive Road	S. E.
Lower Norwood, Hamilton Road	S. E.
Lower Norwood, High Street	S. E.
Lower Norwood, Norwood Road, n° 184	S. E.
Penge Lane, Anerley	S. E.

Angleterre.

Agbrigg	Wakefield.
-------------------	------------

Écosse.

Dervaig	Oban.
-------------------	-------

Irlande.

Waring Street	Belfast.
-------------------------	----------

Nomenclature des bureaux de poste canadiens.

Les agents sont invités à compléter et à modifier, d'après les indications suivantes, la liste des bureaux canadiens admis à l'échange des mandats internationaux :

NOUVEAUX BUREAUX À AJOUTER :

Ashcroft Station.....	Yale.....	Colombie britannique.
Banff.....	Alberta Territory.
Boissevain.....	Selkirk.....	Manitoba.
Burk's Falls.....	Muskoka.....	Ontario.
Cedar Sale.....	Ontario.....	Ontario.
Dominion City.....	Provencher.....	Manitoba.
Dundalk.....	Grey.....	Ontario.
Hope.....	Yale.....	Colombie britannique.
Kimberley.....	Grey.....	Ontario.
Melbourne.....	Middlesex.....	Ontario.
Plevna.....	Addington.....	Ontario.
Port-la-Tour.....	Shelburn.....	Nouvelle-Écosse.
Quamichan.....	Victoria.....	Colombie britannique.
Thornbury.....	Grey.....	Ontario.
Whitewood Station.....	Assiniboia Territory.
Wolseley.....	Assiniboia Territory.

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER :

Mac Kellar.....	Muskoka.....	Ontario.
Straffordville.....	Elgin.....	Ontario.
Wendigo.....	Middlesex.....	Ontario.

Nomenclature des bureaux de poste italiens.

Les bureaux de poste italiens dont les noms suivent, nouvellement admis à l'échange des mandats internationaux, devront être inscrits, à leur ordre alphabétique, sur la nomenclature spéciale.

Capriate d'Adda.....	Bergamo.	Rocca di Cambio.....	Aquila.
Fiumicino.....	Roma.	Rosello.....	Chieti.
Guardalfiera.....	Campobasso.	San Giusto Canavese...	Torino.
Monasterolo di Savi- gliano.....	Cuneo.	San Polito Sannitico...	Caserta.
Montefalcione.....	Avellino.	San Vito del Cadore...	Belluno.
Montemignaio.....	Arezzo.	Sersale.....	Catanzaro.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

Créations de recettes simples des postes de 4^e classe.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES BUREAUX DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS d'ordre. 4
Seine.....	Le Perreux.....	2 juillet 1887.....	6845
Puy-de-Dôme.....	Charensat.....	4 juillet 1887.....	7802

Par des décisions ministérielles en date des 29 juin et 4 juillet 1887, un établissement de facteur-boîtier de l'État est créé dans les communes d'Ingrandes (Vienne) et d'Arcambal (Lot). Le premier de ces établissements a pris le numéro d'ordre 7801 et le second le n° 7564.

Par décision ministérielle en date du 18 juin 1887, un bureau mixte temporaire a été concédé à nouveau pour la durée de la saison thermale à la Société générale des eaux d'Aulus (Ariège). Ce bureau qui prendra, comme en 1886, la dénomination de « parc d'Aulus » et le numéro d'ordre 7129, fonctionnera du 1^{er} juillet au 31 août 1887.

Par décision ministérielle en date du 2 juillet 1887, la recette simple de 4^e classe de Mont-de-Marrast (Gers) est supprimée à partir du 10 juillet au soir.

Par décision ministérielle en date du 4 juillet 1887, la recette municipale de Saint-Ciers-du-Taillon (Charente-Inférieure) est supprimée à partir du 1^{er} juillet 1887.

Par décision ministérielle en date du 15 juin 1887, l'établissement de facteur-boîtier de Saint-Louis (Oran) est transformé en recette municipale sous réserve des engagements contractés à cet effet par la commune de Saint-Louis.

Par décision ministérielle en date du 4 juillet 1887, il est créé un établissement de facteur-boîtier à Sainte-Léonie (Oran).

Changement de dénomination d'un bureau de poste et de télégraphe.

Aux termes d'un décret présidentiel en date du 30 juin 1887, la commune de Palluau (canton de Châtillon, arrondissement de Châteauroux, département de l'Indre) siège d'une recette mixte de poste et de télégraphe prendra à l'avenir la dénomination de *Palluau-sur-Indre*.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 2^e BUREAU.

Nomenclature des bureaux télégraphiques.

1^o Ouvertures.

BUREAUX SECONDAIRES.

a) *Bureaux municipaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.*

Boulieu. M. ☒ (Ardèche). 25 juin 1887.	Saint-Gingolph. M. ☒ RG. (Haute-Savoie)..... 10 juillet 1887.
Champigné. M. ☒ (Maine-et-Loire)..... 10 juillet 1887.	Saint-Just-sur-Loire. M. ☒ (Loire)..... <i>Idem.</i>
Charavines. M. ☒ RG. (Isère)..... 25 juin 1887.	Saint-Loubès. M. ☒ RG. (Gironde)..... 25 juin 1887.
Chevannes. M. ☒ RG. (Yonne)..... 10 juillet 1887.	Sousceyrac. M. ☒ (Lot).. 10 juillet 1887.
Chevenoz. M. ☒ RG. (Haute-Savoie)..... <i>Idem.</i>	Thor. M. ☒ (Vaucluse).. 25 juin 1887.
Courpalay. M. ☒ RG. (Seine-et-Marne)..... <i>Idem.</i>	Véris-et. M. ☒ RG. (Saône-et-Loire)..... <i>Idem.</i>
Favières. M. ☒ RG. (Meurthe-et-Moselle).. 25 juin 1887.	Villemeux. M. ☒ (Eure-et-Loir)..... <i>Idem.</i>
Latronquière. M. ☒ RG. (Lot).. 10 juillet 1887.	Vitrolles. M. ☒ (Bouches-du-Rhône)..... 10 juillet 1887.
Pierre. M. ☒ RG (Saône-et-Loire)..... 25 juin 1887.	Voullaines. M. ☒ RG. (Côte-d'Or)..... <i>Idem.</i>
Rognes. M. ☒ (Bouches-du-Rhône)..... <i>Idem.</i>	

b) Bureaux municipaux gérés par des agents des communes.

Aleu . M. RG. (Ariège). 25 juin 1887.		Isles-sur-Suippes. M.	
Bouzigues. M. (Hérault). <i>Idem.</i>		(Marne).....	25 juin 1887.
Carnot. M. (Alger)..... 10 juillet 1887.		Leuglay. M. (Côte-d'Or)..	<i>Idem.</i>

c) Gares.

Argenteuil (Grande-Ceinture). V. (Seine-et-Oise).
 Aunay-Saint-Georges. V. (Calvados).
 Barentin (Ville). V. (Seine-Inférieure).
 Basses-Samarçolles. D. (Vienne).
 Beuvron. V. (Calvados).
 Beuzeval. V. (Calvados).
 Bièvres. V. (Seine-et-Oise).
 Billaux (Les). D. (Gironde).
 Bouère. V. (Mayenne).
 Champlan. V. (Seine-et-Oise).
 Chapelle-Gauthier (La). D. (Eure).
 Chapelle-Saint-Laurent (La). D. (Deux-Sèvres).
 Clessé. D. (Deux-Sèvres).
 Couterne. V. (Orne).
 Eragny-Neuville. D. (Seine-et-Oise).
 Fénéry. D. (Deux-Sèvres).
 Ferté-Macé (La). V. (Orne).
 Galgon. D. (Gironde).
 Guerche-de-Bretagne (La). V. (Ille-et-Vilaine).
 Houilles. V. (Seine-et-Oise).
 Jouy-en-Josas. V. (Seine-et-Oise).
 Longjumeau. V. (Seine-et-Oise).
 Louviers. V. (Eure).
 Maître-École (La). D. (Maine-et-Loire).
 Moulineaux. V. (Seine-Inférieure).
 Noyers. V. (Calvados).
 Pavilly (Ville). V. (Seine-Inférieure).
 Périssac. D. (Gironde).
 Troarn. V. (Calvados).
 Uzel. V. (Côtes-du-Nord).
 Vanves-Malakoff. V. (Seine).
 Verson. D. (Calvados).
 Villars-Santenoge. { pour Villars-Montroyer. 1 kil. (Haute-Marne).
 { pour Santenoge. 2 kil. (Haute-Marne).
 Villers-Bocage. V. (Calvados).
 Villers-sur-Mer. V. (Calvados).

d) Bureaux d'intérêt privé.

Chevresis-Monceau. IP. (2)..... (Aisne).

(2) Bureau d'intérêt privé relié au bureau de Monceau-le-Neuf-et-Faucouzy pour la correspondance spéciale du Directeur et du personnel de la sucrerie.

Grand-Quevilly. IP. (1)..... (Seine-Inférieure).

(1) Bureau d'intérêt privé relié au bureau du Petit-Quevilly pour la correspondance spéciale de M. Delattre.

2° Fusions et transferts.

Fleurance. M. ☒ (Gers).. 15 juin 1887. | Palis. M. ☒ (Aube)..... 7 juin 1887.

3° Modifications et transformations.

- Page 18. *Au lieu de* : Arques. V. (Seine-Inférieure); *lire* : Arques-la-Bataille. V. (Seine-Inférieure).
- Page 26. *Au lieu de* : Barentin. V. (Seine-Inférieure); *lire* : Barentin (gare). V. (Seine-Inférieure).
- Page 31. *Au lieu de* : Belle-Isle-Bégard. V. (Côtes-du-Nord); *lire* : Belle-Isle-Bégard. D. (Côtes-du-Nord).
- Page 32. *Au lieu de* : Belleville ou Belleville-sur-Saône. L. ☒ (Rhône); *lire* : Belleville ou Belleville-sur-Saône. ☒ (Rhône).
- Page 33. *Au lieu de* : Berthemont-les-Bains. M. (Alpes-Maritimes); *lire* : Berthemont-les-Bains. B. M. (Alpes-Maritimes).
- Page 37. *Au lieu de* : Bobigny (Le Petit). V. (Seine); *lire* : Bobigny. V. (Seine).
- Page 65. *Au lieu de* : Châteauneuf. V. (Morbihan); *lire* : Châteauneuf. V. (Ille-et-Vilaine).
- Page 69. *Au lieu de* : Chef-du-Pont. V. (Manche); *lire* : Chef-du-Pont. D. (Manche).
- Page 69. *Au lieu de* : Chemiré-en-Charnie. V. (Sarthe); *lire* : Chemiré-en-Charnie. D. (Sarthe).
- Page 104. *Au lieu de* : Foucart-Alvimare. V. (Seine-Inférieure); *lire* : Foucart-Alvimare. D. (Seine-Inférieure).
- Page 111. *Au lieu de* : Gouesnières. V. (Ille-et-Vilaine); *lire* : Gouesnière-Cancalle (La). V. (Ille-et-Vilaine).
- Page 120. *Au lieu de* : Hutte (La). V. (Sarthe); *lire* : Hutte-Coulombiers. (La). D. (Sarthe).
- Page 126. *Au lieu de* : Kerauzern. V. (Côtes-du-Nord); *lire* : Kerauzern. D. (Côtes-du-Nord).
- Page 134. *Au lieu de* : Lignerolles. V. (Orne); *lire* : Lignerolles. D. (Orne).
- Page 140. *Au lieu de* : Lusanger. V. (Loire-Inférieure); *lire* : Lusanger. D. (Loire-Inférieure).
- Page 141. *Au lieu de* : Macinaggio. L. ☒ (2). (Corse); *lire* : Macinaggio. L. ☒ (Corse) et supprimer le renvoi (2) correspondant.
- Page 144. *Au lieu de* : Marchezais. D. (Eure-et-Loir); *lire* : Marchezais-Broué. D. (Eure-et-Loir).
- Page 162. *Au lieu de* : Montoir-de-Bretagne. V. (Loire-Inférieure); *lire* : Montoir. V. (Loire-Inférieure).
- Page 164. *Lire* : Montsecret-Vassy. D. (Orne).
- Page 170. *Au lieu de* : Neuilly-Saint-Ouen. V. (Mayenne); *lire* : Neuilly-Saint-Ouen. D. (Mayenne).
- Page 171. *Au lieu de* : Neuve-Lyre (La). V. (Eure); *lire* : Lyre. V. (Eure), et reporter à son ordre alphabétique.
- Page 173. *Au lieu de* : Noidans-le-Ferroux. M. ☒ (Haute-Saône); *lire* : Noidans-le-Ferroux. M. ☒ (2) (Haute-Saône), et mettre au bas de la page le renvoi suivant :
- (2) Percevoir 50 centimes de frais d'express pour les télégrammes à destination de la gare du même nom.
- Page 180. *Au lieu de* : Parennes. V. (Sarthe); *lire* : Parennes. D. (Sarthe).
- Page 185. *Au lieu de* : Pezé-le-Robert. V. (Sarthe); *lire* : Pezé-le-Robert. D. (Sarthe).
- Page 185. *Au lieu de* : Pierre 2 kil. (Saône-et-Loire); *lire* : Pierre. V. (Saône-et-Loire).
- Page 201. *Au lieu de* : Rai-Aube. V. (Orne); *lire* : Rai-Aube. D. (Orne).

- Page 210. *Au lieu de* : Rouxmesnil. V. (Seine-Inférieure); *lire* : Rouxmesnil. D. (Seine-Inférieure).
- Page 213. *Au lieu de* : Saint-Aubin-des-Bois. V. (Calvados); *lire* : Saint-Aubin-des-Bois. D. (Calvados).
- Page 220. *Au lieu de* : Saint-Évroult-Notre-Dame-du-Bois. V. (Orne); *lire* : Saint-Évroult-Notre-Dame-du-Bois. D. (Orne).
- Page 224. *Au lieu de* : Saint-Hilaire-Beaufai. V. (Orne); *lire* : Saint-Hilaire-Beaufai. D. (Orne).
- Page 229. *Au lieu de* : Saint-Loubès, 1 kil. (Gironde); *lire* : Saint-Loubès. V. (Gironde).
- Page 230. *Au lieu de* : Saint-Mars-du-Désert. V. (Loire-Inférieure); *lire* : Saint-Mars-du-Désert. D. (Loire-Inférieure).
- Page 236. *Au lieu de* : Saint-Quay-Sem. (Côtes-du-Nord); *lire* : Saint-Quay-Sem, 1 kil. (Côtes-du-Nord).
- Page 236. *Au lieu de* : Saint-Remy-Boscrocourt. V. (Seine-Inférieure); *lire* : Saint-Remy-Boscrocourt. D. (Seine-Inférieure).
- Page 240. *Au lieu de* : Saint-Vaast-Bosville. V. (Seine-Inférieure); *lire* : Saint-Vaast-Bosville. D. (Seine-Inférieure).
- Page 247. *Au lieu de* : Segrie-Vernie. V. (Sarthe); *lire* : Segrie-Vernie. D. (Sarthe).
- Page 247. *Au lieu de* : Selle-en-Luitré (La). V. (Ille-et-Vilaine); *lire* : Selle-en-Luitré (La). D. (Ille-et-Vilaine).
- Page 257. *Au lieu de* : Thor, 1 kil. (Vaucluse); *lire* : Thor. V. (Vaucluse).
- Page 259. *Au lieu de* : Touffreville-Criel. V. (Seine-Inférieure); *lire* : Touffreville-Criel. D. (Seine-Inférieure).
- Page 262. *Au lieu de* : Trinité-de-Réville (La). V. (Eure); *lire* : Trinité-de-Réville (La). D. (Eure).
- Page 267. *Au lieu de* : Vaunoise. V. (Orne); *lire* : Vaunoise-Saint-Fulgent. D. (Orne).
- Page 271. *Au lieu de* : Vichy. ☒ (Allier); *lire* : Vichy. ☒ (3) (Allier) et mettre au bas de la page le renvoi suivant :
- (3) Le service de ce bureau est prolongé jusqu'à 11 heures du soir, du 1^{er} juin au 15 octobre.
- Page 273. *Au lieu de* : Villaines-Vezot. V. (Sarthe); *lire* : Villaines-Vezot. D. (Sarthe).
- Page 278. *Au lieu de* : Vingthanaps. D. (Orne); *lire* : Vingt-Hanaps. D. (Orne).
- Page 279. *Au lieu de* : Voivres. V. (Sarthe); *lire* : Voivres. D. (Sarthe).
- Page 282. *Lire* : Yveteaux-Fromentel (Les). D. (Orne).

Ajouter la mention RG. après les noms des bureaux suivants :

Ablis. M. ☒ (Seine-et-Oise).		Mesquer. M. ☒ (Loire-Inférieure).
Cras-sur-Reyssouze. M. (Ain).		Moisy. M. ☒ (Loir-et-Cher).
Cérences. M. ☒ (Manche).		Visan. M. ☒ (Vaucluse).
Livry. M. ☒ (Seine-et-Oise).		

NOTA. Le bureau de Royat sera pourvu d'un service de demi-nuit du 25 juin au 31 août.

4° Réouvertures.

Amphion (Bains d'). BM. (Haute-Savoie).....	20 juin 1887.
Andabre-Gissac. BM. (Aveyron).....	11 juillet 1887.
Berthemont-les-Bains. BM. (Alpes-Maritimes).....	1 ^{er} juillet 1887.
Casabianda-Aléria. M. (Corse), pour Aléria, 3 kil.....	

Coëtquidan (Camp de). M^{re}. (Ille-et-Vilaine)..... 23 juin 1887.
 Folién. EC. (Nord).....
 Parc-d'Aulus. BM. ☒ (Ariège)..... 1^{er} juillet 1887.
 Saint-Jean-de-Barrou. M. (Aude)..... 17 juin 1887.

5° Suppressions et fermetures.

Cap d'Antibes. M. (Alpes-Maritimes). | Eu. V. (Seine-Inférieure).
 Elbeuf (État). V. (Seine-Inférieure). |

6° Fermetures provisoires.

Aléria. M. ☒ RG. (Corse).

Erratum à l'annexe au Bulletin mensuel de juin.

A l'article « Ouvertures » lire : Vallouise. M. ☒ RG. (Hautes-Alpes).

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU. —
 CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Service des paquebots des lignes de Liverpool aux côtes occidentales d'Afrique pendant le 3^e trimestre 1887.

L'office anglais ayant fait connaître l'itinéraire des paquebots des lignes de Liverpool aux côtes occidentales d'Afrique pour le 3^e trimestre 1887, il y aura lieu d'effectuer les additions suivantes à la nomenclature n° 323.

Pages XIV, XXIX, XXX,

N^{os} 1^{er} ter, 58^{ter}, 64.

Colonne 5 inscrire 9 et 23 juillet, 6 et 20 août, 3 et 17 septembre;

Pages XIX, XXVII,

N^{os} 16, 47,

Colonne 5 inscrire 9 et 30 juillet, 20 août, 10 septembre;

Pages XIX, XX, XXIX, XXXII,

N^{os} 17, 22, 58^{quater}, 76,

Colonne 5 inscrire 2, 16 et 30 juillet, 13 et 27 août, 10 et 24 septembre;

Pages XX, XXIII, XXVIII,

N^{os} 20, 30^{bis}, 54, 55,

Colonne 5 inscrire 13 juillet, 3 et 24 août, 14 septembre;

Page XXXIV,

N^o 87,

Colonne 5 inscrire 2, 16 et 23 juillet, 6, 13 et 27 août, 3, 17 et 24 septembre.

D'autre part, certaines modifications apportées dans l'organisation du réseau français des Antilles entraînent les rectifications suivantes :

Page IX, § VI, 7^e ligne, remplacer « Santiago de Cuba » par « Port-au-Prince », et biffer les 16, 17 et 18^e lignes (§ c) et le renvoi (2) au bas de la page.

Page XL, n° 115, inscrire les indications suivantes dans les colonnes :

3	4	5	6	7	8	9
Saint-Nazaire...	V. des paquebots français.....	le 10	la veille au soir.	"	"	le 2

XLIII, n° 129, biffer ce qui figure dans les colonnes 1 à 10.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

BÂTIMENTS EN PARTANCE
POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. L'Administration des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais elle ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1^{er}. — Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises.						
(Section 1 du Tarif international.)						
1	Martinique.....	1 ^{er} août...	Le Havre..	Hélène-et-Geor- gina.	Voilier....	D. Auger.
2	Idem.....	15.....	Idem.....	Jeanne.....	Idem.....	Ambaud frères.
3	Pointe-à-Pitre.....	1 ^{er}	Idem.....	Havre.....	Idem.....	H. Auger.
4	Gabon.....	1 ^{er}	Idem.....	Prudent.....	Idem.....	Duquesne.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale.						
(Sections 1 et 2 du Tarif international.) (1)						
1	Arica.....	1 ^{er} août...	Le Havre..	Ville-d'Alger...	Vap. rég...	C ^{ie} maritime du Pa- cifique.
2	Bahia.....	2.....	Idem.....	Vill.-de-Géara..	Idem.....	Chargeurs réunis.
3	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	Idem.
4	Buenos-Ayres.....	8.....	Idem.....	Ville-de-San-Ni- colas.	Idem.....	Idem.
5	Idem.....	10.....	Idem.....	Rio-Négre.....	Idem.....	Idem.
6	Idem.....	20.....	Idem.....	Waldensian....	Idem.....	Idem.
7	Idem.....	30.....	Idem.....	Uruguay.....	Idem.....	Idem.
8	Cap-Haitien.....	9.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Brostrom.
9	Idem.....	29.....	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Idem.
10	Carracas.....	9.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
11	Idem.....	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
12	Gayes.....	11.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
13	Colon.....	9.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
14	Idem.....	29.....	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Idem.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par les sections I et II du Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
15	Céara.....	21 août...	Le Havre..	Ambrôse.....	Vap. rég...	Currie.
16	Curaçao.....	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Brostrom.
17	Guayaquil.....	1 ^{er}	Idem.....	Louise.....	Voilier....	Marande.
18	Gonaïves.....	29.....	Idem.....	Francia.....	Vap. rég...	Brostrom.
19	Jacmel.....	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
20	La Guayra.....	9.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
21	Idem.....	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
22	Lima.....	1 ^{er}	Idem.....	Ville-d'Alger...	Idem.....	C ^{ie} maritime du Pa- cifique.
23	Mayaguez (Porto- Rico).	9.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Brostrom.
24	Idem.....	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
25	Maragnan.....	21.....	Idem.....	Ambrôse.....	Idem.....	Currie.
26	Montévidéo.....	8.....	Idem.....	Ville-de-San-Ni- colas.	Idem.....	Chargeurs réunis.
27	Idem.....	10.....	Idem.....	Rio-Négro.....	Idem.....	Idem.
28	Idem.....	20.....	Idem.....	Waldensian....	Idem.....	Idem.
29	Idem.....	30.....	Idem.....	Uruguay.....	Idem.....	Idem.
30	Para.....	9.....	Idem.....	Paracense.....	Idem.....	Cunard.
31	Idem.....	21.....	Idem.....	Ambrôse.....	Idem.....	Currie.
32	Puerto-Cabello....	9.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Brostrom.
33	Idem.....	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
34	Port-au-Prince....	9.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
35	Idem.....	29.....	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Idem.
36	Pernambuco.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Céara..	Idem.....	Chargeurs réunis.
37	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	Idem.
38	Progreso.....	14.....	Idem.....	Vera-Cruz.....	Idem.....	Génestal.
39	Puerto-Plata.....	9.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Brostrom.
40	Idem.....	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
41	Québec.....	2.....	Idem.....	Henri IV.....	Idem.....	Bossière.
42	Rio-Janeiro.....	1.....	Idem.....	Ville-de-Céara..	Idem.....	Chargeurs réunis.
43	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	Idem.
44	San-Juan (Porto- Rico).	9.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Brostrom.
45	Idem.....	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
46	Santo-Domingo....	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
47	Savanilla.....	9.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
48	Idem.....	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
49	Saint-Thomas.....	9.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
50	Idem.....	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
51	Tampico.....	5.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Idem.
52	Ténériffe.....	10.....	Idem.....	Rio-Négro.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
53	Idem.....	30.....	Idem.....	Uruguay.....	Idem.....	Idem.
54	Valparaiso.....	1 ^{er}	Idem.....	Ville-d'Alger...	Idem.....	C ^{ie} maritime du Pa- cifique.
55	Véra-Cruz.....	5.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Brostrom.
56	Idem.....	14.....	Idem.....	Véra-Cruz.....	Idem.....	Génestal.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. JOLLIVET, surnuméraire à Vannes, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant une somme importante qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

M. COUNIOU, facteur rural à Pertuis, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 10 francs et divers papiers qu'il s'est empressé de déposer à la mairie.

Le jeune facteur BERNARD, attaché au bureau de Paris n° 90, a trouvé sur la voie publique deux ronds de serviette en argent qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police du quartier.

M. LACORRÈGE, commis auxiliaire à Lens (Pas-de-Calais), a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 19 francs qu'il a pu rendre à la personne qui l'avait perdu.

M^{lle} ROGELLET, receveuse à Épchy (Somme), a trouvé sur la tablette du guichet une somme de 45 francs qu'elle s'est empressée de faire remettre à la personne intéressée.

M. JOSEPH, facteur rural à Saint-Valérien, a trouvé en cours de tournée une montre en argent qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdue.

M. VINCENT, chargeur à la gare du Mans, a trouvé sur la voie publique une montre en or qu'il a déposée au commissariat de police.

M. BAJON, facteur à Montreuil-sous-Bois (Seine), a déposé entre les mains du commissaire de police de cette commune un porte-monnaie contenant 100 francs qu'il avait trouvé en cours de distribution.

Le jeune facteur DOREAU, attaché au bureau du Petit-Ivry (Seine), a trouvé dans la salle d'attente deux billets de banque de 1,000 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui les avait perdus.

Le jeune facteur BOCK, attaché au bureau de Paris n° 38, a trouvé dans la salle d'attente un porte-monnaie contenant 118 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. TULOUC, facteur de ville à Tonnerre, a trouvé sur la voie publique une montre en or qu'il s'est empressé de déposer à la mairie.

MM. ANDRON et DELMAS, gardiens de bureau ambulant de la ligne des Pyrénées, ont trouvé à la gare de Cette un porte-monnaie contenant 130 francs, qu'ils se sont empressés de remettre au sous-chef de gare.

M. BEDU, facteur local à Autry-le-Châtel (Loiret), a trouvé en cours de tournée une chaîne en argent qu'il s'est empressé de déposer à la mairie.

M. JAMBIER, facteur rural à Saint-Épain (Indre-et-Loire), a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 148 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. PICHON, facteur rural à Montereau, a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie renfermant 23 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. BERNARD, facteur des télégraphes à Nantes, a trouvé dans la salle d'attente un chèque de 1,000 francs qu'il a remis à la personne qui l'avait perdu.

M. COUDURE, facteur à Paris, recette principale, a trouvé dans la salle d'attente du bureau n° 6 un porte-monnaie contenant une somme de 20 francs qu'il s'est empressé de remettre au receveur de ce bureau.

M. SALLES, facteur local à Ville-d'Avray, a trouvé en cours de tournée une boucle d'oreille garnie de brillants d'une grande valeur qu'il a pu remettre à la personne qui

l'avait perdue. — Le même sous-agent a trouvé une pièce de 20 francs qu'il a rendue à la personne intéressée.

M. PESNEL, facteur rural à Lisieux, a trouvé sur la voie publique une montre en argent qu'il a déposée au bureau de police.

M. RÉGIS, commis des télégraphes à Oran, a trouvé sur la tablette du guichet un billet de banque de 50 francs qu'il a pu remettre à la personne qui l'avait oublié.

M. MONNET, surnuméraire à Givors (Rhône), a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 20 francs qu'il a remis à son propriétaire.

M. LUGUET, commis à Lyon, s'est empressé de faire rechercher une personne qui lui avait versé en trop une somme de 100 francs, et lui a remis cette somme.

M. JEAN, facteur de ville à Valognes, s'est empressé de remettre à la personne intéressée une somme de 1,000 francs qui lui avait été donnée en trop.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

MM. ALIC, facteur local à Manosque;
RENAULT, surveillant des télégraphes à la Roche-sur-Yon;
BOULAY, facteur rural au Mans,
se sont distingués en combattant des incendies.

MM. DELIGNE, commis à Arras;
BRÉHAMEL, facteur rural à Pont-Sainte-Maxence (Oise),
ont fait preuve de courage en arrêtant des chevaux emportés.

MM. COSTE, facteur local à Saint-Pierre-de-Chignac (Dordogne);
CHALÉAT, commis à Valence;
LESUR, facteur rural à Bourbourg,
se sont distingués en opérant le sauvetage de personnes en danger de se noyer.

MM. SAINTE-MARTINE, facteur rural à Marcillat (Allier);
PETITJEAN, facteur rural à Rambervillers (Vosges);
BÉCAM, commis, et LEROUX, commis auxiliaire à Quimper,
ont fait preuve de courage dans l'arrestation de malfaiteurs.

M. LAFOND, courrier de Crevant à Pont-de-Dore (Puy-de-Dôme), a fait preuve de dévouement en assurant le service des dépêches malgré un accident survenu pendant un orage violent.

M^{lles} COURTAUD-DIVERNERESSE, receveuse, et FAVART, aide au bureau de Bussière-Poitevine (Haute-Vienne), ont fait preuve du plus grand dévouement pendant l'épidémie de suette miliaire qui a frappé cette localité.

Un témoignage de satisfaction a été adressé à M. Ferrand, receveur à Biskra, pour l'initiative qu'il a montrée dans la nuit du 26 au 27 juin dernier, à l'occasion d'une rixe sanglante survenue entre des Marocains et des spahis, ainsi qu'à MM. Bugnet, surnuméraire, et Mouny, commis auxiliaire à la recette principale de Constantine, détaché provisoirement à Biskra, pour le dévouement dont ils ont fait preuve en venant, non sans danger, se mettre spontanément à la disposition de leur receveur pour assurer le service pendant cette même nuit.

BUREAU DU PERSONNEL.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS fr.
MM. Monnier.....	Sous-Inspecteur.	Caen.....	3,500	Inspecteur..	Caen.....	4,000
Rémoud.....	<i>Idem</i>	Auxerre.....	3,500	<i>Idem</i>	Auxerre.....	4,000
Thiriat.....	Sous-Inspecteur.	Lons-le-Saunier...	3,000	Sous-inspec- teur.	Lons-le-Saunier...	3,500
Bernadou.....	Commis.....	Ancien cabinet....	3,100	Commis....	Bureau du person- nel.	3,100
Escande.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,100	<i>Idem</i>	Direction des ser- vices sédentaires. 3 ^e bureau.	3,100
Roux.....	Commis prin- cipal.	Bourges.....	3,000	Commis prin- cipal.	Aurillac.....	3,000
Monteils.....	Commis.....	Bordeaux (R. P.)..	2,700	Commis de direction.	Bordeaux.....	2,700
Maison.....	Commis de direction.	Périgueux.....	2,700	Com. princ. de direct.	Périgueux.....	2,700
Aulagnier....	Commis.....	Le Puy.....	2,400	Commis de direction.	Le Puy.....	2,400
Villemain....	<i>Idem</i>	Direct. de la caisse d'épargne.	2,200	Commis.....	Bureau du personnel	2,200
Vidal.....	<i>Idem</i>	Paris 83.....	2,100	<i>Idem</i>	Bourges, direction.	2,100
Magne.....	<i>Idem</i>	Sarlat.....	1,800	<i>Idem</i>	Périgueux, direction	1,800
Malinvaud....	<i>Idem</i>	Bureau des réclama- tions.	1,600	<i>Idem</i>	Bureau du personnel	1,600
Delaporte....	Surnumér ^{re} ..	Bureau de l'ordon- nancement.	1,200	<i>Idem</i>	Bureau de l'ordon- nancement.	1,600
Fourcaud....	Expédition- naire.	<i>Idem</i>	1,100	Expédition- naire.	Bureau des réclama- tions.	1,100
Lhotte.....	"	Surnumér ^{re} ..	Bureau de l'ordon- nancement.	"
Donnadieu...	Com. aux ^{re} ..	Paris I.....	"	<i>Idem</i>	Bureau du personnel	"
Pelet.....	"	D ^{re} des correspond. postales, 1 ^{er} bur.	"
M ^{lle} Versini....	Aide.....	Vico.....	"	Receveuse...	Saint-Laurent.....	800
MM. Mordellès...	Receveur....	Laghouat.....	2,000	Receveur....	Duperré.....	2,000
Attard.....	<i>Idem</i>	Duperré.....	1,400	<i>Idem</i>	Cherchell.....	1,400
Toussaint....	<i>Idem</i>	Cherchell.....	2,000	<i>Idem</i>	Laghouat.....	2,000
Aubry.....	Adjudant vagnem ^{re} au 14 th à Lodève.	"	<i>Idem</i>	Wissembach.....	800
M ^{me} Petitfaux....	Précédem ^t receveuse.	Valence-d'Albigeois.	1,400	Receveuse...	Bretoncelles.....	1,400
MM. Ma s.....	Receveur....	Estagol.....	1,400	Receveur....	Cerbères.....	1,600
Roussel.....	<i>Idem</i>	Le Soler.....	1,000	<i>Idem</i>	Estagol.....	1,000
Bartholon....	Brigadier-fac- teur.	Montpellier.....	1,200	<i>Idem</i>	Le Soler.....	1,200
Vouillon....	Aide.....	St-Vincent-de-Reins.	"	<i>Idem</i>	St-Vincent-de-Reins	800
Borel.....	Fact ^r boîtier.	Queize.....	859	<i>Idem</i>	Lanslebourg.....	1,000
M ^{me} Krechel....	Précédem ^{nt} employée.	Direct. de la comp- tabilité, en dis- ponibilité.	1,100	Receveuse...	Juvigny.....	1,000
M ^{lles} Martinache...	Receveuse...	Saorge.....	800	<i>Idem</i>	Wardecques.....	800
Boufante....	Aide.....	Fontan.....	"	<i>Idem</i>	Saorge.....	800
Renaut.....	<i>Idem</i>	Bourmont.....	"	<i>Idem</i>	Châtenois.....	800

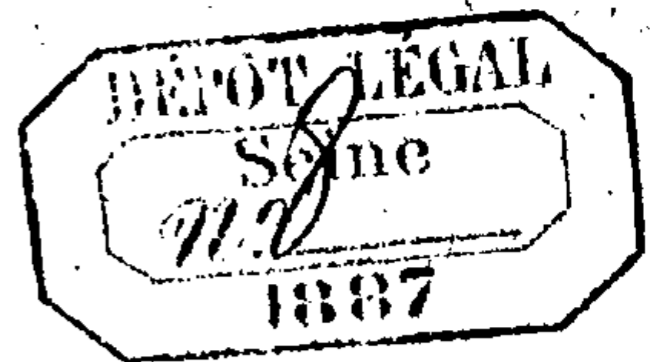
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
M ^{lles} Pillette.....	Receveuse..	Saint - Maurice-sur-Fessard.	fr. 1,000	Receveuse...	Villeparisis.....	fr. 1,000
Guesde.....	<i>Idem</i>	Azay-sur-Thouet...	1,000	<i>Idem</i>	Saint - Maurice-sur-Fessard.	1,000
Lemée.....	Précédem ^t receveuse.	Juigny - sur - An- daine, en dispo- nibilité.	1,400	<i>Idem</i>	Azay-sur-Thouet..	1,400
M ^{me} v ^e Franchi...	Receveuse...	Ganaches.....	1,800	<i>Idem</i>	Fumay.....	1,800
M ^{lle} Champion....	Aide.....	Pelussin.....	"	<i>Idem</i>	Cuinzier.....	800
MM. Stève.....	Receveur....	Saint - Vallier - de- Thiery.	1,200	Receveur....	Puget-Theniers...	1,400
Bérard.....	<i>Idem</i>	Roquesteron.....	800	<i>Idem</i>	Saint - Vallier - de- Thiery.	800
Deydier.....	Commis.....	Paris 85.....	2,700	<i>Idem</i>	Auray.....	2,700
Leistenschnei- der.	Sergent à la 15 ^e sec- tion de secrétaires d'état - major à Antibes.	"	<i>Idem</i>	Damprichard.....	800
M ^{lle} Garnier.....	Receveuse...	Saint-Ciers-du-Tail- lon.	800	Receveuse...	Nieul-sur-Mer.....	1,000
M. Valette.....	Receveur....	Azille.....	1,600	Receveur...	Bourg-Madame....	1,000
M ^{lle} Borrel.....	Receveuse...	Néviau.....	1,000	Receveuse...	Azille.....	1,000
M. Landreau....	Receveur...	Tlemcen.....	2,500	Receveur....	Bonneville.....	2,400
M ^{me} v ^e Macaire....	Receveuse...	Doyet.....	1,200	Receveuse...	La Pacaudière....	1,200
M ^{lles} Sabail.....	<i>Idem</i>	Loquivy-Plougras..	800	<i>Idem</i>	Saint - Jouan - des- Guérets.	800
Baby.....	Aide.....	Aulus.....	"	<i>Idem</i>	Loquivy-Plougras..	800
M. Minot.....	Commis.....	Administration cen- trale. Réclama- tions.	2,800	Receveur....	Commercy.....	2,700
M ^{lle} Pertusier....	Receveuse...	Martres.....	800	Receveuse...	Trèves.....	800
M ^{mes} Ferré.....	Aide.....	Martres.....	"	<i>Idem</i>	Martres.....	800
Fouilleul.....	Receveuse...	Couptrain.....	1,400	<i>Idem</i>	Theil-sur-Huisne..	1,200
M ^{lle} Perrot.....	<i>Idem</i>	Tiercé.....	1,200	<i>Idem</i>	Couptrain.....	1,200
M. Périé.....	Receveur...	Decazoville.....	2,000	Receveur...	Ville ranche - de - Rouergue.	2,000
M ^{me} v ^e Lépaulle...	Receveuse...	Luzarches.....	1,200	Receveuse...	Sartrouville.....	1,200
M ^{lle} Gourdal.....	<i>Idem</i>	Sartrouville.....	1,000	<i>Idem</i>	Luzarches.....	1,000
M ^{me} Blanchet.....	<i>Idem</i>	Allanche.....	1,400	<i>Idem</i>	Malzieu-Ville....	1,400
M ^{lles} Coumoul....	<i>Idem</i>	Malzieu-Ville....	800	<i>Idem</i>	Allanche.....	800
Clavel.....	<i>Idem</i>	Lussant.....	800	<i>Idem</i>	Saint - Sauveur - de- Nuillé.	800
M ^{me} v ^e Marchive..	<i>Idem</i>	Saint - Sauveur - de- Nuillé.	1,200	<i>Idem</i>	La Couarde.....	1,200
M. Jourand.....	Receveur....	La Couarde.....	1,200	Receveur....	Sainte-Marie-de-Ré.	1,200
M ^{lles} Duprat.....	Receveuse...	Sainte-Marie-de-Ré.	800	Employée auxiliaire.	Mussidan.....	700
Delasalle.....	<i>Idem</i>	Glos-la-Ferrière... Bussière-Poitevine.	1,400	Receveuse...	Bretteville - l'Or - gueilleuse.	1,400
Courtaud - Di- verneresse.	<i>Idem</i>	Bussière-Poitevine.	1,200	<i>Idem</i>	Bussière-Poitevine.	1,400
Aynié.....	<i>Idem</i>	Sainte-Sigolène...	800	<i>Idem</i>	Saint-Jodard.....	800
M ^{me} Madeleine....	<i>Idem</i>	Juigny-le-Tertre..	1,200	<i>Idem</i>	Hambye.....	1,200
M. Lemoine....	Receveur....	Hambye.....	1,400	Receveur....	Juigny-le-Tertre..	1,400
M ^{lles} Roustans....	Receveuse...	Castelnau-d'Auzan.	800	Receveuse...	Villefranche - d'Al- bigeois.	800
Philip.....	<i>Idem</i>	Mont-de-Marrast... Mouliherne.....	800	<i>Idem</i>	Castelnau-d'Auzan..	800
M ^{me} de Maximy...	<i>Idem</i>	Mouliherne.....	1,400	<i>Idem</i>	Randonnai.....	1,400
M ^{lle} Barrère.....	<i>Idem</i>	Randonnai.....	1,200	<i>Idem</i>	Mouliherne.....	1,200
M ^{me} Ducrot.....	<i>Idem</i>	Sevrans.....	1,200	<i>Idem</i>	Le Perreux.....	1,200
M ^{lle} Monmalier...	<i>Idem</i>	Saint - Léger - Ma- guazeix.	1,000	<i>Idem</i>	Sevrans.....	1,000
M. Dutour.....	Receveur....	Bonneville.....	3,000	Receveur....	Nantua.....	3,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Fé de Bois-rambaud.	Comm. princ.	Ligne de Lyon....	3,000	Chief de brigade.	Ligne du Sud-Ouest	3,000
Daban.....	<i>Idem.</i>	Nice, central.....	3,600	Com. princ..	Bagnères-de-Bigorre	3,600
Jeanjean.....	Commis.	Ambulant, ligne de Lyon.	2,700	<i>Idem.</i>	Même ligne.....	2,700
Leroux.....	Com. princ..	Paris 4.....	2,700	<i>Idem.</i>	Paris 87.....	2,700
Hamel.....	<i>Idem.</i>	Paris 87.....	2,700	<i>Idem.</i>	Paris 57.. . . .	2,700
Olivier.....	<i>Idem.</i>	Paris R. P.....	3,300	<i>Idem.</i>	Paris 4.....	3,300
Seguin.....	<i>Idem.</i>	Bordeaux, central.	2,700	<i>Idem.</i>	Tergnier, bureau gare.	2,700
Bourseul.....	Commis....	Paris, central.....	1,800	Commis....	Trouville.....	1,800
Sécheresse.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,400	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,400
Fouques.....	<i>Idem.</i>	Menton.....	1,800	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,800
Arène.....	<i>Idem.</i>	Marseille, Bourse.	2,400	<i>Idem.</i>	Bagnères-de-Luchon	2,400
Peyraud.....	<i>Idem.</i>	Moulins R. P.....	2,100	<i>Idem.</i>	Le Mont-Dore....	2,100
Scovazzo.....	<i>Idem.</i>	Nice, central.....	2,100	<i>Idem.</i>	Biarritz.....	2,100
Hesloau.....	<i>Idem.</i>	Angers R. P.....	1,800	<i>Idem.</i>	Les Eaux-Bonnes..	1,800
Polard.....	<i>Idem.</i>	Paris 7.....	1,500	<i>Idem.</i>	Paris, central.....	1,500
Jamey.....	<i>Idem.</i>	Paris, central....	2,100	<i>Idem.</i>	Paris 7.....	2,100
Jemmot.....	<i>Idem.</i>	Paris 82.....	2,400	<i>Idem.</i>	Paris, central....	2,400
Vaïssou.....	<i>Idem.</i>	Coulommiers.....	1,500	<i>Idem.</i>	Paris 82.....	1,500
Dicudonné.....	<i>Idem.</i>	Paris 2.....	1,800	<i>Idem.</i>	Paris, central... .	1,800
Gautier.....	<i>Idem.</i>	Nice, central.....	2,400	<i>Idem.</i>	Paris 2.....	2,400
Dutaur.....	<i>Idem.</i>	Paris 8 ¹	2,100	<i>Idem.</i>	Moulins R. P.....	2,100
Laurent.....	<i>Idem.</i>	Lunéville.....	2,400	<i>Idem.</i>	Paris 8 ⁴	2,400
Noël.....	<i>Idem.</i>	Nancy R. P.....	1,500	<i>Idem.</i>	Lunéville.....	1,500
Bégagnon.....	<i>Idem.</i>	Bordeaux-Salinières	1,800	<i>Idem.</i>	Bagnères-de-Bigorre	1,800
Peteilh.....	<i>Idem.</i>	Marseille, central..	2,100	<i>Idem.</i>	Cauterets.....	2,100
Rouro.....	<i>idem.</i>	Bordeaux-Chartrons.	2,700	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,700
Boudet.....	<i>Idem.</i>	Nice, central.....	1,500	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Diemert.....	<i>Idem.</i>	Nice, pl. Grimaldi.	1,800	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,800
Bordes.....	<i>Idem.</i>	Angers R. P.....	1,800	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,800
Barbe.....	<i>Idem.</i>	Bordeaux R. P....	1,500	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Demarquilly..	<i>Idem.</i>	Tunis.....	2,400	<i>Idem.</i>	Bordeaux-Salinières	2,400
Durègne.....	<i>Idem.</i>	Nice, central.....	1,800	<i>Idem.</i>	Marseille, central.	1,800
Jacob.....	<i>Idem.</i>	Blayo.....	1,500	<i>Idem.</i>	Bordeaux-Chartrons	1,500
Cassany.....	Recoveur...	En disponibilité..	"	<i>Idem.</i>	Bordeaux R. P....	1,800
Tisnès.....	Commis. . . .	Bordeaux, central..	1,800	<i>Idem.</i>	Lourdes.....	1,800
Dessus.....	<i>Idem.</i>	Paris, central.....	1,800	<i>Idem.</i>	Chamonix.....	1,800
Pellat.....	<i>Idem.</i>	Lyon, central.....	2,100	<i>Idem.</i>	Evian-les-Bains... .	2,100
Castaignède..	<i>Idem.</i>	Bordeaux, cours S ^t -Jean.	2,400	<i>Idem.</i>	Bordeaux, central..	2,400
Roubiro.....	<i>Idem.</i>	Nice, central.....	1,500	<i>Idem.</i>	Bordeaux, cours S ^t -Jean.	1,500
Hollard.....	<i>Idem.</i>	Paris R. P.....	1,500	<i>Idem.</i>	Paris, central....	1,500
Rougerie.....	<i>Idem.</i>	Vienne.....	1,800	<i>Idem.</i>	Lyon, central....	1,800
Poulaud.....	<i>Idem.</i>	Paris 50.....	1,800	<i>Idem.</i>	Paris R. P.....	1,800
Ragot.....	<i>Idem.</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem.</i>	Paris 50.....	1,500
Favriou.....	<i>Idem.</i>	Tours, gare.....	1,500	<i>Idem.</i>	Tours R. P.....	1,500
Carles.....	<i>Idem.</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem.</i>	Tours, gare.....	1,500
Castel.....	<i>Idem.</i>	Salon.....	1,800	<i>Idem.</i>	Paris 5.....	1,800
Brissi.....	<i>Idem.</i>	Grasse.....	1,500	<i>Idem.</i>	Salon.....	1,500
Gueit.....	<i>Idem.</i>	Paris, central....	1,800	<i>Idem.</i>	Marseille, central..	1,800
Forest.....	<i>Idem.</i>	Marseille, central..	1,500	<i>Idem.</i>	Paris, central....	1,500
Sauveplane..	<i>Idem.</i>	Bône.....	1,500	<i>Idem.</i>	Constantine R. P..	1,500
Gruet.....	<i>Idem.</i>	Constantine R. P..	1,800	<i>Idem.</i>	Bône.....	1,800
Exbrayat.....	Précédemm ^t commis.	"	<i>Idem.</i>	Le Tonkin.....	1,500
Gras.....	Commis....	Marseille, central..	1,500	<i>Idem.</i>	Marseille, gare de contrôle.	1,500
Carpentier....	<i>Idem.</i>	Fourmies.....	1,800	<i>Idem.</i>	Paris 1 ⁴	1,800
Crignon.....	<i>Idem.</i>	Roubaix.....	1,800	<i>Idem.</i>	Fourmies.....	1,800
Masure.....	<i>Idem.</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem.</i>	Roubaix.....	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Rousseau.....	Commis.....	Clam. cy.....	fr. 2,100	Commis.....	Ambulant, ligne de Lyon.	fr. 2,100
Laguier.....	<i>Idem</i>	Vierzon.....	1,800	<i>Idem</i>	Clamecy.....	1,800
Périchost.....	<i>Idem</i>	Saint-Omer.....	2,400	<i>Idem</i>	Vierzon.....	2,400
Cadet.....	<i>Idem</i>	Boulogne-sur-Mer.....	1,800	<i>Idem</i>	Saint-Omer.....	1,800
Chabouillet.....	<i>Idem</i>	Démissionnaire.....	"	<i>Idem</i>	Boulogne-sur-Mer.....	2,100
Perrot.....	<i>Idem</i>	Neuilly-sur-Seine.....	1,800	<i>Idem</i>	Vitré.....	1,800
Lefèvre.....	<i>Idem</i>	Cannes.....	1,500	<i>Idem</i>	Monte-Carlo.....	1,500
Saulais.....	<i>Idem</i>	Vannes.....	1,800	<i>Idem</i>	Rennes, central.....	1,800
Bordain.....	<i>Idem</i>	Caen R. P.....	1,800	<i>Idem</i>	Vannes.....	1,800
Demourgues.....	<i>Idem</i>	Lyon, central.....	1,500	<i>Idem</i>	Le Puy.....	1,500
Kihl.....	<i>Idem</i>	Lyon R. P.....	2,700	<i>Idem</i>	Lyon, central.....	2,700
Tanis.....	<i>Idem</i>	En disponibilité.....	"	<i>Idem</i>	Lyon R. P.....	1,500
Delmolino.....	<i>Idem</i>	Paris, central.....	2,100	<i>Idem</i>	Bordeaux, central.....	2,100
Flocard.....	<i>Idem</i>	Paris 4.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris, central.....	1,500
Batais.....	<i>Idem</i>	Moulins R. P.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris 4.....	1,800
Auguste dit Brun.....	<i>Idem</i>	En disponibilité.....	"	<i>Idem</i>	Moulins R. P.....	1,500
Petiot.....	<i>Idem</i>	Nîmes R. P.....	2,400	<i>Idem</i>	Bagnères-de-Luchon.....	2,400
Reynaud.....	<i>Idem</i>	Paris, central.....	2,100	<i>Idem</i>	Nîmes R. P.....	2,100
Nault.....	<i>Idem</i>	Blois R. P.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris, central.....	1,500
Gelas.....	<i>Idem</i>	Lyon-Guillotière.....	2,400	<i>Idem</i>	Lyon R. P.....	2,400
Sarcey.....	<i>Idem</i>	Lyon R. P.....	1,500	<i>Idem</i>	Lyon-Guillotière.....	1,500
Laborde.....	<i>Idem</i>	Bordeaux, central.....	1,500	<i>Idem</i>	Pau.....	1,500
Pujolle.....	<i>Idem</i>	Pau.....	1,500	<i>Idem</i>	Bordeaux, central.....	1,500
Labat.....	<i>Idem</i>	Châtelleraut.....	1,800	<i>Idem</i>	Tarbes.....	1,800
Mary.....	<i>Idem</i>	Amiens R. P.....	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord.	1,500
Lebel.....	<i>Idem</i>	En disponibilité.....	"	<i>Idem</i>	Amiens R. P.....	1,500
Herry.....	<i>Idem</i>	Paris 40.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris, central.....	1,800
Veysièrre.....	<i>Idem</i>	Tunis.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris 40.....	1,800
Laborde (J.).....	<i>Idem</i>	En disponibilité.....	"	<i>Idem</i>	Pau R. P.....	1,500
Thuriot.....	<i>Idem</i>	Paris 1.....	2,100	<i>Idem</i>	Vichy.....	2,100
Jamet.....	<i>Idem</i>	Paris, central.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Loiseau.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Truphène.....	<i>Idem</i>	Marseille, central.....	2,400	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,400
Vautier.....	<i>Idem</i>	Démissionnaire.....	"	<i>Idem</i>	Paris 1.....	1,500
Kloster.....	<i>Idem</i>	Nancy, gare.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris, central.....	1,800
Giry.....	<i>Idem</i>	Nancy R. P.....	1,500	<i>Idem</i>	Nancy, gare.....	1,500
Tauriaux.....	<i>Idem</i>	Vincennes.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris, central.....	1,500
Bosredon.....	<i>Idem</i>	Paris 7.....	2,700	<i>Idem</i>	Vincennes.....	2,700
Peyrou.....	<i>Idem</i>	Paris 60.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris 7.....	2,100
Dufanx.....	<i>Idem</i>	Paris 82.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 60.....	1,500
Picot.....	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	2,400	<i>Idem</i>	Paris 82.....	2,400
Lagrifoul.....	<i>Idem</i>	Paris 35.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,500
Roussoulet.....	<i>Idem</i>	Poitiers R. P.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 35.....	1,500
Darrius.....	<i>Idem</i>	En disponibilité.....	"	<i>Idem</i>	Poitiers R. P.....	1,500
Isnard.....	<i>Idem</i>	Nice, central.....	1,800	<i>Idem</i>	Caen R. P.....	1,800
Riou.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Castelnau.....	<i>Idem</i>	Cannes.....	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Passaret.....	<i>Idem</i>	Nice, central.....	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Moulinier.....	Receveur.....	En disponibilité.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Vigour.....	Précédent commis.	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Haus.....	Commis.....	En disponibilité.....	"	<i>Idem</i>	Bayeux.....	1,500
Périgadaa.....	<i>Idem</i>	Nice, central.....	1,500	<i>Idem</i>	Saint-Nazaire.....	1,500
Oureival.....	<i>Idem</i>	Périgueux.....	2,100	<i>Idem</i>	Arcahon.....	2,100
Bouvier.....	<i>Idem</i>	Paris, central.....	1,800	<i>Idem</i>	Cherbourg.....	1,800
Dubois.....	<i>Idem</i>	Paris 44.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris, central.....	1,500
Vuillermoz.....	<i>Idem</i>	Le Havre, central.....	1,500	<i>Idem</i>	Cherbourg.....	1,500
Richard.....	<i>Idem</i>	Le Havre, port.....	2,100	<i>Idem</i>	Le Havre, central.....	2,100
Decoopman.....	<i>Idem</i>	Amiens R. P.....	1,500	<i>Idem</i>	Le Havre, port.....	1,500
Bertrand.....	<i>Idem</i>	En disponibilité.....	"	<i>Idem</i>	Amiens R. P.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS fr.
MM. Silhol.....	Commis.....	Nice, central.....	1,500	Commis.....	Clermont-Ferrand.	1,500
Prulhière.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Brun (I.).....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Portais.....	<i>Idem.</i>	Flers.....	1,500	<i>Idem.</i>	Granville.....	1,500
Brun (P.).....	<i>Idem.</i>	Nice, central.....	1,500	<i>Idem.</i>	Clermont-Ferrand..	1,500
Balent.....	<i>Idem.</i>	Marseille, central..	2,700	<i>Idem.</i>	Perpignan.....	2,700
Dumazot.....	<i>Idem.</i>	Béziers.....	1,500	<i>Idem.</i>	Marseille, central..	1,500
Bernadon.....	<i>Idem.</i>	Cannes.....	1,500	<i>Idem.</i>	Béziers.....	1,500
Baillières.....	<i>Idem.</i>	Carcassonne.....	2,100	<i>Idem.</i>	Bayonne.....	2,100
Fourié.....	<i>Idem.</i>	Le Mans R. P.....	1,800	<i>Idem.</i>	Carcassonne.....	1,800
Gascoin.....	<i>Idem.</i>	Alençon.....	2,400	<i>Idem.</i>	Granville.....	2,400
Marchand.....	<i>Idem.</i>	Le Mans, central..	2,100	<i>Idem.</i>	Alençon.....	2,100
Thorens.....	<i>Idem.</i>	Paris 1.....	1,500	<i>Idem.</i>	Annecy.....	1,500
Bou.....	<i>Idem.</i>	Paris 22.....	1,500	<i>Idem.</i>	Paris 1.....	1,500
Michaud.....	<i>Idem.</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem.</i>	Annecy.....	1,800
Massonnat.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Pilon.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	"	<i>Idem.</i>	Épinal, rue d'Arches	1,500
Guillot.....	<i>Idem.</i>	Cannes.....	1,500	<i>Idem.</i>	Royat.....	1,500
Geneste.....	<i>Idem.</i>	Saumur.....	1,500	<i>Idem.</i>	Aurillac.....	1,500
Imbs.....	Surnumér ^{re} ..	Marseille R. P.	"	<i>Idem.</i>	Marseille, Bourse..	1,500
Jolivet.....	<i>Idem.</i>	Vannes.....	"	<i>Idem.</i>	Angers R. P.....	1,500
Ducros.....	<i>Idem.</i>	Tunis.....	"	<i>Idem.</i>	Même bureau.....	1,500
Dupuy.....	<i>Idem.</i>	Port-de-la-Nouvelle.	"	<i>Idem.</i>	Blaye.....	1,500
Garvet.....	<i>Idem.</i>	Montauban.....	"	<i>Idem.</i>	Angers.....	1,500
Fréchet.....	<i>Idem.</i>	Paris R. P.....	"	<i>Idem.</i>	Même service.....	1,500
Borgnes.....	<i>Idem.</i>	Le Vigan.....	"	<i>Idem.</i>	Vienna.....	1,500
Emily.....	<i>Idem.</i>	Listieux.....	"	<i>Idem.</i>	Même bureau.....	1,500
Moreau.....	<i>Idem.</i>	Orléans.....	"	<i>Idem.</i>	Neuilly-sur-Seine..	1,500
Le Gal.....	<i>Idem.</i>	Tours R. P.....	"	<i>Idem.</i>	Caen R. P.....	1,500
Pied.....	<i>Idem.</i>	Parthenay.....	"	<i>Idem.</i>	Saumur.....	1,500
Moulin.....	<i>Idem.</i>	Honfleur.....	"	<i>Idem.</i>	Caen R. P.....	1,500
Larivière.....	<i>Idem.</i>	Saint-Calais.....	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Bouzigues.....	<i>Idem.</i>	Grenade - sur - Ga- ronne.	"	<i>Idem.</i>	Royan.....	1,500
Bordières.....	<i>Idem.</i>	Toulouse, place Du- puy.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Verlier.....	<i>Idem.</i>	Perpignan.....	"	<i>Idem.</i>	Arcaehon.....	1,500
Pujol.....	<i>Idem.</i>	Belleville-sur-Saône	"	<i>Idem.</i>	Saint-Nazaire.....	1,500
Clavel.....	<i>Idem.</i>	Paris 53.....	"	<i>Idem.</i>	Paris 44.....	1,500
Paradis.....	<i>Idem.</i>	Dreux.....	"	<i>Idem.</i>	Flers.....	1,500
Araud.....	<i>Idem.</i>	Nîmes R. P.....	"	<i>Idem.</i>	Clermont-Ferrand, central.	1,500
Molinier.....	<i>Idem.</i>	Orléans R. P.....	"	<i>Idem.</i>	Le Mans R. P.....	1,500
Kœckelbergh.....	<i>Idem.</i>	Avignon.....	"	<i>Idem.</i>	Royat.....	1,500
Degermany.....	<i>Idem.</i>	Auxonne.....	"	<i>Idem.</i>	Le Tréport.....	1,500
Cadaillon.....	<i>Idem.</i>	Administ. centrale, dir. des corresp. postales.	"	<i>Idem.</i>	Paris 22.....	1,500
Fleuret.....	<i>Idem.</i>	Épinal, rue d'Arches	"	<i>Idem.</i>	Même bureau.....	1,500
Barhut.....	Com. aux ^{re} ..	Marvejols.....	"	Surnumér ^{re} ..	<i>Idem.</i>	"
Piégay.....	<i>Idem.</i>	"	<i>Idem.</i>	Lorient.....	"
Froment.....	Stagiaire sur- numéraire.	Coulsore.....	"	<i>Idem.</i>	Beauvais.....	"
Mallan.....	Surnumér ^{re} ..	Marseille-Arenc.....	"	<i>Idem.</i>	Marseille, central..	"
Thomas de la Borde.	<i>Idem.</i>	Paris 2.....	"	<i>Idem.</i>	Paris R. P.....	"
Sauvage.....	Com. aux ^{re} ..	Sains.....	"	<i>Idem.</i>	Neufchâtel-en-Bray.	"
Tournan.....	Surnumér ^{re} ..	La Rochelle.....	"	<i>Idem.</i>	Mortain.....	"
Picot.....	"	<i>Idem.</i>	La Rochelle.....	"
Bascop.....	Commis auxi- liaire.	Saint-Pol-sur-Ter- noise.	"	<i>Idem.</i>	Condé-sur-Noireau.	"
Gourvenec.....	Surnumér ^{re} ..	Châteaulin.....	"	<i>Idem.</i>	Brest, central.....	"
Veillerand.....	<i>Idem.</i>	Audierne.....	"	<i>Idem.</i>	Châteaulin.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS
			fr.			fr.
MM. Bouisset	"	Surnumér ^{re} .	Tours R. P.....	"
Barès.....	Surnumér ^{re} ..	Saint-Amand-Mont- Rond.	"	<i>Idem</i>	Limoges.....	"
Leca.....	<i>Idem</i>	Ajaccio.....	"	<i>Idem</i>	Maccinaggio.....	"
Dabry.....	<i>Idem</i>	Le Creusot.....	"	<i>Idem</i>	Cuen R. P.....	"
Morant.....	Com. aux ^{re} ..	Mézières.....	"	<i>Idem</i>	Honfleur.....	"
Herrère.....	Surnumér ^{re} ..	S ^{te} -Foy-la-Grande..	"	<i>Idem</i>	Saint-Calais.....	"
Labouret.....	Stagiaire sur- numéraire.	Auxerre.....	"	<i>Idem</i>	Tonnerre.....	"
Thevenet.....	Surnumér ^{re} .	Nevers.....	"	<i>Idem</i>	Dreux.....	"
Cournot.....	"	<i>Idem</i>	Perpignan.....	"
Paulin.....	Com. aux ^{re} ..	Vilhofranche - de - Rouergue.	"	<i>Idem</i>	Même bureau.....	"
Préget.....	Stagiaire sur- numéraire.	Mende.....	"	<i>Idem</i>	Vilhofranche - de - Rouergue-	"
Lorioz.....	Surnumér ^{re} .	Montereau.....	"	<i>Idem</i>	Auxonne.....	"
Gautheron.....	"	<i>Idem</i>	Provins.....	"
Mamet.....	Stagiaire sur- numéraire.	Gray.....	"	<i>Idem</i>	Épinal.....	"
Maurice.....	Facteur de ville.	Nancy R. P.....	1,200	Agent trieur.	Même service.....	1,200
Davin.....	"	<i>Idem</i>	Tours, gare.....	1,200
Salles.....	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,200
Teissonnier.....	"	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200
Macé.....	"	<i>Idem</i>	Laval.....	1,200
Benet.....	"	<i>Idem</i>	Marseille R. P.....	1,200
Parisot.....	"	<i>Idem</i>	Nancy R. P.....	1,200



DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 8.

SOMMAIRE.

	Pages.
NOMENCLATURES des bureaux de poste britanniques et américains.....	149
CRÉATIONS de recettes simples des postes de 4 ^e classe.....	151
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	152
PAQUEBOTS-POSTE français. — Itinéraires transitoires des lignes de la Méditerranée et de l'Indo-Chine.....	154
BÂTIMENTS en partance.....	170
FAITS divers.....	172
NOMINATIONS et promotions.....	173

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 3^e BUREAU. — CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste britanniques.

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux.

BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

Londres.

Blackheat, Eastcombe Terrace.....	S. E.
Lewisham High Road, n° 243 A.....	S. E.
The Parade, Battersea Rise, S. W.....	Wandsworth.

Angleterre.

Bethel.....	Llangefni (Anglesey).	Higher Bore Street..	Bodmin.
Blaenrhondda.....	Pontypridd.	Hillmorton.....	Rugby.
Boncath.....	Pembrokeshire.	Main Ridge.....	Boston.
Bow Lane.....	Preston (Lancaster).	Marks Tey.....	Colchester.
Broadmayne.....	Dorchester (Dorset).	Messingham.....	Brigg.
Bull Ring.....	Northwich.	Metfield.....	Harleston.
Chapelhay.....	Weymouth.	New England.....	Peterborough.
Fillongley.....	Coventry.	Saint-John's.....	Wakefield.
Fydell Street.....	Boston.	Southgate Street...	Leicester.
Glanamman.....	Carmarthenshire.	Talgarreg.....	Llandyssil.
Hardway.....	Gosport.	Tudor Road.....	Cardiff.
High Street.....	Swansea.	Upper High Street..	Winchester.

Écosse.

Kilchattan Bay.....	Rothesay.	Ratho Station.....	Midlothian.....
---------------------	-----------	--------------------	-----------------

Irlande.

Edenderry.....	Portadown.	King Street.....	Cork.
----------------	------------	------------------	-------

CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

Londres.

Après Battersea Park Road, remplacer 37 par 25 et biffer Nine Elms.
 — Lewisham High Road, n° 139, supprimer New Cross.

Angleterre.

Après Cholmondeley, remplacer Whitchurch (Salop) par Malpas (Crewe).

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

Angleterre.

Romsey Road..... Winchester.

Nomenclature des bureaux américains.

Les agents sont invités à compléter et à modifier, d'après les indications suivantes, la nomenclature des bureaux américains admis à participer à l'échange des mandats internationaux.

BUREAUX NOUVELLEMENT CRÉÉS À AJOUTER.

Alden.....	Hardin.....	Iowa.
Anaheim.....	Los Angeles.....	California.
Andover.....	Essex.....	Massachusetts.
Angus.....	Boone.....	Iowa.
Atoka.....	Choctaw N.....	Indiana.
Battle Lake.....	Otter Tail.....	Minnesota.
Bessemer.....	Ontonagon.....	Michigan.
Bingham Canyon.....	Salt Lake.....	Utah.
Bluffton.....	Allen.....	Ohio.
Illion.....	Calumet.....	Wisconsin.
Brooklyn, Brevoort Station.	Kings.....	New-York.
Brooklyn, Greenpoint Station.....	Kings.....	New-York.
Brooklyn, Station E.....	Kings.....	New-York.
Brooklyn, Station S.....	Kings.....	New-York.
Brooklyn, Van Brunt Station.....	Kings.....	New-York.
Bryn Mawr.....	Montgomery.....	Pennsylvania.
Canal Dover.....	Tuscarawas.....	Ohio.
Carbon.....	Carbon.....	Wyoming Territory.
Clarinda.....	Page.....	Iowa.
Clinton.....	Rock.....	Wisconsin.
Curwensville.....	Clearfield.....	Pennsylvania.
Dedham.....	Norfolk.....	Massachusetts.
Devil's Lake.....	Ramsey.....	Dakota.
Dolgeville.....	Herkimer.....	New-York.
Elkader.....	Clayton.....	Iowa.
Floral Park.....	Queens.....	New-York.
Fultonville.....	Montgomery.....	New-York.
Houtzdale.....	Clearfield.....	Pennsylvania.
Lamoille.....	Bureau.....	Illinois.
Lamoni.....	Decatur.....	Iowa.
La Mouve.....	La Mouve.....	Dakota.
Lewes.....	Sussex.....	Delaware.
Lexington.....	Rockbridge.....	Virginia.
Loup City.....	Sherman.....	Nebraska.
Mac Donald.....	Washington.....	Pennsylvania.
Maryville.....	Nodaway.....	Missouri.
Middlebury.....	Summit.....	Ohio.
Milwaukee, Williamsbury Station.....	Wisconsin.....	Wisconsin.

Modesto.....	Stanislaus	California.
New-York, Station J.....	New-York.....	New-York.
Niantic.....	New-London.....	Connecticut.
Nokomis.....	Montgomery.....	Illinois.
Oak Park.....	Cook.....	Illinois.
Ocean Grove.....	Monmouth.....	New-Jersey.
Orleans.....	Harlan.....	Nebraska.
Osage.....	Mitchell.....	Iowa.
Park City.....	Summit.....	Utah.
Pasadena.....	Los Angeles.....	California.
Petersburgh.....	Pike.....	Indiana.
Port Jefferson.....	Suffolk.....	New-York.
Rochester.....	Strafford.....	New-Hampshire.
Rome.....	Floyd.....	Georgia.
South Chicago.....	Cook.....	Illinois.
Viroqua.....	Vernon.....	Wisconsin.
Walkerville.....	Silver Bow.....	Montana.
Wa Keency.....	Trego.....	Kansas.
Waterloo.....	Seneca.....	New-York.
Watertown.....	Middlesex.....	Massachusetts.
West Newton.....	Westmoreland.....	Pennsylvania.
Westside.....	Crawford.....	Iowa.

CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

Au lieu de Mechanic's Falls, porter Mechanic Falls.

—— Bay Wiew, inscrire Bay Wiew Station.

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

Brick Church.....	Essex.....	New-Jersey.
South Pueblo.....	Pueblo.....	Colorado.

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 1^{er} BUREAU.

Création de recettes simples des Postes de 4^e classe.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES BUREAUX DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS d'ordre. 4
Doubs.....	Malbuisson (1).....	30 juillet 1887.....	1575
Rhône.....	Jarnioux.....	30 juillet 1887.....	7806
Haute-Savoie.....	Lullin.....	30 juillet 1887.....	7807
Alpes-Maritimes.....	Valbonne.....	2 août 1887.....	7808

(1) Conversion en recette simple des Postes de 4^e classe de la recette municipale existant actuellement dans cette commune.

Concession d'établissements de facteurs boitiers municipaux, en exécution de l'arrêt organique du 30 mars 1879.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES BUREAUX DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS d'ordre. 4
Dordogne.....	Saint-Genès.....	5 juillet 1887.....	7803
Seine-et-Oise.....	Aulnay-les-Bondy.....	30 juillet 1887.....	7804
Cantal.....	Laroqueville.....	30 juillet 1887.....	7805

Aux termes d'un décret en date du 30 juin 1887, la commune de Montbrun (arrondissement de Nyons, département de la Drôme), pourvue d'un bureau de poste et de télégraphe, prendra à l'avenir la dénomination de «Montbrun-les-Bains».

Aux termes d'une décision du 5 août 1887, la recette simple mixte de la Mailleraye (Seine-Inférieure) portera désormais le nom de «La Mailleraye-Guerbaville».

Par décision en date du 12 juillet 1887, le bureau de Dar-el-Bey (Tunisie), prendra désormais la dénomination de «Enfidaville» attribuée à l'agglomération où ce bureau est situé.

Par décision en date du 28 juillet 1887, il est créé un bureau de distribution auxiliaire à Aïn-Fakroun (Constantine).

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 4^e BUREAU. — CORRESPONDANCES
TÉLÉGRAPHIQUES.

Nomenclature des bureaux télégraphiques.

1^o Ouvertures.

BUREAUX SECONDAIRES.

a) *Bureaux municipaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.*

Asnières. M. ☒ RG. (Loiret).....	25 juillet 1887.	Puy-Guillaume. M. ☒ (Puy-de-Dôme).....	25 juillet 1887.
Beauvezer. M. ☒ RG. (Basses-Alpes).....	10 août 1887.	Sainte-Même. M. ☒ RG. (Charente-Inférieure)...	<i>Idem.</i>
Bernot. M. ☒ (Aisne)...	<i>Idem.</i>	Theil (Le). M. ☒ RG. (Orne).....	10 août 1887.
Limoise. M. ☒ RG. (Ailier).....	<i>Idem.</i>	Thorame-Haute. M. ☒ (Basses-Alpes).....	<i>Idem.</i>
Maison-Rouge. M. ☒ RG. (Seine-et-Marne).....	25 juillet 1887.	Vern. M. ☒ (Maine-et-Loire).....	<i>Idem.</i>
Menthon. M. ☒ RG. (Haute-Savoie).....	<i>Idem.</i>	Verson. M. ☒ RG. (Calvados).....	25 juillet 1887.
Noyers. M. ☒ RG. (Calvados).....	<i>Idem.</i>	Villers-Outréau. M. ☒ RG. (Nord).....	<i>Idem.</i>

b) *Bureaux municipaux gérés par des agents des communes.*

Aïn-Tagrout. M. (Constantine).....	10 août 1887.	Mékla. M. (Alger).....	10 août 1887.
Échouboulains. M. (Seine-et-Marne).....	25 juillet 1887.	Montbrun. M. (Aude)...	25 juillet 1887.
Frécha. M. (Alger).....	10 août 1887.	Valloire. M. (Savoie)...	<i>Idem.</i>
		Vittel-Casino. B. M. (Vosges).....	<i>Idem.</i>

e). Gares.

Dinard. V. (Ille-et-Vilaine).		Pleurtuit. V. (Ille-et-Vilaine).
Pleslin-Plouër. V. (Côtes-du-Nord).		

d) Bureaux d'intérêt privé.

Fonrives. IP. (3)..... (Lot-et-Garonne).

(3) Bureau d'intérêt-privé relié au bureau de Villeréal pour la correspondance spéciale de M. Genouillac.

2° Fusions et transferts.

Bagnols. M. ☒ (Var).... 1 ^{er} août 1887.		Encausse. M. ☒ (Haute-Garonne)..... 16 juin 1887.
Bézu-Saint-Éloi. M. ☒ (Eure)..... 16 juin 1887.		Martinvast. M. ☒ (Manche)..... 29 juillet 1887.

3° Modifications et transformations.

Page	9.	<i>Au lieu de :</i> Aïn-Draham ☒ Tunisie, <i>lire :</i> Aïn-Draham L. ☒ Tunisie.
18.	Arthon ou Arthon-et-Retz M. ☒ Loire-Inférieure, <i>lire :</i> Arthon-en-Retz. M. ☒ Loire-Inférieure.	
24	Bagnols M. Var, <i>lire :</i> Bagnols. M. ☒ Var.	
35.	Bézu-Saint-Éloi. M. Eure, <i>lire :</i> Bézu-Saint-Éloi. M. ☒ Eure.	
62.	Chantenay ou Chantenay-sur-Loire. M. ☒ Loire-Inférieure et Chantenay. V. Loire-Inférieure, <i>écrire</i> , en reportant à leur ordre alphabétique : Chantenay-sur-Loire. M. ☒ Loire-Inférieure, Chantenay-sur-Loire. V. Loire-Inférieure.	
93.	Encausse. M. Haute-Garonne, <i>lire :</i> Encausse. M. ☒ Haute-Garonne.	
122.	Isle d'Albi (L'). V. Tarn, <i>lire :</i> l'Isle-d'Albi. V. Tarn, et reporter à son ordre alphabétique (page 135).	
133.	Rayer en entier l'article Leudon-Maison-Rouge; y substituer Maison-Rouge. V. Seine-et-Marne, en reportant à son ordre alphabétique.	
159.	<i>Au lieu de :</i> Montbrun. M. ☒ RG., Drôme, <i>lire :</i> Montbrun-les-Bains. M. ☒ RG. Drôme.	
162.	Montoir ou Montoir-de-Bretagne. M. ☒ Loire-inférieure et Montoir V. Loire-Inférieure, <i>lire :</i> Montoir-de-Bretagne, M. ☒ Loire-Inférieure. Montoir-de-Bretagne. V. Loire-Inférieure.	
216.	Saint-Claude. M. ☒ Loir-et-Cher, <i>lire :</i> Saint-Claude-sur-Diray. M. ☒ Loir-et-Cher.	
246.	Sées. M. ☒ Orne, <i>lire :</i> Sées. M. ☒ (1) Orne et mettre au bas de la page le renvoi suivant :	
		(1) Bureau ouvert de 7 heures à 9 heures du soir les dimanches et jours fériés indépendamment des vacances ordinaires.
256.	Theil (Le), 1 kil. Orne, <i>lire :</i> Theil (Le). V. Orne.	
270.	Verson, D. Calvados, <i>lire :</i> Verson, V. Calvados.	

Ajouter la mention RG. après les noms des bureaux suivants :

Allauch. M. ☒ (Bouches-du-Rhône).		Échelles (Les). M. ☒ (Savoie).
Bazoches-en-Houlme. M. ☒ (Orne).		Grigny. M. ☒ (Rhône).
Bedous. M. ☒ (Basses-Pyrénées).		Séranon. M. ☒ (Alpes-Maritimes).
Doyet. M. ☒ (Allier).		Vaiges. M. ☒ (Mayenne).

Effacer la mention RG. après le nom du bureau suivant :

Pluvigner. M. ☒ (Morbihan).

4° Réouvertures.

Chaudeau (La) M. (Haute-Saône).
 Noyelles-sur-l'Escant. M. (Nord).
 Paramé (Casino de). IP. (Ille-et-Vilaine). 3 juillet 1887.
 Ranchot. EC. (Jura). 16 juillet 1887.

5° Suppressions et fermetures.

Livry (Cbâteau de). IP. (1) Seine-et-Marne, supprimer également le renvoi correspondant.

6° Fermeture provisoire.

Saint-André-de-Roquelongue. M. (Aude).

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 3° BUREAU. — SERVICES MARITIMES.
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Paquebots-poste français. — Itinéraires transitoires des lignes de la Méditerranée et de l'Indo-Chine.

La convention passée, le 30 juin 1886, entre le Ministre des postes et des télégraphes et la compagnie des Messageries maritimes, pour l'exploitation des services maritimes postaux de la Méditerranée, de l'Indo-Chine, du Brésil et de la Plata, de l'Australie et de la Nouvelle-Calédonie, et de la côte orientale d'Afrique, a été approuvée par une loi du 7 juillet 1887 et rendue exécutoire par un décret en date du 19 du même mois.

Cette convention porte réorganisation des services concédés à la compagnie des Messageries maritimes, à partir du 22 juillet 1888; mais elle contient des dispositions transitoires immédiatement applicables; dispositions qui comportent le remaniement suivant des lignes de la Méditerranée et de l'Indo-Chine :

I.

Méditerranée.

Dans la Méditerranée, les seules lignes maintenues à titre réglementaire et subventionné sont :

- 1° Une ligne de quinzaine, de Marseille à Smyrne, par le Pirée et Salonique;
- 2° La ligne de quinzaine de Marseille à Alexandrie, prolongée jusqu'à Beyrouth.

Reliées entre elles par des parcours non subventionnés, mais obligatoires, entre Smyrne et Beyrouth, ces deux lignes constituent deux lignes circulaires de quinzaine, savoir :

- 1° De Marseille à Smyrne, avec retour à Marseille par Beyrouth et Alexandrie;
- 2° De Marseille à Alexandrie et Beyrouth, avec retour à Marseille par Smyrne, Salonique et le Pirée.

La première de ces lignes a été mise à exécution à dater du départ de Marseille du *vendredi 12 août 1887*.

Le premier départ de Marseille de la seconde ligne a eu lieu le *vendredi 19 août 1887*.

II.

Indo-Chine.

La ligne principale de Marseille à Shang-Haï est prolongée jusqu'à Yokohama. L'escale d'Alexandrie est introduite dans cette ligne, tant à l'aller qu'au retour.

La ligne annexe de Hong-Kong à Yokohama est supprimée.

Les nouvelles fixations de marche ont été appliquées à dater du départ de Marseille du *dimanche 14 août 1887*.

Les agents trouveront ci-après les itinéraires approuvés par M. le Ministre des finances le 20 juillet dernier :

- 1° Pour les lignes de la Méditerranée;
 - 2° Pour les lignes de l'Indo-Chine,
- ainsi que le tableau du mouvement des paquebots des lignes de l'Indo-Chine à dater du mois d'août courant. (Voir à la fin de la présente Annexe.) Ce tableau annule celui qui figure au Bulletin mensuel n° 1 de janvier 1887, page 33.

Les modifications introduites dans les itinéraires des paquebots-poste français des lignes de l'Indo-Chine et de la Méditerranée n'entraînent aucun changement dans l'expédition de France des correspondances pour les pays au delà de Suez.

Quant aux correspondances pour l'Égypte, la Grèce et les ports de Turquie (Constantinople, Beyrouth, Salonique et Smyrne), la combinaison des différentes voies ouvertes à leur transmission permet de les expédier utilement, plusieurs fois par semaine, aux jours (*départs de Paris*) indiqués ci-après :

Égypte, Beyrouth, Jaffa.	}	<p>Chaque mardi (7 h. 50' s.), Voie de Naples et des paquebots italiens;</p> <p>Chaque jeudi (7 h. 10' s.). Voie de Brindisi et des paquebots autrichiens ⁽¹⁾;</p> <p>Chaque samedi (6 h. 17' m.). Voie de Brindisi et des paquebots anglais;</p> <p>Samedi matin (11 h. 15'), tous les 14 jours, à compter du 13 août, et jeudi, tous les 14 jours, à compter du 18 août, voie de Marseille et des paquebots français.</p>
Grèce.	}	<p>Chaque lundi (7 h. 50' s.). Voie de Brindisi et des paquebots italiens;</p> <p>Chaque mercredi (7 h. 50' s.). Voie de Brindisi et des paquebots helléniques;</p> <p>Jeudi (7 h. 50' s.), tous les 14 jours, à compter du 11 août, voie de Marseille et des paquebots français;</p> <p>Chaque vendredi (7 h. 50' s.). Voie de Brindisi et des paquebots autrichiens.</p>
Constantinople.	}	<p>Dimanche et jeudi (7 h. 30' s.). Voie d'Allemagne, d'Autriche et de Varna.</p>
Salonique.	}	<p>Dimanche (7 h. 30' s.), tous les 14 jours, à compter du 21 août. Voie de Varna et Constantinople;</p> <p>Chaque lundi (7 h. 50' s.). Voie de Brindisi et des paquebots italiens;</p> <p>Jeudi (7 h. 30' s.), tous les 14 jours, à compter du 11 août. Voie de Varna et de Constantinople;</p> <p>Jeudi (7 h. 50' s.), tous les 14 jours, à compter du 11 août. Voie de Marseille et des paquebots français (cette voie n'est employée que sur la demande des expéditeurs);</p> <p>Vendredi (7 h. 50' s.), tous les 14 jours, à compter du 19 août. Voie de Brindisi et des paquebots autrichiens.</p>
Smyrne.	}	<p>Chaque dimanche (7 h. 30' s.). Voie de Varna et de Constantinople;</p> <p>Chaque lundi (7 h. 50' s.). Voie de Brindisi et des paquebots italiens;</p> <p>Jeudi (7 h. 50' s.), tous les 14 jours à compter du 11 août. Voie de Marseille et des paquebots français;</p> <p>Chaque vendredi (7 h. 50' s.). Voie de Brindisi et des paquebots autrichiens.</p>

En attendant une nouvelle édition de la nomenclature n° 323, les agents auront à se référer, le cas échéant, aux indications du présent Bulletin pour les renseignements à fournir sur le service des paquebots-poste français de la Méditerranée et sur les dates d'expédition des correspondances pour ces parages.

⁽¹⁾ Cette voie se trouve momentanément suspendue par suite des quarantaines.

NOMBRE DE LIGNES MARINES À PARCOURIR.

Réglementaire. Libre.

Par voyage..... 1,136 319 1/3
Annuellement..... 29,536 8,302 2/3

ITINÉRAIRE DES LIGNES CIRCU

Réunion des parcours réglemen
et de Beyrouth à

Approuvé par décision ministérielle

Vitesse réglementaire :

SERVICE PAR QUINZAINE.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								

LIGNE CIRCULAIRE A.

Marseille.....	"	"	"	"	"	"	Vendredi.	4 s.	"	
Le Pirée.....	352 2/3	1,058	96	Mardi.	4 s.	17	Mercredi.	9 m.	113	
Salonique.....	78 2/3	236	21	Jedi.	6 m.	11	Jedi.	5 s.	32	
Smyrne.....	82	246	22	Vendredi.	3 s.	26	Samedi.	5 s.	48	
Mersina.....	195	585	58	Mardi.	3 m.	33	Mercredi.	Midi.	91	
Alexandrette...	21	63	6	Mercredi.	6 s.	28	Jedi.	10 s.	34	
Lattaquié.....	25	75	8	Vendredi.	6 m.	11	Vendredi	5 s.	19	
Larnaca.....	40	120	12	Samedi.	5 m.	12	Samedi.	5 s.	24	
Tripoli.....	38 1/3	115	11	Dimanche.	4 m.	8	Dimanche.	Midi.	19	
Beyrouth.....	16	48	5	Dimanche	5 s.	26	Lundi.	7 s.	31	
Jaffa.....	40	120	11	Mardi.	6 m.	12	Mardi.	6 s.	23	
Port-Saïd.....	44	132	12	Mercredi.	6 m.	12	Mercredi.	6 s.	24	
Alexandrie ...	53 1/3	160	15	Jedi.	9 m.	48	Samedi.	9 m.	65	
Marseille.....	469 1/3	1,408	128	Jedi.	5 s.	"	"	"	128	
TOTAUX...	1,455 1/3	4,366	405	244	649	ou 27 j. 1 h.

NOTA. La compagnie exécute librement les parcours entre Smyrne et Beyrouth (indiqués en italique), qui pour sur cette partie du réseau, les conditions de la marche des paquebots et la durée du stationnement dans les escales

LAIRES D'ÉGYPTE ET DE SYRIE. — X.

taires de Marseille au Pirée et à Smyrne
Alexandrie et à Marseille.

du 20 juillet 1887.

NOMBRE DE LIGNES MARINES À PARCOURIR.

Réglementaire. Libre.

Par voyage..... 1,136 319 1/3
Annuellement..... 29,536 8,302 2/3

10 nœuds 78 par heure.

SERVICE PAR QUINZAINE.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								

LIGNE CIRCULAIRE B.

Marseille.....	"	"	"	"	"	"	Vendredi.	4 s.	"	
Alexandrie ...	469 1/3	1,408	128	Mercredi.	Minuit.	40	Vendredi.	4 s.	168	
Port-Saïd.....	53 1/3	160	15	Samedi.	7 m.	11	Samedi.	6 s.	26	
Jaffa.....	44	132	12	Dimanche	6 m.	12	Dimanche	6 s.	24	
Beyrouth.....	16	48	5	Lundi.	5 m.	26	Mardi.	7 m.	37	
Tripoli.....	16	48	5	Mardi.	Midi.	6	Mardi.	6 s.	11	
Larnaca.....	38 1/3	115	11	Mercredi.	5 m.	12	Mercredi.	5 s.	23	
Lattaquié.....	40	120	12	Jedi.	5 m.	7	Jedi.	Midi.	19	
Alexandrette...	25	75	8	Jedi.	8 s.	27	Vendredi.	11 s.	35	
Mersina.....	21	63	6	Samedi.	5 m.	39	Dimanche.	8 s.	45	
Smyrne.....	195	585	58	Mercredi.	6 m.	30	Jedi.	Midi.	88	
Salonique.....	82	246	22	Vendredi.	10 m.	24	Samedi.	10 m.	46	
Le Pirée.....	78 2/3	236	21	Dimanche	7 m.	5	Dimanche	Midi.	26	
Marseille.....	352 2/3	1,058	96	Jedi.	Midi.	"	"	"	96	
TOTAUX...	1,455 1/3	4,366	405	239	644	ou 26 j. 20 h.

ront comprendre accidentellement des escales non prévues par l'itinéraire. Elle se réserve, par suite, de modifier après en avoir donné avis à l'Administration des postes et des télégraphes.

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR :

ITINÉRAIRE DE LA LIGNE DE

(MOUSSON DE S.-O. —

Approuvé par décision

Par traversée... 3,378 1/3 lieues marines.
 Par voyage... 6,756 2/3 lieues marines.
 Annuellement... 175,673 1/3 lieues marines.

Service par quinzaine: — Vitesse.....

ALLER.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS* des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS* des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
Marseille.....	"	"	"	"	"	"	Dimanche	10 m.	"	
Alexandrie.....	469 1/3	1,408	117	Vendredi.	7 m.	8	Vendredi.	3 s.	125	
Port-Saïd.....	53 1/3	160	13	Samedi..	4 m.	6	Samedi..	10 m.	19	
Suez.....	29	87	30	Dimanche	4 s.	3	Dimanche	7 s.	33	
Aden.....	436	1,308	100	Vendredi.	8 m.	12	Vendredi.	8 s.	121	
Colombo (1)...	698 1/3	2,095	168	Vendredi.	8 s.	24	Samedi..	8 s.	192	
Singapore (2)...	523 1/3	1,570	126	Vendredi.	2 m.	22	Vendredi.	minuit	148	
Saïgon.....	212 1/3	637	51	Lundi...	3 m.	36	Mardi...	3 s.	87	
Hong-Kong...	305	915	73	Vendredi.	4 s.	24	Samedi..	4 s.	97	
Shang-Haï (Woos)	290	870	72	Mardi...	4 s.	36	Jeudi...	4 m.	108	
Kobé.....	251 2/3	755	63	Samedi..	7 s.	24	Dimanche	7 s.	87	
Yokohama.....	110	330	28	Lundi...	11 s.	"	"	"	28	
TOTAUX...	3,378 1/3	10,135	850			195			1,045	Ou 43 j. 13 h.

Séjour..... 154 h. ou 6 j. 10 h.

Le paquebot partant de Marseille se rend au Japon et revient de Yokohama à Shang-Haï (Woosung). A l'arrivée à Woosung, il rencontre le paquebot parti du Japon deux semaines avant lui. C'est ce dernier qui continue le voyage de Shang-Haï (Woosung) à Marseille, après avoir reçu les dépêches, les passagers, les valeurs et les marchandises riches provenant du Japon.

Les dates et heures de départ de Marseille, à l'aller, de Yokohama, de Shang-Haï et de Hong-Kong, au retour, sont seules impératives, le service postal devant profiter de toute avance obtenue en cours de navigation.

La durée des séjours dans les ports d'escale, indiquée aux itinéraires, est la durée obligatoire. Elle ne peut être abrégée que lorsque le paquebot se trouve en retard sur les prévisions de l'itinéraire. Dans ce cas, la durée des séjours sera déterminée, d'un commun accord, après entente entre l'agent des postes embarqué, le commandant et l'agent de la Compagnie.

Toutefois dans les ports à marée, l'heure du départ est subordonnée aux mouvements de la marée.

La durée du séjour à Port-Saïd et à Suez pourra être abrégée lorsqu'il y aura convenance à le faire pour que le paquebot ne perde pas son tour d'admission dans le canal de Suez.

MARSEILLE A YOKOHAMA (N).

D'AVRIL À SEPTEMBRE.)

ministérielle du 20 juillet 1887.

..... { réglementaire... 9 nœuds 5 par heure.
 effective..... } 12 nœuds 25 par heure à l'aller.
 } 11 nœuds 75 par heure au retour.

RETOUR.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS* des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS* des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
Yokohama.....	"	"	"	"	"	"	Lundi...	9 m.	"	
Kobé.....	110	330	28	Mardi...	1 s.	24	Mercredi.	1 s.	52	
Shang-Haï (Woos)	251 2/3	755	63	Samedi..	4 m.	24	Dimanche	4 m.	87	
Hong-Kong...	290	870	72	Mercredi.	4 m.	32	Jeudi....	Midi.	104	
Saïgon.....	305	915	80	Dimanche	8 s.	24	Lundi...	8 s.	104	
Singapore (3)...	212 1/3	637	55	Jeudi....	3 m.	24	Vendredi.	3 m.	79	
Colombo (4)...	523 1/3	1,570	137	Mercredi.	8 s.	36	Vendredi.	8 m.	173	
Aden.....	698 1/3	2,095	182	Vendredi.	10 s.	12	Samedi..	10 m.	194	
Suez.....	436	1,308	100	Mercredi.	11 s.	6	Jeudi....	5 m.	115	
Port-Saïd.....	29	87	30	Vendredi.	11 m.	6	Vendredi.	5 s.	36	
Alexandrie.....	53 1/3	160	13	Samedi..	6 m.	7	Samedi..	1 s.	20	
Marseille.....	469 1/3	1,408	117	Jeudi....	10 m.	"	"	"	117	
TOTAUX...	3,378 1/3	10,135	886			195			1,081	Ou 45 j. 1 h.

Dans le cas où, à l'arrivée à Alexandrie, l'état de la mer ne permettrait pas de franchir les passes, le paquebot venant de France poursuivrait son voyage sur Port-Saïd. Celui venant de Chine continuerait sur Marseille.

- (1) Coïncidence avec le paquebot allant à Calcutta.
- (2) Coïncidence avec le paquebot allant à Batavia.
- (3) Coïncidence avec le paquebot venant de Batavia.
- (4) Coïncidence avec le paquebot venant de Calcutta.

* NOTA. Pour les dates correspondantes, voir ci-après le tableau du mouvement annuel du réseau.

RÉCAPITULATION.

Aller..... 1,045 h.
 Séjour..... 154
 Retour..... 1,081

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 2,280 h. ou 95 j.

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR :

Par traversée... 473 1/3 lieues marines.
 Par voyage... 946 2/3 lieues marines.
 Annuellement. 12,306 2/3 lieues marines.

ITINÉRAIRE DE LA LIGNE DE

(MOUSSON DE S.-O. —

Approuvé par décision

Service toutes les quatre semaines. —

ALLER.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS* des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS* des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Colombo (1)...	"	"	"	"	"	"	Dimanc.	6 m.	"	
Pondichéry...	186 2/3	560	56	Mardi.	2 s.	10	Mardi.	Minuit.	66	
Madras.....	30	90	9	Mercre.	9 m.	10	Mercre.	7 s.	19	
Calcutta.....	256 2/3	770	84	Dimanc.	7 m.	"	"	"	84	
TOTAUX...	473 1/3	1,420	149			20			169	Ou 7 j. 1 h.

SÉJOUR..... 215 h. ou 8 j. 23 h.

La date du départ de Calcutta pour Colombo est seule impérative.

(1) Coïncidence avec le paquebot venant de France.

Le paquebot de cette ligne ne pourra, en aucun cas, quitter Colombo avant l'arrivée du paquebot venant de France.

COLOMBO À CALCUTTA (O).

D'AVRIL À SEPTEMBRE.)

ministérielle du 20 juillet 1887.

Vitesse { réglementaire : 9 nœuds par heure.
 effective : 9 nœuds 5 par heure.

RETOUR.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS* des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS* des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Calcutta.....	"	"	"	"	"	"	Mardi.	6 m.	"	
Madras.....	256 2/3	770	93	Samedi.	3 m.	12	Samedi.	3 s.	105	
Pondichéry...	30	90	9	Samedi.	Min.	12	Dim.	Midi.	21	
Colombo (2)...	186 2/3	560	56	Mardi.	8 s.	"	"	"	56	
TOTAUX...	473 1/3	1,420	158			24			182	Ou 7 j. 14 h.

(2) Coïncidence avec le paquebot venant de Chine.

* Nota. Pour les dates correspondantes, voir ci-après le tableau du mouvement annuel du réseau.

RÉCAPITULATION.

Aller..... 169 h.
 Séjour..... 215
 Retour..... 182

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 566 h. ou 23 j. 14 h.

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR :

Par traversée.. 183 1/3 lieues marines.
 Par voyage.... 366 2/3 lieues marines.
 Annuellement. 4,766 2/3 lieues marines.

ITINÉRAIRE DE LA LIGNE DE
 (MOUSSON DE S.-O. —

Approuvé par décision

Service par quinzaine. — Vitesse.....

ALLER.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS * des arrivées.	HEURES des arrivées.	JOURS * des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Singapore (1)..	"	"	"	"	"	Samedi..	6 m.	"	
Batavia.....	183 1/3	550	55	Lundi.	1 s.	"	"	55	
TOTAUX....	183 1/3	550	55				55	Ou 2 j. 7 h.
SÉJOUR.....									164 h. ou 6 j. 20 h.

Le paquebot de cette ligne ne devra, dans aucun cas, quitter Singapore qu'après l'arrivée du paquebot venant de France.
 (1) Coïncidence avec le paquebot venant de France.

SINGAPORE A BATAVIA (P).
 D'AVRIL À SEPTEMBRE.)

ministérielle du 20 juillet 1887.

..... } réglementaire : 9 nœuds par heure.
 } effective..... : 10 nœuds par heure.

RETOUR.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS * des arrivées.	HEURES des arrivées.	JOURS * des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Batavia.....	"	"	"	"	"	Lundi (2).	9 m.	"	
Singapore (3)..	183 1/3	550	55	Mercredi.	4 s.	"	"	55	
TOTAUX....	183 1/3	550	54				55	Ou 2 j. 7 h.

(2) La date du départ de Batavia est seule impérative.
 (3) Coïncidence avec le paquebot venant de Chine.
 * NOTA. Pour les dates correspondantes, voir ci-après le tableau du mouvement annuel du réseau.

RÉCAPITULATION.

Aller..... 55 h.
 Séjour..... 164
 Retour..... 55

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 274 h. ou 11 j. 10 h.

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR :

Par traversée... 3,378 1/3 lieues marines.
 Par voyage... 6,756 2/3 lieues marines.
 Annuellement... 175,673 1/3 lieues marines.

ITINÉRAIRE DE LA LIGNE DE
 (MOUSSON DE N.-E. —

Approuvé par décision

Service par quinzaine. — Vitesse...

ALLER.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS * des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS * des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Marseille.....	"	"	"	"	"	"	Dimanche	10 m.	"	
Alexandrie....	469 1/3	1,408	117	Vendredi.	7 m.	8	Vendredi.	3 s.	125	
Port-Saïd....	53 1/3	160	13	Samedi..	4 m.	6	Samedi..	10 m.	19	
Suez.....	29	87	30	Dimanche	4 s.	3	Dimanche	7 s.	33	
Aden.....	436	1,308	109	Vendredi.	8 m.	12	Vendredi.	8 s.	121	
Colombo (1)..	698 1/3	2,095	182	Samedi..	10 m.	24	Dimanche	10 m.	206	
Singapore (2)..	523 1/3	1,570	137	Samedi..	3 m.	22	Dimanche	1 m.	159	
Saïgon.....	212 1/3	637	55	Mardi...	8 m.	36	Mercrèdi.	8 s.	91	
Hong-Kong...	305	915	83	Dimanche	7 m.	24	Lundi...	7 m.	107	
Shang-Haï (Woo)	290	870	79	Jeudi...	2 s.	30	Vendrédi.	8 s.	109	
Kobé.....	251 2/3	755	66	Lundi...	2 s.	24	Mardi...	2 s.	90	
Yokohama....	110	330	29	Mercrèdi.	7 s.	"	"	"	29	
TOTAUX...	3,378 1/3	10,135	900			189			1,089	Ou 45 j. 9 h.

SÉJOUR..... 212 h. ou 8 j. 20 h.

Le paquebot partant de Marseille se rend au Japon et revient de Yokohama à Shang-Haï (Woosung). A l'arrivée à Woosung, il rencontre le paquebot-poste parti du Japon deux semaines avant. C'est ce dernier qui continue le voyage de Shang-Haï (Woosung) à Marseille après avoir reçu les dépêches, les passagers, les valeurs et les marchandises riches provenant du Japon.

Les dates et heures de départ de Marseille, à l'aller, de Yokohama, de Shang-Haï et de Hong-Kong, au retour, sont seules impératives, le service postal devant profiter de toute avance obtenue en cours de navigation.

La durée des séjours dans les ports d'escale, indiquée aux itinéraires, est la durée obligatoire, qui ne peut être abrégée que lorsque le paquebot se trouve en retard sur les prévisions de l'itinéraire. Dans ce cas, la durée des séjours sera déterminée, d'un commun accord, après entente entre l'agent des postes embarqué, le commandant et l'agent de la Compagnie.

Toutefois, dans les ports à marée, l'heure du départ est subordonnée aux mouvements de la marée. La durée du séjour à Port-Saïd et à Suez pourra être abrégée lorsqu'il y aura convenance à le faire pour que le paquebot ne perde pas son tour d'admission dans le canal de Suez.

MARSEILLE A YOKOHAMA (N).
 D'OCTOBRE À MARS.)

ministérielle du 20 juillet 1887.

{ réglementaire... 9 nœuds par heure.
 { effective..... } 11 nœuds 55 par heure à l'aller.
 { 12 nœuds 46 par heure au retour.

RETOUR.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS * des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS * des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Yokohama....	"	"	"	"	"	"	Samedi...	3 s.	"	
Kobé.....	110	330	26	Dimanche	5 s.	24	Lundi...	5 s.	50	
Shang-Haï (Woo)	251 2/3	755	60	Jeudi...	5 m.	15	Jeudi...	8 s.	75	
Hong-Kong...	290	870	70	Dimanche	6 s.	42	Mardi...	Midi.	112	
Saïgon.....	305	915	71	Vendredi.	11 m.	24	Samedi...	11 m.	95	
Singapore (3)..	212 1/3	637	49	Lundi...	Midi.	24	Mardi...	Midi.	73	
Colombo (4)..	523 1/3	1,570	126	Dimanche	6 s.	30	Lundi...	Minuit.	156	
Aden.....	698 1/3	2,095	167	Lundi...	11 s.	12	Mardi...	11 m.	179	
Suez.....	436	1,308	109	amedi..	minuit	3	Dimanche	3 m.	112	
Port-Saïd....	29	87	30	Lundi...	9 m.	6	Lundi...	3 s.	36	
Alexandrie....	53 1/3	160	15	Mardi...	6 m.	6	Mardi...	Midi.	21	
Marseille....	469 1/3	1,408	113	Dimanche	5 m.	"	"	"	113	
TOTAUX...	3,378 1/3	10,135	836			186			1,022	Ou 42 j. 20 h.

Dans le cas où, à l'arrivée à Alexandrie, l'état de la mer ne permettrait pas de franchir les passes, le paquebot venant de France poursuivrait son voyage sur Port-Saïd. Celui venant de Chine continuerait sur Marseille.

- (1) Coïncidence avec le paquebot allant à Calcutta.
- (2) Coïncidence avec le paquebot allant à Batavia.
- (3) Coïncidence avec le paquebot venant de Batavia.
- (4) Coïncidence avec le paquebot venant de Calcutta.

* NOTA. Pour les dates correspondantes, voir ci-après le tableau du mouvement annuel du réseau.

RÉCAPITULATION.

Aller.....	1,089 h.
Séjour.....	212
Retour.....	1,022

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 2,323 h. ou 96 j. 19 h.

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR :

ITINÉRAIRE DE LA LIGNE DE

(MOUSSON DE N.-E. —

Par traversée... 473 1/3 lieues marines.
 Par voyage... 946 2/3 lieues marines.
 Annuellement. 12.306 2/3 lieues marines.

Approuvé par décision

Service toutes les quatre semaines. —

ALLER.

STATIONS. 1	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche. 4	JOURS* des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6	DURÉE DE LA STATION. 7	JOURS* des départs. 8	HEURES des départs. 9	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. 10	OBSERVATIONS. 11
	Lieues marines. 2	Milles. 3								
Colombo (1)...	"	"	"	"	"	"	Dimanc.	3 s.	"	
Pondichéry...	186 2/3	560	56	Mardi.	11 s.	15	Mardi.	2 s.	71	
Madras.....	30	90.	9	Mercre.	11 s.	13	Jendi.	Midi.	22	
Calcutta.....	256 2/3	770	84	Dimanc.	Minuit.	"	"	"	51	
TOTAUX	473 1/3	1,420	149	28	177	Ou 7 j. 9 h.
Séjour.....										270 h. ou 11 j. 6 h.

La date du départ de Calcutta pour Colombo est seule impérative.

(1) Coïncidence avec le paquebot venant de France.

Le paquebot de cette ligne ne pourra, en aucun cas, quitter Colombo avant l'arrivée du paquebot venant de France.

COLOMBO À CALCUTTA (O).

D'OCTOBRE À MARS.)

ministérielle du 20 juillet 1887.

Vitesse { réglementaire : 9 nœuds par heure.
 effective : 9 nœuds 5 par heure.

RETOUR.

STATIONS. 1	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche. 4	JOURS* des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6	DURÉE DE LA STATION. 7	JOURS* des départs. 8	HEURES des départs. 9	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. 10	OBSERVATIONS. 11
	Lieues marines. 2	Milles. 3								
Calcutta.....	"	"	"	"	"	"	Vendr.	6 m.	"	
Madras.....	256 2/3	770	93	Mardi.	3 m.	23	Mardi.	3 s.	105	
Pondichéry...	30	90	9	Mardi.	Minuit.	12	Mercre.	Midi.	21	
Colombo (2)...	186 2/3	560	56	Vendr.	8 s.	"	"	"	56	
TOTAUX	473 1/3	1,420	158	24	182	Ou 7 j. 14 h.

(2) Coïncidence avec le paquebot venant de Chine.

* NOTA. Pour les dates correspondantes, voir ci-après le tableau du mouvement annuel du réseau.

RÉCAPITULATION

Aller..... 177 h.
 Séjour..... 270
 Retour..... 182

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 629 h. ou 26 j. 5 h.

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR :

ITINÉRAIRE DE LA LIGNE DE
(MOUSSON DE N.-E.—

Par traversée... 183 1/3 lieues marines.
Par voyage... 366 2/3 lieues marines.
Annuellement. 4,766 2/3 lieues marines.

Approuvé par décision

Service par quinzaine. — Vitesse....

ALLER.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS * des arrivées.	HEURES des arrivées.	JOURS * des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Singapore (1)..	"	"	"	"	"	Lundi..	6 m.	"	
Batavia.....	183 1/3	550	55	Mercredi.	1 s.	"	"	55	
TOTAUX.....	183 1/3	550	55				55	Ou 2 j. 7 h.

SÉJOUR..... 164 h. ou 6 j. 20 h.

(1) Coïncidence avec le paquebot venant de France.

Le paquebot de cette ligne ne devra, dans aucun cas, quitter Singapore qu'après l'arrivée du paquebot venant de France.

SINGAPORE A BATAVIA (P).
D'OCTOBRE À MARS.)

ministérielle du 20 juillet 1887.

{ réglementaire : 9 nœuds par heure.
effective.... : 10 nœuds par heure.

RETOUR.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS * des arrivées.	HEURES des arrivées.	JOURS * des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Batavia.....	"	"	"	"	"	Mercredi. (2)	9 m.	"	
Singapore (3)..	183 1/3	550	55	Vendredi.	4 s.	"	"	55	
TOTAUX.....	183 1/3	550	55				55	Ou 2 j. 7 h.

(2) La date du départ de Batavia est seule impérative.

(3) Coïncidence avec le paquebot venant de Chine.

* NOTA. Pour les dates correspondantes, voir ci-après le tableau du mouvement annuel du réseau.

RÉCAPITULATION.

Aller..... 55 h.
Séjour..... 164
Retour..... 55

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 274 h. ou 11 j. 10 h.

DIRECTION DE L'EXPLOITATION. — 3^e BUREAU.
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

BÂTIMENTS EN PARTANCE
POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. L'Administration des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais elle ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1^{er}. — Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises.						
(Section 1 du Tarif international.)						
1	Martinique.....	1 ^{er} sept....	Le Havre..	Ane-katine...	Voilier....	Ambaud frères.
2	Idem.....	15.....	Idem.....	Jeanne.....	Idem.....	Idem.
3	Gabon.....	10.....	Idem.....	Prudent.....	Idem.....	Duquesne.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale.						
(Sections 1 et 2 du Tarif international.) (2)						
1	Arica.....	1 ^{er} sept....	Le Havre..	Pacifique.....	Vap. rég...	C ^{ie} maritime du Pa- cifique.
2	Bahia.....	2.....	Idem...	Ville-de-Pernam- buco.	Idem.....	Chergouts réunis.
3	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Santos.	Idem.....	Idem.
4	Buenos-Ayres.....	8.....	Idem.....	Ville-de-Monté- vidéo.	Idem.....	Idem.
5	Idem.....	10.....	Idem.....	Pampe.....	Idem.....	Idem.
6	Idem.....	20.....	Idem.....	Canadian.....	Idem.....	Idem.
7	Idem.....	30.....	Idem.....	Parana.....	Idem.....	Idem.
8	Cap-Haïtien.....	9.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Brostrom.
9	Idem.....	29.....	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	Idem.
10	Carracas.....	9.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
11	Idem.....	24.....	Idem.....	Rhenania.....	Idem.....	Idem.
12	Cayes.....	24.....	Idem.....	Rhenania.....	Idem.....	Idem.
13	Colon.....	9.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
14	Idem.....	29.....	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	Idem.
15	Céara.....	21.....	Idem.....	Augustine.....	Idem.....	Currie.
16	Curacao.....	24.....	Idem.....	Rhenania.....	Idem.....	Brostrom.
17	Guayaquil.....	1 ^{er}	Idem.....	Gazelle.....	Idem.....	Hahude Courant.
18	Idem.....	15.....	Idem.....	Christine.....	Idem.....	Idem.
19	Gonaïves.....	29.....	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	Brostrom.
20	Jaemel.....	24.....	Idem.....	Rhenania.....	Idem.....	Idem.
21	La Guayra.....	9.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par les sections I et II du Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
22	La Guayra.....	24 sept. . .	Le Havre..	Rhenania.....	Vap. rég. . .	Brostrom.
23	Lima.....	1 ^{er}	Idem.....	Pacifique.....	Idem.....	C ^{ie} maritime du Pa- cifique.
24	Mayaguez (Porto- Rico).	9.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Brostrom.
25	Idem.....	24.....	Idem.....	Rhenania.....	Idem.....	Idem.
26	Maragnan.....	21.....	Idem.....	Augustine.....	Idem.....	Currie.
27	Montévidéo.....	8.....	Idem.....	Ville-de-Monté- vidéo.	Idem.....	Chargeurs réunis.
28	Idem.....	10.....	Idem.....	Pampa.....	Idem.....	Idem.
29	Idem.....	20.....	Idem.....	Canadian.....	Idem.....	Idem.
30	Idem.....	30.....	Idem.....	Parana.....	Idem.....	Idem.
31	Para.....	9.....	Idem.....	Paraense.....	Idem.....	Camerô.
32	Idem.....	21.....	Idem.....	Augustine.....	Idem.....	Currie.
33	Puerto-Cabello.....	9.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Brostrom.
34	Idem.....	24.....	Idem.....	Rhenania.....	Idem.....	Idem.
35	Port-au-Prince.....	9.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
36	Idem.....	29.....	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	Idem.
37	Pernambuco.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Pernam- buco.	Idem.....	Chargeurs réunis.
38	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Santos.	Idem.....	Idem.
39	Progreso.....	1 ^{er}	Idem.....	San-Francisco..	Idem.....	Génestal.
40	Idem.....	5.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
41	Idem.....	14.....	Idem.....	Reine-Mercédès.	Idem.....	Idem.
42	Puerto-Plata.....	9.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Brostrom.
43	Idem.....	24.....	Idem.....	Rhenania.....	Idem.....	Idem.
44	Québec.....	11.....	Idem.....	Ibéria.....	Idem.....	Bossière.
45	Rio-Janeiro.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Pernam- buco.	Idem.....	Chargeurs réunis.
46	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Santos..	Idem.....	Idem.
47	Ri-Grande-du-Sud..	5.....	Idem.....	Arthur.....	Voilier....	J.-B. Fleury.
48	San-Juan (Porto- Rico).	1 ^{er}	Idem.....	San-Francisco..	Vap. rég. . .	Génestal.
49	Idem.....	9.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Brostrom.
50	Idem.....	14.....	Idem.....	Reine-Mercédès.	Idem.....	Génestal.
51	Idem.....	24.....	Idem.....	Rhenania.....	Idem.....	Brostrom.
52	Santo-Domingo.....	24.....	Idem.....	Rhenania.....	Idem.....	Idem.
53	Savanilla.....	9.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
54	Idem.....	24.....	Idem.....	Rhenania.....	Idem.....	Idem.
55	Saint-Thomas.....	9.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
56	Idem.....	24.....	Idem.....	Rhenania.....	Idem.....	Idem.
57	Tampico.....	5.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
58	Ténériffe.....	10.....	Idem.....	Pampa.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
59	Idem.....	30.....	Idem.....	Parana.....	Idem.....	Idem.
60	Valparaiso.....	1 ^{er}	Idem.....	Pacifique.....	Idem.....	Bossière.
61	Idem.....	30.....	Idem.....	Adolphe-Thiers.	Voilier....	Pastel.
62	Vera-Cruz.....	1 ^{er}	Idem.....	San-Francisco..	Vap. rég. . .	Génestal.
63	Idem.....	5.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Brostrom.
64	Idem.....	14.....	Idem.....	Reine-Mercédès.	Idem.....	Génestal.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. DAVID DE SAINT-GEORGES, facteur des télégraphes à Annonay, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un porte-monnaie contenant 29 francs qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

M. DURREY, gardien de bureau à Dijon, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un porte-monnaie contenant 203 francs qu'il s'est empressé de remettre au receveur principal.

M. BARANDIER, facteur rural à Chambéry, a trouvé en cours de tournée une chaîne en or qu'il s'est empressé de remettre au receveur principal.

M. VALLEROT, commis à Dijon, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un portefeuille contenant 950 fr. qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. PIARRAUD, facteur rural à Chazelles (Charente), a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant 51 francs qu'il s'est empressé de remettre à sa receveuse.

M. MARIACCIA, facteur rural à Marseille-Saint-Marcel, a trouvé sur la voie publique une chaîne avec médaille en or qu'il a remise à la personne intéressée.

M. DESCLOÏTRE, facteur local à Marcigny (Saône-et-Loire), a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant 41 fr. qu'il s'est empressé de déposer à la mairie.

M. DELAUNAY, facteur du télégraphe à Paris, bureau n° 65, a trouvé sur la tablette du guichet un portefeuille renfermant des quittances et des effets de commerce importants qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait oublié.

M^{lle} PRADEILLES, receveuse à Chanac (Lozère), s'est empressée de remettre aux personnes intéressées deux porte-monnaie oubliés dans son bureau.

M. BESSON, commis auxiliaire à Brignoles (Var), a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 120 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. LAGNY, commis à Neufchâteau (Vosges), a trouvé sur la tablette du guichet un portefeuille contenant 250 francs, des coupons au porteur et une action du chemin de fer de l'Est qu'il s'est empressé de déposer entre les mains de son receveur.

M. PONS, facteur local à Capendu (Aude), a trouvé dans la salle d'attente du bureau deux billets de banque de 100 francs qu'il a pu restituer à la personne intéressée.

M. RIFFARD, facteur rural à Sancoins (Cher), a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant 30 fr. qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. VINARD, facteur rural à Saint-Pierre-ville (Ardèche), a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant deux billets de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. CHAUDRON, facteur de ville à Vitré (Ille-et-Vilaine), a trouvé en cours de tournée 100 francs en or qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

M. JOSEPH, facteur rural à Saint-Valérien (Yonne), a trouvé en cours de tournée une montre en argent qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

MM. BEAUSOLEIL, facteur rural à Lévigac-de-Seyches (Lot-et-Garonne);

CALMELS, commis ambulant à la ligne du Nord-Ouest;

CASTAING, facteur boîtier à Cugnaux (Haute-Garonne);

THIAN, facteur rural à Compiègne;

SADOUX, facteur rural à Jaulnay (Vienne);

CHARRIER, facteur rural à Auxerre,

ont fait preuve de courageux dévouement en arrêtant des chevaux emportés.

MM. MINVIELLE, facteur boîtier à Sarrance (Basses-Pyrénées);

CHEVALIER, facteur local à Joué-sur-Erdre (Loire-Inférieure);

DESALME, facteur rural à Finville (Meurthe-et-Moselle),

ont sauvé des personnes en danger de se noyer.

M. ROBINEAUX, facteur rural à Guer (Morbihan), s'est distingué dans un incendie.

BUREAU DU PERSONNEL.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Gody.....	Insp. du cont.		7,000	Chef de bur.	Personnel.....	7,000
Etlicher.....	Commis prin- cipal.	Ancienne direction du matériel et de la construction.	4,500	Commis prin- cipal.	Attaché au 3 ^e bur. de la division du matériel et de la construction.	4,500
Boyer.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	4,000	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	4,000
Gronostayski..	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	4,000	<i>Idem</i>	Serv. cent., 1 ^{er} bur., secrétariat.	4,000
Sénéchal.....	<i>Idem</i>	Ancien cabinet....	4,000	<i>Idem</i>	Caisse d'épargne...	4,000
Bourgoin.....	<i>Idem</i>	Amiens.....	3,300	Sous-inspect.	Amiens.....	3,500
Rivière.....	<i>Idem</i>	Toulouse.....	3,300	<i>Idem</i>	Poitiers.....	3,500
Demengel.....	<i>Idem</i>	Ancienne direction du matériel et de la construction.	3,500	Commis prin- cipal.	4 ^e bureau de la di- vision de l'ex- ploitation.	3,500
Depelley.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,500
Braun.....	Commis....	Bureau du person- nel.	3,500	Commis....	Serv. cent., 1 ^{er} bur., secrétariat, secré- taire particulier du Directeur.	3,500
Janot.....	<i>Idem</i>	Ancienne direction du matériel et de la construction.	3,500	<i>Idem</i>	Division du matériel et de la construc- tion, 3 ^e bureau.	3,500
Tourneux.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,100
Claudet.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,100
Protche.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,100
Laparre.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,800
Levain.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,500
Bonnard.....	<i>Idem</i>	Ancienne direction du matériel et de la construction, 3 ^e bureau.	2,500	<i>Idem</i>	Service central, 1 ^{er} bureau, secréta- riat.	2,500
Ruff.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i>	4 ^e bureau de la di- vision de l'exploit- ation.	2,500
Bordelongue..	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,500
Guichard.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,200	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,200
Forestier.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,200	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,200
Dupré.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,200	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,200
Bezanson....	<i>Idem</i>	Bureau des articles d'argent.	2,200	<i>Idem</i>	Bur. du personnel.	2,200
Vidal.....	<i>Idem</i>	Paris, n ^o 83.....	2,100	<i>Idem</i>	Évreux, direction..	2,100
Legier - Des granges.	<i>Idem</i>	Bureau de l'ordon- nancement.	1,900	<i>Idem</i>	Bureau des réclama- tions.	1,900
Bertrand.....	<i>Idem</i>	Paris, n ^o 82.....	1,800	<i>Idem</i>	Bur. du personnel.	1,900
Saintourens..	<i>Idem</i>	Batna.....	1,800	<i>Idem</i>	Aïn Beïda.....	1,800
Petit.....	<i>Idem</i>	Paris, n ^o 20.....	1,800	<i>Idem</i>	Division de la comp- tabilité, 1 ^{er} bur.	1,900
Labadille....	<i>Idem</i>	Nancy, direction..	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,900
Courallet.....	<i>Idem</i>	Bureau du person- nel.	1,600	<i>Idem</i>	Service central, 1 ^{er} bureau, secréta- riat.	1,600
Peltier.....	<i>Idem</i>	Ancienne direction du matériel et de la construction.	1,600	<i>Idem</i>	4 ^e bureau de la di- vision de l'exploit- ation.	1,600
Faucon.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,600	<i>Idem</i>	3 ^e bur. de la division du matériel et de la construction.	1,600
Gontan.....	<i>Idem</i>	Évreux, direction..	1,500	<i>Idem</i>	Aurillac, direction.	1,500
Noquard.....	<i>Idem</i>	Pontarlier.....	1,500	<i>Idem</i>	Saint-Lô, direction.	1,500
Renault.....	<i>Idem</i>	Paris, R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Nancy, direction...	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS
MM. Cagniard.....	Surnuméraire	Ancienne direction du matériel et de la construction.	fr. "	Surnuméraire	4 ^e bureau de la di- vision de l'exploit- ation.	fr. "
Lechevalier....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Pelizza.....	<i>Idem</i>	Div. de l'exploit ^{on} , 1 ^{er} bureau.	"	<i>Idem</i>	Serv. cent., 1 ^{er} bur., secrétariat.	"
Lafaille.....	Expédit ^{re} ...	<i>Idem</i>	"	Expédit ^{re} ...	Bur. des réclamat ^{ons} .	"
Leblanc.....	<i>Idem</i>	Ancienne direction du matériel et de la construction.	"	<i>Idem</i>	4 ^e bureau de la di- vision de l'exploit- ation.	"
Caillard.....	<i>Idem</i>	1 ^{er} bur. du service cent., secrétariat.	"	<i>Idem</i>	Div. du matériel et de la construction.	"
Magistry.....	Receveur....	Beyrouth.....	4,000	Receveur....	Castres-sur-l'Agout.	4,000
Dauizan.....	<i>Idem</i>	Castres-sur-l'Agout.	3,500	<i>Idem</i>	Mazamet.....	3,500
Drugeon.....	Commis....	Bur. du personnel.	3,100	<i>Idem</i>	Aulun.....	3,000
Vié.....	Recev. princ.	Ajaccio.....	3,000	<i>Idem</i>	Beyrouth.....	3,000
M ^{lle} Thomas.....	Aide.....	Matha.....	"	Receveuse...	Lussant.....	800
Ricard.....	<i>Idem</i>	Les Eyssines.....	"	<i>Idem</i>	Bellet.....	800
Trefon.....	Receveuse...	Matigny.....	1,000	<i>Idem</i>	S ^t Georges-du-Vivier	1,000
Chauvin.....	<i>Idem</i>	Billiat.....	1,000	<i>Idem</i>	Saint-Germain-de- Joux.	1,000
Jullard.....	<i>Idem</i>	Saint-Germain-de- Joux.	1,400	<i>Idem</i>	Billiat.....	1,400
MM. Geniés.....	Receveur....	Marvejols.....	1,800	Receveur....	Olonzac.....	1,800
Cader.....	<i>Idem</i>	Olonzac.....	1,600	<i>Idem</i>	Marvejols.....	1,600
Soubriillard...	<i>Idem</i>	Ain-Beida.....	1,200	<i>Idem</i>	Ouled Rahmoun...	1,200
Marteau.....	Anc. mar. des logis chef au 4 ^e rég. de spahis.	"	<i>Idem</i>	Bellevaux.....	800
M ^{lle} Tissier.....	Receveuse...	Loché.....	1,200	Receveuse...	Palluau-sur-Indre..	1,200
Bourdon.....	<i>Idem</i>	Tricot.....	800	<i>Idem</i>	Loché.....	800
M ^{me} ve Condorc...	Femme du rec. ret. de Montargis.	"	<i>Idem</i>	Tricot.....	1,000
M ^{lle} Villemain....	Aide.....	Guipaxis.....	"	<i>Idem</i>	Plougasnou.....	800
Blaise.....	Employée...	Poste cent. de Paris.	1,400	<i>Idem</i>	Marle.....	1,600
M ^{me} Gleyes.....	Receveuse...	Cransac.....	1,400	<i>Idem</i>	Decazeville.....	1,600
M ^{lle} Cousin.....	<i>Idem</i>	Saint-André-de-San- gonis.	1,400	<i>Idem</i>	Cransac.....	1,400
M ^{me} ve Mouisset...	<i>Idem</i>	Ceilhes-et-Rocozels.	1,000	<i>Idem</i>	Saint-André-de-San- gonis.	1,000
M ^{lle} Gallier.....	<i>Idem</i>	Alexain.....	1,200	<i>Idem</i>	Ceilhes-et-Rocozels.	1,200
M ^{me} Mouret.....	<i>Idem</i>	Vielmur-sur-Agout.	1,400	<i>Idem</i>	Lacaze.....	1,400
M ^{lle} Basset.....	<i>Idem</i>	L'Isle-d'Albi.....	1,400	<i>Idem</i>	Vielmur-sur-Agout.	1,400
Bonnafous.....	<i>Idem</i>	Lacaze.....	1,000	<i>Idem</i>	L'Isle-d'Albi.....	1,000
Loloméde.....	<i>Idem</i>	Rouiba.....	1,000	<i>Idem</i>	Bou-Kanefis.....	1,000
Huc.....	<i>Idem</i>	Chanu.....	1,400	<i>Idem</i>	Tinchebray.....	1,600
Borel.....	<i>Idem</i>	Bellon-en-Houlme..	1,000	<i>Idem</i>	Chanu.....	1,000
Foucher.....	Précédem ^t receveuse.	Chailland, en dis- ponible.	1,400	<i>Idem</i>	Corné.....	1,400
M ^{me} ve Michaud...	Receveuse...	Frangy.....	1,400	<i>Idem</i>	Chalamont.....	1,400
M ^{lle} Lainé.....	Aide.....	Dinard-S ^t -Enogat.	"	<i>Idem</i>	Plerguer.....	800
M ^{me} Amblard.....	Receveuse...	Jumeaux.....	"	<i>Idem</i>	Charensat.....	800
M ^{lle} Souteyrand...	<i>Idem</i>	Retourbac.....	"	<i>Idem</i>	Sainte-Sigolène...	800
Jourdanet.....	<i>Idem</i>	Rives-sur-Pères...	"	<i>Idem</i>	Chabons.....	800
M ^{me} ve Chevance...	Veuve d'un commis.	"	<i>Idem</i>	La Selle-Craon- naise.	1,000
ve Leguyor...	Receveuse...	Anglure.....	1,400	<i>Idem</i>	Verrey-s.-Salmaise.	1,400
M ^{lle} de Genestet de Saint-Didier.	<i>Idem</i>	Varennes.....	1,400	<i>Idem</i>	Anglure.....	1,400
Robert.....	<i>Idem</i>	Hennebont.....	1,600	<i>Idem</i>	Varennes.....	1,600
M ^{me} Genet.....	<i>Idem</i>	Guer.....	1,400	<i>Idem</i>	Hennebont.....	1,600

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE MENTS. fr.
M ^{lle} Courneau...	Receveuse...	La Haye-Fouassière.	1,200	Receveuse...	Guér.....	1,400
M ^{me} v ^e Curet.....	Idem.....	Frossay.....	800	Idem.....	La Haye-Fouassière.	800
Le Bihan.....	Aide, v ^e d'un commis.	Loumigné.....	"	Idem.....	Theix.....	1,000
Vanel.....	Aide.....	Ambérieux.....	"	Idem.....	Bagé-le-Châtel....	800
Zucht.....	Receveuse...	Bouray.....	1,400	Idem.....	Écouen.....	1,400
M ^{les} Faure.....	Idem.....	Charpey.....	1,000	Idem.....	Chabeuil.....	1,000
Maury.....	Idem.....	Vantebis.....	800	Idem.....	Charpey.....	800
M. Chartier.....	Receveur.....	Faye-l'Abbesse.	1,200	Receveur.....	Vantebis.....	1,200
M ^{me} Esq.....	Aide.....	Roquéf ^{ts} des-Landes.	"	Receveuse...	Faye-l'Abbesse....	800
M. Papiot.....	Com. aux ^{tes} ...	Châteauroux. (Ret.)	1,500	Receveur.....	Eguzon.....	1,400
M ^{les} Guinet.....	Aide.....	Saulou.....	"	Receveuse...	Fanpichard.....	800
Loiret.....	Idem.....	Vieille-igne.....	"	Idem.....	Vieilleigne.....	800
Perrin.....	Receveuse...	Créances.....	800	Idem.....	Saint-Samson-de- Bon-Fossé.....	800
M ^{me} Marin.....	Idem.....	Conliège.....	1,200	Idem.....	Frangy.....	1,400
M ^{les} Chevrault.....	Idem.....	Chaussin.....	1,400	Idem.....	Conliège.....	1,400
Guyon.....	Idem.....	Unieux.....	800	Idem.....	Chaussin.....	800
Kopp.....	Idem.....	Saint-Julien Molin- Molette.....	1,000	Idem.....	Unieux.....	1,000
M ^{mes} v ^e Durand.....	Aide, v ^e d'un commis.	La Route-sur- Rhône.....	"	Idem.....	Saint-Julien-Molin- Molette.....	1,000
v ^e de Pezet.....	Receveuse...	Beaumont-du-Périg.	1,400	Idem.....	Tiercé.....	1,400
M ^{lle} Lamblin.....	Aide.....	Pont-de-Pany.....	"	Idem.....	Neung-sur-Beuvron.	800
Rougalle.....	Receveuse...	Gignac.....	1,000	Idem.....	Le Soler.....	1,000
MM. Barthalon.....	Receveur.....	Le Soler.....	1,200	Receveur.....	Gignac.....	1,200
Chabert - Des- nots.	Commis.....	Lyon-Perache.....	2,700	Idem.....	Bonneville.....	2,400
M ^{me} v ^e Join.....	Receveuse...	Bussières.....	800	Receveuse...	Sauzy.....	800
M ^{lle} Moron.....	Aide.....	Clichy-la-Garenne.	"	Idem.....	Bussières.....	800
M ^{me} Darricarrère.	Receveuse...	La Bastide - Clair- ronce.....	1,200	Idem.....	Saint-Etienne-de- Baigouy.....	1,200
M. Pasquet.....	Receveur.....	Auriac.....	1,400	Receveur.....	La Bastide-Clair ^{ce} .	1,400
M ^{les} de Luppé.....	Receveuse...	Ustaritz.....	1,400	Receveuse...	Auriac.....	1,400
Gazet.....	Idem.....	Raissac-d'Aude....	800	Idem.....	Ustaritz.....	800
M ^{mes} Gau.....	Aide.....	Montréal-de-l'Aude.	"	Idem.....	Raissac-d'Aude....	800
v ^e Besson.....	Idem.....	Gimont.....	"	Idem.....	Raquéf ^{ts} des-Corb ^{res} .	1,000
M ^{les} Gazats.....	Receveuse...	L'Isle-Jourdain....	1,400	Idem.....	Arudy.....	1,400
Gay.....	Idem.....	Le Mas-d'Agénais..	1,000	Idem.....	Hasparren.....	1,000
Olivier.....	Précédem ^{nt} recev. en disponibil.	Latresne.....	1,400	Idem.....	Le Mas-d'Agénais..	1,400
M ^{me} v ^e Lecourt.....	Aide.....	Saint-Sorlin.....	"	Idem.....	Tramayes.....	800
M ^{lle} Lecoutre.....	Receveuse...	Hermies.....	1,200	Idem.....	Winille.....	1,200
M ^{me} v ^e Norel.....	Aide.....	Portel.....	"	Idem.....	Hermies.....	1,000
M. Patarin.....	Commis.....	Moulin.....	1,800	Receveur.....	La Palisse.....	1,600
M ^{les} Gerhand.....	Aide.....	Sorgnas-s ^{ur} -Pouéze.	"	Receveuse...	Roussillon.....	800
Vacherat.....	Receveuse...	Besson.....	800	Idem.....	Cosnes-sur-l'Orbi.	800
Bailly.....	Aide.....	Cluis.....	"	Idem.....	Besson.....	800
Brun.....	Précédem ^{nt} recev. en disponibil.	Châteauneuf-de-Ga- dagne.....	1,000	Idem.....	Goult.....	1,000
Charrière.....	Receveuse...	Saint-Dyé-sur-Loire.	800	Idem.....	Bracieux.....	800
Joly.....	Idem.....	Saint-Lubin-en-Ver- gonnois.....	800	Idem.....	Saint-Dyé-sur-Loire.	800
Bigot.....	Aide.....	Bracieux.....	"	Idem.....	Saint-Lubin-en-Ver- gonnois.....	800
Mignot.....	Idem.....	Martinyast.....	"	Idem.....	Créances.....	800
Lécadet.....	Receveuse...	Remilly-sur-Lozon.	1,200	Idem.....	Agon.....	1,200
Bretin.....	Aide.....	Mirbeau-sur-Bèze..	"	Idem.....	Pila Canale.....	800
M ^{me} Olivieri.....	Receveuse...	Piedicorte-di-Gaggio	1,000	Idem.....	Pero Casevecchie..	1,000
M ^{lle} Cirey.....	Aide.....	Brion-sur-Ource..	"	Idem.....	Piedicorte di Gaggio	800
M. David.....	Receveur.....	Saida.....	2,400	Receveur.....	Sidi bel Abbès....	2,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Chauvey.....	Commis....	Belfort, gare.....	2,700	Receveur....	Saïda.....	2,700
Chabredier....	Receveur....	Mecheria.....	1,400	Idem.....	Ammi-Moussa....	1,400
Kaddour bel Aid.	Aide.....	Milianah.....	"	Idem.....	Mecheria.....	1,000
M ^{lle} Moncia.....	Idem.....	Tlemcen.....	"	Receveuse...	Saint-Louis.....	1,000
MM. Derrey.....	Commis....	Poste central télé- graphique de Paris	2,400	Receveur....	Montoire-sur-le-Loir	2,400
Fromentin....	Receveur....	Ferrières-Gâtinais..	1,600	Idem.....	Beaugency.....	1,800
M ^{lle} Sauvageot....	Receveuse...	Sombornon.....	1,000	Receveuse...	Ferrières-Gâtinais..	1,200
M ^{mes} Benguères....	Précé ^t recev ^{er} en disponi- bilité.	Coudun.....	800	Idem.....	Bouray.....	800
Cabaret dit Monteau.	Receveuse...	Le Mesle-sur-Sarthe	1,400	Idem.....	Bellême.....	1,600
M ^{lle} Ragot.....	Idem.....	Bazoches-en-Houl ^{me}	1,000	Idem.....	Le Mesle-sur-Sarthe	1,000
Barbotte.....	Aide.....	La Ferté-Macé....	"	Idem.....	Bazoches-en-Houl ^{me}	800
Rousselet....	Receveuse...	Droué.....	1,200	Idem.....	Beaumont-s ^r -Sarthe	1,200
MM. Conraux.....	Chef de bri- gade.	Ligne du Sud-Ouest.	3,000	Chef de bri- gade.	Ligne du Nord....	3,000
Suberbie.....	Com. princ..	Idem.....	3,000	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,000
Laurençon....	Com. princ..	Brest, bureau prin- cipal.	2,700	Com. princ..	Brest, central....	2,700
Gout.....	Idem.....	Montpellier R. P..	2,700	Idem.....	Brest, bureau prin- cipal.	2,700
Stefani.....	Idem.....	Mouliens.....	3,000	Idem.....	Constantine R. P..	3,000
Goussot.....	Com. princ..	Auxerre.....	2,700	Idem.....	Mouliens R. P....	2,700
Sennequin....	Idem.....	Ligne de l'Ouest...	2,700	Com. princ..	Idem.....	2,700
Basset.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,000	Idem.....	Ligne de l'Ouest...	3,000
Burel.....	Commis....	Ambulant, ligne de l'Ouest.	2,700	Idem.....	Ligne de Lyon....	2,700
Pigeon.....	Com. princ..	Paris 19.....	3,000	Idem.....	Paris 3.....	3,000
Rouart.....	Idem.....	Paris R. P.....	3,300	Idem.....	Paris 19.....	3,300
Rouyer.....	Idem.....	Paris 91.....	3,000	Idem.....	Le Mans.....	3,000
Larippe.....	Idem.....	Paris 1.....	3,000	Idem.....	Paris 91.....	3,000
Triaire.....	Commis....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	2,700	Idem.....	Même service....	2,700
Latour - Mar- liac.	Com. princ..	Cochinchine.....	2,700	Idem.....	Bergerac.....	2,700
Lagueyrie....	Commis....	Paris 79.....	2,400	Commis....	Paris, central....	2,400
Lamarque....	Idem.....	Angoulême.....	1,500	Idem.....	Paris 79.....	1,500
Daire.....	Idem.....	Alger R. P.....	2,400	Idem.....	Angoulême.....	2,400
Dutard.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Alger R. P.....	1,800
Weissocq....	Idem.....	Paris, central....	2,100	Idem.....	Trouville.....	2,100
Cleugnet....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Musard.....	Idem.....	Paris 35.....	2,100	Idem.....	Bagnères-de-Luchon	2,100
Tiolland....	Idem.....	Bordeaux, Bourse..	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Clément....	Idem.....	Nice, central....	1,800	Idem.....	Paris, central....	1,800
Boquillon....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Best.....	Idem.....	Paris 15.....	2,400	Idem.....	Paris 35.....	2,400
Dupré.....	Idem.....	Paris R. P.....	2,100	Idem.....	Paris 15.....	2,100
Combes.....	Idem.....	Mouliens.....	2,700	Idem.....	Bordeaux, Bourse..	2,700
Aubert.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Mouliens.....	1,500
Louvard....	Idem.....	Paris, central....	1,800	Idem.....	Épinal, r. d'Arches	1,800
Maillard....	Idem.....	Épinal, r. d'Arches.	1,500	Idem.....	Paris, central....	1,500
Puechmalbec..	Idem.....	Paris R. P.....	1,800	Idem.....	Biarritz.....	1,800
Durand.....	Idem.....	Marseille, central.	2,700	Idem.....	Les Eaux-Bonnes..	2,700
Nogarède....	Idem.....	Paris, central....	2,400	Idem.....	Marseille, central..	2,400
Cicion.....	Idem.....	Nice, central....	1,500	Idem.....	Paris, central....	1,500
Bonifassi....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Saint-Jean-de-Luz..	2,100
Jacotot....	Idem.....	Paris 33.....	2,100	Idem.....	Cauterets.....	2,100
Jacquinet....	Idem.....	Paris 29.....	2,400	Idem.....	Paris 33.....	2,400
Seyrat.....	Idem.....	Angoulême.....	2,100	Idem.....	Paris 29.....	2,100
Chauveau....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Angoulême.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Dorlhac de Berne.	Commis....	Aurillac R. P.....	1,800	Commis....	Libreville (Gabon).	1,800
Bégué.....	<i>Idem</i>	Carcassonne.....	2,700	<i>Idem</i>	Cauterets.....	2,700
Le Bouteiller.	<i>Idem</i>	Paris 2.....	2,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100
Currié.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Paris 2.....	1,500
Poirot.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Caen R. P.....	1,800
Duthu.....	<i>Idem</i>	Bordeaux-Salinières	1,800	<i>Idem</i>	Pau.....	1,800
Pons.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Bordeaux-Salinières	1,500
Ducasse.....	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P....	1,500	<i>Idem</i>	Pau.....	1,500
Schertzer.....	<i>Idem</i>	Nice, central.....	2,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100
Blondet.....	<i>Idem</i>	Villefranche - sur - Saône.	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Mercier.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Villefranche - sur - Saône.	1,500
Hennel.....	<i>Idem</i>	Vincennes.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris 50.....	2,100
Etiennot.....	<i>Idem</i>	Melun.....	2,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100
Rainon.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Yvetot.....	1,800
Coste.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Le Havre, central..	1,800
Joué.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Dartois.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Le Havre, port....	1,500
Vaucher.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Provins.....	1,800
Dumézat.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Pau.....	1,800
Harlé.....	<i>Idem</i>	Douai.....	1,500	<i>Idem</i>	Fécamp.....	1,500
Dumont.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Paris 3.....	1,500
Ferrier.....	<i>Idem</i>	Fécamp.....	1,500	<i>Idem</i>	Douai.....	1,500
Pilorget.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Blois R. P.....	1,500
Jac.....	<i>Idem</i>	Roanne.....	1,800	<i>Idem</i>	Le Creusot.....	1,800
Girardot.....	<i>Idem</i>	Le Creusot.....	2,700	<i>Idem</i>	Roanne.....	2,700
Cabantous.....	<i>Idem</i>	Ligne du Sud-Ouest.	1,800	<i>Idem</i>	Ligne de l'Ouest...	1,800
Général.....	<i>Idem</i>	Ligne de l'Ouest.	2,400	<i>Idem</i>	Ligne du Sud-Ouest.	2,400
Payrastra.....	<i>Idem</i>	Clermont-Ferrand, R. P.	1,800	<i>Idem</i>	Castres.....	1,800
Mouier.....	<i>Idem</i>	Dreux.....	2,400	<i>Idem</i>	Clermont-Ferrand, R. P.	2,400
Loude.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Dreux.....	1,500
Drouin.....	<i>Idem</i>	Paris 97.....	2,400	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	2,400
Sourzat.....	<i>Idem</i>	Paris, central.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris 97.....	2,100
Sabatier.....	<i>Idem</i>	Narbonne.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris, central.....	1,500
Durin.....	<i>Idem</i>	Foix.....	1,500	<i>Idem</i>	Carcassonne.....	1,500
Trunel.....	<i>Idem</i>	Orléansville.....	1,800	<i>Idem</i>	Tunis.....	1,800
Nadal.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Orléansville.....	1,500
Latarche.....	<i>Idem</i>	Fécamp.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris 7.....	1,800
Léonard.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	1,800	<i>Idem</i>	Fécamp.....	1,800
Vaquier de La- baume.	<i>Idem</i>	Tours, gare.....	1,800	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	1,800
Limouzin.....	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P....	1,500	<i>Idem</i>	Bagnères-de-Luchon	1,500
Nozeran.....	<i>Idem</i>	Menton.....	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Chabal.....	<i>Idem</i>	Relizane.....	1,500	<i>Idem</i>	Villefranche - sur - Saône.	1,500
Tardos.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Relizane.....	1,500
Delqué.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Paris 83.....	1,500
Seyrat.....	<i>Idem</i>	Paris 29.....	2,100	<i>Idem</i>	Angoulême.....	2,100
Hubert.....	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris 58.....	1,800
Dupont.....	<i>Idem</i>	Paris 58.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,800
Paulic.....	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris 29.....	2,100
Dutoya.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Poitiers.....	1,500
Ducasse.....	<i>Idem</i>	Pau.....	1,500	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P....	1,500
Dechot.....	<i>Idem</i>	Tulle.....	1,800	<i>Idem</i>	Bordeaux, Bourse.	1,800
Plas.....	<i>Idem</i>	Tours R. P.....	1,800	<i>Idem</i>	Tulle.....	1,800
Aubert.....	<i>Idem</i>	Moulins.....	1,500	<i>Idem</i>	Tours R. P.....	1,500
Combes.....	<i>Idem</i>	Bordeaux, Bourse.	2,700	<i>Idem</i>	Moulins.....	2,700
Caroy.....	<i>Idem</i>	Constantine R. P..	1,800	<i>Idem</i>	Bône.....	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.
MM. Gruet	Commis	Liône.....	fr. 1,800	Commis	Constantine R. P. . . .	fr. 1,800
Bauzon	Idem	En disponibilité...	"	Idem	Paris 8	1,500
Arlhasso	Idem	Paris li. P.....	1,800	Idem	Amb. lig. del'Ouest.	1,800
Renault	Idem	Paris 37.....	1,500	Idem	Paris R. P.....	1,500
Laffèche	Idem	Paris 3.....	1,500	Idem	Paris 37.....	1,500
Levallois	Idem	En disponibilité...	"	Idem	Paris 3.....	2,100
Bouveret	Idem	Sédentaire, ligne de Lyon	1,800	Idem	Paris R. P.....	1,800
Jac	Idem	Roanne.....	1,800	Idem	Le Creusot.....	1,800
Girardot	Idem	Le Creusot.....	2,700	Idem	Roanne.....	2,700
Cabantous	Idem	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,800	Idem	Ligne de l'Ouest..	1,800
Général	Idem	Ligne de l'Ouest...	2,400	Idem	Ligne du Sud-Ouest	2,400
Payastre	Idem	Clermont-Ferrand, R. P.	1,800	Idem	Castres.....	1,800
Monier	Idem	Dreux.....	2,400	Idem	Clermont-Ferrand, R. P.	2,400
Loude	Idem	En disponibilité...	1,500	Idem	Dreux.....	1,500
Gros	Idem	Paris 16	1,500	Idem	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,500
Guyot	Idem	Nice, central	1,800	Idem	Dieppe	1,800
Capelle	Idem	Idem.....	1,500	Idem	Idem	1,500
Petitbien	Idem	Cannes	1,800	Idem	Idem	1,800
Allard	Idem	Nice, central	1,800	Idem	Idem	1,800
Remy	Idem	En disponibilité	"	Idem	Idem	1,800
Picard	Idem	Philippeville.....	2,100	Idem	Tarbes	2,100
Prost	Idem	Sidi-bol-Abbes	1,800	Idem	Philippeville.....	1,800
Mathieu	Idem	Auch.....	1,500	Idem	Tarbes	1,500
Barreau	Idem	Narbonne.....	1,800	Idem	Auch.....	1,800
Simon	Idem	Rouen R. P.....	2,400	Idem	Paris 50.....	2,400
La Buche	Idem	Lorient	1,800	Idem	Rouen R. P.....	1,800
Le Roch	Idem	Paris 8.....	1,500	Idem	Lorient.....	1,500
Combes	Idem	Paris 81.....	1,800	Idem	Paris 8.....	1,800
Musi	Idem	Paris R. P.....	1,500	Idem	Paris 81.....	1,500
Collignon	Idem	Idem.....	1,800	Idem	Sédentaire, ligne du Nord.	1,800
Bedaine	Idem	Paris 20.....	1,800	Idem	Langos.....	1,800
Gody	Idem	Paris 24.....	2,100	Idem	Paris 20.....	2,100
Lourdon	Idem	En disponibilité...	"	Idem	Paris 24.....	1,500
François	Idem	Paris 45.....	2,400	Idem	Paris 31.....	2,400
Sanié	Com. de dir.	Saint-Lô.....	2,400	Idem	Paris 45.....	2,400
Vidal	Commis.....	Paris, central.....	2,100	Idem	Paris 85.....	2,100
Grignon	Idem	Paris 47.....	1,500	Idem	Paris, central.....	1,500
Tonnellier	Idem	Le Havre, central..	1,800	Idem	Paris 47.....	1,800
Trebutien	Idem	Alençon	1,800	Idem	Le Havre.....	1,800
Leroux	Idem	Beauvais	2,400	Idem	Alençon	2,400
Aillaud	Idem	Paris.....	2,100	Idem	Haut-Sénégal.....	2,100
Roland	Idem	Avignon R. P.....	2,700	Idem	Oranga.....	2,700
Fructus	Idem	Paris R. P.....	2,100	Idem	Avignon R. P.....	2,100
Etiennat	Idem	Paris 56.....	1,800	Idem	Paris, central.....	1,800
Fournot	Idem	Caen R. P.....	1,500	Idem	Sarlat.....	1,500
Fonaten	Idem	En disponibilité...	"	Idem	Lyon-Guillotière...	1,500
Anquetin	Idem	Vincennes.....	1,500	Idem	Paris 84.....	1,500
Hammel	Idem	Paris 56.....	2,100	Idem	Vincennes.....	2,100
Joué	Idem	Le Havre, central..	1,800	Idem	Le Havre, bureau principal.	1,800
Coste	Idem	Idem.....	1,800	Idem	Idem.....	1,800
Chaumes	Idem	Bordeaux-Salinières.	1,800	Idem	Biarritz.....	1,800
Pochard	Idem	Paris, central.....	2,100	Idem	Idem.....	2,100
Riou	Idem	Paris 63.....	2,700	Idem	Idem.....	2,700
Borie	Idem	Paris, central.....	2,100	Idem	Idem.....	2,100
Bière	Idem	Saunaf.....	1,800	Idem	Bagnères-de-Bigorro	1,800
Rivière	Idem	Tours, gare.....	1,800	Idem	Bordeaux-Salinières	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Vaquier de La- baume.	Commis	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	fr. 1,800	Commis	Tours, gare	fr. 1,800
Blanchard	<i>Idem</i>	En disponibilité . . .	"	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	1,500
Evans	<i>Idem</i>	Chartres	1,500	<i>Idem</i>	Paris, central	1,500
Daubré	<i>Idem</i>	Nevers R. P.	1,800	<i>Idem</i>	Chartres	1,800
Robert	<i>Idem</i>	En disponibilité . . .	"	<i>Idem</i>	Paris 63	2,400
Soulas	<i>Idem</i>	Paris 17	1,500	<i>Idem</i>	Paris, central	1,500
Ricard	<i>Idem</i>	Paris 11	1,500	<i>Idem</i>	Paris 17	1,500
Neveux	<i>Idem</i>	Elbeuf	1,500	<i>Idem</i>	Saumur	1,500
Lacombe	<i>Idem</i>	Paris 48	1,500	<i>Idem</i>	Sénégal	1,500
Feraud	<i>Idem</i>	En disponibilité . . .	"	<i>Idem</i>	Royan	1,500
Merckel	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Sol	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Labadesse	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Bayonne	1,500
Poisat	<i>Idem</i>	Lyon, gare de cont. Saint-Paul.	1,500	<i>Idem</i>	Dieppe	1,500
Ramel	<i>Idem</i>	En disponibilité . . .	"	<i>Idem</i>	Lyon, gare de cont. Saint-Paul.	1,800
Garnard	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Abbeville	1,500
Marcelin	<i>Idem</i>	Limoges R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Paris, central	1,500
Verger	<i>Idem</i>	Paris, central	1,800	<i>Idem</i>	Lille, place Saint- Martin.	1,800
Bernard	<i>Idem</i>	Lille, central	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Vaulande	<i>Idem</i>	Lille, place Saint- Martin.	1,800	<i>Idem</i>	Lille, central	1,800
Uzon	<i>Idem</i>	Lyon R. P.	1,800	<i>Idem</i>	Le Puy	1,800
Blanc	<i>Idem</i>	En disponibilité . . .	"	<i>Idem</i>	Lyon R. P.	1,500
Faucillon	<i>Idem</i>	Montpellier, central	1,800	<i>Idem</i>	Montpellier R. P. . .	1,800
Marigot	<i>Idem</i>	Mayenne	1,500	<i>Idem</i>	Pontivy	1,500
Douphy	<i>Idem</i>	Paris 83	1,800	<i>Idem</i>	Paris 34	1,800
Vuillaume	<i>Idem</i>	Dijon R. P.	1,800	<i>Idem</i>	Lons-le-Saunier . . .	1,800
Clavel	<i>Idem</i>	Vierzon	1,800	<i>Idem</i>	Dijon R. P.	1,800
Davin	<i>Idem</i>	Marseille R. P.	1,800	<i>Idem</i>	Vierzon	1,800
Pélessier	<i>Idem</i>	En disponibilité . . .	"	<i>Idem</i>	Ligne de Lyon	1,800
Vallier	<i>Idem</i>	Paris R. P.	2,100	<i>Idem</i>	Ligne du Sud-Ouest	2,100
Gory	<i>Idem</i>	Paris 20	2,100	<i>Idem</i>	Trouville	2,100
Letuédé	<i>Idem</i>	Angers	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Marchand	<i>Idem</i>	Le Havre	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Pennee	<i>Idem</i>	Beauvais	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Passeron	<i>Idem</i>	Nice, central	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Villard	<i>Idem</i>	Paris 4	1,500	<i>Idem</i>	Paris 20	1,500
Lurienné	<i>Idem</i>	Le Havre, principal.	2,400	<i>Idem</i>	Le Havre, central . .	2,400
Genson	<i>Idem</i>	Saint-Omer	1,800	<i>Idem</i>	Le Havre, principal.	1,800
Dulois	<i>Idem</i>	En disponibilité . . .	"	<i>Idem</i>	Saint-Omer	1,500
Mars Larière de Mameville . . .	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Angers R. P.	2,700
Cazenave	<i>Idem</i>	Précédem ^t commis . .	"	<i>Idem</i>	Beauvais	2,100
Touzel	<i>Idem</i>	Paris R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Bayonne	1,500
Marquis	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800	<i>Idem</i>	Paris 49	1,800
Tavernier	<i>Idem</i>	Paris 3	1,800	<i>Idem</i>	Paris R. P.	1,800
Marcellin	<i>Idem</i>	Compiègne	1,500	<i>Idem</i>	Paris 3	1,500
Renvoizé	<i>Idem</i>	Paris R. P.	1,800	<i>Idem</i>	Valence	1,800
Le Sidana	Réceveur	Brest, bureau prin- cipal.	2,100	<i>Idem</i>	Auxerre	2,100
Buffard	<i>Idem</i>	En disponibilité . . .	"	<i>Idem</i>	Brest, bureau prin- cipal.	2,400
Grandperrin	Commis	Orthez	2,400	<i>Idem</i>	Bayonne	2,400
Moreau	<i>Idem</i>	Bayonne	1,800	<i>Idem</i>	Orthez	1,800
Tranchart	<i>Idem</i>	Neuilly-sur-Seine . .	1,500	<i>Idem</i>	Paris 48	1,500
Montrieux	<i>Idem</i>	En disponibilité . . .	"	<i>Idem</i>	Dreux	1,500
Delacour	<i>Idem</i>	Paris, service offi- ciel.	2,700	<i>Idem</i>	Paris, ministère des finances.	2,700
	<i>Idem</i>	Paris, central	2,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS
MM. Millot.....	Commis.....	Paris 10.....	fr. 1,500	Commis.....	Paris, central....	fr. 1,500
Jaulin.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Paris 10.....	2,100
Lériguy.....	<i>Idem</i>	Nice, Grimaldi....	1,500	<i>Idem</i>	Lourdes.....	1,500
Monié.....	<i>Idem</i>	Bordeaux, Bourse..	2,100	<i>Idem</i>	Le Mont-Dore....	2,100
Marignac.....	<i>Idem</i>	Le Tonkin.....	2,100	<i>Idem</i>	Bordeaux, Bourse.	2,100
Ardouvel.....	<i>Idem</i>	Saint-Gaudens....	2,700	<i>Idem</i>	Tulle.....	2,700
Lavat.....	<i>Idem</i>	Tulle.....	2,100	<i>Idem</i>	Saint-Gaudens....	2,100
Le Chaix.....	<i>Idem</i>	Paris 48.....	2,700	<i>Idem</i>	Paris, gare Mont- parnasse.	2,700
Allègre.....	<i>Idem</i>	Paris, gare Mont- parnasse.	2,700	<i>Idem</i>	Paris 48.....	2,700
Boutarel.....	<i>Idem</i>	Montluçon.....	2,100	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	2,100
Cellerier.....	<i>Idem</i>	Lyon-Terreaux....	1,500	<i>Idem</i>	Montluçon.....	1,500
Baillaud.....	<i>Idem</i>	Lyon-Guillotière..	2,400	<i>Idem</i>	Lyon-Terreaux....	2,400
Hollard.....	<i>Idem</i>	Paris, central....	1,500	<i>Idem</i>	Biarritz.....	1,500
Douphy.....	<i>Idem</i>	Paris 34.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris, central....	1,800
Lamouroux....	<i>Idem</i>	Paris 26.....	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de l'Ouest.	1,500
Jarrie.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Paris 26.....	1,800
Fayet.....	<i>Idem</i>	Angers R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Paris R. P.	1,500
Bathedat.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Angers R. P.	2,100
Baraban.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Cochinchine.....	2,100
Frigière.....	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de Lyon.	1,800	<i>Idem</i>	Paris R. P.	1,800
Grosson.....	<i>Idem</i>	Paris 69.....	1,800	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de Lyon.	1,800
Lacassagne...	<i>Idem</i>	Paris 26.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris 69.....	2,100
Comat.....	<i>Idem</i>	Épernay.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 26.....	1,500
Laurent.....	<i>Idem</i>	Haut-Sénégal....	1,800	<i>Idem</i>	Épernay.....	1,800
Rousseaux....	<i>Idem</i>	Paris 10.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris 1.....	2,100
Millot.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Paris 10.....	1,500
Cazes.....	<i>Idem</i>	Ligne du Sud-Ouest	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne.	1,500
Castel.....	<i>Idem</i>	Paris 49.....	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,500
Laporte.....	<i>Idem</i>	Paris R. P.	2,700	<i>Idem</i>	Lyon-Guillotière..	2,700
Haloucherie..	<i>Idem</i>	Arras.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris R. P.	1,500
Debonnaire...	<i>Idem</i>	Cherbourg.....	1,800	<i>Idem</i>	Arras.....	1,800
Charpy.....	<i>Idem</i>	Caen R. P.	1,800	<i>Idem</i>	Cherbourg.....	1,800
Caubet.....	<i>Idem</i>	Lyon-Guillotière..	1,500	<i>Idem</i>	Caen R. P.	1,500
Balard.....	<i>Idem</i>	Cochinchine.....	1,500	<i>Idem</i>	Lyon Guillotière..	1,500
Bourdin.....	<i>Idem</i>	Batna.....	2,700	<i>Idem</i>	Marseille, central..	2,700
Camaret.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Batna.....	1,800
Brunel.....	<i>Idem</i>	Rouen R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Rouen, central....	1,500
Bailly.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Rouen R. P.	1,800
Carles.....	<i>Idem</i>	Paris 18.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris R. P.	1,500
Escaillass...	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Paris 18.....	1,800
Ruelle.....	<i>Idem</i>	Paris 17.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris 82.....	1,800
Alaux.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Bougie.....	1,500
Sonnet.....	<i>Idem</i>	Charleville, gare de contrôle.	1,800	<i>Idem</i>	Évreux.....	1,800
Bizet.....	<i>Idem</i>	Charleville, bureau principal.	2,100	<i>Idem</i>	Charleville, gare de contrôle.	2,100
Templeux....	<i>Idem</i>	Paris 67.....	2,100	<i>Idem</i>	Charleville, bureau principal.	2,100
Raymond.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Paris 67.....	1,800
Saisset.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Alençon.....	1,500
Fobis.....	<i>Idem</i>	Nice, central....	1,800	<i>Idem</i>	Trouville.....	1,800
Lavat.....	<i>Idem</i>	Saint-Gaudens....	2,100	<i>Idem</i>	Tulle.....	2,100
Ardourel....	<i>Idem</i>	Tulle.....	2,700	<i>Idem</i>	Saint-Gaudens....	2,700
Delpèch.....	<i>Idem</i>	Eaux-Bonnes....	2,400	<i>Idem</i>	Salon.....	2,400
Gruet.....	<i>Idem</i>	Paris, central....	1,800	<i>Idem</i>	Trouville.....	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Riter.....	Commis....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,800	Commis....	Ambulant, même ligne.	1,800
Espagnol.....	<i>Idem</i>	Paris 51.....	1,500	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,500
Saby.....	<i>Idem</i>	Royat.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 51.....	1,500
Givaudan.....	<i>Idem</i>	Le Mont-Dore.....	2,700	<i>Idem</i>	Moulins.....	2,700
Jerente.....	Surnumér ^{re}	Narbonne.....	"	<i>Idem</i>	Carcassonne.....	1,500
Oliver.....	<i>Idem</i>	Lyon, central.....	"	<i>Idem</i>	Caen R. P.....	1,500
Limouzin.....	<i>Idem</i>	Paris 1.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Carrié.....	<i>Idem</i>	Poissy.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Delmas.....	<i>Idem</i>	Marans.....	"	<i>Idem</i>	Royan.....	1,500
Tavernier.....	<i>Idem</i>	Givet.....	"	<i>Idem</i>	Compiègne.....	1,500
Coudere.....	<i>Idem</i>	Moulins R. P.....	"	<i>Idem</i>	Tours, gare.....	1,500
Germain.....	<i>Idem</i>	Rouen R. P.....	"	<i>Idem</i>	Même bureau.....	1,500
Galtié.....	<i>Idem</i>	Lyon R. P.....	"	<i>Idem</i>	Même service.....	1,500
Lejeune.....	<i>Idem</i>	Paris 38.....	"	<i>Idem</i>	Même bureau.....	1,500
Tavernier.....	<i>Idem</i>	Givet.....	"	<i>Idem</i>	Compiègne.....	1,500
Falière.....	<i>Idem</i>	Constantine R. P.....	"	<i>Idem</i>	Sidi-bel-Abbès.....	1,500
Hagron.....	<i>Idem</i>	Pontivy.....	"	<i>Idem</i>	St-Valery-en-Caux..	1,500
Couston.....	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	"	<i>Idem</i>	Même service.....	1,500
Anquetin.....	Com. aux ^{ro}	Argentan.....	"	<i>Idem</i>	Vincennes.....	1,500
Seguin.....	Surnumér ^{re}	Aubenas.....	"	<i>Idem</i>	Melun.....	1,500
Chenel.....	<i>Idem</i>	Bar-sur-Aube.....	"	<i>Idem</i>	Beauvais.....	1,500
Bigot.....	<i>Idem</i>	Pont-Audemer.....	"	<i>Idem</i>	Caen R. P.....	1,500
Bazille.....	<i>Idem</i>	École supérieure de télégraphie.	"	<i>Idem</i>	Même service.....	1,500
Barthès.....	<i>Idem</i>	Cette.....	"	<i>Idem</i>	Paris 11.....	1,500
Blavier.....	<i>Idem</i>	Saint-Quentin, bu- reau principal.	"	<i>Idem</i>	Elbeuf.....	1,500
Bertel.....	<i>Idem</i>	Administ. centrale, corresp. intér ^{re} .	"	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,500
Bussière.....	<i>Idem</i>	Chalon-sur Saône..	"	<i>Idem</i>	St-Valery-en-Caux..	1,500
July.....	<i>Idem</i>	Cognac.....	"	<i>Idem</i>	Mayenne.....	1,500
Mieganolle.....	<i>Idem</i>	Paris 36.....	"	<i>Idem</i>	Paris 4.....	1,500
Trinet.....	<i>Idem</i>	Douai.....	"	<i>Idem</i>	Compiègne.....	1,500
Cabot.....	<i>Idem</i>	Troyes.....	"	<i>Idem</i>	Neuilly-sur-Seine..	1,500
Guillaume.....	<i>Idem</i>	Administ. centrale, mat. et construct.	"	<i>Idem</i>	Paris 34.....	1,500
Chenevier.....	<i>Idem</i>	Valence.....	"	<i>Idem</i>	Roanne.....	1,500
Gurillot.....	<i>Idem</i>	Sablé.....	"	<i>Idem</i>	Le Creusot.....	1,500
Puech.....	<i>Idem</i>	Lesparro.....	"	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P.....	1,500
Bouhomme.....	<i>Idem</i>	Paris 45.....	"	<i>Idem</i>	Paris 17.....	1,500
Chauvard.....	<i>Idem</i>	Châlons-sur-Marne..	"	<i>Idem</i>	Pontarlier.....	1,500
Allègre.....	<i>Idem</i>	"	Surnumér ^{re}	Montbrison.....	"
Rousseaux.....	<i>Idem</i>	Montbrison.....	"	<i>Idem</i>	Orléans R. P.....	"
Joudy.....	<i>Idem</i>	Vesoul.....	"	<i>Idem</i>	Neufchâteau.....	"
Matteraz.....	<i>Idem</i>	Paris 8.....	"	<i>Idem</i>	Paris 1.....	"
Lumeau.....	<i>Idem</i>	Vendôme.....	"	<i>Idem</i>	Loudéac.....	"
Corsin.....	Com. aux ^{ro}	Moulins.....	"	<i>Idem</i>	Challans.....	"
Chemin.....	Surnumér ^{re}	Laon R. P.....	"	<i>Idem</i>	Lisioux.....	"
Vassal.....	<i>Idem</i>	Provins.....	"	<i>Idem</i>	Laon.....	"
Cyrot.....	Stag ^{re} surn ^{re}	Beaune.....	"	<i>Idem</i>	Provins.....	"
Dubois.....	Surnumér ^{re}	Souk-el-Arba.....	"	<i>Idem</i>	Ain-Draïam.....	"
Provins.....	<i>Idem</i>	Arras.....	"	<i>Idem</i>	Rouen R. P.....	"
Durif.....	Stagiaire sur- numéraire.	Clermont-Ferrand, R. P.	"	<i>Idem</i>	Dreux.....	"
Rigollot.....	<i>Idem</i>	Châtillon-sur-Seine.	"	<i>Idem</i>	Rouen, central....	"
Perrin.....	Stag ^{re} surn ^{re}	Mont-de-Marsan... .	"	<i>Idem</i>	Rennes, central... .	"
Bramarin.....	<i>Idem</i>	Rodez.....	"	<i>Idem</i>	La Rochelle.....	"
Lunéau.....	Surnumér ^{re}	Vendôme.....	"	<i>Idem</i>	Loudéac.....	"
Sartre.....	Stag ^{re} surn ^{re}	Gisors.....	"	<i>Idem</i>	Lyon-Vaise.....	"
Simon.....	Com. aux ^{ro}	Romorantin.....	"	<i>Idem</i>	Pontivy.....	"
Lapeux.....	Surnumér ^{re}	Marennés.....	"	<i>Idem</i>	Argentan.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Devaux	Surnumér ^{re} ..	Dôle	"	Surnumér ^{re} ..	Bar-sur-Aube	"
Goudert	Stag. surn ^{re} ..	Dié	"	Idem	Perpignan	"
Capelle	Idem	Orange	"	Idem	Idem	"
Bonnet	Surnumér ^{re} ..	Luxeuil	"	Idem	Thiers	"
Foulot	Stag. surn ^{re} ..	Auxonne	"	Idem	Laon R. P.	"
Paquot	Com. aux ^{re} ..	Châlons-sur-Marne.	"	Idem	Même bureau	"
Labat	Surnumér ^{re} ..	Mont-de-Marsan ..	"	Idem	Guingamp	"
Gaillac	Stag. surn ^{re} ..	Rochechouart	"	Idem	Cognac	"
Vadot	"	Idem	Toul	"
Dhomme	"	Idem	Paris 1.	"
Paga	Stag. surn ^{re} ..	Paris 17	"	Idem	Même bureau	"
Toulouse	Idem	Saint-Seine	"	Idem	Troyes R. P.	"
Benoit	"	Idem	Sablé	"
Percier	Surnumér ^{re} ..	Brest-Recouvrance.	"	Idem	Brest, central	"
Chazellet	Stag. surn ^{re} ..	Paulhaguet	"	Idem	Châlons-sur-Marne.	"
Sage	Surnumér ^{re} ..	Saint-Hippolyte-du- Fort.	"	Idem	Carcassonne	"
Pagès	Idem	Lodève	"	Idem	Saint-Hippolyte-du- Fort.	"
Périer	Idem	Aix-en-Provence ..	"	Idem	Lodève	"
Lemaire	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200	Agent trieur.	Paris R. P.	1,200
Delaye	"	Idem	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200
Pourcheresse	"	Idem	Paris R. P.	1,200
Rivière	"	Idem	Idem	1,200
Havard	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,200	Idem	Idem	1,200
Bouqué	"	Idem	Sédentaire, ligne de l'Ouest.	1,200
Breton	"	Idem	Idem	1,200
Turon	"	Idem	Bordeaux R. P.	1,200
Butterne	Ag ^t second ^{re} ..	En disponibilité ..	"	Idem	Paris R. P.	1,300
Emery	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de l'Est.	1,200	Idem	Idem	1,200
Achart	"	Idem	Ligne de l'Est	1,200
Feys	"	Idem	Nancy R. P.	1,200
Ponoton	Agent trieur.	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200	Idem	Paris R. P.	1,200
Roux	Idem	En disponibilité ..	"	Idem	Ligne de Lyon	1,200
Adon	"	Idem	Paris R. P.	1,200
Borne	"	Idem	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200
Alibert	"	Idem	Bordeaux R. P.	1,200
Trahuc	"	Idem	Marseille R. P.	1,200
Desarmenieu ..	Gardien de bureau.	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,300	Idem	Paris R. P.	1,300
Manivi	Com. aux ^{re} ..	Brionde	"	Idem	Idem	1,200
Dupraz	"	Idem	Idem	1,200
Carles	Agent trieur.	Auxerre	1,200	Idem	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200
Caplat	"	Idem	Auxerre	1,200

MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

DES LIGNES DES INDES, DE LA CHINE ET DU JAPON, POUR L'ANNÉE 1887.

SERVICE EXÉCUTÉ PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

ALLER.

MARSEILLE. Départ. 1	MARSEILLE À YOKOHAMA.																		COLOMBO À CALCUTT		
	ALEXANDRIE. Arrivée et départ. 2	PORT-SAÏD. Arrivée et départ. 3	SUËZ. Arrivée et départ. 4	ADEN. Arrivée et départ. 5	COLOMBO*.		SINGAPORE**.		SAÏGON (1).		HONG-KONG.		SHANG-HAI.		KOBÉ.		YOKOHAMA.	COLOMBO.	PONDICHÉRY.	MADRAS.	
	Arrivée	Arrivée	Arrivée	Arrivée	Arrivée	Départ.	Arrivée	Départ.	Arrivée	Départ.	Arrivée***	Départ.	Arrivée	Départ.	Arrivée	Départ.	Arrivée	Départ.	Arrivée	Arrivée	Arrivée
DIMANCHE.	VENREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	VENREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	SAMEDI.	DIMANCHE.	MARDI.	MERCREDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	JEUDI.	MERCREDI.	LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	DIMANCHE.	MARDI.	MERCREDI.	
14 août.	9 août.	20 août.	21 août.	26 août.	2 septemb.	3 septemb.	9 septemb.	9 septemb.	12 sept.	13 septemb.	16 septemb.	17 septemb.	20 septemb.	21 septemb.	24 septemb.	25 septemb.	26 septemb.	
28 —	2 septemb.	3 sept.	4 septemb.	9 septemb.	16 —	17 —	23 —	23 —	26 —	27 —	30 —	1 ^{er} octobre.	4 octobre.	5 octobre.	8 octobre.	9 octobre.	10 octobre.	18 septemb.	20 septemb.	21 septemb.	
11 sept.	16 —	17 —	18 —	23 —	1 ^{er} octobre.	2 octobre.	8 octobre.	9 octobre.	11 octobre.	12 octobre.	16 octobre.	17 octobre.	20 octobre.	21 octobre.	24 octobre.	25 octobre.	26 octobre.	
25 —	30 —	1 ^{er} octobre.	2 octobre.	7 octobre.	15 —	16 —	22 —	23 —	25 —	26 —	30 —	31 —	3 novembre.	4 novemb.	7 novemb.	8 novemb.	9 novemb.	16 octobre.	18 octobre.	19 octobre.	
9 octobre.	14 octobre.	15 —	16 —	21 —	29 —	30 —	5 novemb.	6 novemb.	8 novemb.	9 novemb.	13 novemb.	14 novemb.	17 —	18 —	21 —	22 —	23 —	
23 —	28 —	29 —	30 —	4 novemb.	12 novemb.	13 novemb.	19 —	20 —	22 —	23 —	27 —	28 —	1 ^{er} décemb.	2 décemb.	5 décemb.	6 décemb.	7 décemb.	13 novemb.	15 novemb.	16 novemb.	
6 nov.	11 novemb.	12 nov.	13 novemb.	18 —	26 —	27 —	3 décemb.	4 décemb.	6 décemb.	7 décemb.	11 décemb.	12 décemb.	15 —	16 —	19 —	20 —	21 —	
20 —	25 —	26 —	27 —	2 décemb.	10 décemb.	11 décemb.	17 —	18 —	20 —	21 —	25 —	26 —	29 —	30 —	2 janvier.	3 janvier.	4 janvier.	11 décemb.	13 décemb.	14 décemb.	
4 déc.	9 décemb.	10 décemb.	11 décemb.	16 —	24 —	25 —	31 —	1 ^{er} janvier.	3 janvier.	4 janvier.	8 janvier.	9 janvier.	12 janvier.	13 janvier.	16 —	17 —	18 —	
18 —	23 —	24 —	25 —	30 —	7 janvier.	8 janvier.	14 janvier.	15 —	17 —	18 —	22 —	23 —	26 —	27 —	30 —	31 —	1 ^{er} février.	8 janvier.	10 janvier.	11 janvier.	

* Point d'embranchement de la ligne de Calcutta. (Voir colonne n° 19.)
 ** Point d'embranchement de la ligne de Batavia. (Voir colonne n° 25.)

(1) Correspondance avec le paquebot colonial allant de Saïgon au Tonkin.
 (2) Correspondance avec le paquebot colonial allant de Saïgon à Manille.

MENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS INDES, DE LA CHINE ET DU JAPON, POUR L'ANNÉE 1887.

EXÉCUTÉ PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

ALLER.

MARSEILLE À YOKOHAMA.										COLOMBO À CALCUTTA.				SINGAPORE À BATAVIA.	
RE **.	SAIGON (1).		HONG-KONG.		SHANG-HAI.		KOBÉ.		YOKOHAMA.	COLOMBO.	FONDICHÉRY.	MADRAS.	CALCUTTA.	SINGAPORE.	BATAVIA.
Départ. 9	Arrivée. 10	Départ. 11	Arrivée***. 12	Départ. 13	Arrivée. 14	Départ. 15	Arrivée. 16	Départ. 17	Arrivée. 18	Départ. 19	Arrivée et départ. 20	Arrivée et départ. 21	Arrivée. 22	Départ. 23	Arrivée. 24
DIMANCHE.	MARDI.	MERCREDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	JEUDI.	MERCREDI.	LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	DIMANCHE.	MARDI.	MERCREDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	MERCREDI.
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 septemb. 23	12 sept. 26	13 septemb. 27	16 septemb. 30	17 septemb. 1 ^{er} octobre.	20 septemb. 4 octobre.	21 septemb. 5 octobre.	24 septemb. 8 octobre.	25 septemb. 9 octobre.	26 septemb. 10 octobre.	18 septemb.	20 septemb.	21 septemb.	25 septemb.	10 septemb. 24	12 septemb. 26
DIMANCHE.	MARDI.	MERCREDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	JEUDI.	MERCREDI.	LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	—	—	—	—	LUNDI.	MERCREDI.
9 octobre. 23	11 octobre. 25	12 octobre. 26	16 octobre. 30	17 octobre. 31	20 octobre. 3 novemb.	21 octobre. 4 novemb.	24 octobre. 7 novemb.	25 octobre. 8 novemb.	26 octobre. 9 novemb.	16 octobre.	18 octobre.	19 octobre.	23 octobre.	10 octobre. 24	12 octobre. 26
6 novemb. 20	8 novemb. 22	9 novemb. 23	13 novemb. 27	14 novemb. 28	17 — 1 ^{er} décemb.	18 — 2 décemb.	21 — 5 décemb.	22 — 6 décemb.	23 — 7 décemb.	17 octobre. 31	18 octobre. 1	19 octobre. 2	23 octobre. 7	24 — 8	26 — 10
4 décemb. 18	6 décemb. 20	7 décemb. 21	11 décemb. 25	12 décemb. 26	15 — 29	16 — 30	19 — 2 janvier.	20 — 3 janvier.	21 — 4 janvier.	13 novemb. 17	15 novemb. 19	16 novemb. 20	20 novemb. 24	5 décemb. 19	7 décemb. 21
1 ^{er} janvier. 15	3 janvier. 17	4 janvier. 18	8 janvier. 22	9 janvier. 23	12 janvier. 26	13 janvier. 27	16 — 30	17 — 31	18 — 1 ^{er} février.	11 décemb. 8 janvier.	13 décemb. 10 janvier.	14 décemb. 11 janvier.	18 décemb. 15 janvier.	2 janvier. 16	4 janvier. 18

(1) Correspondance avec le paquebot colonial allant de Saïgon au Tonkin.

(2) Correspondance avec le paquebot colonial allant de Saïgon à Manille.

RETOUR.

BATAVIA À SINGAPORE.		CALCUTTA À COLOMBO.					YOKOHAMA À MARSEILLE.													
BATAVIA.	SINGAPORE *.	CALCUTTA.	MADRAS.	PONDICHÉRY.	COLOMBO **.	YOKOHAMA.	KOBÉ.		SHANG-HAI.		HONG-KONG.		SAIGON (2).		SINGAPORE.		COLOMBO.		ADEN.	
Départ.	Arrivés.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivés.	Départ.	Arrivés.	Départ.	Arrivés.	Départ.	Arrivés.	Départ.	Arrivés.	Départ.	Arrivés.	Départ.	Arrivés.	Départ.	Arrivés.	Départ.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
MERCREDI.	VENDREDI.	VENDREDI.	MARDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	MERCREDI.	JEUDI.	DIMANCHE.	MARDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	LUNDI.	MARDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	LUNDI.	MARDI.
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
LUNDI.	MERCREDI.	MARDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	MARDI.	LUNDI.	MARDI.	MARDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	MERCREDI.	JEUDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	JEUDI.	VENDREDI.	MERCREDI.	VENDREDI.	VENDREDI.	SAMEDI.
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 sept.	6 septem.	6 septemb.	10 sept.	11 sept.	13 septemb.	22 août.	23 août.	24 août.	27 août.	28 août.	31 août.	1 ^{er} septemb.	4 septemb.	5 septemb.	8 septemb.	9 septemb.	14 septemb.	16 septemb.	23 septemb.	24 septemb.
19 —	20 —	20 —	—	—	—	5 septemb.	6 sept.	7 sept.	10 septemb.	11 septemb.	14 septemb.	15 —	18 —	19 —	22 —	23 —	28 —	30 —	7 octobre.	8 octobre.
3 octobre.	5 octobre.	4 octobre.	8 octobre.	9 octobre.	11 octobre.	19 —	20 —	21 —	24 —	25 —	28 —	29 —	2 octobre.	3 octobre.	6 octobre.	7 octobre.	12 octobre.	14 octobre.	21 —	22 —
MERCREDI.	VENDREDI.	VENDREDI.	MARDI.	MERCREDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	MERCREDI.	JEUDI.	DIMANCHE.	MARDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	LUNDI.	MARDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	LUNDI.	MARDI.
19 octobre.	21 octobre.	—	—	—	—	8 octobre.	9 octob.	10 octob.	12 octobre.	13 octobre.	15 octobre.	18 octobre.	21 octobre.	22 octobre.	24 octobre.	25 octobre.	30 octobre.	1 ^{er} novemb.	7 novemb.	8 novemb.
2 nov.	4 nov.	4 novemb.	8 novemb.	9 novemb.	11 novemb.	22 —	23 —	24 —	26 —	27 —	29 —	1 ^{er} novemb.	4 novemb.	5 novemb.	7 novemb.	8 novemb.	13 novemb.	15 —	21 —	22 —
16 —	18 —	—	—	—	—	5 novemb.	6 nov.	7 nov.	9 novemb.	10 novemb.	12 novemb.	15 —	18 —	19 —	21 —	22 —	27 —	29 —	5 décemb.	6 décemb.
30 —	2 décemb.	2 décemb.	6 décemb.	7 décemb.	9 décemb.	19 —	20 —	21 —	23 —	24 —	26 —	29 —	2 décemb.	3 décemb.	5 décemb.	6 décemb.	11 décemb.	13 décemb.	19 —	20 —
14 décemb.	16 —	—	—	—	—	3 décemb.	4 déc.	5 déc.	7 décemb.	8 décemb.	10 décemb.	13 décemb.	16 —	17 —	19 —	20 —	25 —	27 —	2 janvier.	3 janvier.
28 —	30 —	30 —	3 janvier.	4 janvier.	6 janvier.	17 —	18 —	19 —	21 —	22 —	24 —	27 —	30 —	31 —	2 janvier.	3 janvier.	8 janvier.	10 janvier.	16 —	17 —

* Coïncidence avec le paquebot de la ligne principale de Hong-Kong à Marseille. (Voir colonne 17.)
 ** Coïncidence avec le paquebot de la ligne principale de Hong-Kong à Marseille. (Voir colonne 19.)

(2) Correspondance avec le paquebot colonial venant du Tonkin à Saïgon.
 Correspondance avec le paquebot colonial venant de Manille à Saïgon.

RETOUR.

YOKOHAMA À MARSEILLE.

YOKOHAMA. Départ. 7	KOBÉ.		SHANG-HAÏ.		HONG-KONG.		SAIGON (2).		SINGAPORE.		COLOMBO.		ADEN.		SUEZ. Arrivée et départ. 22	PORT-SAÏD. Arrivée et départ. 23	ALEXANDRIE. Arrivée et départ. 24	MARSEILLE. Arrivée. 25
	Arrivée. 8	Départ. 9	Arrivée. 10	Départ. 11	Arrivée. 12	Départ. 13	Arrivée. 14	Départ. 15	Arrivée. 16	Départ. 17	Arrivée. 18	Départ. 19	Arrivée. 20	Départ. 21				
SAMÉDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	MERCREDI.	JEUDI.	DIMANCHE.	MARDI.	VENDREDI.	SAMÉDI.	LUNDI.	MARDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	LUNDI.	MARDI.	SAMÉDI.	LUNDI.	MARDI.	DIMANCHE.
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
LUNDI.	MARDI.	MARDI.	SAMÉDI.	DIMANCHE.	MERCREDI.	JEUDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	JEUDI.	VENDREDI.	MERCREDI.	VENDREDI.	VENDREDI.	SAMÉDI.	MERCREDI.	VENDREDI.	SAMÉDI.	JEUDI.
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
22 août.	23 août.	24 août.	27 août.	28 août.	31 août.	1 ^{er} septemb.	4 septemb.	5 septemb.	8 septemb.	9 septemb.	14 septemb.	16 septemb.	23 septemb.	24 septemb.	28 septemb.	30 septemb.	1 ^{er} octobre.	6 octobre.
5 septemb.	6 sept.	7 sept.	10 septemb.	11 septemb.	14 septemb.	15 —	18 —	19 —	22 —	23 —	28 —	30 —	7 octobre.	8 octobre.	12 octobre.	14 octobre.	15 —	20 —
19 —	20 —	21 —	24 —	25 —	28 —	29 —	2 octobre.	3 octobre.	6 octobre.	7 octobre.	12 octobre.	14 octobre.	21 —	22 —	26 —	28 —	29 —	3 novemb.
SAMÉDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	MERCREDI.	JEUDI.	DIMANCHE.	MARDI.	VENDREDI.	SAMÉDI.	LUNDI.	MARDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	LUNDI.	MARDI.	SAMÉDI.	LUNDI.	MARDI.	DIMANCHE.
8 octobre.	9 octob.	10 octob.	12 octobre.	13 octobre.	15 octobre.	18 octobre.	21 octobre.	22 octobre.	24 octobre.	25 octobre.	30 octobre.	1 ^{er} novemb.	7 novemb.	8 novemb.	12 novemb.	14 novemb.	15 novemb.	20 novemb.
22 —	23 —	24 —	26 —	27 —	29 —	1 ^{er} novemb.	4 novemb.	5 novemb.	7 novemb.	8 novemb.	13 novemb.	15 —	21 —	22 —	26 —	28 —	29 —	4 décemb.
5 novemb.	6 nov.	7 nov.	9 novemb.	10 novemb.	12 novemb.	15 —	18 —	19 —	21 —	22 —	27 —	29 —	5 décemb.	6 décemb.	10 décemb.	12 décemb.	13 décemb.	18 —
19 —	20 —	21 —	23 —	24 —	26 —	29 —	2 décemb.	3 décemb.	5 décemb.	6 décemb.	11 décemb.	13 décemb.	19 —	20 —	24 —	26 —	27 —	1 ^{er} janvier.
3 décemb.	4 déc.	5 déc.	7 décemb.	8 décemb.	10 décemb.	13 décemb.	16 —	17 —	19 —	20 —	25 —	27 —	2 janvier.	3 janvier.	7 janvier.	9 janvier.	10 janvier.	15 —
17 —	18 —	19 —	21 —	22 —	24 —	27 —	30 —	31 —	2 janvier.	3 janvier.	8 janvier.	10 janvier.	16 —	17 —	21 —	23 —	24 —	29 —

arseille. (Voir colonne 17.)
 arseille. (Voir colonne 19.)

(2) Correspondance avec le paquebot colonial venant du Tonkin à Saïgon.
 Correspondance avec le paquebot colonial venant de Manille à Saïgon.

DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 9.

SOMMAIRE.

	Pages.
CRÉATIONS de bureaux de poste.....	183
NOMENCLATURE des bureaux de poste britanniques.....	183
NOMENCLATURE des bureaux de poste italiens.....	184
LISTES des journaux belges et suisses.....	185
PAQUEBOTS-POSTE français. — Modifications d'itinéraires. — Lignes d'Algérie et de Tunisie..	187
BÂTIMENTS en partance.....	222
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	224
ANNOTATIONS au carnet n° 217.....	226
PARTICIPATION de six nouveaux bureaux au service des mandats-cartes n° 1406.....	229
FAITS divers.....	229
NOMINATIONS et promotions.....	232

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 1^{er} BUREAU. — ORGANISATION DU SERVICE LOCAL.
— DISTRIBUTION.

Par décision du Ministre des finances en date du 20 août 1887, une recette simple des Postes de 4^e classe a été créée dans la commune de Mers (Somme). Ce nouveau bureau a pris le numéro d'ordre 7809.

*Créations de bureaux auxiliaires de poste
en exécution de l'arrêté organique du 7 avril 1887.*

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES BUREAUX AUXILIAIRES doivent être installés. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	OBSER- VATIONS. 4
Charente.....	Benest.....	7 septembre 1887.	
Charente-Inférieure.....	Naucras.....	<i>Idem.</i>	
Côte-d'Or.....	Savoisy.....	<i>Idem.</i>	
Somme.....	Gueschart.....	9 septembre 1887.	
Aude.....	Arques.....	12 septembre 1887.	

Par décision ministérielle en date du 10 août 1887, il est créé un bureau de distribution auxiliaire à Ain-Zaouïa (Alger).

Par décision ministérielle en date du 22 août 1887, le bureau de facteur-boîtier de l'État créé à Bessombourg (Constantine) par décision du 14 décembre 1886 est attribué à la commune d'Aïn-Rouah (Constantine).

Par décision ministérielle en date du 7 septembre 1887 est supprimée la recette mixte simple d'El-Haffey (Tunisie).

Des appareils téléphoniques seront installés dans le poste militaire d'El-Haffey de manière à assurer une communication entre ce poste et Gabès.

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 3^e BUREAU. — CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.*Nomenclature des bureaux de poste britanniques.*

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux :

BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

Londres.

Shepherd's Bush Road, n° 162, W..... Paddington.

Angleterre.

Acre Gate Lane.....	Preston.	Glyn Garth.....	Bangor (Wales).....
Albert Road (Heeley)	Sheffield.	Nordolph.....	Downham (Norfolk).
Ballingdon.....	Sudbury (Suffolk).	Nordfolk Street.....	Wisbech.
Bedford Leigh.....	Manchester.	Old Basing.....	Basingstoke.
Call Lane.....	Leeds.	Portesham.....	Dorchester (Dorset).
Darley Street.....	Bradford (Yorks).	Sherburn Hill.....	Durham.
Fighting Cochs.....	Middleton St. George, (Co. Durham).	Smith Street.....	Warwick.
Frog Island.....	Leicester.	Swaffham Prior.....	Cambridge.
Gloucester Street.....	Gloucester.	Upper Brynamman.....	Carmarthenshire.
		West Hill.....	Bournemouth.

Écosse.

Dallas..... Forres.

CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

Londres.

Au lieu de Holloway Road, n° 422, N, *inscrire* Holloway, Parkhurst Road, N.

Angleterre.

Après Llanfechell, *remplacer* Rhosybol (Anglesea) *par* Rhosgoch (Carnarvon).

Après Haswell, *remplacer* Fence Houses *par* Sunderland.

Après South Hetton, *remplacer* Fence Houses *par* Sunderland.

Après Malpas, *remplacer* Crewe *par* Cheshire.

Après Tilston, *inscrire* Malpas *au lieu de* Crewe.

Après Gerrard's, Cross *remplacer* Slough *par* Bucks.

Après Stoke Poges, *remplacer* Slough *par* Bucks.

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

Angleterre.

Market Street.....	Leeds.
Great Swaffham.....	Cambridge.
Victoria Road (Heeley).....	Sheffield
Miller Road.....	Preston.

Nomenclature des bureaux de poste italiens.

Les bureaux de poste italiens dont les noms suivent, nouvellement admis à l'échange des mandats internationaux, devront être inscrits, à leur ordre alphabétique, sur la nomenclature spéciale.

Bausó.....	Messina.	Noventa Padovana.....	Padova.
Brugine.....	Padova.	Paese.....	Treviso.
Casal di Principe.....	Caserta.	Pianazzo (Isolato).....	Sondrio.
Chiesa.....	Sondrio.	Pianura.....	Napoli.
Capoccele.....	Avellino.	Piedimonte-San-Germano.....	Caserta.
Crissolo.....	Cuneo.	Pulfero (Rodda).....	Udine.
Faleria.....	Roma.	Rive.....	Novara.
Giacciano con Baruchella.....	Rovigo.	San Quirino.....	Udine.
Maierato.....	Catanzaro.	Scorze.....	Venezia.
Moncenisio (Ferrera-Cenisio).....	Torino.	Solesino.....	Padova.
Monte-Santa-Maria-Tiberina.....	Arezzo.	Spilinga.....	Catanzaro.
Morino.....	Aquila.	Torrebelvicino.....	Vicenza.

EXPLOITATION. — 3^e BUREAU. — CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Liste des journaux belges et suisses.

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement.	LIEU de publica- tion.	PÉRIODE d'abonne- ment.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT du mandat.	DROIT.	OBSERVATIONS.
1	2	3	4	5	6	7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
JOURNAUX BELGES.						
1 ^o NOUVEAUX JOURNAUX À AJOUTER :						
<i>Deutsche Arloner Zeitung.</i> Éditeur.	Arlon.....	3 mois....	1 50	1 25	0 25	
		6 mois....	3 00	2 75	0 25	
		9 mois....	4 50	4 25	0 25	
		12 mois...	6 00	5 75	0 25	
<i>Nouvelliste (Le).</i> Éditeur...	Bruxelles...	12 mois...	5 00	4 75	0 25	
<i>Petit belge (Le).</i> Éditeur...	Bruxelles...	3 mois....	6 00	5 75	0 25	
		6 mois....	11 00	10 67	0 33	
		12 mois...	21 00	20 37	0 63	
2 ^o JOURNAUX À BIFFER :						
<i>Annales de l'Électricité. — Corbeille (La). — Vlaamsche Leeuw (de).</i>						
JOURNAUX SUISSES.						
1 ^o NOUVELLES PUBLICATIONS À AJOUTER :						
<i>Avenir sténographique.....</i>	Nouchâtel..	3 mois....	1 50	1 00	0 50	
		6 mois....	2 50	2 00	0 50	
		12 mois...	4 00	3 50	0 50	
<i>Basler Morgenzeitung.....</i>	Bâle.....	3 mois....	8 00	7 50	0 50	
		6 mois....	"	"	"	
		12 mois...	"	"	"	
<i>Beobachter (der).....</i>	Zurich....	6 mois....	1 70	1 20	0 50	
<i>Gazette genevoise.....</i>	Genève....	12 mois...	8 50	8 00	0 50	
<i>Indépendant franco-suisse....</i>	Genève....	3 mois....	8 00	7 50	0 50	
		6 mois....	13 50	13 00	0 50	
		12 mois...	18 55	18 00	0 55	
<i>Hinderfreund.....</i>	Berne.....	12 mois...	3 30	2 80	0 50	

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Schweiz-Dorfzeitung</i>	Herzogenbuchsee.	3 m is....	3 00	2 50	0 50	
		6 mois....	5 00	4 50	0 50	
		12 mois....	8 75	8 25	0 50	
<i>Solidarité horlogère</i>	Chaux-de-Fonds.	3 mois....	2 15	1 65	0 50	
		6 mois....	3 80	3 30	0 50	
		12 mois.,...	7 10	6 60	0 50	
<i>Thierfreund (der)</i>	Aarau.....	12 mois....	2 10	1 60	0 50	
<i>Werdenberger Anzeiger</i>	Buchs..... (Saint-Gall).	6 mois....	4 70	4 20	0 50	
		12 mois....	8 80	8 30	0 50	
<i>Wochenblatt für die Schweiz-Lehrerinnen</i> .	Thoune....	3 mois....	2 15	1 65	0 50	
		6 mois....	3 80	3 30	0 50	
		12 mois....	7 10	6 60	0 50	
<i>Wylser Volksfreund</i>	Wyl..... (Saint-Gall.)	3 mois....	3 20	2 70	0 50	
		6 mois....	5 00	4 50	0 50	
		12 mois....	9 30	8 80	0 50	
2° CHANGEMENTS DE PRIX :						
<i>Anzeiger von Altoggenburg</i> ...	Bütschwil.. (Saint-Gall).	12 mois....	4 70	4 20	0 50	
<i>Arbeiterstimme</i>	Zurich.....	3 mois....	3 30	2 80	0 50	
		6 mois....	6 10	5 60	0 50	
		12 mois....	11 70	11 20	0 50	
<i>Cæcilia</i>	Boncourt...	12 mois....	1 50	1 00	0 50	
<i>Journal d'Orbe</i>	Orbe.....	12 mois....	8 50	8 00	0 50	
<i>Toggenburger Bote</i>	Lichtensteig	3 mois....	3 00	2 50	0 50	
		6 mois....	5 30	4 80	0 50	
		12 mois....	9 90	9 40	0 50	
<i>Toggenburger Nachrichten</i> ...	Ebnat.....	3 mois....	2 90	2 40	0 50	
		6 mois....	4 90	4 40	0 50	
		12 mois....	9 20	8 70	0 50	

Paquebots-poste français. — Modifications d'itinéraires. — Lignes d'Algérie et de Tunisie.

Une décision de M. le Président du conseil, Ministre des finances, a approuvé, le 7 de ce mois, les modifications suivantes à apporter dans l'organisation des services maritimes postaux d'Algérie et de Tunisie exécutés par les paquebots de la compagnie générale transatlantique.

L'itinéraire n° 1 *ter* de Cette à Alger sera repris dans les conditions de marche appliquées antérieurement au mois de juillet 1886, c'est-à-dire conformément aux termes de la convention du 29 septembre 1881. Le paquebot de cette ligne partira de Cette le mardi pour Marseille d'où il sera expédié le mercredi sur Alger.

En sus des trois départs réglementaires entre Marseille et Alger, la compagnie générale transatlantique effectuera trois services hebdomadaires à titre libre et non subventionné. Par suite, les départs sur Alger deviendront quotidiens et auront lieu, savoir :

De Port-Vendres, le lundi (itin. n° 3),

et de Marseille, les autres jours de la semaine, soit :

Les mardi, mercredi et samedi (itin. n° 1, 1 *bis* et 1 *ter*),
et les jeudi, vendredi et dimanche (services libres).

Les départs d'Alger seront fixés :

Pour Port-Vendres, au vendredi (itin. n° 3),

et pour Marseille, aux mardi, mercredi et samedi (itin. n° 1, 1 *bis* et *ter*),
et aux lundi, jeudi et dimanche (services libres).

L'escale de Carthagène est distraite des parcours entre Marseille et Oran. L'itinéraire n° 2 devient hebdomadaire; l'itinéraire n° 2 *bis* est supprimé.

Les itinéraires n° 4 et 4 *bis* entre Port-Vendres et Oran seront repris d'après les fixations réglementaires appliquées avant le mois d'avril 1887, savoir : à raison d'un service direct une semaine et d'un service avec escale à Carthagène la semaine suivante.

L'itinéraire n° 9 entre Oran et Tanger est mis en correspondance avec l'itinéraire n° 4, de Port-Vendres à Oran; les départs d'Oran sont placés au samedi par quinzaine.

Enfin la modification de l'itinéraire n° 10 de Marseille à Malte consiste dans le report du jeudi au samedi du départ de Marseille. Cette modification ne sera appliquée qu'après la levée des quarantaines qui ont motivé la suppression temporaire des parcours touchant à Malte.

Les dispositions ci-dessus seront mises à exécution, savoir :

Pour la ligne n° 1 *ter* à dater du départ de Cette du mardi 20 septembre et Marseille du mercredi 21;

Pour la ligne n° 4 à dater du mercredi 21 septembre;

Pour la ligne n° 4 *bis* à dater du mercredi 28 septembre;

Pour la ligne n° 9 à dater du départ d'Oran du samedi 24 septembre.

Les agents trouveront ci-après les itinéraires modifiés conformément à la présente notification.

ITINÉRAIRE DE LA LIGNE DE

Service hebdomadaire. — Vitesse

(Approuvé par décision ministérielle

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE d'heures de marche.	JOURS des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS des départs.	HEURES des départs.	TEMPS de marche et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	

ALLER.

Marseille.....	"	"	"	"	"	"	Samedi.	5 s.	"	1 ^{re} semaine.
Alger (1).....	139	417	34 45	Lundi.	3 45 m.	"	"	"	34 45	
			29 "	Dim.	10 s.	"	"	"	29 "	
Marseille.....	"	"	"	"	"	"	Samedi.	5 s.	"	2 ^e semaine.
Alger (1).....	139	417	42	Lundi.	11 m.	"	"	"	42	
			29	Dim.	10 s.	"	"	"	29	

(1) Correspondance avec le paquebot partant pour Bône le mercredi. (Ligne n° 8.)

NOTA. Sur les lignes n° 1, 1 bis et 1 ter entre Marseille et Alger, la compagnie réalise *facultativement* une vitesse plus élevée que celles qui sont fixées par le cahier des charges, ces dernières étant seules exigibles. Les indications d'arrivée portées en *italique* correspondent à la vitesse facultative que la compagnie s'impose de son plein gré.

MARSEILLE A ALGER. — N° 1.

réglementaire : { 12 nœuds par heure par quinzaine }
 effective : 14 nœuds par heure. } alternativement.

du 7 septembre 1887.)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE d'heures de marche.	JOURS des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS des départs.	HEURES des départs.	TEMPS de marche et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	

RETOUR.

Alger (2).....	"	"	"	"	"	"	Mardi.	Midi.	"	1 ^{re} semaine.
Marseille.....	139	417	34 45	Merc.	10 45 s.	"	"	"	34 45	
			29 "	"	5 s.	"	"	"	29 "	
Alger (2).....	"	"	"	"	"	"	Mardi.	Midi.	"	2 ^e semaine.
Marseille.....	139	417	42	Jedi.	6 m.	"	"	"	42	
			29	Merc.	5 s.	"	"	"	29	

(2) Correspondance avec le paquebot venant de Bône. (Ligne n° 8.)

Indépendamment de ces trois services hebdomadaires réglementaires, la compagnie exécute, entre Marseille et Alger, trois services hebdomadaires, *libres*, dont les départs de Marseille ont lieu les jeudi, vendredi et dimanche de chaque semaine; et les départs d'Alger au retour, les lundi, jeudi et dimanche de chaque semaine.

ITINÉRAIRE DE LA LIGNE DE

Service hebdomadaire. — Vitesse

(Approuvé par décision ministérielle)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE d'heures de marche.	JOURS des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS des départs.	HEURES des départs.	TEMPS de marche et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
ALLER.										
Marseille.....	"	"	"	"	"	"	Mardi.	5 s.	"	
Alger.....	130	417	42	Jedi.	11 m.	"	"	"	42	
			29	Merc.	10 s.	"	"	"	29	

MARSEILLE À ALGER. — N° 1 BIS.

{ réglementaire : 10 nœuds par heure.
effective : 14 nœuds par heure.

du 7 septembre 1887.)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE d'heures de marche.	JOURS des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS des départs.	HEURES des départs.	TEMPS de marche et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
RETOUR.										
Alger.....	"	"	"	"	"	"	Sam.	Midi.	"	
Marseille.....	139	417	42	Lundi.	6 m.	"	"	"	42	
			29	Dim.	5 s.	"	"	"	29	

Voir le nota de l'itinéraire n° 1.

ITINÉRAIRE DE LA LIGNE DE

Service hebdomadaire. — Vitesse

(Approuvé par décision ministérielle)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE d'heures de marche.	JOURS des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS des départs.	HEURES des départs.	TEMPS de marche et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles								
1	2	3	5	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
ALLER.										
Marseille.....	"	"	"	"	"	"	Samedi.	5 s.	"	
Oran ⁽¹⁾	178	534	44 30	Lundi.	1 30 s.	"	"	"	44 30	
			38 "	"	7 m.	"	"	"	38 "	

Voir pour les indications en italique le nota de l'itinéraire n° 1 en ce qui concerne la vitesse effective facultative.

MARSEILLE À ORAN. — N° 2.

{ réglementaire : 12 nœuds par heure.
effective : 14 nœuds par heure.

du 7 septembre 1887.)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE d'heures de marche.	JOURS des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS des départs.	HEURES des départs.	TEMPS de marche et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
RETOUR.										
Oran (2).....	"	"	"	"	"	"	Merc.	5 s.	"	
Marseille.....	178	534	44 30	Vend.	1 30 s.	"	"	"	44 30	
			38 "	"	7 m.	"	"	"	38 "	

ITINÉRAIRE DE LA LIGNE DE

Service hebdomadaire — Vitesse

(Approuvé par décision ministérielle)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE de heures de marche.	JOURS des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS des départs.	HEURES des départs.	TEMPS de marche et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
ALLER.										
Port-Vendres..	"	"	"	"	"	"	Lundi.	8 s.	"	1 ^{re} semaine.
Alger.....	117	351	29 30	Merc.	1 30 m.	"	"	"	29 30	
Port-Vendres..	"	"	"	"	"	"	Lundi.	8 s.	"	2 ^e semaine.
Alger.....	117	351	35	Merc.	7 m.	"	"	"	35	

PORT- VENDRES À ALGER. — N° 3.

réglementaire { 12 nœuds par heure par quinzaine } alternativement.
 { 10 nœuds par heure par quinzaine }
 du 20 mars 1885.)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE de heures de marche.	JOURS des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS des départs.	HEURES des départs.	TEMPS de marche et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
RETOUR.										
Alger.....	"	"	"	"	"	"	Vend.	Midi.	"	1 ^{re} semaine.
Port-Vendres..	117	351	29 30	Sam.	5 30 s.	"	"	"	29 30	
Alger.....	"	"	"	"	"	"	Vend.	Midi.	"	2 ^e semaine.
Port-Vendres..	117	351	35	Sam.	11 s.	"	"	"	35	

ITINÉRAIRE DE LA LIGNE DE

Service par quinzaine. — Vitesse

(Approuvé par décision ministérielle)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE d'heures de marche.	JOURS des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS des départs.	HEURES des départs.	TEMPS de marche et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
ALLER.										
Port-Vendres ..	"	"	"	"	"	"	Merc.	8 s.	"	
Oran (1)	156	468	39	Vend.	11 m.	h	"	"	39	

(1) Correspondance avec le paquebot allant à Tanger. (Ligne n° 9.)

PORT- VENDRES A ORAN. — N° 4.

réglementaire : 12 nœuds par heure.

du 20 mars 1885.)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE d'heures de marche.	JOURS des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS des départs.	HEURES des départs.	TEMPS de marche et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
RETOUR.										
Oran (2)	"	"	"	"	"	"	Samedi.	5 s.	"	
Port-Vendres...	156	468	39	Lundi.	8 m.	"	"	"	39	

(2) Correspondance avec le paquebot venant de Tanger. (Ligne n° 9.)

ITINÉRAIRE DE LA LIGNE DE
Service par quinzainé. — Vitesse
(Approuvé par décision ministérielle)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE d'heures de marche.	JOURS des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS des départs.	HEURES des départs.	TEMPS de marche et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	

ALLER.

Port-Vendres..	"	"	"	"	"	"	Merc.	8 s.	"	
Carthagène...	135	405	40 30	Vend.	Midi 30	4 30	Vend.	(1) 5 s.	45	
Oran (2).....	38	114	11 30	Sam.	4 30 m.	"	"	"	11 30	

(1) En cas d'avance dans l'arrivée, le paquebot pourra repartir de Carthagène à 2 heures du soir.
(2) Correspondance avec le paquebot partant pour Tanger. (Ligne libre.)

PORT-VENDRES A ORAN. — N° 4 BIS.
réglementaire : 10 nœuds par heure.
(du 30 mars 1885.)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE d'heures de marche.	JOURS des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS des départs.	HEURES des départs.	TEMPS de marche et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	

RETOUR.

Oran (3).....	"	"	"	"	"	"	Samedi.	10 s.	"	
Carthagène...	38	114	11 30	Dim.	9 30 m.	7 30	Dim.	5 s.	19	
Port-Vendres.	135	405	40 30	Mardi.	9 30 m.	"	"	"	40 30	

(3) Correspondance avec le paquebot venant de Tanger. (Ligne libre.)

ITINÉRAIRE DE LA LIGNE DE

Service hebdomadaire. — Vitesse

(Approuvé par décision ministérielle

STATIONS. 1	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE d'heures de marche. 4	JOURS des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6	DURÉE DE LA STATION. 7	JOURS des départs. 8	HEURES des départs. 9	TEMPS de marche et de station cumulé. 10	OBSERVATIONS. 11
	Lieues marines. 2	Milles. 3								
ALLER.										
Marseille	"	"	"	"	"	"	Vendr.	5 s.	"	"
Philippeville . .	131	393	33	Dim.	2 m.	"	"	"	33	"

MARSEILLE À PHILIPPEVILLE. — N° 5.

réglementaire : 12 nœuds par heure.

du 9 mars 1887.)

STATIONS. 1	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE d'heures de marche. 4	JOURS des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6	DURÉE DE LA STATION. 7	JOURS des départs. 8	HEURES des départs. 9	TEMPS de marche et de station cumulé. 10	OBSERVATIONS. 11
	Lieues marines. 2	Milles. 3								
RETOUR.										
Philippeville(1)	"	"	"	"	"	"	Dim.	Midi.	"	"
Marseille	131	393	33	Lundi.	9 s.	"	"	"	33	"

(1) Correspondance avec le paquebot venant de Bône. (Ligne n° 8.)

ITINÉRAIRE DE LA LIGNE DE

Service hebdomadaire. — Vitesse

(Approuvé par décision ministérielle)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE d'heures de marche.	JOURS des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS des départs.	HEURES des départs.	TEMPS de marche et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	

ALLER (1).

Marseille.....	"	"	"	"	"	"	Mercr.	5 s.	"	
Philippeville..	13	303	39	Vendr.	8 m.	"	"	"	39	

(1) { Correspondance avec le paquebot allant à Alger. (Ligne n° 8.)
Correspondance avec le paquebot allant à Bône. (Ligne n° 8.)

MARSEILLE À PHILIPPEVILLE. — N° 5 bis.

réglementaire: 10 nœuds par heure.

du 9 mars 1887.)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE d'heures de marche.	JOURS des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS des départs.	HEURES des départs.	TEMPS de marche et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	

RETOUR (2).

Philippeville..	"	"	"	"	"	"	Jedi.	11 s.	"	
Bougie.....	32	96	12	Vendr.	11 m.	9	Vend.	8 s.	21	
Marseille.....	140	420	42	Dim.	2 s.	"	"	"	42	

(2) Escale de Djidjelli desservie facultativement au retour.

ITINÉRAIRE DE LA LIGNE DE

Service hebdomadaire. — Vitesse

(Approuvé par décision ministérielle)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE d'heures de marche.	JOURS d'arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS des départs.	HEURES des départs.	TEMPS de marche et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
ALLER.										
Marseille.....	"	"	"	"	"	"	Judi.	5 s.	"	"
Bône.....	110	420	35	Samedi.	4 m.	11	Samedi.	3 s.	46	"
La Calle.....	12	36	4	Samedi.	7 s	3	Samedi.	10 s.	7	"
Tunis (Goulette) (1)...	43	129	13	Dim.	11 m.	"	"	"	13	"

(1) Correspondance avec le paquebot allant à Malte. (Ligne n° 11.)

MARSEILLE À BÔNE ET TUNIS. — N° 6.

réglementaire { 12 nœuds par heure entre Marseille et Bône.
10 nœuds à l'heure pour le reste du parcours.

du 8 novembre 1884.)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE d'heures de marche.	JOURS des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS des départs.	HEURES des départs.	TEMPS de marche et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
RETOUR.										
Tunis (Goulette) (2)...	"	"	"	"	"	"	Judi.	6 s.	"	"
La Calle.....	43	129	13	Vend.	7 m.	1	Vendr.	8 m.	14	"
Bône(3).....	12	36	4	Vend.	Midi.	77	Lundi.	5 s.	81	"
Marseille.....	110	420	35	Merccr.	4 m.	"	"	"	35	"

(2) Correspondance avec le paquebot venant de Malte. (Ligne n° 11.)

(3) { Correspondance avec le paquebot allant à Marseille. (Ligne n° 6 bis.)
Correspondance avec le paquebot allant à Alger. (Ligne n° 8.)

ITINERAIRE DE LA LIGNE DE

Service hebdomadaire. — Vitesse

(Approuvé par décision ministérielle)

STATIONS. 1	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE d'heures de marche. 4	JOURS des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6	DURÉE DE LA STATION. 7	JOURS des départs. 8	HEURES des départs. 9	TEMPS de marche et de station cumulé. 10	OBSERVATIONS. 11
	Lièges marines. 2	Milles. 3								
ALLER.										
Marseille.....	"	"	"	"	"	"	Lundi.	5 s.	"	
Ajaccio.....	62	186	19 "	Mardi.	Midi.	2	Mardi.	2 s.	21	
Bône (1).....	103	309	31 "	Merc.	9 s.	"	"	"	31	

(1) Correspondance avec le paquebot allant à Philippeville. (Ligne n° 8.)

MARSEILLE À BÔNE PAR AJACCIO. — N° 6 BIS.

réglementaire : 10 nœuds par heure à l'aller.

du 8 novembre 1884.)

STATIONS. 1	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE d'heures de marche. 4	JOURS des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6	DURÉE DE LA STATION. 7	JOURS des départs. 8	HEURES des départs. 9	TEMPS de marche et de station cumulé. 10	OBSERVATIONS. 11
	Lièges marines. 2	Milles. 3								
RETOUR.										
Bône (2).....	"	"	"	"	"	"	Samedi.	5 s.	"	
Ajaccio.....	103	309	31	Dim.	Min.	1	Lundi.	(3) 1 m.	32	
Marseille.....	62	186	19	Lundi.	8 s.	"	"	"	19	

(2) { Correspondance avec le paquebot venant de Tunis. (Ligne n° 6.)
Correspondance avec le paquebot venant d'Alger. (Ligne n° 5.)

(3) En cas d'avance dans l'arrivée, le paquebot pourra repartir d'Ajaccio à 11 heures du soir au plus tôt.

ITINÉRAIRE DE LA LIGNE DE MARSEILLE

Service hebdomadaire. — Vitesse
(Approuvé par décision ministérielle)

STATIONS. 1	DISTANCE à parcourir.		NOMBRE d'heures de marche. 4	JOURS des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6	DURÉE DE LA STATION. 7	JOURS des départs. 8	HEURES des départs. 9	TEMPS de marche et de station cumulé. 10	OBSERVATIONS. 11
	Lieues marines. 2	Milles. 3								
ALLER.										
Marseille.....	"	"	"	"	"	"	Lundi.	5 s.	"	"
Tunis (Gou- lette).....	160	480	42 "	Merc.	11 m. 6 m.	30 "	Jeudi.	5 s.	72 "	"
Sousse.....	43	129	14 "	Vend.	7 m.	7 "	Vendr.	2 s.	21 "	"
Monastir.....	5	15	1 30	Vend.	3 30 s.	1 30	Vendr.	5 s.	3 "	"
Mehdié.....	11	33	3 "	Vend.	8 s.	2 "	Vendr.	10 s.	5 "	"
Sfax.....	48	144	14 "	Samedi.	Midi.	11 "	Samedi.	11 s.	25 "	"
Gabès.....	13 1/3	40	5 "	Dim.	4 m.	8 "	Dim.	Midi.	13 "	"
Djerba.....	14 2/3	44	4 "	Dim.	4 s.	3 "	Dim.	7 s.	7 "	"
Tripoli (1)....	46	138	14 "	Lundi.	9 m.	"	"	"	14 "	"

(1) Correspondance avec le paquebot allant à Malte. (Ligne n° 12.)
Voir pour l'indication en italique la note de l'itinéraire n° 1 en ce qui concerne la vitesse effective facultative.

À TUNIS ET À TRIPOLI DE BARBARIE. — N° 7.

réglementaire { 10 nœuds 5 par heure entre Marseille et Tunis.
9 nœuds par heure entre Tunis et Tripoli.
du 20 mars 1885.)

STATIONS. 1	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE d'heures de marche. 4	JOURS des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6	DURÉE DE LA STATION. 7	JOURS des départs. 8	HEURES des départs. 9	TEMPS de marche et de station cumulé. 10	OBSERVATIONS. 11
	Lieues marines. 2	Milles. 3								
RETOUR.										
Tripoli (2)....	"	"	"	"	"	"	Merc.	5 s.	"	"
Djerba.....	46	138	14	Jeudi.	7 m.	3	Jeudi.	10 m.	17	"
Gabès.....	14 2/3	44	4	Jeudi.	2 s.	6	Jeudi.	8 s.	10	"
Sfax.....	13 1/3	40	5	Vendr.	1 m.	16	Vend.	5 s.	21	"
Mehdié.....	48	144	14	Sam.	7 m.	3	Samedi.	10 m.	17	"
Monastir.....	11	33	3	Sam.	1 s.	3	Samedi.	4 s.	6	"
Sousse.....	5	15	2	Sam.	6 s.	23	Dim.	5 s.	25	"
Tunis (Gou- lette).....	43	129	13	Lundi.	6 m.	12	Lundi.	6 s. ³⁾	25	"
Marseille.....	160	480	45	Mercr.	3 s.	"	"	"	45	"

(2) Correspondance avec le paquebot venant de Malte. (Ligne n° 12.)
(3) Du 1^{er} octobre au 1^{er} mars (saison d'hiver) le départ de la Goulette a lieu à 5 heures du s. ir.

ITINERAIRE DE LA LIGNE

Service hebdomadaire. — Vitesse

(Approuvé par décision ministérielle)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE d'heures de marche.	JOURS des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS des départs.	HEURES des départs.	TEMPS de marche et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
ALLER.										
Alger (1).....	"	"	"	"	"	"	Mercr.	Midi.	"	
Dellys.....	14	42	4 "	Mercr.	4 s.	4	Mercr.	8 s.	8	
Bougie.....	20	60	8 "	Jedi.	4 m.	8	Jedi.	Midi.	16	
Djidjelly.....	11	33	3 "	Jedi.	3 s.	3	Jedi.	6 s.	6	
Collo.....	16	48	5 "	Jedi.	11 s.	5	Vendr.	4 m.	10	
Philippeville(2)	6	18	2 "	Vendr.	6 m.	16	Vendr.	10 s.	18	
Bône (3).....	19	17	6 "	Samedi.	4 m.	"	"	"	6	

- (1) Correspondance avec le paquebot venant de Marseille. (Ligne n° 1.)
- (2) Correspondance avec le paquebot venant de Marseille. (Ligne n° 5.)
- (3) Correspondance avec le paquebot allant à Marseille. (Ligne n° 6 bis.)

D'ALGER À BÔNE. — N° 8:

réglementaire : 9 nœuds par heure.

du 8 novembre 1884.)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE d'heures de marche.	JOURS des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS des départs.	HEURES des départs.	TEMPS de marche et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
RETOUR.										
Bône (4).....	"	"	"	"	"	"	Vendr.	Minuit.	"	
Philippeville(5)	19	57	6 "	Samedi.	6 m.	9	Samedi.	3 s.	15	
Collo.....	6	18	2 "	Samedi.	5 s.	7	Samedi.	Minuit.	9	
Djidjelly.....	16	48	5 "	Dim.	5 m.	4	Dim.	9 m.	9	
Bougie.....	11	33	3 "	Dim.	Midi.	10	Dim.	10 s.	13	
Dellys.....	20	60	7 "	Lundi.	5 m.	5	Lundi.	10 m.	12	
Alger (6).....	11	42	4 "	Lundi.	2 s.	"	"	"	4	

- (4) { Correspondance avec le paquebot venant de Tunis. (Ligne n° 6.)
- (4) { Correspondance avec le paquebot venant de Marseille. (Ligne n° 6 bis.)
- (5) Correspondance avec le paquebot venant de Marseille. (Ligne n° 5.)
- (6) Correspondance avec le paquebot partant pour Marseille. (Ligne n° 1.)

ITINERAIRE DE LA LIGNE

Service par quinzaine. — Vitesse

(Approuvé par décision ministérielle)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE d'heures de marche.	JOURS	HEURES	DURÉE DE LA STATION.	JOURS	HEURES	TEMPS de marche et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles		des arrivées.	des arrivées.		des départs.	des départs.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
ALLER.										
Oran (1).....	"	"	"	"	"	"	Samedi.	8 s.	"	
Nemours.....	27	81	9	Dim.	5 m.	7	Dim.	Midi.	16	
Melilla.....	17	51	4	Dim.	4 s.	3	Dim.	7 s.	7	Esc. facult.
Melaga.....	36	108	11	Lundi.	6 m.	14	Lundi.	8 s.	25	
Gibraltar.....	24	72	8	Mardi.	4 m.	6	Mardi.	10 m.	11	
Tanger.....	10	30	3	Mardi.	1 s.	"	"	"	3	

(1) Correspondance avec le paquebot arrivant de Port-Vendres. (Ligne n° 4.)

D'ORAN A TANGER. — N° 9.

réglementaire : 9 nœuds par heure.

du 7 septembre 1887.)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE d'heures de marche.	JOURS	HEURES	DURÉE DE LA STATION.	JOURS	HEURES	TEMPS de marche et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.		des arrivées.	des arrivées.		des départs.	des départs.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
RETOUR.										
Tanger.....	"	"	"	"	"	"	Merccr.	10 m.	"	
Gibraltar.....	10	30	3	Merccr.	1 s.	9	Merccr.	10 s.	12	
Malaga.....	24	72	9	Jendi.	7 m.	10	Jendi.	5 s.	19	
Melilla.....	36	108	12	Vendr.	5 m.	1	Vendr.	6 m.	13	Esc. facult.
Nemours.....	17	51	5	Vendr.	11 m.	7	Vendr.	6 s.	12	
Oran (2).....	27	81	8	Sam.	2 m.	"	"	"	8	

(2) Correspondance avec le paquebot partant pour Port-Vendres le samedi. (Ligne n° 4.)

ITINÉRAIRE DE LA LIGNE DE

Service hebdomadaire. —

(Approuvé par décision ministérielle

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE d'heures de marche.	JOURS des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS des départs.	HEURES des départs.	TEMPS de marche et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	

ALLER.

Marseille.....	"	"	"	"	"	"	Samedi.	Midi.	"	
Naples.....	149 1/3	448	40	Lundi.	4 m.	5	Lundi.	9 s.	45	
Malte (1)....	110	330	24	Mardi.	9 s.	"	"	"	24	

(1) { Correspondance avec le paquebot allant à Tunis. (Ligne n° 11.)
Correspondance avec le paquebot allant à Tripoli. (Ligne n° 12.)

MARSEILLE À MALTE. — N° 10.

Vitesse réglementaire : 10 nœuds 5 par heure.

du 7 septembre 1887.)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE d'heures de marche.	JOURS des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS des départs.	HEURES des départs.	TEMPS de marche et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	

RETOUR.

Malte (2).....	"	"	"	"	"	"	Merc.	4 s.	"	
Naples.....	110	330	27	Jeudi.	7 s.	46	Samedi.	5 s.	73	
Marseille.....	149 1/3	448	40	Lundi.	9 m.	"	"	"	19	

(2) { Correspondance avec le paquebot venant de Tunis. (Ligne n° 11.)
Correspondance avec le paquebot venant de Tripoli. (Ligne n° 12.)

ITINÉRAIRE DE LA LIGNE DE

Service hebdomadaire. — Vitesse

(Approuvé par décision ministérielle)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE d'heures de marche.	JOURS des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS des départs.	HEURES des départs.	TEMPS de marche et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
ALLER.										
Tunis (Goulette) (1)...	"	"	"	"	"	"	Lundi.	10 m.	"	
Malte (2).....	70	210	23	Mardi.	9 m.	"	"	"	23	

(1) Correspondance avec le paquebot venant de Marseille. (Ligne n° 6.)

(2) Correspondance avec le paquebot allant à Tripoli. (Ligne n° 12.)

TUNIS A MALTE. — N° 11.

réglementaire : 9 nœuds par heure.

du 20 mars 1885.)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE d'heures de marche.	JOURS des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS des départs.	HEURES des départs.	TEMPS de marche et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
RETOUR.										
Malte (3).....	"	"	"	"	"	"	Merc.	1 s.	"	
Tunis (Goulette) (4)...	70	210	23	Jeudi.	Midi.	"	"	"	23	

(3) Correspondance avec le paquebot venant de Tripoli. (Ligne n° 12.)

(4) Correspondance avec le paquebot allant à Marseille. (Ligne n° 6.)

ITINÉRAIRE DE LA LIGNE DE MALTE

Service hebdomadaire. — Vitesse

(Approuvé par décision ministérielle

A TRIPOLI DE BARBARIE. — N° 12.

réglementaire : 9 nœuds par heure.

du 8 novembre 1884.)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE d'heures de marche.	JOURS des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS des départs.	HEURES des départs.	TEMPS de marche et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
ALLER.										
Malte (1).....	"	"	"	"	"	"	Mardi.	2 s.	"	
Tripoli (2)....	66 2/3	200	22	Mercre.	Midi.	"	"	"	22	

(1) Correspondance avec le paquebot venant de Tunis. (Ligne n° 11.)
 (2) Correspondance avec le paquebot allant à Tunis par la côte. (Ligne n° 7.)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE d'heures de marche.	JOURS des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS des départs.	HEURES des départs.	TEMPS de marche et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
RETOUR.										
Oran (2).....	"	"	"	"	"	"	Lundi.	5 s.	"	
Malte (4).....	66 2/3	200	22	Mardi.	3 s.	"	"	"	22	

(3) Correspondance avec le paquebot venant de Tunis par la côte. (Ligne n° 7.)
 (4) Correspondance avec le paquebot allant à Tunis. (Ligne n° 11.)

DIRECTION DE L'EXPLOITATION. — 3^e BUREAU.
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. La direction générale des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres Pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les *bâtiments* ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie Steamer ou Bâtiment à vapeur. — V. signifie Bâtiment à voiles. — C. signifie Commerce.

NUMÉROS d'ordre. 1	DESTINATION. 2	DATES des départs. 3	PORTS de départ. 4	NOMS des bâtiments. 5	NATURE des bâtiments. 6	CAPITAINES, armateurs ou agents. 7
§ 1^{er}. — Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises.						
(Section 1 du Tarif international.)						
1	Martinique.	1 ^{er} octobre.	Le Havre..	Général - Ber - thaut.	Voilier....	D. Auger.
2	<i>Idem</i>	10.....	<i>Idem</i>	Orue	<i>Idem</i>	Ambaud.
3	Pointe-à-Pitre.....	15.....	<i>Idem</i>	Général-Chanzy.	<i>Idem</i>	H. Auger.
4	<i>Idem</i>	25.....	<i>Idem</i>	Cécile-Auger...	<i>Idem</i>	D. Auger.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale.						
(Sections 1 et 2 du Tarif international.) (1)						
1	Arica.....	1 ^{er} octobre.	Le Havre..	Laurium	Vap. rég....	C ^{ie} du Pacifique.
2	Bahia.....	2.....	<i>Idem</i>	Ville - de - Ma- ranhao.	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
3	<i>Idem</i>	17.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Mocéo.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
4	Buenos-Ayres.....	8.....	<i>Idem</i>	Cordoba.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
5	<i>Idem</i>	10.....	<i>Idem</i>	San-Martin....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
6	<i>Idem</i>	20.....	<i>Idem</i>	Phœnician.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
7	<i>Idem</i>	30.....	<i>Idem</i>	Uruguay.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
8	Cap-Haïtien	9.....	<i>Idem</i>	Hungaria.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
9	<i>Idem</i>	29.....	<i>Idem</i>	Borussia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
10	Caracas.....	9.....	<i>Idem</i>	Hungaria.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
11	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Francia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
12	Cayes.....	24.....	<i>Idem</i>	Francia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
13	Colon	9.....	<i>Idem</i>	Hungaria.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
14	Céara	21.....	<i>Idem</i>	Ambrôse	<i>Idem</i>	Currie.
15	Curaçao.....	24.....	<i>Idem</i>	Francia.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
16	Guayaquil.....	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Laurium	<i>Idem</i>	C ^{ie} du Pacifique.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le tableau I (page 64 et 65) du Tarif international.

NUMEROS J'ordre.	DESTINATION.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
17	Guayaquil.....	10 octobre.	Le Havre..	Augustura.....	Voilier....	L. Marande.
18	Halifax.....	15.....	Idem.....	Panama.....	Vap. rég... Idem.....	Brostrom.
19	Jacmel.....	24.....	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Brostrom.
20	La Guayra.....	9.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
21	Idem.....	24.....	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Idem.
22	Lima.....	1 ^{er}	Idem.....	Laurium.....	Idem.....	Bossière.
23	Mayaguez (Porto- Rico).	9.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Brostrom.
24	Idem.....	14.....	Idem.....	Habana.....	Idem.....	Géneval.
25	Idem.....	24.....	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Brostrom.
26	Muruguan.....	21.....	Idem.....	Ambrôse.....	Idem.....	Currie.
27	Montévidéo.....	8.....	Idem.....	Cordoba.....	Idem.....	Chargeurs réunis
28	Idem.....	0.....	Idem.....	San-Martin....	Idem.....	Idem.
29	Idem.....	20.....	Idem.....	Phœniciau....	Idem.....	Idem.
30	Idem.....	30.....	Idem.....	Uruguay.....	Idem.....	Idem.
31	New-York.....	1 ^{er}	Idem.....	Lynnwood.....	Voilier....	Touchard - Lalle- mand.
32	Para.....	9.....	Idem.....	Paraense.....	Vap. rég... Idem.....	Cunard.
33	Idem.....	21.....	Idem.....	Ambrôse.....	Idem.....	Currie.
34	Puerto-Cabello....	9.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Brostrom.
35	Idem.....	24.....	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Idem.
36	Port-au-Prince....	9.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
37	Idem.....	29.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
38	Pernambuco.....	3.....	Idem.....	Ville-de-Ma- ranhao.	Idem.....	Chargeurs réunis.
39	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Macéio.	Idem.....	Idem.
40	Progresso.....	14.....	Idem.....	Habana.....	Idem.....	Géneval.
41	Puerto-Plata.....	9.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Brostrom.
42	Idem.....	24.....	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Idem.
43	Québec.....	15.....	Idem.....	Panama.....	Idem.....	Bossière.
44	Rio-Janeiro.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Ma- ranhao.	Idem.....	Chargeurs réunis.
45	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Macéio.	Idem.....	Idem.
46	San-Juan (Porto- Rico).	9.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Brostrom.
47	Idem.....	24.....	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Idem.
48	Santo-Domingo....	24.....	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Idem.
49	Savanna.....	9.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
50	Idem.....	24.....	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Idem.
51	Saint-Thomas.....	9.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
52	Idem.....	24.....	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Idem.
53	Tampico.....	5.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
54	Ténériffe.....	10.....	Idem.....	San-Martin....	Idem.....	Chargeurs réunis
55	Idem.....	30.....	Idem.....	Uruguay.....	Idem.....	Idem.
56	Valparaiso.....	1 ^{er}	Idem.....	Laurium.....	Idem.....	C ^{ie} du Pacifique.
57	Vera-Cruz.....	5.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Brostrom.
58	Idem.....	14.....	Idem.....	Habana.....	Idem.....	Géneval.

DIRECTION DE L'EXPLOITATION. — 4^e BUREAU. — CORRESPONDANCES
TÉLÉGRAPHIQUES.

Nomenclature des bureaux télégraphiques.

1^o Ouvertures.

BUREAUX SECONDAIRES.

a) *Bureaux municipaux gérés par des agents des postes et des télégraphes.*

Cellule. M. ☒ (Puy-de-Dôme).....	10 sept. 1887.	Reinoncourt. M. ☒ (Vosges).....	10 sept. 1887.
Chalindrey. M. ☒ (Haute-Marne).....	<i>Idem.</i>	Saint-Amé. M. ☒ (Vosges). <i>Idem.</i>	
Cronat. M. ☒ (Saône-et-Loire).....	25 août 1887.	Saint-Germain-des-Fossés. M. ☒ RG. (Allier)....	<i>Idem.</i>
Cuillé. M. ☒ (Mayenne). <i>Idem.</i>		Saint-Mamert. M. ☒ RG. (Gard).....	<i>Idem.</i>
Fournols. M. ☒ RG. (Puy-de-Dôme).....	10 sept. 1887.	Sare. M. ☒ RG. (Basses-Pyrénées).....	<i>Idem.</i>
Génélard. M. ☒ RG. (Saône-et-Loire).....	<i>Idem.</i>	Senez. M. ☒ (Basses-Alpes).....	<i>Idem.</i>
Mosnes. M. ☒ RG. (Indre-et-Loire).....	25 août 1887.	Teillet. M. ☒ (Tarn)....	25 août 1887.
Portieux. M. ☒ (Vosges). 10 sept. 1887.		Theix. M. ☒ (Morbihan). <i>Idem.</i>	
Puy - Notre - Dame (Le) M. ☒ RG. (Maine-et-Loire).....	<i>Idem.</i>	Terraube. M. ☒ RG. (Gers).....	10 sept. 1887.

b) *Bureaux municipaux gérés par des agents des communes.*

Églises-d'Argenteuil (Les). M. (Charente-Inférieure).	25 août 1887.
Hamman-du-Guergour. M. (Constantine).....	<i>Idem.</i>
Laverdure. M. (Constantine).....	<i>Idem.</i>

c) *Gares.*

Beauchamps. D. (Loiret).
Manlay. 2 kil. (Côte-d'Or).

d) *Écluses.*

Noisiel. EC. (Seine-et-Marne).

e) *Bureaux d'intérêt privé.*

Gaulier. IP. (2) (Ardennes).

(2) Bureau d'intérêt privé relié au bureau de Sedan pour la correspondance spéciale de M. Jules Varinet, teinturier.

Pont-d'Ardres. IP. (1) (Pas-de-Calais).

(1) Bureau d'intérêt privé relié au bureau d'Ardres pour la correspondance spéciale de M. Delori.

2^o Fusions et transferts.

Bizanet. M. ☒ RG. (Aude).....	1 ^{er} septembre 1887.
Juzennecourt. M. ☒ (Haute-Marne)....	23 août 1887.
Montiérender M. ☒ (Haute-Marne).....	1 ^{er} septembre 1887.
Roquesfort-des-Corbières. M ☒ (Aude).....	<i>Idem.</i>

3° Modifications et transformations.

- Page 36. *Au lieu de* : Bizanet. M. RG. (Aude); *lire* : Bizanet. M. ☒ RG. (Aude).
— 42. ————— Bourgneuf ou Bourgneuf-en-Retz. M. ☒ (Loire-Inférieure);
lire : Bourgneuf-en-Retz. M. ☒ (Loire-Inférieure).
— 59. ————— Chalindrey. 2 kil. (Haute-Marne); *lire* : Chalindrey. V. (Haute-
Marne).
— 108. ————— Gévelard. 1 kil. (-Saône-et-Loire); *lire* : Gévelard. V. (Saône-
et-Loire).
— 115. ————— Guerbaville - la - Mailleraye. M. ☒ RG. (Seine - Inférieure);
écrire : Mailleraye-Guerbaville (la). M. ☒ RG. (Seine-Infé-
rieure) et reporter à son ordre alphabétique.
— 183. ————— Pércire (château). IP. (2) (Seine-et-Marne); modifier le renvoi (2)
ainsi qu'il suit :

(2) Bureau d'intérêt privé relié à la gare de l'Est (Paris) pour la correspondance spéciale de la famille Pércire, des hôtes et du personnel du château.

Page 184. *Au lieu de* : Petites-Dalles (les). M. ☒ (2) (Seine-Inférieure); modifier le
renvoi (2) ainsi qu'il suit :

(2) Bureau mixte temporaire ouvert du 1^{er} juin au 15 octobre.

Page 222. *Au lieu de* : Saint-Germain-des-Fossés. 1 kil. (Allier); *lire* : Saint-Germain-
des-Fossés. V. (Allier).

- 259. ————— Tour-de-Carol (la). M. ☒ (Pyrénées-Orientales);
Tour-de-France (la). M. ☒ (Pyrénées-Orientales);

Ecrire, en reportant ces indications à leur ordre alphabétique,

Latour-de-Carol. M. ☒ (Pyrénées-Orientales);

Latour-de-France. M. ☒ (Pyrénées-Orientales).

Ajouter la mention RG. après les noms des bureaux suivants :

Barenton. M. ☒ (Manche).

Brouzils (Les). M. ☒ (Vendée).

Grand-Couronne. M. ☒ (Seine-Inférieure).

Grosseto-l'rugna. M. (Corse).

Lapleau. M. ☒ (Corrèze).

Livron. M. ☒ (Drôme).

Montièrender. M. ☒ (Haute-Marne).

Montlieu. M. ☒ (Charente-Inférieure).

Précigné. M. ☒ (Sarthe).

Saint-André-de-Valborgne. M. ☒ (Gard).

Tiercé. M. ☒ (Maine-et-Loire).

4° Récouvertures.

Casabianda-Aléria. M. (Corse) pour Aléria. 3 kil.

Saint-André-de-Roquelongue. M. (Aude).

6° Fermatures provisoires.

Tizi. M. (Oran).

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3^e BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

Annotations à faire au carnet n° 217.

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.	
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à porter au registre n° 16 décies.		
			4	5		
1	2	3	fr. c.	fr. c.	fr. c.	6
NOUVEAUX JOURNAUX.						
<i>Archives roumaines de médecine et de chirurgie</i> , M. Félix Alcan, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.						L'année d'abonnement commence le 15 juillet.
France et Algérie.....	1 an....	10 00	9 80	0 20		
<i>École primaire (L')</i> , 71, rue de Rennes, à Paris.						
France.....	6 mois..	3 00	2 87	0 13		
	1 an....	5 00	4 85	0 15		
<i>Espoir (Journal l')</i> , à Réthel (Ardennes).						
Ardennes, Marne. Meuse et Aisne.....	3 mois..	4 60	3 86	0 14		
	6 mois..	7 50	7 32	0 18		
	1 an....	15 00	14 75	0 25		
Autres départements.....	3 mois..	5 00	4 85	0 15		
	6 mois..	9 00	8 81	0 19		
	1 an....	18 00	17 72	0 28		
<i>Réveil-matin (Le)</i> , 8, rue Drouot, à Paris.						
Paris.....	3 mois..	7 00	6 83	0 17		
	6 mois..	13 00	12 77	0 23		
	1 an....	25 00	24 65	0 35		
Départements.....	3 mois..	8 00	7 82	0 18		
	6 mois..	15 00	14 75	0 25		
	1 an....	28 00	27 62	0 38		

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à porter au registre n° 16 décies.	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Revue de théologie pratique et d'homé- tique, au Vigan (Gard).</i> France.....	1 an.....	4 00	3 86	0 14	
<i>Tribune (La), rue Palais-Grillet, à Lyon.</i> Rhône et départements limi- throphes.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	5 00 10 00 18 00	4 85 9 80 17 72	0 15 0 20 0 28	
Autres départements.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	7 00 14 00 26 00	6 83 13 73 25 64	0 17 0 24 0 36	
<i>Universel (L'), revue illustrée de vul- garisation universelle; 203, rue Saint-Honoré, à Paris.</i> France.....	6 mois... 1 an....	3 50 6 00	3 36 5 84	0 14 0 16	

CHANGEMENT DE PRIX D'ABONNEMENT.

<i>Action (L'), 5, rue du Coq-Héron, à Paris.</i> Paris et Seine.....	1 mois... 3 mois... 6 mois... 1 an....	2 00 5 00 9 00 18 00	1 88 4 85 8 81 17 72	0 12 0 15 0 19 0 28	
Départ ments.....	1 mois... 3 mois... 6 mois... 1 an....	2 00 6 00 12 00 24 00	1 88 5 84 11 78 23 66	0 12 0 16 0 22 0 31	
<i>Autorité (L'), 10, faubourg Montmar- tre, à Paris.</i> France.....	1 mois... 3 mois... 6 mois... 1 an....	4 50 13 00 25 60 48 00	4 35 12 77 24 65 47 42	0 15 0 23 0 35 0 58	
Abonnements à prix réduit en faveur des membres du clergé.	3 mois... 6 mois... 1 an....	9 00 18 00 35 00	8 81 17 72 34 55	0 19 0 28 0 45	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à porter au registre n° 16 décies.	
1	2	3	4	5	6
<i>France militaire (La)</i> , 11, place Saint-André-des-Arts, à Paris.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	Ne pas confondre la <i>France militaire</i> avec la <i>France militaire et reli- gieuse</i> .
France, Corse, Algérie et Tunisie.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	5 00 9 00 18 00	4 85 8 81 17 72	0 15 0 19 0 28	
Colonies et étranger.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	7 00 12 00 24 00	" " "	" " "	
<i>Globe (Le)</i> , 12, rue Grange-Batelière, à Paris.					
Paris.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	3 00 6 00 10 00	2 87 5 84 9 80	0 13 0 16 0 20	
Départements.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	3 50 7 00 12 00	3 36 6 83 11 78	0 14 0 17 0 22	
<i>Mode nationale (La)</i> , 10, rue Git-le- Cœur, à Paris.					
France.....	6 mois... 1 an....	4 00 7 00	3 86 6 83	0 14 0 17	
<i>Paris illustré</i> , Journal hebdomadaire, 13, rue Jean-Bart, à Paris.					
France.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	10 00 19 00 36 00	9 80 18 71 35 54	0 20 0 29 0 46	
<i>Soleil (Le)</i> , 43, rue Notre-Dame-des- Victoires, à Paris.					A coller sur le tarif du journal <i>Le Soleil</i> .
France et Algérie.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	8 00 15 00 25 00	7 82 14 75 24 65	0 18 0 25 0 35	
<i>Vie financière (La)</i> , 9, rue Cadet, à Paris.					
France et Alsace-Lorraine...	1 an....	5 00	4 85	0 15	
Union postale.....	1 an....	10 00	"	"	

MODIFICATIONS.

Page 443 de la table alphabétique : au titre du journal *Revue politique et littéraire*,
ajouter le sous-titre *Revue bleue*.

NOTA. Ces conditions sont insérées pour ordre au Bulletin mensuel; elles ont déjà été notifiées aux agents par lettres-circulaires.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3^e BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

*Participation de six nouveaux bureaux au service des mandats-cartes
n^o 1406 (ancien 16 octiès).*

Les bureaux de :

Arcis-sur-Aube (Aube);
Saint-Martin-de-Ré (Charente-Inférieure);
Saint-Étienne-Badouillère (Loire);
Châteaubriant (Loire-Inférieure);
Avignon, place Pie (Vaucluse);
Vaison (Vaucluse);

sont admis à participer au service des mandats-cartes n^o 1406 (ancien 16 octiès) à partir du 1^{er} octobre 1887.

Ces bureaux devront être ajoutés à la liste de ceux autorisés à délivrer des mandats-cartes pour l'intérieur.

SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. DEMOY (François), commis auxiliaire à Saint-Servan, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un portefeuille contenant un billet de banque de 100 francs, qu'il s'est empressé de remettre au propriétaire.

M. HARRY, facteur rural à Figeac, a trouvé sur un chemin un portefeuille contenant des papiers et une somme de 60 francs qu'il a remis à la personne qui l'avait perdu.

M. PEYRE, chargeur à la Recette principale de la Seine, a trouvé dans une salle d'attente, une pièce de 20 francs qu'il s'est empressé de remettre à ses chefs.

M. GOASDOUÉ, commis à Brest, a trouvé sur la tablette d'un guichet un porte-monnaie contenant 40 francs, qui a pu être remis à son propriétaire.

M. LABORDE, facteur rural à Francescas (Lot-et-Garonne), a trouvé sur la voie publique un portefeuille contenant un billet de banque de 1,000 francs qui a été remis par la receveuse à la personne qui l'avait perdu.

M. BLADBOURG, facteur à la Recette principale de Bordeaux, a trouvé dans la salle d'attente, sur la tablette d'un guichet, un porte-monnaie renfermant 40 francs qu'il s'est empressé de remettre à une dame qui l'avait perdu.

M. BALTEUR, facteur des télégraphes à Amiens, a trouvé dans la salle d'attente du bureau deux pièces en or de 10 francs qu'il a remises à son chef immédiat.

M. BOULLEVULT, facteur rural à Mouy (Oise), a trouvé dans la boîte de Saint-Claude sept coupons de reste s'élevant ensemble à 207 fr. 25 cent., qu'il a remis à la receveuse.

M. JACQUELIN, facteur de ville à Saint-Jean-d'Angely, a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 35 francs qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire.

M. GRANDJEAN (François), facteur rural à Guignes-Rabutin, a trouvé sur la voie publique une montre en or qu'il a remise à la personne qui l'avait perdue.

M. DAGUET, facteur rural à Belleherbe (Doubs), a trouvé sur une route une enveloppe contenant des valeurs pour une somme de 1,000 francs. Il s'est empressé de rendre ces valeurs au propriétaire dès qu'il l'eut connu.

M. MERLE, facteur rural à Aramon (Gard), s'est empressé de remettre à la receveuse une pièce de 20 francs qu'il avait reçue d'elle en trop.

M. ELIOT, facteur tubiste à Paris, rue Saint-Lazare, a remis au bureau un porte-monnaie contenant 25 francs, qu'il avait trouvé dans la salle d'attente.

M. GOUFFAULT, brigadier-facteur à Blois, a déposé au commissariat de police un porte-monnaie renfermant 17 fr. 90 cent. qu'il avait trouvé.

M. ROUSSEAU, facteur local à Theillay, a déposé à la mairie de cette commune un porte-monnaie contenant 20 francs qu'il avait trouvé.

M. DASQUE, facteur local à Saint-Bertrand (Haute-Garonne), a trouvé une pièce de 20 francs qu'il s'est empressé de remettre à la mairie de Montréjeau.

M. COMTEJEAN, auxiliaire au bureau de Pontarlier, a remis au receveur une pièce de 20 francs qu'il avait trouvée sur la voie publique.

M. BRIAUDET, commis à Aix-les-Bains, a trouvé sur la tablette du guichet une somme de 10 francs qu'il a remise au receveur pour être rendue à la personne qui l'avait laissée.

M. MONNERET, commis à Aix-les-Bains, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie renfermant une somme de 780 francs qu'il a remis au receveur et qui a pu être rendu au propriétaire.

M. RABOSÉE, commis au bureau de Marseille-Bourse, a trouvé sur la tablette d'un guichet un portefeuille contenant 350 francs en billets de banque et un billet à ordre de 457 francs. Ce portefeuille a été remis à son propriétaire.

M. TARDAT, commis auxiliaire à Challans (Vendée), a trouvé une montre en or qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire.

M. PRADE, commis à Paris, bureau n° 12, a remis au receveur un portefeuille contenant 350 francs en billets de banque, qu'il avait trouvé sur la tablette du guichet et qui a pu être remis à la personne qui l'avait laissé.

M. THÉRON, facteur des télégraphes à Mantes, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 82 francs qu'il a remis au receveur.

M. LE FLEM, facteur rural à la Roche-Derrien (Côtes-du-Nord), a remis à leur propriétaire des billets et obligations s'élevant à la somme de 1,500 francs qu'il avait trouvés sur la voie publique.

M. ARCHAMBAULT, courrier d'entreprise à Saint-Symphorien (Indre-et-Loire), a déposé entre les mains de la receveuse un billet de banque de 50 francs qu'il avait trouvé sur la tablette du guichet.

M. ROBARDELLE, commis auxiliaire à Blois-Denis-Papin, a remis à son receveur un porte-monnaie contenant 10 francs qui avait été laissé sur la tablette du guichet.

M. ARNAUD, facteur rural à Mens (Isère), a trouvé et s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu un portefeuille contenant 10,000 francs en valeurs et 400 francs en billets de banque.

MM. BRAUD et VEYRE, commis à Annecy, ont remis à son propriétaire un porte-monnaie contenant une somme assez importante qu'ils avaient trouvé sur la tablette du guichet.

M. TROUILLET, facteur local à Châtenay (Seine), a trouvé en cours de tournée une broche en or, ornée de perles, qu'il a déposée entre les mains de la receveuse.

M. DESANDES (Pierre), facteur rural à Sauxillanges (Puy-de-Dôme), a trouvé en cours de tournée une montre en argent et s'est empressé de faire des démarches pour trouver le propriétaire.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

MM. LAVAUT, KOENIG et ROUAIX, commis à Alger;
DENIS, commis auxiliaire, NICOLAS, facteur à Marseille;
MARCANGELI, facteur à Condé-Smendou (Constantine),
ont fait preuve de courage en contribuant à l'arrestation de malfaiteurs.

M. JAUVIN, facteur rural à Langres, a arrêté un cheval emporté.

MM. MARTIN, facteur rural à Saint-Didier (Vaucluse);
LALLEMAND, facteur de ville à Montbéliard;
COUAYRON, facteur rural à Cazaubon (Gers),
se sont distingués dans des incendies.

M. MONDOLONI, facteur rural à Coti (Corse), a sauvé un enfant qui était sur le point d'être écrasé par une voiture.

MM. CROUZET, facteur de ville à Foix (Ariège);
DEMOY, commis auxiliaire à Saint-Servan,
ont sauvé des personnes en danger de se noyer.

M. DUPRÉ, facteur local à Saint-Michel-sur-Orge (Seine-et-Oise), a fait preuve de courage et s'est exposé en tuant un chien atteint d'hydrophobie.

SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU PERSONNEL.

Par décret en date du 3 septembre 1887, M. BARON, directeur de l'ancien ne direction des services sédentaires a été nommé directeur de la 2° Division (exploitation).

Par décret en date du 5 septembre 1887, M. LEROUX, inspecteur des bureaux ambulants de la ligne de Lyon à Paris, a été nommé directeur de la ligne des Pyrénées à Bordeaux.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS fr.
MM. Rolland.....	Chef de bureau.	Anc. dir ^{on} des serv. sédent. (3 ^e b ^{au}).	6,000	Chef de bureau.	Divis ^{on} de la comptabilité (3 ^e b ^{au}).	6,000
Le Tual.....	Sous-chef de bureau.	Service central (3 ^e bureau).	4,500	Sous-Chef de bureau.	Service central. (Personnel).	4,500
Simon.....	<i>Idem</i>	Anc. dir ^{on} des serv. sédent. (3 ^e b ^{au}).	4,500	<i>Idem</i>	Service central, 3 ^e bureau.	4,500
Guillon.....	Commis principal.	Direct. de la comptabilité (3 ^e b ^{au}).	4,500	<i>Idem</i>	Div ^{on} de la comptabilité, 3 ^e bureau	4,500
Voirin.....	Chef de brigade.	Ligne du Sud-Ouest	4,000	Inspecteur..	Ligne de Lyon à Paris.	4,000
Vicart.....	Commis principal.	Service central (1 ^{er} bureau).	4,000	Commis principal.	Caisse nationale d'épargne.	4,000
Bergin.....	Commis pp ^{al} de dir ^{on} .	Saint-Étienne.....	3,300	Com. princ. de direct.	Amiens.....	3,300
Porcheret....	Commis principal.	Paris, bureau 44...	3,000	Commis....	Caisse nationale d'épargne.	3,100
Arnaudé.....	<i>Idem</i>	Toulouse.....	3,000	Commis pp ^{al} de direct ^{on} .	Toulouse.....	3,000
Geoffroy.....	Commis de direction.	Châlons-sur-Marne.	2,400	Commis....	Caisse nationale d'épargne.	2,500
Bonzom.....	<i>Idem</i>	Perpignan.....	2,400	Commis de direction.	Constantine, insp ^{on} du service tech.	2,400
Bortrand.....	Commis....	Perpignan (R. P.).	2,100	Commis....	Perpignan, direction.	2,100
Le Carlier de Vestud.	<i>Idem</i>	Paris Bourse.....	2,100	<i>Idem</i>	Châlons-sur-Marne, direction.	2,100
Courty.....	<i>Idem</i>	Paris 29.....	1,800	<i>Idem</i>	Service central, 1 ^{er} bureau.	1,900
Marnet.....	<i>Idem</i>	Saint-Étienne. (Central).	1,800	<i>Idem</i>	Saint-Étienne, direction.	1,800
Lebisteur....	Receveur....	Villefranche - sur - Saône.	4,000	Receveur....	Lyon-Guillotière...	4,500
Armand.....	<i>Idem</i>	Mayenne.....	2,500	<i>Idem</i>	Villefranche - sur - Saône.	2,500
Savin.....	<i>Idem</i>	Saïgon.....	3,000	<i>Idem</i>	Mayenne.....	3,000
M ^{lles} Robillard.....	Receveuse...	Céron.....	800	Receveuse...	Theil-sur-Huïne...	800
Prangé.....	"	<i>Idem</i>	Céron.....	800
Mary.....	Receveuse...	Villefranche - de - Conflent.	1,200	<i>Idem</i>	Elac.....	1,200
Comont.....	"	<i>Idem</i>	Vellefranche - de - Conflent.	800
Fortin.....	Receveuse...	Ayron.....	800	<i>Idem</i>	Champigny-le-Sec..	800
Thibaudeau...	<i>Idem</i>	Champigny-le-Sec..	800	<i>Idem</i>	Ayron.....	800
M ^{me} v ^e Métayer...	<i>Idem</i>	Saint-Félix-de-Caraman.	1,400	<i>Idem</i>	Maignelay.....	1,400
M ^{me} Grimaldi.....	<i>Idem</i>	Champigny-en-B ^{ce} ..	800	<i>Idem</i>	Poncé.....	800
M ^{me} v ^e Champion..	"	<i>Idem</i>	Champigny-en-B ^{ce} ..	1,000
M ^{me} Peisselon....	Receveuse...	Volx.....	1,400	<i>Idem</i>	S ^t -Paul-sur-l'Ubaye.	1,400
M ^{lles} Combe.....	<i>Idem</i>	S ^t -Paul-sur-l'Ubaye.	800	<i>Idem</i>	Volx.....	800
Lavergne.....	"	<i>Idem</i>	Pompignan.....	800
M ^{me} v ^e de Pezet...	Receveuse...	Tiercé.....	1,400	<i>Idem</i>	Villefranche-d'Albigois.	1,400

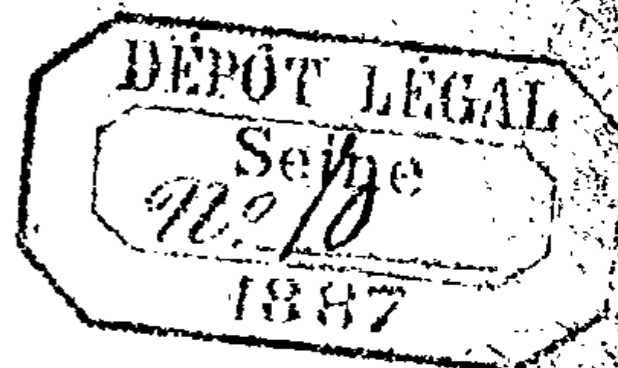
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS
			fr.			fr.
M ^{lle} Bastard	Receveuse . . .	Penestin	1,400	Receveuse . . .	Alexain	1,400
Fourmentraux	<i>Idem</i>	Theillay	800	<i>Idem</i>	Molineuf	800
M ^{mes} Rougon			"	<i>Idem</i>	Theillay	800
v ^e Brottes	Receveuse . . .	Bou-Sfer	1,000	<i>Idem</i>	L'Hillil	1,000
M ^{lles} Mantels	<i>Idem</i>	L'Hillil	1,000	<i>Idem</i>	Bou-Sfer	1,000
Borel	<i>Idem</i>	Chanu	1,000	<i>Idem</i>	Bellou-en-Houlma .	1,000
M ^{mes} Lecoq	<i>Idem</i>	Saint-Germain-de- la-Coudre	800	<i>Idem</i>	Chanu	800
MM. Gigy	Receveur	Ignéy Avricourt . . .	1,400	<i>Idem</i>	Noizay	1,400
Chopard	Commis	Paris, bur. n ^o 24 . . .	1,500	Receveur	Ignéy-Avricourt . . .	1,600
Le Rumour	Receveur	Briey	2,200	<i>Idem</i>	Nenours	2,200
Seel	<i>Idem</i>	Auxy-le-Château . . .	1,800	<i>Idem</i>	Briey	1,800
M ^{mes} Coulier	Receveuse . . .	Bully	1,600	Receveuse . . .	Auxy-le-Château . . .	1,600
Beauprez	<i>Idem</i>	Phalempin	1,400	<i>Idem</i>	Bully	1,400
M ^{lles} Dumoulin	<i>Idem</i>	Dourlers	1,000	<i>Idem</i>	Phalempin	1,000
Favard			"	<i>Idem</i>	Saint-Léger Magna- geix	800
Sauvage	Receveuse . . .	Bouge-Chambalud . . .	1,400	<i>Idem</i>	Somberton	1,400
Bezard			"	<i>Idem</i>	Remillys-sur-Lozon .	800
Bourgon	Receveuse . . .	Cloyes-sur-le-Loir . . .	1,200	<i>Idem</i>	Droué	1,200
M ^{mes} v ^e Lemaire	<i>Idem</i>	Noisy-le-Sec	1,600	<i>Idem</i>	Cloyes-sur-le-Loir . . .	1,600
v ^e Delcour	<i>Idem</i>	Neuilly-Plaisance . . .	1,600	<i>Idem</i>	Noisy-le-Sec	1,600
M ^{lle} Debray	<i>Idem</i>	Thiais	1,000	<i>Idem</i>	Neuilly-Plaisance . . .	1,000
M ^{mes} Penel	<i>Idem</i>	Gif	1,400	<i>Idem</i>	Thiais	1,400
Delauge	<i>Idem</i>	Condé-sur-Vègre	1,000	<i>Idem</i>	Gif	1,000
M ^{lles} Charles	<i>Idem</i>	Prat	800	<i>Idem</i>	Louargat	800
Putod			"	<i>Idem</i>	Jaraioux	800
MM. Berger			"	Receveur	Wissembach	800
Beckerich	Commis	Bar-le-Duc	2,100	<i>Idem</i>	Bayon	2,000
M ^{lle} Rigaudy	Receveuse . . .	Morizès	1,200	Receveuse . . .	Saint-Félix-de-Cara- man	1,200
M ^{mes} v ^e Grilhon	<i>Idem</i>	Garein	1,000	<i>Idem</i>	Morizès	1,000
Fesq	<i>Idem</i>	Faye-l'Abbesse	800	<i>Idem</i>	Garein	800
M ^{lles} Brunette	<i>Idem</i>	Mouilleron-en-Pa- reds	1,200	<i>Idem</i>	Faye-l'Abbesse	1,200
Brochet			"	<i>Idem</i>	Mouilleron-en-Pa- reds	800
Louveau	Receveuse . . .	Chaulgnes	800	<i>Idem</i>	Lucy-le-Bois	800
M ^{me} v ^e Basserat			"	<i>Idem</i>	Chaulgnes	800
M ^{lles} Warnet	Receveuse . . .	Arvillers	800	<i>Idem</i>	Mers	800
Jolivet	<i>Idem</i>	Araches	800	<i>Idem</i>	Lullin	800
Vuitsanet	Employée	A la dir. de la compt. (art. d'argent)	1,100	<i>Idem</i>	Annet	1,000
Moreau			"	<i>Idem</i>	Mailly-la-Ville	800
Brouard	Receveuse . . .	Champagno-Saint- Hilaire	800	<i>Idem</i>	Penestin	800
M ^{me} Musset	<i>Idem</i>	Bec-Hellouin	1,200	<i>Idem</i>	Tillières-sur-Avre . . .	1,200
M ^{lles} Quévilly			"	<i>Idem</i>	Bec-Hellouin	800
Hénelot	Receveuse . . .	Dommartin-s ^t -Yevre . . .	1,000	<i>Idem</i>	Hartennes-et-Taux . . .	1,000
Nicolas	<i>Idem</i>	Fontaine-la-Guyon . . .	800	<i>Idem</i>	Dommartin-s ^t -Yevre . . .	800
Jacquemin	<i>Idem</i>	Hautrillers	1,000	<i>Idem</i>	Fontaine-la-Guyon . . .	1,000
M ^{me} v ^e Lalance			"	<i>Idem</i>	Hautvillers	1,000
M ^{lle} Pierson	Receveuse . . .	Péronne	800	<i>Idem</i>	Maramville	800
M. Gautier	Gérant	Du bur. télégr. mu- nicipal à Valbonn	"	Receveur	Valbonne	800
M ^{lles} Eluère	Receveuse . . .	Luché-Pringé	1,000	Receveuse . . .	Chailland	1,000
Bellet de Mi- rielon	<i>Idem</i>	Gourin	1,400	<i>Idem</i>	Luché-Pringé	1,400
M. Breton	Receveur	Guérard	1,000	Receveur	Tavaux-du-Jura	1,000
M ^{lles} Aymé	Receveuse . . .	Tavaux-du-Jura	1,000	Receveuse . . .	Guérard	1,000
Robert			"	<i>Idem</i>	Hiersac	800
MM. James	Receveur	La Ferté-Macé	2,200	Receveur	Ruffec	2,200
Pauquet	<i>Idem</i>	Domfront	2,700	<i>Idem</i>	La Ferté-Macé	2,700

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Radet	Receveur....	Cosno	2,200	Receveur....	Louhans	2,200
Caillhol	Com. princ.	Blois	2,700	Idem.....	Domfront	2,700
M ^{lles} Villien			"	Receveuse...	Saint-Jeoire-Fauci- gny.	800
Brière			"	Idem.....	Dourlers	800
Bouvet			"	Idem.....	Saint-Germain-de- la-Coudre.	800
Roblaire	Receveuse...	Louargat	800	Idem.....	Belle-Isle-en-Terre..	800
M ^{me} veuve Houin			"	Idem.....	Sivry-sur-Meuse...	1,000
M ^{lle} Barad			"	Idem.....	Pexonne	800
M. Bourasseau	Receveur....	S ^t -Martin-du Bois..	800	Receveur....	Fircé.....	800
M ^{lles} Blancart			"	Receveuse...	S ^t -Martin-du-Bois..	800
France	Receveuse...	Izeaux	800	Idem.....	Laffray	800
Jouffroy	Idem.....	Laffrey	800	Idem.....	Izeaux	800
Missonnier	Idem.....	Abancourt	800	Idem.....	Condé-sur-Vègre...	800
Dupont			"	Idem.....	Abancourt	800
M ^{me} Aujan	Receveuse...	Tourves	1,200	Idem.....	Roquebrussanne...	1,200
M ^{lle} Aujan	Idem.....	Tavernes	800	Idem.....	Tourves	800
M ^{mes} de Vissac	Idem.....	Camps	1,400	Idem.....	Tavernes	1,400
Prève	Idem.....	Condamine-Chate- lard.	1,200	Idem.....	Camps	1,200
M ^{lles} Salin	Idem.....	Piolenc	1,400	Idem.....	Condamine-Chate- lard.	1,400
M. Madon			"	Receveur....	Piolenc	800
M ^{lle} Lorainc	Receveuse...	Puch	800	Receveuse...	Bessines	800
M ^{me} veuve Tourné			"	Idem.....	Puch	1,000
M ^{lle} Le Pappo	Receveuse...	Saint-Méen	1,400	Idem.....	Landivisiau	1,400
MM. Leroy	Commis....	Lyon R. P.	2,700	Com. princ..	Caen R. P.	2,700
Peysson	Com. princ..	Service officiel...	4,000	Sous-chef de section.	Même service	4 0 0
Géraud	Com. princ..	Paris, présidence de la Répu- blique.	3,000	Chef adjoint.	Idem.....	3,000
Rousse	Commis....	Idem.....	2,700	Faisant fonct. de c ¹ princ.	Idem.....	2,700
Olivier	Idem.....	Bayonne	3,000	Com. princ..	Toulouse R. P.	3,000
Domer	Idem.....	Bastia, central...	3,000	Idem.....	Bayonne	3,000
Germain	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	3,000	Idem.....	Bastia, central...	3,000
Bouchède	Idem.....	Vichy	3,000	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	3,000
Dabau	Idem.....	Bagnères-de-Bi- gorre.	3,600	Idem.....	Nice, central.....	3,600
Ercole	Commis....	Paris 69	1,800	Commis....	Tunis	1,800
Marin	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord.	1,800	Idem.....	Paris 69	1,800
Crantelle	Idem.....	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,800	Idem.....	Ligne du Nord....	1,800
Durand	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	2,100	Idem.....	Ambulant, même ligne.	2,100
Donnée	Idem.....	Tulle	1,500	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,500
Boitte	Idem.....	Paris 80	2,400	Idem.....	Tulle	2,400
Rapatel	Idem.....	Tunis	1,800	Idem.....	Paris 80	1,800
Gautier	Idem.....	Paris 2	2,400	Idem.....	Paris, central....	2,400
Tilégrèphe	Idem.....	Trouville	2,400	Idem.....	Paris 2	2,400
Brunet	Idem.....	Rouen R. P.	1,500	Idem.....	Rouen, central....	1,500
Lafont	Idem.....	Paris 23	1,500	Idem.....	Paris, central....	1,500
Chadel	Idem.....	Paris, central....	2,100	Idem.....	Paris 23	2,100
Laurent	Idem.....	Belfort, ville	1,500	Idem.....	Belfort, gare	1,500
Jardot	Idem.....	Paris, central....	1,800	Idem.....	Belfort, ville	1,800
Bosviel	Idem.....	Paris R. P.	2,700	Idem.....	Paris, central....	2,700
Gerouille	Idem.....	Abbeville	2,400	Idem.....	Paris R. P.	2,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Wissocq	Commis	Trouville	2,100	Commis	Abbeville	2,100
Arestan	Idem	Cauterets	1,800	Idem	Lyon-Perrache, gare de contrôle.	1,800
Brouillet	Idem	Paris 1	1,500	Idem	Paris, central	1,500
Lainé	Idem	Orléans R. P.	1,500	Idem	Paris 1	1,500
Molinier	Idem	Le Mans R. P.	1,500	Idem	Orléans R. P.	1,500
Fourès	Idem	Ligne de l'Ouest	2,100	Idem	Le Mans R. P.	2,100
Desiry	Idem	Paris R. P.	2,400	Idem	Ligne de l'Ouest	2,400
Cleugnet	Idem	Trouville	2,100	Idem	Paris R. P.	2,100
Bermond	Idem	Nice, central	1,800	Idem	Paris 45	1,800
Le Téo	Idem	En disponibilité	Idem	Idem	1,500
Costes	Idem	Ambulant, ligne de l'Ouest.	1,800	Idem	Lyon R. P.	1,800
Deyglin	Idem	Lyon R. P.	1,800	Idem	Ambulant, ligne de l'Ouest.	1,800
Koeckebberg	Idem	Royat	1,500	Idem	Lyon R. P.	1,500
Fouques	Idem	Trouville	1,800	Idem	Neuilly-sur-Seine	1,800
Pra	Idem	Bordeaux R. P.	2,100	Idem	Paris 20	2,100
Mièremont	Idem	Cauterets	2,100	Idem	Bordeaux R. P.	2,100
Harent	Idem	Compiègne	2,100	Idem	Abbeville	2,100
Boquant	Idem	Givet	1,500	Idem	Compiègne	1,500
Fouru	Idem	Paris 4	1,800	Idem	Givet	1,800
Sécheresse	Idem	Trouville	2,400	Idem	Paris 4	2,400
Conty	Idem	Beaune	1,800	Idem	Paris, central	1,800
Bauzon	Idem	Paris 8	1,500	Idem	Beaune	1,500
Bourseul	Idem	Trouville	1,800	Idem	Paris 8	1,800
Merckel	Idem	Royan	1,800	Idem	La Rochelle	1,800
Gaignard	Idem	La Rochelle	1,500	Idem	Royan	1,500
Guilbert	Idem	Ambulant, ligne de Lyon.	2,100	Idem	Ligne du Nord	2,100
Lacabane	Idem	Sédentaire, ligne de Lyon.	2,100	Idem	Ambulant, même ligne.	2,100
Carayol	Idem	Paris 16	1,500	Idem	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,500
Daudet	Idem	En disponibilité	Idem	Paris 16	1,500
Serres	Idem	Vichy	1,500	Idem	Paris 20	1,500
Morillon	Idem	Idem	1,500	Idem	Paris R. P.	1,500
Vorgnaud	Idem	Mont-Dore	1,800	Idem	St-Denis-sur-Seine	1,800
Lamblin	Idem	Marseille-Chapitre	2,700	Idem	Marseille, central	2,700
Peteilh	Idem	Cauterets	2,100	Idem	Marseille-Chapitre	2,100
Polidori	Idem	Lyon R. P.	1,800	Idem	Marseille R. P.	1,800
Castel	Idem	Cette	1,800	Idem	Lyon R. P.	1,800
Pesseau	Idem	Bagnères-de-Luchon	2,100	Idem	Cette	2,100
Gire	Idem	Paris 11	1,800	Idem	Le Puy	1,800
Bonnet	Idem	Tonkin	2,400	Idem	Paris 11	2,400
Jeunjean	Idem	Marseille, central	1,800	Idem	Cette	1,800
Cazottes	Idem	Cette	2,100	Idem	Marseille, central	2,100
Boban	Idem	Vesoul	1,500	Idem	Paris 50	1,500
Labat	Idem	Paris 50	1,800	Idem	Vesoul	1,800
Marchand	Idem	Trouville	1,500	Idem	Paris 1	1,500
Aubry	Idem	Guise	1,500	Idem	Reims, bureau prin- cipal.	1,500
Debruge	Idem	Noyon	1,800	Idem	Guise	1,800
Lehuédé	Idem	Trouville	1,800	Idem	Noyon	1,800
Gamet	Idem	Paris, central	1,800	Idem	Biarritz	1,800
Redon	Idem	Paris R. P.	2,700	Idem	Paris, central	2,700
Barbe	Idem	Cauterets	1,500	Idem	Paris R. P.	1,500
Lacoste	Idem	Paris, central	2,700	Idem	Paris, service offi- ciel.	2,700
Strack	Idem	Le Havre, central	2,100	Idem	Paris, central	2,100
Dufour	Idem	Rouen, central	1,500	Idem	Le Havre, central	1,500
Capelle	Idem	Dieppe	1,500	Idem	Rouen, central	1,500
Roure	Idem	Cauterets	2,700	Idem	Narbonne	2,700

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Cunier.....	Commis.....	Versailles R. P.....	1,500	Commis.....	Paris 29.....	1,500
Berteil.....	Idem.....	Cauterets.....	1,500	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Bordières.....	Idem.....	Royan.....	1,500	Idem.....	Rouen R. P.....	1,500
Simon.....	Idem.....	Rochefort.....	2,400	Idem.....	Bordeaux, central..	2,400
Terrillon.....	Idem.....	Royan.....	1,800	Idem.....	Rochefort.....	1,800
Manivet.....	Idem.....	Cauterets.....	1,500	Idem.....	St-Ltienne, central.	1,500
Pagenot.....	Idem.....	Tours, gare.....	1,800	Idem.....	Paris 24.....	1,800
Dorignac.....	Idem.....	Pau.....	2,700	Idem.....	Tours, gare.....	2,700
Sébille.....	Idem.....	Fécamp.....	1,800	Idem.....	Paris 33.....	1,800
Belbèze.....	Idem.....	Paris 33.....	2,100	Idem.....	Fécamp.....	2,100
Seilliez.....	Idem.....	Valenciennes.....	1,800	Idem.....	Cambrai.....	1,800
Reghein.....	Idem.....	Cambrai.....	1,500	Idem.....	Valenciennes.....	1,500
Blavier.....	Idem.....	Elbeuf.....	1,500	Idem.....	Saint-Quentin, bu- reau principal.	1,500
Pennec.....	Idem.....	Trouville.....	1,800	Idem.....	Elbeuf.....	1,800
Hesleau.....	Idem.....	Les Eaux-Bonnes..	1,800	Idem.....	Rouen, Bourse....	1,800
Calinaud.....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Paris 20.....	1,800
Courtois.....	Idem.....	Paris 22.....	1,500	Idem.....	Paris, central.....	1,500
Créteaux.....	Idem.....	Toukin.....	2,400	Idem.....	Paris 22.....	2,400
Trouilhé.....	Idem.....	Chamonix.....	2,100	Idem.....	Paris 20.....	2,100
Thivillier.....	Idem.....	Saint-Étienne R. P.	1,800	Idem.....	Saint-Étienne-Ba- douillère.	1,800
Charneau.....	Idem.....	Mantes-sur-Seine..	2,100	Idem.....	Saint-Étienne R. P.	2,100
Gla lin.....	Idem.....	Évian-les-Bains...	1,800	Idem.....	Mantes-sur-Seine..	1,800
Garros.....	Idem.....	Bordeaux, Bourse..	2,100	Idem.....	La Goulette.....	2,100
Arène.....	Idem.....	Bagnères-de-Luchon	2,400	Idem.....	Bordeaux, Bourse..	2,400
Boutarel.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord-Oues.	2,100	Idem.....	Paris R. P.....	2,100
Vuillemot.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,800	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	1,800
Queinnee.....	Idem.....	Paris 52.....	2,400	Idem.....	Paris 1.....	2,400
Musard.....	Idem.....	Bagnères-de-Luchon	2,100	Idem.....	Paris 52.....	2,100
Cunier.....	Idem.....	Paris 29.....	1,500	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,500
Bernard.....	Idem.....	Vichy.....	1,800	Idem.....	Paris 29.....	1,800
Carpentier.....	Idem.....	Paris 14.....	1,800	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,800
Rieucan.....	Idem.....	Vichy.....	2,400	Idem.....	Paris 14.....	2,400
Vergnos.....	Idem.....	Paris 71.....	1,800	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,800
Gouvernet.....	Idem.....	Neuilly-sur-Seine..	2,100	Idem.....	Paris 71.....	2,100
Loynet.....	Idem.....	Paris 1.....	1,500	Idem.....	Neuilly-sur-Seine..	1,500
Lérigny.....	Idem.....	Lourdes.....	1,500	Idem.....	Paris 1.....	1,500
Coutrix.....	Idem.....	Vichy.....	1,500	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Boulet.....	Idem.....	Cauterets.....	1,500	Idem.....	Alençon.....	1,500
Roux.....	Idem.....	Lyon, Croix-Rousse.	1,500	Idem.....	Aix-les-Bains.....	1,500
Giraud.....	Idem.....	Les Eaux-Bonnes..	1,800	Idem.....	Lyon, Croix-Rousse.	1,800
Bezamat.....	Idem.....	Limoges.....	2,700	Idem.....	Angoulême.....	2,700
Farroyre.....	Idem.....	Angoulême.....	1,500	Idem.....	Limoges.....	1,500
Laguillaumie..	Idem.....	Saint-Flour.....	1,800	Idem.....	Paris R. P.....	1,800
Rodier.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Saint-Flour.....	1,500
Portatier.....	Idem.....	Provins.....	1,800	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,800
Colnot.....	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Est.	1,800	Idem.....	Provins.....	1,800
Delteil.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,800	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,800
Delmas.....	Idem.....	Royan.....	1,500	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Diemer.....	Idem.....	Cauterets.....	1,800	Idem.....	Melun.....	1,800
Doublemart.....	Idem.....	Ambulant, ligne du Nord.	1,800	Idem.....	Ligne de l'Est.....	1,800
Chambat.....	Surnum ^{ro}	Flers.....	"	Idem.....	Rouen R. F.....	1,500
Desacellière..	Idem.....	École supérieure de télégraphie.	"	Idem.....	Même service.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENTS fr.
MM. Dussac.....	Surnumér ^{re} .	Alger R. P.....	"	Commis....	Batna.....	1,500
Roberget.....	Idem.....	Bône.....	"	Idem.....	Philippeville.....	1,500
Buisson.....	Idem.....	S ^t -Étienne.....	"	Idem.....	Versailles R. P....	1,500
Gizard.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Surnumér ^{re} .	Évreux.....	"
Lacassie.....	Idem.....	Tizi-Ouzou.....	"	Idem.....	Alger R. P.....	"
Lepesme.....	Idem.....	Montereau.....	"	Idem.....	Toul.....	"
Banchereau.....	Idem.....	Rambouillet.....	"	Idem.....	Montereau.....	"
Légillon.....	Stag ^{re} surn ^{re} .	Fournes-en-Weppes.	"	Idem.....	Mamers.....	"
Casamarta.....	Surnumér ^{re} .	Laghouat.....	"	Idem.....	Blidah.....	"
Janicaud.....	Saint-Pourçain....	"	Idem.....	Sablé.....	"
Lobelle.....	Stag ^{re} surn ^{re} .	Saint-Omer.....	"	Idem.....	Laon R. P.....	"
Tricou.....	Idem.....	Aniane.....	"	Idem.....	Perpignan.....	"
Couniot.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Alger R. P.....	"
Grégoire.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Beauvais.....	"
Duval.....	Idem.....	Saint-Julien.....	"	Idem.....	Même bureau.....	"
Dornier.....	Idem.....	Pontarlier.....	"	Idem.....	Rouen, central....	"
Segard.....	Stagiaire.....	Lille, central.....	"	Idem.....	Bolbec.....	"
Ripaux.....	Surnumér ^{re} .	Paris S.....	"	Idem.....	Paris 21.....	"
Renardet.....	Stag ^{re} surn ^{re} .	Dijon.....	"	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	"
Besquent.....	Surnumér ^{re} .	En disponibilité..	"	Idem.....	Bône.....	"
Abadie.....	Idem.....	Loches.....	"	Idem.....	Limoges R. P.....	"
Gensonnet.....	Idem.....	Collo.....	"	Idem.....	Philippeville.....	"
Poincin.....	Idem.....	Évreux.....	"	Idem.....	Collo.....	"
Feuillebois....	Idem.....	Clermont-de-l'Oise.	"	Idem.....	Gisors.....	"
Briat.....	Stag ^{re} surn ^{re} .	Malzieu-Ville.....	"	Idem.....	Clermont-de-l'Oise.	"
Roy.....	Surnumér ^{re} .	En disponibilité..	"	Idem.....	Constantine R. P..	"
François.....	Idem.....	Rennes, central....	"	Idem.....	Le Havre - Quatre- Chemins.	"
Gabriac.....	Idem.....	Châteaubriant....	"	Idem.....	Mamers.....	"
Méry.....	Idem.....	Gray.....	"	Idem.....	Domfront.....	"
Didelin.....	Stag ^{re} surn ^{re} .	Roche-S ^t -Cidroine..	"	Idem.....	Poissy.....	"
Peltier.....	Com. aux ^{re} .	Saint-Dié.....	"	Idem.....	Dellys.....	"
Fichet.....	Stag ^{re} surn ^{re} .	S ^t -Jean-de-Losne..	"	Idem.....	Saint-Dié.....	"
Bonnefois.....	Idem.....	Orange.....	"	Idem.....	Constantine.....	"
Mienné.....	Com. aux ^{re} .	Lille, central.....	"	Idem.....	Alger, pl. du Gouv ^t .	"
Dumas.....	Stag ^{re} surn ^{re} .	Saint-Étienne.....	"	Idem.....	Toul.....	"
Clémenceau....	Surnumér ^{re} .	En disponibilité..	"	Idem.....	Angoulême.....	"
Marc.....	Idem.....	Chinon.....	"	Idem.....	Montargis.....	"
Marmet.....	Agent trieur.	Ambulant, ligne du Nord-Ouest.	1,300	Agent trieur.	Paris R. P.....	1,300
Moureau.....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	1,200	Idem.....	Ambulant, même ligne.	1,200
Lestrade.....	Idem.....	"	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest.	1,200
Calamel.....	Idem.....	Sédentaire, ligne de la Méditerranée.	1,200	Idem.....	Marseille R. P....	1,200
Liégeois.....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,200	Idem.....	Ligne de la Médi- terranée.	1,200
Roux.....	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,200	Idem.....	Paris R. P.....	1,200
Frahe.....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Sud-Ouest.	1,200	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest.	1,200
Bret.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,200	Idem.....	Nevers R. P.....	1,200
Sorriaux.....	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,200	Idem.....	Paris R. P.....	1,200
Pave.....	Idem.....	Idem.....	1,200	Idem.....	Ambulant, même service.	1,200



ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 10.

SOMMAIRE.

	Pages.
CRÉATIONS de bureaux de poste.....	239
NOMENCLATURE des bureaux de poste britanniques.....	239
NOMENCLATURE des bureaux de poste canadiens.....	241
NOMENCLATURE des bureaux de poste italiens.....	241
CORRESPONDANCES à destination de la côte occidentale d'Afrique.....	241
SERVICE des paquebots des lignes de Liverpool aux côtes occidentales d'Afrique.....	241
ADDITIONS et corrections au Tarif international des postes.....	242
LISTE des journaux suisses.....	242
BÂTIMENTS en partance.....	243
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	245
FAITS divers.....	246
NOMINATIONS et promotions.....	248

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1^{er} BUREAU. — ORGANISATION
DU SERVICE LOCAL ET DISTRIBUTION.

Créations de bureaux de poste.

Par décision ministérielle en date du 19 septembre 1887, une recette simple des postes de quatrième classe a été créée dans la commune de Roquebrune (Alpes-Maritimes). Ce nouveau bureau a pris le numéro d'ordre 7810.

Par décision ministérielle en date du 21 septembre 1887, un bureau auxiliaire de poste a été concédé, sur sa demande, à la commune de Pontavert (Aisne) en exécution du décret du 7 avril 1887.

Par décision ministérielle en date du 7 septembre, il est créé une recette simple des postes à Nabeul (Tunisie).

Par décision ministérielle en date du 19 septembre 1887, est autorisée la transformation de la distribution auxiliaire de Sedrata (Constantine) en un établissement de facteur-boîtier auxiliaire.

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 3^e BUREAU. — CORRESPONDANCE POSTALE
ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste britanniques.

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux.

BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

Londres.

Baker Street, No. 66.....	W.
Hammersmith, Upper Mall, W.....	Paddington.
Kingsland Road, No 122.....	E.

Angleterre.

Alfold.	Billingshurst (Sussex).	Huntington.	York.
Ashby.	Brigg.	Pound Hill.	Crawley (Sussex).
Athol Street.	Douglas (I. of M.).	Sandy (Llanelly). . . .	Llanelly.
Bastwell.	Blackburn.	South Anston.	Rotherham.
Beaconsfield Terrace.	Brighton.	Stony Stanton Road.	Coventry.
Blidworth.	Mansfield.	Sydney Road (St.-Thomas.	Exeter.
Bolton Brow.	Sowerby Bridge.	Tutshill.	Chepstow.
Clarendon Park.	Leicester.	Villette Road.	Sunderland.
College Street.	St. Helen's (Lanc.).	Walton on the Hill.	Epsom.
Hallow.	Worcester.	Whalley Banks.	Blackburn.
Heaton Road.	Newcastle-on-Tyne.	Worsborough Bridge	Barnsley.
Helmbury St. Mary. .	Dorking.		

Écosse.

Cathcart.	Glasgow.
Eglinton Toll.	Glasgow.
Kirkpatrick Durham.	Dalbeattie.

Irlande.

Brennan's Parade.	Bray.
Cashel (Co. Galway).	Galway.
Culdaff.	Londonderry.
Kilough.	Bundoran (Co. Donegal.)
Waring Street.	Belfast.

CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

Londres.

Après Lee High Road, remplacer n° 230 par n° 226.

Angleterre.

- Après Knockin, remplacer West Felton, Shropshire par Oswestry.*
- Llandrinio, remplacer Llanymynech, Salop par Oswestry.*
- Llanfyllin, remplacer Montgomeryshire par Oswestry.*
- Llansaintffraid, remplacer Montgomeryshire par Oswestry.*
- Llanwddyn Reservoir, remplacer Montgomeryshire par Oswestry.*
- Llanymynech, remplacer Salop par Oswestry.*
- Montford Bridge, remplacer Salop par Shrewsbury.*
- West Felton, remplacer Shropshire par Oswestry.*
- Woodhall Spa, remplacer Horncastle par Lincoln.*
- Au lieu de : Ynyshir (Pontypridd), inscrire Ynishir.*

Irlande.

- Après Bannow, remplacer New Ross par Wexford.*
- Taghmon, remplacer New Ross par Wexford.*

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

Londres.

Blandford Street, Portman Square.	W.
Strand, n° 407, Adelphi.	W. C.

Angleterre.

Three Bridges.	Crawley.
Pitland Street.	Dorking.
Walton, Surrey.	Epsom.

Irlande.

Main Street.	Bray.
-------------------	-------

Nomenclature des bureaux de poste canadiens.

Les agents sont invités à compléter et à modifier, d'après les indications suivantes la liste des bureaux canadiens admis à l'échange des mandats internationaux.

NOUVEAUX BUREAUX À AJOUTER :

Auburn.	Kings.	Nouvelle-Écosse.
Elkhorn.	Selkirk.	Manitoba.
James Street (Hamilton).	Wentworth.	Ontario.
Kensington.	Prince.	Ile du Prince-Édouard.
New Carlisle.	Bonaventure.	Quebec.
North Wakefield.	Ottawa.	Quebec.
Portland.	Saint-John.	Nouveau Brunswick.

BUREAU SUPPRIMÉ.

Bell Ewart.	Simcoe.	Ontario.
------------------	--------------	----------

Nomenclature des bureaux de poste italiens.

Les bureaux de poste italiens dont les noms suivent, nouvellement admis à l'échange des mandats internationaux, devront être inscrits, à leur ordre alphabétique, sur la nomenclature spéciale :

Annone Veneto.	Venezia.
Marina di ciro (ciro).....	Catanzaro.
Precentico.	Udine.
Settingiano.	Catanzaro.
Vito d'Asio.	Udine.
Vo.	Padova.

Correspondances à destination de la côte occidentale d'Afrique.

Une convention a été conclue le 12 mai 1886 entre la France et le Portugal pour la délimitation de leurs possessions respectives dans l'Afrique occidentale. Le texte de cette convention a été publié au *Journal officiel* du 15 septembre 1887. Il y a lieu, en conséquence, de rectifier comme suit les indications qui figurent à la page 107 du Bulletin mensuel d'avril 1887 en ce qui concerne les colonies françaises et portugaises de la Sénégambie.

§ 1^{er}. *Colonies françaises*, 2^e alinéa, 2^e ligne, entre les mots « le Rio-Grande » et « le Rio-Nunez », intercaler « la rivière Compony »; biffer à la 3^e ligne les mots « la rivière Cassini ».

§ 3^e. *Colonies portugaises*, modifier ainsi le 3^e alinéa :

« Les établissements de la Sénégambie situés sur les rivières San-Domingo, Geba, Rio-Grande et Cassini, et dans l'archipel des Bissagos (Malá de Pulamá, Cacheu, Farim, Geba, Bissao, Bolama, etc.) ».

Service des paquebots des lignes de Liverpool aux côtes occidentales d'Afrique.

L'office anglais ayant fait connaître l'itinéraire des paquebots des lignes de Liverpool aux côtes occidentales d'Afrique pour le 4^e trimestre 1887, il y aura lieu d'effectuer les additions suivantes à la nomenclature n^o 323 :

Pages XIV, XXIX, XXX; n^{os} 1 *ter*, 58 *ter*, 64 : colonne 5, inscrire 1^{er}, 15 et 29 octobre, 12 et 26 novembre, 10 et 24 décembre;

Pages XIX, XXVII; n^{os} 16, 47 : colonne 5, inscrire 1^{er} et 22 octobre, 12 novembre, 3 et 24 décembre;

Pages XIX, XX, XXIX, XXXII; n^{os} 17, 22, 58 *quater*, 76 : colonne 5, inscrire 8 et 22 octobre, 5 et 19 novembre, 3, 17 et 31 décembre;

Pages XX, XXIII, XXVIII; n^{os} 20, 30 *bis*, 54, 55 : colonne 5, inscrire 5 et 26 octobre, 16 novembre, 7, 28 décembre;

Page XXXIV, n° 87 : colonne 5, inscrire 8, 15, 29 octobre, 5, 19, 26 novembre, 10, 17, 31 décembre;

Page XLIII, n° 132 bis, inscrire dans la colonne 5, 22 octobre, 19 novembre, 17 décembre.

Additions et corrections au tarif international des postes.

Observations préliminaires, page 26: modifier comme suit la fin du § 74 :

« Les correspondances recueillies par les agents embarqués sur les paquebots-poste français sont frappées d'un timbre indiquant la lettre distinctive de la ligne et le numéro du paquebot.

« Les lettres des militaires et des marins à l'étranger et aux colonies qui ont droit au bénéfice du tarif intérieur français sont frappées d'un timbre à date portant les mots « *Correspondances d'armées.* »

Tableau I, page 64, renvoi 1: ajouter à la liste des colonies anglaises en Amérique les « îles Bermudes ».

Tableau X, p. 105, modifier ainsi les indications qui figurent dans la colonne 5, en regard de « Inde britannique » :

« 1 roupie = 16 annas = 1 shilling 7 d 1/2 ;

« 1 livre = 25^f10. »

EXPLOITATION. — 3^e BUREAU. — CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Liste des journaux suisses.

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement.	LIEU de publica- tion.	PÉRIODE d'abonne- ment.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT du mandat.	DROIT.	OBSERVATIONS.
1	2	3.	4	5	6	7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
1^o NOUVEAUX JOURNAUX À INSCRIRE :						
<i>Prudentia.</i>	Zurich.....	3 mois....	5 50	5 00	0 50	
		6 mois....	10 50	10 00	0 50	
		12 mois...	20 60	20 00	0 60	
<i>Revue et archives suisses d'odontologie.</i>	Genève....	3 mois....	5 50	5 00	0 50	
		6 mois....	9 50	9 00	0 50	
		12 mois...	17 55	17 00	0 55	
<i>Schweiz-illustrirtes Sonn- tagsblatt.</i>	Wiedikon (Zurich).	3 mois....	2 70	2 20	0 50	
		6 mois....	4 30	3 80	0 50	
		12 mois...	7 60	7 10	0 50	
<i>Schweizer-Chronik.</i>	Thun.....	3 mois....	2 00	1 50	0 50	
		6 mois....	3 00	2 50	0 50	
<i>Schwiegermutter (Die).</i>	Bâle.....	3 mois....	1 75	1 25	0 50	
		6 mois....	3 00	2 50	0 50	
		12 mois...	5 50	5 00	0 50	

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 3^e BUREAU
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. La direction générale des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais elle ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1^{er}. — Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises. (Section 1 du Tarif international.)						
1	Martinique.....	1 ^{er} nov....	Le Havre..	Emmanuel - Au- ger.	Voilier....	D. Auger.
2	Idem.....	5	Idem.....	Albert-et-René..	Idem.....	Ambaud frères.
3	Idem.....	15	Idem.....	France.....	Idem.....	D. Auger.
4	Idem.....	25	Idem.....	Aimée-Marie...	Idem.....	Ambaud frères.
5	Pointe-à-Pitre.....	10	Idem.....	Havre.....	Idem.....	H. Auger.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale. (Sections 1 et 2 du Tarif international.) (1)						
1	Arica.....	1 ^{er} nov....	Le Havre..	Atlantique.....	Vap. rég... C ^{ie} maritime.	
2	Bahia.....	7	Idem.....	Ville-de-Maccio.	Idem.....	Chargeurs réunis.
3	Idem.....	17	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	Idem.
4	Idem.....	27	Idem.....	Ville-de-Pernam- buco.	Idem.....	Idem.
5	Buenos-Ayres.....	10	Idem.....	Ville-de-San-Ni- colas.	Idem.....	Idem.
6	Idem.....	20	Idem.....	Belgrano.....	Idem.....	Idem.
7	Idem.....	20	Idem.....	Phœnicia.....	Idem.....	Idem.
8	Idem.....	25	Idem.....	Entre-Rios.....	Idem.....	Idem.
9	Idem.....	30	Idem.....	Rio-Négre.....	Idem.....	Idem.
10	Cap-Haïtien.....	8	Idem.....	Ascania.....	Idem.....	Brostrom.
11	Idem.....	24	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	Idem.
12	Carracas.....	15	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
13	Idem.....	29	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
14	Cayes.....	24	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
15	Colon.....	8	Idem.....	Assania.....	Idem.....	Idem.
16	Idem.....	24	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
17	Céara.....	9	Idem.....	Paracuse.....	Idem.....	Cunard.
18	Idem.....	21	Idem.....	Clément.....	Idem.....	Carrie.
19	Curacao.....	15	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Brostrom.
20	Idem.....	29	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
21	Guayaquil.....	1 ^{er}	Idem.....	Augustura.....	Voilier....	L. Marande.
22	Gonaïves.....	24	Idem.....	Thuringia.....	Vap. rég... Brostrom.	
23	Halifax.....	13	Idem.....	Henri IV.....	Idem.....	Bossière.
24	Jacmel.....	29	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Brostrom.
25	La Guayra.....	15	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le tableau I (pages 64 et 65) du Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
26	La Guayra.....	39 nov....	Le Havre..	Allemania.....	Vap. rég...	Brostrom.
27	Lima.....	1 ^{er}	Idem.....	Atlantique.....	Idem.....	C ^{ie} m ^{me} du Pacifique.
28	Mayaguaz (P ^{to} -Rico)	14.....	Idem.....	San-Francisco..	Idem.....	Généstal.
29	Idem.....	15.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Brostrom.
30	Idem.....	29.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
31	Maragnon.....	9.....	Idem.....	Paraense.....	Idem.....	Cunard.
32	Idem.....	21.....	Idem.....	Clément.....	Idem.....	Currie.
33	Montevideo.....	10.....	Idem.....	Ville-de-San-Ni- colas.	Idem.....	Chargeurs réunis.
34	Idem.....	14.....	Idem.....	Belgrano.....	Idem.....	Idem.
35	Idem.....	20.....	Idem.....	Phœnician.....	Idem.....	Idem.
36	Idem.....	25.....	Idem.....	Entre-Rios.....	Idem.....	Idem.
37	Idem.....	30.....	Idem.....	Rio-Négro.....	Idem.....	Idem.
38	Para.....	9.....	Idem.....	Paraense.....	Idem.....	Cunard.
39	Idem.....	21.....	Idem.....	Clément.....	Idem.....	Currie.
40	Puerto-Cabello....	15.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Brostrom.
41	Idem.....	29.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
42	Port-au-Prince....	8.....	Idem.....	Ascania.....	Idem.....	Idem.
43	Idem.....	24.....	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	Idem.
44	Port-Limon.....	9.....	Idem.....	Ascania.....	Idem.....	Idem.
45	Pernambuco.....	7.....	Idem.....	Ville-de-Céara..	Idem.....	Chargeurs réunis.
46	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	Idem.
47	Idem.....	27.....	Idem.....	Ville-de-Pernam- buco.	Idem.....	Idem.
48	Progresso.....	4.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Brostrom.
49	Idem.....	14.....	Idem.....	San-Francisco..	Idem.....	Généstal.
50	Puerto-Plata.....	15.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Brostrom.
51	Idem.....	29.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
52	Rio-Janeiro.....	7.....	Idem.....	Ville-de-Macéio.	Idem.....	Chargeurs réunis.
53	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	Idem.
54	Idem.....	27.....	Idem.....	Ville-de-Pernam- buco.	Idem.....	Idem.
55	San-Juan (P ^{to} -Rico).	14.....	Idem.....	San-Francisco..	Idem.....	Généstal.
56	Idem.....	15.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Brostrom.
57	Idem.....	29.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
58	Santo-Domingo....	29.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
59	Savanilla.....	15.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
60	Sanchez (Républiq. Dominicaine).	15.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
61	Savanilla.....	29.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
62	Saint-Thomas....	15.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
63	Idem.....	29.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
64	Tampico.....	4.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
65	Tónériffe.....	10.....	Idem.....	Belgrano.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
66	Idem.....	30.....	Idem.....	Rio-Négro.....	Idem.....	Idem.
67	Valparaiso.....	1 ^{er}	Idem.....	Atlantique.....	Idem.....	C ^{ie} m ^{me} du Pacifique.
68	Idem.....	15.....	Idem.....	Adolphe-Thiers.	Voilier....	Pastel.
69	Véra-Cruz.....	4.....	Idem.....	Borussia.....	Vap. rég...	Brostrom.
70	Idem.....	14.....	Idem.....	San-Francisco..	Idem.....	Généstal.

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 4^e BUREAU. — CORRESPONDANCES
TÉLÉGRAPHIQUES.

Nomenclature des bureaux télégraphiques.

1^o Ouvertures.

BUREAUX PRINCIPAUX.

Bureau mixte succursale n^o 20, Paris, boulevard Saint-Germain, n^o 195,
inauguré le 18 septembre.

BUREAUX SECONDAIRES.

a) *Bureaux municipaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.*

Albens. M. ☒ RG. (Savoie). 10 oct. 1887.	Lançon. M. ☒ (Bouches-
Allemont. M. ☒ (Isère).. 25 sept. 1887.	du-Rhône)..... 25 sept. 1887.
Berrias. M. ☒ RG. (Ar-	Menotey. M. ☒ (Jura).. 10 oct. 1887.
dèche)..... <i>Idem.</i>	Mesland. M. ☒ RG. (Loir-
Bresse-sur-Grosne. M. ☒	et-Cher) 25 sept. 1887.
RG. (Saône-et-Loire).. <i>Idem.</i>	Neuvéglise. M. ☒ RG.
Cormatin. M. ☒ (Saône-	(Cantal)..... 10 oct. 1887.
et-Loire) <i>Idem.</i>	Perreux (Le). MC. ☒
Jarnioux. M. ☒ RG.	(Seine)..... 25 sept. 1887.
(Rhône) 11 oct. 1887.	Troyon. M. ☒ (Meuse).. 10 oct. 1887.

b) *Bureaux municipaux gérés par des agents des communes.*

Mézy. M. (Seine-et-Oise). 25 septembre 1887.

c) *Gares.*

Écluzelles. D. (Eure-et-Loir).	Villemeux. V. (Eure-et-Loir).
Nogent-le-Roi. V. (Eure-et-Loir).	Villiers-le-Morhiers. D. (Eure-et-Loir).

d) *Bureaux d'intérêt privé.*

Caze (La). IP. (3) (Hérault).

(3) Bureau d'intérêt privé relié au bureau de Ceilhes-et-Rocozels pour la correspondance spéciale de M. Teis serenc (Frédéric).

Ksar-Tyr. IP. (1) (Tunisie).

(1) Bureau d'intérêt privé relié à la gare de Medjez-el-Bab pour la correspondance de M. Pilter et du per sonnel de la ferme de Ksar-Tyr.

2^o Fusions et transferts.

Ballans. M. ☒ RG. (Charente-Inférieure)..... 11 août 1887.

Lullin. M. ☒ RG. (Haute-Savoie)..... 1^{er} octobre 1887.

3^o Modifications et transformations.

Page 11. *Au lieu de* : Albens, 1 kil. (Savoie); *lire* : Albens. V. (Savoie).

25. ~~.....~~ Ballans. M. (Charente-Inférieure); *lire* : Ballans. M. ☒ RG. (Charente-Inférieure).

40. ~~.....~~ Bossey-Verrier VD. (Haute-Savoie); *lire* :

Bossey-Veyrier } pour Bossey, 2 kil. (Haute-Savoie).
pour Veyrier-sous-Salève, 1 kil. (Haute-Savoie)

137. ~~.....~~ Longni, etc.; *lire* : Longny. M. ☒ (Orne).

140. ~~.....~~ Lullin. M. RG. (Haute-Savoie); *lire* : Lullin. M. ☒ RG. (Haute Savoie).

Page 184. Petites-Dalles (Les). M. ☒ (2) (Seine-Inférieure); modifier le renvoi (2) ainsi qu'il suit :

(2) Bureau mixte temporaire ouvert du 1^{er} juin au 15 octobre.

— 194. *Au lieu de* : Pont-Royal. Ec. (Côte-d'Or); *lire* : Pont-Royal. Ec. F.M^{al}. (Côte-d'Or).

— 196. ————— Pouilly. IP. (1) (Aisne); *lire* : Pouilly-sur-Serre. IP. (1) (Aisne), et modifier le renvoi (1) ainsi qu'il suit :

(1) Sucrerie reliée au bureau de Crécy-sur-Serre pour la correspondance spéciale de la société anonyme propriétaire de la sucrerie centrale de Pouilly-sur-Serre.

— 216. ————— Saint-Claude. M. ☒ (Loir-et-Cher); *lire* : Saint-Claude-de-Diray. M. ☒ (Loir-et-Cher).

— 224. *Lire* : Saint-Henri. [Voir Marseille-Saint-Henri. M. ☒ (Bouches-du-Rhône)].

Ajouter la mention RG. après les noms des bureaux suivants :

Archiac. M. ☒ (Charente-Inférieure).

Aullène. M. (Corse).

Chaumont-en-Vexin. M. ☒ (Oise).

Échauffour. M. ☒ (Orne).

Lussan. M. ☒ (Gard).

Poôté (La). M. ☒ (Mayenne).

Saramon. M. ☒ (Gers).

Villefranche-d'Albigeois. M. ☒ (Tarn).

Le bureau mixte de la Bourboule (Puy-de-Dôme) n'a plus qu'un service télégraphique limité depuis le 16 septembre.

Le bureau de Moutiers (Savoie) a repris, depuis le 1^{er} octobre, les heures d'ouverture du service limité.

4° Réouvertures.

Ballans. M. ☒ RG. (Charente-Inférieure). | Montagne (La). M. (Loire-Inférieure).

5° Fermetures provisoires.

Amphion (Bains d'). BM. (Haute-Savoie).

Barbotan (commune de Cazaubon) BM. (Gers).

Barèges. BM. ☒ (Hautes-Pyrénées).

Berthemont-les-Bains. BM. (Alpes-Maritimes).

Brides-les-Bains. BM. ☒ (Savoie).

Lovagny. BM. (Haute-Savoie).

Montagnac. M. (Basses-Alpes).

Montanvert (Le) (commune de Chamonix). BM. (Haute-Savoie).

Paramé (Casino de). IP. (Ille-et-Vilaine).

Pralognan. BM. (Savoie).

Rosendaël. BM. (Nord).

Saint-Sauveur-les-Bains. BM. ☒ (Hautes-Pyrénées).

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. FOURCADE, facteur des télégraphes à Lourdes (Hautes-Pyrénées), a trouvé dans la salle d'attente du bureau une pièce de 10 francs et sur la voie publique un porte-monnaie contenant 30 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. CAZALOT, facteur rural au Mas-d'Azil (Ariège), a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant 200 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne qui l'avait perdu.

M. POULIN, commis à Blois, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 60 francs qu'il a remis à la personne intéressée.

M. NORROY, facteur rural à Longwy-Bas, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie renfermant 13 francs qu'il a pu remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. MARTIN, facteur rural à Saint-Didier (Vaucluse), a trouvé sur la voie publique une bague en or d'une valeur de 25 francs dont il s'est empressé de rechercher le propriétaire, auquel il l'a remise.

M. DÉGERMANN, commis au Tréport, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 35 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

Le jeune facteur BINAY, attaché au bureau du Havre, a trouvé sur la voie publique un bracelet en argent qu'il a déposé au bureau de police.

M. HÉTET, facteur des télégraphes à Nantes, s'est empressé de remettre à son receveur une pièce de 10 francs qu'il avait trouvée dans la salle d'attente.

M. BONARDI, facteur à Neuilly-sur-Seine, a trouvé dans la boîte aux lettres de ce bureau un billet de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. PIN, facteur local à Thoard (Basses-Alpes), a trouvé en cours de tournée un portefeuille contenant 300 francs qu'il a pu rendre à la personne intéressée.

M. GARREC, commis auxiliaire à Luçon, a remis à son receveur un porte-monnaie contenant 52 francs qu'il avait trouvé dans la salle d'attente et qui a pu être remis à la personne qui l'avait perdu.

M. GESLIN, facteur rural à Avranches, a trouvé sur la voie publique un portefeuille renfermant 300 francs qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire.

M. BUAT, facteur rural à Doulevant (Haute-Marne) a remis au maire d'Arnancourt une montre en argent qu'il avait trouvée en cours de tournée et qui a pu être rendue à la personne qui l'avait perdue.

M. BARITEL, surnuméraire à Lisieux, s'est empressé de reporter à la personne intéressée une somme de 1,000 francs qui lui avait été versée en trop.

M. QUÉQUET, commis à Amiens, a remis à son receveur un porte-monnaie contenant 107 francs qu'il avait trouvé sur la tablette du guichet et qui a pu être rendu à son propriétaire.

M. BRÉVI père, homme de peine au bureau d'Alger, a trouvé dans le bureau un porte-monnaie qu'il s'est empressé de remettre au receveur principal.

M. AUDUBERT, commis au bureau de Paris n° 1, a trouvé dans la salle d'attente un portefeuille contenant 700 francs en billets de banque et diverses valeurs représentant une somme de 11,000 francs qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire.

M. CORNIN, facteur rural à Monéteau (Yonne), a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 52 francs qu'il a remis à sa receveuse et qui a pu être rendu à la personne intéressée.

M. SAINT-PAUL, facteur chef à Marseille, s'est empressé de restituer à la personne intéressée une somme de 100 francs qui lui avait été donnée en trop.

M^{lle} LABBÉ, employée à la Caisse nationale d'épargne, a trouvé dans un livret un billet de banque de 100 francs qu'elle s'est empressée de remettre au commis dirigeant et qui a été renvoyé à l'intéressé.

M. BOULIN, surnuméraire à Saint-Yrieix, a remis à son receveur un porte-monnaie contenant 36 francs qu'il avait trouvé sur la table de la salle d'attente.

M. DUFAU, facteur local à la Teste-de-Buch (Gironde), a trouvé sur la voie publique un billet de banque de 50 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. CONDAMINAS, aide au bureau de Saint-Yrieix, a remis à son receveur un billet de 500 francs qu'il avait trouvé sur la tablette du guichet.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

MM. ARMAND, facteur local à Peyrelevade (Corrèze);

TAGAUT, facteur boîtier à Saint-Vaast-d'Équiqueville (Seine-Inférieure);

LAGNEZ, facteur rural à Grisy-les-Plâtres (Seine-et-Oise),

se sont distingués en combattant des incendies.

MM. HARDY, facteur rural à Châlons-sur-Marne;

SÉBIE, facteur rural à Grenade (Landes);

SUTRE, facteur local à Ruelle (Charente),

ont fait preuve de courageux dévouement en arrêtant des chevaux emportés.

MM. DUSSAUD, facteur local à Sainte-Sigolène (Haute-Loire) et Depoix, chef surveillant au Puy, ont sauvé des personnes en danger de se noyer.

SECRETARIAT. — 2° BUREAU. — PERSONNEL.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par arrêté ministériel du 26 septembre 1887, M. TEISSIER DE MARGUERITTES, directeur des postes et des télégraphes du Rhône, a été nommé chef de bureau à l'Administration centrale et chargé des fonctions de chef du secrétariat.

Son traitement a été élevé de 7,000 à 8,000 francs, à partir du 1^{er} janvier 1888.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENTS.
MM. Teissier de Marguerittes.	Directeur...	Lyon.....	fr. 7,000	Chef de bureau.	Administration centrale.	fr. 8,000
Demengel.....	Commis pr. .	2 ^e division, 4 ^e bur.	3,500	Commis pr. .	Service centr., 3 ^e b.	3,500
Danton.....	Commis.....	3 ^e division, 1 ^{er} bur.	2,500	Commis.....	2 ^e division, 4 ^e bur.	2,500
Boyer.....	Idem.....	Service centr., 3 ^e b.	2,200	Idem.....	3 ^e division, 1 ^{er} bur.	2,200
Martinet.....	Idem.....	3 ^e division, 1 ^{er} bur.	2,200	Idem.....	3 ^e division, 3 ^e bur.	2,200
Cordier.....	Idem.....	Alger, direction départementale.	2,100	Idem.....	Nice, direction....	2,100
Prugniaud....	Idem.....	Service centr., 3 ^e b.	1,900	Idem.....	2 ^e division, 4 ^e bur.	1,900
Daver.....	Idem.....	Nice, direction....	1,800	Idem.....	Alger, direction départementale.	1,800
Dupré.....	Idem.....	2 ^e division, 4 ^e bur.	2,200	Idem.....	1 ^{re} division, 2 ^e bur.	2,200
Lambrigot....	Précédemm ^t commis.	Gap, direction....	1,500	Idem.....	Arras, direction...	1,500
Zeude.....	Surnumér ^{re} ..	Havre-Quatre-Chemins.	R ^o 600	Surnumér ^{re} ..	2 ^e division, 4 ^e bur.	R ^o 600
Montès.....	Expédition ^{re} .	2 ^e division, 1 ^{er} bur.	1,000
Viguiet.....	Com. princ..	Paris 27.....	4,000	Receveur....	Paris 57.....	4,000
Dupont.....	Idem.....	Paris 5.....	4,000	Idem.....	Paris 19.....	4,000
Marqué.....	Idem.....	Division de la comptabilité, 1 ^{er} bur.	3,500	Idem.....	Paris 27.....	3,500
Montagne....	Idem.....	Paris, pl. du Havre.	3,500	Idem.....	Paris 92.....	3,500
Routis.....	Idem.....	Marseille, central.	3,600	Idem.....	Port-de-la-Nouvelle.	3,500
Cartier.....	Receveur....	Paris 57.....	3,000	Idem.....	Paris 42.....	3,000
Le Susini....	Chef de brigade.	Ligne de la Méditerranée.	3,300	Receveur....	Ajaccio.....	3,000
Tanguy.....	Com. princ..	Paris, recette princ.	3,300	Receveur....	Mantos.....	3,000
Urtin.....	Receveur....	Mantes.....	2,500	Idem.....	Menton.....	2,500
M ^{lle} Hoël.....	Receveuse..	Seysse.....	1,200	Receveuse..	Medjez-Sfa.....	1,200
M ^{me} Aimé.....	Idem.....	Medjez-Sfa.....	1,000	Idem.....	Seysse.....	800
M ^{lle} Laléous.....	"	Idem.....	Prat.....	800
Pécheux.....	"	Idem.....	Yffiniac.....	800
M ^{mes} Lionnet.....	"	Idem.....	Saint-Avit.....	800
Bourgeois....	Receveuse..	La Neuve-Lyre....	1,400	Idem.....	Sainte-Marguerite-de-Viette.	1,400
Habert.....	Idem.....	Sainte-Marguerite-de-Viette.	1,000	Idem.....	La Neuve-Lyre....	1,000
M ^{lles} Schribaux....	Idem.....	Manois.....	1,200	Idem.....	Châteauvillain....	1,200
Doyen.....	Idem.....	Pescenne.....	800	Idem.....	Manois.....	800
M ^{me} veuve Bernard.	Idem.....	Rimogne.....	1,400	Idem.....	Mortagne-sur-Gironde.	1,400
M ^{lles} Dumas.....	"	Idem.....	Rimogne.....	800
Don.....	Receveuse..	Coursegoules....	1,000	Idem.....	Roquebrune.....	1,000
M. Flory.....	Fact ^r rural..	Idem.....	720	Receveur....	Coursegoules....	800
M ^{lle} Guichard....	Receveuse..	Poithières.....	800	Receveuse..	Gye-sur-Seine.....	800
M ^{mes} Bernez-Cambot	"	Idem.....	Le Bastide-Clairance.	800
Redonnet....	Receveuse..	Montheron.....	1,200	Idem.....	Castelnaud-d'Estretfonds.	1,200
M ^{lles} Guillard....	Idem.....	Glos-la-Ferrière...	1,400	Idem.....	Vix.....	1,400
de Poincy....	Idem.....	Beaucourt.....	1,400	Idem.....	Saulx-de-Vesoul...	1,400
Millet.....	Idem.....	Saulx-de-Vesoul...	1,400	Idem.....	Beaucourt.....	1,400
M ^{me} Dubost.....	Précédemm ^t receveuse.	Coudun.....	1,000	Idem.....	La Roche-Guyon...	1,000
M ^{lle} Guillaume....	"	Idem.....	Poithières.....	800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
M ^{lles} Labruyère.....			"	Receveuse...	Arvillers.....	800
Marlinache.....	Receveuse...	Wardrecques.....	800	Idem.....	Montberon.....	1,000
Darchez.....			"	Idem.....	Wardrecques.....	800
Possien.....	Receveuse...	Alet.....	800	Idem.....	Pexiora.....	800
Ferrié.....	Idem.....	Portel.....	800	Idem.....	Alet.....	800
Naudé-Marra- cou.	Idem.....	Pexiora.....	1,000	Idem.....	Portel.....	1,000
M ^{me} veuve Lahitte.....	Idem.....	Paigts.....	1,400	Idem.....	Lestel.....	1,400
veuve Monnet.....		Précédemment em- ployée au bureau cent. des télégr. à Bordeaux, dém ^{re} .	"	Idem.....	Baigts.....	1,000
M ^{lle} Welcker.....			"	Idem.....	Bourogne.....	1,000
M ^{me} Paban.....	Receveuse...	Puget-sur-Argens..	1,400	Idem.....	Saint-Zacharie....	1,400
M ^{lles} Grac.....	Empl. télégr. auxiliaire.	Nice.....	800	Idem.....	Puget-sur-Argens..	800
Chevallot.....	Receveuse...	Perthes.....	800	Idem.....	Éclaron.....	800
M ^{me} Heutte.....	Précédemm ^{nt} receveuse.	Céton, en disponi- bilité.	800	Idem.....	Glos-la-Ferrière...	800
M ^{lle} Joussot.....	Receveuse...	Chamblay.....	1,200	Idem.....	Le Châtelard.....	1,200
M. Borel.....	Receveur...	Peyruis.....	1,400	Receveur....	Barcelonnette.....	1,600
M ^{lle} Pons.....	Receveuse...	Saint-Étienne-en- Devoluy.	800	Receveuse...	Peyruis.....	800
M ^{me} Bonnardel.....			"	Idem.....	Saint-Étienne-en- Devoluy.	800
M ^{lles} de Genestot de Saint-Didier	Receveuse...	Anglure.....	1,400	Idem.....	Samois.....	1,400
Druot.....	Idem.....	Samois.....	1,200	Idem.....	Anglure.....	1,200
M. Gérard.....	Receveur....	Rambervillers.....	2,400	Receveur....	Wassy-sur-Blaise...	2,400
M ^{lles} Dambron.....			"	Receveuse...	Nielles-les-Bléquin.	800
Lemétais.....			"	Idem.....	Émanville.....	800
M ^{mes} veuve Gilbert..	Receveuse...	Segonzac.....	1,400	Idem.....	Saint-Denis-de-Pile.	1,400
Canton.....	Idem.....	Saint-Denis-de-Pile.	1,200	Idem.....	Segonzac.....	1,200
M ^{lles} Trapes.....	Idem.....	Montchamps.....	800	Idem.....	Montfaucon-du-Lot.	800
Coupin.....	Idem.....	Riotord.....	1,400	Idem.....	Montchamps.....	1,400
M ^{me} v ^e Beauclat..	Idem.....	Meaulne.....	1,000	Idem.....	Saint-Géraud-le-Puy	1,000
MM. Martiu.....	Receveur....	Saint-Désiré.....	1,000	Receveur....	Meaulne.....	1,000
Forestier.....	Idem.....	Arfeuilles.....	1,200	Idem.....	Saint-Désiré.....	1,200
M ^{lle} Pérot.....	Receveuse...	Saint-Géraud-le Puy	1,000	Receveuse...	Arfeuilles.....	1,000
M ^{me} veuve Louis..	Idem.....	Lerrain.....	1,200	Idem.....	Rouvres-en-Xaintois	1,200
M ^{lle} Pernel.....	Idem.....	Aharmont.....	1,000	Idem.....	Lerrain.....	1,000
M. Royer.....			"	Receveur....	Ailamont.....	800
M ^{lles} Delpech de Frayssinet.	Receveuse...	Saint-Cyr-au-Mont- d'Or.	800	Receveuse...	Bessenay.....	800
Misme.....	Idem.....	Bessenay.....	1,000	Idem.....	S ^t -Cyr-au-Mont-d'Or	1,000
Forestier.....	Idem.....	Saint-Mathieu....	800	Idem.....	Peyrat-la-Nonière..	800
Castelli.....	Idem.....	Peyrat-la-Nonière..	800	Idem.....	Saint-Mathieu.....	800
MM. Bannès.....	Com. princ.	Ligne de l'Ouest..	3,000	Chef de brig.	Ligne du Sud-Ouest	3,000
Muller.....	Chef de brig.	Ligne du Sud-Ouest	3,000	Idem.....	Ligne du Nord....	3,000
Aboulenc.....	Com. princ.	Idem.....	3,000	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,000
Forgues.....	Idem.....	Capdenac.....	3,000	Com. princ.	Toulouse.....	3,000
Germain.....	Idem.....	Bastia, central....	3,000	Idem.....	Capdenac.....	3,000
Guilmart.....	Idem.....	Paris, central....	3,000	Idem.....	Bastia, central....	3,000
Thiérot.....	Idem.....	Paris 37.....	3,300	Idem.....	Paris, central....	3,300
Pouilloux.....	Idem.....	Paris R. P.....	3,300	Idem.....	Paris 37.....	3,300
Roder.....	Idem.....	Quimper.....	3,000	Idem.....	Constantine R. P..	3,000
Vrié.....	Idem.....	Rouen R. P.....	3,000	Idem.....	Quimper.....	3,000
Godomer.....	Idem.....	Trouville.....	3,000	Idem.....	Rouen R. P.....	3,000
Santini.....	Idem.....	Grenoble R. P....	3,000	Idem.....	Perpignan.....	3,000
Ramart.....	Idem.....	Perpignan.....	3,300	Idem.....	Grenoble R. P....	3,300
Perrot.....	Idem.....	Seine R. P.....	3,300	Idem.....	Paris 5.....	3,300
Athénas de Beaulieu.	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	2,700	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	2,700

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Vuidepot.....	Commis.....	Bellegarde.....	2,700	Com. princ..	Même service.....	2,700
Millot.....	Comm. princ.	Paris 82.....	3,300	Idem.....	Paris 44.....	3,300
Jolly.....	Idem.....	Paris R. P.....	3,300	Idem.....	Paris 82.....	3,300
Malige.....	Idem.....	Vichy.....	2,700	Idem.....	Blois.....	2,700
Boudet.....	Commis.....	Cauterets.....	1,500	Commis.....	Alençon.....	1,500
Roux.....	Idem.....	Lyon-Croix-Rousse.	1,500	Idem.....	Aix-les-Bains.....	1,500
Giraud.....	Idem.....	Eaux-Bonnes.....	1,800	Idem.....	Lyon-Croix-Rousse.	1,800
Bezamat.....	Idem.....	Limoges.....	2,700	Idem.....	Angoulême.....	2,700
Farreyre.....	Idem.....	Angoulême.....	1,500	Idem.....	Limoges.....	1,500
Laguillaumie.....	Idem.....	Saint-Flour.....	1,800	Idem.....	Paris R. P.....	1,800
Rodier.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Saint-Flour.....	1,500
Portalier.....	Idem.....	Provins.....	1,800	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,800
Colnot.....	Idem.....	Ambt, ligne de l'Est	1,800	Idem.....	Provins.....	1,800
Doublemart.....	Idem.....	Ambt, lig. du Nord.	1,800	Idem.....	Ligne de l'Est.....	1,800
Delteil.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,800	Idem.....	Sédentaire, ligne du Nord.	1,800
Delmas.....	Idem.....	Royan.....	1,500	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Diemert.....	Idem.....	Cauterets.....	1,800	Idem.....	Melun.....	1,800
Leclère.....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Le Tonkin.....	1,800
Millot.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Dupont.....	Idem.....	Paris 49.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Dufaure.....	Idem.....	Paris 24.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Thouvenin.....	Idem.....	Paris 8.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Peyraud.....	Idem.....	Mont-Dore.....	2,100	Idem.....	Chartres.....	2,100
Jacotot.....	Idem.....	Cauterets.....	2,100	Idem.....	Paris 59.....	2,100
Tiollant.....	Idem.....	Bagnères-de-Luchon	1,800	Idem.....	Paris 2.....	1,800
Rousselle.....	Idem.....	Troyes.....	2,700	Idem.....	Calais.....	2,700
Bourguignon.....	Idem.....	Arles.....	1,500	Idem.....	Marseille, central.	1,500
Eck.....	Idem.....	Marseille, central.	1,800	Idem.....	Arles.....	1,800
Bouveron.....	Idem.....	Vichy.....	1,800	Idem.....	Paris 82.....	1,800
Dubosc.....	Idem.....	Mont-de-Marsan.....	2,400	Idem.....	Dax.....	2,400
Custaing.....	Idem.....	Limoux.....	1,500	Idem.....	Mont-de-Marsan.....	1,500
Baston.....	Idem.....	Paris 1.....	1,500	Idem.....	Limoux.....	1,500
Pouyès.....	Idem.....	Paris, central.....	2,100	Idem.....	Paris 1.....	2,100
Robert.....	Idem.....	Aix-les-Bains.....	1,800	Idem.....	Paris 84.....	1,800
Bosredon.....	Idem.....	Paris 69.....	1,800	Idem.....	Lézignan.....	1,800
Jean.....	Idem.....	Lézignan.....	1,800	Idem.....	Paris 69.....	1,800
Monnoret dit Sidony.	Idem.....	Aix-les-Bains.....	1,800	Idem.....	Saint-Étienne.....	1,800
Debot.....	Idem.....	Évian-les-Bains.....	2,100	Idem.....	Poissy.....	2,100
Regagnou.....	Idem.....	Bagnères-de-Bigorre	1,800	Idem.....	Le Mans.....	1,800
Bière.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Angers R. P.....	1,800
Jacquet.....	Idem.....	Aix-les-Bains.....	1,800	Idem.....	Paris R. P.....	1,800
Dessus.....	Idem.....	Chamonix.....	1,800	Idem.....	Paris 47.....	1,800
Buzenac.....	Idem.....	Vichy.....	1,500	Idem.....	Paris 49.....	1,500
Ventre.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Paris 24.....	1,800
Uguen.....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Brest, central.....	1,800
Thellier.....	Idem.....	Paris R. P.....	2,400	Idem.....	Paris, central.....	2,400
Tilégrèphe.....	Idem.....	Paris 2.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Derrien.....	Idem.....	Angers R. P.....	2,100	Idem.....	Paris 2.....	2,100
Licouzin.....	Idem.....	Bagnères-de-Luchon	1,500	Idem.....	Angers R. P.....	1,500
Fontaine.....	Idem.....	Paris 26.....	2,700	Idem.....	Pontoise.....	2,700
Hurbliu.....	Idem.....	Pontoise.....	1,500	Idem.....	Paris 26.....	1,500
Pellat.....	Idem.....	Évian-les-Bains.....	2,100	Idem.....	Lyon, central.....	2,100
Gory.....	Idem.....	Trouville.....	2,100	Idem.....	Paris R. P.....	2,100
Massabie.....	Idem.....	Vichy.....	1,500	Idem.....	Paris 67.....	1,500
Gaignard.....	Idem.....	Royan.....	1,500	Idem.....	Rouen, Gambetta..	1,500
Bernard.....	Idem.....	Orléans R. P.....	1,500	Idem.....	Angoulême.....	1,500
Bouziguss.....	Idem.....	Royan.....	1,500	Idem.....	Orléans R. P.....	1,500
Larcher.....	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	1,800	Idem.....	B.-r.-le-Duc.....	1,800
Sauterey.....	Idem.....	Bar-sur-Aube.....	2,400	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	2,400
Sol.....	Idem.....	Royan.....	1,800	Idem.....	Bar-sur-Aube.....	1,800

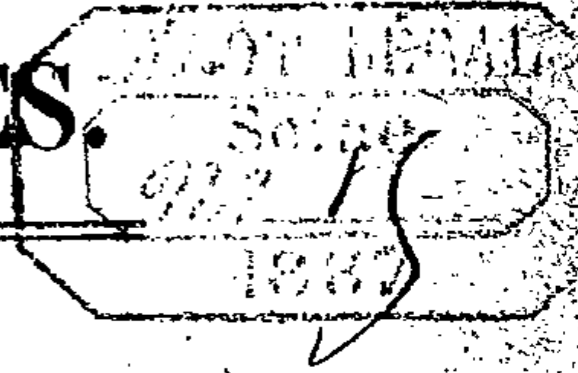
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Lachaud	Commis	Libourne	1,800	Commis	Paris 13	1,800
Rouby Fombelier	Idem	Tours	1,500	Idem	Libourne	1,500
Gramont	Idem	Tours, gare	1,800	Idem	Tours R. P.	1,800
Guénois	Idem	Ronbaix	1,500	Idem	Tours, gare	1,500
Hatté	Idem	Arras	1,800	Idem	Roubaix	1,800
Passeron	Idem	Trouville	1,800	Idem	Arras	1,800
Colnot	Idem	Provins	1,800	Idem	Lyon, central	1,500
Portaljer	Idem	Sédentaire, ligne du Nord	1,800	Idem	Provins	1,800
Petit	Idem	Guise	1,800	Idem	Séd., ligne du Nord	1,500
Feraud	Idem	Royan	1,500	Idem	Guise	1,500
Le Bouteiller	Idem	Cauterets	2,100	Idem	Paris 3	2,100
Bomy	Idem	Lyon-Guillotière	1,500	Idem	Marseille R. P.	1,500
Babou	Idem	Aix-les-Bains	1,500	Idem	Lyon-Guillotière	1,500
Gruet	Idem	Trouville	1,800	Idem	Laon R. P.	1,800
Colnot	Idem	Lyon, central	1,800	Idem	Bar-sur-Aube	1,800
Begué	Idem	Cauterets	2,700	Idem	Lyon, central	2,700
Tisnès	Idem	Lourdes	1,800	Idem	Laval	1,800
Jamet	Idem	Vichy	1,500	Idem	Saisons	1,500
Petiot	Idem	Bagnères-de-Luchon	2,400	Idem	Mont-de-Marsan	2,400
Bordes	Idem	Cauterets	1,800	Idem	Fontainebleau	1,800
Vincent	Idem	Fontainebleau	1,800	Idem	Gap	1,800
Jamo	Idem	Gap	1,800	Idem	Voiron	1,800
Guillot	Idem	Royal	1,500	Idem	Saint-Quentin	1,500
Parpallet	Idem	Amb., lig. du S.-O.	1,500	Idem	Amb., lig. de l'Ouest	1,500
Raygasse	Idem	Amb., lig. des Pyrén.	2,700	Idem	Amb., lig. du S.-O.	2,700
Édouard	Idem	Bordeaux R. P.	1,800	Idem	Séd., lig. des Pyrén.	1,800
Monié	Idem	Mont-Dore	2,100	Idem	Bordeaux R. P.	2,100
Roger	Idem	Dunkerque	1,500	Idem	Dreux	1,500
Hollard	Idem	Biarritz	1,500	Idem	Paris 83	1,500
Lioret	Idem	Bourbonne - les Bains	1,800	Idem	Guise	1,800
Faure (Pierre)	Idem	Saint-Étienne R. P.	1,800	Idem	Saint-Étienne - Baudouillère	1,800
Bonifassi	Idem	Saint-Jean-de-Luz	2,100	Idem	Saint-Étienne R. P.	2,100
Brice	Idem	Épinal	1,500	Idem	Langres	1,500
Duffau	Idem	Caen R. P.	1,500	Idem	Pantin 1 ^o	1,500
Garaud	Idem	Toulouse R. P.	1,500	Idem	Toulouse, central	1,500
Lafitte	Idem	Paris 17	2,100	Idem	Toulouse R. P.	2,100
Scovazzo	Idem	Biarritz	2,100	Idem	Paris 17	2,100
Sacré	Idem	Reims, bureau principal	2,400	Idem	Reims, porte Mars	2,400
Cristelle	Idem	Compiègne	1,500	Idem	Reims, bureau principal	1,500
Lamboley	Idem	Épinal	1,500	Idem	Compiègne	1,500
Desglun	Idem	Ligne de l'Ouest	1,800	Idem	Paris R. P.	1,800
Gresle	Idem	En disponibilité	"	Idem	Ligne de l'Ouest	1,800
Truphème	Idem	Vichy	2,400	Idem	Marseille, central	2,400
Thuriot	Idem	Idem	2,100	Idem	Paris 14	2,100
Paccot	Idem	Anancy	1,500	Idem	Lyon R. P.	1,500
Rousselle	Idem	Troyes	2,700	Idem	Galais	2,700
Dolatre	Idem	Senlis	1,500	Idem	Idem	1,500
Vignaux	Idem	Troyes	2,100	Idem	Senlis	2,100
Henry	Idem	Paris R. P.	2,700	Idem	Paris 68	2,700
Puechmalbec	Idem	Biarritz	1,800	Idem	Paris R. P.	1,800
Cantagrel	Idem	Paris 63	1,800	Idem	Millau	1,800
Castanier	Idem	Abbeville	1,500	Idem	Paris 63	1,500
Furcette	Idem	En disponibilité	1,800	Idem	Amb., ligne de l'Est	1,800
Bayard	Idem	Melun	2,100	Idem	Paris, central	2,100
Jourdanet	Idem	Saint-Amand-Mont-Rond	1,500	Idem	Melun	1,500
Lentilhac	Idem	Marseille R. P.	1,800	Idem	Saint-Amand-Mont-Rond	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Durand.....	Commis.....	Eaux-Bonnes.....	2,700	Commis.....	Marseille R. P.....	2,700
Jacotot.....	Idem.....	Paris 59.....	2,100	Idem.....	Tunis.....	2,100
Chaumes.....	Idem.....	Biarritz.....	1,800	Idem.....	Paris 59.....	1,800
Pochard.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Paris 5.....	2,100
Le Rumeur.....	Idem.....	Caen R. P.....	1,800	Idem.....	Paris 26.....	1,800
Fleurot.....	Idem.....	Épinal.....	1,500	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Gabillard.....	Idem.....	Caen R. P.....	1,500	Idem.....	Angers.....	1,500
Fournet.....	Idem.....	Sarlat.....	1,500	Idem.....	Condom.....	1,500
Laquièze.....	Idem.....	Bordeaux, Bourse.....	1,800	Idem.....	Sarlat.....	1,800
Roucoules.....	Idem.....	Paris 18.....	2,100	Idem.....	Bordeaux-Bourse.....	2,100
Riou.....	Idem.....	Biarritz.....	2,700	Idem.....	Paris 18.....	2,700
Anquet.....	Idem.....	En disponibilité.....	1,500	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Ouest.....	1,500
Van Parys.....	Idem.....	Asnières.....	2,400	Idem.....	Paris 74.....	2,400
Ginières.....	Idem.....	Le Mans.....	1,800	Idem.....	Agen.....	1,800
Larrivière.....	Idem.....	Caen R. P.....	1,500	Idem.....	Le Mans.....	1,500
Nozeran.....	Idem.....	Bagnères-de-Luchon.....	1,800	Idem.....	Paris 50.....	1,800
Jamey.....	Idem.....	Paris 7.....	2,100	Idem.....	Paris, contral.....	2,100
Fraval.....	Idem.....	Angers R. P.....	1,500	Idem.....	Paris 7.....	1,500
Houdouin.....	Idem.....	Le Mans R. P.....	1,500	Idem.....	Angers R. P.....	1,500
Marchand.....	Idem.....	Vichy.....	1,800	Idem.....	Le Mans R. P.....	1,800
Butet.....	Idem.....	Sénégal.....	2,700	Idem.....	Paris R. P.....	2,700
Jacques.....	Idem.....	Royat.....	2,100	Idem.....	Limoges.....	2,100
Boric.....	Idem.....	Biarritz.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Jamet.....	Idem.....	Vichy.....	1,500	Idem.....	Soissons.....	1,500
Morceau.....	Idem.....	Caen R. P.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Le Borgne.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Mayenne.....	1,500
Marchand.....	Idem.....	Aix-les-Bains.....	2,100	Idem.....	Lyon-Brotteaux.....	2,100
Plouzané.....	Idem.....	Caen R. P.....	1,500	Idem.....	Beauvais.....	1,500
Le Meur.....	Idem.....	Précédemment à Pontivy.....	"	Idem.....	Évreux.....	1,800
Bouzigues.....	Idem.....	Royan.....	1,500	Idem.....	Orléans R. P.....	1,500
Gaignard.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Rouen.....	1,500
Poisat.....	Idem.....	Dieppe.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Vandey.....	Idem.....	Lemalou-les-Bains.....	1,800	Idem.....	Orléans R. P.....	1,800
Arène.....	Idem.....	Bordeaux.....	2,400	Idem.....	Marseille.....	2,400
Jouglas.....	Idem.....	Marseille, central.....	1,500	Idem.....	Bordeaux, Bourse.....	1,500
Bermond.....	Idem.....	Paris 45.....	1,800	Idem.....	Paris, central.....	1,800
Anquetin.....	Idem.....	Paris 84.....	1,500	Idem.....	Paris 45.....	1,500
Daudet.....	Idem.....	Paris 16.....	1,500	Idem.....	Paris 84.....	1,500
Biessy.....	Idem.....	Aix-les-Bains.....	1,800	Idem.....	Paris 16.....	1,800
Ard.....	Idem.....	Annecy.....	2,100	Idem.....	Villefranche - sur - Saône.....	2,100
Sénéchal.....	Idem.....	Cambrai.....	1,500	Idem.....	Avesnes.....	1,500
Bézé.....	Idem.....	Douai.....	1,500	Idem.....	Cambrai.....	1,500
Pamart.....	Idem.....	Calais.....	1,500	Idem.....	Douai.....	1,500
Paquot.....	Idem.....	Dieppe.....	1,500	Idem.....	Calais.....	1,500
Durousseau.....	Idem.....	Les Andelys.....	1,500	Idem.....	Angoulême.....	1,500
Cochois.....	Idem.....	Yvetot.....	1,500	Idem.....	Les Andelys.....	1,500
Lefevre.....	Idem.....	Boulogne-sur-Mer.....	1,500	Idem.....	Yvetot.....	1,500
Aula.....	Idem.....	Dunkerque.....	1,500	Idem.....	Boulogne-sur-Mer.....	1,500
Maisonneuve.....	Idem.....	Aix-les-Bains.....	1,800	Idem.....	Lyon R. P.....	1,800
Cathélinand.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,800	Idem.....	Limoges.....	1,800
Gizard.....	Surnumér ^{re}	En disponibilité.....	"	Surnumér ^{re}	Évreux.....	"
Lacassie.....	Idem.....	Tizi-Ouzou.....	"	Idem.....	Alger R. P.....	"
Lepesme.....	Idem.....	Montereau.....	"	Idem.....	Toul.....	"
Blanchereau.....	Idem.....	Rambouillet.....	"	Idem.....	Montereau.....	"
Lefèvre.....	Idem.....	"	Idem.....	Fécamp.....	"
Jacquet.....	Stag ^{re} surn ^{re}	Mézières.....	"	Idem.....	Réthel.....	"
Touzet.....	Com. aux ^{re}	Montluçon.....	"	Idem.....	Lagny.....	"
Bazignan.....	Idem.....	"	Idem.....	Constantine R. P.....	"
Pierron.....	Stag ^{re} surn ^{re}	Saint-Dié.....	"	Idem.....	Sézanne.....	"
Tiran.....	Idem.....	"	Idem.....	Meaux.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Dumas	Stag ^{re} surn ^{re} .	Saint-Etienne.....	fr.	Surnumér ^{re} ..	Toul.....	fr.
Lepesme	Surnumér ^{re} ..	Toul.....	"	Idem.....	Belley.....	"
Barbe			"	Idem.....	Lure.....	"
Geffroy	Surnumér ^{re} ..	Château-Gontier...	"	Idem.....	Évreux.....	"
Guyot	Stag ^{re} surn ^{re} .	Gannat.....	"	Idem.....	Reims.....	"
Tourier.....	Surnumér ^{re} ..	En disponibilité...	"	Idem.....	Nogent le-Rotrou..	"
Carbonnel.....	Idem.....	Beauvais.....	"	Idem.....	Évreux.....	"
Corné	Idem.....	Commercy.....	"	Idem.....	Beauvais.....	"
Toulouse.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Commercy.....	"
Salon	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Brest.....	"
Lafont			"	Idem.....	Tournon.....	"
Sartre	Surnumér ^{re} ..	Lyon-Vaise.....	"	Idem.....	Givors.....	"
Aurif.....	Com. aux ^{re} ..	Saint-Marcellin...	"	Idem.....	Lyon-Vaise.....	"
Pagès	Stag ^{re} surn ^{re} .	Esperaza.....	"	Idem.....	Decazeville.....	"
Goselin	Surnumér ^{re} ..	Creil.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Hugues.....	Stag ^{re} surn ^{re} .	Servian.....	"	Idem.....	Montpellier.....	"
Fontaine.....	Surnumér ^{re} ..	En disponibilité...	"	Idem.....	Saint-Dié.....	"
Joubaneau.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Nantes R. P.....	"
Cuny.....			"	Idem.....	Toul.....	"
Parizot	Surnumér ^{re} ..	Wassy.....	"	Idem.....	Dijon, central....	"
Dubreuil.....	Stag ^{re} surn ^{re} .	Paris 64.....	"	Idem.....	Pantin 1 ^o	"
Mancier.....	Com. aux ^{re} ..	Lons-le-Saunier...	"	Idem.....	Fontainebleau....	"
Robez.....	Surnumér ^{re} ..	En disponibilité...	"	Idem.....	Lons-le-Saunier...	"
Méslin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Les Andelys.....	"
Grandidier.....	Stag ^{re} surn ^{re} .	Fraize.....	"	Idem.....	Bourg.....	"
Bathia.....	Surnumér ^{re} ..	En disponibilité...	"	Idem.....	Idem.....	"
Teraud.....	Facteur.....	Neuilly-sur-Seine..	"	Idem.....	Paris 47.....	"
Semichon.....			"	Idem.....	Paris 8.....	"
Drimille.....	Com. aux ^{re} ..	Calais.....	"	Idem.....	Fécamp.....	"
Blondat.....	Surnumér ^{re} ..	En disponibilité...	"	Idem.....	Spinal.....	"
Degombert.....	Stag ^{re} surn ^{re} .	Varennes - en - Ar- gonne.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Besson	Idem.....	Brive-la-Gaillarde..	"	Idem.....	Challans.....	"
Lambert.....	Surnumér ^{re} ..	Tréport.....	"	Idem.....	Bayeux.....	"
Valtier.....	Idem.....		"	Idem.....	Tréport.....	"
Galand	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Le Havre.....	"
Séjourné.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Montereau.....	"
Cabihel.....	Com. aux ^{re} ..	Mazamet.....	"	Idem.....	Mazamet.....	"
Belterre.....	Idem.....	Épernay.....	"	Idem.....	Épernay.....	"
Magnan.....	Idem.....	Digne.....	"	Idem.....	Digne.....	"
Abadie.....	Idem.....	Tarbes.....	"	Idem.....	Tarbes.....	"
Peret.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Toulouse, central..	"
Morel	Idem.....	Brest, central.....	"	Idem.....	Brest, central.....	"
Detuncq.....	Idem.....	Abbeville.....	"	Idem.....	Abbeville.....	"
Converset.....	Idem.....	Beaune.....	"	Idem.....	Beaune.....	"
Bordier.....	Idem.....	Coulommiers.....	"	Idem.....	Coulommiers.....	"
Clavier.....	Idem.....	Lons-le-Saunier...	"	Idem.....	Lons-le-Saunier...	"
Drot	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Paris, central.....	"
Aquarone.....	Idem.....	Marseille, central..	"	Idem.....	Marseille, central..	"
Duverneuil.....	Stag ^{re} surn ^{re} .	Brossac.....	"	Idem.....	La Tremblade.....	"
Moneton.....	Com. aux ^{re} ..	Grasse.....	"	Idem.....	Nice, central.....	"
Rascouaille.....	Surnumér ^{re} ..	Angoulême.....	"	Idem.....	Les Andelys.....	"
Thébault.....	Idem.....	Ruffec.....	"	Idem.....	Angoulême.....	"
Chevaucher.....	Com. aux ^{re} ..	Paris 25.....	"	Idem.....	Paris 25.....	"
Solvetat.....	Surnumér ^{re} ..	Perpignan.....	"	Idem.....	La Rochelle.....	"
Peytavin.....	Stag ^{re} surn ^{re} .	Decazeville.....	"	Idem.....	Perpignan.....	"
Segard.....	Surnumér ^{re} ..	Bolbec.....	"	Idem.....	Lille, central.....	"
Millot.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Brignoles.....	"
Bouget.....	Idem.....	Pontarlier.....	"	Idem.....	Rouen, central....	"
Petit.....	Idem.....	Pithiviers.....	"	Idem.....	Pontarlier.....	"
Fortin.....	Stag ^{re} surn ^{re} .	Josne.....	"	Idem.....	Pithiviers.....	"
Richome.....	Surnumér ^{re} ..	Paris 49.....	"	Idem.....	Paris, central.....	"
Lagarde.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Reims.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS
MM. Larban	Surnumér ^{re}	En disponibilité	fr.	Surnumér ^{re}	Mont-de-Marsan	fr.
Gouzin	Stag ^{re} surn ^{re}	Pont-Croix	"	Idem	Argentan	"
Gudelin	Surnumér ^{re}	Paris 24	"	Idem	Dijon	"
Rabdeau	Stag ^{re} surn ^{re}	Prémery	"	Idem	Argenton-sur-Creuse	"
Dautel	Surnumér ^{re}	Épernay	"	Idem	Elbeuf	"
Boufin	Idem	Houffleur	"	Idem	Surgères	"
Veyranche	Idem	Saint-Claude	"	Idem	Houffleur	"
Piollet	Idem	Idem	"	Idem	Saint-Claude	"
Faydi	Stag ^{re} surn ^{re}	Agen	"	Idem	Saint-Nazaire	"
Pouygaraut	Idem	Tarbes	"	Idem	Les Sables-d'Olonne	"
Lapeyre	Surnumér ^{re}	En disponibilité	"	Idem	Aix-en-Provence	"
Delbouis	Stag ^{re} surn ^{re}	Cahors	"	Idem	Aubin	"
Dupoy	Surnumér ^{re}	Lézignan	"	Idem	Bagnères-de-Bigorre	"
Fortanier	Idem	Idem	"	Idem	Lézignan	"
Pinelli	Idem	Idem	"	Idem	Ain-le-Val	"
Habert	Surnumér ^{re}	Arcis-sur-Aube	"	Idem	Auxerre	"
Collas	Idem	Idem	"	Idem	Arcis-sur-Aube	"
Grimal	Surnumér ^{re}	Angers R. P.	"	Idem	Montbéliard	"
Boudol	Idem	Idem	"	Idem	Angers R. P.	"
Bret	Agent trieur	Paris R. P.	1,200	Agent trieur	Nevers R. P.	1,200
Sorriaux	Idem	Sédent., lig. du Nord	1,200	Idem	Paris R. P.	1,200
Pave	Idem	Idem	1,200	Idem	Amb ^t , même service	1,200
Lafforgue	Idem	Idem	"	Idem	Nancy R. P.	1,200
Journet	Facteur	Lizy-sur-Ourcq	"	Idem	Idem	1,200

DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.



N° 11.

SOMMAIRE.

	Pages.
CRÉATIONS de bureaux de poste.....	255
PAQUEBOTS-POSTE français. — Modification des itinéraires.....	256
NOMENCLATURE des bureaux de poste allemands.....	262
NOMENCLATURE des bureaux de poste britanniques.....	263
NOMENCLATURE des bureaux de poste italiens.....	264
BÂTIMENTS en partance.....	265
LISTE des journaux suisses.....	267
LISTE des journaux belges.....	267
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	267
ANNOTATIONS au Carnet n° 217.....	269
FAITS divers.....	272
NOMINATIONS et promotions.....	274

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 1^{er} BUREAU. — ORGANISATION DU SERVICE LOCAL.
DISTRIBUTION.

Création de recettes simples des Postes de 4^e classe.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES BUREAUX DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS d'ordre. 4
Ain.....	Sault-Brenaz.....	31 octobre 1887.....	7811
Mayenne.....	Chemazé.....	<i>Idem.</i>	7812

Par décision du Ministre des finances en date du 8 octobre 1887, le transfert du bureau de poste de Duingt à Saint-Jorioz (Haute-Savoie) est autorisé sous la réserve que le conseil municipal de cette dernière localité s'engage à fournir gratuitement, pendant 18 ans, les locaux nécessaires au fonctionnement du service et au logement du titulaire.

Par décision du Ministre des finances en date du 10 octobre 1887, un établissement de facteur-boîtier municipal est concédé, sur sa demande, à la commune de la Roque-Sainte-Marguerite (Aveyron), en exécution de l'arrêté organique du 30 mars 1879. Ce bureau a pris le numéro d'ordre 7776.

Mise en activité de bureaux auxiliaires de poste.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES BUREAUX AUXILIAIRES DE POSTE. 2	DATES DE LA MISE EN ACTIVITÉ des bureaux auxiliaires de poste. 3	OBSERVA- TIONS. 4
Charente-Inférieure Charente Aude	Nantes Benest Arques	20 octobre 1887 1 ^{er} novembre 1887 <i>Idem.</i>	

Par décision du Ministre des finances en date du 9 novembre 1887, est autorisée la suppression de la recette mixte de Sidi-el-Hani (Tunisie).

Par décision du Ministre des finances en date du 9 novembre 1887, est autorisée la création d'un bureau de distribution auxiliaire à Aïn-Tellout (Oran).

*Créations de bureaux auxiliaires de poste, en exécution
du décret du 7 avril 1887.*

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES BUREAUX AUXILIAIRES doivent être installés. 2	DATES DES DÉCISIONS ministérielles. 3	OBSER- VATIONS. 4
Allier Charente-Inférieure Landes Marne	Gipy Saint-Romain-de-Benest Commensacq Brandonvillers	14 octobre 1887. 26 octobre 1887. 8 octobre 1887. 26 octobre 1887.	

Erratum au Bulletin mensuel n° 9 supplémentaire de septembre 1887.

FRANCE. Recettes simples de 3^e classe (Suite) :

Page 334, colonne n° 2, lire : 179, au lieu de : 173 Nérès (Allier).

ALGÉRIE. Recettes simples de 2^e classe :

Pages 367, colonne n° 2, lire : 2, au lieu de : 4 Laghouat (Alger).

ALGÉRIE. Recettes simples de 4^e classe :

Page 368, colonne n° 2, lire : 2, au lieu de : n Daya (Oran).

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 3^e BUREAU. — SERVICES MARITIMES.

*Paquebots-poste français. — Modification des itinéraires de la ligne E de Fort-de-France
à Saint-Thomas et Saint-Domingue,
et de la ligne F du Havre et de Bordeaux à Saint-Thomas et Haïti.*

M. le Président du Conseil, Ministre des finances, a approuvé, le 5 octobre 1887, diverses modifications dans les itinéraires des paquebots-poste français desservant les lignes E et F des Antilles.

Les agents trouveront ci-après les tableaux itinéraires portant les nouvelles modifications qui ont été mises en application pour la ligne E à dater du 23 octobre dernier, et pour la ligne F à partir du 26 novembre courant, date du départ de Saint-Thomas du paquebot expédié du Havre-Bordeaux les 6 et 10 novembre.

ITINÉRAIRES.

Distances à parcourir :
Par voyage : 1,438 milles marins.
Annuellement : 17,256 milles marins.

ITINÉRAIRE DE LA LIGNE DE FORT-DE-

Service mensuel. — Vitesse

Approuvé par décision du 5 octobre 1887.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir en milles marins.	NOMBRE D'HEURES de marche. h. m.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION. h.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. h.	OBSERVATIONS.

ALLER.

Fort-de-France.	"	"	"	"	"	23	8 s. (1)	"	
Saint-Pierre...	12	1 30	23	9 30 s.	2 30	23	Minuit.	4	
Pointe-à-Pitre.	82	9	24	9 m.	9	24	6 s.	18	
Basse-Terre...	30	4	24	10 s.	2	24	Minuit.	6	
S ^t -Thomas (2).	230	24	25	Minuit.	6	26	6 m.	30	
Ponce.....	120	12	26	6 s.	4	26	10 s.	16	
Mayaguez.....	80	9	27	7 m.	7	27	2 s.	16	
S ^t -Domingue...	165	17	28	7 m.	"	"	"	17	
TOTAUX...	719	76 30			30 30			107	

Séjour..... 205 h. — ou 8 j. 13 h. ou 9 j. 13 h. quand le mois précédent a 31 jours (3)

(1) Coïncidence avec le paquebot venant de Saint-Nazaire et se dirigeant sur Colon (ligne A). Le paquebot de cette ligne ne devra, dans aucun cas, quitter Fort-de-France avant l'arrivée du paquebot venant de Saint-Nazaire.

(2) Correspondance avec le paquebot venant du Havre et de Bordeaux et se dirigeant sur Haïti (ligne F).

(3) Pendant la durée indiquée comme séjour au point extrême, le paquebot exécute un prolongement facultatif (aller et retour) entre Saint-Domingue et Colon.

La durée du séjour dans les ports d'escale est la durée maximum, que la compagnie conserve le droit d'abrèger, d'accord entre le capitaine et l'agent des postes.

FRANCE A SAINT-THOMAS ET SAINT-DOMINGUE (E.)

réglementaire : 9 nœuds 5 par heure.

— Mis à exécution à dater du 23 octobre 1887.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir en milles marins.	NOMBRE D'HEURES de marche. h. m.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION. h.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. h.	OBSERVATIONS.

RETOUR.

S ^t -Domingue..	"	"	"	"	"	6 (4)	8 s.	"	
Mayaguez.....	165	17	7	1 s.	9	7	10 s.	26	
Ponce.....	80	9	8	7 m.	9	8	4 s.	18	
Saint-Thomas..	120	12	9	4 m.	10	9	2 s.	22	
Basse-Terre...	230	24	10	2 s.	1	10	3 s.	25	
Pointe-à-Pitre.	30	4	10	7 s.	3	10	10 s.	7	
Saint-Pierre...	82	9	11	7 m.	1	11	8 m.	10	
Fort-de-France. (5)	12	1 30	11	9 30 m.	"	"	"	1 30	
TOTAUX...	719	76 30			33			109 30	Ou 4 j. 13 h. 30 m.

(4) La date de départ de Saint-Domingue est impérative.

(5) Coïncidence avec le paquebot venant de Colon et se dirigeant sur Saint-Nazaire (ligne A).

RÉCAPITULATION.

Aller.....	107 h.
Séjour.....	205
Retour.....	109 30

DURÉE TOTALE D'UN VOYAGE..... 421 h. 30 ou 17 j. 13 h. 30.

ITINÉRAIRE DE LA LIGNE DU HAVRE

Distances à parcourir entre Saint-Thomas et Port-au-Prince :

Par voyage : 1,450 milles marins.
Actuellement : 17,400 milles marins.

Service mensuel. — Vitesse

Approuvé par décision du 5 octobre 1887. —

STATIONS.	DISTANCES à parcourir en milles marins.	NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
		h.		h.	h.		h.	h.	
ALLER.									
Le Havre.....	"	"	"	"	"	6	"	"	
Bordeaux-Pauillac (1).....	"	"	8	"	"	10	4 s.	"	
La Corogne....	"	"	12	"	"	12	"	"	Escale facultative.
S ^t -Thomas (2).	"	"	25	10 m.	"	26	4 m.	"	
S ^t -Jean-Porto-Rico.....	70	6	26	10 m.	6	26	4 s.	12	
Porto-Plata...	260	25	27	5 s.	3	27	8 s.	28	
Cap-Haïtien...	190	18	28	2 s.	0	28	11 s.	27	
Port-au-Prince.	205	19	29	6 s.	"	"	"	19	Ou 3 j. 14 h.
TOTAUX...	725	68			18			86	

Séjour..... 258 h. — 10 j. 18 h. ou 11 j. 18 h. quand le mois précédent a 31 jours (3).

(1) Port d'embarquement et de débarquement des dépêches.
(2) Coïncidence avec le paquebot venant de Fort-de-France et se dirigeant sur Saint-Domingue (ligne E).
(3) Pendant la durée indiquée, comme séjour au point extrême, le paquebot exécute un prolongement obligatoire (aller et retour) entre Port-au-Prince et Jacmel.

ET DE BORDEAUX À SAINT-THOMAS ET HAÏTI. (F)

{ réglementaire : 9 nœuds 5 par heure.
{ effective : 10 nœuds 5 par heure.

Mis à exécution à dater des 6-10 novembre 1887.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir en milles marins.	NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
		h.		h.	h.		h.	h.	
RETOUR.									
Port-au-Prince.	"	"	"	"	"	10 (4)	Midi.	"	
Cap-Haïtien...	205	19	11	7 m.	29	12	Midi.	48	
Porto-Plata...	190	18	13	6 m.	30	14	Midi.	48	
S ^t -Jean-Porto-Rico.....	260	25	15	1 s.	8	15	9 s.	33	
Saint-Thomas.	70	6	16	3 m.	"	16	5 s.	6	
La Corogne....	"	"	29	"	"	29	"	"	Escale facultative.
Bordeaux-Pauillac (1).....	"	"	1 ^{re}	8 m.	"	1 ^{re}	"	"	
Le Havre.....	"	"	3	"	"	"	"	"	
TOTAUX...	725	68			67			135	Ou 5 j. 15 h.

(4) La date de départ de Port-au-Prince est impérative.

RÉCAPITULATION.

Aller.....	86 h.
Séjour.....	258
Retour.....	135

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 479 h. ou 19 j. 23 h.

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 3° BUREAU. — CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste allemands.

A. — Créations. — Bureaux à ajouter à leur ordre alphabétique.

NOMS DES BUREAUX DE POSTE.	PAYS ET DISTRICTS POSTAUX.	
Aach	Bavière	Augsbourg.
Ballbronn	Alsace-Lorraine	Strasbourg.
Breitingen	Saxe	Leipsic.
Broitzem	Brunswick	Brunswick.
Buschborn	Alsace-Lorraine	Metz.
Chieming	Bavière	Munich.
Debschwitz	Reuss ligne cadette	Erfurt.
Dresden-Pieschen	Saxe	Dresde.
Gersheim	Bavière	Spire.
Goldbach	<i>Idem</i>	Würzbourg.
Graase	Prusse	Oppeln.
Grosskwzenburg	<i>Idem</i>	Cassel.
Grossmehring	Bavière	Munich.
Grosstotschen	Prusse	Breslau.
Grossvargula	<i>Idem</i>	Erfurt.
Hagelstadt	Bavière	Ratisbonne.
Hüpstedt	Prusse	Erfurt.
Kaltensundheim	Saxe-Weimar	<i>Idem</i> .
Karbach	Bavière	Würzbourg.
Knau	Saxe-Weimar	Erfurt.
Köditz	Bavière	Bamberg.
Laer (Kr. Bochum)	Prusse	Arnsberg.
Lamsdorf	<i>Idem</i>	Oppeln.
Leipe (Bz Oppeln)	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
Leutzsch	Saxe	Leipsic.
Liebschütz	Prusse	Erfurt.
Mehr	<i>Idem</i>	Düsseldorf.
Münsterhausen	Bavière	Augsbourg.
Neuburg a Kammel	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
Neufraunhofen	<i>Idem</i>	Ratisbonne.
Niederhermsdorf	Prusse	Oppeln.
Nonnenhorn	Bavière	Augsbourg.
Oberaltertheim	<i>Idem</i>	Würzbourg.
Oplingen	Bade	Constance.
Pfaffenberg	Bavière	Ratisbonne.
Porz	Prusse	Cologne.
Reichersberg	Alsace-Lorraine	Metz.
Rattach-Egern	Bavière	Munich.
Salesche	Prusse	Oppeln.
Sandowitz	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
Schildlow	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
Seebruck	Bavière	Munich.
Steinrain	<i>Idem</i>	Ratisbonne.
Tischdorf	Prusse	Posen.
Töpchin	<i>Idem</i>	Potsdam.
Watenbüttel	Brunswick	Brunswick.
Weddel (Braunschweig)	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .

NOMS DES BUREAUX DE POSTE.	PAYS ET DISTRICTS POSTAUX.	
Weissagk (Lausitz).....	Prusse.....	Francfort-Oder.
Wenden (Braunschweig).....	Brunswick.....	Brunswick.
Wettenhausen.....	Bavière.....	Augsbourg.
Wüstenselbitz.....	Idem.....	Bamberg.

B. — *Suppressions.* — Bureaux à biffer.

Allerheiligen (Kloster).....	Bade.
Dummerstorf.....	Mecklembourg-Schwérin.

C. — *Changements de dénominations.*

Corriger et mettre à l'ordre alphabétique :

Altenberg.....	Altenberg (Erzgebirge).
Bärsdorf.....	Bärsdorf (Trach).
Berghofen.....	Berghofen (Kr. Hörde).
Fulda-Adolfseck.....	Fulda-Adolphseck.
Himmelpforten.....	Himmelpforten (Kr. Stade).
Königsee.....	Königsee (Thüringen).
Münchweiler a. Glan.....	Glaunmünchweiler.
Nordenhamm.....	Nordenham.
Roth a. d. Rednitz.....	Roth a. Sand.
Schlierbach (Baden).....	Heidelberg-Schlierbach.
Schmiedeberg (Sachsen).....	Schmiedeberg (Erzgebirge).
Selters.....	Selters (Westerwald).
Wedel.....	Wedel (Holstein).

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 3^o BUREAU. — CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste britanniques.

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux.

BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

Londres.

Battersea Rise, N^o 129..... S. W.

Angleterre.

Abbey Wood.....	Belvedere (Kent).	Heaton Park Road..	Newcastle-on-Tyne.	
Bath Street, Hkeston.	Derbyshire.	Hillingdon Heath...	Uxbridge.	
Battysford.....	Normanton.	Laleham Road.....	Staines.	
Bispham, Preston..	Preston (Lanc.)	London Road (Stai-	nes).....	Staines.
Burnley Road.....	Accrington.	New Hartley.....	Dudley (Northumb.)	
Chipping Hill.....	Witham (Essex).	Newmarket Road...	Cambridge.	
Church Street (Croy-	don).....	Newtown (New-	bury).....	Newbury.
Cleveleys.....	Preston (Lanc.)	Rockingham Road..	Kettering.	
Clifton (York).....	York.	St. Paul's (Chelten-	ham).....	Cheltenham.
Denham.....	Uxbridge.	Upper Horwich.....	Bolton.	
Far Headingley....	Leeds.	Worting.....	Basingstoke.	
Fressingfield.....	Harleston.			
Friskney.....	Boston.			
Hartshill (Stoke-on-	Trent).....			
	Stoke-on-Trent.			

Écosse.

Damhead.....	Milnathort (Kinrosshire)
Kennoway.....	Windygates (Fifehire).
Lochranza.....	Isle of Arran (Greenock).
Marchmont Road.....	Edinburgh.

Irlande.

Dominick Street.....	Galway.
Kiltegan.....	Wicklow.

CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

Londres.

Après Battersea Rise, S. W., ajouter n° 15.
 — Dalston, Queen's Road, remplacer n° 193 par n° 195.

Angleterre.

Au lieu de : Stoke, Essex (Colchester), inscrire Stoke-by-Nayland (Colchester).

Écosse.

Après Barra, remplacer Lochmaddy par Invernesshire.
 — Castlebay, remplacer Lochmaddy par Invernesshire.
 — Lochboisdale, remplacer Lochmaddy par Invernesshire.

Irlande.

Après Ballybunion, remplacer Limerick par Listowel.
 — Listowel, supprimer County Kerry.
Au lieu de Kilough, Bundoran, inscrire Kinlough, Bundoran, Donegal.

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

Londres.

The Parade, Battersea Rise..... S. W.

Angleterre.

Cotmanhay.....	Nottingham, Ilkeston (Derby)
Great Bispham.....	Preston (Lanc.).

Écosse.

Beaufort Road..... Edinburgh.

Nomenclature des bureaux de poste italiens.

Les bureaux de poste italiens dont les noms suivent, nouvellement admis à l'échange des mandats internationaux, devront être inscrits, à leur ordre alphabétique, sur la nomenclature spéciale.

Borgo Velino.....	Aquila.
Bosisio.....	Como.
Cercola.....	Napoli.
Fossato Serralta.....	Catanzaro.
Lombriasco.....	Torino.
Pozzuolo del Friuli.....	Udine.
Santo Spirito (Bitonto).....	Bari.
Vallata.....	Avellino.

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 3^e BUREAU.
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER

NOTA. La direction générale des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais elle ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1^{er}. — Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises. (Section 1 du Tarif international.)						
1	Martinique.....	10 déc.....	Le Havre..	Emmanuel - Au- ger.	Voilier....	D. Auger.
2	Idem.....	20	Idem.....	Kjoge.....	Idem.....	Ambaud frères.
3	Idem.....	25	Idem.....	Albert-Renée...	Idem.....	Idem.
4	Fort-de-France....	5	Idem.....	Aimée-Marie...	Idem.....	Idem.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale. (Sections 1 et 2 du Tarif international.) (1)						
1	Arica.....	1 ^{er} déc....	Le Havre..	Tafna.....	Vap. rég...	C ^{ie} maritime du Pa- cifique.
2	Bahia.....	7	Idem... ..	Sully.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
3	Idem.....	17	Idem.....	Ville-de-Santos.	Idem.....	Idem.
4	Idem.....	27	Idem.....	Ville-de-Mara- nhao.	Idem.....	Idem.
5	Buenos-Ayres.....	10	Idem.....	Portena.....	Idem.....	Idem.
6	Idem.....	10	Idem.....	Ville-de-Montó- vidéo.	Idem.....	Idem.
7	Idem.....	20	Idem.....	Buénos-Ayrean..	Idem.....	Idem.
8	Idem.....	30	Idem.....	Pampa.....	Idem.....	Idem.
9	Cap-Haïtien.....	8	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Brostrom.
10	Idem.....	24	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	Idem.
11	Caracas	15	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
12	Idem.....	29	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
13	Cayes.....	24	Idem.....	Bavaria.. ..	Idem.....	Idem.
14	Colon.....	8	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
15	Idem.....	24	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	Idem.
16	Céara.....	21	Idem.....	Augustine.....	Idem.....	Currie.
17	Curaçao.....	15	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Brostrom.
18	Idem.....	29	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
19	Guayaquil.....	1 ^{er}	Idem.....	Tafna.....	Idem.....	C ^{ie} maritime du Pa- cifique.
20	Gonaïves.....	24	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	Brostrom.
21	Halifax.....	4	Idem.....	Comte-d'Eu....	Idem.....	Bossière.
22	Jacmel.....	29	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Brostrom.
23	La Guayra.....	15	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le tableau I₁ (pages 64 et 65) du Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES. des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
24	La Guayra.....	29. déc.....	Le Havre.....	Teutonia.....	Vap. rég....	Brostrom.
25	Lima.....	1 ^{er}	Idem.....	Tafna.....	Idem.....	C ^{ie} maritime du Pa- cifique.
26	Mayaguez (Porto- Rico.).....	15.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Brostrom.
27	Idem.....	29.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
28	Maragnan.....	21.....	Idem.....	Augustine.....	Idem.....	Currie
29	Montévideo.....	10.....	Idem.....	Ville-de-Monte- video.	Idem.....	Chargeurs réunis.
30	Idem.....	10.....	Idem.....	Portena.....	Idem.....	Idem.
31	Idem.....	20.....	Idem.....	Buenos-Ayres..	Idem.....	Idem.
32	Idem.....	30.....	Idem.....	Pampa.....	Idem.....	Idem.
33	Para.....	21.....	Idem.....	Augustine.....	Idem.....	Currie.
34	Puerto-Cabello....	15.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Brostrom.
35	Idem.....	29.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
36	Port-au-Prince.....	8.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
37	Idem.....	24.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	Idem.
38	Pernambuco.....	7.....	Idem.....	Sully.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
39	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Santos.	Idem.....	Idem.
40	Idem.....	27.....	Idem.....	Ville-de-Mara- nhao.	Idem.....	Idem.
41	Progreso.....	14.....	Idem.....	Vera-Cruz.....	Idem.....	Génestal.
42	Puerto-Plata.....	15.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Brostrom.
43	Idem.....	29.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
44	Rio-Janeiro.....	7.....	Idem.....	Sully.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
45	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Santos..	Idem.....	Idem.
46	Idem.....	27.....	Idem.....	Ville-de-Mara- nhao.	Idem.....	Idem.
47	San Juan (Porto- Rico.).....	14.....	Idem.....	Vera-Cruz.....	Idem.....	Génestal.
48	Idem.....	15.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Brostrom.
49	Samana.....	15.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
50	Sanchez (Républiq. Dominicaine).	15.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
51	Santo-Domingo.....	29.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
52	Idem.....	29.....	Idem.....	Koërier.....	Voilier....	Leblond.
53	Saint-Marc.....	1 ^{er}	Idem.....	Louis.....	Idem.....	Idem.
54	Savanilla.....	15.....	Idem.....	Bavaria.....	Vap. rég....	Brostrom.
55	Idem.....	29.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
56	Saint-Thomas.....	15.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
57	Idem.....	29.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
58	Tampico.....	4.....	Idem.....	Colonia.....	Idem.....	Idem.
59	Ténériffe.....	10.....	Idem.....	Portena.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
60	Idem.....	30.....	Idem.....	Pampa.....	Idem.....	Idem.
61	Valparaiso.....	1 ^{er}	Idem.....	Tafna.....	Idem.....	C ^{ie} maritime du Pa- cifique.
62	Vera-Cruz.....	4.....	Idem.....	Colonia.....	Idem.....	Brostrom.
63	Idem.....	15.....	Idem.....	Vera Cruz.....	Idem.....	Génestal.

Listes des journaux suisses et belges.

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
JOURNAUX SUISSES.						
1 ^o NOUVEAU JOURNAL À INSCRIRE :						
<i>Suisse littéraire (La)</i>	Genève	6 mois 12 mois	5 50 9 50	5 00 9 00	0 50 0 50	Cette publication remplace la <i>Semaine illustrée</i> qui a cessé de pa- raître.
2 ^o JOURNAL À BIFFER :						
<i>La Semaine illustrée.</i> — Genève.						
JOURNAUX BELGES.						
1 ^o NOUVEAUX JOURNAUX À INSCRIRE :						
<i>De Godsdiensdige Week van Vlaanderen.</i>	Gand	1 mois 12 mois	0 55 6 60	0 30 6 35	0 25 0 25	Les abonnements partent du 1 ^{er} de chaque mois pour finir le 30 avril de chaque année:
<i>Nogan Volapükik plo Beljan e Nedän,</i>	Auvers	12 mois	3 25	3 00	0 25	
2 ^o CHANGEMENT DE PRIX :						
Tableau-affiche des heures de départ des trains de voyageurs.	Bruxelles	12 mois	2 25	2 00	0 25	On peut souscrire des abonnements dans le courant de l'année, pour finir le 31 décembre, mais sans réduction de prix.
3 ^o JOURNAUX À BIFFER :						
<i>Le High-Life.</i> — <i>Le Nouvelliste.</i>						

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 4^e BUREAU. — CORRESPONDANCES
TÉLÉGRAPHIQUES.

Nomenclature des bureaux télégraphiques.

1^o Ouvertures.

BUREAUX SECONDAIRES.

a) Bureaux municipaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.

Briec. M. ☒ (Finistère) 10 nov. 1887.	Grésy-sur-Aix. M. ☒ RG. (Savoie) 25 oct. 1887.
Champrond - en - Gâtine. M. ☒ (Eure-et-Loir) 25 oct. 1887.	Hermies. M. ☒ RG. (Pa- de-Calais) <i>Idem.</i>
Châteauneuf - Calcernier. M. ☒ RG. (Vaucluse) 10 nov. 1887.	Lescheraines M. ☒ RG. (Sa- voie) <i>Idem.</i>
Fourgs. (Les) M. ☒ RG. (Doubs) 25 oct. 1887.	Murato. M. ☒ RG. (Corse) <i>Idem.</i>

Rilly - Sainte - Syre. M. ☒ (Aube)..... 10 nov. 1887.		Saint-Félix. M. ☒ (Haute- Garonne)..... 10 oct. 1887.
Rogny. M. ☒ (Yonne)... <i>Idem.</i>		Sel (Le). M. ☒ (Ille-et- Vilaine)..... <i>Idem.</i>

b) *Bureaux municipaux gérés par des agents des communes.*

Ceyzérieu. M. (Ain).....	25 oct. 1887.
Lieuran-lès-Béziers. M. (Hérault).....	10 nov. 1887.

c) *Gares.*

Allerey, 1 kil. (Saône-et-Loire).		Demigny, 1 kil. (Saône-et-Loire).
Champdôtre- Pont, { pour Champdôtre, 1 kil. (Côte-d'Or). pour Pont, 1 kil. (Côte- d'Or).		Lahonce. D. (Basses-Pyrénées). Manot. D. (Charente). Saint-Martin-Labouval. D. (Lot). Trouhans, 2 kil. (Côte-d'Or).

d) *Bureaux d'intérêt privé.*

Albion-Costebelle IP. (4) [Var].

(4) Bureau d'intérêt privé relié au bureau d'Hyères pour la correspondance spéciale de la Société des Terrains de l'Ermitage, des hôtes et du personnel de l'hôtel d'Albion.

2° Fusions et transferts.

Ancy-le-Franc. M. ☒ (Yonne) 8 oct. 1887.		Sourdeval. M ☒ (Manche). 29 sept. 1887.
Croissy. M. ☒ (Oise) 1 ^{er} oct. 1887.		Valbonne. M. ☒ (Alpes- Maritimes)..... 16 oct. 1887.
Lasalle. M. ☒ (Gard).... 10 sept. 1887.		
Saulieu. M. ☒ (Côte-d'Or). 14 oct. 1887.		

3° Modifications et transformations.

Page 28. Beauchamps. IP. (3) [Somme], modifier ainsi qu'il suit le renvoi correspondant :

(3) Bureau d'intérêt privé relié à Dargnies pour la correspondance spéciale de la Compagnie sucrière de la Somme.

Page 82. *A l'article :* Croissy. M. (Oise), *ajouter l'indice* ☒.

Page 104. *Au lieu de :* Fougeray-Langon. V. (Ille-et-Vilaine), *lire :* Fougeray-Langon, pour Langon, 1 kil. (Ille-et-Vilaine).

Page 137. ————— Longecourt. Ec. (Côte-d'Or), *lire :* Longecourt. Ec. F. M^{at}. (Côte-d'Or).

Page 149. ————— Mazières-sur-Béronne. D. (Deux-Sèvres), *lire :* Mazières-Saint-Romans D. (Deux-Sèvres).

Page 164. ————— Moréc-Saint-Hilaire. V. (Loir-et-Cher), *lire :* Morée-Saint-Hilaire D. (Loir-et-Cher).

Page 165. *A l'article :* Morris (commune de Randon) M. ☒ (Constantine), *supprimer l'indication « (commune de Randon) ».*

Page 264. ————— Valbonne. M. (Alpes-Maritimes), *ajouter l'indice* ☒.

Ajouter la mention RG. après les noms des bureaux suivants :

Aigrefeuille. M. ☒ (Charente-Inférieure).		Lessay. M. ☒ (Manche).
Chanu. M. ☒ (Orne).		Saint-Martin-d'Auxigny. M. ☒ (Cher).

4° Réouvertures.

Aléria. M. ☒ RG. (Corse).		Ermitage-Costebelle. IP. (2) [Var].
---------------------------	--	-------------------------------------

5° Suppression.

Coolus. D. (Marne).

6° Fermetures provisoires.

Casabianda-Aléria. M. (Corse).		Réunion (La). M. (Constantine).
Couffens. M. RG. (Ariège).		Saint-Christau-Lurbe. BM. (Basses-Pyré- nées).
Molitz. BM. RG. (Pyrénées-Orientales).		
Ornolac-Ussat-les-Bains. BM. (Ariège).		

Annotations à faire au Carnet n° 217.

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à porter au registre n° 16 décies.	
1	2	3	4	5	6
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
NOUVEAUX JOURNAUX.					
<i>Alpes républicains (Les)</i> , à Gap (H ^{tes} -Alpes).					
Hautes-Alpes et départements limitrophes.....	3 mois..	6 00	5 84	0 16	
	6 mois..	11 00	10 79	0 21	
	1 an....	20 00	19 70	0 30	
Autres départements et Algérie.....	3 mois..	7 00	6 83	0 17	
	6 mois..	13 00	12 77	0 23	
	1 an....	24 00	23 66	0 34	
<i>Avant-Garde indépendante (L')</i> , 12, rue du Croissant, à Paris.					
Seine.....	1 an....	12 00	11 78	0 22	
Autres départements.....	1 an....	16 00	15 74	0 26	
<i>Avenir algérien (L')</i> , 13, rue de Poissy, à Paris.					
France et Algérie.....	6 mois..	9 00	8 81	0 19	
	1 an....	18 00	17 72	0 28	
<i>Commerce et de l'Industrie (Journal du)</i> , 53, rue de Châteaudun, à Paris.					
France.....	6 mois...	7 00	6 83	0 17	
	1 an....	12 00	11 78	0 22	
<i>Écho de la gendarmerie nationale (L')</i> , 11, place Saint-André-des-Arts, à Paris.					
France.....	1 an....	6 50	6 33	0 17	
<i>Écho des Halles (L')</i> , 23, rue Montorgueil, à Paris.					
Seine.....	6 mois...	3 50	3 36	0 14	
	1 an....	6 00	5 84	0 16	
Départements.....	6 mois...	4 00	3 86	0 14	
	1 an....	7 00	6 83	0 17	
<i>École Aimé-Paris (L')</i> , ancienne Sténographie à l'École; — directeur, M. Mougnot, à Saucy (Seine-Inférieure).					
France..	Série paire, 12 numéros..	1 50	1 38	0 12	Ce journal remplace le journal « <i>La Sténographie à l'École</i> », qui devra être rayé du Carnet n° 217.
	Série impaire, 12 numéros..	1 50	1 38	0 12	
	Les 2 séries, 24 numéros..	3 00	2 87	0 13	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT.		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à porter au registre n° 16 décis.	
1	2	3	4	5	6
<i>France commerciale, industrielle et agricole (La)</i> , 97, rue Denfert-Rochereau, à Paris.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Paris.....	1 an....	20 00	19 70	0 30	
Départements.....	1 an....	22 00	21 68	0 32	
<i>Illustration nationale (L')</i> , 10, rue Gît-le-Cœur, à Paris.					
France.....	6 mois..	3 00	2 87	0 13	
	1 an....	6 00	5 84	0 16	
<i>Louis-Braille (Le)</i> , 150, boulevard du Montparnasse, à Paris.					
France.....	1 an....	3 15	3 01	0 14	Les mandats doivent être adressés à M. Paul Delarue, 150, boulevard du Montparnasse, à Paris.
Abonnement au <i>Louis-Braille</i> avec le « Supplément littéraire, scientifique et musical ».	1 an....	10 20	9 99	0 21	
<i>Mémoires sacrés des pensionnats, communautés et petites églises</i> , à Montauban.					Les abonnements partent du 1 ^{er} janvier.
France.....	1 an....	6 00	5 84	0 16	
<i>Nouveauté (La)</i> , journal de modes industriel, 35, rue de Verneuil, à Paris.					
France.....	1 an....	6 00	5 84	0 16	
<i>Rapide (Le)</i> , à Limoges.					
France, Cors et Algérie....	1 mois..	1 50	1 38	0 12	
	3 mois..	4 50	4 35	0 15	
	6 mois..	9 00	8 81	0 19	
	1 an....	18 00	17 72	0 28	
<i>Réveil du Dauphiné (Le)</i> , à Grenoble (Isère).					
Isère et départements limitrophes.....	3 mois..	5 00	4 85	0 15	
	6 mois..	10 00	9 80	0 20	
	1 an....	20 00	19 70	0 30	
Autres départements.....	3 mois..	6 00	5 84	0 16	
	6 mois..	12 00	11 78	0 22	
	1 an....	24 00	23 66	0 34	
<i>Revue des journaux et des livres</i> , 13, rue Cujas, à Paris.					
France.....	3 mois..	4 00	3 86	0 14	
	6 mois..	7 00	6 83	0 17	
	1 an....	12 00	11 78	0 22	
<i>Revue universelle de la Brasserie et de la Malterie</i> , 53, rue Vivienne, à Paris.					
France.....	1 an....	15 00	14 75	0 25	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à porter au registre n° 16 décies.	
1	2	3	4	5	6
<i>Valentin Haüy (Le)</i> , 150, boulevard du Montparnasse, à Paris. France.....	1 an....	fr. c. 3 15	fr. c. 3 01	fr. c. 0 14	Adresser les mandats à M. Paul Delarue, 150, boulevard du Montpar- nasse, à Paris.
CHANGEMENT DE PRIX D'ABONNEMENT:					
<i>Bulletin mensuel des tirages et coupons</i> , à Vesoul. France.....	1 an....	6 00	5 84	0 16	Les abonnements par- tent tous du 1 ^{er} novembre. Le journal paraîtra le 1 ^{er} et le 15 de chaque mois.
<i>Constitutionnel (Le)</i> , 51, rue de la Victoire, à Paris. Paris.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	6 00 11 00 20 00	5 84 10 79 19 00	0 16 0 21 0 30	Précédemment, 10, rue de Valois.
Départements.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	7 00 13 00 24 00	6 83 12 77 23 66	0 17 0 23 0 34	
<i>Liberté (La)</i> , 146, rue Montmartre, à Paris. France.....	1 mois... 3 mois... 6 mois... 1 an....	5 00 13 00 25 00 48 00	4 85 12 77 24 65 47 42	0 15 0 23 0 35 0 58	
<i>Observateur français (L')</i> , 12, rue de la Grange-Batelière, à Paris. France.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	12 00 24 00 48 00	11 78 23 66 47 42	0 22 0 34 0 58	
Abonnements à prix réduits consentis en faveur des membres du clergé..	3 mois... 6 mois... 1 an....	9 00 18 00 35 00	8 81 17 72 34 55	0 19 0 28 0 45	
<i>Siècle (Le XIX^e)</i> , 142, rue Mont- martre, à Paris. Paris et département de la Seine.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	6 00 11 00 20 00	5 84 10 79 19 70	0 16 0 21 0 30	Les bureaux de ce jour- nal étaient précédemment situés, 16, rue Cadet, à Paris.
Autres départements.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	7 00 12 00 24 00	6 83 11 78 23 66	0 17 0 22 0 34	
Abonnements à prix réduits consentis en faveur des fonctionnaires et des instituteurs de la France et de l'Al- gérie.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	6 00 11 00 20 00	5 84 10 79 19 70	0 16 0 21 0 30	

NOTA. Ces conditions sont insérées pour ordre au Bulletin mensuel; elles ont déjà été notifiées aux agents par lettres-circulaires.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M^{lle} TERRIER, aide au bureau d'Aixe-sur-Vienne (Haute-Vienne), a trouvé, dans une dépêche, cent francs en or qu'elle s'est empressée de remettre à sa receveuse.

M. CORBÉ, commis au Mans, s'est empressé de remettre à son receveur une pièce de 10 francs trouvée par lui sur la tablette du guichet.

M. BOUSQUET, facteur de ville à La Nouvelle (Aude), a trouvé sur la voie publique un carnet de chèques qu'il a déposé entre les mains de son receveur.

M. DUBOIS, facteur de ville à Marseille, s'est empressé de remettre au receveur principal 4 obligations de la Ville de Paris qu'il avait trouvées sur la voie publique.

M. JUBAULT, facteur local à Montfort-sur-Meu (Ile-et-Vilaine), a trouvé sur la voie publique une pièce de 10 francs qu'il a déposée à la mairie.

M. SERVAT, facteur rural à Encausse (Haute-Garonne), a trouvé en cours de distribution un portefeuille contenant 19 francs qu'il s'est empressé de déposer entre les mains du maire.

M. MASSOT, chargeur à la ligne du Nord-Ouest, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 110 francs qu'il a remis au directeur de la ligne et qui a pu être rendu à la personne intéressée.

M. BOUDIN, facteur à Paris, a trouvé dans la salle d'attente du bureau n° 68 un porte-monnaie contenant 96 francs qu'il s'est empressé de déposer entre les mains du receveur.

M. GONOD, facteur rural à Faverges (Haute-Savoie), a trouvé en cours de tournée une bourse contenant 32 francs qu'il a pu remettre à la personne qui l'avait perdue.

M. HIARD, commis à Alger, a trouvé sur la tablette du guichet un portefeuille renfermant un billet de banque de 50 francs et des papiers importants qu'il s'est empressé de faire parvenir à la personne intéressée.

M. DÉCHELLE, commis à Annonay, a trouvé sur la voie publique un billet de 1,000 fr. qu'il s'est empressé de déposer au bureau de police et qui a pu être rendu à la personne qui l'avait perdu.

M. CAILLET, facteur local à Crest (Drôme), a trouvé en cours de tournée une montre en or qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. JOURDE, surnuméraire à Lisieux, a remis à son receveur une pièce de 10 francs trouvée par lui sur la tablette du guichet.

M. TEXIER, facteur rural à la Rochelle, a trouvé une bague et une broche en or qu'il s'est empressé de déposer au bureau de police.

M. SIMON, facteur rural à Tonnerre, a déposé au commissariat de police un porte-monnaie contenant 20 francs, trouvé par lui en cours de tournée.

M. RICHARD, facteur rural à Grez-en-Bouère (Mayenne), a trouvé en cours de tournée une somme de 40 francs qu'il s'est empressé de déposer entre les mains de sa receveuse.

M. VITASSE, commis à Amiens, s'est empressé de remettre au receveur principal un

portefeuille contenant un billet de banque de 100 francs qu'il avait trouvé sur la tablette du guichet.

M. MERCIER, facteur local à Faye-l'Abbesse (Deux-Sèvres), a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 225 francs qu'il a déposé à la mairie.

M. BERTHELON, facteur rural à Auberive (Haute-Marne), s'est empressé de remettre à sa receveuse un porte-monnaie renfermant 30 francs qu'il avait trouvé en cours de tournée.

M. CONVERSET, commis auxiliaire à Paris, bureau n° 68, a trouvé sur la tablette du guichet des valeurs représentant une somme de 530 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne intéressée.

M. TRANCHARD, commis à Dreux, s'est empressé de rendre à la personne intéressée une somme de 20 francs qu'elle lui avait versée en trop.

M. PAYET, facteur du télégraphe à Rive-de-Gier, s'est empressé de remettre à son receveur un portefeuille contenant un billet de banque de 100 francs oublié sur la tablette du guichet.

M. ARRIO, commis à Ajaccio, a trouvé sur la tablette du guichet un portefeuille renfermant 700 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait oubliée.

M. HARDEL, facteur rural à Coutances, a déposé entre les mains du commissaire de police une montre en argent qu'il avait trouvée sur la voie publique.

M. DAVID, courrier chargé du transport des dépêches, a trouvé dans la salle d'attente du bureau de Fontenay-le-Comte un billet de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de remettre au receveur.

M. THOMAS, facteur rural à Yenne (Savoie), a trouvé en cours de tournée un portefeuille contenant un billet de banque de 50 francs qu'il a déposé à la mairie.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

M. RIAS, facteur rural à Saint-Péray (Ardèche), a fait preuve de courageux dévouement en arrêtant un cheval emporté.

Le même sous-agent a sauvé la vie à un enfant en danger d'être écrasé.

M. VERDIER, facteur de ville à Laigle, s'est signalé en arrêtant un cheval emporté.

M. DUQUESNE, facteur rural à Nesle (Somme), a sauvé un enfant sur le point de se noyer.

MM. MARSILLON, facteur rural à Ahun (Creuse) et DUBOZ, facteur rural à Sancey-le-Grand (Doubs), se sont distingués en combattant des incendies.

M. LEBOURC, facteur rural à Domérat (Allier), a fait preuve de dévouement en arrêtant un cheval emporté.

M. DRUMÉZ, facteur des télégraphes à Versailles, s'est distingué dans un incendie.

Le sieur facteur rural à a fait des déclarations mensongères en vue de tromper l'Administration sur l'étendue du parcours qu'il effectue.

Par décision du 7 novembre 1887, la haute paye de 50 francs allouée à ce sous-agent a été supprimée.

SECRETARIAT. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Fesneau	Directeur...	Amnezy	8,000	Directeur...	Chartres	8,000
Guez	<i>Idem</i>	Chartres	8,000	<i>Idem</i>	Amnezy	8,000
Croze-Fourtau.	Sous-chef de bureau.	2 ^e division, 3 ^e bur.	6,000	Chef de bu- reau.	Direct ^{on} de la caisse nation ^{le} d'épargne	6,000
Belloc	<i>Idem</i>	Secrétariat	5,000	Faisant fonctions d'insp ^r du contrôle	5,000
Travers	Directeur...	Tonkin	4,500	Directeur...	Tonkin	5,000
Connu	Contrôleur..	<i>Idem</i>	3,500	Contrôleur..	<i>Idem</i>	4,000
Vallance	Sous-inspect.	<i>Idem</i>	3,000	Sous-Inspect.	<i>Idem</i>	3,500
Bucaille	Commis de direction.	Agen	2,700	Commis de direction.	Pau.....	2,700
Bastide	<i>Idem</i>	Versailles	2,700	<i>Idem</i>	Agen.....	2,700
Galabert	<i>Idem</i>	Melun	2,400	<i>Idem</i>	Versailles	2,400
Simon (A.)	Commis.....	Bureau du personnel	2,500	<i>Idem</i>	Nancy, s. s. d.....	2,400
Piétri	Commis de direction.	Melun	2,100	<i>Idem</i>	Direction régionale de Paris.	2,100
Courty.....	Commis.....	Secrétariat	1,900	Commis....	3 ^e division, 1 ^{er} bur.	1,900
Labadille	<i>Idem</i>	3 ^e division, 1 ^{er} bur.	1,900	<i>Idem</i>	Secrétariat	1,900
Bazille	<i>Idem</i>	Paris, poste central, détaché à École supér. de télégr.	1,500	Élève i ge- nieur.	École supérieure de télégraphie.	1,800
Brylinski	Filève sortant de Ecole polytechn.	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Trives	Précédemm ^t commis ..	Versailles, direction	1,800	Commis....	Caen, direction ..	1,800
Renault.....	<i>Idem</i>	Nancy, direction...	1,500	<i>Idem</i>	Melun, direction ..	1,500
Domergue.....	Adjudant vague- mestre au 116 ^e de ligne, au Havre.	"	Expédition ^{re} .	2 ^e division, 1 ^{er} bur.	R ^{on} 1,000
Guyon	"	<i>Idem</i>	2 ^e division, 2 ^e bur.	<i>Idem</i> .
Chollet	"	<i>Idem</i>	3 ^e division, 2 ^e bur.	<i>Idem</i> .
Fourquemin	Cont. auxil.	Paris, bureau n ^o 1.	R ^{on} 800	<i>Idem</i>	3 ^e division, 4 ^e bur.	<i>Idem</i> .
Marchal	"	2 ^e division, 4 ^e bur.	<i>Idem</i> .
Chazaren.....	Précéd ^t sur- numér ^{re} .	Administration cen- trale.	R ^{on} 600	Surnumér ^{re} ..	Service centr., 3 ^e b.	R ^{on} 600
Placet	"	<i>Idem</i>	2 ^e division, 4 ^e bur.	<i>Idem</i> .
Morin de Champronse	Receveur....	Paris, bureau 69..	4,000	Receveur....	Paris, bureau 7...	4,000
Méousson	Com. princ.	Paris, bureau 14..	3,600	<i>Idem</i>	Paris, bureau 72..	3,500
Letellier	Receveur....	Pontoise	3,500	<i>Idem</i>	Paris, bureau 69..	3,500
Voisin	Chef de brig.	Ligne du Nord	3,600	Pontoise	3,500
M ^{lle} De Poincey	Receveuse...	Saulx-de-Vesoul ..	1,400	Receveuse...	Beaucourt.....	1,400
Millet	<i>Idem</i>	Beaucourt.....	1,400	<i>Idem</i>	Saulx-de-Vesoul ..	1,400
MM. Kirch	Receveur....	Confolens	1,800	Receveur....	Parthenay.....	1,800
Dubois	Commis	Paris, bureau 31..	2,700	<i>Idem</i>	Confolens	2,400
M ^{me} Douset	"	Receveuse...	Haute-Rivoire....	800
M. Roubertie	Commis	Nice, central	2,700	Receveur....	Antibes.....	2,700
M ^{me} Vignon	Receveuse...	Saulieu	1,600	Receveuse...	Lagnieu	1,600
Bonnefoy	<i>Idem</i>	Gravelines.....	1,600	<i>Idem</i>	Sadieu.....	1,600
M ^{lle} Tracol	"	<i>Idem</i>	Lespignan.....	800
M. Duval	Com. auxil.	La Ferté-Macé	R ^{on} 1,200	Receveur....	Boissy-Maugis	1,200
M ^{me} Delmas	Receveuse...	Monsalès.....	1,200	Receveuse...	Maleville.....	1,200
M ^{lle} Fraisse	<i>Idem</i>	Maleville.....	1,000	<i>Idem</i>	Monsalès.....	1,000
M ^{me} Querrien	<i>Idem</i>	Plougouven.....	800	<i>Idem</i>	Penvenan	800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE NETTS	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE NETTS.
M ^{lles} Vézien.....			fr.	Receveuse...	Les Petites-Loges...	800
M ^{lles} Martinet.....			"	Idem.....	Pertles.....	800
M. Hoffmann.....	Commis.....	Saint-Brieuc.....	2,400	Receveur.....	Loudéac.....	2,000
M ^{lles} Lambert.....	Receveuse...	Chemin.....	800	Receveuse...	Chamblay.....	800
M. Deviseh.....	Receveur...	Dunkerque, gare..	2,700	Receveur...	Gravelines.....	2,700
M ^{lles} Germain.....			"	Receveuse...	Pibrac.....	800
M. Saby.....	Commis.....	Paris, bureau 51..	1,500	Receveur...	La Lizolle.....	1,400
M ^{lles} Brion.....			"	Receveuse...	Médreac.....	800
M ^{lles} Hugues.....			"	Idem.....	Mollèges.....	800
M ^{lles} Poite.....			"	Idem.....	Ville-sur-Terre...	800
M ^{lles} Aubry.....			"	Idem.....	Plougonver.....	800
MM. Ravoire.....	Receveur...	Ganges.....	2,000	Receveur...	Aigues-Mortes....	2,000
Sicard.....	Idem.....	Conches-en-Ouches.	2,000	Idem.....	Ganges.....	2,000
Blanchard.....	Idem.....	Le Havre-Quatre- Chemins.	2,000	Idem.....	Conches-en-Ouches.	2,000
Calvert.....	Idem.....	Saint-Pol-sur-Ter- noise.	2,700	Idem.....	Rambervillers....	2,700
Hym.....	Commis prin- cipal.	Le Havre.....	2,700	Idem.....	Saint-Pol-sur-Ter- noise.	2,700
M ^{lles} Marchive.....	Receveuse...	La Couarde.....	1,200	Receveuse...	Siecq.....	1,200
M ^{lles} Grépeaux.....	Idem.....	Siecq.....	1,030	Idem.....	La Couarde.....	1,000
M. Masson.....	Receveur...	Sceaux.....	1,800	Receveur...	Maisons-Alfort...	2,000
M ^{lles} Tisseuil.....	Receveuse...	Maisons-Alfort...	1,800	Receveuse...	Toucy.....	1,800
M. Cognié.....	Receveur...	Toucy.....	1,600	Receveur...	Sceaux.....	1,600
M ^{lles} Bordessolle.....	Receveuse...	Chenonceaux.....	1,400	Receveuse...	L'Isle-Bouchard...	1,400
M ^{lles} veuve Gaug. i.	Idem.....	Fyé.....	1,000	Idem.....	Chenonceaux.....	1,000
M ^{lles} Guillard.....	Idem.....	Vix.....	1,400	Idem.....	Fyé.....	1,400
M ^{lles} Cantou.....	Idem.....	Segonzac.....	1,200	Idem.....	Saint-Denis-de-Pile.	1,200
veuve Gilbert.....	Idem.....	Saint-Denis-de-Pile.	1,400	Idem.....	Les Églisottes....	1,400
Guclain.....	Idem.....	Aubeterre-s ^t -Dronne	1,400	Idem.....	Segonzac.....	1,400
M ^{lles} Lesassier.....	Idem.....	Igé.....	1,200	Idem.....	Beuvron-en-Auge..	1,200
M ^{lles} veuve Froge ^r de l'Éguille.	Idem.....	Carlux.....	1,400	Idem.....	Luzeches.....	1,400
M ^{lles} Gourdal.....	Idem.....	Luzarches.....	1,000	Idem.....	Carlux.....	1,000
Docteur.....	Idem.....	Ladoix-Serrigny...	1,400	Idem.....	Mirebeau-sur-Beze.	1,400
D'Hallet.....	Idem.....	Tantonville.....	1,200	Idem.....	Ladoix-Serrigay...	1,200
Levrat.....	Idem.....	Serrières-de-Briord.	800	Idem.....	Saint-Trivier-sur- Moignans.	800
M ^{lles} Vollat.....	Idem.....	Villebois.....	800	Idem.....	Serrières-de-Briord.	800
M ^{lles} Benoit-Gouin.....			"	Idem.....	Villebois.....	800
M ^{lles} Souchière.....	Receveuse...	Iffendic.....	1,200	Idem.....	Saint-Méen.....	1,200
M ^{lles} Reynaud.....			"	Idem.....	Iffendic.....	800
Paulet.....			"	Idem.....	Lavilledieu.....	800
M. Froment.....	Receveur...	Ligueil.....	1,200	Receveur...	Épernon.....	1,200
M ^{lles} Ducher.....	Receveuse...	Baugy.....	1,400	Receveuse...	Ligueil.....	1,400
Martial.....	Idem.....	Préveranges.....	1,000	Idem.....	Baugy.....	1,000
M ^{lles} veuve Pezard.....		Veuve d'un commis.	"	Idem.....	Préveranges.....	1,000
M ^{lles} Millet.....			"	Idem.....	Chemin.....	800
MM. Rabouf.....	Chef de brig.	Ligne du Nord....	3,000	Chef de brig.	Ligne de Lyon....	3,000
Marchand.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,000	Idem.....	Ligne du Nord....	3,000
Rauzier.....	Com. princ..	Ligne de Lyon....	3,000	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,000
Gilhodes.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Cor.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Vittini.....	Idem.....	Ligne de la Médit.	3,000	Idem.....	Même service....	3,000
Prudenti.....	Chef de brig.	Idem.....	3,300	Idem.....	Ligne de l'Est....	3,300
Joullié.....	Idem.....	Ligne de l'Est....	3,000	Idem.....	Ligne de la Méditer.	3,000
Fé de Boisram- baud.	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,000	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,000
Richard.....	Com. princ..	Ligne de Lyon....	3,000	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,000
Vuidepot.....	Commis.....	Bellegarde.....	2,700	Com. princ..	Même service....	2,700
Bidault.....	Com. princ..	Ligne de l'Ouest..	2,700	Idem.....	Ligne de Lyon....	2,700
Roig.....	Idem.....	Grenoble R. P....	2,700	Idem.....	Marseille, central..	2,700
Filhiot.....	Idem.....	Aix-les-Bains.....	3,300	Idem.....	Grenoble.....	3,300
Chanteclair.....	Idem.....	Paris R. P....	3,300	Idem.....	Paris 5.....	3,300

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Basset.....	Com. princ..	Ligne de l'Ouest...	3,000	Com. princ..	Ligne de Lyon....	3,000
Berthier.....	Idem.....	Paris R. P.....	3,300	Idem.....	Paris 16.....	3,300
Moreau.....	Idem.....	Valenciennes.....	3,000	Idem.....	Saumur.....	3,000
Plantade.....	Idem.....	Saumur.....	2,700	Idem.....	Angers R. P.....	2,700
Lucciani.....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	2,700	Idem.....	Ligne de la Méditer.	2,700
Gache.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	2,700	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest	2,700
Frelupt.....	Idem.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Ligne de Lyon....	2,700
Nozeran.....	Commis....	Baguères-de-Luchon	1,800	Commis....	Paris 50.....	1,800
Jamey.....	Idem.....	Paris 7.....	2,100	Idem.....	Paris, central....	2,100
Fraval.....	Idem.....	Angers R. P.....	1,500	Idem.....	Paris 7.....	1,500
Houdouin.....	Idem.....	Le Mans R. P....	1,500	Idem.....	Angers R. P.....	1,500
Marchand.....	Idem.....	Vichy.....	1,800	Idem.....	Le Mans R. P....	1,800
Butet.....	Idem.....	Sénégal.....	2,700	Idem.....	Paris R. P.....	2,700
Jacques.....	Idem.....	Royat.....	2,100	Idem.....	Limoges.....	2,100
Borie.....	Idem.....	Biarritz.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Jamet.....	Idem.....	Vichy.....	1,500	Idem.....	Soissons.....	1,500
Moreau.....	Idem.....	Caen R. P.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Le Borgne.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Mayenne.....	1,500
Marchand.....	Idem.....	Aix-les-Bains....	2,100	Idem.....	Lyon-Brotteaux..	2,100
Plouzané.....	Idem.....	Caen R. P.....	1,500	Idem.....	Beauvais.....	1,500
Le Meur.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Évreux.....	1,800
Bouzigues.....	Idem.....	Royan.....	1,500	Idem.....	Orléans R. P....	1,500
Gaignard.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Rouen.....	1,500
Poisat.....	Idem.....	Dieppe.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Vaudey.....	Idem.....	Lamalou-les-Bains.	1,800	Idem.....	Orléans R. P....	1,800
Arène.....	Idem.....	Bordeaux.....	2,400	Idem.....	Marseille.....	2,400
Jouglà.....	Idem.....	Marseille, central.	1,500	Idem.....	Bordeaux, Bourse..	1,500
Bernond.....	Idem.....	Paris 41.....	1,800	Idem.....	Paris, central....	1,800
Anquetin.....	Idem.....	Paris 84.....	1,500	Idem.....	Paris 45.....	1,500
Daudet.....	Idem.....	Paris 16.....	1,500	Idem.....	Paris 84.....	1,500
Biessy.....	Idem.....	Aix-les-Bains....	1,800	Idem.....	Paris 16.....	1,800
Ard.....	Idem.....	Annecy.....	2,100	Idem.....	Villefranche - sur-	2,100
Sénéchal.....	Idem.....	Cambrai.....	1,500	Idem.....	Saône.....	
Bézé.....	Idem.....	Douai.....	1,500	Idem.....	Avesnes.....	1,500
Pamart.....	Idem.....	Calais.....	1,500	Idem.....	Cambrai.....	1,500
Paquot.....	Idem.....	Dieppe.....	1,500	Idem.....	Douai.....	1,500
Fobis.....	Idem.....	Trouville.....	1,800	Idem.....	Calais.....	1,500
Bourgeois.....	Idem.....	Paris, central....	2,700	Idem.....	Cette.....	1,800
Dubail.....	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	2,400	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	2,700
Durousseau.....	Idem.....	Les Andelys.....	1,500	Idem.....	Paris, central....	2,400
Cochois.....	Idem.....	Yvetot.....	1,500	Idem.....	Angoulême.....	1,500
Lefevre.....	Idem.....	Boulogne sur-Mer..	1,500	Idem.....	Les Andelys.....	1,500
Aula.....	Idem.....	Dunkerque.....	1,500	Idem.....	Yvetot.....	1,500
Maisonneuve..	Idem.....	Aix-les-Bains....	1,800	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	1,500
Gathelinaud..	Idem.....	Paris R. P.....	1,800	Idem.....	Lyon R. P.....	1,800
Lenogré.....	Idem.....	Ambulant, ligne du	1,800	Idem.....	Limoges.....	1,800
		Sud-Ouest.		Idem.....	Ambulant, ligne de	1,800
Gras.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	l'Ouest.	
				Idem.....	Ambulant, ligne du	1,800
Poirot.....	Idem.....	Caen R. P.....	1,800	Idem.....	Sud-Ouest.	
Lafon.....	Idem.....	Tours R. P.....	1,800	Idem.....	Orléans R. P....	1,800
Demailly.....	Idem.....	Angoulême.....	1,800	Idem.....	Angoulême.....	1,800
Berneuf.....	Idem.....	Paris 58.....	1,500	Idem.....	Tours.....	1,800
Limouzin.....	Idem.....	Caen R. P.....	1,500	Idem.....	Angoulême.....	1,500
Coupu.....	Idem.....	Fougères.....	1,800	Idem.....	Paris 58.....	1,500
Bléas de Clos-	Idem.....	Paris 51.....	1,500	Idem.....	Quimper.....	1,800
Neuf.				Idem.....	Fougères.....	1,500
Monneret dit	Idem.....	S ^t -Étienne R. P... 1,800		Idem.....	Paris 51.....	1,800
Sidony.				Idem.....	S ^t -Étienne R. P... 1,500	
Bayon.....	Facteur rural	Saint-Féréol.....	610	Idem.....	Arras.....	2,100
Gerreth.....	Commis....	Lille R. P.....	2,100	Idem.....	Lille.....	2,400
Dorey.....	Idem.....	Pont-Audemer.....	2,400	Idem.....		

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Canié	Commis	Caen R. P.	1,500	Commis	Pont-Audemer.	1,500
Dilhac	Idem	Ambulant, en dis- ponibilité.	"	Idem	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,800
Clément	Idem	Paris, central.	1,800	Idem	Nice, central.	1,800
Gaucher	Idem	Ligne du Nord.	1,800	Idem	Paris 55.	1,800
Vasselin	Idem	Paris 55.	1,800	Idem	Ligne du Nord.	1,800
Saison	Idem	Neufchâtel-en-Bray.	1,500	Idem	Rouen R. P.	1,500
Marchand	Idem	Rouen R. P.	1,500	Idem	Neufchâtel-en-Bray.	1,500
Sinquin	Idem	Mostaganem.	1,500	Idem	Relizane.	1,500
Tardos	Idem	Relizane.	1,500	Idem	Mostaganem.	1,500
Bellard	Idem	Clermont-Ferrand.	2,100	Idem	Gannat.	2,100
Vernouil	Idem	Gannat.	1,800	Idem	Clermont-Ferrand.	1,800
Lamouret	Idem	Paris 55.	1,500	Idem	Paris R. P.	1,500
Durupt	Idem	Paris R. P.	1,800	Idem	Paris 55.	1,800
Comat	Idem	Paris 26.	1,500	Idem	Paris R. P.	1,500
Gaignard	Idem	Vienne.	1,800	Idem	Paris 26.	1,800
Pruhière	Idem	Clermont-Ferrand, central.	1,500	Idem	Vienne.	1,500
Isch	Idem	Ambulant, ligne du Nord.	2,100	Idem	Ambulant, ligne de l'Ouest.	2,100
Vaudapiviz	Idem	Ambulant, ligne de l'Ouest.	1,800	Idem	Ambulant, ligne du Nord.	1,800
Gilbaud	Idem	En disponibilité.	"	Idem	Paris, central.	2,400
Spinassou	Idem	Idem	"	Idem	Paris R. P.	1,800
Demeneix	Idem	Clermont-Ferrand.	1,500	Idem	Tonnerre.	1,500
Michel	Recoveur.	Wassy-sur-Blaise.	2,200	Idem	Lyon R. P.	2,400
Reynaud	Commis	Nîmes R. P.	2,100	Idem	Nice, central.	2,100
Houssin	Idem	Areschon.	1,800	Idem	Idem	1,800
Huet	Idem	La Roche-sur-Yon.	1,800	Idem	Idem	1,800
Allard	Idem	Dieppe.	1,800	Idem	Idem	1,800
Coste	Idem	Le Havre.	1,800	Idem	Idem	1,800
Plumereau	Idem	Tours.	2,100	Idem	Idem	2,100
Boudet	Idem	Alençon.	1,500	Idem	Idem	1,500
Passeron	Idem	Arras.	1,800	Idem	Idem	1,800
Dclon	Idem	Villefranche - sur - Saône.	2,700	Idem	Nîmes R. P.	2,700
Roman	Idem	Aigues-Mortes.	1,500	Idem	Villefranche - sur - Saône.	1,500
Olivier	Idem	Caen R. P.	1,500	Idem	Tours.	1,500
Gascoin	Idem	Granville.	2,400	Idem	Alençon.	2,400
Marchand	Idem	Le Havre, central.	2,400	Idem	Arras.	2,400
Billard	Idem	Le Havre.	1,800	Idem	Le Havre, central.	1,800
Carceiron	Idem	Narbonne.	1,800	Idem	Nice, central.	1,800
Pigot	Idem	Bastia, central.	2,100	Idem	Narbonne.	2,100
Lanfranchi	Idem	Draguignan.	1,800	Idem	Bastia, central.	1,800
Repelin	Idem	Dijon, central.	1,800	Idem	Nice, central.	1,800
Liebaux	Idem	Mirecourt.	1,800	Idem	Neufchâteau.	1,800
Binétruy	Idem	Calais.	1,800	Idem	Paris R. P.	1,800
Dartois	Idem	Le Havre.	1,500	Idem	Calais.	1,500
Gimbert	Idem	Nîmes R. P.	1,500	Idem	Sédentaire, ligne de la Méditerranée.	1,500
Fabre	Idem	S ^t -Jean-d'Angely.	2,400	Idem	Nîmes R. P.	2,400
Blampain	Idem	S ^t -Denis-sur-Seine.	1,500	Idem	Asnières-sur-Seine.	1,500
Codron	Idem	Calais.	1,800	Idem	Sédentaire, ligne du Nord.	1,800
Grard	Idem	Eu.	1,500	Idem	Calais.	1,500
Pichon	Idem	Paris, central.	1,800	Idem	Paris 1.	1,800
Sécheresse	Idem	Paris 4.	2,400	Idem	Paris, central.	2,400
Penneec	Idem	Elbeuf.	1,800	Idem	Paris 4.	1,800
Portais	Idem	Granville.	1,500	Idem	Elbeuf.	1,500
Riencau	Idem	Paris 14.	2,400	Idem	Paris 35.	2,400
Dagory	Idem	S ^t -Germain-en-Laye	1,500	Idem	Paris 14.	1,500
Bouveton	Idem	Paris 82.	1,800	Idem	Paris 50.	1,800

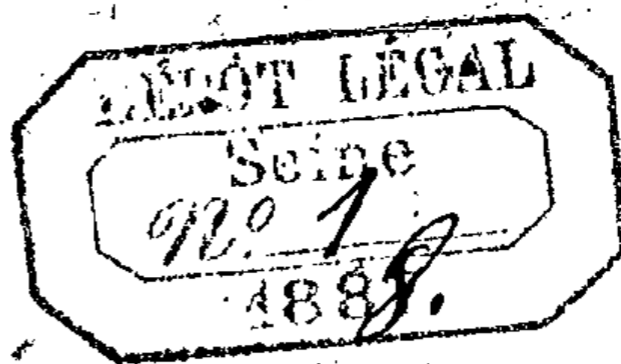
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Sautel.....	Commis.....	Paris 17.....	1,500	Commis.....	Paris R. P.....	1,500
Bussière.....	Idem.....	S ^t -Valery-en-Caux..	1,500	Idem.....	Paris 17.....	1,500
Cambon.....	Idem.....	Paris 62.....	1,800	Idem.....	Paris R. P.....	1,800
Vignaux.....	Idem.....	Senlis.....	2,100	Idem.....	Paris 62.....	2,100
Le Roux.....	Idem.....	Mantes-sur-Seine..	1,500	Idem.....	Senlis.....	1,500
Charles.....	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,800	Idem.....	Paris R. P.....	1,800
Haloucherie...	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,500
Giraud.....	Idem.....	Paris 70.....	2,700	Idem.....	Paris R. P.....	2,700
Barthès.....	Idem.....	Paris 11.....	1,500	Idem.....	Paris 70.....	1,500
Sol.....	Idem.....	Paris 5.....	2,100	Idem.....	Paris 11.....	2,100
Faucon.....	Idem.....	Saint-Cloud.....	1,500	Idem.....	Paris 5.....	1,500
Le Maître.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Ouest.	1,800
Jaillet.....	Idem.....	Ambulant, en dis- ponibilité.	"	Idem.....	Ligne du Nord....	1,800
Terff.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Ouest.	1,500
Durhec.....	Idem.....	Lyon-Guillotière..	1,800	Idem.....	Draguignan.....	1,800
Accati.....	Idem.....	Constantine R. P..	2,100	Idem.....	Lyon-Guillotière..	2,100
Couderc.....	Surnomér ^{re} ..	Milianah.....	"	Idem.....	Constantine R. P..	1,500
Launey.....	Commis.....	Cochinchine.....	2,700	Idem.....	Fécamp.....	2,700
Castelnau....	Idem.....	Caen R. P.....	1,500	Idem.....	Cannes.....	1,800
Passeret.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Huss.....	Idem.....	Bayeux.....	1,500	Idem.....	Le Havre.....	1,500
Folacci.....	Idem.....	Paris R. P.....	2,100	Idem.....	Salon.....	2,100
Combrouze....	Idem.....	Bordeaux R. P....	2,700	Idem.....	Paris R. P.....	2,700
Chaumes.....	Idem.....	Paris 59.....	1,800	Idem.....	Bordeaux R. P....	1,800
Regnier.....	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Est.	2,400	Idem.....	Paris 59.....	2,400
Martinet.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Est.	1,800
Laborde.....	Idem.....	Pau.....	1,500	Idem.....	Libourne.....	1,500
Forest.....	Idem.....	Paris, central....	1,500	Idem.....	Nice, central....	1,500
Delort.....	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Fouques.....	Idem.....	Neuilly-sur-Seine..	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Roques.....	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Bellas.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Silhol.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Wimel.....	Idem.....	Fougères.....	1,500	Idem.....	Paris, central....	1,500
Kyvel.....	Idem.....	Senlis.....	1,800	Idem.....	Fougères.....	1,800
Lassalle.....	Idem.....	Saint-Quentin....	1,500	Idem.....	Senlis.....	1,500
Jeannot.....	Idem.....	Corbeil.....	1,500	Idem.....	Saint-Quentin....	1,500
Diémert.....	Idem.....	Melun.....	1,800	Idem.....	Nice, Grimaldi...	1,800
Saisset.....	Idem.....	Alençon.....	1,500	Idem.....	Nice.....	1,500
Riou.....	Idem.....	Caen R. P.....	1,800	Idem.....	Alençon.....	1,800
Terrible.....	Idem.....	Paris, central....	1,800	Idem.....	Paris 1.....	1,800
Morvan.....	Idem.....	Saint-Malo.....	2,400	Idem.....	Chartres.....	2,400
Daniel.....	Idem.....	Lyon.....	1,500	Idem.....	Menton.....	1,500
Campagne....	Idem.....	Bédarieux.....	1,800	Idem.....	Lyon.....	1,800
Durand.....	Idem.....	Aubenas.....	2,100	Idem.....	Cannes.....	2,100
Petitbica....	Idem.....	Dieppe.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Capelle.....	Idem.....	Clermont-Ferrand.	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Dauphin.....	Idem.....	Annecy.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Brun (Léon)..	Idem.....	Clermont-Ferrand..	1,500	Idem.....	Menton.....	1,500
Brun (Prosper)	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Jacques.....	Idem.....	Limoges R. P....	2,100	Idem.....	Monte-Carlo.....	2,100
Givaudan.....	Idem.....	Moulins.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,700
Lombart.....	Idem.....	Lyon.....	2,100	Idem.....	Hyères.....	2,100
Schertzer.....	Idem.....	Pau.....	2,100	Idem.....	Limoges R. P....	2,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Claparède	Commis	Fontainebleau	1,800	Commis	Moulins	1,800
Bétemps	<i>Idem</i>	Bonneville	1,500	<i>Idem</i>	Lyon	1,500
Gapihan	<i>Idem</i>	Paris 4	1,500	<i>Idem</i>	Paris R. P.	1,500
Garnet	<i>Idem</i>	Biarritz	1,800	<i>Idem</i>	Paris 4	1,800
Viralode	<i>Idem</i>	Poitiers R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Auch R. P.	1,500
Verdier	<i>Idem</i>	Arcaehon	1,500	<i>Idem</i>	Poitiers R. P.	1,500
Labadesse	<i>Idem</i>	Bayonne	1,500	<i>Idem</i>	Orléans R. P.	1,500
Sarthou	<i>Idem</i>	Agen	2,700	<i>Idem</i>	Villafranche - sur - Saône	2,700
Servanic	<i>Idem</i>	Béziers	2,700	<i>Idem</i>	Agen	2,700
Laporte	<i>Idem</i>	S ^t -Étienne R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Béziers	1,500
Thorens	<i>Idem</i>	Ancey	1,500	<i>Idem</i>	S ^t -Étienne R. P.	1,500
Dehot	<i>Idem</i>	Poissy	2,100	<i>Idem</i>	Lyon R. P.	2,100
Mougnier	<i>Idem</i>	Caen R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Lo Havre	1,500
Dupuy dit Tail- leur	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest	2,100	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne des Pyrénées	2,100
Renard	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord-Ouest	2,400	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest	2,400
Vauche	<i>Idem</i>	Provins	1,800	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne du Nord-Ouest	1,800
Lamayre	<i>Idem</i>	Les Sables-d'Olonne	1,500	<i>Idem</i>	Provins	1,500
Guyot	<i>Idem</i>	Dieppe	1,800	<i>Idem</i>	Coulommiers	1,800
Chasselin	<i>Idem</i>	Luxeuil	1,500	<i>Idem</i>	Paris 7	1,500
Peccalte	<i>Idem</i>	Houffleur	1,500	<i>Idem</i>	Tourcoing	1,500
Mauger	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne du Nord-Ouest	1,500	<i>Idem</i>	Paris R. P.	1,500
Espagnol	<i>Idem</i>	Sédentaire, ligne de Lyon	1,500	<i>Idem</i>	Lig. du Nord-Ouest	1,500
Capdeillayre	<i>Idem</i>	Lyon R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Ligne de Lyon	1,500
Araud	<i>Idem</i>	Clermont - Ferrand, central	1,500	<i>Idem</i>	Lyon R. P.	1,500
Douziach	<i>Idem</i>	Moissac	1,800	<i>Idem</i>	Lyon	1,800
Remy	<i>Idem</i>	Dieppe	1,800	<i>Idem</i>	Joigny	1,800
Piard	<i>Idem</i>	Paris 32	2,700	<i>Idem</i>	Saint-Brieuc	2,700
Capin	<i>Idem</i>	Paris 17	2,700	<i>Idem</i>	Paris 32	2,700
Bardou	<i>Idem</i>	Caen R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Paris 17	1,500
Michaud	<i>Idem</i>	Ancey	1,800	<i>Idem</i>	Paris 18	1,800
Moulin	<i>Idem</i>	Caen R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Lille R. P.	1,500
Dabo	<i>Idem</i>	Ambulant, en dis- ponibilité	"	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de Lyon	1,800
Hardon	<i>Idem</i>	Pau	2,100	<i>Idem</i>	Bordeaux	2,100
Benac	<i>Idem</i>	Toulouse, central	2,700	<i>Idem</i>	Cerbère, gare de contrôle	2,700
Devèze	<i>Idem</i>	En disponibilité	"	<i>Idem</i>	Philippeville	1,500
Picard	<i>Idem</i>	Tarbes	2,100	<i>Idem</i>	Libourne	2,100
Le Téo	<i>Idem</i>	Paris 45	1,500	<i>Idem</i>	Paris, central	1,500
Deodati	<i>Idem</i>	Paris 70	2,100	<i>Idem</i>	Paris 45	2,100
d'Hennerly	<i>Idem</i>	Paris 50	2,100	<i>Idem</i>	Paris 70	2,100
Vaudcy	<i>Idem</i>	Orléans R. P.	1,800	<i>Idem</i>	Paris 50	1,800
Laborde	<i>Idem</i>	Pau	1,500	<i>Idem</i>	Orléans R. P.	1,500
Laidier	Receveur	Antibes	2,700	<i>Idem</i>	Marseille, central	2,700
Veyssière	Commis	Paris 40	1,800	<i>Idem</i>	Paris R. P.	1,800
Bonnemaison	<i>Idem</i>	Péronne	1,800	<i>Idem</i>	Paris 40	1,800
Hagron	<i>Idem</i>	Saint - Valery - en - Caux	1,500	<i>Idem</i>	Péronne	1,500
Grosjean	<i>Idem</i>	Ambulant, en dis- ponibilité	"	<i>Idem</i>	Ambulant, ligne de l'Ouest	1,500
Ali bel Hadjer	<i>Idem</i>	Alger R. P.	2,700	<i>Idem</i>	Paris 1	2,700
Sattin	<i>Idem</i>	Paris 1	2,700	<i>Idem</i>	Alger R. P.	2,700
Raure	<i>Idem</i>	Rouen, central	1,800	<i>Idem</i>	Lyon, central	1,800
Le Mettez	<i>Idem</i>	Blois R. P.	1,800	<i>Idem</i>	Rouen R. P.	1,800
Blondet	<i>Idem</i>	Pau	1,500	<i>Idem</i>	Blois R. P.	1,500
Cleugnet	<i>Idem</i>	Paris R. P.	1,800	<i>Idem</i>	Rouen R. P.	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Cazenave.....	Commis.....	Bayonne.....	fr. 1,500	Commis.....	Paris R. P.....	fr. 1,500
Brandin.....	Idem.....	Marseille R. P.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Alibert.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,800	Idem.....	Marseille R. P.....	1,800
Scoovazzo.....	Idem.....	Paris 17.....	2,100	Idem.....	Nice, gare de con- trôle.	2,100
Ricau.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 17.....	1,800
Dumur.....	Idem.....	Pau, direction.....	2,400	Idem.....	Bordeaux.....	2,400
Turquet.....	Idem.....	Paris 77.....	1,500	Idem.....	Paris 1.....	1,500
Labat.....	Idem.....	Tarbes.....	1,800	Idem.....	Paris 77.....	1,800
Dunézat.....	Idem.....	Pau.....	1,800	Idem.....	Paris 1.....	1,800
Mathieu.....	Idem.....	Tarbes.....	1,500	Idem.....	Bordeaux R. P.....	1,500
Escuret.....	Idem.....	Paris 34.....	1,500	Idem.....	Béziers.....	1,500
Baillères.....	Idem.....	Bayonne.....	2,100	Idem.....	Paris 34.....	2,100
Vuillemoz.....	Idem.....	Cherbourg.....	1,500	Idem.....	Paris 17.....	1,500
Bourdin.....	Idem.....	Marseille, central..	2,700	Idem.....	Nice, central.....	2,700
Dessus.....	Idem.....	Paris 47.....	1,800	Idem.....	Paris, central.....	1,800
Bouvier.....	Idem.....	Cherbourg.....	1,800	Idem.....	Paris 47.....	1,800
Guillen.....	Idem.....	Annecy.....	1,500	Idem.....	S ^t -Etienne R. P... Louviers.....	1,500
Vigour.....	Idem.....	Caen R. P.....	1,800	Idem.....	Paris 31.....	1,800
Vigineix.....	Idem.....	Paris 52.....	1,800	Idem.....	Paris R. P.....	1,800
Giraud.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Biarnois.....	Idem.....	Le Mans R. P.....	1,800	Idem.....	Le Mans R. P.,... Toulouse, central..	1,500
Texier.....	Idem.....	Les Sablos-d'Olonne	1,500	Idem.....	Toulouse, central..	1,800
Malitourne.....	Idem.....	Toulouse R. P.....	1,800	Idem.....	Toulouse R. P....	2,100
Bosviel.....	Idem.....	Narbonne.....	2,100	Idem.....	Narbonne.....	1,800
Narbonne.....	Idem.....	Privas.....	1,800	Idem.....	Privas.....	2,400
Meynier.....	Idem.....	Lyon-Croix-Rousse.	2,400	Idem.....	Lyon, Croix-Rousse.	1,500
Massonnat.....	Idem.....	Annecy.....	1,500	Idem.....	Rennes R. P.....	2,100
Bellon.....	Idem.....	Paris 4.....	2,100	Idem.....	Paris 4.....	1,500
Sarthou.....	Idem.....	Pau.....	1,500	Idem.....	Ambulant, ligne de l'Ouest.	1,500
Fabeyres.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Même service.....	1,500
Mauriès.....	Surnumér ^{re} ..	Saïda.....	"	Idem.....	Montereau.....	"
Séjourné.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Surnumér ^{re} ..	Même service.....	"
Cabihel.....	Com. aux ^{re} ..	Mazamet.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Belterre.....	Idem.....	Épernay.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Magnan.....	Idem.....	Digne.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Abadie.....	Idem.....	Tarbes.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Pezet.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Idem.....	"
Morel.....	Idem.....	Brest, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Petuncq.....	Idem.....	Abbeville.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Conversot.....	Idem.....	Beaune.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bordier.....	Idem.....	Coulommiers.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Clavier.....	Idem.....	Lons-le-Sauquier..	"	Idem.....	Idem.....	"
Drot.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Aquarone.....	Idem.....	Marseille, central..	"	Idem.....	Marseille, central..	"
Duverneuill.....	Stag ^{re} surn ^{re} ..	Brassac.....	"	Idem.....	La Tremblade.....	"
Monctou.....	Com. aux ^{re} ..	Grasse.....	"	Idem.....	Nice, central.....	"
Rascouaille.....	Surnumér ^{re} ..	Angoulême.....	"	Idem.....	Les Andelys.....	"
Thebault.....	Idem.....	Rullec.....	"	Idem.....	Angoulême.....	"
Chevauchez.....	Com. aux ^{re} ..	Paris 25.....	"	Idem.....	Même service.....	"
Salvetat.....	Surnumér ^{re} ..	Perpignan.....	"	Idem.....	La Rochelle.....	"
Peytavin.....	Stag ^{re} surn ^{re} ..	Decazeville.....	"	Idem.....	Perpignan.....	"
Legard.....	Surnumér ^{re} ..	Bolbec.....	"	Idem.....	Lille, central.....	"
Millot.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Brignoles.....	"
Bouget.....	Idem.....	Pontarlier.....	"	Idem.....	Reuen, central....	"
Petit.....	Idem.....	Pithiviers.....	"	Idem.....	Pontarlier.....	"
Fortin.....	Stag ^{re} surn ^{re} ..	Josne.....	"	Idem.....	Pithiviers.....	"
Richome.....	Surnumér ^{re} ..	Paris 49.....	"	Idem.....	Paris, central.....	"
Lagarde.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Reims.....	"
Larban.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Mont-de-Marsan..	"
Gouzin.....	Stag ^{re} surn ^{re} ..	Pont-Croix.....	"	Idem.....	Argentan.....	"
Gudéfin.....	Surnumér ^{re} ..	Paris 24.....	"	Idem.....	Dijon.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Rabdeau	Stag ^{re} surn ^{re} .	Prémicry	fr.	Surnumér ^{re} .	Argenton-sur-Creuse	fr.
Dautel	Surnumér ^{re} .	Épernay	"	Idem	Elbeuf	"
Boutin	Idem	Honfleur	"	Idem	Surgères	"
Veyranche	Idem	Saint-Claude	"	Idem	Honfleur	"
Piollet			"	Idem	Saint-Claude	"
Faydi	Stag ^{re} surn ^{re} .	Agen	"	Idem	Saint-Nazaire	"
Pouygaraut		Tarbes	"	Idem	Les Sables-d'Olonne	"
Lapeyre		En disponibilité	"	Idem	Aix-en-Provence	"
Delbouis	Stag ^{re} surn ^{re} .	Cahors	"	Idem	Aubin	"
Dupoy	Surnumér ^{re} .	Lézignan	"	Idem	Bagnères-de-Bigorre	"
Fortanier			"	Idem	Lézignan	"
Pinelli			"	Idem	Ain-Beida	"
Habert	Surnumér ^{re} .	Arcis-sur-Aube	"	Idem	Auxerre	"
Collas			"	Idem	Arcis-sur-Aube	"
Grimal	Surnumér ^{re} .	Angers R. P.	"	Idem	Monthéniard	"
Boudol			"	Idem	Angers R. P.	"
Caillat			"	Idem	Loches	"
Chaïry	Surnumér ^{re} .	En disponibilité	"	Idem	Montargis	"
Rescoussier	Stag ^{re} surn ^{re} .	Puyfaroque	"	Idem	Jarnac	"
Piré	Idem	Flavy-le-Martel	"	Idem	Laon	"
Granier	Idem	Béziers	"	Idem	Tournon	"
Prouvost	Surnumér ^{re} .	Lille	"	Idem	Djidjelli	"
Cathelat	Idem	En disponibilité	"	Idem	Chinon	"
Racariès	Facteur	Montpellier	"	Idem	Montpellier, central	"
Rigollet	Surnumér ^{re} .	Boghari	"	Idem	Blidah	"
Casamarta	Idem	Blidah	"	Idem	Boghari	"
Nurit			"	Idem	Auxerre	"
Prat	Surnumér ^{re} .	En disponibilité	"	Idem	Paris 2	"
Caultet	Stag ^{re} surn ^{re} .	Rodez	"	Idem	Tonnerre	"
Lacan	Idem	Auch	"	Idem	Saint-Sever	"
Boudin	Surnumér ^{re} .	Condé-sur-Noireau	"	Idem	S ^t Jean-d'Angely	"
Rollot	Idem	Auxonne	"	Idem	Corte	"
Peyron	Com. aux ^{re}	Saint-Julien	"	Idem	Auxonne	"
Bayonne	Surnumér ^{re} .	Cazères-sur-Garonne	"	Idem	Milanaï	"
Rival	Com. aux ^{re}	Port-de-la-Nouvelle	"	Idem	Même service	"
Petitjean	Idem	Chalon-sur-Saône	"	Idem	Arcis-sur-Aube	"
Darau			"	Idem	Mont-de-Marsan	"
Boulongne	Surnumér ^{re} .	Caen R. P.	"	Idem	Compiègne	"
Cabantous	Idem	Mantes-sur-Seine	"	Idem	Millau	"
Astier	Idem	En disponibilité	"	Idem	Issoire	"
Etterlen	Idem	Idem	"	Idem	Montargis	"
Buysens			"	Idem	Givet	"
Denis	Stagiaire	Tourteron	"	Idem	Oran R. P.	"
Fabre	Surnumér ^{re} .	Mortagne	"	Idem	Barbezieux	"
Miller	Idem	En disponibilité	"	Idem	Neufchâteau	"
Terrié			"	Idem	Angers R. P.	"
Bazignan			"	Idem	Constantine R. P.	"
Leclercq			"	Idem	Pontoise	"
Brajon	Surnumér ^{re} .	En disponibilité	"	Idem	Yssingeaux	"
Valdenaire	Idem	Idem	"	Idem	Le Creusot	"
Nègre			"	Idem	Narbonne	"
Bellon	Surnumér ^{re} .	En disponibilité	"	Idem	Compiègne	"
Fouyet	Idem	La Ferté-Macé	"	Idem	Laval	"
Rnard	Idem	En disponibilité	"	Idem	Paris 83	"
Monnoyeur	Com. aux ^{re}	Lons-le-Saunier	"	Idem	Lure	"
Mathieu			"	Idem	Lons-le Saunier	"
Pioch			"	Idem	Nevers R. P.	"
Lemaire	Com. aux ^{re}	Valenciennes	"	Idem	Même service	"
Phulpin	Idem	Paris, central	"	Idem	Idem	"
Floury	Idem	Fougères	"	Idem	Idem	"
Loitron	Idem	Reims	"	Idem	Idem	"
Peynaud	Idem	Périgueux	"	Idem	Idem	"
Verrien	Idem	Ajacci	"	Idem	Idem	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.
MM. Ciosi	Comm. aux ^{re} .	Bastia	fr.	Surnumér ^{re} .	Même service	fr.
Salvis	<i>Idem</i> .	Cahors	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Dardonne	<i>Idem</i> .	Soissons	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Lorenzi	<i>Idem</i> .	Marseille, central.	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Pascal	<i>Idem</i> .	Grenoble R. P.	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Guillaume	<i>Idem</i> .	Lille	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Pouneau	<i>Idem</i> .	Tarbes	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Babaud	<i>Idem</i> .	Saint-Martin-de- Ré.	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Cahuzac	<i>Idem</i> .	N ^o ontpellier	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Joly	<i>Idem</i> .	Le Havre	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Haezobaert	<i>Idem</i> .	Dunkerque	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Bréban	<i>Idem</i> .	Paris 1	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Allain	Commis	Rennes, central	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Dauvoillan	<i>Idem</i> .	Auch	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Le Calvez	Expédition ^{re} .	Administ ⁿ centrale d ^{ou} de l'exploit.	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Lemiels	Commis aux ^{re}	Le Mans, central	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Hennecart	<i>Idem</i> .	Saïda	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Hériaud	<i>Idem</i> .	Angoulême	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Le Gac	<i>Idem</i> .	Brest, central	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Baux	<i>Idem</i> .	Béziers	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Vial	<i>Idem</i> .	Paris 7	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Orlan	<i>Idem</i> .	Cannes	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Arabeyro	<i>Idem</i> .	Marseille, central	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Netter	<i>Idem</i> .	Paris 31	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Defretin	<i>Idem</i> .	Lille, contral	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Reynaud	<i>Idem</i> .	Marseille, boulevard Baïlle.	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Rayer	<i>Idem</i> .	Lille	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Le Cocq	<i>Idem</i> .	Guingamp	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Bieth	<i>Idem</i> .	Nancy R. P.	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Besson	<i>Idem</i> .	Brignoles	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Dujantieu	<i>Idem</i> .	Paris, central	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Tatin	<i>Idem</i> .	Bordeaux	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Bonnet	<i>Idem</i> .	Belleville - sur - Saône	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Hubert	<i>Idem</i> .	Secan	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Laibo	<i>Idem</i> .	Belfort	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Parabis	<i>Idem</i> .	Pau	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Modaule	<i>Idem</i> .	Castres	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Gardaïre	Expédition - naire.	Ad. centr. d ^{ou} du mat. et de la constr ^{on} .	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	"
Chopart			"	<i>Idem</i> .	Lo Havre, central	"
Rayssac			"	<i>Idem</i> .	Lo Mans, central	"
Faucou	Surnumér ^{re} .	Briançon	"	<i>Idem</i> .	Fréjus	"
Bureau			"	<i>Idem</i> .	Poissy	"
Besqueut	Surnumér ^{re} .	Laghouat	"	<i>Idem</i> .	Saïda	"
Machu	Stag ^{re} surn ^{re} .	Dunkerque	"	<i>Idem</i> .	Saint-Denis-sur- Seine	"
Augior	Surnumér ^{re} .	Hyères	"	<i>Idem</i> .	Marseille, central	"
Besson	<i>Idem</i> .	Brignoles	"	<i>Idem</i> .	Hyères	"
Colignon			"	<i>Idem</i> .	Paris R. P.	"
Adam	Agent trieur.	Paris R. P.	1,200	Agent trieur.	Caen R. P.	1,400
Robert			"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	1,200
Quatresous			"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	1,200
Meusy			"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i>	1,200
Coursières	Agent trieur.	Ligne de la Méditer- ranée.	"	<i>Idem</i> .	Toulouse R. P.	1,200
Favel	<i>Idem</i> .	Marseille R. P.	"	<i>Idem</i> .	Ligne de la Méditer- ranée.	1,200
Fity			"	<i>Idem</i> .	Caen R. P.	1,200



Nº 12.
DÉCEMBRE.

ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL

DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

Nº 12.

SOMMAIRE.

	Pages.
CRÉATION de bureaux auxiliaires.....	283
NOMENCLATURE des bureaux de poste austro-hongrois.....	284
NOMENCLATURE des bureaux de poste britanniques.....	284
NOMENCLATURE des bureaux de poste italiens.....	285
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	286
ITINÉRAIRE des paquebots. — Tableau des mouvements des paquebots.....	287
BÂTIMENTS en partance.....	306
FAITS divers.....	308
NOMINATIONS et promotions.....	310

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 1^{er} BUREAU.

*Créations de bureaux auxiliaires de poste, en exécution
du décret du 7 avril 1887.*

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES BUREAUX AUXILIAIRES doivent être installés. 2	DATES DES DÉCISIONS ministérielles. 3	OBSER- VATIONS. 4
Ariège.....	Couffens.....	9 novembre 1887.	
Var.....	Ramatuelle.....	14 novembre 1887.	
Landes.....	Uza.....	<i>Idem.</i>	
Jura.....	Lamoura.....	<i>Idem.</i>	
Haute-Vienne.....	Azat-le-Riz.....	15 novembre 1887.	
Ardennes.....	Neufzize.....	<i>Idem.</i>	
Meuse.....	Jametz.....	23 novembre 1887.	
Vienne.....	Millac.....	<i>Idem.</i>	
Aude.....	Montlaur.....	29 novembre 1887.	
Oise.....	Roye-sur-Matz.....	6 décembre 1887.	

Mise en activité de bureaux auxiliaires de poste.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES BUREAUX AUXILIAIRES DE POSTE. 2	DATES DE LA MISE EN ACTIVITÉ des bureaux auxiliaires de poste. 3	OBSERVA- TIONS. 4
Somme.....	Gueschart.....	1 ^{er} décembre 1887.	
Allier.....	Gipcy.....	16 décembre 1887.	
Aude.....	Montlaur.....	<i>Idem.</i>	

Par décision du Ministre des finances en date du 9 novembre 1887, est supprimée, à partir du 20 novembre 1887, la recette municipale fonctionnant dans la commune de Montlaur (Aude).

Par décision du Ministre des finances en date du 15 novembre 1887,

1° Est supprimée, à partir du 1^{er} décembre 1887, la recette municipale de Kouba (Alger).

2° Est rétabli, à partir du 1^{er} décembre 1887, l'établissement de facteur-boîtier qui fonctionnait précédemment à Kouba (Alger).

Par décision ministérielle en date du 23 novembre 1887,

1° Est supprimé l'établissement de facteur-boîtier de Takitoun (Constantine).

2° Est transféré à Tizi-N'béchar (Constantine) le bureau de distribution auxiliaire de Tournant.

Par décision ministérielle du 9 novembre 1887, est autorisée la création d'un établissement de facteur-boîtier municipal à Aïn-el-Hammam, commune mixte de Djurjura (Alger).

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 3^o BUREAU. — CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste austro-hongrois.

En regard de Hruschau (Silésie), bureau autorisé désormais à émettre et à payer des mandats télégraphiques internationaux, mettre un T.

Nomenclature des bureaux de poste britanniques.

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux.

BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

Londres.

South Bermondsey, Zampa Road.....	S.E
Stamford Hill, Vartry Road.....	N.

Angleterre.

Ashcott	Bridgwater.	Monk Bretton	Barnsley.
Atherton	Manchester.	Mousehold.....	Norwich.
Bamfurlong.....	Wigan.	Mylor Bridge.....	Penryn.
Barnard Town.....	Newport (Mon.).	New Evington	Leicester.
Barwell.....	Hinckley.	New Scarboro'.....	Wakefield.
Birdwell.....	Barnsley.	Pack Lane (Lanc.)..	Wigan.
Brightwalton.....	Wantage.	Sawrey.....	Ambleside.
Carlisle Street.....	Cardiff.	South Benwell.....	Newcastle-on-Tyne.
Castle Street (Dudley).....	Dudley (Worc.).	Spilsby Road.....	Boston.
Constantine.....	Penryn.	Uppington.....	Wellington (Salop).
Copplestone.....	North Devon.	Waldegrave Park...	Twickenham.
Horsebridge.....	Sussex.	Warton St. (Lytham).....	Preston (Lanc.)
Junction St. (Derby).	Derby.	Wingfield	Harleston.
Little Houghton (Northn).....	Northampton.		

Écosse.

Blantyre..... Glasgow.
Rockcliffe..... Dalbeattie.

Irlande.

Grand Canal Street, Upper..... Dublin.
Great Denmark Street..... Dublin.
Moylough..... Ballinasloe.

CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

Londres.

Au lieu de : Richmond Road, West Brompton, S. W. *inscrire* Richmond Road, Wetherby Terrace, S. W.

Angleterre.

Après Burnham *biffer* Bridgwater.

- Highbridge *remplacer* Bridgwater *par* Somerset.
- Rothbury *remplacer* Morpeth *par* Northumberland.
- Sarrat Green *remplacer* Watford *par* Bickmansworth (Herts).
- Wooburn *remplacer* Beaconsfield (Bucks) *par* Maidenhead.
- Worth Frodingham *remplacer* Yorkshire *par* Driffield.

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

Londres.

Down Street, Piccadilly, W.
Stoke Newington, Stroma Terrace, 50, Seven Sistes Road, N.

Angleterre.

Brightwaltham..... Wantage.
Chowbent..... Manchester.

Écosse.

Stonefield..... Glasgow.

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 3^e BUREAU. — CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste italiens.

Les bureaux de poste italiens dont les noms suivent, nouvellement admis à l'échange des mandats internationaux, devront être inscrits, à leur ordre alphabétique, sur la nomenclature spéciale.

Chiazano..... Treviso.
San Lorenzo Maggiore..... Benevento.
San Michele al Tagliamento..... Venezia.
San Pietro in Lama..... Lecce.
Sedini..... Sassari.

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 4^e BUREAU. — CORRESPONDANCES
TÉLÉGRAPHIQUES.

Nomenclature des bureaux télégraphiques.

1^o Ouvertures.

BUREAUX SECONDAIRES.

a) *Bureaux municipaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.*

Bernesq. M. ☒ RG. (Calvad.)	25 nov. 1887.	Sainte-Sigolène. M. ☒ RG.	
Dammarie. M. ☒ RG. (Eure-et-Loir) <i>Idem.</i>	(Haute-Loire)	10 déc. 1887.
Formigny. M. ☒ RG. (Calvados) <i>Idem.</i>	Saint-Geniès-de-Malgoires.	
Gan. M. ☒ (Basses-Pyrénées) <i>Idem.</i>	M. ☒ RG. (Gard) <i>Idem.</i>
Juigny. M. ☒ (Marne)	10 déc. 1887.	S ^t -Laurent. M. ☒ (Alpes-Maritimes) <i>Idem.</i>
Lerrain. M. ☒ (Vosges)	25 nov. 1887.	Saint-Louis. M. ☒ (Oran)	<i>Idem.</i>
Montfaucon. M. ☒ (Lot)	<i>Idem.</i>	Sennely. M. ☒ (Loiret)	25 nov. 1887.
Pompignan. M. ☒ (Gard)	<i>Idem.</i>	Touët-de-Beuil. M. ☒ RG.	
Prez-sous-Lafauche. M. ☒ RG. (Haute-Marne)	10 déc. 1887.	(Alpes-Maritimes)	10 déc. 1887.
Saint-Chaptes. M. ☒ (Gard)	<i>Idem.</i>	Tourrette-de-Levens. M. ☒ RG. (Alpes-Maritimes)	25 nov. 1887.
		Vicherey. M. ☒ (Vosges)	<i>Idem.</i>
		Vicq. M. ☒ (Vienne)	10 déc. 1887.

b) *Bureaux municipaux gérés par des agents des communes.*

Bossancourt. M. (Aube)	10 déc. 1887.	Moulinet. M. RG. (Alpes-Maritimes)	10 déc. 1887.
Caldarello. M. RG (Corse)	25 nov. 1887.	Peille. M. (Alpes-Maritimes) <i>Idem.</i>
Cordemais. M. (Loire-Inférieure)	10 déc. 1887.	Rebénacq. M. (Basses-Pyrénées)	25 nov. 1887.
Drap. M. (Alpes-Maritimes)	<i>Idem.</i>	Saint-Jeannet. M. RG. (Alpes-Maritimes)	10 déc. 1887.
Falicon. M. (Alpes-Maritimes)	25 nov. 1887.	Temple (Le). M. (Loire-Inférieure) <i>Idem.</i>
Fleury-la-Forêt. M. RG. (Eure) <i>Idem.</i>	Tourrette-de-Vence. M. (Alpes-Maritimes) <i>Idem.</i>
Lapte. M. (Haute-Loire)	10 déc. 1887.		
Luglon. M. RG. (Landes)	<i>Idem.</i>		

c) *Gares.*

Arcambal. D. (Lot).	Madeleine (La). D. Lot.
Cajarc. V. (Lot).	Saint-Géry. V. Lot.
Conduché. D. (Lot).	Vers. D. Lot.
Létrade. 2 kil. (1) Creuse.	

(1) Le service de distribution de cette gare est limité aux télégrammes à destination de la localité de Létrade exclusivement.

d) *Bureaux d'intérêt privé.*

Aulnois (Ferme). IP. (1) (Aisne).	Pré-Robert (Ferme). IP. (4) (Aisne).
Aulnois (Usine). IP. (1) (Aisne).	Vaux-sous-Laon. IP. (2) (Aisne).

(1) (2) (4) Bureau d'intérêt privé relié au bureau principal de Laon pour la correspondance spéciale de MM. Fouquier d'Hevenel, Lhote et C^{ie}, fabricants de sucre.

MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

DES LIGNES DES INDES, DE LA CHINE ET DU JAPON, POUR L'ANNÉE 1888.

SERVICE EXÉCUTÉ PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

ALLER.

MARSEILLE À YOKOHAMA.											COLOMBO À CALCUTTA.						
MARSEILLE.	ALEXANDRIE.	PORT-SAÏD.	SUEZ.	ADEN.	COLOMBO*.		SINGAPORE**.		SAIGON***.		HONG-KONG.	SHANG-HAÏ.	KOBÉ.	YOKOHAMA.	COLOMBO.	PONDICHÉRY.	MADRAS.
Départ. 1	Arrivée et départ. 2	Arrivée. 3	Arrivée et départ. 4	Arrivée et départ. 5	Arrivée. 6	Départ. 7	Arrivée. 8	Départ. 9	Arrivée. 10	Départ. 11	Arrivée. 12	Arrivée. 13	Arrivée. 14	Arrivée. 15	Départ. 16	Arrivée et départ. 17	Arrivée et départ. 18
DIMANCHE. 1 ^{er} janvier.	VENDREDI. 6 janvier.	VENDREDI. 6 janvier.	DIMANCHE. 8 janvier.	JEUDI. 12 janvier.	VENDREDI. 20 janvier.	SAMEDI. 21 janvier.	JEUDI. 26 janvier.	VENDREDI. 27 janvier.	DIMANCHE. 29 janvier.	LUNDI. 30 janvier.	VENDREDI. 3 février.	MARDI. 7 février.	SAMEDI. 11 février.	LUNDI. 13 février.	DIMANCHE. 22 janvier.	MARDI. 24 janvier.	MERCREDI. 25 janvier.
15 —	20 —	20 —	22 —	26 —	3 février.	4 février.	9 février.	10 février.	12 février.	13 février.	17 —	21 —	25 —	27 —	5 février.	7 février.	8 février.
29 —	3 février.	3 février.	5 février.	9 février.	17 —	18 —	23 —	24 —	26 —	27 —	2 mars.	6 mars.	10 mars.	12 mars.	19 —	21 —	22 —
12 février.	17 —	17 —	19 —	23 —	2 mars.	3 mars.	8 mars.	9 mars.	11 mars.	12 mars.	16 —	20 —	24 —	26 —	4 mars.	6 mars.	7 mars.
26 —	2 mars.	2 mars.	4 mars.	8 mars.	16 —	17 —	22 —	23 —	25 —	26 —	30 —	3 avril.	7 avril.	9 avril.	18 —	20 —	21 —
11 mars.	16 —	16 —	18 —	22 —	29 mars.	30 mars.	MERCREDI. 4 avril.	JEUDI. 5 avril.	SAMEDI. 7 avril.	DIMANCHE. 8 avril.	MERCREDI. 11 avril.	DIMANCHE. 15 avril.	MERCREDI. 18 avril.	SAMEDI. 21 avril.	SAMEDI. 31 mars.	LUNDI. 2 avril.	MARDI. 3 avril.
25 —	30 —	30 —	1 ^{er} avril.	5 avril.	12 avril.	13 avril.	18 —	19 —	21 —	22 —	25 —	29 —	2 mai.	5 mai.	14 avril.	16 —	17 —
8 avril.	13 avril.	13 avril.	15 —	19 —	26 —	27 —	2 mai.	3 mai.	5 mai.	6 mai.	9 mai.	13 mai.	16 —	19 —	28 —	30 —	1 ^{er} mai.
22 —	27 —	27 —	29 —	3 mai.	10 mai.	11 mai.	16 —	17 —	19 —	20 —	23 —	27 —	30 —	2 juin.	12 mai.	14 mai.	15 —
6 mai.	11 mai.	11 mai.	13 mai.	17 —	24 —	25 —	30 —	31 —	3 juin.	3 juin.	6 juin.	10 juin.	13 juin.	16 —	26 —	28 —	29 —
20 —	25 —	25 —	27 —	31 —	7 juin.	8 juin.	13 juin.	14 juin.	16 —	17 —	20 —	24 —	27 —	30 —	9 juin.	11 juin.	12 juin.
3 juin.	8 juin.	8 juin.	10 juin.	14 juin.	21 —	22 —	27 —	28 —	30 —	1 ^{er} juillet.	4 juillet.	8 juillet.	11 juillet.	14 juillet.	3 juin.	5 juin.	6 juin.
17 —	22 —	22 —	24 —	28 —	5 juillet.	6 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	14 juillet.	15 —	18 —	22 —	25 —	28 —	7 juillet.	9 juillet.	10 juillet.
1 ^{er} juillet.	6 juillet.	6 juillet.	8 juillet.	12 juillet.	19 —	20 —	25 —	26 —	28 —	29 —	1 ^{er} août.	5 août.	8 août.	11 août.	21 —	23 —	24 —
15 —	20 —	20 —	22 —	26 —	2 août.	3 août.	8 août.	9 août.	11 août.	12 août.	15 —	19 —	22 —	25 —	4 août.	6 août.	7 août.
29 —	3 août.	3 août.	5 août.	9 août.	16 —	17 —	22 —	23 —	25 —	26 —	29 —	2 septemb.	5 septemb.	8 septemb.	18 —	20 —	21 —
12 août.	17 —	17 —	19 —	23 —	30 —	31 —	5 septemb.	6 septemb.	8 septemb.	9 septemb.	12 septemb.	16 —	19 —	22 —	1 ^{er} septemb.	3 septemb.	4 septemb.
26 —	31 —	31 —	2 septembre.	6 septembre.	13 septembre.	14 septembre.	19 —	30 —	22 —	23 —	26 —	30 —	3 octobre.	6 octobre.	15 —	17 —	18 —
9 sept.	14 septembre.	14 septembre.	16 —	20 —	VENDREDI. 28 septembre.	SAMEDI. 29 septembre.	JEUDI. 4 octobre.	VENDREDI. 5 octobre.	DIMANCHE. 7 octobre.	LUNDI. 8 octobre.	VENDREDI. 12 octobre.	MARDI. 16 octobre.	SAMEDI. 20 octobre.	LUNDI. 22 octobre.	DIMANCHE. 30 septembre.	MARDI. 2 octobre.	MERCREDI. 3 octobre.
23 —	28 —	28 —	30 —	4 octobre.	12 octobre.	13 octobre.	18 —	19 —	21 —	22 —	26 —	30 —	3 novemb.	5 novemb.	14 octobre.	16 —	17 —
7 octobre.	12 octobre.	12 octobre.	14 octobre.	18 —	26 —	27 —	1 ^{er} novembre.	2 novembre.	4 novemb.	5 novemb.	9 novemb.	13 novemb.	17 —	19 —	28 —	30 —	31 —
21 —	26 —	26 —	28 —	1 ^{er} novembre.	9 novembre.	10 novembre.	15 —	16 —	18 —	19 —	23 —	27 —	1 ^{er} décemb.	3 décemb.	11 novembre.	13 novemb.	14 novemb.
4 novembre.	9 novembre.	9 novembre.	11 novembre.	15 —	23 —	24 —	29 —	30 —	2 décemb.	3 décemb.	7 décemb.	11 décemb.	15 —	17 —	25 —	27 —	28 —
18 —	23 —	23 —	25 —	29 —	7 décembre.	8 décembre.	13 décembre.	14 décembre.	16 —	17 —	21 —	25 —	29 —	31 —	9 décembre.	11 décemb.	12 décemb.
2 décembre.	7 décembre.	7 décembre.	9 décembre.	13 décembre.	21 —	22 —	27 —	28 —	30 —	31 —	4 janv. 1889.	8 janv. 1889.	12 janv. 1889.	14 janv. 1889.	33 —	25 —	26 —
16 —	21 —	21 —	23 —	27 —	4 janv. 1889.	5 janv. 1889.	10 janv. 1889.	11 janv. 1889.	13 janv. 1889.	14 janv. 1889.	18 —	22 —	26 —	28 —	6 janv. 1889.	8 janv. 1889.	9 janv. 1889.
30 —	4 janv. 1889.	4 janv. 1889.	6 janv. 1889.	10 janv. 1889.	18 —	19 —	24 —	25 —	27 —	28 —	1 ^{er} février.	5 février.	9 février.	11 février.	20 —	22 —	23 —

* Point d'embranchement de la ligne de Calcutta. (Voir colonne n° 16.)
 ** Point d'embranchement de la ligne de Batavia. (Voir colonne n° 20.)

*** Correspondance avec le paquebot colonial allant de Saïgon au Tonkin.

MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

DES LIGNES DES INDES, DE LA CHINE ET DU JAPON, POUR L'ANNÉE 1888.

SERVICE EXÉCUTÉ PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

ALLER.

MARSEILLE À YOKOHAMA.

COLOMBO À CALCUTTA.

SINGAPORE À BATAVIA.

ADR. Arrivée et départ. 5	COLOMBO*. Arrivée. 6. Départ. 7.		SINGAPORE **. Arrivée. 8. Départ. 9.		SAIGON ***. Arrivée. 10. Départ. 11.		HONG-KONG. Arrivée. 12.	SHANG-HAI. Arrivée. 13.	KOBE. Arrivée. 14.	YOKOHAMA. Arrivée. 15.	COLOMBO. Départ. 16.	FONDICHERY. Arrivée et départ. 17.	MADRAS. Arrivée et départ. 18.	CALCUTTA. Arrivée. 19.	SINGAPORE. Départ. 20.	BATAVIA. Arrivée. 21.
JEUDI. 12 janvier. 26 — 9 février. 23 — 8 mars.	VENDREDI. 20 janvier. 3 février. 17 — 2 mars. 16 —	SAMEDI. 21 janvier. 4 février. 18 — 3 mars. 17 —	JEUDI. 26 janvier. 9 février. 23 — 8 mars. 22 —	VENDREDI. 27 janvier. 10 février. 24 — 9 mars. 23 —	DIMANCHE. 29 janvier. 12 février. 26 — 11 mars. 25 —	LUNDI. 30 janvier. 13 février. 27 — 12 mars. 26 —	VENDREDI. 3 février. 17 — 2 mars. 16 — 30 —	MARDI. 7 février. 21 — 6 mars. 20 — 3 avril.	SAMEDI. 11 février. 25 — 10 mars. 24 — 7 avril.	LUNDI. 13 février. 27 — 12 mars. 26 — 9 avril.	DIMANCHE. 22 janvier. 5 février. 19 — 4 mars. 18 —	MARDI. 24 janvier. 7 février. 21 — 6 mars. 20 —	MERCREDI. 25 janvier. 8 février. 22 — 7 mars. 21 —	SAMEDI. 28 janvier. 11 février. 25 — 10 mars. 24 —	JEUDI. 26 janvier. 9 février. 23 — 8 mars. 22 —	SAMEDI. 28 janvier. 11 février. 25 — 10 mars. 24 —
22 — 5 avril. 19 — 3 mai. 17 — 31 — 14 juin. 28 — 12 juillet. 26 — 9 août. 23 — 6 septembre.	JEUDI. 29 mars. 12 avril. 26 — 10 mai. 24 — 7 juin. 21 — 5 juillet. 19 — 2 août. 16 — 30 — 13 septembre.	VENDREDI. 30 mars. 13 avril. 27 — 11 mai. 25 — 8 juin. 22 — 6 juillet. 20 — 3 août. 17 — 31 — 14 septembre.	MERCREDI. 4 avril. 18 — 2 mai. 16 — 30 — 13 juin. 27 — 11 juillet. 25 — 8 août. 22 — 5 septembre. 19 —	JEUDI. 5 avril. 19 — 3 mai. 17 — 31 — 14 juin. 28 — 12 juillet. 26 — 9 août. 23 — 6 septembre. 30 —	SAMEDI. 7 avril. 21 — 5 mai. 19 — 3 juin. 17 — 1 ^{er} juillet. 15 — 29 — 11 août. 25 — 8 septemb. 22 —	DIMANCHE. 8 avril. 22 — 6 mai. 20 — 3 juin. 17 — 1 ^{er} juillet. 15 — 29 — 12 août. 26 — 9 septemb. 23 —	MERCREDI. 11 avril. 25 — 9 mai. 23 — 6 juin. 20 — 4 juillet. 18 — 1 ^{er} août. 15 — 29 — 12 septemb. 26 —	MARDI. 15 avril. 29 — 13 mai. 27 — 10 juin. 24 — 8 juillet. 22 — 5 août. 19 — 2 septemb. 16 — 30 —	SAMEDI. 18 avril. 2 mai. 16 — 30 — 13 juin. 27 — 11 juillet. 25 — 8 août. 22 — 5 septemb. 19 — 3 octobre.	LUNDI. 21 avril. 5 mai. 19 — 2 juin. 16 — 30 — 14 juillet. 28 — 11 août. 25 — 8 septemb. 22 — 6 octobre.	SAMEDI. 31 mars. 14 avril. 28 — 12 mai. 26 — 9 juin. 23 — 7 juillet. 21 — 4 août. 18 — 1 ^{er} septemb. 15 —	LUNDI. 2 avril. 17 — 30 — 14 mai. 28 — 11 juin. 25 — 9 juillet. 23 — 6 août. 20 — 3 septemb. 17 —	MARDI. 3 avril. 17 — 1 ^{er} mai. 15 — 29 — 12 juin. 26 — 10 juillet. 24 — 7 août. 21 — 4 septemb. 18 —	VENDREDI. 6 avril. 20 — 4 mai. 18 — 1 ^{er} juin. 15 — 29 — 13 juillet. 27 — 10 août. 24 — 7 septemb. 21 —	JEUDI. 5 avril. 19 — 3 mai. 17 — 31 — 14 juin. 28 — 12 juillet. 26 — 9 août. 23 — 6 septemb. 30 —	SAMEDI. 7 avril. 21 — 5 mai. 19 — 2 juin. 16 — 1 ^{er} juillet. 15 — 29 — 12 août. 26 — 9 septemb. 23 —
20 — 4 octobre. 18 — 1 ^{er} novembre. 15 — 29 — 13 décembre. 27 — 10 janv. 1889.	VENDREDI. 28 septembre. 12 octobre. 26 — 9 novembre. 23 — 7 décembre. 21 — 4 janv. 1889.	SAMEDI. 29 septembre. 13 octobre. 27 — 10 novembre. 24 — 8 décembre. 22 — 5 janv. 1889.	JEUDI. 4 octobre. 18 — 1 ^{er} novembre. 15 — 29 — 13 décembre. 27 — 10 janv. 1889.	VENDREDI. 5 octobre. 19 — 2 novembre. 16 — 30 — 14 décembre. 28 — 11 janv. 1889.	DIMANCHE. 7 octobre. 21 — 4 novemb. 18 — 2 décemb. 16 — 30 — 13 janv. 1889.	LUNDI. 8 octobre. 22 — 5 novemb. 19 — 3 décemb. 17 — 31 — 14 janv. 1889.	VENDREDI. 12 octobre. 26 — 9 novemb. 23 — 7 décemb. 21 — 4 janv. 1889.	MARDI. 16 octobre. 30 — 13 novemb. 27 — 11 décemb. 25 — 8 janv. 1889.	SAMEDI. 20 octobre. 3 novemb. 17 — 1 ^{er} décemb. 15 — 29 — 12 janv. 1889.	LUNDI. 22 octobre. 5 novemb. 19 — 3 décemb. 17 — 31 — 14 janv. 1889.	DIMANCHE. 30 septembre. 14 octobre. 28 — 11 novembre. 25 — 9 décembre. 23 — 6 janv. 1889.	MARDI. 2 octobre. 16 — 30 — 13 novembre. 27 — 11 décembre. 25 — 8 janv. 1889.	MERCREDI. 3 octobre. 17 — 31 — 14 novembre. 28 — 12 décembre. 26 — 9 janv. 1889.	SAMEDI. 6 octobre. 20 — 3 novembre. 17 — 1 ^{er} décembre. 15 — 29 — 12 janv. 1889.	JEUDI. 4 octobre. 18 — 1 ^{er} novemb. 15 — 29 — 13 décemb. 27 — 10 janv. 1889.	SAMEDI. 6 octobre. 20 — 3 novemb. 17 — 1 ^{er} décemb. 15 — 29 — 12 janv. 1889.

colonne n° 16.)
sur colonne n° 20.)

*** Correspondance avec le paquebot colonial allant de Saïgon au Tonkin.

RETOUR.

BATAVIA À SINGAPORE.		CALCUTTA À COLOMBO.				YOKOHAMA À MARSEILLE.											
BATAVIA: Départ. 1	SINGAPORE *. Arrivée. 2	CALCUTTA. Départ. 3	MADRAS. Arrivée. 4	PONDICHÉRY. Arrivée. 5	COLOMBO **. Arrivée. 6	YOKOHAMA. Départ. 7	KOBÉ. Départ. 8	SHANGHAÏ. Départ. 9	HONG-KONG. Départ. 10	SAIGON ***. Arrivée. 11 Départ. 12		SINGAPORE. Arrivée. 13 Départ. 14		COLOMBO. Arrivée. 15 Départ. 16		AËN: Arrivée. 17 Départ. 18	
DIMANCHE.	MARDI.	VENDREDI.	LUNDI.	MARDI.	VENDREDI.	DIMANCHE.	MARDI.	SAMEDI.	MERCREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	MARDI.	MARDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	DIMANCHE.	LUNDI.
29 janvier.	31 janvier.	27 janvier.	30 janvier.	31 janvier.	3 février.	15 janvier.	17 janvier.	21 janvier.	25 janvier.	28 janvier.	29 janvier.	31 janvier.	31 janvier.	5 février.	6 février.	12 février.	13 février.
12 février.	14 février.	10 février.	13 février.	14 février.	17 —	29 —	31 —	4 février.	8 février.	11 février.	12 février.	14 février.	14 février.	19 —	20 —	26 —	27 —
26 —	28 —	24 —	27 —	28 —	2 mars.	26 —	28 —	18 —	22 —	25 —	25 —	28 —	28 —	4 mars.	5 mars.	11 mars.	12 mars.
11 mars.	13 mars.	9 mars.	12 mars.	13 mars.	16 —	26 —	28 —	3 mars.	7 mars.	10 mars.	11 mars.	13 mars.	13 mars.	18 —	19 —	25 —	26 —
25 —	27 —	23 —	26 —	27 —	30 —	11 mars.	13 mars.	17 —	21 —	24 —	25 —	27 —	27 —	1 ^{er} avril.	2 avril.	8 avril.	9 avril.
8 avril.	10 avril.	6 avril.	9 avril.	10 avril.	13 avril.	25 —	27 —	31 —	4 avril.	7 avril.	8 avril.	10 avril.	10 avril.	15 —	16 —	22 —	23 —
22 —	24 —	20 —	23 —	24 —	27 —	8 avril.	10 avril.	14 avril.	18 —	21 —	22 —	24 —	24 —	29 —	30 —	6 mai.	7 mai.
DIMANCHE.	MARDI.	LUNDI.	JEUDI.	VENDREDI.	LUNDI.	DIMANCHE.	MARDI.	SAMEDI.	JEUDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	MERCREDI.	JEUDI.	MARDI.	MERCREDI.	MERCREDI.	JEUDI.
29 avril.	1 ^{er} mai.	30 avril.	3 mai.	4 mai.	7 mai.	15 avril.	17 avril.	21 avril.	26 avril.	29 avril.	30 avril.	2 mai.	3 mai.	8 mai.	9 mai.	16 mai.	17 mai.
13 mai.	15 —	14 mai.	17 —	18 —	21 —	29 —	1 ^{er} mai.	5 mai.	10 mai.	13 mai.	14 mai.	16 —	17 —	22 —	23 —	30 —	31 —
27 —	29 —	28 —	31 —	1 ^{er} juin.	4 juin.	13 mai.	15 —	19 —	24 —	27 —	28 —	30 —	31 —	5 juin.	6 juin.	13 juin.	14 juin.
10 juin.	12 juin.	11 juin.	14 juin.	15 —	18 —	27 —	29 —	2 juin.	7 juin.	10 juin.	11 juin.	13 juin.	14 juin.	19 —	20 —	27 —	28 —
24 —	26 —	25 —	28 —	29 —	2 juillet.	10 juin.	12 juin.	16 —	21 —	24 —	25 —	27 —	28 —	3 juillet.	4 juillet.	11 juillet.	12 juillet.
8 juillet.	10 juillet.	9 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	16 —	24 —	26 —	30 —	5 juillet.	8 juillet.	9 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	17 —	18 —	25 —	26 —
22 —	24 —	23 —	26 —	27 —	30 —	8 juillet.	10 juillet.	14 juillet.	19 —	22 —	23 —	25 —	26 —	31 —	1 ^{er} août.	8 août.	9 août.
5 août.	7 août.	6 août.	9 août.	10 août.	13 août.	22 —	24 —	28 —	2 août.	5 août.	6 août.	8 août.	9 août.	14 août.	15 —	22 —	23 —
19 —	21 —	20 —	23 —	24 —	27 —	5 août.	7 août.	11 août.	16 —	19 —	20 —	22 —	23 —	28 —	29 —	5 septemb.	6 septemb.
2 septemb.	4 septemb.	3 septemb.	6 septemb.	7 septemb.	10 septemb.	19 —	21 —	25 —	30 —	2 septemb.	3 septemb.	5 sept.	6 septemb.	11 septemb.	12 septemb.	19 —	20 —
16 —	18 —	17 —	20 —	21 —	24 —	2 septemb.	4 septemb.	8 septemb.	13 septemb.	16 —	17 —	19 —	20 —	25 —	26 —	3 octob.	4 octob.
30 —	2 octobre.	1 ^{er} octobre.	4 octobre.	5 octobre.	8 octobre.	16 —	18 —	22 —	27 —	30 —	1 ^{er} octob.	3 octob.	4 octob.	9 octob.	10 octob.	17 —	18 —
DIMANCHE.	MARDI.	VENDREDI.	LUNDI.	MARDI.	VENDREDI.	DIMANCHE.	MARDI.	SAMEDI.	MERCREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	MARDI.	MARDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	DIMANCHE.	LUNDI.
21 octob.	23 octob.	19 octob.	22 octob.	23 octob.	26 octob.	7 octob.	9 octob.	13 octob.	17 octob.	20 octob.	21 octob.	23 octob.	23 octob.	28 octob.	29 octob.	4 novemb.	5 novemb.
4 novemb.	6 novemb.	2 novemb.	5 novemb.	6 novemb.	9 novemb.	21 —	23 —	27 —	31 —	3 novemb.	4 novemb.	6 novemb.	6 novemb.	11 novemb.	12 novemb.	18 —	19 —
18 —	20 —	16 —	19 —	20 —	23 —	4 novemb.	6 novemb.	10 novemb.	14 novemb.	17 —	18 —	20 —	20 —	25 —	26 —	2 décemb.	3 décemb.
2 décemb.	4 décemb.	30 —	3 décemb.	4 décemb.	7 décemb.	18 —	20 —	24 —	28 —	1 ^{er} décemb.	2 décemb.	4 décemb.	4 décemb.	9 décemb.	10 décemb.	16 —	17 —
16 —	18 —	14 décemb.	17 —	18 —	21 —	2 décemb.	4 décemb.	8 décemb.	12 décemb.	15 —	16 —	18 —	18 —	23 —	24 —	30 —	31 —
30 —	1 ^{er} janv. 1889.	28 —	14 janv. 1889.	1 ^{er} janv. 1889.	4 janv. 1889.	16 —	18 —	22 —	26 —	29 —	30 —	1 ^{er} janv. 1889.	1 ^{er} janv. 1889.	6 janv. 1889.	7 janv. 1889.	13 janv. 1889.	14 janv. 1889.
13 janv. 1889.	15 —	11 janv. 1889.	31 —	15 —	18 —	30 —	1 ^{er} janv. 1889.	5 janv. 1889.	9 janv. 1889.	12 janv. 1889.	13 janv. 1889.	15 —	15 —	20 —	21 —	27 —	28 —

* Coïncidence avec le paquebot de la ligne principale de Yokohama à Marseille. (Voir colonne 14.)

** Correspondance avec le paquebot de la ligne principale de Yokohama à Marseille. (Voir colonne 16.)

*** Correspondance avec le paquebot colonial venant du Tonkin à Saïgon.

RETOUR.

À COLOMBO.

YOKOHAMA À MARSEILLE.

À COLOMBO.		YOKOHAMA À MARSEILLE.															
FONDICHÉRY. Arrivée. 5	COLOMBO **. Arrivée. 6	YOKOHAMA. Départ. 7	KOBÉ. Départ. 8	SHANGHAÏ. Départ. 9	HONG-KONG. Départ. 10	SAIGON ***. Arrivée. 11 Départ. 12		SINGAPORE. Arrivée. 13 Départ. 14		COLOMBO. Arrivée. 15 Départ. 16		ADEN. Arrivée. 17 Départ. 18		SUBZ. Arrivée et départ. 19	FORT-SAÏD. Arrivée. 20	ALEXANDRIE. Arrivée et départ. 21	MARSEILLE. Arrivée. 22
MARDI. 31 janvier. 14 février. 28 — 13 mars. 27 — 10 avril. 24 —	VENDREDI. 3 février. 17 — 2 mars. 16 — 30 — 13 avril. 27 —	DIMANCHE. 15 janvier. 29 — 12 février. 26 — 11 mars. 25 — 8 avril.	MARDI. 17 janvier. 31 — 14 février. 28 — 13 mars. 27 — 10 avril.	SAMEDI. 21 janvier. 4 février. 18 — 3 mars. 17 — 31 — 14 avril.	MERCREDI. 25 janvier. 8 février. 21 — 7 mars. 21 — 4 avril. 18 —	SAMEDI. 28 janvier. 11 février. 25 — 10 mars. 24 — 7 avril. 21 —	DIMANCHE. 29 janvier. 12 février. 26 — 11 mars. 25 — 8 avril. 22 —	MARDI. 31 janvier. 14 février. 28 — 13 mars. 27 — 10 avril. 24 —	MARDI. 31 janvier. 14 février. 28 — 13 mars. 27 — 10 avril. 24 —	DIMANCHE. 5 février. 19 — 4 mars. 18 — 1 ^{er} avril. 15 — 22 —	LUNDI. 6 février. 20 — 5 mars. 19 — 2 avril. 16 — 30 —	DIMANCHE. 12 février. 26 — 11 mars. 25 — 8 avril. 22 — 6 mai.	LUNDI. 13 février. 27 — 12 mars. 26 — 9 avril. 23 — 7 mai.	VENDREDI. 17 février. 2 mars. 16 — 30 — 13 avril. 27 — 11 mai.	SAMEDI. 18 février. 3 mars. 17 — 31 — 14 avril. 28 — 12 mai.	DIMANCHE. 19 février. 4 mars. 18 — 1 ^{er} avril. 15 — 29 — 13 mai.	VENDREDI. 24 février. 9 mars. 23 — 6 avril. 20 — 4 mai. 18 —
VENDREDI. 4 mai. 18 — 1 ^{er} juin. 15 — 29 — 13 juillet. 27 — 10 août. 24 — 7 septemb. 21 — 5 octobre.	LUNDI. 7 mai. 21 — 4 juin. 18 — 2 juillet. 16 — 30 — 13 août. 27 — 10 septemb. 24 — 8 octobre.	DIMANCHE. 15 avril. 29 — 13 mai. 27 — 16 juin. 24 — 8 juillet. 22 — 5 août. 19 — 2 septemb. 16 —	MARDI. 17 avril. 1 ^{er} mai. 15 — 29 — 12 juin. 26 — 10 juillet. 24 — 7 août. 21 — 4 septemb. 18 —	SAMEDI. 21 avril. 5 mai. 19 — 2 juin. 16 — 30 — 14 juillet. 28 — 11 août. 25 — 8 septemb. 22 —	JEUDI. 26 avril. 10 mai. 24 — 7 juin. 21 — 5 juillet. 19 — 2 août. 16 — 2 septemb. 13 septemb. 27 —	DIMANCHE. 29 avril. 13 mai. 27 — 10 juin. 24 — 8 juillet. 22 — 5 août. 19 — 2 septemb. 16 — 30 —	LUNDI. 30 avril. 14 mai. 28 — 11 juin. 25 — 9 juillet. 23 — 6 août. 20 — 3 septemb. 17 — 1 ^{er} octobre.	MERCREDI. 2 mai. 16 — 30 — 13 juin. 27 — 11 juillet. 25 — 8 août. 22 — 5 sept. 19 — 3 octobre.	JEUDI. 3 mai. 17 — 31 — 14 juin. 28 — 12 juillet. 26 — 9 août. 23 — 6 septemb. 20 — 4 octobre.	MARDI. 8 mai. 22 — 5 juin. 19 — 3 juillet. 17 — 31 — 14 août. 28 — 11 septemb. 25 — 9 octobre.	MERCREDI. 9 mai. 23 — 6 juin. 20 — 4 juillet. 18 — 1 ^{er} août. 15 — 22 — 12 septemb. 26 — 10 octobre.	MERCREDI. 16 mai. 30 — 13 juin. 27 — 11 juillet. 25 — 8 août. 22 — 5 septemb. 19 — 3 octobre.	JEUDI. 17 mai. 31 — 14 juin. 28 — 12 juillet. 26 — 9 août. 23 — 6 septemb. 20 — 4 octobre.	LUNDI. 21 mai. 4 juin. 18 — 2 juillet. 16 — 30 — 13 août. 27 — 10 septemb. 24 — 8 octobre.	MARDI. 22 mai. 5 juin. 19 — 3 juillet. 17 — 31 — 14 août. 28 — 11 septemb. 25 — 9 octobre.	MERCREDI. 23 mai. 6 juin. 20 — 4 juillet. 18 — 1 ^{er} août. 15 — 29 — 26 — 13 septemb. 24 — 10 octobre.	VENDREDI. 28 mai. 11 juin. 25 — 9 juillet. 23 — 6 août. 20 — 3 septemb. 17 — 1 ^{er} octobre.
MARDI. 23 octobre. 6 novemb. 20 — 4 décemb. 18 — 1 ^{er} janv. 1889. 15 —	VENDREDI. 26 octobre. 9 novemb. 23 — 7 décemb. 21 — 4 janv. 1889. 18 —	DIMANCHE. 7 octob. 21 — 4 novemb. 18 — 2 décemb. 16 — 30 —	MARDI. 9 octob. 23 — 6 novemb. 20 — 4 décemb. 18 — 1 ^{er} janv. 1889.	SAMEDI. 13 octob. 27 — 10 novemb. 24 — 8 décemb. 22 — 5 janv. 1889.	MERCREDI. 17 octob. 31 — 14 novemb. 28 — 12 décemb. 26 — 9 janv. 1889.	SAMEDI. 20 octob. 3 novemb. 17 — 1 ^{er} décemb. 15 — 29 — 12 janv. 1889.	DIMANCHE. 21 octob. 4 novemb. 18 — 2 décemb. 16 — 30 — 13 janv. 1889.	MARDI. 23 octob. 6 novemb. 20 — 4 décemb. 18 — 1 ^{er} janv. 1889. 15 —	MARDI. 23 octob. 6 novemb. 20 — 4 décemb. 18 — 1 ^{er} janv. 1889. 15 —	DIMANCHE. 28 octob. 11 novemb. 25 — 9 décemb. 23 — 6 janv. 1889. 20 —	LUNDI. 29 octob. 12 novemb. 26 — 10 décemb. 24 — 7 janv. 1889. 21 —	DIMANCHE. 4 novemb. 18 — 2 décemb. 16 — 30 — 13 janv. 1889. 27 —	LUNDI. 5 novemb. 19 — 3 décemb. 17 — 31 — 14 janv. 1889. 28 —	VENDREDI. 9 novemb. 22 — 7 décemb. 21 — 4 janv. 1889. 18 — 1 ^{er} février.	SAMEDI. 10 novemb. 24 — 8 décemb. 22 — 5 janv. 1889. 19 — 2 février.	DIMANCHE. 11 novemb. 25 — 9 décemb. 23 — 6 janv. 1889. 20 — 3 février.	VENDREDI. 16 novemb. 30 — 14 décemb. 28 — 11 janv. 1889. 25 — 8 février.

principale de Yokohama à Marseille. (Voir colonne 14.)
principale de Yokohama à Marseille. (Voir colonne 16.)

*** Correspondance avec le paquebot colonial venant du Tonkin à Saïgon.

MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

DE LA LIGNE DE MARSEILLE À NOUMÉA, POUR LE 1^{ER} SEMESTRE DE L'ANNÉE 1888

SERVICE EXÉCUTÉ PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

ALLER.

MARSEILLE. — DÉPART. 1	PORT-SAÏD.		SUEZ. — ARRIVÉE ET DÉPART. 4	ADEN. — ARRIVÉE. 5	MAHÉ DES SEYCHELLES. — ARRIVÉE. 6	LA RÉUNION (1).		MAURICE.		ADÉLAÏDE. — ARRIVÉE ET DÉPART. 11	MELBOURNE.		SYDNEY.	
	ARRIVÉE. 2	DÉPART. 3				ARRIVÉE. 7	DÉPART. 8	ARRIVÉE. 9	DÉPART. 10		ARRIVÉE. 12	DÉPART. 13	ARRIVÉE. 14	DÉPART. 15
MERCREDI.	LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	DIMANCHE.	VENDREDI.	MARDI.	MERCREDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	MERCREDI.	JEUDI.
11 janvier.	16 janvier.	17 janvier.	18 janvier.	22 janvier.	27 janvier.	31 janvier.	1 ^{er} février.	1 ^{er} février.	2 février.	17 février.	19 février.	20 février.	22 février.	23 février.
8 février.	13 février.	14 février.	15 février.	19 février.	24 février.	28 février.	29 —	29 —	1 ^{er} mars.	16 mars.	18 mars.	19 mars.	21 mars.	22 mars.
7 mars.	12 mars.	13 mars.	14 mars.	18 mars.	23 mars.	27 mars.	28 mars.	28 mars.	29 —	13 avril.	15 avril.	16 avril.	18 avril.	19 avril.
4 avril.	9 avril.	10 avril.	11 avril.	15 avril.	20 avril.	24 avril.	25 avril.	25 avril.	26 avril.	11 mai.	13 mai.	14 mai.	16 mai.	17 mai.
3 mai.	7 mai.	8 mai.	9 mai.	13 mai.	18 mai.	22 mai.	23 mai.	23 mai.	24 mai.	8 juin.	10 juin.	11 juin.	13 juin.	14 juin.
30 —	4 juin.	5 juin.	6 juin.	10 juin.	15 juin.	19 juin.	20 juin.	20 juin.	21 juin.	6 juillet.	8 juillet.	9 juillet.	11 juillet.	12 juillet.
27 juin.	2 juillet.	3 juillet.	4 juillet.	8 juillet.	13 juillet.	17 juillet.	18 juillet.	18 juillet.	19 juillet.	3 août.	5 août.	6 août.	8 août.	9 août.

MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

E LA LIGNE DE MARSEILLE À NOUMÉA, POUR LE 1^{ER} SEMESTRE DE L'ANNÉE 1888.

SERVICE EXÉCUTÉ PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

ALLER.

SUEZ. — ARRIVÉE ET DÉPART. 4	ADEN. — ARRIVÉE. 5	MAHÉ DES SEYCHELLES. — ARRIVÉE. 6	LA RÉUNION (1).		MAURICE.		ADÉLAÏDE. — ARRIVÉE ET DÉPART. 11	MELBOURNE.		SYDNEY.		NOUMÉA. — ARRIVÉE. 16	SERVICE SUPPLÉMENTAIRE	
			ARRIVÉE. 7	DÉPART. 8	ARRIVÉE. 9	DÉPART. 10		ARRIVÉE. 12	DÉPART. 13	ARRIVÉE. 14	DÉPART. 15		SYDNEY. DÉPART. 17	NOUMÉA. ARRIVÉE. 18
MERCREDI.	DIMANCHE.	VENDREDI.	MARDI.	MERCREDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	MERCREDI.	JEUDI.	LUNDI.	SAMEDI.	MERCREDI.
18 janvier.	22 janvier.	27 janvier.	31 janvier.	1 ^{er} février.	1 ^{er} février.	2 février.	17 février.	19 février.	20 février.	22 février.	23 février.	27 février.	3 mars.	7 mars.
15 février.	19 février.	24 février.	28 février.	29 —	29 —	1 ^{er} mars.	16 mars.	18 mars.	19 mars.	21 mars.	22 mars.	26 mars.	31 —	4 avril.
14 mars.	18 mars.	23 mars.	27 mars.	28 mars.	28 mars.	29 —	13 avril.	15 avril.	16 avril.	18 avril.	19 avril.	23 avril.	28 avril.	2 mai.
11 avril.	15 avril.	20 avril.	24 avril.	25 avril.	25 avril.	26 avril.	11 mai.	13 mai.	14 mai.	16 mai.	17 mai.	21 mai.	26 mai.	30 —
9 mai.	13 mai.	18 mai.	22 mai.	23 mai.	23 mai.	24 mai.	8 juin.	10 juin.	11 juin.	13 juin.	14 juin.	18 juin.	23 juin.	27 juin.
6 juin.	10 juin.	15 juin.	19 juin.	20 juin.	20 juin.	21 juin.	6 juillet.	8 juillet.	9 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	16 juillet.	21 juillet.	25 juillet.
4 juillet.	8 juillet.	13 juillet.	17 juillet.	18 juillet.	18 juillet.	19 juillet.	3 août.	5 août.	6 août.	8 août.	9 août.	13 août.	18 août.	22 août.

RETOUR.

SERVICE SUPPLÉMENTAIRE.		NOUMÉA.	SYDNEY.		MELBOURNE.		ADÉLAÏDE.	MAURICE.		LA RÉUNION (4).	MAHÉ DES SEYCHELLES.	ADEN.	SUEZ.
NOUMÉA. DÉPART. 1	SYDNEY. ARRIVÉE (2) 2	DÉPART. 3	ARRIVÉE. 4	DÉPART (3). 5	ARRIVÉE. 6	DÉPART. 7	ARRIVÉE. 8	ARRIVÉE. 9	DÉPART. 10	ARRIVÉE ET DÉPART. 11	ARRIVÉE. 12	ARRIVÉE. 13	ARRIVÉE ET DÉPART. 14
LUNDI.	VENDREDI.	VENDREDI.	MARDI.	SAMEDI.	LUNDI.	MERCREDI.	VENDREDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	MERCREDI.	LUNDI.	SAMEDI.
16 janvier.	20 janvier.	6 janvier.	10 janvier.	21 janvier.	23 janvier.	25 janvier.	27 janvier.	10 février.	11 février.	12 février.	15 février.	20 février.	25 février.
13 février.	17 février.	3 février.	7 février.	18 février.	20 février.	22 février.	24 février.	9 mars.	10 mars.	11 mars.	14 mars.	19 mars.	24 mars.
12 mars.	16 mars.	2 mars.	6 mars.	17 mars.	19 mars.	21 mars.	23 mars.	6 avril.	7 avril.	8 avril.	11 avril.	16 avril.	21 avril.
9 avril.	13 avril.	30 —	3 avril.	14 avril.	16 avril.	18 avril.	20 avril.	4 mai.	5 mai.	6 mai.	9 mai.	14 mai.	19 mai.
7 mai.	11 mai.	27 avril.	1 ^{er} mai.	12 mai.	14 mai.	16 mai.	18 mai.	1 ^{er} juin.	2 juin.	3 juin.	6 juin.	11 juin.	16 juin.
4 juin.	8 juin.	25 mai.	29 —	9 juin.	11 juin.	13 juin.	15 juin.	29 —	30 —	1 ^{er} juillet.	4 juillet.	9 juillet.	14 juillet.
2 juillet.	6 juillet.	22 juin.	26 juin.	7 juillet.	9 juillet.	11 juillet.	13 juillet.	27 juillet.	28 juillet.	29 —	1 ^{er} août.	6 août.	11 août.

(1) Correspondance avec le paquebot colonial allant de la Réunion à Madagascar, Mayotte, Nossi-Bé et Mozambique.

(2) Correspondance avec le paquebot partant de Sydney pour Marseille. (Voir colonne 5.)

(3) Correspondance avec le paquebot supplémentaire venant de Nouméa. (Voir colonne 2.)

(4) Correspondance avec le paquebot colonial venant de Mozambique, Mayotte, Nossi-Bé et Madagascar.

RETOUR.

SYDNEY.		MELBOURNE.		ADÉLAÏDE.	MAURICE.		LA RÉUNION (4).	MAHÉ DES SEYCHELLES.	ADEN.	SUEZ.	PORT-SAÏD.	MARSEILLE.
ARRIVÉE. 4	DÉPART (3). 5	ARRIVÉE. 6	DÉPART. 7	ARRIVÉE. 8	ARRIVÉE. 9	DÉPART. 10	ARRIVÉE ET DÉPART. 11	ARRIVÉE. 12	ARRIVÉE. 13	ARRIVÉE ET DÉPART. 14	ARRIVÉE ET DÉPART. 15	ARRIVÉE. 16
MARDI.	SAMEDI.	LUNDI.	MERCREDI.	VENDREDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	MERCREDI.	LUNDI.	SAMEDI.	LUNDI.	SAMEDI.
10 janvier.	21 janvier.	23 janvier.	25 janvier.	27 janvier.	10 février.	11 février.	12 février.	15 février.	20 février.	25 février.	27 février.	3 mars.
7 février.	18 février.	20 février.	22 février.	24 février.	9 mars.	10 mars.	11 mars.	14 mars.	19 mars.	24 mars.	26 mars.	31 —
6 mars.	17 mars.	19 mars.	21 mars.	23 mars.	6 avril.	7 avril.	8 avril.	11 avril.	16 avril.	21 avril.	23 avril.	28 avril.
3 avril.	14 avril.	16 avril.	18 avril.	20 avril.	4 mai.	5 mai.	6 mai.	9 mai.	14 mai.	19 mai.	21 mai.	26 mai.
1 ^{er} mai.	12 mai.	14 mai.	16 mai.	18 mai.	1 ^{er} juin.	2 juin.	3 juin.	6 juin.	11 juin.	16 juin.	18 juin.	23 juin.
29 —	9 juin.	11 juin.	13 juin.	15 juin.	29 —	30 —	1 ^{er} juillet.	4 juillet.	9 juillet.	14 juillet.	16 juillet.	21 juillet.
26 juin.	7 juillet.	9 juillet.	11 juillet.	13 juillet.	27 juillet.	28 juillet.	29 —	1 ^{er} août.	6 août.	11 août.	13 août.	18 août.

Paquebot colonial allant de la Réunion à Madagascar, Mayotte, Nossi-Bé et Mozambique.
Paquebot partant de Sydney pour Marseille. (Voir colonne 5.)

(3) Correspondance avec le paquebot supplémentaire venant de Nouméa. (Voir colonne 2.)

(4) Correspondance avec le paquebot colonial venant de Mozambique, Mayotte, Nossi-Bé et Madagascar.

2° Fusions et transferts.

Saint - Fort - sur - Gironde. M. ☒ (Charente-Inférieure).....	1 ^{er} déc. 1887.	S ^t -Péray. M. ☒ (Ardèche). 6 déc. 1887. Vigneux. M. ☒ (Loire-Inférieure).....	16 avril 1887.
--	----------------------------	--	----------------

3° Modifications et transformations.

Page 74. *Au lieu de* : Coléah. M. ☒ (Alger), *lire* : Coléah. (Voir Koléa) (Alger), *et inscrire à son ordre alphabétique* : Koléa. M. ☒ (Alger).

Page 77. ————— Cordemais. 3 kil. (Loire-Inférieure), *lire* : Cordemais. V. (Loire-Inférieure).

Page 107. ————— Gan. D. (Basses-Pyrénées), *lire* : Gan. V. (Basses-Pyrénées).

Page 161. *A l'article* : Montlaur. M. ☒ (Aude), *supprimer l'indice* ☒.

Page 215. *Au lieu de* : Saint-Chaptes. 1 kil. (Gard), *lire* : Saint-Chaptes. V. (Gard).

Page 223. ————— Saint-Germain-la-Ville. Ec. (Marne), *lire* : Saint-Germain-la-Ville. Ec. F. M^{al}. (Marne).

Page 273. *A l'article* : Vigneux. M. (Loire-Inférieure), *ajouter l'indice* ☒.

Ajouter la mention RG. après le nom du bureau suivant :

Neuvilly. M. ☒ (Nord).

Supprimer la mention RG. après le nom du bureau suivant :

Aigrefeuille. M. ☒ (Charente-Inférieure).

4° Réouverture.

Montagnac. M. (Basses-Alpes).

Erratum à l'Annexe au Bulletin mensuel de novembre.

A l'article « Ouvertures », *lire* : Fourgs (Les). M. RG. (Doubs).

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 3^e BUREAU. — SERVICES MARITIMES.

Itinéraire des paquebots-poste français des lignes de l'Indo-Chine et de l'Australie pour 1888.

Tableaux des mouvements des paquebots des lignes de l'Indo-Chine, de l'Australie et des États-Unis.

Les agents trouveront ci-après :

1° Les nouveaux itinéraires qui seront suivis par les paquebots-postes français de l'Indo-Chine et de l'Australie pendant l'année 1888 ;

2° Les tableaux des mouvements des paquebots des lignes de l'Indo-Chine et des États-Unis pour l'année 1888 ;

3° Les tableaux des mouvements des paquebots du service d'Australie pour les six premiers mois de l'année 1888.

Les agents remarqueront que les départs de Marseille auront lieu, à l'avenir, à 4 heures du soir. Les correspondances recueillies à Paris la veille jusqu'à la 7^e levée inclusivement pourront donc encore être utilement acheminées sur Marseille, où elles parviendront avant le départ des paquebots des lignes de l'Indo-Chine et de l'Australie.

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR :

ITINÉRAIRE DE LA LIGNE DE
(MOUSSON DE N.-E. —

Par traversée... 3,378 1/3 lieues m ar
Par voyage.... 6,756 2/3 lieues marines
Annuellement. 175,673 1/3 lieues marines

Approuvé par décision

Service par quinzaine. — Vitesse....

ALLER.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS * des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS * des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Marseille....	"	"	"	"	"	"	Dimanche	4 s.	"	
Alexandrie....	469 1/3	1,408	108	Vendredi.	4 m.	6	Vendredi.	10 m.	114	
Port-Saïd....	53 1/3	160	12	Vendredi.	10 s.	5	Samedi..	3 m.	17	
Suez.....	20	87	30	Dimanche	9 m.	3	Dimanche	midi.	33	
Aden.....	436	1,308	101	Jouidi...	5 s.	12	Vendredi.	5 m.	113	
Colombo (1)..	698 1/3	2,095	168	Vendredi.	5 m.	20	Samedi..	1 m.	188	
Singapore (2)..	523 1/3	1,570	126	Jouidi...	7 m.	20	Vendredi.	3 m.	146	
Saïgon (3)...	212 1/3	637	53	Dimanche	8 m.	36	Lundi...	8 s.	89	
Hong-Kong...	305	915	83	Vendredi.	7 m.	24	Samedi..	7 m.	107	
Shang-Hai (Woos)	290	870	75	Mardi...	10 m.	28	Mercredi.	2 s.	103	
Kobé.....	251 2/3	755	60	Samedi..	2 m.	24	Dimanche	2 m.	84	
Yokohama....	110	330	26	Lundi...	4 m.	"	"	"	26	
TOTAUX...	3,378 1/3	10135	842			178			1,020	Ou 42 j. 12 h.

Séjour..... 317 h. ou 13 j. 5 h.

Le paquebot partant de Marseille se rend au Japon et revient de Yokohama à Shang-Hai (Woosung). A l'arrivée à Woosung, il rencontre le paquebot-poste parti du Japon deux semaines avant lui. C'est ce dernier qui continue le voyage de Shang-Hai (Woosung) à Marseille après avoir reçu les dépêches, les passagers, les valeurs et les marchandises riches provenant du Japon.

Les dates et heures de départ de Marseille, à l'aller; de Yokohama, de Shang-Hai et de Hong-Kong, au retour, sont seules impératives, le service postal devant profiter de toute avance obtenue en cours de navigation.

La durée des séjours dans les ports d'escale, indiquée aux itinéraires, est la durée obligatoire, qui ne peut être abrégée que lorsque le paquebot se trouve en retard sur les prévisions de l'itinéraire. Dans ce cas, la durée des séjours sera déterminée, d'un commun accord, après entente entre l'agent des postes embarqué, le commandant et l'agent de la Compagnie.

Toutefois, dans les ports à marée, l'heure du départ est subordonnée aux mouvements de la marée.

La durée du séjour à Port-Saïd et à Suez pourra être abrégée lorsqu'il y aura convenance à le faire pour que le paquebot ne perde pas son tour d'admission dans le canal de Suez.

Dans le cas où, à l'arrivée à Alexandrie, l'état de la mer ne permettrait pas de franchir les passes, le paquebot venant de France poursuivrait son voyage sur Port-Saïd. Celui venant de Chine continuerait sur Marseille.

MARSEILLE A YOKOHAMA (N).
D'OCTOBRE À MARS.)

ministérielle du 1887.

réglementaire... 9 nœuds 5 par heure.
effective..... { 12 nœuds 37 par heure à l'aller,
13 nœuds 68 par heure au retour.

RETOUR.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS * des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS * des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Yokohama....	"	"	"	"	"	"	Dimanche	9 m.	"	
Kobé.....	110	330	26	Lundi...	11 m.	24	Mardi...	11 m.	50	
Shang-Hai (Woos)	251 2/3	755	58	Jouidi...	9 s.	33	Samedi..	6 m.	91	
Hong-Kong...	290	870	58	Lundi...	4 s.	44	Mercredi.	Midi.	102	
Saïgon (4)...	305	915	63	Samedi..	3 m.	24	Dimanche	3 m.	87	
Singapore (5)..	212 1/3	637	46	Mardi...	1 m.	20	Mardi...	9 s.	66	
Colombo (6)...	523 1/3	1,570	112	Dimanche	1 s.	27	Lundi...	4 s.	139	
Aden.....	698 1/3	2,095	150	manche	10 s.	12	Lundi...	10 m.	162	
Suez.....	436	1,308	101	Vendredi.	3 s.	3	Vendredi.	6 s.	104	
Port-Saïd....	20	87	30	Samedi..	minuit	4	Dimanche	4 m.	34	
Alexandrie....	53 1/3	160	12	Dimanche	4 s.	6	Dimanche	10 s.	18	
Marseille....	469 1/3	1,408	108	Vendredi.	10 m.	"	"	"	108	
TOTAUX...	3,378 1/3	10135	764			197			961	Ou 40 j. 1 h.

Les passes d'Alexandrie n'étant pas praticables de nuit, le séjour dans ce port pourra être abrégé toutes les fois qu'il y aura avantage à le faire, pour éviter de passer une nuit dans le port d'Alexandrie.

- (1) Coïncidence avec le paquebot allant à Calcutta.
- (2) Coïncidence avec le paquebot allant à Batavia.
- (3) Coïncidence avec le paquebot colonial allant au Tonkin.
- (4) Coïncidence avec le paquebot colonial venant du Tonkin.
- (5) Coïncidence avec le paquebot venant de Batavia.
- (6) Coïncidence avec le paquebot venant de Calcutta.

* NOTA. Pour les dates correspondantes, voir ci-après le tableau du mouvement annuel du réseau.

RÉCAPITULATION.

Aller.....	1,020 h.
Séjour.....	317
Retour.....	961
DURÉE TOTALE d'un voyage.....	2,298 h. ou 95 j. 18 h.

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR :

Par traversée... 473 1/3 lieues marines.
 Par voyage... 946 2/3 lieues marines.
 Annuellement. 12.306 2/3 lieues marines.

ITINÉRAIRE DE LA LIGNE DE

(MOUSSON DE N.-E. —

Approuvé par décision

Service par quinzaine. —

ALLER.

STAT. ONs.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS* des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS* des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Colombo (1)...	"	"	"	"	"	"	Dimanc.	6 m.	"	
Pondichéry...	186 2/3	560	49	Mardi.	7 m.	15	Mardi.	10 s.	64	
Madras.....	30	90	8	Merccr.	6 m.	12	Merccr.	6 s.	20	
Calcutta.....	256 2/3	770	75	Samedi.	9 s.	"	"	"	75	
TOTAUX	473 1/3	1,420	132			27			159	On 6 j. 15 h.
Séjour.....										297 h. ou 12 j. 9 h.

(1) Coïncidence avec le paquebot venant de France.

Le paquebot de cette ligne ne pourra, en aucun cas, quitter Colombo avant l'arrivée du paquebot venant de France.

COLOMBO À CALCUTTA (O).

D'OCTOBRE À MARS.)

ministérielle du 1887.

Vitesse { réglementaire : 9 nœuds par heure.
 effective : { 10 nœuds 75 par heure à l'aller;
 10 nœuds 07 par heure au retour.

RETOUR.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS* des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS* des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Calcutta.....	"	"	"	"	"	"	Vendr. (2)	6 m.	"	
Madras.....	256 2/3	770	84	Lundi.	6 s.	21	Mardi	3 s.	105	
Pondichéry...	30	90	8	Mardi.	11 s.	13	Merccr.	Midi.	21	
Colombo (3)...	186 2/3	560	49	Vendr.	1 s.	"	"	"	49	
TOTAUX	473 1/3	1,420	141			34			175	On 7 j. 7 h.

(2) La date du départ de Calcutta pour Colombo est seule impérative.

(3) Coïncidence avec le paquebot venant de Chine.

* NOTA. Pour les dates correspondantes, voir ci-après le tableau du mouvement annuel du réseau.

RÉCAPITULATION

Aller..... 159 h.
 Séjour..... 297
 Retour..... 175

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 631 h. ou 26 j. 7 h.

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR :

ITINÉRAIRE DE LA LIGNE DE
(MOUSSON DE N.-E.—

Par traversée... 183 1/3 lieues marines.
Par voyage.... 366 2/3 lieues marines.
Annuellement. 4,766 2/3 lieues marines.

Approuvé par décision

Service par quinzaine. — Vitesse....

ALLER.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS * des arrivées.	HEURES des arrivées.	JOURS * des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Singapore (1) ..	"	"	"	"	"	Jeudi ..	9 m.	"	
Batavia.....	183 1/3	550	48	Samedi.	9 m.	"	"	48	
TOTAUX.....	183 1/3	550	48				48	Ou 2 j.

Séjour..... 24 ou 1 j.

(1) Coïncidence avec le paquebot venant de France.

Le paquebot de cette ligne ne devra, dans aucun cas, quitter Singapore qu'après l'arrivée du paquebot venant de France.

SINGAPORE A BATAVIA (P).
D'OCTOBRE À MARS.)

ministérielle du 1887.

... { réglementaire : 9 nœuds par heure.
effective.... : 11 nœuds 5 par heure.

RETOUR.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS * des arrivées.	HEURES des arrivées.	JOURS * des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Batavia.....	"	"	"	"	"	Dimanc. (2)	9 m.	"	
Singapore (3) ..	183 1/3	550	48	Mardi.	9 m.	"	"	48	
TOTAUX.....	183 1/3	550	48				48	Ou 2 j.

(2) La date du départ de Batavia est seule impérative.

(3) Coïncidence avec le paquebot venant de Chine.

* NOTA. Pour les dates correspondantes, voir ci-après le tableau du mouvement annuel du service.

RÉCAPITULATION.

Aller..... 48 h.
Séjour..... 24
Retour..... 48

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 120 h. ou 5 j.

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR :

ITINÉRAIRE DE LA LIGNE DE
(MOUSSON DE S.-O. —

Par traversée... 3,378 1/3 lieues marines.
Par voyage... 6,756 2/3 lieues marines.
Annuellement. 175,673 1/3 lieues marines.

Approuvé par décision

Service par quinzaine. — Vitesse....

ALLER.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS * des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS * des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
Marseille....	"	"	"	"	"	"	Dimanche	4 s.	"	
Alexandrie....	469 1/3	1,408	108	Vendredi.	4 m.	6	Vendredi.	10 m.	114	
Port-Saïd....	53 1/3	160	12	Vendredi.	10 s.	5	Samedi.	3 m.	17	
Suez.....	29	87	30	Dimanche	9 m.	3	Dimanche	midi.	33	
Aden.....	436	1,308	101	Jeudi....	5 s.	12	Vendredi.	5 m.	113	
Colombo (1)...	698 1/3	2,095	159	Jeudi....	8 s.	20	Vendredi.	4 s.	179	
Singapore (2)...	523 1/3	1,570	119	Mercredi.	3 s.	20	Jeudi....	11 m.	139	
Saïgon (3)....	212 1/3	637	48	Samedi..	11 m.	36	Dimanche	11 s.	84	
Hong-Kong...	305	915	69	Mercredi.	8 s.	24	Jeudi....	8 s.	93	
Shang-Haï(Woos)	290	870	62	Dimanche	10 m.	28	Lundi...	2 s.	90	
Kobé.....	251 2/3	755	58	Mercredi.	minuit.	24	Jeudi....	minuit	82	
Yokohama....	110	330	26	Samedi..	2 m.	"	"	"	26	
TOTAUX...	3,378 1/3	10135	792			178			970	Ou 40 j. 10 h.
SÉJOUR.....										199 h. ou 8 j. 7 h.

Le paquebot partant de Marseille se rend au Japon et revient de Yokohama à Shang-Haï (Woosung). A l'arrivée à Woosung, il rencontre le paquebot parti du Japon deux semaines avant lui. C'est ce dernier qui continue le voyage de Shang-Haï (Woosung) à Marseille, après avoir reçu les dépêches, les passagers, les valeurs et les marchandises riches provenant du Japon.

Les dates et heures de départ de Marseille, à l'aller; de Yokohama, de Shang-Haï et de Hong-Kong, au retour, sont seules impératives, le service postal devant profiter de toute avance obtenue en cours de navigation.

La durée des séjours dans les ports d'escale, indiquée aux itinéraires, est la durée obligatoire. Elle ne peut être abrégée que lorsque le paquebot se trouve en retard sur les provisions de l'itinéraire. Dans ce cas, la durée des séjours sera déterminée, d'un commun accord, après entente entre l'agent des postes embarqué, le commandant et l'agent de la Compagnie.

Toutefois dans les ports à marée, l'heure du départ est subordonnée aux mouvements de la marée.

La durée du séjour à Port-Saïd et à Suez pourra être abrégée lorsqu'il y aura convenance à le faire pour que le paquebot ne perde pas son tour d'admission dans le canal de Suez.

Dans le cas où, à l'arrivée à Alexandrie, l'état de la mer ne permettrait pas de franchir les passes, le paquebot venant de France poursuivrait son voyage sur Port-Saïd. Celui venant de Chine continuerait sur Marseille.

MARSEILLE A YOKOHAMA (N).
D'AVRIL À SEPTEMBRE.)

ministérielle du 1887.

réglementaire... 9 nœuds 5 par heure.
effective. } 13 nœuds 18 par heure à l'aller.
12 nœuds 81 par heure au retour.

RETOUR.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS * des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS * des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
Yokohama....	"	"	"	"	"	"	Dimanche	9 m.	"	
Kobé.....	110	330	26	Lundi...	11 m.	24	Mardi...	11 m.	50	
Shang-Haï(Woos)	251 2/3	755	58	Jeudi....	9 s.	39	Samedi..	midi.	97	
Hong-Kong...	290	870	64	Mardi...	4 m.	56	Jeudi....	midi.	120	
Saïgon (4)....	305	915	73	Dimanche	1 s.	24	Lundi...	1 s.	97	
Singapore(5)...	212 1/3	637	49	Mercredi.	2 s.	20	Jeudi....	10 m.	69	
Colombo(6)...	523 1/3	1,570	123	Mardi...	1 s.	27	Mercredi.	4 s.	150	
Aden.....	698 1/3	2,095	170	Mercredi.	6 s.	12	Jeudi....	6 m.	182	
Suez.....	436	1,308	101	Lundi...	11 m.	3	Lundi...	2 s.	104	
Port-Saïd....	29	87	30	Mardi...	8 s.	4	Mardi...	minuit.	34	
Alexandrie....	53 1/3	160	12	Mercredi.	midi,	4	Mercredi.	4 s.	16	
Marseille....	469 1/3	1,408	108	Lundi...	4 m.	"	"	"	108	
TOTAUX...	3,378 1/3	10135	814			213			1,027	Ou 42 j. 19 h.

Les passes d'Alexandrie n'étant pas praticables de nuit, le séjour dans ce port pourra être abrégé toutes les fois qu'il y aura avantage à le faire pour éviter de passer une nuit dans le port d'Alexandrie.

- (1) Coïncidence avec le paquebot allant à Calcutta.
- (2) Coïncidence avec le paquebot allant à Batavia.
- (3) Coïncidence avec le paquebot colonial allant au Tonkin.
- (4) Coïncidence avec le paquebot colonial venant du Tonkin.
- (5) Coïncidence avec le paquebot venant de Batavia.
- (6) Coïncidence avec le paquebot venant de Calcutta.

* NOTA. Pour les dates correspondantes, voir ci-après le tableau du mouvement annuel du réseau.

RÉCAPITULATION.

Aller..... 970 h.
Séjour..... 199
Retour..... 1,027

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 2,196 h. ou 91 j. 12 h.

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR :

Par traversée... 473 1/3 lieues marines.
 Par voyage... 946 2/3 lieues marines.
 Annuellement. 12,306 2/3 lieues marines.

ITINÉRAIRE DE LA LIGNE DE

(MOUSSON DE S.-O.)

Approuvé par décision

Service par quinzaine.

ALLER.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS* des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS* des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Colombo (1)...	"	"	"	"	"	"	Samedi.	6 m.	"	
Pondichéry...	186 2/3	560	47	Lundi.	5 m.	17	Lundi.	10 s.	64	
Madras.....	30	90	7	Mardi.	5 m.	10	Mardi.	3 s.	17	
Calcutta.....	256 2/3	770	72	Vend.	3 s.	"	"	"	72	
TOTAUX...	473 1/3	1,420	126	27	153	Ou 6 j. 9 h.

Séjour..... 231 h. ou 9 j. 15 h.

(1) Coïncidence avec le paquebot venant de France.

Le paquebot de cette ligne ne pourra, en aucun cas, quitter Colombo avant l'arrivée du paquebot venant de France.

COLOMBO À CALCUTTA (O).

D'AVRIL À SEPTEMBRE.)

ministérielle du 1887.

Vitesse { réglementaire : 9 nœuds par heure.
 effective : { 11 nœuds 26 par heure à l'aller.
 9 nœuds 79 par heure au retour.

RETOUR.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS* des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS* des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Calcutta.....	"	"	"	"	"	"	Lundi.	6 m.	"	
Madras.....	256 2/3	770	86	Jeudi.	8 s.	19	Vendr.	3 s.	105	
Pondichéry...	30	90	8	Vendr.	11 s.	13	Samedi.	Midi.	21	
Colombo (3)...	186 2/3	560	51	Lundi.	3 s.	"	"	"	51	
TOTAUX...	473 1/3	1,420	145	32	177	Ou 7 j. 9 h.

(2) La date du départ de Calcutta pour Colombo est seule impérative.

(3) Coïncidence avec le paquebot venant de Chine.

* NOTA. Pour les dates correspondantes, voir ci-après le tableau du mouvement annuel du réseau.

RÉCAPITULATION.

Aller..... 153 h.
 Séjour..... 231
 Retour..... 177

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 561 h. ou 23 j. 9 h.

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR :

ITINÉRAIRE DE LA LIGNE DE

SINGAPORE A BATAVIA (P).

(MOUSSON DE S.-O. —

D'AVRIL À SEPTEMBRE.)

Par traversée.. 183 1/3 lieues marines.
 Par voyage.... 366 2/3 lieues marines.
 Annuellement. 4,766 1/3 lieues marines.

Approuvé par décision

ministérielle du 1887.

Service par quinzaine. — Vitesse.....

réglementaire : 9 nœuds par heure.
 effective..... : 11 nœuds 5 par heure.

ALLER.

RETOUR.

STATIONS. 1	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche. 4	JOURS * des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6	JOURS * des départs. 7	HEURES des départs. 8	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. 9	OBSERVATIONS. 10
	Lieues marines. 2	Milles 3							
Singapore (1)..	"	"	"	"	"	Jeu di...	6 m.	"	
Batavia.....	183 1/3	550	48	Samedi.	6 m.	"	"	48	
TOTAUX....	183 1/3	550	48				48	Ou 2 j.

STATIONS. 1	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche. 4	JOURS * des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6	JOURS * des départs. 7	HEURES des départs. 8	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. 9	OBSERVATIONS. 10
	Lieues marines. 2	Milles 3							
Batavia.....	"	"	"	"	"	Dimanche (2).	9 m.	"	
Singapore (3)..	183 1/3	550	48	Mardi.	9 m.	"	"	48	
TOTAUX....	183 1/3	550	48				48	Ou 2 j.

SÉJOUR..... 195 h. ou 8 j. 3 h.

Le paquebot de cette ligne ne devra, dans aucun cas, quitter Singapore qu'après l'arrivée du paquebot venant de France.

(1) Coïncidence avec le paquebot venant de France.

(2) La date du départ de Batavia est seule impérative.

(3) Coïncidence avec le paquebot venant de Chine.

* NOTA. Pour les dates correspondantes, voir ci-après le tableau du mouvement annuel du réseau.

RÉCAPITULATION.

Aller..... 48 h.
 Séjour..... 195
 Retour..... 48

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 291 h. ou 12 j. 3 h.

ITINÉRAIRE DE LA LIGNE DE MARSEILLE A NOUMÉA (T).

Approuvé par décision

ministérielle du 1887.

Service toutes les quatre semaines. — Vitesse.

réglementaire... 11 nœuds 2 par heure.
effective..... 12 nœuds 11 par heure.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS * des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS * des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHE et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
						h.			h.	

ALLER.

Marseille.....	"	"	"	"	"	"	Merc.	4 s.	"	
Port-Saïd.....	516	1,548	124	Lundi.	8 s.	5	Mardi.	1 m.	129	
Suez.....	29	87	30	Merc.	7 m.	3	Merc.	10 m.	33	
Aden.....	436	1,308	105	Diman.	7 s.	12	Lundi.	7 m.	117	
Mahé (Seych.).	465	1,395	111	Ventl.	10 s.	6	Samedi.	4 m.	117	
La Réunion (1)	324	972	78	Mardi.	10 m.	24	Merc.	10 m.	102	
Maurice.....	40 2/3	122	10	Merc.	8 s.	24	Jedi.	8 s.	34	
Adélaïde.....	1,431 2/3	4,295	343	Vend.	3 m.	12	Vend.	3 s.	355	
Melbourne....	160	480	38	Diman.	5 m.	24	Lundi.	5 m.	62	
Sydney.....	192	576	46	Merc.	3 m.	40	Jedi.	7 s.	86	
Nouméa.....	352 2/3	1,058	85	Lundi.	8 m.	"	"	"	85	
TOTAUX....	3,947	11,841	970			150			1,120	On 46 j. 16 h.

Les dates des départs de Marseille, à l'aller; de Nouméa (service supplémentaire) et de Melbourne, au retour, sont seules impératives, le service postal devant profiter de toute avance obtenue en cours de navigation.

La durée des séjours dans les ports d'escale, indiquée aux itinéraires, est la durée obligatoire, qui ne peut être abrégée que lorsque le paquebot se trouve en retard sur les prévisions de l'itinéraire: Dans ce cas, la durée des séjours sera déterminée, d'un commun accord, après entente entre l'agent des postes embarqué, le commandant et l'agent de la compagnie.

La durée du séjour à Port-Saïd et à Suez pourra être abrégée lorsqu'il y aura convenance à le faire pour que le paquebot ne perde pas son tour d'admission dans le canal de Suez.

En cas d'arrivée de nuit sur les rades de la Réunion et de Mahé des Seychelles, le stationnement prévu par l'itinéraire, dans ces escales, pourra être augmenté de manière à donner un séjour minimum de dix heures de jour à la Réunion et de quatre heures de jour à Mahé.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS * des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS * des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHE et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
						h.			h.	

RETOUR.

Nouméa.....	"	"	"	"	"	"	Vend.	"	"	
Sydney (2)....	352 2/3	1,058	"	Mardi.	"	(3)	Samedi.	1 s.	"	
Melbourne....	192	576	46	Lundi.	11 m.	50	Merc.	1 s.	96	
Adélaïde.....	160	480	38	Vend.	3 m.	14	Vend.	5 s.	52	
Maurice.....	1,431 2/3	4,295	343	Vend.	Mihuit	18	Samedi.	6 s.	361	
La Réunion (4).	40 2/3	122	10	Dim.	4 m.	12	Dim.	4 s.	22	
Mahé (Seych.).	324	972	78	Merc.	10 s.	6	Jedi.	4 m.	84	
Aden.....	465	1,395	111	Lundi.	7 s.	12	Mardi.	7 m.	123	
Suez.....	436	1,308	105	Samedi.	4 s.	3	Samedi.	7 s.	108	
Port-Saïd.....	29	87	30	Lundi.	1 m.	4	Lundi.	5 m.	34	
Marseille.....	516	1,548	124	Samedi.	9 m.	"	"	"	124	
TOTAUX....	3,947	11,841	885			119			1,004	On 41 j. 20 h. (de Sydney).

Le départ de Maurice, au retour, devra avoir lieu le soir afin d'assurer l'arrivée à la Réunion le lendemain matin. La durée du séjour à Maurice pourra être abrégée ou augmentée en conséquence.

En cas de retard dans l'arrivée à la Réunion du paquebot de la ligne coloniale de Madagascar, le paquebot venant d'Australie partira pour l'Europe après un délai d'attente qui ne devra pas excéder douze heures en sus de la durée réglementaire de son stationnement.

(1) Correspondance avec le paquebot colonial allant à Madagascar.

(2) Correspondance avec le paquebot supplémentaire venant de Nouméa.

(3) Le paquebot séjourne onze jours à Sydney, d'où il repart, après avoir reçu les dépêches apportées par le paquebot supplémentaire parti de Nouméa le lundi précédent.

(4) Correspondance avec le paquebot colonial venant de Madagascar.

* Nota. Pour les dates correspondantes, voir ci-après le tableau du mouvement annuel.

ITINÉRAIRE SUPPLÉMENTAIRE DE LA LIGNE DE SYDNEY A NOUMÉA.

Service toutes les quatre semaines.

STATIONS. 1	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche. 4	JOURS * des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6	DURÉE DE LA STATION. 7 h.	JOURS * des départs. 8	HEURES des départs. 9	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. 10 h.	OBSERVATIONS. 11
	Lieues marines. 2	Milles. 3								
ALLER.										
Sydney.....	"	"	"	"	"	"	Samedi.	"	"	"
Nouméa.....	352 2/3	1,058	"	Mercredi.	"	"	"	"	"	"
TOTAUX....	352 2/3	1,058	"	"	"	"
SÉJOUR..... 5 jours.										

* Nota. Pour les dates correspondantes, voir le tableau ci-après du mouvement annuel.

STATIONS. 1	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche. 4 h.	JOURS * des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6 h.	DURÉE DE LA STATION. 7 h.	JOURS * des départs. 8	HEURES des départs. 9	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. 10 h.	OBSERVATIONS. 11
	Lieues marines. 2	Milles. 3								
RETOUR.										
Nouméa.....	"	"	"	"	"	"	Lundi.	Midi.	"	"
Sydney (1)....	352 2/3	1,058	100	Vendr.	4 s.	"	"	"	100	"
TOTAUX....	352 2/3	1,058	100	"	100	Ou 4 j. 4 h.

(1) Correspondance avec le paquebot partant de Sydney pour Marseille.

MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS
PENDANT

DE LA LIGNE DU HAVRE À NEW-YORK,
L'ANNÉE 1888.

DÉPARTS DU HAVRE.			ARRIVÉES À NEW-YORK.		DÉPARTS DE NEW-YORK.		ARRIVÉES AU HAVRE.		OBSERVATIONS.
JOURS.	DATES.	HEURES effectives.	JOURS.	DATES.	JOURS.	DATES.	JOURS.	DATES.	
		h. min.							
ALLER.					RETOUR.				
	7 janvier	2 40 s.	Lundi	16 janvier	Samedi	21 janvier	Lundi	30 janvier	
	14	8 40 m.	Idem	23.	Idem	28.	Idem	6 février	
	21	1 50 s.	Idem	30.	Idem	4 février	Idem	13.	
	28	7 40 m.	Idem	6 février	Idem	11.	Idem	20.	
	4 février	1 " s.	Idem	13.	Idem	18.	Idem	27.	
	11	7 50 m.	Idem	20.	Idem	25.	Idem	5 mars.	
	18	Midi "	Idem	27.	Idem	3 mars.	Idem	12.	
	25	6 50 m.	Idem	5 mars.	Idem	10.	Idem	19.	
	3 mars	11 40 m.	Idem	12.	Idem	17.	Idem	26.	
	10	7 " m.	Idem	19.	Idem	24.	Idem	2 avril.	
	17	10 50 m.	Idem	26.	Idem	31.	Idem	9.	
	24	5 40 m.	Idem	2 avril.	Idem	7 avril.	Idem	16.	
	31	10 25 m.	Idem	9.	Idem	14.	Idem	23.	
	7 avril	6 " m.	Idem	16.	Idem	21.	Idem	30.	
	14	9 45 m.	Idem	23.	Idem	28.	Idem	7 mai.	
	21	4 30 s.	Idem	30.	Idem	5 mai.	Idem	14.	
	28	9 20 m.	Idem	7 mai.	Idem	12.	Idem	21.	
	5 mai	5 " m.	Idem	14.	Idem	19.	Idem	28.	
	12	8 50 m.	Idem	21.	Idem	26.	Idem	4 juin.	
	19	2 25 s.	Idem	28.	Idem	2 juin.	Idem	11.	
	26	8 20 m.	Idem	4 juin.	Idem	9.	Idem	18.	
	2 juin	3 " s.	Idem	11.	Idem	16.	Idem	25.	
	9	8 " m.	Idem	18.	Idem	23.	Idem	2 juillet.	
	16	Midi 45.	Idem	25.	Idem	30.	Idem	9.	
	23	7 20 m.	Idem	2 juillet.	Idem	7 juillet.	Idem	16.	
	30	1 " s.	Idem	9.	Idem	14.	Idem	23.	
Samedi	7 juillet	7 " m.	Idem	16.	Idem	21.	Idem	30.	
	14	11 30 m.	Idem	23.	Idem	28.	Idem	6 août.	
	21	6 25 m.	Idem	30.	Idem	4 août.	Idem	13.	
	28	11 30 m.	Idem	6 août.	Idem	11.	Idem	20.	
	4 août	6 " m.	Idem	13.	Idem	18.	Idem	27.	
	11	10 25 m.	Idem	20.	Idem	25.	Idem	3 septembre.	
	18	5 25 m.	Idem	27.	Idem	1 ^{er} septembre.	Idem	10.	
	25	10 15 m.	Idem	3 septembre.	Idem	8.	Idem	17.	
	1 ^{er} septembre	5 " s.	Idem	10.	Idem	15.	Idem	24.	
	8	9 25 m.	Idem	17.	Idem	22.	Idem	1 ^{er} octobre.	
	15	4 45 s.	Idem	24.	Idem	29.	Idem	8.	
	22	9 15 m.	Idem	1 ^{er} octobre.	Idem	6 octobre.	Idem	15.	
	29	7 30 s.	Idem	8.	Idem	13.	Idem	22.	
	6 octobre	8 " m.	Idem	15.	Idem	20.	Idem	29.	
	13	3 " s.	Idem	22.	Idem	27.	Idem	5 novembre.	
	20	8 15 m.	Idem	29.	Idem	3 novembre.	Idem	12.	
	27	Midi 30.	Idem	5 novembre.	Idem	10.	Idem	19.	
	3 novembre	7 30 m.	Idem	12.	Idem	17.	Idem	26.	
	10	1 " s.	Idem	19.	Idem	24.	Idem	3 décembre.	
	17	7 25 m.	Idem	26.	Idem	1 ^{er} décembre.	Idem	10.	
	24	11 15 m.	Idem	3 décembre.	Idem	8.	Idem	17.	
	1 ^{er} décembre	6 " m.	Idem	10.	Idem	15.	Idem	24.	
	8	11 40 m.	Idem	17.	Idem	22.	Idem	31.	
	15	6 30 m.	Idem	24.	Idem	29.	Idem	7 janv. 1889.	
	22	10 20 m.	Idem	31.	Idem	5 janv. 1889.	Idem	14.	
	29	5 " m.	Idem	7 janv. 1889.	Idem	12.	Idem	21.	

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 3^e BUREAU.
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

BÂTIMENTS EN PARTANCE
POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. La direction générale des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais elle ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voilés. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1^{er}. — Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises.						
(Section 1 du Tarif international.)						
1	Martinique.....	1 ^{er} janvier.	Le Havre..	Albert-René...	Voilier....	Ambaud frères.
2	Idem.....	10	Idem.....	France.....	Idem.....	D. Auger.
3	Pointe-à-Pitre....	1 ^{er}	Idem.....	Havre.....	Idem.....	H. Auger.
4	Réunion.....	1 ^{er}	Idem.....	France.....	Idem.....	Duquesne et Sauvage.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale.						
(Sections 1 et 2 du Tarif international.) (1)						
1	Arica.....	1 ^{er} janvier.	Le Havre..	Tropique.....	Vap. rég...	C ^{ie} maritime du Pacifique.
2	Bahia.....	7	Idem... ..	Sully.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
3	Idem.....	17	Idem.....	Comte-d'Eu....	Idem.....	Idem.
4	Idem.....	27	Idem.....	Ville-de-Macéio.	Idem.....	Idem.
5	Buenos-Ayres.....	10	Idem.....	Ville-de-Rosario.	Idem.....	Idem.
6	Idem.....	10	Idem.....	San-Martin....	Idem.....	Idem.
7	Idem.....	20	Idem.....	Waldensian....	Idem.....	Idem.
8	Idem.....	30	Idem.....	Uruguay.....	Idem.....	Idem.
9	Cap-Haïtien.....	8	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Brostrom.
10	Idem.....	24	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
11	Caracas.....	15	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Idem.
12	Idem.....	29	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
13	Gayes.....	24	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
14	Colon.....	8	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Idem.
15	Idem.....	24	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	Idem.
16	Céara.....	21	Idem.....	Jérôme.....	Idem.....	Currie.
17	Curacao.....	15	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Brostrom.
18	Idem.....	29	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le tableau 1 (pages 64 et 65) du Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
10	Guayaquil.....	1 ^{er} janvier.	Le Havre..	Tropique.....	Vap. rég...	C ^{ie} maritime du Pa- cifique.
20	Gonaïves.....	24.....	<i>Idem</i>	Bavaria.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
21	Halifax.....	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Henri IV.....	<i>Idem</i>	Bossière frères.
22	Jacmel.....	29.....	<i>Idem</i>	Borussia.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
23	La Guayra.....	15.....	<i>Idem</i>	Holsatia.....	<i>idem</i>	<i>Idem</i> .
24	<i>Idem</i>	29.....	<i>Idem</i>	Borussia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
25	Lima.....	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Tropique.....	<i>Idem</i>	C ^{ie} maritime du Pa- cifique.
26	Mayaguez (Porto- Rico).	14.....	<i>Idem</i>	Véra-Cruz.....	<i>Idem</i>	Génestal.
27	<i>Idem</i>	15.....	<i>Idem</i>	Holsatia.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
28	Maragnan.....	21.....	<i>Idem</i>	Jérôme.....	<i>Idem</i>	Currie.
29	Montevideo.....	10.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Rosario.	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
30	<i>Idem</i>	10.....	<i>Idem</i>	San-Martin....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
31	<i>Idem</i>	20.....	<i>Idem</i>	Waldensian....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
32	<i>Idem</i>	30.....	<i>Idem</i>	Uruguay.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
33	Para.....	9.....	<i>Idem</i>	Sobralense.....	<i>Idem</i>	Cunard.
34	<i>Idem</i>	21.....	<i>Idem</i>	Jérôme.....	<i>Idem</i>	Currie.
35	Puerto-Cabello....	15.....	<i>Idem</i>	Holsatia.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
36	<i>Idem</i>	29.....	<i>Idem</i>	Borussia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
37	Port-au-Prince....	8.....	<i>Idem</i>	Albingia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
38	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Bavaria.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
39	Pernambuco.....	7.....	<i>Idem</i>	Sully.....	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
40	<i>Idem</i>	17.....	<i>Idem</i>	Comte-d'Eu....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
41	<i>Idem</i>	27.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Macéio.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
42	Progreso.....	14.....	<i>Idem</i>	Véra-Cruz.....	<i>Idem</i>	Génestal.
43	Puerto-Plata.....	15.....	<i>Idem</i>	Holsatia.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
44	<i>Idem</i>	29.....	<i>Idem</i>	Borussia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
45	Rio-Janeiro.....	7.....	<i>Idem</i>	Sully.....	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
46	<i>Idem</i>	17.....	<i>Idem</i>	Comte-d'Eu....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
47	<i>Idem</i>	27.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Macéio.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
48	San Juan (Porto- Rico).	14.....	<i>Idem</i>	Véra-Cruz.....	<i>Idem</i>	Génestal.
49	<i>Idem</i>	15.....	<i>Idem</i>	Holsatia.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
50	Santo-Domingo....	29.....	<i>Idem</i>	Borussia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
51	Savanilla.....	15.....	<i>Idem</i>	Holsatia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
52	<i>Idem</i>	29.....	<i>Idem</i>	Borussia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
53	Saint-Thomas.....	15.....	<i>Idem</i>	Holsatia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
54	<i>Idem</i>	29.....	<i>Idem</i>	Borussia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
55	Tampico.....	4.....	<i>Idem</i>	Teutonia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
56	Ténériffe.....	10.....	<i>Idem</i>	San-Martin....	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
57	<i>Idem</i>	30.....	<i>Idem</i>	Uruguay.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
58	Valparaiso.....	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Tropique.....	<i>Idem</i>	C ^{ie} maritime du Pa- cifique.
59	Véra-Cruz.....	4.....	<i>Idem</i>	Teutonia.....	<i>Idem</i>	Brostrom.
60	<i>Idem</i>	14.....	<i>Idem</i>	Véra-Cruz.....	<i>Idem</i>	Génestal.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. SOUBIELLE, facteur rural à Fourmiguères (Pyrénées-Orientales), a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 115 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. ORVAIN, facteur à Paris, bureau n° 66, s'est empressé de remettre à son receveur un billet de banque de 100 francs trouvé par lui sur la voie publique.

M. LECHEVALLIER, facteur des télégraphes au Havre, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un porte-monnaie contenant 120 francs qu'il a remis à son chef, et qui a pu être rendu à la personne intéressée.

M. WATTEAU, facteur à Paris, bureau n° 75, a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie renfermant 22 francs qu'il s'est empressé de remettre au commissaire de police du quartier.

M. LABELLE, facteur local à Vincelles (Yonne), a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant 18 francs qu'il a pu, après recherches, remettre à son propriétaire.

M. BARATTE, facteur des télégraphes à Falaise, a remis à son receveur un porte-monnaie contenant 53 francs qu'il venait de trouver sur la voie publique.

M. COMPIN, facteur local à Ouzouer-sur-Trézée (Loiret), a trouvé sur la voie publique une broche en or dont il s'est empressé de faire le dépôt à la mairie.

M. VERDIER, gardien de bureau à Vienne (Isère), a trouvé une pièce de 10 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne intéressée.

M. SOUMASTRE, gardien de bureau ambulant à la ligne du Sud-Ouest, a trouvé dans le wagon-poste une pièce de 20 francs qu'il a remise à son chef de brigade.

M. BAUDLET, facteur rural à Charny-sur-Meuse (Meuse), a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant 25 francs qu'il a pu remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. DESCHAMPS, brigadier-facteur à Chaumont (Haute-Marne), a trouvé sur la voie publique un mandat-poste de 10 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne qui l'avait perdu.

M. ROUMY, facteur local à Cosne, a trouvé dans la salle d'attente du bureau une somme de 150 francs qu'il a pu remettre à la personne intéressée.

M. DUCHÊNE, courrier-convoyeur à Marseille, a trouvé dans un wagon un billet de banque de 100 francs qu'il a remis au chef de gare d'Aubagne.

M. NOGUÈS, courrier-convoyeur à Bordeaux, a trouvé, parmi les objets de correspondance à lui confiés, un billet de banque de 100 francs qu'il a remis au receveur principal et qui a pu être rendu à la personne intéressée.

M^{lle} MASSICOT, aide à Nérondes (Cher), a trouvé sur la tablette du guichet un porte-

monnaie renfermant 237 francs qu'elle s'est empressée de remettre à la personne qui l'avait oublié.

Le jeune facteur CHEVRON, attaché au bureau de Paris n° 6, a remis à son receveur une somme de 20 francs que ce dernier lui avait donnée en trop.

Le jeune facteur JAUFFRET, du bureau de Marseille, a trouvé sur la tablette du guichet un portefeuille contenant 3,700 francs qu'il s'est empressé de remettre au receveur principal.

M. VIDAL, surnuméraire au bureau de l'ordonnancement, a trouvé dans la salle d'attente du bureau de Paris n° 44, un porte-monnaie contenant 128 francs qu'il s'est empressé de remettre au receveur de ce bureau.

M. LACOUT, facteur local à Maleville (Aveyron), s'est empressé de remettre à la personne intéressée un billet de banque de 100 francs qui lui avait été remis en trop.

M. BERNARD, facteur de ville à Bourg, a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 184 francs qu'il s'est empressé de rapporter au bureau, et qui a pu être rendu à son propriétaire.

M. LÉGER, facteur rural à Neuvy-Pailloux (Indre), a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 30 francs qu'il s'est empressé de déposer à la mairie.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

MM. THENADEY, facteur rural à Châtillon-sur-Seine;

RÉMOND, facteur rural à Tourcoing;

AUBRUN, jeune facteur des télégraphes à Vierzon;

DEMOY, ouvrier d'équipe à Lorient,

ont fait preuve de courageux dévouement en arrêtant des chevaux emportés.

MM. DUR, facteur local à Nant (Aveyron);

VACHER et BARREL, facteurs ruraux à Bront-Vernet (Allier), se sont distingués en combattant des incendies.

M. DELANNOY, facteur rural à Wizernes (Pas-de-Calais), a sauvé un enfant en danger de se noyer.

M. FAUDOT, facteur rural à Ligny-en-Barrois, a, par sa courageuse intervention, sauvé une femme en danger d'être assassinée.

Par jugement en date du 22 novembre dernier, le tribunal correctionnel de Rouen a condamné le sieur X. à 25 francs d'amende pour outrages envers un sous-agent des postes.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Demars.....	Ancien direc- teur.	Le Tonkin.....	fr. 9,000	Directeur...	Lyon.....	fr. 9,000
Dardenne.....	Inspecteur...	Troyes.....	4,500	Inspecteur..	Évreux.....	4,500
Cholley.....	Sous-Inspect ^r	Évreux.....	3,500	S.-Inspecteur	Lille.....	3,500
Marin.....	Sous-Insp ^r du serv. techniq., Poitiers	3,000	S.-insp ^r du serv. tech- nique, Marseille.	3,000
Baby.....	Commis.....	Poste central.....	2,700	Commis....	Dir. de la Caisse nat. d'épargne.	2,800
Brien.....	Com. princ.	Vannes, direction..	2,700	Idem.....	Idem.....	2,800
Grandmaître..	Commis.....	La Roche-sur-Yon, serv. technique.	2,700	Commis de direction.	Auxerre, serv. tech- nique.	2,700
Rheins.....	S.-Ingénieur.	En disponibilité...	2,500	S.-ingénieur.	Nice.....	2,500
Sourt.....	Commis.....	Constantine R. P..	2,400	Com. de dir ^{on}	Constantine, direct.	2,400
Baudet.....	Idem.....	Récept. et vérifica- tion du matériel.	2,100	Commis....	Caisse nationale d'é- pargne.	2,200
Fabre.....	Précédemm ^t commis.	Caisse nationale d'é- pargne.	1,900	Idem.....	Idem.....	1,900
Pradines.....	Commis.....	Cahors, direction..	1,800	Idem.....	Réception et vérifi- cation du matériel	1,800
Soulié.....	Idem.....	Arras, direction...	1,800	Idem.....	Cahors, direction..	1,800
Galbrun.....	Idem.....	Nantes R. P.....	1,800	Idem.....	Réception et vérifi- cation du matériel	1,800
Fabre.....	Idem.....	Paris 1.....	1,800	Idem.....	Melun, direction..	1,800
Dufont.....	Précédemm ^t commis.	Moulins, direction.	1,800	Idem.....	La Roche-sur-Yon, direction.	1,800
Rousselot....	Idem.....	Quimper, direction.	1,500	Idem.....	Arras, direction...	1,500
Fournier.....	"	Surnumér ^{ro} ..	Service central, 3 ^e bureau.	R ^{on} 600
M ^{lles} Robert.....	"	Receveuse...	Sault-Brenaz.....	800
Huard.....	"	Idem.....	Chemazé.....	800
Cormon.....	"	Idem.....	Les Petites-Loges..	800
Bourgon.....	Receveuse...	Droué.....	1,200	Idem.....	Cloyes-sur-le-Loir..	1,200
M ^{mes} v ^e Travaillet..	Idem.....	Claye-Souilly.....	1,800	Idem.....	Sèvres.....	2,000
veuve Lemaire.	Idem.....	Cloyes-sur-le-Loir..	1,600	Idem.....	Claye-Souilly.....	1,600
M. Maigret.....	Com. aux ^{rs} ..	Vendôme.....	1,400	Receveur....	Droué.....	1,400
M ^{le} Jarny.....	"	Receveuse...	Vix.....	800
MM. Boilau.....	Com. princ.	Givet, gare.....	3,000	Receveur....	Givet.....	2,700
Lacroix.....	Receveur....	Zaghouan.....	2,000	Idem.....	Nabeul.....	2,000
Cornet.....	Idem.....	Ras-el-Oued.....	1,200	Idem.....	Zaghouan.....	1,200
André.....	Idem.....	Sidi-el-Hani.....	1,200	Idem.....	Ras-el-Oued.....	1,200
Noble.....	Commis.....	Paris 2.....	1,500	Idem.....	Saint-Pardoux.....	1,400
M ^{lle} Bernot.....	Receveuse...	Payns.....	800	Receveuse...	Sainte-Savine.....	800
M. Bonneton....	Receveur....	Pétussin.....	1,400	Receveur....	Chambon-Fegerol ^{es}	1,600
M ^{me} Girard.....	Receveuse...	Lezoux.....	1,000	Receveuse...	Pétussin.....	1,200
M ^{lles} Jauffret.....	Idem.....	Chambon-Fegerol ^{es}	1,600	Idem.....	Lezoux.....	1,600
Docteur.....	Idem.....	Mirbeau-sur-Bèze..	1,400	Idem.....	Ladoix-Serrigny...	1,400
d'Hallet.....	Idem.....	Ladoix-Serrigny...	1,200	Idem.....	Mirbeau-sur-Bèze..	1,200
MM. Grandmaître..	Receveur....	Mehun-sur-Yèvre..	1,800	Receveur....	Havre-Q ^{tre} -Chemins	1,800
Pravaz.....	Idem.....	Saint-Jean-de-Mau- rienne.	2,000	Idem.....	Mehun-sur-Yèvre..	2,000
Bumat.....	Idem.....	Modane.....	1,400	Idem.....	Saint-Jean-de-Mau- rienne.	1,400
Oliver.....	Idem.....	Oued-Cham.....	1,000	Idem.....	Bizot.....	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
M. Laly	Receveur	El-Haffey	fr. 1,000	Receveur	Oued-Cham	fr. 1,000
M ^{lles} Delahaye	Receveuse	"	Receveuse	Bannalec	800
Langlade	Receveuse	"	<i>Idem</i>	Riotord	800
M. Bonoron	Com. de dir ^{on}	Troyes	2,700	Receveur	Romilly-sur-Seine	2,400
M ^{lle} Jean	Receveuse	Le Vast	1,000	Receveuse	Gouville	1,000
M ^{me} v ^o Perboyre	<i>Idem</i>	Oued-el-Halleg	1,200	<i>Idem</i>	La Bouzaréah	1,200
M ^{lle} Richard	<i>Idem</i>	Novi	1,000	<i>Idem</i>	Oued-el-Halleg	1,000
MM. Camussi	Receveur	Hennaya	1,000	Receveur	Novi	1,000
Sirot	Adjudant au 92 ^e de ligne, à Lyon.	"	<i>Idem</i>	Hennaya	1,000
M ^{lle} Lecoq	"	Receveuse	Saint-Hilaire-des- Landes	800
M. Rougier	Receveur	Cotignac	1,200	Receveur	Barjols	1,200
M ^{lles} Boutaire	Receveuse	Seyne-les-Alpes	1,200	Receveuse	Cotignac	1,200
Denis	<i>Idem</i>	Les Mées	1,400	<i>Idem</i>	Seyne-les-Alpes	1,400
Sébastien dite Philibert	<i>Idem</i>	Gréoux	800	<i>Idem</i>	Les Mées	800
M ^{mes} Chauvet	<i>Idem</i>	Ribiers	1,200	<i>Idem</i>	Gréoux	1,200
Gondre	<i>Idem</i>	La Bessée-sur-Du- rance	1,000	<i>Idem</i>	Ribiers	1,000
M. Masson	Receveur	Maisons-Alfort	2,000	Receveur	Sceaux	1,800
M ^{lle} Tisseuil	Receveuse	Toucy	1,800	Receveuse	Maisons-Alfort	1,800
M. Cognié	Receveur	Sceaux	1,600	Receveur	Toucy	1,600
M ^{lles} Dubrulle	Receveuse	Hondschoote	1,400	Receveuse	Gravelines	1,600
Leblanc	<i>Idem</i>	Lucy-le-Bois	800
Teillard	Receveuse	Marcilly-le-Hayer	800	<i>Idem</i>	S ^{te} -Sevère-sur-Indre	800
MM. Duval	Receveur	Saint-Martin-de- Bossenay	1,000	Receveur	Marcilly-le-Hayer	1,000
Duval	<i>Idem</i>	Boissy-Maugis	1,200	<i>Idem</i>	Athis-de-P ^o rcne	1,200
M ^{lle} Demangeon	Receveuse	Cormatin	1,000	Receveuse	Jaligny	1,000
MM. Schott	Précédem ^t receveur	Beaurepaire - en - Bresse	1,400	Receveur	Cormatin	1,400
Clerc	Commis	Chambéry	2,100	<i>Idem</i>	Modane	1,800
Cayrel	Com. princ.	Lig. du Sud-Ouest	2,700	<i>Idem</i>	Ancenis	2,700
Briandet	Commis	Paris 16	2,700	<i>Idem</i>	Firminy	2,700
Besson	<i>Idem</i>	Lons-le-Saunier	2,700	<i>Idem</i>	Louhaus	2,700
M ^{mes} Muller	Receveuse	Bièvres	1,200	Receveuse	Hondschoote	1,200
Baguelin	<i>Idem</i>	Gallardon	1,400	<i>Idem</i>	Bièvres	1,400
M ^{lle} Petit	<i>Idem</i>	Jouy	1,200	<i>Idem</i>	Gallardon	1,200
M ^{mes} Boyer	<i>Idem</i>	Châteauneuf - de - Galaure	800	<i>Idem</i>	Jouy	800
v ^o Gauchard	<i>Idem</i>	Juvigné	1,000	<i>Idem</i>	Champsecret	1,000
M ^{lle} Normandière	"	<i>Idem</i>	Juvigné	800
MM. Ragon	Commis	Mascara	1,800	Receveur	Djelfa	1,800
Lebreton	Receveur	La Boussac	1,200	<i>Idem</i>	Saint-Méen	1,200
M ^{mes} Souchière	Receveuse	Saint-Méen	1,200	Receveuse	La Boussac	1,200
veuve Fine	<i>Idem</i>	Château-Arnoux	800	<i>Idem</i>	La Bessée-sur-Du- rance	800
M. Hauzier	Chef de brig.	Ligne du Sud-Ouest	3,000	Receveur	Gisors	2,700
M ^{lle} Trabuc	Receveuse	Saint-Vincent-du- Lauzet	800	Receveuse	Château-Arnoux	800
MM. Lesage	Com. princ.	Ligne du Sud-Ouest	3,000	Chef de brig.	Ligne du Nord	3,000
Andrieu	Commis	Nice, central	2,700	Com. princ.	Saumur	2,700
Pernet	Com. princ.	Auxerre, direction	3,000	<i>Idem</i>	Dijon, central	3,000
Tricoche	<i>Idem</i>	Paris 5	3,000	<i>Idem</i>	Paris 14	3,000
Alazard	Commis	Ambulant, ligne du Sud-Ouest	2,700	<i>Idem</i>	Même ligne	2,700
Maigre	<i>Idem</i>	Lyon R. P.	2,700	Commis	Le Havre, principal	2,700
Rouillé	<i>Idem</i>	Trouville	2,700	<i>Idem</i>	Paris 77	2,700
Lancelin	<i>Idem</i>	Paris 55	1,800	<i>Idem</i>	Trouville	1,800
Pilon	<i>Idem</i>	Épinal, rue d'Arches	1,800	<i>Idem</i>	Paris 55	1,800
Megnin	<i>Idem</i>	En disponibilité	"	<i>Idem</i>	Rouen R. P.	1,500
Haloucherie	<i>Idem</i>	Ligne de Lyon	1,500	<i>Idem</i>	Ambulant, même ligne	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE MENTS. fr.
MM. Havet	Commis	En disponibilité...	"	Commis	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,500
Duplessis	Idem	Marseille, Bourse..	1,800	Idem	Marseille, central	1,800
Reinaud	Idem	En disponibilité...	"	Idem	Marseille, Bourse..	1,500
Cleys	Idem	Angers R. P.	1,800	Idem	Saint-Brieuc	1,800
Trebillon	Receveur	Romilly-sur-Seine..	2,200	Idem	Paris R. P.	2,400
Gauthier	Commis	Avignon	2,400	Idem	Lyon, central	2,400
Serve	Idem	Vienne	2,100	Idem	Avignon	2,100
Riondel	Idem	Madagascar	2,400	Idem	Vienne	2,400
Cès	Idem	En disponibilité...	"	Idem	Bougie	1,500
Ponsot	Idem	Idem	"	Idem	Sédentaire, ligne du Nord.	1,500
Wissocq	Idem	Abbeville	2,100	Idem	Nice, central	2,100
Capelle	Idem	Rouen, central	1,500	Idem	Idem	1,500
Nogues	Idem	Mantes-sur-Seine ..	1,500	Idem	Idem	1,500
Gaudry	Idem	Paris, central	1,800	Idem	Idem	1,800
Borie	Idem	Limoges	2,100	Idem	Idem	2,100
Marin	Idem	Paris 69	1,800	Idem	Idem	1,800
Vinet	Idem	Cochinchine	2,400	Idem	Rouen, central	2,400
Boudot	Com. de dir.	Laon	2,100	Idem	Mantes-sur-Seine ..	2,100
Cagnat	Commis	Paris R. P.	1,800	Idem	Paris, central	1,800
Dubuc	Idem	En disponibilité...	"	Idem	Paris R. P.	1,800
Baudean	Idem	Bayonne	2,100	Idem	Limoges	2,100
Duthu	Idem	Pau	1,800	Idem	Paris 69	1,800
Duhamel	Idem	En disponibilité...	"	Idem	Paris 35	1,500
Veissière	Idem	Ambulant, ligne de Lyon.	1,800	Idem	Ligne de la Médi- terrannée.	1,800
Durbecq	Idem	En disponibilité...	"	Idem	Ligne de Lyon	1,800
Olive	Idem	Elbeuf	1,500	Idem	Le Havre, principal.	1,500
Belengez	Idem	En disponibilité...	"	Idem	Elbeuf	1,800
Gast	Idem	St-Germain-en-Laye	2,400	Idem	Paris 51	2,400
Gamard	Idem	En disponibilité...	"	Idem	St-Germain-en-Laye	1,800
Texier	Idem	Le Mans R. P.	1,500	Idem	La Roche-sur-Yon..	1,500
Tisseron	Idem	En disponibilité...	"	Idem	Le Mans R. P.	1,500
Debirat	Idem	Idem	"	Idem	Paris R. P.	1,500
Arnoux	Idem	Dijon R. P.	1,500	Idem	Besançon R. P.	1,500
Rauch	Idem	Paris 77	1,800	Idem	Paris, central	1,800
Bigot	Idem	Caen R. P.	1,500	Idem	Pont-Audemer	1,500
Canié	Idem	Pont-Audemer	1,500	Idem	Caen R. P.	1,500
Coyne	Idem	Constantine R. P. .	2,100	Idem	Philippeville	2,100
Roherget	Idem	Philippeville	1,500	Idem	Constantine	1,500
Geffroy	Idem	Le Havre, central.	1,500	Idem	Paris, central	1,500
Hardouin	Idem	Paris, central	2,100	Idem	Le Havre, central..	2,100
Marcotorchino.	Idem	Paris 1	1,800	Idem	Marseille, Bourse..	1,800
Petris	Idem	Marseille, Bourse..	2,100	Idem	Paris 1	2,100
Maignet	Idem	Paris 1	1,500	Idem	Lyon R. P.	1,500
Viljeux	Idem	Lagny	1,500	Idem	Paris 1	1,500
Amadien	Idem	Paris 70	1,500	Idem	Lagny	1,500
Hugues	Idem	En disponibilité...	"	Idem	Paris 70	1,500
Chapon	Idem	Marseille, central..	2,100	Idem	Marseille, gare de contrôle.	2,100
Durand	Idem	Marseille R. P.	2,700	Idem	Marseille, central..	2,700
Imbs	Idem	Marseille, Bourse..	1,500	Idem	Marseille R. P.	1,500
Delpéch	Idem	Salon	2,400	Idem	Marseille, Bourse..	2,400
Vilac	Idem	Perpignan	1,800	Idem	Salon	1,800
Repelin	Idem	Dijon, central	1,800	Idem	Dijon R. P.	1,800
Bustarret	Idem	Tarbes	1,500	Idem	Paris 12	1,500
Gauthier	Idem	Paris, central	1,500	Idem	Paris 1	1,500
Parpelet	Idem	Angoulême	1,800	Idem	Paris, central	1,800
Tingaud	Idem	Bordeaux R. P.	1,500	Idem	Angoulême	1,500
Marie	Idem	En disponibilité...	"	Idem	Bordeaux R. P.	1,500
Raynal	Idem	Angers R. P.	1,500	Idem	Toulouse R. P.	1,500
Labie	Idem	En disponibilité...	"	Idem	Cochinchine	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENTS. fr.
MM. Barrière.....	Commis	Paris, central.....	1,800	Commis	Nice, central.....	1,800
Richard.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,100	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,100
Desbureaux.....	<i>Idem.</i>	Arras.....	1,500	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Chambert.....	<i>Idem.</i>	Nevers R. P.....	2,400	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,400
Augier.....	<i>Idem.</i>	Paris R. P.....	1,800	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,800
Marangé.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,800	<i>Idem.</i>	Gannes.....	1,800
Bellier.....	<i>Idem.</i>	Cochinchine.....	2,700	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,700
Thirion.....	<i>Idem.</i>	Paris R. P.....	1,800	<i>Idem.</i>	Menton.....	1,800
Herbert.....	<i>Idem.</i>	Alençon.....	1,800	<i>Idem.</i>	Paris R. P.....	1,800
Boudet.....	<i>Idem.</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,400
Richard.....	<i>Idem.</i>	Chartres.....	1,500	<i>Idem.</i>	Paris, central....	1,500
Beauma.....	<i>Idem.</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem.</i>	Chartres.....	1,800
Miquelon.....	C ^{ie} de direct.	Constantine.....	2,700	<i>Idem.</i>	Nice, Grimaldi....	2,700
Créteaux.....	Commis.....	Paris 22.....	2,400	<i>Idem.</i>	Cochinchine.....	2,400
Pochard.....	<i>Idem.</i>	Paris 5.....	2,100	<i>Idem.</i>	Menton.....	2,100
Palméro.....	<i>Idem.</i>	Ambulant, ligne de la Méditerranée.	1,500	<i>Idem.</i>	Marseille R. P....	1,500
Foucherand.....	<i>Idem.</i>	Marseille R. P....	1,800	<i>Idem.</i>	Ligne de la Médi- terranée.	1,800
Le Clerc de Fresne.....	<i>Idem.</i>	Laval.....	2,100	<i>Idem.</i>	Paris R. P.....	2,100
Florenti.....	<i>Idem.</i>	Arras.....	1,800	<i>Idem.</i>	Laval.....	1,800
Oudet.....	<i>Idem.</i>	Dunkerque.....	1,500	<i>Idem.</i>	Arras.....	1,500
Deviset.....	Receveur....	Gravelines.....	2,700	<i>Idem.</i>	Dunkerque.....	2,700
Prulbière.....	Commis.....	Vienne.....	1,500	<i>Idem.</i>	Nice, central.....	1,500
Le Téo.....	<i>Idem.</i>	Paris, central....	1,500	<i>Idem.</i>	Tonkin.....	1,500
Matringes.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Buzonac.....	<i>Idem.</i>	Paris 49.....	1,500	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Joly.....	<i>Idem.</i>	Paris 12.....	1,500	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Tavernier.....	<i>Idem.</i>	Paris 3.....	1,500	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Pie.....	<i>Idem.</i>	Neuilly-sur-Seine..	1,500	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Thiéry.....	<i>Idem.</i>	Rennes R. P.....	1,500	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Perrier.....	<i>Idem.</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Sourd.....	<i>Idem.</i>	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,800	<i>Idem.</i>	Ambulant, ligne du Sud-Ouest.	1,800
Moissenot.....	<i>Idem.</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem.</i>	Sédentaire, ligne de Lyon.	1,500
Déchelle.....	<i>Idem.</i>	Annonay.....	1,500	<i>Idem.</i>	Lyon R. P.....	1,500
Robert.....	<i>Idem.</i>	Lyon R. P.....	1,800	<i>Idem.</i>	Annonay.....	1,800
Mizen.....	Receveur....	Jaligny.....	1,400	<i>Idem.</i>	St-Étienne R. P... 1,800	
Martinet.....	Commis.....	Ambulant, ligne de l'Est.	1,800	<i>Idem.</i>	Ligne de Lyon....	1,800
Gobé.....	<i>Idem.</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem.</i>	Ligne de l'Est....	1,500
Vaudey.....	<i>Idem.</i>	Paris 50.....	1,800	<i>Idem.</i>	Le Tonkin.....	1,800
Muffot.....	<i>Idem.</i>	Paris 22.....	1,800	<i>Idem.</i>	Paris 12.....	1,800
Gallois.....	<i>Idem.</i>	Nantes R. P.....	1,500	<i>Idem.</i>	Rennes R. P.....	1,500
Le Menlec.....	<i>Idem.</i>	Paris, vérific. et ré- ception du matér.	2,100	<i>Idem.</i>	Nantes R. P.....	2,100
Vergnaud.....	<i>Idem.</i>	Saint-Denis.....	1,800	<i>Idem.</i>	Paris 22.....	1,800
Lancelin.....	<i>Idem.</i>	Trouville.....	1,800	<i>Idem.</i>	Paris 2.....	1,800
Moulin.....	<i>Idem.</i>	Lille R. P.....	1,500	<i>Idem.</i>	Trouville.....	1,500
Escailhas.....	<i>Idem.</i>	Paris 18.....	1,800	<i>Idem.</i>	Lille R. P.....	1,800
Baliquet.....	<i>Idem.</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem.</i>	Paris 18.....	1,500
Luchon.....	<i>Idem.</i>	Clermont-Ferrand, central.	2,100	<i>Idem.</i>	Clermont-Ferrand, gare de contrôle.	2,100
Demeneix.....	<i>Idem.</i>	Tonnerre.....	1,500	<i>Idem.</i>	Clermont-Ferrand, central.	1,500
Lacaille.....	<i>Idem.</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem.</i>	Tonnerre.....	1,800
Souque.....	Receveur....	Djelfa.....	1,800	<i>Idem.</i>	Mascara.....	1,800
Dujantieu.....	Surnumér ^{re} .	Paris, central....	"	<i>Idem.</i>	Nice, central.....	1,500
Peypnaud.....	<i>Idem.</i>	Périgueux R. P....	"	<i>Idem.</i>	Paris 5.....	1,500
Le Gac.....	<i>Idem.</i>	Brest, central....	"	<i>Idem.</i>	Le Havre, central.	1,500
Defretin.....	<i>Idem.</i>	Lille, central....	"	<i>Idem.</i>	Arras R. P.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.
MM. Allain.....	Surnumér ^{re} ..	Rennes, central...	fr.	Commis.....	Alençon.....	1,500
Haezebaerte...	Idem.....	Dunkerque.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Babaud.....	Idem.....	Saint-Martin-de-Ré.	"	Idem.....	Paris 5.....	1,500
Dardenne.....	Idem.....	Soissons.....	"	Idem.....	Paris 19.....	1,500
Loitron.....	Idem.....	Reims, porte Mars.	"	Idem.....	Paris 49.....	1,500
Jalade.....	Idem.....	Carcassonne.....	"	Idem.....	Paris 22.....	1,500
Salvis.....	Idem.....	Cahors.....	"	Idem.....	Neuilly-sur-Seine.	1,500
Mael.....	Idem.....	Brest, central.....	"	Idem.....	Saint-Denis.....	1,500
Guichamaud.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Surnumér ^{re} ..	Narbonne.....	"
Mélie.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Marans.....	"
Lelaidier.....	"	Idem.....	Argentan.....	"
Deckelmeur.....	"	Idem.....	Bordj-Bouira.....	"
Bouffé.....	"	Idem.....	Angers R. P.....	"
André.....	Surnumér ^{re} ..	Eu.....	"	Idem.....	Limoges R. P.....	"
Copin.....	"	Idem.....	Eu.....	"
Caillau.....	"	Idem.....	Perpignan.....	"
Perrin.....	Surnumér ^{re} ..	Rennes.....	"	Idem.....	Ancenis.....	"
Néré.....	"	Idem.....	Le Havre, central.	"
Lavallée.....	Surnumér ^{re} ..	Le Havre, central.	"	Idem.....	Soukarras.....	"
Latouche.....	Idem.....	Caen, rue Singer.	"	Idem.....	Le Havre, central.	"
Guilgore.....	"	Idem.....	Caen R. P.....	"
Métifeu.....	"	Idem.....	Mantes R. P.....	"
Daverne.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Montbéliard.....	"
Maury.....	Surnumér ^{re} ..	Lyon, central.....	"	Idem.....	Nice, central.....	"
André.....	Idem.....	Limoges R. P.....	"	Idem.....	Eu.....	"
Vernhet.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Perpignan.....	"
Savre.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 1.....	"
Gaulion.....	Idem.....	"	Idem.....	Chartres.....	"
Durand.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris, central.....	"
Queirel.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Oran R. P.....	"
Louis.....	Idem.....	"	Idem.....	Crail.....	"
Chamfroy.....	Idem.....	Mourmelon.....	"	Idem.....	Paris 1.....	"
Ollier.....	Idem.....	Nemours.....	"	Idem.....	Mourmelon.....	"
Labaloue.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	La Ferté-Macé.....	"
Tassaux.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Fournier.....	Idem.....	"	Idem.....	Tournon.....	"
Tahin.....	Idem.....	Bordeaux, cours d'A-	"	Idem.....	Bordeaux, central.	"
Toulouse.....	Idem.....	quitaine.....	"	Idem.....	Saint-Dié.....	"
Legillon.....	Commercy.....	"	Idem.....	Commercy.....	"
Mercier.....	Surnumér ^{re} ..	En disponibilité...	"	Idem.....	Givors.....	"
Dupuy.....	"	Idem.....	Soissons.....	"
Bailly.....	"	Idem.....	Rouen, central...	"
Haimaut.....	"	Idem.....	Reims, porte Mars.	"
Comel.....	Surnumér ^{re} ..	La Rochelle.....	"	Idem.....	Castelsarrazin.....	"
Le Dé.....	"	Idem.....	Brest, central.....	"
Cassignan.....	"	Agent trieur.	Caen R. P.....	1,200
Lafitte.....	"	Idem.....	Angers R. P.....	1,200
Agnès.....	"	Idem.....	Idem.....	1,200
Reymond.....	"	Idem.....	Idem.....	1,200



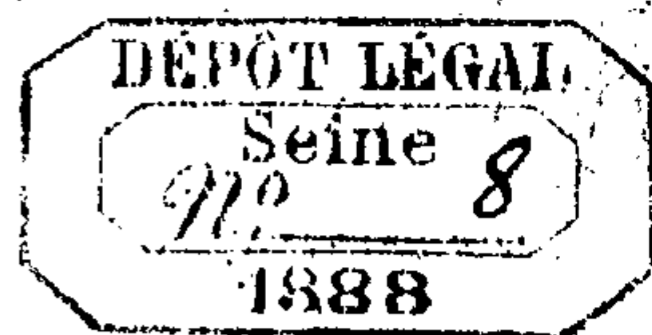


TABLE DE L'ANNEXE

DU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

ANNÉE 1887.

INDICATION		
du numéro du Bulletin.	de la page.	du volume.
	1	7
	2	30
	3	47
	4	71
	6	111
Bâtiments en partance.....	7	139
	8	170
	9	222
	10	243
	11	265
	12	306
Paquebots-poste étrangers. — Service des paquebots de la ligne de Liverpool aux côtes occidentales d'Afrique.....	7	138
Paquebots-poste français. — Itinéraires transitoires des lignes de la Méditerranée et de l'Indo-Chine.....	8	154
Modifications d'itinéraires. — Ligne d'Algérie et de Tunisie.....	9	187
Modifications d'itinéraires. — Lignes des Antilles.....	11	256
Tableau des mouvements des paquebots (Indo-Chine, Australie, États-Unis) pour 1888.....	12	287
Bureaux de poste français.	1	3
	2	23
	3	44
	4	65
	6	104
Créations de recettes simples et de bureaux auxiliaires.....	7	133
	8	151
	9	183
	10	239
	11	255
	12	283
Bureaux de poste temporaires.....	5	89

INDICATION						
du numéro du Bulletin.	de la page.	du volume.				
Bureaux de poste français (Suite.)						
Changement de dénomination.....	6 104	10°				
Participation de nouveaux bureaux au service des mandats-cartes n° 1406 (ancien octiès).....	7 134 4 67 9 229					
Bureaux de poste étrangers. (Nomenclature des)						
Allemands.....	2 4 7 11	10°				
	20 61 127 262					
	Américains.....		1 8			
			150			
Austro-Hongrois.....	2 7	10°				
	21 131					
Britanniques.....	12 1 2 3 4 6 7 8 9 10 11 12	10°				
	284 1 21 43 62 102 131 149 183 239 263 284					
	Canadiens.....		2 5 7 10	10°		
			22 90 133 241			
			Italiens.....		2 4 6 7 9 10 11 12	10°
					23 63 101 133 184 241 264 285	
	Néerlandais.....			2 4		
				23 63		
	Suisses.....		1 2 3 4			
			4 24 45 65			
	Réseaux télégraphiques français.					
	Nomenclature.....		5 6 7 8 9 10 11 12	10°		
90 104 134 152 224 245 267 286						

Carnet n° 217. (Voir *Journaux français.*)

Faits divers.

Actes de probité.....

Actes de dévouement.....

Félicitations adressées à des agents ou sous-agents.....

Mesures disciplinaires.....

Journaux étrangers. (Listes des)

Belges.....

Suisses.....

Journaux français. (Carnet n° 217.)

Annotation.....

INDICATION		
du numéro du Bulletin.	de la page.	du volume.
1	9	
2	34	
3	49	
4	73	
5	93	
6	114	10°
7	141	
8	172	
9	229	
10	246	
11	272	
12	308	
1	10	
2	36	
3	50	
4	74	
5	94	
6	115	10°
7	142	
8	172	
9	231	
10	247	
11	273	
12	309	
2	32	10°
7	142	
3	49	10°
11	273	
1	3	
2	19	
6	107	10°
9	185	
11	267	
6	107	
9	185	10°
10	242	
11	267	
2	26	
4	68	
6	108	10°
9	226	
II	269	

Le décompte sera arrêté au moment de l'arrivée du facteur; ce dernier recevra des mains du gérant la somme à verser, s'il y a lieu, au receveur du bureau d'attache, puis il reconnaîtra les objets inscrits sur la feuille d'avis et le pointage terminé il apposera sa signature sur cette feuille; ces objets seront ensuite insérés dans une enveloppe n° 8 adressée au bureau d'attache, enveloppe qui contiendra également, en un paquet ficelé séparément, les lettres recueillies par le gérant dans la boîte du bureau auxiliaire et, le cas échéant, celles qui auront été relevées dans les boîtes supplémentaires ainsi que les correspondances officielles trouvées dans ces boîtes ou reçues au guichet des mains du maire ou autres fonctionnaires s'il en existe dans la commune. L'envoi devra être préparé à l'avance de manière à retarder le moins possible la marche du facteur.

Quant aux lettres taxées par le gérant et dont il n'aura pu opérer la distribution, elles devront être renvoyées au bureau d'attache et comprises dans la dépêche.

Le gérant inscrira la valeur des chiffres-taxes apposés par lui sur ces lettres à la colonne n° 6 du tableau n° 3 de la feuille d'avis, en regard de la mention : « Lettres taxées non distribuées renvoyées au bureau d'attache (valeur des chiffres-taxes). »

Le facteur donnera reçu de l'enveloppe-dépêche sur le registre n° 125.

Compte journalier des recettes et des dépenses. — Livre journal de caisse.

Le livre journal de caisse sera destiné à recevoir l'inscription des recettes et des dépenses de toute nature effectuées par le gérant du bureau auxiliaire. Il portera le n° 595.

Les recettes et les dépenses dont il s'agit sont ci-après spécifiées :

Recettes.

ART. 1. Fonds reçus du receveur du bureau d'attache pour :

- (a) Complément de l'avance fixe en numéraire;
- (b) Remboursement aux particuliers de fonds de la Caisse d'épargne postale;
- (c) Paiement des mandats d'articles d'argent au-dessus de 50 francs.

ART. 2. Timbres-poste, cartes postales, cartes-lettres, enveloppes et bandes timbrées envoyés par le bureau d'attache pour compléter l'avance fixe (montant brut).

ART. 3. Chiffres-taxes envoyés par le bureau d'attache pour compléter l'avance fixe.

ART. 4. Dépôt d'espèces par les particuliers à convertir en mandats d'article d'argent.

ART. 5. Dépôt de fonds par les particuliers pour le compte de la Caisse d'épargne postale.

Dépenses.

ART. 1. Paiement aux particuliers de mandats au-dessus de 50 francs.

ART. 2. Remboursement aux particuliers de fonds de la Caisse d'épargne postale.

ART. 3. Paiement aux particuliers de mandats au-dessous de 50 francs.

ART. 4. Versement en numéraire au receveur du bureau d'attache. Ce versement se composera :

- (a) Des fonds reçus des particuliers pour être convertis en mandats d'article d'argent;
- (b) Des dépôts d'argent faits par les particuliers à titre de versements à la Caisse d'épargne postale;

(c) Des espèces destinées à l'achat de timbres-poste, de cartes postales, etc., pour remplacer ceux qui ont été vendus, de manière à reconstituer l'avance fixe;

(d) Des espèces destinées à l'achat de chiffres-taxes en remplacement de ceux qui ont été employés, de manière à reconstituer l'avance fixe.

Déduction faite :

(a) Des sommes payées par le gérant aux destinataires des mandats d'article d'argent au-dessous de 50 francs, sommes représentées par les mandats payés, revêtus de l'acquit des destinataires;

(b) Du montant des chiffres-taxes apposés par le gérant sur les lettres taxées non distribuées, renvoyées au bureau d'attache.

Le premier article de recette à inscrire sur le livre journal de caisse lors de l'ouverture d'un bureau auxiliaire sera le montant de l'avance fixe en numéraire, en timbres-poste et en chiffres-taxes faite au gérant par le receveur du bureau d'attache.

Les autres articles de recette et de dépense seront inscrits sur le livre journal de caisse, à savoir :

Recettes.

ART. 1. Fonds reçus du receveur du bureau d'attache.

ART. 2. Timbres-poste, cartes postales, etc., envoyés par le bureau d'attache.

ART. 3. Chiffres-taxes envoyés par le bureau d'attache.

« *Dépêche envoyée au bureau d'attache* »

« *Total I de la feuille d'avis.....* »

Le total devra être conforme au total I de la colonne « Sommes payées » de la feuille d'avis de cette dépêche.

Sur la ligne suivante du livre journal de caisse, en regard de la mention :

« *Versement en numéraire* »,

le gérant portera le montant des espèces qu'il remettra au facteur rural à titre de versement au bureau d'attache, montant égal à celui de l'excédent de recette constaté au bas du tableau n° 3 de la feuille d'avis de la dépêche emportée par ce sous-agent.

Établissement de la situation de la caisse.

Le gérant du bureau auxiliaire devra vérifier la situation de sa caisse au moment même de l'expédition de chacune des dépêches qu'il enverra au bureau d'attache.

A cet effet, le gérant additionnera sur le livre journal de caisse, les recettes et les dépenses constatées depuis l'expédition de la dernière dépêche qu'il a adressée au bureau d'attache; il déduira du chiffre des recettes celui des dépenses et il portera le résultat obtenu dans la colonne intitulée « Excédent de recette ».

Le montant de cet excédent de recette devra représenter exactement celui du numéraire, des timbres-poste, des cartes postales etc., et des chiffres-taxes existant dans la caisse, y compris le montant de l'avance fixe en numéraire faite au gérant par le receveur du bureau d'attache.

L'excédent de recette formera ensuite le premier article de recette à porter dans la colonne des recettes du livre journal de caisse pour l'envoi suivant, en regard de la mention :

« *Excédent de recette au envoi du* ».

D'après ce qui précède les écritures effectuées sur le livre journal de caisse, entre deux envois de dépêches au bureau d'attache, prendront la forme ci-après :

DATES. 1	DÉTAIL DES OPÉRATIONS. 2	RECETTES. 3		DÉPENSES. 4		EXCÉDENT de RECETTE. 5	
		fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
3 juin	Excédent des recettes au dernier envoi du 2 juin.....	350	20	"	"	"	"
1 ^{er} envoi.....	Dépêche reçue du bureau d'attache 1 ^{er} envoi. Espèces.....	405	"	"	"	"	"
	Timbres-poste.....	25	10	"	"	"	"
	Chiffres-taxes.....	3	"	"	"	"	"
Idem.....	Mandat payé à M. Benoît (n° du carnet de dépôt).....	"	"	75	"	"	"
Idem.....	Remboursement de la caisse d'épargne à M. Jean (n° du carnet de dépôt).....	"	"	200	"	"	"
Idem.....	Dépêche envoyée au bureau d'attache : Total I de la feuille d'avis.....	200	"	100	"	"	"
	Versement en numéraire.....	"	"	120	"	"	"
		983	30	495	"	483	30
3 juin.....	Excédent de recette au 1 ^{er} envoi du 3 juin..	488	30	"	"	"	"
2 ^o envoi..... etc.....

Aussitôt après l'arrivée au bureau du facteur rural porteur de ces objets et de la dépêche du bureau d'attache, le gérant devra vérifier le contenu de cette dépêche et porter le total I du tableau n° 6 de la feuille d'avis qui l'accompagnera sur son livre journal de caisse, en regard de la mention :

« *Dépêche reçue du bureau d'attache* »
« *Espèces* »

Sur les deux lignes suivantes du livre journal de caisse et en regard des mentions :

- (a) *Timbres-poste* ;
- (b) *Chiffres-taxes* ,

le gérant portera ensuite :

(a) Le montant *brut* des timbres-poste, cartes postales, etc., envoyés par le bureau d'attache (tableau n° 1 de la feuille d'avis).

(b) Le montant des chiffres-taxes envoyés par le bureau d'attache (tableau n° 2 de la feuille d'avis).

ART. 4. Dépôts d'espèces à convertir en mandats d'article d'argent.

ART. 5. Dépôts de fonds pour le compte de la Caisse nationale d'épargne :

Au moment de l'expédition des dépêches transmises par lui au bureau d'attache, le gérant additionnera sur le carnet à souche n° 597 les sommes reçues depuis l'envoi de sa dernière dépêche au bureau d'attache et il en portera montant sur le livre journal de caisse avec la mention suivante :

« *Dépêche envoyée au bureau d'attache* »
« *Total I de la feuille d'avis*..... »

Le total devra être conforme au total I de la colonne n° 5 du tableau n° 3 de la feuille d'avis de cette dépêche.

Dépenses.

ART. 1^{er}. Paiement aux particuliers des mandats d'article d'argent au-dessus de 50 francs.

ART. 2. Remboursement de fonds de la Caisse d'épargne postale:

Le gérant portera sur son livre journal de caisse, le montant des sommes payées ou remboursées au moment même où ces opérations auront lieu, c'est-à-dire au moment où il retirera des mains des ayants droit les reçus provisoires qu'il leur avait délivrés et où il leur remettra, en échange, les sommes transmises pour eux par le bureau d'attache.

ART. 3. Paiement aux particuliers des mandats au-dessous de 50 francs.

ART. 4. Versement en numéraire au receveur du bureau d'attache, etc.

Au moment de l'expédition des dépêches transmises au bureau d'attache, le gérant additionnera sur le registre n° 1442 les mandats d'article d'argent au-dessous de 50 francs payés directement aux destinataires, depuis l'envoi de sa dernière dépêche, et il en portera le total à la colonne du livre journal de caisse intitulée «*Dépenses*», en regard de la mention.

DISPOSITIONS DIVERSES.

Tous les objets de correspondance recueillis par le gérant devront être frappés par lui du timbre à date de son bureau et les figurines d'affranchissement oblitérées par ses soins.

Dans le cas où un bureau auxiliaire serait mis en correspondance exceptionnelle avec un ou plusieurs bureaux, des instructions spéciales lui seront données pour l'acheminement des correspondances sur ces bureaux. Mais il est bien entendu que *cette correspondance exceptionnelle ne s'appliquera qu'aux lettres et objets ordinaires et que les lettres et objets recommandés, pour quelque destination que ce soit, ainsi que les correspondances officielles, devront être envoyés au bureau d'attache et ne pourront être compris que dans la dépêche transportée par le facteur rural, quand même on aurait profité d'un service de transport de dépêches, passant dans la commune après le facteur rural, pour mettre le bureau auxiliaire en correspondance une ou plusieurs fois de plus avec son bureau d'attache.*

Les feuilles d'avis des bureaux de plein exercice pour les bureaux auxiliaires et réciproquement seront envoyées à la fin de chaque mois à la Direction départementale pour être rapprochées ultérieurement du registre à souche et des reçus provisoires.

Ouverture du bureau auxiliaire au public.

L'administration n'interviendra pas dans la fixation des heures d'ouverture des bureaux auxiliaires au public. Ces heures seront fixées par les municipalités au mieux des intérêts des habitants, mais il est indispensable que le gérant soit toujours présent à son bureau à chaque passage du facteur et des courriers par la voie desquels il recevra ou expédiera des correspondances.

Un avis au public n° 587 signé par le maire, faisant connaître les heures d'ouverture, sera affiché à l'extérieur du bureau; il sera établi deux copies de cet avis; l'une sera conservée à la Direction départementale et l'autre sera transmise à la Direction générale des postes et des télégraphes, Direction des services sédentaires, 1^{er} bureau.

Toutes les réclamations qui parviendront à l'Administration au sujet des heures d'ouverture des bureaux auxiliaires seront transmises aux **maires** des communes

intéressées, chargés d'y donner la suite qu'elles peuvent comporter. Avis en sera donné aux réclamants.

Registres, imprimés et objets de matériel à l'usage des bureaux auxiliaires.

En conséquence des instructions qui précèdent, l'Administration approvisionnera d'office chaque bureau auxiliaire, au moment de la mise en activité, des imprimés et objets de matériel ci-après :

Pour le service postal :

- 1 registre n° 597 destiné à l'inscription des opérations effectuées à titre d'intermédiaire;
- 1 registre n° 1442 pour l'inscription des mandats de 50 francs et au-dessous payés directement;
- 1 carnet n° 598; situation journalière de la réception et de la vente des timbres-poste;
- 1 livre journal de caisse n° 595 destiné à recevoir l'inscription des recettes et des dépenses de toute nature;
- 1 registre n° 125; émargement du facteur rural qui a reçu l'enveloppe-dépêche destinée au bureau d'attache;
- 100 feuilles d'avis n° 601 pour la correspondance principale avec le bureau d'attache;
- 10 certificats de perte d'un reçu provisoire;
- 10 avis de paiements de mandats;
- 50 enveloppes et 50 bordereaux pour valeurs à recouvrer;
- 1 timbre à date affectant la forme hexagonale avec couronne intérieure pointillée et une série de caractères et de dates.

Pour le service de la Caisse nationale d'épargne :

- 50 demandes de livret formule n° 1;
- 50 demandes de livret, formule n° 1 bis;
- 50 demandes de remboursement partiel, formule n° 13;
- 50 demandes de remboursement intégral, formule n° 14;
- 50 demandes d'achat de rentes, formule n° 19;
- 10 demandes de transfert, formule n° 34;
- 100 notices à l'usage des déposants, formule n° 90.

Après la première fourniture d'office, les imprimés et les objets de matériel nécessaires aux bureaux auxiliaires seront demandés en la forme ordinaire par les receveurs des bureaux d'attache.

Parmi les objets à fournir par la commune, l'encre à timbrer devra seule être prise exclusivement chez le fournisseur de l'administration et demandée par l'intermédiaire du bureau d'attache, qui suivra pour cette demande les instructions spéciales insérées aux bulletins mensuels n° 25 et 26 des mois de mai et juin 1880.

Quant aux autres objets, la commune les fournira directement, sauf à s'adresser en la forme ordinaire, pour certains d'entre eux, aux fournisseurs de l'administration, si elle le juge convenable.

Contrôle du service des gérants des bureaux auxiliaires.

Les gérants des bureaux auxiliaires sont placés sous le contrôle des directeurs, des inspecteurs ou sous-inspecteurs, des brigadiers-facteurs, et plus spécialement sous celui du receveur du bureau dont ils relèvent. La vérification semestrielle de ces nouveaux établissements par les inspecteurs ou sous-inspecteurs ne sera pas obligatoire, mais ces agents supérieurs devront profiter de toutes les missions

qui les appelleront dans la commune où sera établi un bureau auxiliaire ou dans les communes voisines, pour vérifier le service de ce bureau au moins une fois l'an.

D'autre part, les tournées des brigadiers-facteurs devront être combinées de telle sorte qu'ils puissent se rendre chaque année au moins une fois dans les communes où seront établis des bureaux auxiliaires et ils vérifieront la caisse de ces bureaux. A cet effet, le directeur leur fera connaître, au moment de leur départ, le montant de l'avance fixe du bureau auxiliaire, et ils auront simplement à se rendre compte, sans s'immiscer autrement dans les opérations du gérant, si le numéraire et les timbres-poste représentés constituent, en tenant compte des opérations faites depuis le dernier envoi au bureau d'attache, le montant de cette avance.

Les receveurs des bureaux de plein exercice sont responsables des recettes réalisées par les gérants auxiliaires relevant de leur bureau. Leurs frais de régie seront fixés de manière à leur permettre de subvenir aux frais de déplacement nécessités par la surveillance que comporte cette responsabilité.

Leur contrôle sera rendu facile par le renvoi qui devra leur être fait, dans le plus bref délai possible, des reçus provisoires délivrés par les gérants et retirés contre la remise aux déposants des reçus définitifs des sommes à payer ou des livrets d'épargne. Les receveurs rapprocheront ces reçus des feuilles d'avis, s'assureront qu'ils sont conformes aux déclarations faites et que la série des numéros est ininterrompue. Ces reçus seront ensuite classés par numéros d'ordre pour être rapprochés plus tard des registres dont ils auront été détachés.

Afin de rendre ces rapprochements aussi fréquents que possible, les registres n° 597 ne comporteront que 200 inscriptions. Aussitôt qu'ils seront terminés, le gérant transmettra les souches à son bureau d'attache, où le rapprochement des reçus sera immédiatement effectué, puis ils seront ensuite envoyés à la direction départementale pour le dernier contrôle qui s'exercera à l'aide des feuilles d'avis parvenues à la fin de chaque mois, des souches et des reçus provisoires. Les reçus et les souches seront conservés dans les archives de la direction pendant cinq ans.

Les maires des communes n'auront à intervenir en aucune façon dans les opérations de service des gérants des bureaux auxiliaires. Toutefois, par analogie avec les prescriptions de l'article 1031 de l'instruction générale concernant les recettes de plein exercice, ils auront à dresser un bordereau des valeurs existant en caisse, espèces et timbres-poste, au dernier jour de chaque trimestre après le dernier renvoi principal au bureau d'attache. Ce bordereau sera transmis au receveur, qui le comparera avec ses écritures et l'enverra ensuite à la direction, où il sera classé au dossier du bureau auxiliaire.

MODÈLES.

N° 595.

MODÈLE N° 1.

LIVRE JOURNAL DE CAISSE.

DATES.	DÉTAIL DES OPÉRATIONS.	RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT de recettes.

